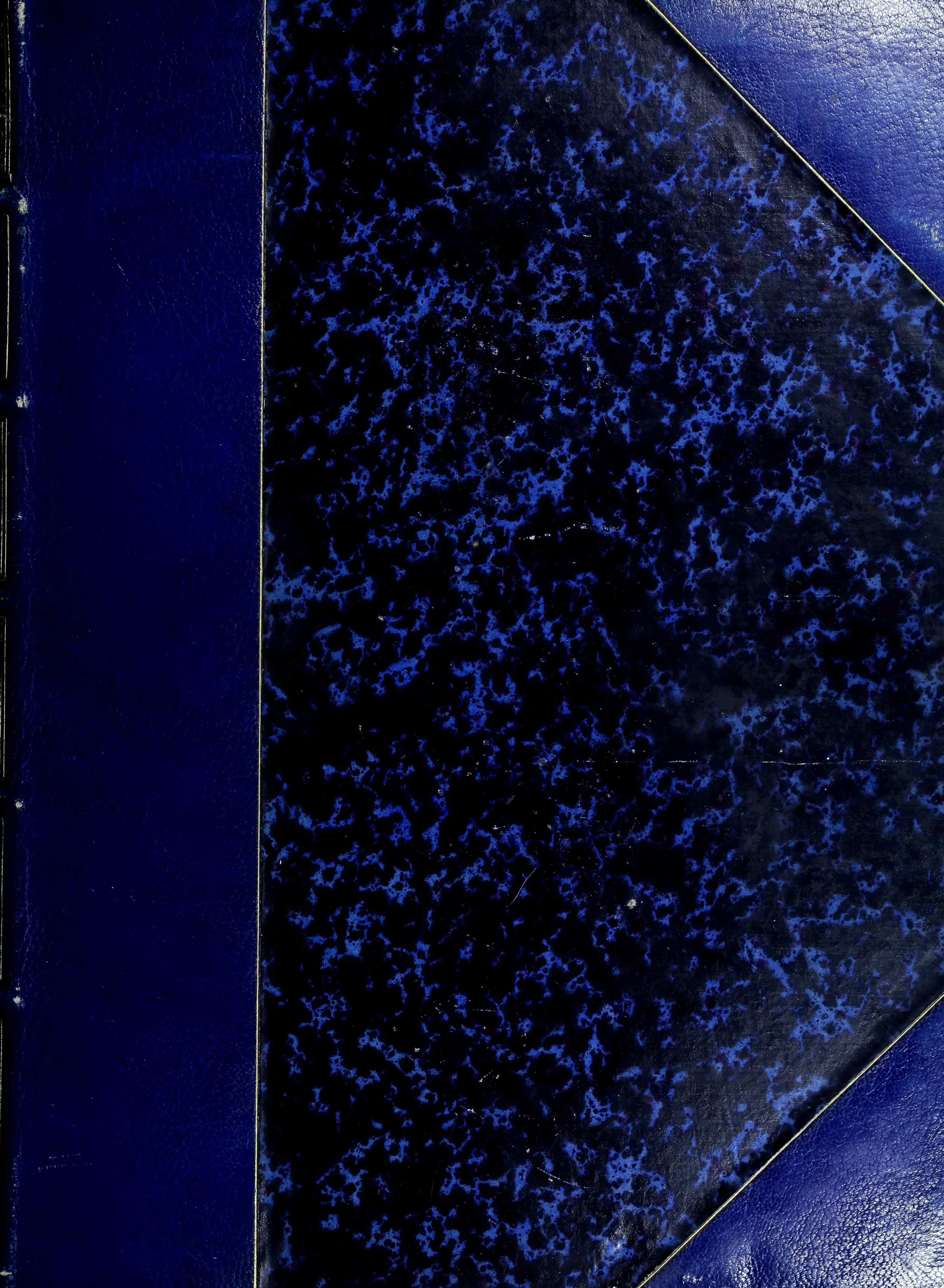






Cat Tome II, page 309, N° 1

26 Juin 1879 = 60 f.



HISTOIRE

DE LA

FAÏENCE DE ROUEN.

IMPRIMÉ A ÉVREUX, CHEZ AUGUSTE HÉRISSEY.



Andrew Potter

HISTOIRE

DE LA

FAÏENCE DE ROUEN

PAR

ANDRÉ POTTIER,

Confervateur de la Bibliothèque & du Mufée céramique de Rouen,
Directeur du Mufée des Antiquités de la Seine-Inférieure, Membre de l'Académie de Rouen,
& Préfident de la Société des Bibliophiles normands,

OUVRAGE POSTHUME PUBLIÉ PAR LES SOINS DE

MM. L'ABBÉ COLAS, GUSTAVE GOUELLAIN & RAYMOND BORDEAUX,

Orné de foixante planches imprimées en couleurs & de vignettes,

D'APRES LES DESSINS DE Mlle EMILIE POTTIER.



ROUEN,

AUGUSTE LE BRUMENT, ÉDITEUR,
Libraire de la Bibliothèque de la Ville.

M. DCCC. LXX

« étrange qu'incohérent, dans lequel viennent ſe confondre les produits « de tout art, les épaves de toute civiliſation, la céramique occupe une « place tellement envahiſſante qu'on la dirait en paſſe de tout abſorber. « La révolution qu'elle provoque aujourd'hui, dans ce monde fantaſque « & fragile qui peuple les cabinets & les étagères, n'eſt pas ſans analogie, « toute proportion gardée, avec la révolution ſociale qui marqua la fin « du ſiècle dernier. Il y a, en effet, ici, deux claſſes bien tranchées dont « l'une eſt à l'autre ce que l'ariſtocratie eſt au tiers-état : la porcelaine, « idole des princes & des grands ſeigneurs à ſa naiſſance, eſt effacée « de nos jours par la faïence, produit bourgeois ou populaire à ſon « origine. »

La céramique rouennaiſe, faïence & porcelaine, devait donc avoir une hiſtoire retraçant ſes commencements, ſes progrès, ſon apogée, puis ſa décadence & ſa chute. Cette hiſtoire a été faite par un érudit qui, l'un des premiers, a attiré l'attention ſur les faïences anciennes. M. André Pottier, dont la ſplendide collection, devenue aujourd'hui le fond du Muſée céramique de Rouen, était déjà célèbre avant de devenir publique, avait employé une partie de ſa vie à la formation de cette galerie & à l'élaboration d'une monographie très-étudiée ſur cette branche importante de l'art induſtriel français.

Les amateurs, de plus en plus enthouſiaſtes des faïences rouennaiſes, attendaient avec impatience l'achèvement & la miſe au jour de cette intéreſſante hiſtoire, que M. Pottier ne ſe hâtait pas aſſez vite de terminer, au gré de leur ardente curioſité. La mort vint le ſurprendre avant qu'il n'eût encore voulu livrer ſon manuſcrit à aucun éditeur.

L'aſſentiment de la famille nous a permis de le donner au public, & pluſieurs amis du défunt nous ſont venus en aide. M. l'abbé Colas, qui a ſuccédé à M. Pottier dans la direction du Muſée céramique de Rouen, & M. Guſtave Gouellain, connu par d'excellents travaux ſur ces matières, ont bien voulu faire au manuſcrit le travail de réviſion qui doit précéder toute impreſſion conſciencieuſe. Il y avait deux façons de préſenter au public ces réſultats précieux de longues années d'étude. On pouvait refondre dans une rédaction nouvelle les matériaux recueillis, ou bien ſe ſervir des parties déjà rédigées, en les claſſant à leur place, ſelon la diviſion définitive du livre. C'eſt ce dernier parti qui a été ſuivi, dans un ſentiment de fidélité reſpectueuſe qui ſera approuvé, afin de conſerver à la fois la penſée & le ſtyle de l'auteur.

M. R. Bordeaux nous a aidé de ſes conſeils de bibliophile pour l'arrangement typographique, & l'on s'eſt efforcé de donner à l'impreſſion le cachet de l'époque même où les faïenceries rouennaiſes produiſaient tant d'objets charmants. Afin de rendre les vignettes en parfaite harmonie avec le texte, les têtes de chapitres & les culs-de-lampe, gravés par M. Deſchamps, d'après les deſſins de Mlle Émilie Pottier, fille de l'auteur, reproduiſent les motifs de décoration employés par les faïenciers rouennais, & l'on trouvera plus loin, dans une table explicative, l'indication des pièces de faïence d'où ces ornements ont été tirés.

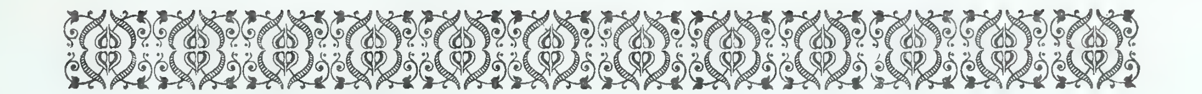
Les ſoixante planches, imprimées en couleur par l'ingénieux procédé de M. Silbermann, de Straſbourg, ont été exécutées d'après les belles aquarelles que Mlle Pottier avait peintes ſous les yeux de ſon père, & les monogrammes qui terminent le chapitre dixième, ont été choiſis dans

ſes albums. Le texte a été exécuté par les habiles typographes de l'imprimerie Hériſſey, à Évreux.

Enfin, nous devons une vive reconnaiſſance à M. Louis de Merval, qui a voulu contribuer auſſi à l'illuſtration de ce volume, en gravant à l'eau-forte le nouveau portrait de M. Pottier, placé en regard du frontiſpice, comme le couronnement naturel du monument que nous nous ſommes efforcé d'élever au ſavant regretté dont nous publions l'œuvre dernière.

A. L. B.





INDICATION

DES

PLANCHES EN COULEUR TIRÉES HORS TEXTE

ET DES

VIGNETTES SUR BOIS

QUI ACCOMPAGNENT CET OUVRAGE.

PLANCHES.

Seizième ſiècle.

Origines de la fabrication & tentatives diverses.

Style rayonnant. — Développements & apogée.

Pièces exceptionnelles & à figures.

Imitation chinoiſe.

Style rayonnant. — Transformations & dégénéreſcence.

Style rocaille.

Faïences-porcelaines.

VIGNETTES.





INTRODUCTION

À

L'HISTOIRE DE LA FAÏENCE DE ROUEN.

INDEX CHRONOLOGIQUE

Des Événements principaux & ſynchroniſmes des faits correſpondants mis en regard.

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1420—1485.

1420 à 1500. C'EST à cette époque ou à peu près qu'on rapporte l'invention & l'emploi de l'*émail ſtannifère*, en Italie, par Luca della Robbia. Mais ce ne fut que vers 1500 qu'on eut l'idée, à Peſaro, d'employer cet émail à faire la glaçure des faïences & le fond blanc ſur lequel devaient être placées les belles peintures qui ont donné tant de célébrité à cette poterie. (Brongniart, *Traité*, II, p. 57.) M. Delange, dans ſes Notes ſur Paſſeri, rapporte le premier emploi de l'émail blanc, par L. della Robbia, à 1430.

1485. Date d'un plat de faïence, du Muſée de Sèvres (*Deſcript. du Muſée*, p. 181, art. 175, & pl. 34,

ROUEN.

1492.

DÉCEMBRE. — Date des ſtatuts accordés par Charles VIII aux verriers, faïenciers, &c., de la ville de Rouen. 1492.

fig. 3), ſur lequel on lit le nom de don Giorgio & la date de 1485. C'eſt, ſuivant M. Brongniart, un échantillon authentique des premiers travaux de George Andreoli, célèbre peintre & modeleur céramiſte de Gubbio, auquel on attribue la découverte des luſtres métalliques italiens, & que ſa patrie anoblit en 1498, en récompenſe des progrès qu'il fit faire à ſon art ; d'où il prit le nom de *maeſtro Giorgio*, qu'il ſigna depuis ſur ſes pièces par abréviation. (Cf. 1511.)

1500. On reporte à 1500, & même au quinzième ſiècle, ce qui eſt peu probable, l'introduction de l'art du faïencier à Delft. Les pièces marquées indiqueraient le ſeizième ſiècle. Paſſé 1600 (a-t-on aſſuré à M. Brongniart à Delft même), on n'a plus rien marqué. A l'époque de la ſplendeur de cette induſtrie, il y eut à Delft de cent cinquante à deux cents fabriques. Ce nombre eſt peut-être exagéré. Marryat, qui paraît mieux informé, porte ce nombre à trente au moment de la plus grande proſpérité de cette induſtrie, c'eſt-à-dire à la fin du dix-ſeptième ſiècle. Aujourd'hui, il n'en reſte qu'une ſeule. A Delft, comme à Nevers & à Rouen, c'eſt l'introduction dans les uſages domeſtiques de la faïence fine anglaiſe & de la porcelaine qui a tué l'induſtrie de la faïence ſtannifère, beaucoup plus chère à cauſe de ſes peintures. (Brongn., II.)

1510. Naiſſance de Bernard Paliſſy, vers 1510, à la Chapelle-Biron, petit village du Périgord.

1511 à 1537. Maeſtro Giorgio applique ſur ſes faïences le luſtre métallique dit *rouge rubis*, qui n'était ſans doute que l'application, ſur la couleur rouge, du luſtre de Lanfranco. (Cf. 1569.)

1518. Époque du retour des Portugais, après leur premier voyage au-delà du cap de Bonne-Eſpérance. C'eſt à la ſuite de ce voyage que les porcelaines chinoiſes commencèrent à s'introduire en Europe.

Aucuns documents n'ont été recueillis juſqu'ici ſur l'état de l'induſtrie de la céramique à Rouen dans les premières années du ſeizième ſiècle.

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1520 — 1540.

1520. Établiſſement, vers 1520, des fabriques de faïence à Nuremberg & en Allemagne. Les faïences de Nuremberg ſont d'un ton ſombre, les bruns y dominent; elles reſſemblent fort, mais en mal, à celles de Paliſſy.

1525. Décoration de la façade de l'hôpital de Piſtoja, par les della Robbia, André & ſes fils Luca & Jérôme, dernier effort de l'art que cette famille avait pratiqué ſi longtemps avec honneur, mais dont on ne voulait plus en Italie. (Barbet de Jouy, *Les della Robbia*, p. 50.)

1528. Jérôme della Robbia porte en France & met au ſervice de François Ier un art paſſé de mode en Italie. (B. de Jouy, p. 31.) Jérôme mourut en France vers 1567.

1530 à 1547. Conſtruction du château de Madrid, près Paris, décoré de faïences émaillées par Girolamo della Robbia. La conſtruction, interrompue en 1547 par la mort de François Ier, fut repriſe ſous Henri II, vers 1550, par Philibert de l'Orme, mais ſans l'emploi des terres émaillées que Ph. de l'Orme blâma dans ſon ouvrage.

1539. Après des voyages aux Pyrénées, aux Ardennes, en Flandre, aux Pays-Bas & ſur les bords du Rhin, Bernard de Paliſſy ſe marie & s'établit en Saintonge.

1540 à 1560. Suivant M. Tainturier, c'eſt dans cette période qu'il faudrait placer la fabrication des *faïences* dites *de Henri II*. Suivant M. Clément de Ris, ce ſerait de 1545 à 1557. Cette dernière période eſt encore plus reſtreinte & renfermée dans la première.

1540 à 1620. C'eſt entre ces deux époques que fleurit dans les Pays-Bas la fabrication des grès ornementés, ſi recherchés aujourd'hui. Après cette dernière époque, cette fabrication diſparaît entièrement.

ROUEN.

1531.

Date de la mort de Guillemette d'Aſſy, abbeſſe de Saint-Amand, qui fit conſtruire le colombier de Boos, près de Rouen, décoré de carreaux émaillés, analogues à ceux d'Écouen. (Voyez l'année 1542.) 1531.

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1540 — 1545.

1540 à 1545. Séjour & travaux de Benvenuto Cellini en France.

1543. Paliſſy dreſſe le plan des marais ſalants de la Saintonge, ce qui lui procure quelque argent pour continuer ſes eſſais. L'édit ordonnant de lever les gabelles ſur les marais ſalants de la Saintonge eſt du mois de mars 1543. Les commiſſaires chargèrent Paliſſy d'en lever le plan. Juſqu'à cette époque & longtemps encore après, Paliſſy ne tentait que des eſſais d'émaux ſur des teſſons qu'il mettait cuire chez les potiers & les verriers. Ce n'eſt que vers 1545 qu'il obtient un eſſai réuſſi d'émail blanc; cet eſſai lui rend courage & le décide à fabriquer, pour la première fois, des *vaſes* pour les émailler, mais ſans réuſſir encore.

1545. Date inſcrite ſur le magnifique pavage en faïence émaillée du château de Poliſy (Aube), qui préſente de grandes analogies de ſtyle & de coloration avec celui d'Écouen. (Voir au chapitre I[er] une note particulière ſur ce pavage attribué à des artiſtes italiens.)

1545 à 1557. Époque de la conſtruction du château d'Écouen par le connétable Anne de Montmorency. Rapprocher cette date de celle de 1542, que portent les faïences datées venant de ce château, c'eſt montrer l'impoſſibilité qu'elles ſoient de Paliſſy, à qui on ne ceſſe de les attribuer. Le château était terminé en 1559, puiſque l'édit de cette même année, contre les proteſtants, eſt daté de ce lieu. Suivant une autre autorité, la conſtruction remonte à 1541, lors de la diſgrâce du connétable, qui charma par ce moyen les ennuis de ſa retraite.

1545 à 1557. Période pendant laquelle M. Clément de Ris renferme la fabrication des *faïences* dites *de Henri II.* (Voy. 1540.)

ROUEN.

1542.

Date que portent les deux tableaux peints ſur carreaux de faïence, repréſentant Mutius Scævola & Curtius, provenant d'Écouen, & maintenant au duc d'Aumale. 1542.

Date des armoiries du connétable, peintes également ſur carreaux, & de même provenance. — A ROUEN, 1542.

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1545 — 1561.

1545 à 1560. Epoque des travaux multipliés, des efforts prodigieux de Paliffy, à Saintes, pour trouver le fecret de l'application de l'émail aux poteries.

1548. Le connétable de Montmorency, allant réprimer une révolte en Saintonge, y voit Paliffy, le prend fous fa protection & lui commande des travaux.

1550. Battifta Franco, peintre en majoliques, y applique le genre dit *arabefque*, qui obtient le plus grand fuccès. Par arabefques, Pafferi entend les chiffres, entrelacs & nœuds déliés. Cependant, pour les ouvrages de France, il faut entendre par arabefques les compofitions fantafques.

1552. Conftruction du château d'Anet, décoré de faïences & de pavages émaillés, remarquables par la vivacité de leur couleur, peut-être de fabrication tofcane, dit M. Brongniart, t. II, p. 100, ou plutôt l'ouvrage d'artiftes italiens.

1560. C'eft à cette époque que ceux qui prétendent reporter le plus loin l'origine de la fabrication de la faïence à *Nevers* rapportent ce fait, qu'un des courtifans qui accompagnèrent en France Ludovic de Gonzague, duc de Nevers & prince de Mantoue, découvrit, en fe promenant auprès de Nevers, une qualité de terre femblable à celle des majolica, & fit conftruire un four dans lequel furent fabriqués les premiers échantillons. (Voy. 1603.) Le meilleur argument à invoquer en faveur de cette origine, c'eft la paffion que L. de Gonzague avait pour tous les arts de l'Italie, qui était fa patrie.

1561. C'eft vers cette époque, après la mort de Guidobaldo, duc d'Urbin, grand protecteur de cette induftrie, & des deux frères Flaminio & Orazio Fontana, directeurs de fa fabrique, que déchoit l'art des majoliques, qui va depuis en dégénérant fans retour.

ROUEN.

1549.

Date de la mention d'un céramifte rouennais, célèbre alors, & nommé Maclou Abaquefne, *Macutus Abaquefne figulus.* (*Chronologia inclytæ urbis Rothomagenfis*, par de la Marc, à la fin du volume de Dumoulin fur les *Conquêtes & les trophées des Normands.*) 1549.

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1562 — 1569.

1562. M. Cap, *Notice sur Palissy*, dit que c'est en 1562 que le parlement de Bordeaux ordonna, dans son ressort, l'exécution de l'édit de 1559 contre les réformés.

1562. Palissy, mis en danger par la rigueur des édits contre les réformés, vient à Paris après avoir quitté Saintes, & s'établit aux Tuileries. C'était en vertu de l'édit de 1559, daté d'Écouen, qu'il était menacé. Date erronée : il ne vint pas à Paris avant 1566 ou 1567. (Voir plus bas cette date. Conférez ces dates avec la *Notice* de M. Cap.)

1563. Date que porte l'ouvrage de Palissy, *Recepte véritable*, &c., composé à Saintes, ainsi que l'auteur le dit en commençant, & publié à la Rochelle. M. Cap pense que c'est peu de temps après cette publication que Palissy vint à Paris.

1563 à 1567. On suppose que c'est de 1563 à 1567 que Palissy fit ses plus beaux travaux, *mais toujours en Saintonge*.

1566. Date de l'arrêt du parlement de Bordeaux, par lequel la vie des réformés était abandonnée sans appel à quelque juge royal que ce fût. Palissy est traîné en prison, & ses ateliers, en partie construits aux dépens du connétable, sont détruits. C'est à la suite de cette persécution, dont la protection peut-être intéressée du connétable le sauva, que Palissy dut venir à Paris en 1566 ou 1567.

1569. Guidobaldo II, duc d'Urbin, accorde un privilége à Jacques Lanfranco, de Pesaro, pour l'application de l'or sur la faïence. Il est présumable que c'était pour ce lustre si mince d'un jaune doré qui enrichit de son éclat métallique les couleurs qu'il recouvre, & qui est dû, en effet, à une dissolution particulière de l'or.

M. Brongniart avait indiqué pour ce fait la

ROUEN.

Pendant la seconde moitié du seizième siècle, on n'a jusqu'ici trouvé aucuns documents relatifs à l'art du potier dans notre contrée.

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1570—1590.

date de 1509 : c'eſt bien 1569 qu'il faut lire, comme l'a démontré M. La Barthe, *Collection Debruge-Dumeſnil*, p. 302.

1570. Ordonnance de payement de 2,600 livres à Bernard, Nicolas & Mathurin *Paliſſis*, ſculpteurs en terre, pour ouvrages de terre cuite émaillée à faire dans une grotte, au Louvre, par l'ordre de Catherine de Médicis.

1575. En cette année, Paliſſy profeſſe à Paris un cours public d'hiſtoire naturelle & de minéralogie, qui fut continué juſqu'en 1584. (Cap, *Notice ſur Paliſſy*.)

1580. Publication de l'ouvrage de Paliſſy, *Diſcours admirables*, &c., imprimé à Paris, mais qu'on dit avoir été compoſé dès 1567, ſans doute parce que c'eſt dans ce livre qu'il rend compte de tous eſſais antérieurs à cette dernière époque.

1585. Invention ou premier emploi du *précipité pourpre de Caſſius*, appelé *carmin d'or*, avec lequel on colore l'émail en couleur carminée, du roſe au pourpre.

1587. En cette année, ſuivant le récit de d'Aubigné; en 1588, ſuivant M. Cap, Paliſſy fut jeté en priſon. Henri III alla le voir & lui dit : *Il y a quarante-cinq ans que vous êtes au ſervice de la reine ma mère & de moi, &c.* Il aurait donc travaillé pour la cour dès 1542. Mais ce n'était ſans doute pas alors pour des travaux de céramique, puiſqu'à cette date il commence ſes eſſais.

1589. Mort de Paliſſy, à la Baſtille, à l'âge de près de quatre-vingts ans.

1590. Date de l'épître dédicatoire de l'ouvrage intitulé : *Apologia argyropœiæ & chryſopœiæ*, de Gaſton de Clave, adreſſée à Louis de Gonzague, duc de Nivernois & Rethel, & dans laquelle l'auteur loue ce prince d'avoir introduit à

ROUEN.

Le ſilence continue encore ſur l'hiſtoire de la céramique rouennaiſe.

Nevers des manufactures de faïence, *encausticæ figulinæ*, de verrerie, &c. (Voir Marryat, 2e édit., p. 88.)

M. Du Broc de Segange, dans son livre *La faïence, les faïenciers & les émailleurs de Nevers*, conteste l'explication donnée par Marryat de ces mots : *vitrariæ*, *encausticæ*, *figulinæ*, en soutenant qu'il faut les séparer par des virgules & qu'ils s'appliquent à trois arts différents, la verrerie, l'émaillerie & la poterie, ou céramique en général, & non à la faïence proprement dite, la fabrique de Nevers ne datant réellement que de 1602.

1600. Les plus anciens (?) statuts de faïenciers de Paris, qui se confondent avec ceux des verriers, accordés par lettres patentes de Henri IV du 20 mars 1600, enregistrés en parlement le 12 mai suivant.

1600. Établissement des fabriques de faïence à Delft, en Hollande, vers 1600; quelques-uns reportent cet établissement à 1400, mais cela est peu probable. (Brongniart, II, 70; — p. 44, le même auteur place cette introduction en 1500. — Voyez cette date.)

1600. C'est vers cette même époque qu'on signale l'érection de manufactures de faïence à Paris & à Brisanbourg, en Saintonge.

1602. D'après les recherches de M. Du Broc de Segange, historien de la fabrique de Nevers, dans son ouvrage précité, l'origine de cette fabrique ne date réellement que de 1602, & son véritable auteur est un nommé *Conrade* ou *de Conrade*, Italien d'origine, anobli à cause de son industrie, qui fut continuée par son fils & ses petits-enfants.

1603. Origine de la fabrique de faïence à Nevers. Les écrivains nivernais sont incertains si l'on doit attribuer cette origine au duc de Nevers,

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1606 — 1640.

ROUEN.

Louis de Gonzague, mort en 1595, ou à fon fils Charles Ier. Ceux qui foutiennent cette dernière opinion ont pour eux une ordonnance de Henri IV, de 1603, relative à cette fabrication. Suivant Le Grand d'Auffy (t. III, p. 170), l'hiftorien de Thou aurait écrit, à l'année 1603, & en parlant des établiffements fondés par Henri IV: « Il éleva des manufactures de faïence, tant blanche que peinte, à *Paris*, à *Nevers*, à *Briffambourg* en Saintonge, & celle qu'on fit dans ces différents ateliers eft auffi belle que la faïence qu'on tirait d'Italie. »

1606. Le favant Peirefc vifite en cette année le château d'Écouen, & parle des belles poteries inventées par maiftre Bernard des Tuileries; puis, en parlant de deux galeries peintes par Nicolo (dell' Abbate), « le pavé d'icelles, ajoute-t-il, eft auffi de l'invention de Me Bernard. »

La dernière affertion de Peirefc eft conteftable.

Pendant cette période, nous manquons encore de documents fur l'art céramique à Rouen.

1610. C'eft à cette date, époque de l'expulfion définitive des Maures d'Efpagne, par Philippe III, que M. Brongniart (*Mufée céramique*, p. 178-9) rapporte la fin de la fabrication des faïences hifpano-arabes, à luftre métallique. Cette opinion peut être conteftée au point de vue du luftre.

1634. Barthélemy Bourfier, potier en vaiffelle de faïence, à Nevers, demande permiffion de tirer de l'argile à l'entour de la Croix-Neuve, attendu qu'il ne pouvait plus s'en procurer ailleurs.

1640. M. Brongniart (*Mufée de Sèvres*, p. 172, nos 91-2, pl. 34, fig. 7) infcrit à cette date deux pièces attribuées à Cuftode, qui font des imitations de faïences italiennes du feizième fiècle.

1640. Époque où floriffait à Nevers un fabricant diftingué, Cuftode, à qui l'on a attribué les imitations de majolica, de faïences hollandaifes de

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1640.

genre chinois & du bleu de Perſe. (Brongniart, II, p. 36.) C'eſt beaucoup trop ſans doute. (Voy. Marryat, p. 90.)

ROUEN.

1644 — 1648.

27 août. — Lettres patentes accordées à Nico- 1644.
las Poirel, S[r] de Grandval, huiſſier du cabinet de la reine régente Anne d'Autriche, pour l'établiſſement d'une fabrique de faïence à Rouen, relatées en tête des ſuivantes. Conceſſion de trente ans.

25 novembre. — Lettres patentes accordées 1645.
au même Nicolas Poirel. Privilége prorogé à cinquante ans.

15 décembre. — Enregiſtrement des lettres 1645.
précédentes. Réduction du privilége à vingt ans.

6 février. — Lettres de juſſion pour l'exécution 1646.
pure & ſimple du privilége de cinquante ans.

12 ſeptembre. — Enregiſtrement des lettres 1646.
de juſſion ci-deſſus, avec réduction à trente ans.

23 janvier. — Lettres (deuxièmes lettres de 1647.
juſſion ?) obtenues par le même aux mêmes fins, mentionnées dans l'enregiſtrement ſuivant.

28 juin. — Enregiſtrement des lettres précé- 1647.
dentes, avec extenſion à quarante ans.

15 décembre. — Lettres patentes (troiſièmes 1647.
de juſſion) obtenues par le même aux mêmes fins, mentionnées dans une note de M. Frère.

Faict à Rouen, 1647. Inſcription ſur trois 1647.
pièces de faïence : une bouteille en ma poſſeſſion & un plat armorié, l'un & l'autre aujourd'hui au Muſée céramique, & un petit plat de ſtyle italien appartenant à M. G. Gouellain, de Rouen.

29 février. — Enregiſtrement des précédentes. 1648.
(Conceſſion des cinquante ans ?). Mentionné dans une note fournie par M. Frère.

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1650.

1650. Vers cette époque, Liſieux & le Lieuvin étaient renommés pour leur fabrique de faïence & de vaiſſelle de terre.

M. R. Bordeaux a le premier ſignalé dans le *Bulletin monumental*, 1848, p. 629, l'ancienne fabrique de Liſieux. Il avait rencontré dans le « ſeptième volume de la *Géographie blaviane* », in-folio, publiée par Blaeu en 1667, un paſſage où il eſt queſtion de « la vaiſſelle de terre de Manerbe, près de Liſieux, qui ſe rapporte à celle de Veniſe pour ſon artifice & ſa beauté » (p. 260). Les auteurs de la *Géographie blavienne* ont évidemment emprunté ce paſſage à l'*Hiſtoire générale de Normandie* de Gabriel Dumoulin, qui parut en 1631, & où, à la page 10, on lit la même choſe preſque dans les mêmes termes. (Voyez *Bulletin du Bouquiniſte*, 1864, p. 192.)

ROUEN.

1648 — 1657.

2 ſeptembre. — Enregiſtrement à la chambre 1648.
des comptes de Normandie desdites lettres patentes. Note fournie par M. de Beaurepaire.

La plupart de ces dates ſont, en outre, confirmées par l'inventaire de Fouquay, ceſſionnaire de Poterat, mort en 1742.

27 décembre. — Eſme Poterat, S[r] de Saint- 1656.
Eſtienne, demeurant hors le pont de Rouen, acquiert de Lucas Fermanel, conſeiller du roi, &c., *deux corps de logis*, avec un *jardin*, ſis au faubourg Saint-Sever-lès-Rouen, *où eſt de preſent demeurant ledit acquiſiteur, & tout autant qu'il en tient & occupe*, *à la charge de tenir le bail à lui fait pour le temps reſtant d'icelui*, bornés d'un bout le grand chemin d'Elbeuf; moyennant 7,500 livres de prix principal. La copie de ce titre m'a été communiquée par M. Barabé.

5 décembre. — Contrat de ſociété fait ſous 1657.
ſeing privé & reconnu devant les tabellions de Déville, entre Louis Gravé, S[r] des Rochettes, & Étienne Bouttin, maître peintre ſculpteur faïencier, pour l'établiſſement d'une faïencerie au faubourg Saint-Sever.

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1659 — 1664.

1659. Nouveaux ſtatuts des faïenciers de Paris, accordés au mois de février 1659, enregiſtrés le 1er juillet de la même année.

1664. 21 avril. — Lettres patentes accordées à Claude Révérend, bourgeois de Paris, pour l'établiſſement en cette ville d'une manufacture de faïence & de porcelaine imitant celle des Indes. Il eſt dit, dans ces lettres patentes, que Révérend a trouvé un ſecret admirable & curieux, qui eſt de *faire la faïence & contrefaire la porcelaine* auſſi belle & plus que celle qui vient des Indes orientales; lequel ſecret il a mis dans ſa perfection en Hollande, où il en a fait quantité dont la plupart y eſt encore.

1664. Colbert établit définitivement la Compagnie des Indes, dont le génie de Richelieu avait déjà médité la création en 1626. Notre commerce s'étend juſqu'à la Chine. Bientôt les belles étoffes & les porcelaines de ces contrées nous arrivent & font tout de ſuite l'admiration des artiſtes & de la cour. Auſſi peut-on rapporter à cette époque, c'eſt-à-dire au règne de Louis XIV, les premières tentatives de notre induſtrie nationale dans la voie de la fabrication des porcelaines & des tiſſus de luxe.

ROUEN.

1658 — 1668.

1er juin. — Conteſtation ſurvenue entre les deux aſſociés ci-deſſus, faute d'accompliſſement des engagements réciproques. 1658.

Dans un plan de Mémoire ſur les manufactures du royaume, manuſcrit autographe de Colbert, on trouve ce paſſage extrêmement important : 1663.

« Protéger & gratifier les faïenciers de Rouen & environs, & les faire travailler à l'envy. Leur donner des deſſins & les faire travailler pour le Roy. »

« Idem des tapiſſeries de cuirs dorés qui ſe font à Rouen. »

« Maroquins noirs établis à Rouen; protéger & augmenter. » (P. Clément, *Lettres, inſtructions & mémoires de Colbert*, t. II, 1re part., p. CCLXI.)

30 ſeptembre. — Date des lettres patentes accordées par Louis XIV aux maîtres du métier de pannetier, vannier, bouteiller, marchand verrier & *faïencier* de la ville & banlieue de Rouen, pour confirmation de nouveaux ſtatuts réviſés par eux, ſous l'autorité du vicomte de Rouen. 1665.

L'ordonnance du vicomte de Rouen, ayant pour but de convoquer les maîtres dudit métier en aſſemblée générale & d'entendre leurs obſervations, témoigne qu'ils étaient au nombre de quarante-deux. Nicolas Poirel n'y figure pas.

Ces lettres patentes, dans leur préambule, mentionnent les ſtatuts précédents accordés au même métier par Charles VIII, en date du mois de décembre 1492.

5 avril. — Eſme Poterat aſſigne le tréſorier en charge de l'égliſe Saint-Sever pour obtenir ſon admiſſion parmi les tréſoriers de cette égliſe. 1668.

19 novembre. — Contrat de mariage, ſous ſignatures privées, entre Louis Poterat & Madeleine de Laval. 1668.

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.
1673.

1673. Époque à laquelle, fuivant l'affertion de Morin, directeur de la fabrique de faïence de Saint-Cloud, on doit faire remonter les premières recherches de ce dernier dans le but de découvrir le fecret de fabriquer de la porcelaine. La coïncidence des dates doit faire fuppofer que Morin n'avait été dirigé vers ce but que par l'obtention du privilége de Poterat; mais la priorité refte toujours à ce dernier, puifque, dans le préambule de fes lettres patentes, il eft dit qu'il s'occupe de fes recherches depuis longtemps, ce qui reporte fes premiers effais à quelques années au moins auparavant.

ROUEN.
1669 — 1674.

12 janvier. — Reconnaiffance foufcrite par Louis Poterat des fommes énoncées au contrat ci-deffus & promifes par fon père & fa belle-mère. 1669.

Le dépôt & la reconnaiffance de ce contrat eurent lieu le 16 novembre, par-devant Le Sauçois, notaire à Rouen.

Les nouveaux ftatuts du 30 feptembre 1665 font enregiftrés au Parlement de Rouen le 18 février 1669. 1669.

18 février. — Arrêt du Parlement de Rouen fur conteftation entre les verriers, faïenciers, &c., & les patenôtriers, boutonniers, fe difant marchands verriers, enjoliveurs en émail, or & argent, en ladite ville de Rouen. (Exemplaire des Statuts des faïenciers appartenant à M. Ch. Lormier, de Rouen.) 1669.

31 octobre. — Date des lettres patentes accordées à Louis Poterat, Sr de Saint-Étienne, pour l'établiffement d'une fabrique de *faïence* & de *porcelaine* à Rouen, avec privilége pour *trente* ans. 1673.

9 décembre. — Date de l'enregiftrement desdites lettres par le Parlement de Rouen. (Voyez 1703.) 1673.

28 avril. — Louis de Poterat, écuyer, Sr de Saint-Étienne, demeurant à Rouen, faubourg & paroiffe Saint-Sever, acquiert du Sr Lemoyne, de la paroiffe d'Etteville, une *maifon*, *cour* & *jardin*, fitués faubourg & paroiffe Saint-Sever-lès-Rouen, devant la croix étant au carrefour de Bonne-Nouvelle, près du chemin allant au Petit-Quevilly. Prix : 5,500 livres. (Note communiquée par M. Barabé, qui témoigne que L. Poterat acquit fa maifon du Sr Bretteville, dont Lemoyne fut l'héritier.) 1674.

D

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1680 — 1688.

1680. On découvre par haſard, dans une fabrique de poteries près Burſlem (Staffordſhire), la propriété du ſel marin de vernir la poterie chauffée au rouge. (Voyez 1690.)

1685. Un fabricant de Shelton, dans le Staffordſhire, obtient un grès blanc (ſtoneware) par le mélange d'une argile blanche avec du ſable fin. (Brongniart, II, p. 158.)

1686. A cette époque, les manufactures de poteries du Staffordſhire, établies à Burſlem, à Hanley, &c., étaient donc très-importantes.

1688. La fabrique de faïence de Saint-Cloud jouiſſait auſſi d'une certaine renommée. (Voyez 1698.)

1688. Le Muſée de Sèvres poſſède, en effet, des pièces de faïence de Saint-Cloud portant cette

ROUEN.

1674 — 1687.

Juillet (?). — Époque où Louis Poterat, qui 1674.
avait juſqu'alors habité avec ſon père & travaillé avec lui, le quitte pour aller former un établiſſement ſéparé. (Voir plus bas, 26 juillet 1676.)

31 octobre. — Date d'une ſentence criminelle 1675.
rendue par le bailliage de Rouen, en faveur d'*Eſme Poirat* (Poterat), Sr de Saint-Eſtienne, maître de la faïencerie établie à Rouen, faubourg Saint-Sever, contre le nommé Merlin, compagnon travaillant dudit métier, à raiſon de pluſieurs calomnies & menaces, & auſſi parce que ledit Merlin aurait pris & volé pluſieurs moules & originaux dudit artiſte. (Note communiquée par M. Goſſelin.)

26 juillet. — Accord entre Edme Poterat & 1676.
ſon fils aîné Louis, relativement au payement des ſommes promiſes dans le contrat de mariage de ce dernier & non verſées.

(Acte paſſé devant Me Cavé, notaire à Rouen, à la date ci-contre.)

Haudicquer de Blancourt, dans ſon *Art de la* 1687.
verrerie, publié en cette année, mentionne les porcelaines de *Rouen* & de *Saint-Cloud*. Mais, en liſant le paragraphe qu'il leur conſacre, on voit qu'il confond enſemble les porcelaines & les faïences :

« La porcelaine ou faïence eſt une terre préparée qui s'émaille avec le même email blanc que nous avons enſeigné... Ces ouvrages ſont

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1690 — 1695.

date : notamment une bouteille comprimée, à ornements & ſujet en camaïeu bleu, avec ce nom : George Paille, 1688. (Brongniart, *Muſée de Sèvres*, pl. 36, fig. 6 & p. 176.) Cette œuvre n'a point de caractère bien tranché peut-être, pourtant elle s'éloigne des produits de Nevers & de Rouen à la même époque. Les contours du décor ſont cernés de noir, de même que dans quelques autres pièces que M. Brongniart rapporte à la même provenance. — Depuis, la belle claſſification de M. Riocreux a rendu à la fabrique de Saint-Cloud la place importante qui lui eſt due.

1690. Les frères Elers, fabricants de poteries du Staffordſhire, vers 1690, introduiſent le procédé de donner la glaçure avec le ſel marin, en jetant ce ſel dans le foyer, vers la fin de la cuiſſon.

Vers la même époque, les compagnies anglaiſe & hollandaiſe ayant apporté de la Chine des grès cérames rouges, porcelaine rouge ſans vernis, *boccaro*, les frères Elers, de Nuremberg, établis à Burſlem (Staffordſhire), découvrent une belle argile rouge propre à la contrefaire, & fondent une petite manufacture à cet effet. (Brongniart, II, 158.)

1695 ou 1697. Époque à laquelle M. Brongniart (*Muſée de Sèvres*, p. 200, nº 7 & pl. 40, fig. 1) rapporte l'introduction de l'emploi du ſilex calciné dans la pâte des faïences fines anglaiſes (Cf. 1700 à 1725), & l'exécution du ſervice à thé à feuilles de chou & fraiſes.

1695. Époque à laquelle doit remonter la miſe en exploitation des ſecrets de Morin, directeur de la fabrique de faïence de Saint-Cloud, pour la fabrication de la *porcelaine* tendre, dite de Saint-Cloud. Ses premières recherches dans ce but devaient remonter à 1673. (Voir cette date.)

ROUEN.

1691 — 1694.

tellement dans l'uſage du monde, qu'il n'y a pas de lieu où il ne s'en trouve, tant pour l'ornement des cheminées, cabinets, tables & autres endroits, que pour les commodités ordinaires que nous en recevons. Les plus belles viennent de la Chine; celles qui les imitent le mieux ſont celles qui ſe font à préſent à Saint-Cloud & à Rouen, enſuite celles qui viennent de la Hollande; il s'en fait encore à Savonne en Italie, qui eſt très-belle, & en pluſieurs lieux de France, d'aſſez commune. »

Date d'une mention fournie par un almanach pariſien, & conſtatant que les porcelaines de Poterat étaient alors en circulation. 1691.

Il eſt remarquable que Thomas Corneille, dans ſon *Dictionnaire des arts & des ſciences*, publié en cette année, ne mentionne pas la faïence de Rouen. « On en fait, dit-il, de ſi belles (faïences) à Nevers & en Hollande, qu'on a peine quelquefois à les diſtinguer des porcelaines. » 1694.

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1698 — 1702.

1698. Martin Liſter, voyageur anglais, viſite la manufacture de faïence de Saint-Cloud, & conſtate que ſon propriétaire, Morin, eſt, *depuis trois ans*, en poſſeſſion d'un ſecret de fabriquer la *porcelaine*, & que ſes produits rivaliſent avec ceux de la Chine (Marryat, p. 304); ce qui rapporterait la découverte de Morin & ſa miſe en exploitation à 1695 environ. D'un autre côté, Liſter rapporte que Morin lui dit qu'il y avait plus de vingt-cinq ans qu'il expérimentait dans ce but; ce qui rapporterait les premières recherches à 1673, année de l'obtention du privilége de Poterat, & ce qui laiſſerait ſuppoſer que Morin avait été ſtimulé par le ſuccès des travaux de Poterat.

1700 à 1725. C'eſt vers cette époque que la pâte de la faïence fine anglaiſe reçoit la qualité remarquable dont elle eſt douée par l'introduction du ſilex dans ſa compoſition. Cette découverte eſt rapportée à un certain Aſtbury, deuxième du nom, potier du Staffordſhire. Cependant, d'après d'autres documents, cet emploi aurait été déjà fait dès 1697, à Broſely, dans le même comté. (Brongniart, *Traité*, II, p. 159.)

1702. 16 mai. — Date des lettres patentes accordées à la famille Chicanneau, entrepreneurs de la manufacture de faïence & de porcelaine établie

ROUEN.

1698 — 1699.

A cette date, qui eſt celle de l'expiration du privilége de Poirel, ſe rapporte une note extraite des Archives de la chambre de commerce, qui dit que Poterat, ayant deux fils, créa deux établiſſements de faïence au faubourg Saint-Sever, qu'il les dirigea & fit venir des ouvriers de pays étrangers pour les former. 1698.

Le *Mémoire ſur la généralité de Rouen*, attribué, ſuivant divers manuſcrits de cet ouvrage, à M. de Vaubourg, ſous la date de 1698, ou à d'autres avec une date poſtérieure, ne fait aucune mention de la faïence de Rouen. 1698.

Expiration du privilége excluſif accordé à Nicolas Poirel, en 1648. (Voy. cette date.) 1698.

Érection ſucceſſive de quatre manufactures de faïence à Rouen, par ſuite de l'expiration du privilége. Dans l'enquête de 1757, Guill. Heugue déclare que ſon unique four, pour faïence blanche, a été conſtruit en 1698. 1698.

BRUMENT 1699. — Nom & date que porte une cuvette ayant appartenu à M. l'abbé Colas, de Rouen, & aujourd'hui au Muſée céramique. Bordure régulière en broderie; ſujet chinois au centre. Coloration polychrôme : bleu, jaune, vert & rouge. 1699.

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1704 — 1709.

à Saint-Cloud. Le préambule de ces lettres jette un grand jour ſur ce qu'était devenue, entre les mains de Louis Poterat, la fabrication de la porcelaine.

1704. Date des premières productions de Boettcher, conſiſtant en grès rouges & brunâtres auxquels on donna improprement le nom de porcelaine.

Du XVIIe au XVIIIe ſiècle. Fabrique de faïences de Malicorne (Sarthe), dont il exiſte au Muſée de Sèvres (*Deſcription du Muſée*, no 112, p. 174) une écuelle en faïence blanche, à enveloppe réticulée, imitation chinoiſe.

1706. Par arrêt du conſeil d'État du 21 ſeptembre 1706, la communauté des émailleurs, verriers, faïenciers, patenôtriers, à Paris, eſt réunie à celle des maîtres verriers, couvreurs de flacons, &c.

1709. C'eſt ſeulement vers cette époque, après la découverte du kaolin d'Aue & les perfectionnements apportés aux procédés de Boettcher par le baron de Tſchirnhauſen, qu'on commence à fabriquer à Meiſſen, en Saxe, une véritable porcelaine dure, à pâte blanche & tranſlucide.

ROUEN.

1703 — 1709.

C'eſt vers cette date, qui eſt celle de l'expiration du privilége accordé en 1673 à Louis Poterat (enregiſtré le 9 décembre 1673), que durent s'établir les fabriques nouvelles qui profitèrent pendant quelques années de la liberté accordée à cette induſtrie. (Voy. 1698.) 1703 ou 1704.

Le Sr Cauſſy établit une manufacture en conſtruiſant un fourneau pour y cuire de la faïence brune dont il était l'inventeur. Quelque temps après, il en ajoute un ſecond pour la faïence blanche (*Mém. manuſc.* d'André Pottier, grand-père de l'auteur). Cauſſy figure dans le tableau de 1749, & auparavant dans celui de 1722. 1707.

26 avril. — Supplique adreſſée au contrôleur général Deſmarets par Denis Dorio, ſe diſant poſſeſſeur d'un ſecret d'application de la couleur rouge ſur les faïences & porcelaines, à l'effet d'obtenir l'autoriſation d'établir des fourneaux à Rouen pour y travailler. 1708.

Renvoi par le contrôleur à l'intendant pour avoir ſon avis (*Archives départementales*, fonds de l'intendance).

Cette demande ne paraît pas avoir eu de ſuites, c'eſt-à-dire qu'il ne ſemble pas que Dorio ait fondé une manufacture particulière, puiſqu'on n'en mentionne que ſix dans la requête de Poterat de 1717, & que la fondation de chacune de ces ſix a été précédemment fixée. Dorio, ſans doute, s'attacha à l'une des manufactures alors en exploitation.

C'eſt à cette année que ſe rapporte un paſſage ſi important des *Mémoires* de Saint-Simon, relatif à l'envoi de l'argenterie de la Cour à la Monnaie & à ſon remplacement par de la faïence. 1709.

E

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1714 — 1718.

1714. Fondation, en vertu de lettres patentes & de privilége excluſif pour un rayon de dix lieues, de la première fabrique de faïence, à Bordeaux, par Jacques Huſtin. — Jacques Huſtin eſt qualifié, dans une permiſſion ſignée d'un jurat de Bordeaux pour l'établiſſement de ſa fabrique, de *Directeur des affaires du Roi.*

1718. Chicanneau ſuccède à Morin dans la direction de la fabrique de *faïence* & de *porcelaine* de Saint-Cloud (Marryat, 2e édit., p. 305). Suivant M. Brongniart (*Traité*, &c., t. II, 498), cette date indiquerait ſeulement que, à cette époque, la fabrique de Saint-Cloud floriſſait encore ſous la direction de Chicanneau ou des frères Chicanneau.

ROUEN.

1710 — 1717.

1er août. — Aveu de Madeleine de Laval, veuve de Poterat, écuyer, Sr de Saint-Étienne, ſeigneur d'Emandreville, ſeigneur & haut juſticier de Sotteville, patron honoraire deſdites paroiſſes, & de Louis Poterat, écuyer, ſon fils, pour une maiſon à Saint-Sever. 1710.

Signé : *Madeleine de Laval; — Louis de Poterat d'Eſmandreville.*

Louis Poterat, obtenteur du privilége, était donc mort à cette époque.

Le Sr Cochois, ou plutôt Cauchois, fonde la manufacture qu'occupa depuis André Pottier, grand-père de l'auteur. Cauchois figure dans le rôle de 1722 & dans l'état de la même année comme manufacturier en terre brune. 1712.

C'eſt à cette date que M. Marryat, p. 92, rapporte le fait d'un privilége accordé par Louis XIV à la fabrique de Rouen, pour la fourniture de ſa vaiſſelle & l'uſage de marquer ces pièces d'une fleur de lis, ou même toutes celles de la fabrique. Cette allégation eſt empruntée à M. Brongniart. (*Traité*, &c., t. II, p. 39.) — (Voir 1709 & le paſſage de Saint-Simon.) 1713.

Mort de Louis XIV. 1715.

Le Sr de Saint-Étienne (Poterat) revendique le bénéfice du privilége excluſif dont il eſt pourvu, & préſente requête au conſeil pour demander la ſuppreſſion des *ſix* fabriques alors établies à Rouen, en outre de la ſienne ou des deux ſiennes; mais les maîtres obtinrent un arrêt qui *maintient & garde les manufactures établies ou qui pourraient s'établir par la ſuite dans le droit de fabriquer de la faïence en obſervant les règlements.* (*Mém. manuſc.* d'A. Pottier.) 1717.

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1718.

1718. Dès avant cette époque, les faïences de Lorraine, c'eſt-à-dire de Lunéville, de Straſbourg, &c., étaient apportées à Rouen, & vendues publiquement malgré l'oppoſition des marchands faïenciers.

ROUEN.

1718 — 1720.

16 mars. — Sentence du lieutenant général 1718.
de police de Rouen, rendue contre la dame veuve de Saint-Étienne, pour avoir fait vendre des faïences de ſa fabrique à l'encan & en gros. Gain de cauſe eſt donné aux marchands faïenciers qui avaient fait ſaiſir ſes marchandiſes.

Le Sr Dubois fonde à Saint-Sever une manu- 1719.
facture de faïence (*Mém. manuſc.* d'A. Pottier). Le nom de Dubois ne ſe trouve pas dans le tableau de 1749; il figure ſeulement dans celui de 1788, d'où l'on peut induire qu'il n'eſt pas le fondateur de cette manufacture.

Fondation de la manufacture de faïence de 1719.
M. de la Mettairie (*Mém. manuſc.* d'A. Pottier). De la Mettairie figure dans les tableaux de 1749, 1788, 1798, &c.

Fondation de la manufacture de Flandin 1720.
(*Mém. manuſc.* d'A. Pottier). Flandin figure dans les états ou tableaux de 1749, 1788, 1798. Ni Dubois, ni de la Mettairie, ni Flandin ne ſont indiqués au rôle de la capitation de 1722, d'où il faut en induire qu'en mentionnant la fondation de ces manufactures, l'auteur du *Mémoire manuſcrit* citait les noms des poſſeſſeurs exiſtants au moment où il écrivait ces notes.

16 mars. — Vente par le Sr Poterat de Saint- 1720.
Étienne au Sr Nicolas Fouquay d'une maiſon à uſage de faïencerie, ſiſe faubourg Saint-Sever (Inventaire dreſſé après le décès de Fouquay, *Archives département.*, bureau des finances).

État des faïenceries de Saint-Sever d'après un 1720.
relevé des chefs de manufactures (aux *Archives départementales de la Seine-Inférieure*) :

Bertin.	*Guilbaud* (ſic).
Fouquay.	*Heugue.*
Dame de St-Étienne.	*Breard.*
Cauſſy.	*Cauchois.*

1722 — 1723.

D'après le rôle de la capitation de cette année, les manufacturiers de faïence de Saint-Sever étaient : 1722.

Carré, manufacturier en terre brune, rue Saint-Sever.

Cauchois, manufacturier en terre brune, rue Saint-Sever.

Cauſſy père & fils, rue Saint-Sever.

Faupoint, rue Saint-Sever.

Heugue, rue d'Elbeuf.

De Villeray, rue d'Elbeuf.

Pinon, rue Saint-Julien.

Maugard (aliàs *Maugrard*, ou plutôt *Maugras*), rue Saint-Julien.

Bertin, rue du Pré.

Fouquet (ſic), rue du Pré.

Guillebault (ſic), rue Touſvents. (11 fabriq.)

D'après le même rôle, les peintres ſont :

Lefebvre.	*Hallé.*
Chicanneau.	*Pellevé.*
Ribard.	*Serrurier.*
Le Marchand.	*Maréchal.*
Vatine.	*Beaufeu.*
Alteſne (?)	

Arrêt du conſeil d'État qui, vu la diſette des bois, fait défenſes à toutes perſonnes & toutes communautés d'établir à l'avenir aucuns fourneaux, verreries, augmentation de feu, ſinon en vertu de lettres patentes bien & dûment vérifiées. (*Mém. manuſc.* d'A. Pottier.) 1723.

Mention des faïences de Rouen, dans le *Dictionnaire univerſel du commerce*, de Savary des Bruſlons : « Les plus belles faïences qui ſe faſſent en France ſont celles de Nevers, de Rouen, de Saint-Cloud. » 1723.

Mention des porcelaines de Rouen, dans le même ouvrage : v° *Fayance.* — Autre mention au mot *Porcelaine*, ſpécifiant que *les premières épreuves furent faites à Rouen.*

19 octobre. — Lettres patentes portant confirmation des marchands privilégiés fuivant la cour, fous la charge du prévôt de l'Hôtel & grand prévôt de France. On voit dans l'état annexé à ces lettres que le nombre des *verriers-faïenciers* était de fix : deux créés par Henri IV, le 16 feptembre 1606; deux ajoutés par Louis XIII, aux mois de novembre 1636 & mars 1640; deux par Louis XIV, le 24 juillet 1659. 1725.

Il y avait en outre deux *potiers de terre* créés par Louis XIV, fuivant lettres patentes du 25 juillet 1660. (Voy. 1776.)

Les marchands privilégiés étaient tenus de décorer leurs boutiques & établis de tapis fleurdelifés & chargés de la devife ordinaire de la prévôté de l'Hôtel, pour être reconnus, & afin que d'autres n'ufurpaffent point leur qualité. (D'après le texte même des lettres patentes de 1725.)

Nonobftant l'arrêt du confeil d'État de 1723, le Sr Macarel & le Sr Leclerc, peintre en faïence, font élever un fourneau dont la maîtrife des eaux & forêts ordonne la démolition; mais ils élèvent un conflit de juridiction & gagnent du temps. (Voy. 1730.) 1726.

Dans le rôle de la capitation de 1722, on trouve deux Leclerc : un qualifié *compagnon faïencier*, & l'autre, Pierre Leclerc, *tourneur en faïence*.

Date d'un globe célefte en faïence, figné de *Pierre Chapelle, de Rouen*, placé dans le veftibule des appartements du roi, à Choify. 1726.

Dans le *Dictionnaire géographique* d'Expilly, t. V, p. 227, on mentionne parmi les produits de la faïence de Rouen des globes céleftes & terreftres de dix-fept pouces de diamètre, qui faifaient l'admiration des curieux; les uns étaient foutenus par des Atlas, & les autres étaient fur un pied formé par quatre confoles. Sur ces globes étaient peints les quatre Éléments & les quatre Syftèmes.

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1730.

1730. Août. — Naiſſance de Joſiah Wedgwood, le prince des céramiſtes anglais.

ROUEN.

1726 — 1731.

14 février. — Sentence du bailliage permettant à Maugrard, fabricant de faïence à Saint-Sever, de vendre, à l'entrée du faubourg, juſqu'à concurrence de 3,000 livres de faïence, autant que les marchands faïenciers ſe refuſeraient à acheter à prix raiſonnable, pour pareille ſomme, de ſa marchandiſe. (Note fournie par M. Goſſelin.) 1726.

Le S[r] Poitevin établit une petite fabrique de faïence, qui paſſe plus tard à Heugue. On ſuppoſe qu'il s'était procuré des lettres patentes. (*Mém. manuſc.* d'A. Pottier.) 1729.

Macarel & Leclerc parviennent à ſe faire confirmer dans l'uſurpation qu'ils avaient commiſe en élevant une nouvelle manufacture nonobſtant les règlements. (*Mém. manuſc.* d'A. Pottier.) 1730.

Des commiſſaires ſe tranſportent à Rouen par ordre du conſeil d'État, viſitent toutes les fabriques, conſtatent ſcrupuleuſement la fabrication de chaque maître, ſe font donner des échantillons & dreſſent un état, qui a toujours ſervi depuis de règle & de pièce fondamentale aux faïenciers pour établir le nombre & la grandeur fixe des fours que chaque maître a le droit d'avoir, & la nature de la fabrication à laquelle ils ſont deſtinés, ſans pouvoir innover. (*Mém. manuſc.* d'A. Pottier.) 1731.

Cet arrêt, par cela ſeul qu'il fixait le nombre des fours, déterminait également le nombre des fabricants. Depuis cette époque, en effet, juſque vers 1770, aucune nouvelle fabrique ne fut créée; &, ſi plus tard, c'eſt-à-dire vers 1770, 1780 & 1790, il s'en établit trois autres, cette fondation fut conſidérée comme une violation du règlement.

L'arrêt du conſeil qui intervint pour donner force de loi aux preſcriptions ci-deſſus réſervait aux fabriques de faïence le privilége excluſif d'employer les bois blancs au chauffage de leurs

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1735.

1735. Un ouvrier infidèle, transfuge de la fabrique de porcelaine de Saint-Cloud, aide à fonder la fabrique de Chantilly.

1735. Publication, dans le *Mercure de France*, numéro d'octobre, p. 2161, du poëme en vers latins de *la Faïence*, & dans le numéro d'août de la même année, p. 1719, du même poëme en vers français, par De Fraſnay. — C'eſt une glorification de la faïence de Nevers.

ROUEN.

1734 — 1739.

fours, & elles ont gardé ce privilége, malgré la Révolution, juſqu'en 1796. (*Mém. manuſc.* d'A. Pottier.)

Le Sr Guillaume Heugue, ayant agrandi ſon four, eſt obligé, par ordre du conſeil, de le démolir pour le reconſtruire conformément au tableau. (*Mém. manuſc.* d'A. Pottier.) 1734.

Date inſcrite ſous un pot à lait en faïence fine, avec couverte vitreuſe, façon anglaiſe, en ma poſſeſſion, & aujourd'hui au Muſée céramique. Premier eſſai de ce genre, bien antérieur à l'établiſſement de la fabrique de Sturgeon (1781). 1735.

1735.
ROUEN.
L. C.

Serait-ce la ſignature de Leclerc? (Voy. 1726 & 1730.) Il y a place ici pour cette hypothèſe.

Date des travaux de peinture ſur faïence, exécutés à Rouen par un artiſte nommé C. Borne, dont M. Alfred Baudry poſſède deux plats à ſujets de la plus admirable exécution. On lit ſous l'un, qui repréſente *Diane & Actéon :* PINXIT 1736 C B; & ſous l'autre, qui repréſente *les Quatre Saiſons :* BORNE PINXIT, ANNO 1738. — M. Jacquemart, dans une Notice ſur les anciennes faïences françaiſes, *Revue des beaux-arts*, numéro de mai 1859, a mentionné un peintre céramiſte de Lille, appelé Marie-Étienne Borne, 1716. 1736 & 1738.

Mention de la manufacture de faïence de Rouen, comme l'emportant ſur toutes les autres (Nevers & Saint-Cloud) par la beauté des couleurs & le bon goût du deſſin. (*Mercure de France*, mars 1738, p. 466, art. de M. Juvenel ſur les Manufactures.) 1738.

Le Sr Guillaume Heugue, ayant entrepris de fabriquer de la faïence brune, contrairement 1739.

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1740.

1740. C'eſt vers cette époque que M. Brongniart (*Muſée de Sèvres*, p. 213, nº 118) rapporte la fabrication des produits originaires de la *Manufacture royale de terre d'Angleterre de la rue du Pont-au-Choux*, *à Paris*, & le buſte de Louis XV, ſur ſocle à lion, qui en provient.

1740. Les frères Dubois, transfuges de la fabrique de porcelaine de Chantilly, propoſent au miniſtre Orry de Fulvy de lui réveler le ſecret, & le miniſtre les établit à Vincennes.

ROUEN.

1740.

au tableau où il eſt porté pour faïence blanche, une ordonnance de l'intendant (27 avril) lui preſcrit de ſe renfermer dans la fabrication de la faïence blanche à laquelle ſa manufacture eſt deſtinée. (*Mém. manuſc.* d'A. Pottier.)

État des manufacturiers, d'après les ſignatures originales de deux actes. 1740.

Fouquay.	*Flandain.*
Huet-Bertin (*V*ve).	*Guill. Heugue.*
Loüe Guillibaud (*V*ve).	*Franç. Heugue.*
Foſſé.	*P*re*-P*l *Cauſſy.*
*N*as *Malétra.*	*N. Macarel.*
L. Sulmont.	(11 fabriques.)

Un règlement du lieutenant de police, de la même date, préſente ce même état avec quelques modifications. Les fabriques y ſont au nombre de quatorze, dont une de poterie.

Mention de la dame Bertin comme fabricante de faïence; elle figure de nouveau dans l'ordonnance de 1749. 1740.

Le Sr Dionis commence ſa fabrication en cette année; il figure dans les états de 1749 & 1757 (*Mémoires de la chambre de commerce ſur le débat entre les maîtres & les ouvriers*). Dionis déclare, en tête de l'état dépoſé par lui dans l'enquête, qu'il occupe la plus ancienne fabrique établie en vertu de lettres patentes en 1646. 1740.

Ceci prouve que la famille Poterat dut fonder, à l'aide de ſon privilége particulier, une manufacture diſtincte de celle qu'elle exploitait déjà au droit de Poirel, l'une tranſmiſe à Dionis, & l'autre à Fouquay.

Il réſulte des termes d'une requête adreſſée par les fabricants faïenciers de Rouen au lieutenant de police, que le Sr de Villeray, qui exploitait une des deux fabriques primitivement établies depuis 1720 (le Sr Fouquay exploitait l'autre), ceſſa en cette année 1740. Or, comme 1740.

c'eſt en cette dernière année que commence Dionis, qui dit, comme nous venons de le rapporter ci-deſſus, exploiter la plus ancienne fabrique fondée en 1646; il s'enſuit que la ſucceſſion doit s'établir ainſi : Poterat, de Villeray, Dionis.

11 juin. — Règlement du ſiége de la police du bailliage de Rouen, établiſſant la diſtribution & partage des bois blancs entre les fabricants de faïence de Rouen, les pâtiſſiers, boulangers & plâtriers fourniſſeurs, cité dans la grande ordonnance en placard, & renouvelé par l'ordonnance de février 1749. (Voir cette date.) 1740.

Septembre. — Les dames Bertin & Guillibaut ſe font injuſtement délivrer du bois plus que leur part & portion, prétendant que le partage n'avait plus lieu. (*Id.*) 1740.

30 décembre. — Arrêt du conſeil d'État du Roi, qui maintient le Sr Lafoſſe en ſa qualité de l'un des ſix marchands verriers faïenciers privilégiés ſuivant la Cour, dont le nombre ne pourra être augmenté ſous quelque prétexte que ce ſoit, dans le droit de tenir boutique ouverte des marchandiſes de ſon état dans la ville de Rouen, & fait défenſes aux maîtres & gardes faïenciers de la même ville de l'y troubler. 1740.

14 mai. — Décès du Sr Nicolas Fouquay, acquéreur, en 1720, de la manufacture du Sr Poterat de Saint-Étienne. Cette manufacture était ſituée proche Bonne-Nouvelle, *aliàs* proche la croix de Bonne-Nouvelle, à l'extrémité du faubourg (probablement rue Toufvents, depuis occupée par Levavaſſeur & Lambert). 1742.

Cependant, le rôle de capitation de 1722 fixe le ſiége de la manufacture de Fouquay, *rue du Pré*, & celle de Guillibaut, *rue Toufvents.*

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1743 — 1745.

1743. Un arrêt du Parlement, du 5 ſeptembre, fixe à Nevers le nombre des fabriques de faïence, qui tendaient à s'accroître outre meſure, à *onze*, & poſtérieurement à *huit*, avec amende de 1,000 livres contre les contrevenants. On ne tint jamais rigoureuſement la main à l'exécution. La même défenſe fut faite à Rouen, en 1723 & 1731. (Voir ces dates.)

1745. Par un arrêt du conſeil d'État de cette année, la faïence étrangère était taxée pour droit d'entrée à 20 livres du cent peſant; celle des provinces réputées étrangères, à 3 livres. Les droits de ſortie ſont réglés à 6 livres du cent peſant. (*Encycl. méth.*, Arts & Mét., art. *Faïence*.)

1745. Orry de Fulvy, frère du miniſtre, obtient un privilége excluſif pour trente années, ſous le nom de Ch. Adam, & un emplacement dans le château de Vincennes. C'eſt là & à partir de cette année que commence la manufacture dite depuis de Sèvres; elle ne fut transférée à Sèvres qu'en 1756. Toutes les pièces fabriquées entre ces deux époques l'ont donc été à Vincennes. (Brongniart, *Traité*, II, 499.) Elle ne reçut le titre de manufacture royale qu'en 1753. (*Ibid.*)

ROUEN.

1742 — 1747.

31 juillet. — Lettres patentes délivrées en 1742.
faveur de Girard de Reincourt ou Raincourt, pour continuer l'établiſſement de la manufacture de faïence, à Saint-Sever, vacante par la mort de ſon propriétaire Fouquay, décédé ſans héritiers; laquelle manufacture était celle qui avait été fondée en 1645 par Poirel de Grandval.

« Comme elle eſt, diſent les lettres patentes, une des deux premières qui aient été établies à Rouen, qu'elle a toujours été bien entretenue, & qu'il s'y trouve *trois fourneaux* conſtruits pour la fabrication de la faïence, il eſt de l'intérêt du commerce & du bien public qu'elle continue d'être exploitée. »

S'il n'y avait, ſuivant l'état de 1749, répétition de celui de 1731 à l'égard du nombre des fours, que trois fabriques ayant trois fours, celles de Deſportes, de Dionis & de Cauſſy, ſi la fabrique de Cauſſy avait été fondée, poſtérieurement aux deux premières, par un individu de ce nom, la fabrique de Poirel était donc, en 1749, entre les mains de Deſportes ou de Dionis, ſucceſſeurs de Reincourt & de Fouquay.

Le S[r] Thieuvin, propriétaire d'un fourneau 1744.
à uſage de poterie, ayant entrepris d'y cuire de la faïence & ayant voulu agrandir ſon four pour cet uſage, il lui eſt enjoint de ſe conformer à l'état de 1731, tant pour l'uſage que pour la grandeur de ſon four. (*Mém. manuſc.* d'A. Pottier.)

20 juin. — Les propriétaires de manufactures 1747.
de faïence de Saint-Sever préſentent requête par laquelle ils demandent que les bois ſoient partagés entre eux, proportion gardée du nombre & des grandeurs de leurs fours, ſuivant l'état conforme au règlement du 11 juin 1740.

Le S[r] Macarel ayant demandé à agrandir ſon 1747.
four, il lui eſt enjoint de ſe conformer aux limitations preſcrites dans l'état de 1731. (*Mém. manuſc.* d'A. Pottier.)

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1748 — 1751.

1748 & 1749. D'après M. Davillier (*Hiſtoire des faïences du midi de la France*, p. 131, note), c'eſt en 1748 & 1749 qu'on fit à Lunéville les premiers eſſais de terre de pipe. Staniſlas Leczinſki accorda à cette manufacture un privilége par lettres patentes des 13 & 29 décembre 1749. (Comparer ce fait avec celui rapporté plus haut à l'année 1735, qui prouve que dès cette année des eſſais de terre de pipe étaient faits à Rouen.)

1750. C'eſt vers cette époque que floriſſait, à Paris, la fabrique de faïence de Digne, de laquelle eſt ſorti un pot à pharmacie, décoré d'arabeſques en broderie polychrome, type rouennais. (Brongniart, *Muſée céramique de Sèvres*, pl. 36, fig. 9, & *Traité*, II, 33.)

1750. M. de Tourny, intendant de Guyenne, fait accorder, vers 1750, à la manufacture de faïence de Bordeaux, fondée en 1714, le titre de *faïencerie royale*. Cependant, à la date du 17 juillet 1750, M. de Tourny conſulte les jurats ſur un placet préſenté au Roi par le Sr Huſtin, afin d'obtenir une *prolongation de privilége excluſif;* les jurats ſe prononcent contre cette prolongation comme déſavantageuſe au public. Peut-être eſt-ce pour le dédommager de ce refus qu'on lui accorda le titre de faïencerie royale.

1751. 21 janvier. — Enregiſtrement de lettres patentes établiſſant, pour vingt ans, à Saint-Denis-ſur-Sarthon, près Alençon, une manufacture de faïence au profit du Sr Ruel. (*Regiſtres civils* [rapports] *du Parlement de Rouen*, à la date ci-deſſus.)

ROUEN.

1749 — 1752.

Quelque temps auparavant, le même Macarel, ainſi que Flandin & de la Mettairie, autoriſés ſeulement pour fabriquer la faïence brune, ayant demandé à faire du blanc, furent déboutés de leur demande, & le conſeil leur enjoignit de ſe renfermer dans l'uſage preſcrit pour leur manufacture. (*Mém. manuſc.* d'A. Pottier.)

15 février. — Tableau des manufacturiers de faïence de Saint-Sever, porté dans une ordonnance du bailli de Rouen de cette date, relative à la diſtribution des bois à faire entre eux, dans l'ordre établi par cette liſte : 1749.

Deſportes,	3 fours,	5 cordes.
Dionis,	3 fours,	5 cordes.
Vve *Maleſtra*,	2 fours,	4 cordes.
De *Bertin*,	2 fours,	4 cordes.
Vavaſſeur,	2 fours,	4 cordes.
Gme *Heugue*,	1 four,	3 cordes.
Cauſſy,	3 fours,	3 cordes.
Mouchard,	1 four,	3 cordes.
Foſſey,	1 four,	3 cordes.
La Métairie,	2 fours,	2 cordes.
Flandrin,	1 four,	2 cordes.
Macarel,	1 four,	2 cordes.
Fs *Heugue*,	1 four,	2 cordes.
13 fabriques,	23 fours.	

Les noms ſont orthographiés ici comme au tableau imprimé en placard.

Le *Dictionnaire de Trévoux*, publié en cette année, mentionne les faïences de Rouen : « Celles (les faïences) de Rouen & de Saint-Cloud ont fort bien réuſſi. On y fait auſſi des porcelaines que bien des gens préfèrent même aux porcelaines de la Chine. » 1752.

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1753 — 1756.

1753. Le privilége de la manufacture de porcelaine de Vincennes eſt transféré de Ch. Adam à Éloy Brichard, & Louis XV lui accorde le titre de *manufacture royale.* C'eſt à partir de cette année que commence la marque des pièces & leur date indiquée par les lettres de l'alphabet. L'année 1753, qui, à ce titre, ne comprend que trois mois, eſt déſignée par la lettre A.

1756. La manufacture royale de porcelaine de Vincennes eſt transférée à Sèvres (Brongniart, *Traité*, II, 499). Depuis trois ans, elle avait le titre de *manufacture royale*, marquait ſes pièces du chiffre royal & indiquait leur date par une lettre de l'alphabet. L'année du transfèrement, elle marquait donc ſes pièces de la lettre D.

ROUEN.

1753 — 1757.

Ordonnance de M. de la Bourdonnaye, intendant de la généralité de Rouen, contenant tarif du prix des ouvrages des ouvriers peintres & tourneurs en faïence des manufactures de Saint-Sever. (*Réglementation des ſalaires*, in-4° imprimé chez J.-J. Le Boullenger.) 1753.

Cette ordonnance fait époque dans l'hiſtoire de la fabrication, parce qu'elle conſacrait une réduction des ſalaires; elle eſt ſouvent invoquée & ſa date rappelée par cette formule : *l'année de la réduction.*

Mention au papier terrier nouveau des poſſeſſions du prieuré de Grandmont, de J.-B. Dupray, maître de faïencerie, avec un four, demeurant rue Saint-Sever, vis-à-vis l'enclos des Emmurées. Ce nom ne figure pas dans les diverſes nomenclatures. 1753.

17 juillet. — Les S[rs] Vallet frères font l'acquiſition de leur établiſſement qu'ils continuent, à partir de ce jour, à exploiter en commun, pour la fabrication de la faïence blanche ſeulement. (Enquête, &c.) 1756.

Mémoire manuſcrit ſur un débat entre les ouvriers faïenciers & leurs maîtres pour la fixation du prix des ſalaires. (Chambre de commerce de Rouen, Archives anciennes, carton XI.) 1756.

Nomination du S[r] André Pottier aux fonctions de marchand faïencier privilégié du Roi & de ſyndic de la communauté, ſuivant titres en ma poſſeſſion. 1757.

Avril. — Pierre Mouchard prend pour aſſocié Debarc de la Croiſille, qui témoigne dans l'enquête citée ci-après. 1757.

Juin. — D'après une enquête faite à cette époque ſur un débat ſoulevé entre les fabricants & les ouvriers touchant les ſalaires, il réſulte 1757.

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.
1758 — 1762.

ROUEN.
1757.

qu'il y avait alors *treize manufactures*, dont deux dirigées par le même entrepreneur, favoir :

	Manuf.	Fours.	Peintres.
Cauffy (Pierre-Paul),	1	3	6
Vve Levavaffeur (Rouffin),	1	2	11
Vallet frères,	1	2	14
François Heugue (aîné),	2	4	17
Pavie,	1	2	14
Guillaume Heugue,	1	1	14
De la Mettairie,	1	1	»
Macarel,	1	1	»
Vve Foffé,	1	2	3
Pierre Mouchard,	1	1	4
Dionis,	1	3	7
Flandrin,	1	1	»

Au moins 23 fours.

Le total des ouvriers employés en 1757 eft de trois cent cinquante-neuf. (Original aux *Archives de la Chambre de commerce.*)

1758 à 1762. C'eft pendant cette période que MM. De Lauraguais, Darcet & Le Gay firent, dans le laboratoire de De Lauraguais, une fuite d'expériences qui les conduifit à la découverte d'une porcelaine purement terreufe & très-réfractaire, laquelle manquait de blancheur, comme une partie de celles de la Chine.

Dans le même temps, Macquer, que le gouvernement avait chargé de recherches tendantes au perfectionnement de la manufacture de Sèvres, perfuadé que les porcelaines de Chine & de Saxe étaient le produit de fubftances terreufes inconnues jufqu'alors, mais fufceptibles d'être trouvées, engagea le miniftère à propofer une récompenfe à celui qui découvrirait ces fubftances. Villaris, pharmacien diftingué de Bordeaux, s'en occupa; il apprit que les environs de Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne) recélaient des terres très-blanches qui pouvaient remplir le but qu'on fe propofait : fon efpoir ne fut point trompé. Les effais en furent faits fous la direction de Macquer, à la

8 décembre. — Ordonnance de l'intendant de Brou portant règlement général pour les manufactures de faïence de la ville de Rouen, en cinq articles, établiffant liberté entière aux entrepreneurs d'employer des ouvriers à leur choix, de l'un & de l'autre fexe, de former autant d'élèves qu'il leur conviendra, de fixer les falaires de gré à gré, d'établir de nouveaux fours & de fonder de nouveaux établiffements, à condition de n'y confommer que du charbon de terre ou de la tourbe. (D'après l'original imprimé exiftant aux *Archives de la Chambre de commerce.*) 1757.

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.
1760 — 1763.

manufacture de Sèvres. (*Mém. sur les ouvrages de terre cuite*, par Fourmy, 1802, p. 71.)

Ce furent les Srs Grellet, négociants, aidés de Turgot, intendant de la province, & de Desmarest, inspecteur des manufactures de la même généralité, qui, les premiers, mirent en exploitation le gîte de kaolin de Saint-Yrieix, que, plus tard, la fabrique de Sèvres acheta, croyant ainsi s'en assurer l'exploitation exclusive.

1760. Le Roi fait l'acquisition de la manufacture de Sèvres, & nomme Boileau directeur. (Brongniart, *Traité*, II, p. 499.)

1760. Le procédé d'impression de dessins sur faïence *émaillée* est constaté, à cette époque, dans la fabrique de Rorstrand, près Stockolm en Suède. (Brongniart, II, p. 174.)

1760. Jusque vers cette époque, en Angleterre, le vernis des poteries était le produit du plomb pur ou du sel marin; mais alors on importa, des parties septentrionale & orientale de France & d'Angleterre, des faïences, dites *terre de pipe*, qui étaient recouvertes d'un vernis beaucoup plus brillant que celui que les poteries susdites pouvaient recevoir.

1763. Josiah Wedgwood arriva, vers 1763, à établir une fabrication active, fondée sur des moyens mécaniques, d'une faïence fine, à biscuit dense, très-fin, recouvert d'un vernis transparent, dur, très-bien glacé, d'un blanc légèrement jaunâtre, à laquelle il donna le nom de *Queen's ware*.

ROUEN.
1767 — 1768.

Compte rendu au contrôleur général par les receveurs généraux des finances de la généralité de Rouen, mentionnant les *faïenceries de Rouen* au nombre des industries importantes de cette partie de la province. 1767.

Le tome V du *Dictionnaire géographique* d'Expilly, publié cette année, mentionne, p. 227-8, la fabrique de Rouen en ces termes : « Il y a à Rouen, dans le faubourg Saint-Sever, à la gauche de la Seine, plusieurs manufactures de faïence qui sont très-considérables... On assure même qu'elles pourraient suffire à la fourniture de tout le royaume... » Pour « les globes célestes & terrestres » qu'on y fabriquait, voir à l'année 1726. 1768.

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1770 — 1773.

1770. Fondation du village d'*Etruria* (Staffordſhire) par Joſiah Wedgwood.

1773. La corporation des faïenciers de Paris, ſous le titre de *Marchands verriers, émailleurs, &c.*, ſe compoſait, à cette époque, de cent trente-ſix membres environ.

ROUEN.

1770 — 1774.

Vers cette époque, le Sr Dumont établit une manufacture de faïence à Saint-Sever. On a tout lieu de croire qu'il n'avait droit de faire que des pavés, dits vulgairement *pavés de Liſieux*. Ces pavés étaient revêtus d'émaux de faïence. Mais il ſe ſervit de ſon four, qu'il fit agrandir juſqu'au point de le rendre le plus grand de tous, à cuire toute eſpèce de faïence. Dumont figure encore ſur les états de 1788 & 1798. (*Mém. manuſc.* d'A. Pottier.) 1770.

État des manufacturiers de faïence d'après le rôle d'impoſition du vingtième : 1774.

Flandain, rue Saint-Sever.
De la Mettairie, rue Saint-Sever.
Pierre Heugues, rue Saint-Sever.
Gabriel Saas (remplaçant Mouchard), rue Saint-Sever.
Vve Framboiſier, rue Saint-Sever.
Jean-Baptiſte Heugue, rue Saint-Sever.
Guill. Heugue & ſa mère, rue d'Elbeuf.
Dumont, rue d'Elbeuf.
Pavie, rue Saint-Julien.
Macarel, rue Saint-Julien.
François Heugue, rue Saint-Julien.
Frères Vallet, rue du Pré.
François Heugue père, rue du Pré.
Dame Levavaſſeur, rue Touſvents.

M. Brongniart (*Deſcription du Muſée de Sèvres*, p. 177, no 143) décrit une pièce en ces termes : « Aſſiette à bord feſtonné, en faïence de Rouen, ſur laquelle on a fait des eſſais de *couleur purpurine*. Elle porte la date de 1774. » 1774.

Guillibault.—Ce nom, que nous avons rencontré en toutes lettres, ainſi écrit : *Guillibeaux*, ou précédé d'un M., ſur des pièces de faïence d'une exécution ſupérieure, ſe rattache à l'hiſtoire de nos manufactures de faïence. Nous le trouvons, à cette date, dans l'*Almanach de la ville de Rouen*, pour 1774, avec ce titre : 1774.

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1775 — 1776.

1775. Dans la feconde moitié du dix-huitième fiècle, vers 1775, floriffait la fabrique de faïence (& de porcelaine) de Sceaux-Penthièvre, dont M. Brongniart (*Mufée de Sèvres*, pl. 36, fig. 8) a figuré une magnifique foupière, genre rocaille, décorée de fujets & d'ornements, où domine la couleur carmin, mais en avertiffant que cette attribution d'origine n'a d'autre garantie que la foi du vendeur, vu que l'*ancre*, marque diftinctive de cette fabrique, ne s'y trouve pas.

1776. Par un édit du mois d'août 1776, les faïenciers, vitriers & potiers de terre de Paris, font réunis en un feul corps de communauté.

ROUEN.

1775 — 1776.

M. Guillibault, directeur de la manufacture royale de velours & draps de coton, établie à Rouen par arrêt du Confeil en 1752.

État des manufacturiers de faïence au faubourg Saint-Sever, d'après les rôles d'impofition du vingtième : 1775.

Mouchard, remplacé par *Gabriel Saas*.
Veuve Framboifier.
Heugue (Pierre).
Heugue (François) père.
Heugue (François) fils.
Heugue (Jean-Baptifte).
Heugue (Guillaume) & fa mère.
Vallet frères.
Pavie.
Macarel.
Dumont.
De la Mettairie.
Sturgeon (ajouté poftérieurement).

Les principaux ouvriers des manufactures de faïence établies à Saint-Sever font confidérés comme difpenfés de tirer à la milice, à titre d'ouvriers difficiles à remplacer. L'intendant, en foumettant l'état des exemptions de fervice particulières à fa généralité, propofe de réduire cette exemption au plus ancien tourneur & aux deux plus anciens peintres de chaque manufacture. (*Archives départementales*, C. 708.) 1776.

Ce document conftate, en outre, que ces manufactures étaient au nombre de *dix-huit*. Or, il n'y en a que douze ou treize dans l'état cideffus; ce qui démontre une fois de plus combien les documents adminiftratifs eux-mêmes font fouvent en défaccord.

Décembre. — Lettres patentes du Roi, en forme d'édit, portant fixation du nombre & de la qualité des marchands & artifans privilégiés de la Cour, maifon & fuite de Sa Majefté, à la nomination du prévôt de l'Hôtel, avec un tarif 1776.

des droits. Les *faïenciers*, *patenôtriers*, *vitriers* (verriers), *potiers de terre*, y font au nombre de *huit*, ce qui correfpond au nombre fixé par les lettres patentes de 1725.

Dans le *Tableau de Rouen de 1777*, p. 144, 1777.
on lit, à propos de Saint-Sever : « Cette paroiffe eft de la plus grande étendue & très-peuplée ; il y a plufieurs manufactures, dont les plus renommées font celles de faïence, qui fait une partie confidérable du commerce de ce faubourg. »

Dans un *Voyage à Rouen*, manufcrit inédit 1777.
rédigé par un S[r] G... & faifant partie de la Bibliothèque publique de Rouen, collection Montbret, petit in-folio, p. 45, on lit :

« Il faut encore vifiter, au faubourg Saint-Sever, quelques manufactures de faïence ; il y en a qui occupent plus de quatre-vingts ouvriers. Les procédés de ces manufactures font connus. Après avoir vu la préparation des terres fur le mélange defquelles les fabricants gardent toujours un peu de fecret, il faut paffer à l'atelier des tourneurs, enfuite à celui des peintres, où fe met l'émail & la couverte. La faïence paffe deux fois au four, comme la porcelaine : une première fois pour cuire la pâte, une feconde fois pour que la couverte s'uniffe par la cuiffon à la pâte, & que les couleurs métalliques que l'on emploie fe fixent & s'amalgament dans la couverte. Les pièces font renfermées dans des tourteaux de terre, afin qu'elles ne prennent pas un trop grand feu qui les feroit fendre. On fait dans ces manufactures, non-feulement des faïences communes, mais auffi beaucoup de faïences dans le goût de celles de *Sceaux* & de *Strafbourg*. »

7 décembre. — La manufacture du S[r] Mou- 1778.
chard eft adjugée par décret à un S[r] Coufin. (Voy. 1779.)

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1779 — 1780.

1779. M. Davillier (*Hiſtoire des faïences du midi de la France*, p. 103) cite deux vaſes qui portaient cette inſcription : *Jacques Boſelly*, *Savonne*, *1779*, *24 ſeptembre*. Le même artiſte ſignait quelquefois *Giacomo Boſelly*. Il y a un rapprochement à faire entre ce nom & celui qui eſt inſcrit ſous une cafetière de forme tourmentée aujourd'hui au Muſée céramique de Rouen.

1780. Publication du procédé d'*impreſſion* en bleu ſur faïence fine & porcelaine tendre, découvert par John Turner, de Cangley. (Brongniart, II, p. 161.)

1780. Fondation, à Toulouſe, de la fabrique de faïence fine de M. Arnoux, l'une des plus curieuſes de France. C'eſt à elle qu'on doit rapporter les poteries *marbrées* au moyen d'un mélange d'argiles de couleurs différentes, vernisſées au plomb ſulfuré. (Brongniart, II, p. 168.)

ROUEN.

1779 — 1782.

15 février. — La manufacture de Mouchard, adjugée l'année précédente au Sr Couſin, eſt adjugée de nouveau au Sr Lemire. (Voy. 1782.) 1779.

Le Sr Pierre Heugue établit, vers cette époque, une manufacture à Saint-Sever, pour la fabrication particulière des poêles en faïence. Elle paſſa plus tard au Sr Valette, qui y fabriqua de la faïence de tout genre, & pas de poêles. (*Mém. manuſc.* d'A. Pottier.) 1780.

17 juillet. — Arrêt du conſeil d'État qui autoriſe les Srs Macnemara, William Sturgeon, Simon de Suzay & Letellier, à établir une manufacture de faïence à Rouen, à la charge de n'y employer que du charbon de terre & de la tourbe, & les autoriſe à y placer les armes du Roi avec cette inſcription : *Manufacture royale*. 1781.

Le même arrêt du Conſeil accordait aux mêmes une gratification annuelle de 2,000 liv. pendant *cinq ans*, s'ils réaliſaient leurs promeſſes. (Voir 1784.)

A cette époque, les manufactures de Saint-Sever occupaient cinq cent ſoixante-dix ouvriers, dont un ſixième, ſoit quatre-vingt-quinze, de peintres. Il y avait vingt-cinq fours en activité, deux de plus qu'en 1749. L'apprêt d'une fournée demandait *huit* jours. (*Almanach des gens de goût*, an V.) 1781.

Février. — Gabriel Saas devient acquéreur, *par clameur*, de la manufacture de faïence poſſédée antérieurement par le Sr Mouchard, puis adjugée, par décret, le 7 décembre 1778, à un Sr Couſin, adjugée de nouveau, le 15 février 1779, à un Sr Lemire, & enfin, en 1782, 1782.

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1784.

1784. C'eſt à cette époque que la manufacture de porcelaine, fondée à Limoges dès les premières années de la découverte du kaolin de Saint-

ROUEN.

1783 — 1784.

à Saas. (*Archives départementales*, fonds de l'intendance.)

Août. — Des expériences ſont faites dans la fabrique du Sr Sturgeon pour conſtater la ſupériorité de ſes procédés dans la cuiſſon des faïences au charbon de terre. Il y eut, la même année, une proteſtation ſignée des fabricants. 1783.

Septembre. — Les manufacturiers de faïence de Saint-Sever adreſſent à l'autorité une pétition contre la concurrence dont les menacent les travaux du Sr Sturgeon; ils avancent que leurs manufactures entretiennent *quinze cents ouvriers* (voir 1781) & fourniſſent une branche de commerce très-étendue dans l'intérieur du royaume & aux colonies. Cette pétition porte quinze ſignatures : 1783.

De la Mettairie.	*Heugue* fils.
P^re Jourdain.	*Heugue.*
Heugue aîné.	*Framboiſier.*
F^me P. Macarel.	*Vve Lepage & Lhomme* (?).
Flandain.	*Vve G^me Heugue.*
Ph. Levavaſſeur.	*Himbert.*
Dubois.	*Matthieu Vallet.*
Michel Vallet.	(*Gabriel Saas*).

Gabriel Saas n'a pas ſigné l'acte, mais il n'en exiſtait pas moins à cette époque, puiſqu'il remplit l'intervalle de Mouchard à mon grand-père. (Voir 1782.)

L'orthographe des noms eſt ici conforme aux ſignatures.

Le nom de mon grand-père ne figure pas dans les quinze ſignataires; qu'en induire? qu'il ne fabriquait pas encore, ou que ſon titre de marchand privilégié qu'il prend dans le procès-verbal de 1785 le rangeait parmi les marchands?

Août. — Le Sr Sturgeon, entrepreneur d'une manufacture de faïence à Rouen, rue d'Elbeuf, demande le payement de la deuxième annuité 1784.

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1784 — 1786.

Yrieix, & conſtituée en manufacture royale, eſt annexée à celle de Sèvres. Les fabriques ſe ſont multipliées depuis; en 1838, on en comptait vingt-quatre à Limoges ou aux environs.

1784. 16 mai. — Arrêt du conſeil d'État renouvelant les priviléges de la manufacture de Sèvres & lui accordant nommément « le droit excluſif de faire & débiter des vaſes couverts & non couverts; d'incruſter de l'or ſur ces vaſes & ſur toutes autres pièces de porcelaine; d'y peindre des tableaux repréſentant des perſonnages & des animaux; de fabriquer & vendre des ſtatues, des buſtes en ronde boſſe, ou en médaillon & en bas-relief, des groupes d'hommes ou d'animaux, ou d'autres ſujets faits avec de la pâte de porcelaine en biſcuit ou colorés, & généralement tous autres ouvrages du grand genre deſtinés à ſervir d'ornement. Le tout à peine de ſaiſie, confiſcation & de 3,000 livres d'amende. »

On n'accordait aux autres manufactures la liberté de fabriquer des plats, des aſſiettes, des taſſes, des ſucriers, des compotiers, &c., d'y mettre de l'or en ſimple bordure & des fleurs, qu'à la charge de tranſporter leurs ateliers à quinze lieues de Paris, & dans tout autre lieu que les capitales des provinces; à l'exception des manufactures de Sceaux & de Chantilly, à cauſe de leur ancienneté. (Voir plus loin 1787.)

1786. Date du célèbre traité de commerce conclu avec l'Angleterre, ſous le miniſtère de M. de Vergennes, & dont les conſéquences, au dire de tous les contemporains, furent ſi déſaſtreuſes pour l'induſtrie françaiſe. (Voir 1788.)

ROUEN.

1785 — 1786.

de la gratification qui lui a été accordée pendant cinq ans par arrêt du Conſeil du 17 juillet 1781.

Février. — Le Sr Sturgeon préſente au gouvernement un mémoire dans lequel il demande 1785.
que, eu égard aux ſervices qu'il a rendus & qu'il eſt à même de rendre à l'art de la faïencerie, on lui donne les fonctions d'inſpecteur général des manufactures à feu (plus loin on lit *des manufactures de faïence*) avec des appointements proportionnés à cette commiſſion. Il demande, en outre, que la caiſſe de commerce lui prête 100,000 livres, rembourſables en dix ans.

Les fabricants de faïence qui avaient été nommés commiſſaires pour aſſiſter aux différentes expériences du Sr Sturgeon étaient :

Louis-Nicolas Goubert, marchand faïencier;
André Pottier, marchand faïencier privilégié du Roi ſuivant la Cour & Conſeils de Sa Majeſté;
P. Levavaſſeur;
De la Mettairie;
Flandin, fabricant de faïence.

D'après un *Mémoire ſur le commerce de la* 1786.
Normandie, préſenté par la Chambre de commerce au roi Louis XVI à ſon paſſage par Rouen, en 1786, « cette ville renfermait *dix-huit* faïenceries, dont une ne conſomme que du charbon de terre; les deux tiers des produits ſont exportés à nos colonies. »

Suivant une note annexée au même mémoire, il y a, dans le faubourg Saint-Sever, *dix-ſept* manufactures de faïence qui occupent enſemble annuellement environ douze cents perſonnes.

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1787.

1787. 17 janvier. — Lorfque l'arrêt du confeil d'État du 16 mai 1784 (voir cette date) vint frapper les manufactures de porcelaine établies à Paris ou aux environs, il y en avait alors neuf affez floriffantes à Paris. Huit d'entre elles fe difpofaient à accepter l'exil; une feule, celle dirigée par Mme Guerhard, depuis Mme Dilh, réfifta, & fa directrice agit avec tant d'activité & d'énergie qu'elle finit par obtenir de M. de Calonne un nouvel arrêt du confeil, du 17 janvier 1787, qui, paraiffant confirmer celui de 1784 & toutes les prérogatives qu'il avait données à la manufacture de Sèvres, défendant même aux autres manufactures de rien faire du même genre qui excédât les dimenfions élevées qu'il fixait, laiffait cependant une grande latitude, pour tous les beaux ouvrages, à quatre manufactures parifiennes y défignées; annonçant, d'ailleurs, un concours annuel dans lequel, à raifon de la perfection qu'elles auraient atteinte, les autres manufactures feraient admifes à jouir, pour l'avenir, du même avantage. Cet arrêt révoquait implicitement l'ordre d'exil porté par le précédent contre les neuf fabriques parifiennes. La concurrence aida à les perfectionner & à les multiplier, de forte que, au commencement du dix-neuvième fiècle, on en comptait trente-trois, dont onze figurèrent à la première expofition de l'induftrie françaife, fuivant une brochure *Sur les manufactures de porcelaine*, in-8º de huit pages, fans date ni lieu d'impreffion.

ROUEN.

1787 — 1788.

Le produit eft de 11 à 1,200,000 livres, dont les deux tiers s'exportent dans nos îles d'Amérique. *(Archives de la Chambre de commerce.)*

C'eft dans le cours de cette année que commencent les relations de mon grand-père avec les fabricants anglais & notamment avec la maifon Child, de Newfield (Staffordfhire), lefquelles fe continuent jufqu'à 1792, & ceffent complétement à cette époque. 1787.

Par fentence rendue le 30 avril en la haute juftice d'Émendreville, André Pottier eft envoyé en poffeffion de l'établiffement tenu par les fieurs & dame Saas, qu'il exploite dès lors. 1787.

Avis de la Chambre de commerce de Rouen fur les effets du traité de commerce de 1786. 1788.

Les faïenceries de Rouen confervent encore le débouché & la préférence qu'elles ont obtenue depuis longtemps dans nos colonies; mais elles y auront néanmoins à combattre la rivalité étrangère pour certains ouvrages, & ne pourront la foutenir pour la confommation intérieure du royaume. La faïencerie anglaife n'étant tarifée qu'à 12 pour 100 de fa valeur, il en eft déjà arrivé à Rouen des cargaifons confidérables, &, comme il eft à préfumer qu'il en eft de même dans les autres ports, les faïences de Rouen font privées d'un débit néceffaire pour affurer leur profpérité. Cette fabrication nourrit à Rouen un nombre confidérable d'ouvriers.

Le *Tableau de Rouen*, almanach, infère à cette date la nomenclature des fabricants de faïence exerçant alors à Saint-Sever. Les manufactures font au nombre de quinze, poffédées par treize fabricants, ou plutôt, comme on le voit dans l'état de 1798, les deux fabriques de Heugue & de Valette étaient poffédées par des membres diftincts de la même famille : 1788.

F. Heugue, en blanc.

1789.

De la Houſſiette, en blanc.
Jourdain, en blanc.
M. Valette, en blanc & brun.
G. Heugue, en blanc & brun.
Levavaſſeur, en blanc & brun.
Bellanger, en blanc & brun.
Pottier, en blanc & brun.
Dubois, en blanc & brun.
De la Mettairie, en blanc & brun.
Flandrin (ou *Flandin*), en brun.
Macarel, en brun.
F. Heugue, 2e manufacture, en brun.
Valette, 2e manufacture, en brun.
Dumont, blanc & brun.

(Voir à l'an 1798, pour les modifications ſurvenues à cet état.)

Il eſt à noter que la fabrique du Sr Sturgeon ne figure pas dans cet état ni dans celui de 1798. Avait-elle déjà ceſſé ſes travaux ? (Voir 1792.)

1789. A cette époque, les faïenceries de Saint-Sever occupent trois cent quatre-vingts ouvriers. La peinture avait déjà reçu un très-grand échec : vingt-quatre fours en médiocre activité. (*Almanach des gens de goût*, an V. — Voir les années 1781 & 1796.)

1789. Vers cette époque [a], le Sr Lepage établit à Saint-Sever une manufacture de faïence, la dernière qui ait été fondée avant l'abolition des priviléges : ce fut à l'aide d'un fourneau tranſporté ſoi-diſant de la manufacture du Sr Baptiſte Heugue, ſon beau-frère, repréſenté plus tard par le Sr Dubois [b]; mais ce ſecond four, d'ailleurs conſtruit contrairement au tableau de 1731, continua à ſubſiſter tant chez Baptiſte Heugue

[a] Cette fondation eut lieu beaucoup plus tôt. Lepage avait conſtruit un four dès 1771 ; il dut obtenir ſon privilége vers 1774. Sa veuve figure ſur un état de 1783.

[b] Dubois figure déjà cependant dans l'état de 1788 & même dans celui de 1783.

que plus tard chez Dubois. La manufacture du Sr Lepage, fermée vers 1794, appartint plus tard au Sr Lecerf. (*Mém. manufc.* d'A. Pottier.)

4 décembre. — Le Sr Jacques-Pierre Huet, 1789.
ouvrier faïencier à Saint-Sever, se présentant comme ayant visité les principales manufactures de faïence & de porcelaine de France, d'Allemagne & d'Espagne, adresse au bureau d'encouragement de l'assemblée provinciale, séant à Rouen, une demande aux fins d'être envoyé en Angleterre pour continuer ses observations. M. d'Herbouville, président de l'administration départementale, lui alloue une somme de 600 livres, au moyen de laquelle il effectue ce voyage. A son retour, il offre d'entreprendre les expériences qui lui seront prescrites par le bureau, & de prouver que le bénéfice à obtenir de la fabrication dans le genre anglais ferait au moins de 25 pour 100. M. Sturgeon offrait de prêter sa manufacture. Les événements qui suivirent empêchèrent la réalisation de ce projet. (Voir 1792, — *Archives départementales.*)

Il résulte d'un Mémoire adressé en mars 1792 1792.
au directoire du département par le Sr Jacques-Pierre Huet, ouvrier faïencier à Saint-Sever (dont nous avons déjà parlé sous la date de 1789), que la manufacture du Sr Sturgeon venait d'être vendue & allait être dénaturée.

Dans ce même mémoire, le Sr Jacques-Pierre 1792.
Huet renouvelle la demande qu'il avait déjà présentée en 1789, alléguant que, si les faïenceries françaises jouissent en ce moment d'une prospérité précaire, elles le doivent à l'état du change avec l'Angleterre; qu'elles tomberont du moment où le change reviendra au pair; qu'il est donc urgent de se mettre en mesure, en perfectionnant la fabrication, en s'appropriant le genre & les procédés anglais, de s'opposer à l'introduction des marchandises étrangères. Il

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1794 — 1795.

ROUEN.

1794 — 1796.

propoſe au directoire du département de faire l'eſſai d'un petit établiſſement dans un coin même du bâtiment où le directoire tient ſes ſéances, d'y conſtruire un four cylindrique de trois pieds de diamètre, chauffé au charbon de terre, & annonce qu'une ſomme de 2,400 livres ſuffira. Son Mémoire eſt appuyé par un Rapport favorable de la Société libre d'Émulation, du 17 avril 1792, & par un Rapport de l'Académie de Rouen, du 4 avril même année, ſigné d'Ambourney.

1794. Fondation de la manufacture de M. Enoch Wood, à Burſlem, dans le Staffordſhire, une des plus importantes de cette contrée, & où l'on rencontre un précieux Muſée céramique des produits anciens & nouveaux des fabriques du Staffordſhire. Si je cite ce nom, c'eſt parce qu'il me paraît devoir avoir des relations avec le Wood, qui, au commencement de ce ſiècle, adminiſtrait la fabrique de faïence anglaiſe de Forges-les-Eaux.

30 pluviôſe an II. — Mon grand-père achète d'un Sr J.-B. Stockatzberger diverſes recettes d'émaux & de dorures pour la faïence & la porcelaine. 1794.

1795. 3 janvier. — Mort de Joſiah Wedgwood, né en 1730.

Après deux ans de ſéqueſtre, on reſtitue à mon grand-père & aux autres marchands de faïence les marchandiſes anglaiſes ſaiſies dans leurs magaſins; elles ſont vendues à vil prix en aſſignats. 1795.

A cette époque, les faïenceries de Saint-Sever n'emploient plus que cent cinquante ouvriers faiblement occupés. Neuf fours ſeulement en très-lente activité; l'apprêt d'une fournée exige au moins un mois. (*Almanach des gens de goût*, an V. — Voir 1781 & 1789.) Cependant, malgré cette décadence, l'auteur conſtate que trois manufactures ſont encore en ce moment floriſſantes : 1796.

Celle de *Jourdain*, pour le blanc;
Celle de *Tharel*, pour le brun;
Celle de *La Mettairie*, pour l'un & l'autre.

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1798.

1798. Prairial an VI. — Il réfulte d'une lettre de mon grand-père de cette date que la fabrication de faïence façon anglaife de *Forges* était alors en pleine activité, & qu'elle produifait à meilleur marché que les fabriques anglaifes ou parifiennes, dans la proportion de 40 à 45 pour 100 de rabais.

ROUEN.

1798 — 1799.

Paffage d'une lettre de mon grand-père, du 6 prairial an VI, relative à fa fabrication : « Ayant, *depuis plus de vingt ans*, une fabrique « de faïence, je fuis, fans contredit, celui qui « fabrique la plus belle & avec le plus de goût « & avec les formes les plus nouvelles. » (Extrait du copie-lettres.) 1798.

D'après un Mémoire de mon grand-père, la nomenclature des fabriques de faïence établies à Rouen fe compofait ainfi : 1798.

Fabriques en activité : 10.

Pottier.
Delamétairie.
Dumont.
Martel.
Jourdain.
Tharel.
Heugue fils.
Legris (ou *Legrip*).
Valette père.
Valette fils.

Fabriques en non-activité : 6.

Flandin.
Vve Heugue.
Le Vavaffeur.
De la Houffiette.
Lepage.
Bellanger. (Sur un autre document, on lit *Framboifier*.) Bellanger figure fur l'état de 1788, & Framboifier fur la pétition de 1783. Ainfi, Framboifier eft donc antérieur à Bellanger.

Poteries en activité : 2.

Gibon.
Poitevin (ou plutôt *Poidevin*), fous la raifon *Poidevin & Mallet*, affociés, à la Petite-Chauffée. (Voir *Almanach des gens de goût*, an V.)

Floréal an VII. — Mon grand-père ceffe d'habiter la rue de la Lanterne, n° 4, pour demeurer entièrement rue Saint-Sever, n° 42 *bis*. 1799.

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1802 — 1804.

1802. Avril-mai. — Traité de paix avec l'Angleterre, dite *Paix d'Amiens.*

1803. Mai. — Fin de la paix d'Amiens.

1803 & 1804. Si l'on s'en rapporte à un ancien manufacturier, le S[r] Orpenheim, qui a publié, en 1807, l'*Art de fabriquer la poterie façon anglaiſe*, ce ſerait vers 1803 ou 1804 que l'induſtrie de la faïence françaiſe commença à ceſſer ſa fabrication, vaincue par le bon marché, la légèreté & les autres qualités de la faïence anglaiſe.

ROUEN.

1799 — 1802.

La manufacture de faïence était même rue, n° 54, vis-à-vis l'entrée de la rue Pavée.

Prairial an VII. — D'après une pétition ſignée de mon grand-père, & préſentée pour obtenir dégrèvement de la contribution des patentes, il allègue que, depuis le commencement de l'an VII, il a ceſſé entièrement de faire le commerce & d'exercer ſa profeſſion; ailleurs, il dit : fin de l'an VI. 1799.

Mon grand-père ſe fait délivrer une patente de fabricant de faïence, au prix de 150 francs, pour cette année. 1800 & 1801 (an IX)

Au commencement de 1801 (germinal an IX), mon grand-père loue ſa manufacture de faïence aux S[rs] Enault & Legris fils, avec ceſſion des marchandiſes en cours de fabrication, pour la remettre en activité. J'ignore ce que cette repriſe de travaux a duré. Le bail était fait pour dix-huit ans, à 1,050 francs par an. Il réſulte d'un titre que j'ai trouvé, que le S[r] Enault lui fit remiſe de cette location dans les premiers mois de 1804 (germinal an XIII), vu qu'il n'en pouvait plus effectuer le payement à cauſe de l'inaction de ce genre de commerce. L'acte de réſiliation eſt daté du 15 fructidor an XIII (1805). 1801.

Nomenclature des manufacturiers de faïence & de poterie, d'après le *Tableau général du commerce, &c. des départements de Normandie*, 1802, in-8°. 1802.

Faïenciers :

Delamettairie, rue Saint-Sever, 89.
Dumont, rue d'Elbeuf, 101.
Heugue, rue Toufvents, 19.
Jourdain, rue Saint-Julien, 23.
Legrip père, rue Saint-Sever, 54.
Legrip fils, rue du Pré, 71.

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1803 — 1806.

1803 & 1804 (an XII) ... A Forges-les-Eaux, manufactures de poteries, de terres cuites, de carreaux à carreler très-beaux & d'un vermeil peu commun. Une manufacture très-confidérable de faïence à l'imitation de l'anglaife.... (*Almanach des fciences, &c., du dép^t de la Seine-Inférieure, pour l'an XI*, par Guilbert, p. 164.)

1806. *Poteries.* — ... Il ne s'en fabrique point dans la contrée des plaines du centre ni dans celle des bords de la mer. Les poteries de *Martincamp*, de *Forges* & du *Foffé* jouiffent d'une grande réputation. La contrée des rives de la Seine compte auffi plufieurs poteries. Les principales font celles de la *Mivoye*, de *Saint-Adrien*, près Rouen, de *Mélamare*, de *Saint-Antoine*, de la *Remuée*, près Lillebonne. (*Annuaire ftatiftique du dép^t de la Seine-Inférieure*, 1806.)

Grès. — Il fe fabrique auffi dans le département un autre genre de poteries appelé *grès d'Allemagne*. On y emploie l'argile pure de Neufchâtel ou de Forges, & on lui donne une couverte au moyen du fel marin. Ce procédé eft celui qu'on emploie dans les poteries de *Bully* pour leur donner le vernis; mais à *Martincamp* c'eft fans l'intervention du fel que l'on parvient à vernir les vafes en les trempant dans de l'eau, dans laquelle on a délayé une terre particulière qui fe trouve aux environs.

Faïenceries. — A *Forges*, à *Ingouville*, à *Sanvic*, à *Harfleur*. La fabrique d'Harfleur fait honneur au département par la belle qualité de fa faïence qui rivalife avec la faïence anglaife & ne lui cède en rien.

Porcelaineries. — Gournay eft la feule ville du département qui ait une fabrique de *porcelaine* [a]. Des perfonnes qui comparent les ouvrages de cette fabrique avec les chefs-d'œuvre

[a] Fabrique établie peu de temps auparavant par le Sr Wood, prépofé de la faïencerie de Forges. L'*Annuaire* dit qu'elles font remarquables par leur blancheur.

ROUEN.

1806 — 1807.

Tharel, rue Saint-Julien.

Potiers :

Gibon, rue de la Pie, 14.

Lefebure, Petite-Chauffée, 41.

Mallet, rue Toufvents, 3.

Il y a à Rouen *trois poteries* qui occupent trente ouvriers. (*Annuaire ftatiftique*, 1806.) 1806.

La *faïence* de Rouen eft infiniment fupérieure à celle de Nevers & même à celle de Faënza en Italie. On trouve dans nos fabriques de la faïence brune & blanche, l'une & l'autre très-folides & d'un bel émail. On y fait des pièces de toutes grandeurs. (*Ibid.*)

A Rouen, une fabrique de *pipes* qui occupe cinquante ouvriers. (*Ibid.*)

On envoie dans les colonies une immenfe quantité de poteries de terre & de faïenceries. (*Ibid.*)

M. Letellier, faïencier à Rouen, rue Pavée, 2, vient de découvrir dans la forêt de la Londe une carrière d'argile très-abondante & facile à exploiter. Il a préfenté à l'Académie un échantillon de cette argile & différentes pièces de faïence fabriquées avec fa pâte & qui ont paru de la plus belle & de la meilleure qualité. (*Ibid.* — Voir 1807.)

M. Letellier, faïencier à Rouen, avait découvert, vers 1805, une carrière d'argile très-abondante & facile à exploiter dans la forêt de la Londe. (Voir 1806.) Cette terre, que M. Fourmy regarde comme une des plus précieufes de France, a été employée par M. Letellier à fabriquer des poteries fines à pâte blanche, dont les échantillons, quoique laiffant à défirer pour la couverte, ont néanmoins reçu l'approbation de l'Académie de Rouen, fur le rapport de M. Defcroizilles. Ce qui rend cette terre plus précieufe, 1807.

FRANCE & PAYS ÉTRANGERS.

1809.

des manufactures impériales ont beaucoup de reproches à leur faire; des gens moins difficiles s'en accommodent, &c.

Pipes. — Une fabrique à Dieppe, où l'on en produit une immenfe quantité. (*Annuaire ftatiftique du dép*t *de la Seine-Inférieure*, 1806.)

1809. Le *Mufée de Sèvres* infcrit, p. 222, n° 188, fous cette date, dix-neuf échantillons de faïence fine ordinaire, imitation des faïences anglaifes blanches & colorées, de la fabrication du Sr L. Delavigne, au Havre. On y remarque les reliefs molettés, les arborifations, les engobes à filets creux, &c.

ROUEN.

1808 — 1809.

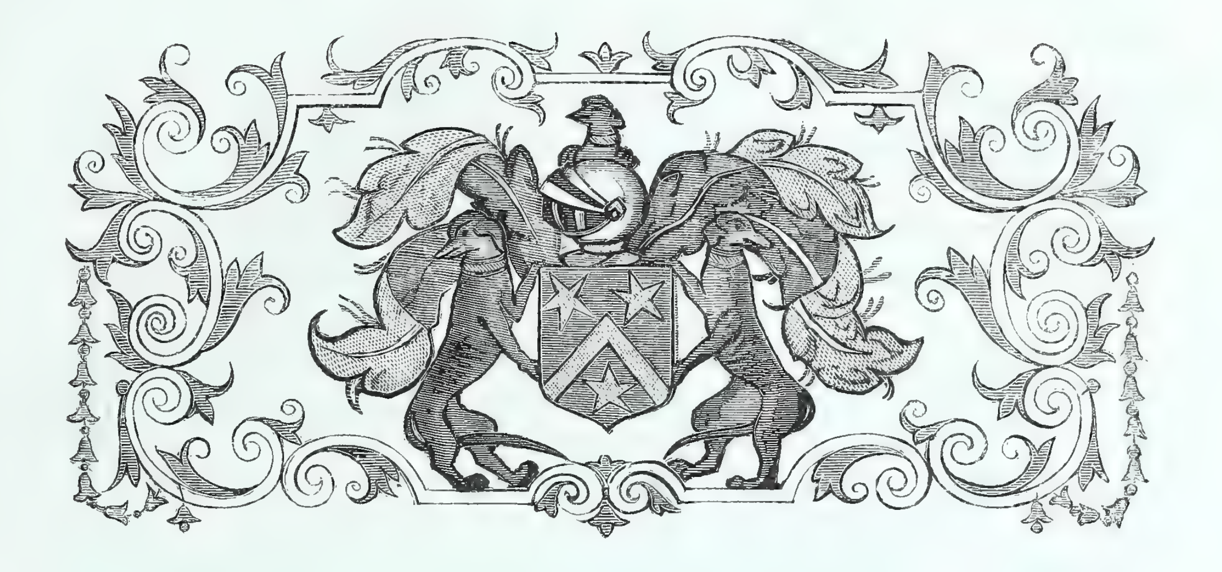
c'eft que, mélangée avec des fubftances métalliques, elle forme une pâte noire comme celle de Sèvres & d'Angleterre.

Les faïences qui fortent de la fabrique du Sr Delamétairie, faubourg Saint-Sever, à Rouen, méritent furtout d'être diftinguées. La *couverte en bronze* (en *brun*?) fe travaille fupérieurement dans cette fabrique, & les terres dites *à pâte de couleur* y font parfaitement traitées, ainfi que les terres dites *à feu*, parce qu'elles y réfiftent. (*Annuaire ftatiftique*, 1807.)

20 octobre. — Mon père loue au Sr Fleury, 1808.
fabricant de poteries, fa manufacture de faïence, pour neuf années, par le prix de 800 francs par an.

Le *Mufée de Sèvres*, p. 222, n° 189, infcrit, 1809.
fous cette date, dix échantillons de faïence fine ordinaire, de la fabrication du Sr Letellier, à Rouen. Imitation de faïences anglaifes.

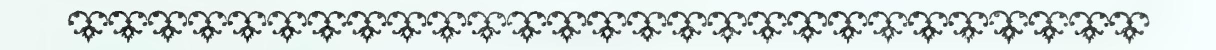




HISTOIRE

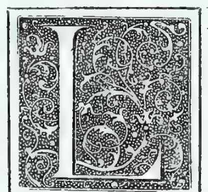
DE

LA FAÏENCE DE ROUEN.



CHAPITRE PREMIER.

Coup d'œil sur la céramique a Rouen et en Normandie avant le dix-septième siècle. — *Origines de l'induſtrie de la poterie à Rouen. — Périodes romaine & du moyen âge. — Seizième ſiècle. — Pavages d'Écouen. — Épis de Manerbe. — Pavés de Liſieux. — Colombier de Boos.*



ES poteries d'origine romaine, ou plutôt gallo-romaine, qu'on trouve journellement en remuant un peu profondément le ſol de Rouen, ſont de pluſieurs eſpèces : terre noire, terre griſe, terre rouge de différentes nuances. Mais aucune n'eſt plus abondante que cette belle poterie d'un rouge plus ou moins ſombre & d'une glaçure brillante, dont on compare ſouvent l'éclat à celui de la cire à cacheter, & qu'on appelle quelquefois *poterie ſamienne*, à cauſe de l'analogie de couleur

Poteries romaines trouvées à Rouen.

qu'elle préſente avec une poterie célèbre dans l'antiquité & qui ſortait des ateliers de Samos. Une queſtion qui n'a point encore été réſolue, c'eſt celle de ſavoir quelle contrée fourniſſait cet élégant produit induſtriel dont on trouve les débris répandus ſur preſque tout le ſol de la France, qu'on retrouve également en Angleterre & aux bords du Rhin, mais qui paraît manquer preſque entièrement en Italie, puiſque le Muſée Campana, enrichi des dépouilles funéraires d'une grande partie de la Péninſule, n'en préſentait pour ainſi dire aucun ſpécimen. En conſidérant l'abondance extraordinaire des fragments qu'on exhume du ſol de Rouen, la variété des formes que ces fragments révèlent, la multiplicité des uſages que cette variété ſuppoſe, on ne ſaurait douter que cette poterie n'ait été d'un uſage très-répandu, & l'on pourrait dire preſque général, tout en demeurant cependant une poterie de luxe, ce qu'indiquent ſuffiſamment l'élégance des formes, la richeſſe de l'ornementation conſiſtant en reliefs, & les ſoins extrêmes apportés à la fabrication. Il eſt difficile d'admettre qu'un produit induſtriel ſi multiplié dans la contrée ſoit venu de loin. Quelque fréquentes qu'on puiſſe ſuppoſer les relations avec les pays de production, & quelque faciles qu'aient pu être les moyens de tranſport, cela ne ſuffirait pas encore à expliquer l'abondance extraordinaire des débris qu'on trouve en remuant le ſol un peu profondément.

Les vaſes que conſtituaient ces fragments portaient ordinairement ſur leur fond, ſoit intérieurement, ſoit extérieurement, une petite eſtampille imprimée dans la terre molle, & portant en lettres en relief un nom plus ou moins complet, qui eſt celui du fabricant. Ces noms ſont très-variés; on en a dreſſé des liſtes conſidérables, & la comparaiſon de ces liſtes, l'analogie ou la divergence qu'on pourra conſtater entre elles, ſuivant la contrée où l'on aura recueilli les noms, pourront éclairer la queſtion des lieux d'origine & de fabrication. Dans l'état actuel, on ne peut exprimer que des conjectures, & rien ne vient caractériſer d'une manière poſitive, dans les débris trouvés à Rouen, une fabrication locale.

Moyen âge.

Au moyen âge, l'induſtrie céramique ſe concentra dans le Beauvoiſis, & atteignit dès le quinzième ſiècle un développement remarquable.

D'après les échantillons trouvés dans le ſol de Rouen, ces poteries peuvent ſe diviſer en trois claſſes :

1re Époque.

1° Les plus anciennes, celles qu'on peut rapporter à l'époque normande primitive & même à l'époque franque, ſont ſans couverte ou émail d'aucune

efpèce, ainfi que fans glaçure. La terre, pour l'époque mérovingienne, eft noire, & plus tard prefque blanche. Le travail eft fait au tour & fouvent très-groffier; mais, en général, elles fe font remarquer par très-peu d'épaiffeur. On eft même étonné qu'on ait trouvé quelque avantage à fabriquer des vafes auffi grands & fi minces, qu'au moindre choc ils devaient voler en éclats.

2° Les poteries que nous rapportons à la deuxième période préfentent le même caractère de fabrication, quant à la terre & au peu d'épaiffeur des pièces; mais elles fe diftinguent par une couverte en verre plombeux, *jaune pâle*, *jaune roux* ou *vert*. Cette couverte eft prefque toujours à l'extérieur des vafes & non à l'intérieur, d'où l'on induit qu'elle était bien plus un ornement qu'un moyen d'empêcher l'imbibition des liquides. Ce que préfentent auffi les poteries de cette époque, comme moyen de décoration extérieure, ce font les *paftillages;* on entend par ce mot les ornements d'applique collés au vafe à l'aide de terre délayée & fixés par le feu. Ces ornements confiftent principalement en bandes contournant le vafe, foit horizontalement, foit perpendiculairement. Ces bandes, obtenues par le foulage dans une empreinte en creux, préfentent le plus fouvent un guilloché en relief, ou encore une férie d'écailles aplaties, fe recouvrant les unes les autres. Enfin, dans d'autres cas, ce font des empreintes figillées : une efpèce de fceau ayant écrafé fur la panfe du vafe une paftille de terre préparée à cet effet. 2e Époque.

3° L'emploi des engobes colorées nous paraît caractérifer la troifième époque, celle à laquelle a fuccédé la faïence. Il faut reconnaître que les céramiftes du quinzième fiècle ont tiré un parti très-judicieux, très-adroit & très-perfectionné de ce fyftème de décoration, dont l'Italie, d'ailleurs, fournit de nombreux exemples. Il confifte, comme on fait, à appliquer en plein, fur une terre d'une couleur déterminée, une couche mince d'une terre d'une autre couleur délayée en liquide affez épais; puis, la defficcation étant plus ou moins avancée, à gratter la couche fuperficielle jufqu'à ce qu'on ait atteint la couche de fond, & à deffiner ainfi des filets, des compartiments, des infcriptions, des figurations diverfes, qui apparaiffent en couleur vivement contraftée : ainfi, par exemple, en rouge fur fond blanc, fi le vafe eft en terre rouge revêtue d'une engobe blanche; en blanc fur fond rouge, fi le contraire a eu lieu; & ces traits, ces infcriptions, fe détachent avec une grande netteté, puifqu'ils font gravés en creux, & que leurs formes, leurs contours ne font pas fufceptibles de s'altérer, comme dans la peinture 3e Époque. Poteries dites à engobes colorées.

ordinaire, par le coulage des émaux. Quelquefois il y a deux engobes ſuperpoſées, & en voici la raiſon : elle tient à la couleur de la terre à modeler, qui, dans notre contrée, était généralement blanchâtre & peu colorée. C'était pour obtenir les deſſins, les inſcriptions en rouge ſur fond blanc. Pour y arriver, la pâte de modelage étant blanche, il fallait néceſſairement la recouvrir d'une engobe rouge, puis d'une engobe blanche, & c'était en traverſant la première couche pour arriver à la ſeconde, qu'on ſe gardait de dépaſſer, qu'on obtenait les ornements en rouge; tandis que, ſi l'on voulait les inſcriptions en blanc ſur fond rouge, une ſeule engobe ſuffiſait, l'engobe rouge ſur le fond blanc. Dans les deux cas, une belle couverte jaune recouvrait le tout, avivant le rouge & colorant le blanc en jaune paille ou ſerin.

Engobes.

L'art d'appliquer les engobes colorées pour en tirer enſuite, à l'aide de l'enlevage, des effets de gravure coloriée, &c., après avoir été très-pratiqué pendant les derniers ſiècles du moyen âge, ainſi que le témoignent les fragments nombreux que les fouilles pratiquées dans le ſol de nos villes en ramènent chaque jour, fut totalement abandonné pendant le règne de la faïence. La coloration au pinceau ſemblait, en effet, préſenter des avantages de facilité d'exécution qui ne laiſſaient nullement regretter le procédé qu'on mettait en oubli. Cependant la décoration au moyen d'engobes colorées a repris un moment de vogue aſſez vive dans la fabrication des faïences dites anglaiſes. C'eſt à l'aide de ce moyen qu'on décora des bols, des génieux [a], de filets blancs, de bandeaux, ſur fond coloré en chamois, en marron, en bleu, &c., de damiers, de quadrillés : tous ornements qui s'exécutaient au tour.

Voici la définition que l'auteur de l'*Art de fabriquer la poterie façon anglaiſe*, 1807, donne de l'*engobe :*

« On appelle engobe une couleur terreuſe, non vitrifiée, deſtinée excluſivement à être appliquée ſur le *biſcuit* ou ſur le *cru*, jamais ſur la *couverte*.

« Ce ſont principalement les ocres & les terres colorées qui ſervent à cet uſage : les unes s'emploient ſans fondant, les autres en ont beſoin. Les terres qui contiennent beaucoup de fer, telles que les ocres, s'attachent ſuffiſamment au biſcuit ſans le ſecours du fondant.

« L'ocre jaune donne une engobe rouge à la chaleur de la moufle. L'ocre

[a] Sorte de taſſes à anſes.

rouge donne différentes nuances de rouge, felon qu'elle a été plus ou moins calcinée; un fort degré de calcination la pouffe au noir.

« L'ocre rouge, tamifée fin & délayée à la confiftance d'une bouillie claire, & verfée fur la pièce, était évidemment l'engobe du quinzième fiècle. »

Établiffements de potiers dans la rue Potard, à Rouen, au moyen âge.

Beauvais fut le grand centre de l'induftrie au moyen âge; mais dans toute la Normandie on produifit de la poterie. Rouen, confidérable alors, ne dut pas refter en arrière. Si l'on confulte les documents écrits, on y découvre la mention, au moyen âge, d'établiffements de *potiers* à Rouen, dans la rue *Potard*. Voici des textes pouvant juftifier cette allégation :

« ... *Unum concedimus cellarium juxta pontem Sequanæ pofitum, in loco qui dicitur Poteria.* (Charte du onzième fiècle, Cartulaire de Saint-Amand, *Archives de la Seine-Inférieure.*) M. Aug. Le Prevoft voit ici la rue Potard.

A l'appui de cette interprétation, on peut citer la charte d'Eftigandus de l'an 1063; on y lit : *Et in Rotomago tres domos in via ubi manent figuli fupra Sequanam.* (Original aux *Archives de la Seine-Inférieure.*)

Un acte fans date, mais antérieur à 1204 & émané de Stephanus Marefcallus, parle d'héritages fitués : *In parochia S. Candidi fuper ripam, juxta ruellam de Potart de feodo Epifcopi Lexovienfis.* (Communiqué par M. de Beaurepaire.)

Travaux de Jérôme della Robbia.

Au feizième fiècle, l'art arrive tout créé d'Italie, & il revêt fon expreffion la plus fublime dans les travaux de Jérôme della Robbia.

M. Duffieux, dans fon *Hiftoire de la peinture fur émail*, dit que Jérôme della Robbia, après avoir décoré de fes faïences le château de Madrid, & fait à Orléans & dans quelques autres villes du royaume de nombreux ouvrages de ce genre, retourna dans fa patrie, mais que, le duc de Florence le dédaignant, il revint mourir en France.

Il ajoute, plus bas, que Bullant fit ufage des faïences émaillées dans la conftruction du château des Tuileries, &c. Ces affertions ont befoin d'être vérifiées. Tout ce que M. Duffieux dit de Jérôme della Robbia eft emprunté à Vafari. (Voyez ce paffage dans *Les della Robbia*, par M. Barbet de Jouy, p. 25.)

D'après M. Barbet de Jouy, p. 46, il n'exifte pas en Italie d'œuvre connue de Jérôme della Robbia, & la feule fculpture authentique de lui qui fubfifte en France eft à l'églife de l'abbaye de Saint-Denis.

Suivant un article ſur la vie de Philibert de l'Orme, par M. Ad. Berty (*Gazette des Beaux-Arts*, t. IV, p. 90), Della Robbia retourna à Florence en 1553 & n'en revint que lorſque De l'Orme eut été remplacé par le Primatice.

Le château de Madrid au bois de Boulogne.

Quoi qu'il en ſoit, le château de Madrid, bâti vers 1530, fut orné par le célèbre céramiſte italien. Une ſavante diſſertation ſur ce château, par M. Léon Vaudoyer, architecte (*Magaſin pittoreſque*, 1842, p. 267), eſt intéreſſante à analyſer ici :

« Ce fut vers 1530 que François I[er] ordonna la conſtruction du château de Madrid, deſtiné à lui ſervir de rendez-vous de chaſſe... Des lettres patentes, dit M. Vaudoyer, portent qu'il fut commencé le 28 juillet 1528.

« ... Ce qui faiſait de ce château un édifice à part, c'était le ſyſtème général de décoration en terre cuite colorée & émaillée qu'on avait adopté ſur les façades & même ſur les tuyaux extérieurs des cheminées. Ce genre d'ornements, diſtribués avec goût dans les diverſes parties de cette architecture, devait produire un effet vraiment merveilleux...

« La ſalle principale du château était décorée de ſuperbes bas-reliefs de *Céſar* [a] della Robbia, repréſentant les *Métamorphoſes* d'Ovide... (Sans doute en faïence émaillée ?)

« A la mort de François I[er], en 1547, la façade du midi & les deux pignons étaient élevés & habités, mais la façade du nord était reſtée inachevée. Ce fut ſous le règne de Henri II, vers 1550, que Philibert de l'Orme fut chargé d'élever les deux étages ſupérieurs de cette façade, ainſi qu'il le dit lui-même dans ſon ouvrage publié en 1567. Dans ce même ouvrage, il blâme l'emploi de la terre émaillée, dont on avait fait uſage dans la décoration des trois façades terminées, exécutées ſous François I[er], & dit qu'il s'eſt bien gardé de l'employer dans la façade du nord... »

D'après des témoins oculaires, l'enſemble de ces façades revêtues de faïence produiſait un effet admirable & dont on ne ſaurait ſe faire une juſte idée.

« Dans le compte des dépenſes de ce château, on trouve les ouvrages en terre cuite émaillée, par *(Céſar)* della Robbia, portés pour une ſomme totale de 38,860 livres (environ 388,260 francs). »

[a] Girolamo ; il n'exiſte pas de Céſar.

Jérôme & Céfar della Robbia ont-ils travaillé conjointement au château de Madrid? Cette queſtion ſemble tranchée par le dernier paragraphe, mais l'ouvrage de M. Barbet de Jouy ſur les Della Robbia & l'arbre généalogique qu'il a donné de la famille ne mentionnent aucun Céſar, ni aucun autre que Jérôme qui ſoit venu en France.

Suivant M. Léon Vaudoyer (même article, dans le *Magaſin pittoreſque*, 1842, p. 268), le ſieur Bonu, ancien concierge du château, qui ne l'avait jamais quitté, ſe rendit, en 1792, adjudicataire d'une partie des dépendances du côté de l'orangerie. Il y établit un reſtaurant, où ſes héritiers conſervent encore aujourd'hui (en 1842) un tableau repréſentant une vue fidèle du château, tel qu'il était dans ſa ſplendeur. Le ſieur Bonu ramaſſa, dans les débris de la démolition, pluſieurs beaux fragments des émaux provenant de la façade, &, pour les conſerver, les incruſta dans le mur de ſon jardin. Les amateurs ne manquent pas de viſiter ces débris d'une décoration dont l'effet devait être raviſſant. Débris ſubſiſtants du château de Madrid.

Androuet du Cerceau, qui a donné, dans ſon *Premier volume des plus excellens baſtimens de France*, le plan, deux vues des façades, & ſix planches de décorations intérieures de ce château : plafond, cheminées, &c., dit, dans ſa deſcription beaucoup trop ſuccincte, à propos de la décoration en faïence :

« Fait au reſte la plus grande partie des enrichiſſemens du premier & du deuxieſme eſtage par le dehors de terre eſmaillée. La maſſe eſt fort éclatante à la vue... d'autant qu'il n'eſt pas juſques aux cheminées & lucarnes qui ne ſoient toutes remplies d'œuvres. »

D'après les vues de Du Cerceau, on voit que la décoration des deux premiers étages, c'eſt-à-dire du rez-de-chauſſée, au-deſſus d'un étage en ſoubaſſement ou ſous-ſol, & de l'étage au-deſſus, conſiſte dans une ſérie d'arcades ſurmontées d'un entablement portant une friſe. Celle du premier étage eſt hiſtoriée de chevaux ailés, et celle du ſecond de métopes. Au-deſſus des impoſtes des deux étages ſont des médaillons encadrant des buſtes. Il eſt évident que c'étaient principalement ces ornements qui étaient en ſculpture émaillée. Il eſt probable que les cheminées, au-deſſus de la toiture, qui ſont très-riches de décoration, étaient également ornées de pièces de faïence. Quant à la décoration intérieure, qui conſiſte, comme nous l'avons dit, en cheminées très-riches, nous ne ſaurions dire ſi elles étaient également en cette matière.

Si ſplendide que l'ait pu faire le génie de Jérôme della Robbia, le château de

Madrid ne nous montre point de véritables ſpécimens de la céramique françaiſe. Quand bien même les décorations qui l'embelliſſaient auraient été exécutées ſur notre ſol, elles s'éloignent, par leur perfection, de tout ce qui ſe fabriquait en France à cette époque.

Pavages du château d'Écouen faits à Rouen.

Encore quelques années, & un autre prince, le connétable Anne de Montmorency, va faire appel à une main rouennaiſe pour orner les magnifiques appartements de ſon château d'Écouen, dans lequel il égalera les magnificences royales. Une lettre de notre excellent ami Sauvageot nous révéla la connaiſſance de ce précieux détail. Voici ce qu'il nous écrivait à la date du 20 novembre 1851 :

« Il y a deux ou trois mois, un M. Lejeune, que je ne connaiſſais pas, ſe préſenta chez moi & me dit être architecte de la Légion d'honneur, & en cette qualité chargé d'approprier le château d'Écouen à ſa nouvelle deſtination, depuis 1848, comme ſuccurſale de la maiſon des demoiſelles de Saint-Denis. Il déſirait voir les objets que je pourrais avoir (avait-il appris), provenant de ce charmant édifice. Je lui montrai un certain nombre de plaques de ſerrures & de verrouils, que je conſentis à lui laiſſer deſſiner. Il m'offrit de me faire voir le château en détail, ainſi que les travaux qu'il y avait faits ou qu'il ſe propoſait. Nous y allâmes; &, quoique déplorant les changements énormes auxquels cet architecte a été contraint, je lui dois la juſtice qu'il a reſpecté & conſervé autant que poſſible. Les peintures murales qui avaient été couvertes de badigeon du temps de Mme Campan, & débadigeonnées depuis, ne ſe verront plus du tout à préſent; mais il les a couvertes de panneaux à volets fermés à ſerrures. Il a réſervé la ſalle des Gardes, au premier, où eſt la belle cheminée, pour en faire celle de diſtribution annuelle de prix, & y a raſſemblé tous les pavés en faïence émaillée, épars et mal aſſortis dans le château & même dans les environs, & eſt parvenu à en faire le pavage complet en rétabliſſant avec ſoin & régulièrement tous les différents panneaux qui compoſent ce pavage. En me montrant ce travail, il me fit remarquer (mais un peu par haſard) un des compartiments, & le ſeul ſur lequel était peinte l'inſcription : A Rouen — 1542... Ravi de cette découverte, je penſai de ſuite à vous, & comme il me dit que c'étaient les ſeuls qu'il eût trouvés avec deux autres petits pavés carrés pareils & portant l'inſcription, qu'il s'était réſervés & poſſédait dans ſon cabinet à Paris, je ſuis allé les voir. — *Je les ai vus*... & je lui ai témoigné un déſir ſi vif d'en avoir un calque, qu'il me le promit poſitivement. En effet, il y a quelques jours, il me l'apporta,

mais non pas les deux pavés carrés ſeulement avec inſcription, mais bien le compartiment complet, avec bordures, comme celui de la grande ſalle, & du coloriage le plus exact.

« Je vous le tranſmets, mon bon ami, avec empreſſement, dans l'eſpoir qu'il vous intéreſſera vivement. Calquez-le, copiez-le en tout ou partie, & ſeulement gardez-le le moins poſſible, car je ne me donne pas le temps d'en jouir moi-même. »

La planche I préſente le deſſin de la partie de pavage décrite ſi bien par M. Sauvageot [a].

L'erreur d'attribuer les pavages émaillés du château d'Écouen à Paliſſy eſt univerſelle. Cette erreur paraît avoir pris ſa ſource dans un paſſage de Peireſc; elle a été propagée par M. Alex. Lenoir, dans ſon *Muſée*, enſuite répétée à l'envi dans tous les ouvrages qui ont parlé de ce château.

Mais à qui attribuer ce magnifique ouvrage, ſouſcrit de cette ſignature indiſcutable : A ROUEN — 1542 ? — Il faut procéder par induction & rechercher à cette date dans les traditions & dans les documents écrits de l'hiſtoire locale.

Artiſtes rouennais en 1549.

Un fragment du premier hiſtorien de la Normandie nous mit ſur la voie.

A la fin du volume intitulé : *Les conqueſtes & les trophées des Norman-François*, par Gabriel Du Moulin, Rouen, 1658, in-folio, ſe trouve une petite chronologie rouennaiſe en latin, ſous ce titre : *Chronologia inclytæ urbis Rothomagenſis, per De la Marc* [b], *advocatum in Parlamento.*

A l'avant-dernier article de cette chronologie, *anno 1549*, on trouve une énumération des hommes diſtingués dans tous les genres que poſſédait alors la ville de Rouen, & parmi eux ces artiſtes :

Item :

Robertus Becquet, architectus;
Galfridus de Monaſterio, pictor;
Macutus Abaqueſne, figulus;
Hieronymus Coſſardus, aurifaber regius;

[a] Grâce aux obligeantes démarches de M. Alfred Darcel, M. Lejeune a bien voulu offrir ces précieux monuments au Muſée céramique de Rouen. *(Note des éditeurs.)*

[b] Le Long le mentionne ſous le nom de *De la Marre*. — Son nom eſt bien *De la Marc*.

Joannes Hullinus, ſphæricorum globulorum confector;
Joannes Latomus dictus, ingenioſus ſtatuarius;
Joannes Mallaudus, hydraulicus artifex,
clari in machinis habentur.

Maclou Abaqueſne.

Rien d'impoſſible donc, dans l'hypothèſe que nous émettons, de reporter à cet Abaqueſne, célèbre potier rouennais nommé plus haut, la fabrication du pavage de 1542. Malheureuſement, cette argumentation ne repoſe que ſur une baſe fragile : nous perdons la trace de cet artiſte, & ne pouvons rattacher ſon œuvre à aucune création authentique.

Ce nom d'Abaqueſne, avec la légère modification d'un accent ſur la dernière lettre *(Abaqueſné)*, ſe trouve dans le *Nobiliaire de Normandie*, de E. de Magny, t. I, 2e partie, p. 66, & eſt dit appartenir à une famille de l'élection de Valognes, qui, depuis trois ſiècles, jouit de reſpect & de conſidération.

Tableaux en faïence des châteaux d'Écouen & de Saint-Germain en Laye.

Revenons à la deſcription de quelques-unes des pièces remarquables du château d'Écouen.

Alex. Lenoir, qui donne (t. III, p. 124, pl. 118 & 119, no 455) la repréſentation de ces deux tableaux, dit qu'ils proviennent *du pavage de la chapelle d'Écouen* [a]. Il nous ſemble aſſez extraordinaire, d'abord, qu'on ait mis ces deux tableaux, chargés de figures & d'une compoſition très-étudiée, dans un pavage où ils ne pouvaient faire qu'un médiocre effet, au grand riſque d'être promptement altérés, & enſuite qu'on ait choiſi pour décoration d'un édifice religieux tel qu'une

a Extrait du *Muſée des monuments français*, par Alex. Lenoir, t. III, p. 31 et 123.

P. 31 : « François Ier... établit des écoles, des manufactures... * »

P. 123, nos 455 & 455 *bis* : « Du château d'Écouen...

« Deux tableaux en faïence, repréſentant des batailles deſſinées & exécutées par Bernard Paliſſy.

« Ces deux morceaux uniques & précieux ſervaient de pavement dans la chapelle du château d'Écouen. Leur fabrique date de 1542. »

(A cette deſcription ſont jointes deux gravures repréſentant ces deux tableaux, dont le premier a pour ſujet Mucius Scévola, & le deuxième le Dévouement de Curtius.)

P. 125 & pl. 120 *bis* : « Les quatre médaillons (repréſentés dans la pl. 120, ſous le no 455 *bis*) ſont auſſi de la main de Paliſſy, fabriqués de terre cuite, revêtus d'une couverte à la manière des faïences. Les deux premiers verniſſés de blanc ſur des fonds bleu & violet foncé, en façon de bas-reliefs; les deux autres peints en griſaille plate, auſſi ſur des fonds camaïeu ou monochromes. »

* « Il fonda à Limoges une manufacture d'émaux, dont il donna la direction à Léonard, & à Rouen une fabrique de poteries & de terres verniſſées, ſous la direction de Paliſſy. (Voy. le no 455.) »

chapelle deux ſujets de l'hiſtoire profane. La Renaiſſance oſait ſans doute beaucoup en ce genre, mais, néanmoins, nous ne penſons pas qu'on ait été juſque-là. Un grand nombre de ſalles du château d'Écouen étaient décorées de pavés faïencés : n'y a-t-il pas eu dans les ſouvenirs de Lenoir quelque confuſion ?

La manière dont ſont repréſentés ces deux ſujets témoigne au reſte de l'extrême liberté dont uſaient les artiſtes dans l'interprétation des ſujets hiſtoriques. Le Mucius Scévola, coſtumé en roi de théâtre, la tête ſurchargée d'un énorme caſque à couronne, tend en avant ſon bras tenant une épée, tandis que trois perſonnages portant des torches à très-longues hampes les dirigent ſur la main du héros pour la conſumer. On ne voit point Porſenna préſider à ce châtiment volontaire. Le Curtius eſt plus naturellement compris, mais le gouffre eſt repréſenté comme une citerne carrée, bordée d'un parement en pierres de taille.

Une planche (pl. 120, nº 455 *bis*), contenant quatre médaillons en faïence, ſuit les deux tableaux ci-deſſus. M. Lenoir dit les avoir tirés de la première cour du château de Saint-Germain en Laye, bâti par François Iᵉʳ. Il les attribue également à Paliſſy.

M. Léon Vaudoyer, dans ſa Notice ſur le château de Madrid, inſérée dans le *Magaſin pittoreſque*, 1842, p. 267, répète, après M. Alex. Lenoir, que François Iᵉʳ fonda à Rouen une fabrique de *terres verniſſées*, ſous la direction de Bernard Paliſſy. M. Marryat, dans ſon ouvrage, a répété cette aſſertion ſans en apporter aucune preuve, & nous ne voyons pas de documents nouveaux qui viennent appuyer cette conjecture.

Bien qu'il ne puiſſe, ſelon toute probabilité, être revendiqué pour Rouen, il faut mentionner ici le pavage émaillé du château de Poliſy [a] (Champagne). Pavage émaillé de Poliſy, en Champagne

Un enſemble & quelques détails de ce magnifique carrelage ſont figurés dans le *Portefeuille archéologique de la Champagne*, par Gauſſen, in-4°. L'article deſcriptif, ſigné Eug. Le Brun-Dalbanne, donne de nombreux détails biographi-

[a] Le pavage de Poliſy porte la date de 1545. Autour de l'écuſſon des armes de François de Dinteville : *Écartelé : au 1 & 4 de ſable à deux léopards d'or ; au 2 & 3 d'azur à la croix d'or cantonnée de vingt billettes de même, cinq en ſautoir dans chaque canton, avec une croſſe épiſcopale pour timbre, & deux ſirènes pour ſupports.* Deviſe : *Virtuti fortuna comes*, & en grec : Ἡ τύχη ἀκόλουθος ἐστὶ τῆς ἀρετῆς.

ques ſur François de Dinteville, évêque d'Auxerre, qui le fit exécuter en 1545 [a]. Seulement, l'auteur affirme qu'il fut exécuté à Florence par des artiſtes italiens, petits-neveux de Lucca della Robbia, & ſon principal argument eſt que l'art de la faïence était inconnu en France à cette époque, & ne datant que de 1555 à 1560, après les premiers travaux réuſſis de Bernard Paliſſy. Cette preuve n'eſt nullement concluante : les travaux de Madrid, exécutés dès le règne de François Ier, ceux d'Écouen, ſous Henri II & même probablement auparavant, en ſont foi. L'auteur remarque, à la vérité, que les couleurs de ce pavage ſont le *jaune*, le *bleu*, le *vert* & le *violet*, & que ce ſont les ſeules employées invariablement par Lucca della Robbia & ſes ſucceſſeurs; ſavoir : le jaune aſſez pur, de plomb & d'antimoine; le bleu opaque pur foncé; le vert de cuivre, & le violâtre ſale, dû au manganèſe; mais ces couleurs, qu'on peut appeler fondamentales, ſont auſſi celles qu'on trouve employées à Rouen en 1542, à Nevers, en 1590, &c., &c. Donc, cet argument n'a qu'une médiocre valeur; il ſerait plus juſte de dire que ce pavage a pu être exécuté en France par des artiſtes italiens.

On ne peut, dans tous les cas, rattacher le pavage de Poliſy qu'à la tradition italienne : exécuté, ſoit en France, ſoit dans la Péninſule, ſur la commande de François de Dinteville, il reſte une éclatante manifeſtation des procédés & du génie des artiſtes éminents qui apportèrent leurs ſecrets d'abord à Nevers, puis à Rouen.

Épis de toitures.

A la même époque, & vraiſemblablement ſous le règne de Henri II, floriſſait en Normandie une fabrication des plus délicates & des plus diſtinguées, celle des épis de toitures.

[a] Le pavage de ce château fut exécuté, en 1545, pour François de Dinteville, évêque d'Auxerre, ambaſſadeur de François Ier à la cour du pape Clément VII, de 1530 à 1533, puis tombé en diſgrâce à la ſuite de la mort du dauphin François. Son frère, Guillaume de Dinteville fut impliqué dans le procès du comte Sébaſtien de Montecuculli, ce qui motiva la retraite de François à Rome, en 1539; mais l'innocence de Guillaume ayant été reconnue, François Ier rappela avec honneur l'évêque d'Auxerre.

M. Eugène Le Brun-Dalbanne, qui a écrit une Notice ſur ce pavage dans le *Portefeuille archéologique de la Champagne*, ſuppoſe qu'avant de quitter l'Italie, François de Dinteville commanda ce pavage à Florence, vers 1542, à la famille Della Robbia, parce que, eu égard aux dates adoptées pour l'introduction de la faïence, il ne ſuppoſe pas qu'il ait pu être exécuté en France. Mais il eſt évident que l'auteur, s'il connaiſſait l'exiſtence du pavage d'Écouen, en ignorait la date préciſe & ſurtout le lieu de ſon origine. Or, ſi l'on a pu exécuter *à Rouen*, *en 1542*, le pavage d'Écouen, qui empêche que l'on ait exécuté, en 1545, dans la même ville ou ailleurs, le pavage de Poliſy, qui préſente avec ce dernier de très-grandes analogies, quoiqu'il témoigne d'un progrès conſidérable accompli dans les procédés de l'artiſte ?

Les épis de toiture, en faïence, feraient, fuivant M. Brongniart (*Defcription du Mufée de Sèvres*, p. 179, art. 163 (*b*), & pl. 38, fig. 12), une tradition de l'architecture arabe, & celui qu'il figure, planche indiquée, eft tout à fait identique de forme à ceux qu'on connaît en faïence de Rouen; il eft en outre en faïence blanche avec ornements bleus. M. Brongniart ajoute :

« *Triana*, faubourg de Séville en Andaloufie, poffède d'affez nombreufes fabriques de faïence ftannifère. On y fabrique particulièrement des épis en forme de fphères enfilées dans un axe terminé par une pointe; ces pièces font deftinées à furmonter les angles des toits & à couronner ainfi la réunion de plufieurs arêtes des combles, à la manière des monuments arabes & de prefque tout l'Orient. » (Brongniart, *Traité des arts céramiques*, t. II, p. 42; un de ces épis eft figuré : *Atlas du Mufée céramique*, pl. 38, fig. 12.)

N'eft-ce pas de l'Efpagne, par l'intermédiaire des troupes nombreufes de cette nation qui fouvent envahirent la Normandie au feizième fiècle, que cette fabrication d'épis ainfi que de pavés de revêtement a pu s'établir à Lifieux & aux environs ?

Lifieux & le Lieuvin, pays qui l'entoure, étaient renommés au milieu du dix-feptième fiècle pour leurs fabriques de faïence & de vaiffelle de terre [a].

Un archéologue érudit & ftudieux de tout ce qui a trait à la Normandie, M. Raymond Bordeaux, nous dit encore que :

« L'ufage des terres cuites pour décorer les toitures eft encore en pleine vigueur dans la baffe Normandie, aux environs de Valognes & de Cherbourg. L'œil de l'obfervateur eft charmé de voir les faîtiers des maifons de ces deux villes former des crêtes découpées & d'apercevoir fur les pignons des girouettes en terre cuite & des épis en forme de vafes, ornements que les gens du pays appellent *gaudions*. Au refte, les vieux propriétaires normands aimaient à coiffer le haut de leur demeure de terres émaillées en forme de pigeons & de girouettes fantaftiques... La girouette de zinc eft la feule que tolère le dix-neuvième fiècle. Auffi les poteries d'Infreville, de Chatel-la-Lune, d'Armentières, où l'on faifait autrefois, avec une originalité charmante, les épis ou *étocs*, ne fabriquent-elles plus depuis longtemps que des pots à fleurs & des tuyaux. » (Extrait d'un article de M. Raymond

[a] On voit encore à Reux, en Normandie, des ouvrages de Paliffy, ouvrier de terre & des ruftiques figulines du Roi au feizième fiècle. (Cité par Le Grand d'Auffy, *Hiftoire de la vie privée des Français*, t. III, p. 169.)

Bordeaux, ſur quelques opuſcules relatifs à l'hiſtoire de la faïence, inſéré dans le *Bulletin du bouquiniſte*, 130ᵉ numéro, 15 mai 1862, p. 295.)

Toutes les localités normandes citées par M. Raymond Bordeaux ont renfermé des fabriques de poteries deſtinées à différents uſages.

Pavés émaillés de Liſieux & du Pré d'Auge, du dix-ſeptième au dix-huitième ſiècle.

Liſieux & ſes environs conſervèrent pour ainſi dire la ſpécialité de la fabrication des pavés émaillés du dix-ſeptième au dix-huitième ſiècle.

M. Alfred Ramé a conſtaté ſur les lieux, par la découverte d'un nombre infini de fragments, & par la tradition locale, que le lieu de fabrication des pavés émaillés, dont le caractère conſiſte en ce que le deſſin eſt tracé à la pointe, ſur la terre molle, avant l'application de l'émail, eſt le *Pré d'Auge,* près Liſieux. (Auſſi les pavés émaillés portaient-ils à la fin du dix-huitième ſiècle le nom vulgaire de *pavés de Liſieux.*)

M. Alfred Ramé a en outre conſtaté que ce ſyſtème de fabrication procédait de celui de Girolamo della Robbia, qui décora le château de Madrid; car les deux ſeuls carreaux de revêtement que l'on poſſède au Muſée de Sèvres & qui proviennent de ce château, ont leur deſſin tracé à la pointe d'après le même procédé.

Suivant le témoignage de M. Rever, cette induſtrie aurait été apportée de Rouen à Liſieux :

« J'ai appris de M. de Formeville que, vers le milieu du dix-ſeptième ſiècle, un ouvrier de Rouen établit à deux lieues de Liſieux, dans un endroit où paſſe actuellement la route neuve de Caen, une poterie de pavés émaillés.

« Les produits en étaient nommés *pavés Joachim*, du nom de ce fabricant.

C'était « au village de la Bauqueterie, ſur les confins des communes de Prédauge & de la Boiſſière. Les ruines du four ne ſont déblayées que depuis quarante à cinquante ans; mais il y avait plus de trente ans qu'on ne s'en ſervait plus & qu'il était tout à fait abandonné. Les deſcendants de Joachim ſont encore potiers de terre dans la première de ces deux paroiſſes. » (Rever, Notice ſur les pavés émaillés de Calleville (Eure), dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 1826, p. 183.)

Cette fabrication fut ſi conſidérable, qu'un ſieur Dumont établit, vers 1770, une fabrique de pavés de Liſieux au faubourg Saint-Sever.

Il réſulte des comptes des bâtiments du Roi, en 1670, que les *vaſes & carreaux*

de faïence qui décoraient le *Trianon de porcelaine* étaient fournis par des fabriques normandes.

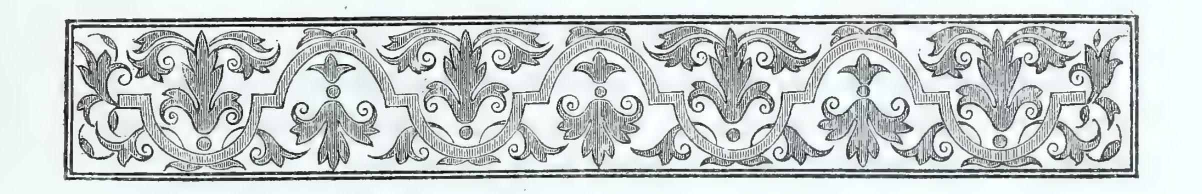
Tous ces détails, bien qu'ils nous éloignent de Rouen, nous ramènent à cette certitude que, dès la plus haute antiquité, l'art céramique fut en honneur en Normandie. Quand il ne reſterait de ces époques encore mal connues que les carreaux d'Écouen & les épis de Liſieux, nos artiſtes ſeraient encore grands & dignes d'un renom glorieux.

Décoration émaillée du colombier de Boos.

N'oublions pas de mentionner un petit monument fort élégant, qui appartient à cette période & ſe trouve ſitué aux portes de Rouen, le colombier de la maiſon de campagne des abbeſſes de Saint-Amand de la même ville, au village de Boos. Ce colombier, décoré de briques verniſſées & d'un bandeau de faïence, fut conſtruit par les ordres de Guillemette d'Aſſy, trente & unième abbeſſe, dont on y voyait autrefois les armes : elle porta la croſſe de 1517 à 1531 ; l'écu de cette dame était : *d'argent, à la croix de ſable, chargée de cinq coquilles d'or, cantonnée de douze merlettes de ſable.*

Nous avons la conviction que les pavés émaillés, qui forment une ceinture au ſecond étage de ce colombier, ſont de la même fabrique rouennaiſe que les pavés d'Écouen, fabriqués en 1542.

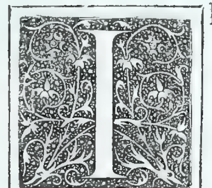




CHAPITRE DEUXIÈME.

Faïence proprement dite. — Origine, étymologie, orthographe & prononciation du mot faïence.— Premier privilége accordé, pour la fabrication de la faïence à Rouen, à Nicolas Poirel, ſieur de Grandval, en 1644. — Colbert & les faïenciers rouennais. — Pièces de faïence datées de 1647 ; leurs caractères & leur ſignification.

Règlements des corps de métiers.

L NE FAUT point mettre en oubli qu'aux époques dont nous nous occupons les corps de métiers étaient, auſſi bien à Paris que dans les provinces, organiſés en vertu de règlements ſévères. La Normandie, par ſuite de la proximité de la capitale, recevait inceſſamment le contre-coup des créations nouvelles, obtenues de la faveur des ſouverains, & ſe trouvait merveilleuſement placée pour l'exercice des droits concédés, ou priviléges.

Avant d'en venir au titre de *faïencier* proprement dit, & de décerner cette appellation dans un document officiel, il fallait que la profeſſion fût exercée d'une manière conſtante & pratiquée de façon à conſtituer une propriété.

La fabrication du verre aurait précédé dans notre ville celle de la faïence, ſi nous en croyons les renſeignements qui nous ſont donnés par les documents écrits. Dès 1492, Charles VIII accorde des ſtatuts aux verriers de la ville de Rouen.

Plus tard, en 1603, nous avons à enregiſtrer la création, par le roi Henri IV, d'un *maître* bouteiller à Rouen.

Lettres patentes relatives aux pannetiers-bouteillers de Rouen.

Ces lettres patentes originales de Henri IV, datées de Paris du 30 juillet 1603, quatorzième année du règne, furent données à l'occaſion de l'avénement du dauphin de Viennois, & portent création d'un titre de maître bouteiller, à Rouen, en faveur de Jacques Le Compte.

A la fuite de ces lettres patentes, il convient d'enregiftrer la création, par la reine régente Marie de Médicis, d'un même titre de maîtrife en faveur de fon avénement à la régence. Voici un extrait de ce document :

« Marye, par la grace de Dieu, Royne régente de France & de Navarre..... Le Roy, noftre très honnoré Sr & fils, par fon eediĉt du mois de feptembre 1613, deuement vériffié, auroiĉt créé deux maiftrifes de chacun art & meftier en toutes fes villes, bourgs & autres lieux où ils font en jurande, pour y eftre par nous pourveu de telles perfonnes que bon nous fembleroiĉt, avec déclaration expreffe qu'il entend nos provifions eftre de pareil effeĉt que fi elles eftoient émanées de luy; A ces caufes, pour le bon rapport qui faiĉt nous a efté de Guillaume Oury, nous luy avons, en vertu de noftre pouvoir, donné & oĉtroié, donnons & oĉtroions, par ces préfentes, la maiftrife de pennetyer, vannier, bouteiller, à Rouen, créé par lediĉt eediĉt..... encores qu'il n'ayt faiĉt apprentiffaige & fans qu'il foiĉt tenu faire aucun chef d'œuvre ny experience y appeler les maiftres, fouffrir examen pour aucuns banquets, droiĉts de confrairie & de bouette, ny eftre affubjeĉti à aucunes des chofes qu'ils ont accouftumé faire contribuer à ceulx qui fe font recevoir par chef d'œuvre, &c. » (Adreffé au vicomte de Rouen, le premier oĉtobre 1614; l'original appartient à M. Lormier, avocat.)

Citons encore les lettres originales de Gafton, fils de France, frère unique du Roi, duc d'Orléans & de Chartres, comte de Blois, datées de Paris, dernier jour de décembre 1627, portant :

« Le Roy noftre très honnoré feigneur & frère ayant, par fon eedit du mois de décembre 1626, deuement vériffié, pour les confidérations y contenues..... érigé, en faveur de noftre heureux mariage, deux maiftres de chacun art & meftier en toutes les villes & lieux de ce royaume où les meftiers font jurez pour y eftre par nous pourveu de telles perfonnes que nous vouldrons eflire & choifir, ainfy qu'il a toujours efté faiĉt en pareille occafion; A ces caufes..... nous avons faiĉt & eftably noftre bien amé Nicollas Durant, maiftre pannetier, vannyer, en la ville de Rouen. » (Adreffé au vicomte de Rouen, & également de la colleĉtion de M. Lormier.)

Au dos eft écrit :

« Pour eftre remplie par le Sr Le Flamen ou autres aiant de luy d'un meftier juré èz villes & lieux du Parlement de Normandie. »

Louis XIII donna à Paris, le 12 janvier 1635, des lettres portant création d'un office de maîtrife de pannetier, vannier, en la ville de Rouen *en faveur du titre de la reine d'Efpagne* (fic) & au profit de Thomas Viger, fuivant l'original appartenant à M. Lormier.

Un grand nombre d'exemplaires de ces lettres de maîtrife, en formule imprimée, font reftés en blanc, & portent en haut cette note manufcrite : *Délivré par moy fouffigné, pour remplir dans le reffort du parlement de Normandie. De Pongerville.* D'où l'on doit induire que ces lettres étaient rachetées par la

corporation qu'elles intéreſſaient, pour éviter la concurrence de nouveaux établiſſements rivaux, & gardées dans les archives de la communauté.

On trouve ſur un autre exemplaire, en blanc, de décembre 1667 : *Pour eſtre remplie à Rouen & non ailleurs. Vaultier.* — En 1669 : *Pour eſtre remplie dans le reſſort du parlement de Rouen & non ailleurs.*

Office de maître pennetier, vannier, bouteiller, à Rouen.

En 1640, Louis XIII rend à ſon tour une ordonnance pour la création d'un office de maître *pennetier*, *vannier*, *bouteiller*. Nous empruntons encore à la belle collection de M. Lormier des lettres originales de ce prince, datées de Rouen, le 20 janvier 1640, trentième année du règne, adreſſées au vicomte de Rouen & portant :

« Par noſtre eedit du mois de ſeptembre 1638, veriffié par noſtre Cour de Parlement de Rouen, nous avons, en conſidération de l'heureuſe naiſſance de noſtre très cher filz le Daufin, créé & érigé quatre maiſtriſes jurées de chacun art & meſtier en toutes les villes & lieux de noſtre royaume où il y a des maiſtriſes jurées pour y eſtre par nous pourveu de telles perſonnes que nous voudrons choiſir & eſtre ainſy qu'il a tousjours eſté fait par nos prédéceſſeurs Roys en pareille occaſion; A quoy deſirant pourveoir ſçavoir faiſons qu'en exécutant noſtre dict eedit, nous avons faict & eſtably, faiſons & eſtabliſſons par ces preſentes noſtre bien amé Nicollas Lecoq maiſtre pennetier, vannier, bouteiller, en noſtre ville de Rouen, pour de la dicte maiſtriſe en faire exercice & d'icelle jouir & uſer, &c... »

Emploi de la qualification de faïencier.

Il eſt à remarquer que, dans tout le doſſier des titres des pannetiers, verriers, &c., de Rouen, que j'ai paſſé en revue, la qualification de faïencier ne ſe trouve nulle part dans toute la première moitié du dix-ſeptième ſiècle, c'eſt toujours la qualification de *pannetier*, *vannier*, *bouteiller*, qui eſt ſeule employée; il en réſulte que la profeſſion ſpéciale que déſigne cette qualification était encore peu répandue, ſi même elle exiſtait.

Dans des lettres de maîtriſe datées de 1664, ce mot ne figure pas encore; en 1666, non plus.

Il ſe trouve cependant dans la confirmation des ſtatuts donnée par Louis XIV, le 30 ſeptembre 1665 : la corporation y eſt qualifiée de *métier de pannetier*, *vanier*, *bouteillier*, *marchands verriers & fayenciers de la ville de Rouen*.

Dans une ſentence datée de 1664, je trouve : *meſtier de pennetier*, *bouteiller*, *vanier*, *fayencier;*

Dans une ſentence du 14 janvier 1664 : *meſtier de pennetier*, *bouteiller*, *vanier*, *fayencier;*

Dans un ajournement de 1666 : *les maîtres & gardes du meſtier de pennetier, bouteiller, marchands verriers, fayenciers, en ceſte ville de Rouen ;*

Dans un appointement du 19 janvier 1666 : ... *meſtier de pennetier, vanier, bouteiller & ſe diſant marchands fayenciers en la ville de Rouen ;*

Dans un défaut du 2 mai 1670 : ... *meſtier de pennetier, vannier, bouteiller, marchands verriers, fayenciers en ceſte ville de Rouen ;*

Et enfin dans une pièce de 20 mai 1670 : *les maîtres & gardes du meſtier de pennetier, verrier* (ſic), *bouteiller, eux diſants marchands verriers, fayenciers en ceſte ville de Rouen.*

A partir de ces dernières époques, on trouve toujours la qualification de *fayencier* unie aux autres.

Confrérie des faïenciers-bouteillers de Rouen.

A ce propos, diſons quelques mots de la confrérie de la corporation :

La corporation du métier de pannetiers, vanniers, bouteillers, marchands verriers & fayenciers-bouteillers *(ſic)* de la ville de Rouen, formait une confrérie ſous le patronage de ſaint Antoine, patron dudit métier, fondée en l'égliſe & paroiſſe de Saint-Étienne des Tonneliers de Rouen. C'eſt ce qui réſulte d'une aſſignation délivrée par le maître en charge de ladite confrérie, en date du 14 octobre 1698, contre Iſaie & Louis Rault, maîtres particuliers dudit métier, à comparoir par-devant l'official pour dire & déclarer les cauſes du refus qu'ils avaient fait de recevoir le baſſin pour faire dire & célébrer à leur rang & degré de maîtres la meſſe de ladite confrérie qu'ils étaient ſujets de faire dire en ladite paroiſſe ainſi que tous les autres maîtres dudit métier, comme auſſi de payer les deniers qu'ils devaient à ladite confrérie, à raiſon de quatre ſols par chacun an pour chacun d'iceux depuis l'ouverture de leur boutique, avec dépens. (Original appartenant à M. Lormier.)

Il réſulte de la ſentence annexée que « Iſaie & Louis Rault furent condamnés à payer chacun vingt ſols au maître en charge de leur confrérie pour cinq années de deniers annuels à raiſon de quatre ſols par chacun an, & à faire dire chacun en leur rang & degré la meſſe de la dite confrérie, ou de payer pour la célébration de la dite meſſe la ſomme de trente ſols au maître en charge pour la faire célébrer dans les formes & dans le temps porté par les ſtatuts, faute de quoy ſeront contraints en leurs biens & à leurs dépens. Pour éviter aux frais qu'il conviendra faire contre tous les autres maîtres défaillants de payer les dits deniers

annuels, ordonné que vertu de la dite ſentence qui vaudra de règlement les défaillants ſeront contraints en leurs biens pour payer, &c. »

A cette époque, nous trouvons également une communauté des faïenciers établie à Paris.

Communauté des faïenciers à Paris.

« Il y a une communauté de faïenciers à Paris, ſous le nom de marchands verriers émailleurs, maîtres couvreurs de flacons & bouteilles en oſier, faïence, &c.

« Ce ſont ces marchands à qui l'on donne communément le nom de faïenciers; ils ſont à Paris au nombre de cent trente-ſix environ (1773).

« Leurs plus anciens ſtatuts, qui ſe confondent avec ceux des verriers, avoient été accordés par lettres patentes de Henri IV du 20 mars 1600, vérifiées en Parlement le 12 mai ſuivant.

« Les nouveaux ſtatuts ſont du mois de février 1659, enregiſtrés le 1er juillet de la même année.

« On a uni, par arrêt du conſeil du 21 ſeptembre 1706, la communauté des émailleurs, verriers, faïenciers, patenôtriers, à celle des maîtres verriers couvreurs de flacons, & depuis ce temps, ſelon les termes de l'arrêt du conſeil, les quatre places de jurés ſont toujours remplies par deux verriers & deux patenôtriers; les ſtatuts de l'une deviennent les ſtatuts de l'autre.

« Par l'édit du mois d'août 1776, les faïenciers, vitriers & potiers de terre ſont réunis en un ſeul corps de communauté; leurs droits de réception ſont fixés à 500 livres. » (*Encyclopédie méthodique*, Arts & métiers : v° *Faïenciers*, p. 525.)

Au mois de novembre 1647, Louis XIV, encore ſous la tutelle de ſa mère Anne d'Autriche, *par l'avis de la Reine Régente notre très honorée dame & mère*, ainſi que diſent les lettres patentes, rendit un édit qui ordonnait la création de deux lettres de maîtriſe, en chaque métier, à cauſe de ſon avénement à la couronne :

Édit de création de lettres de maîtriſe.

« Deux Maîtriſes jurées de toutes ſortes d'Arts & Mêtiers, en chacune des Villes, Fauxbourgs, Bourgs, Villages & lieux de nôtre royaume..... pour auſdites Maîtriſes être pourvû de telles perſonnes que Nous voudrons choiſir..... ſans qu'ils ſoient tenus faire aucun chef d'œuvre..... païer droits de Confrairies..... »

Mais, vu que le facre & couronnement du Roi ne fut célébré qu'au mois de juin 1655 & que l'édit ci-deffus était alors furanné, le Roi, afin qu'on ne fît difficulté pour le vérifier, adreffa au Parlement de Rouen des lettres patentes pour procéder à la vérification & enregiftrement dudit édit, malgré fa furannation. Ces lettres font datées de janvier 1655.

En conféquence, le Parlement de Rouen enregiftra lefdites lettres, en mentionnant la requête préfentée par Robert Doudet, procureur, ftipulant pour les dames de Varannes & de Sénecé, premières dames d'honneur de la Reine, ayant le don de Sa Majefté defdites lettres de maîtrife...

Cet enregiftrement eft daté du 27 février 1655.

Ces diverfes pièces fe trouvent inférées *in extenfo* dans le (nouveau) *Recueil des édits, déclarations, lettres patentes, arrêts & règlements regiftrez au Parlement (de Rouen), à commencer de 1643.* Rouen, J.-B. Befongne, 1745, in-4°, t. Ier, p. 53. (*Bibliothèque de Rouen*, Z, 436.)

Lettres de maitrife.

Nous avons vu qu'il fe faifait un commerce des lettres de maîtrife : elles étaient accordées avec une profufion telle, qu'il nous a paru intéreffant d'indiquer, à titre de documents hiftoriques, quelques édits de Louis XIV qui en font mention.

— Édit du Roi, du mois de novembre 1647, créant DEUX lettres de maîtrife en chaque métier, à caufe de fon avénement à la couronne. Ces lettres étaient données aux dames de Varannes & de Sénecé, premières dames d'honneur de la Reine. C'eft l'édit analyfé ci-deffus.

— Édit du Roi, du mois de février 1650, créant DEUX lettres de maîtrife en chaque métier, en chacune des villes & bourgs de Normandie, à caufe de la joyeufe entrée du Roi en la ville de Rouen. Ces lettres données au maréchal de Villeroy, gouverneur du Lyonnais.

— Édit du Roi, du mois de janvier 1661, créant DEUX lettres de maîtrife en chaque métier, & en chaque lieu où les métiers font jurés, en faveur du baptême du duc d'Anjou. Céfar de Choifeul, comte du Pleffis-Praflin, maréchal de France, donataire defdites lettres.

— Édit du Roi, du mois d'octobre 1661, créant DEUX lettres de maîtrife, en faveur du titre de Duc d'Orléans acquis à Monfieur, frère unique du Roi. Ledit duc d'Orléans donataire defdites lettres.

— Édit du Roi, du mois d'août 1662, créant DEUX lettres de maîtrife de chaque métier, &c., en faveur du mariage de Monfeigneur le duc d'Orléans. La comteffe de Fiefque donataire.

— Édit du Roi, du mois d'avril 1657, créant QUATRE lettres de maîtrife en chaque métier, &c., en faveur de la naiffance du Dauphin. Point de donataire défigné. Le Parlement de Rouen voulut les réduire à deux, une lettre de juffion rétablit les quatre.

— Édit du Roi, du mois d'avril 1666, créant DEUX lettres de maîtrife pour chaque métier, &c., en faveur du titre de Dauphin acquis au premier fils de France. Le maréchal de Choifeul du Pleffis-Praflin donataire.

— Édit du Roi, du mois de mai 1666, créant DEUX lettres de maîtrife en chaque métier, &c., en faveur du mariage de la Reine & de fon avénement à la couronne. Le maréchal de Pleffis-Praflin, gouverneur du duc d'Orléans, donataire.

— Édit du Roi, du mois de juin 1666, créant DEUX maîtrifes en chaque métier, &c., en faveur du titre de premier Prince du fang, acquis à Monfeigneur le duc de Valois. Donataire non défigné.

— Édit du Roi, du mois d'octobre 1668, créant DEUX maîtrifes en chaque métier, &c., en faveur de la naiffance du duc d'Anjou. Le maréchal de Pleffis-Praflin donataire.

— Édit du Roi, du mois d'août 1673, créant TROIS maîtrifes jurées en chaque métier, à caufe de la naiffance de deux filles de France. Donataire : le Sr de Ryantz, chevalier, marquis de la Gallezière, procureur du Roi au Châtelet ancien de Paris.

Enfin, pour mettre un terme aux abus de la vente des lettres de maîtrife, il parut une déclaration du Roi, qui révoque & annule les lettres de maîtrife non remplies. Elle eft datée du 19 juin 1680, & fut enregiftrée au Parlement de Rouen le 12 mars 1681. Elle eft imprimée avec les édits précédents dans le Recueil précité.

Origine du mot faïence.

Mais occupons-nous de l'origine de ce mot de *faïence* & de *faïencier*, que nous fourniffent tous ces documents hiftoriques & ces pièces datées du courant du dix-feptième fiècle.

Il refte encore des incertitudes fur la queftion de favoir fi le mot *faïence* a pour origine le nom de la ville de *Faenza* en Italie, ou celui de *Fayence*, petite ville de Provence (département du Var, arrondiffement de Draguignan), où, de

temps immémorial, ont exifté des faïenceries. Ce qui a pu amener cette incertitude, c'eft que le nom latinifé des deux villes eft *Faventia*, & que le nom francifé de *Faenza* eft *Fayance* ou *Fayence*, tout comme le nom de la petite ville de Provence. Ainfi, le *Dictionnaire de Trévoux*, v° *Fayence*, dit : « Nom propre d'une petite ville de l'État de l'Églife, que les Italiens appellent *Faenza*, nom formé par corruption de fon nom latin *Faventia*... *Fayence* eft renommée pour la belle fayence de terre qu'on y fait, &c. » Sans contefter ce que cette étymologie peut avoir de fondé, nous ferons cependant obferver que, dans cette difficulté, l'avantage doit être accordé à la plus ancienne mention ; ainfi il nous femble que Mezerai, dans fa grande *Hiftoire*, datée de 1651, établiffant, t. III, p. 97-8, que ce fut la petite ville de Fayence, en Provence, qui donna fon nom à la poterie défignée depuis par ce nom, cette opinion, la plus anciennement émife fans doute à cet égard, a une valeur affez confidérable ; furtout cette époque de 1651 étant fi voifine de l'introduction de la fabrication de la faïence en France & de l'époque où l'on dut être obligé de trouver un nom pour le produit de cette induftrie nouvelle.

C'eft Le Duchat, dans fes Obfervations ajoutées au *Dictionnaire étymologique* de Ménage, v° *Faïence*, qui attribue à Mezerai l'opinion que ce mot appliqué à la poterie vient de *Fayence*, ville de Provence, & non de *Fayence*, ville d'Italie, & il cite l'endroit où Mezerai aurait configné cette opinion : *Hiftoire de France*, Paris, 1651, t. III, p. 97-8. — Nous avons voulu vérifier cette autorité, & nous n'y avons pas trouvé tout à fait ce que nous attendions. Voici ce que dit Mezerai à l'endroit indiqué : il parle des conquêtes rapides de Lefdiguières en Provence, en 1592, & conftatant qu'il *marquait prefque fes journées par autant de prifes de villes, de forts & de chafteaux*, il énumère *Fayence*, *plus renommée par les vaiffelles de terre qui s'y font que par fa grandeur ni par fon importance*. Et c'eft tout. Il y a cependant à obferver fur ce paffage qu'il doit plutôt fe rapporter à l'année des événements cités, c'eft-à-dire à 1592, qu'à celle où Mezerai imprimait ce troifième volume, c'eft-à-dire à 1651 ; le premier eft de 1643 : c'eft l'édition originale.

Autre étymologie.

Outre les deux étymologies propofées pour le mot faïence : *Faenza* & *Fayance*, petite ville de Provence, il en eft une troifième qui pourra paraître hafardée, mais qui a pourtant pour elle l'autorité d'un titre daté de 1646, c'eft-à-dire de l'époque où l'emploi de ce produit induftriel commençant à fe propager dans

toutes les claſſes de la ſociété, il devint néceſſaire de lui donner un nom diſtinctif; c'eſt celle qui ferait venir ce nom de celui de *Valence*, ville d'Eſpagne qui a toujours été célèbre par les fabriques de faïence que les Maures y établirent & qui ſe ſont perpétuées juſqu'à nos jours. Suivant cette donnée, de même que *Majorque*, lieu de tranſit & de dépôt pour les faïences d'Eſpagne tranſportées en Italie, a fourni l'appellation de *majoliques;* de même *Valence*, grand centre de fabrication où la France allait ſans doute s'approviſionner, aurait donné, par une altération légère de ſon nom, la qualification de *faïence*. L'autorité que j'ai à invoquer pour juſtifier cette étymologie, c'eſt le procès-verbal des informations & interrogatoires dans la pourſuite intentée par Edme Poterat à Jehan Cuſtode & autres en décembre 1646. Dans ce document, les mots *faïence*, *faïencier*, *faïencerie* ſont toujours écrits *valence*, *vallence*, *vallencier*, *vallencerie*, généralement avec deux *ll*. Nous ſuppoſons que la prononciation fit bientôt de ces deux *ll* des *ll* mouillées, & qu'on prononça *vaillance*, *vaillancier*, d'où la tranſition à *faïence*, *faïencier*, fut imperceptible. Nous n'inſiſtons pas davantage ſur cette étymologie; mais l'orthographe qui l'autoriſe ſe trouve conſtamment employée dans un très-long document écrit par un grand nombre de mains, & qui témoigne au moins que cette orthographe était habituelle à Rouen au milieu du dix-ſeptième ſiècle.

Un paſſage de l'ouvrage de M. Fillon (*L'art de terre chez les Poitevins*, p. 117) fournit à cette étymologie un argument qui n'eſt pas ſans valeur; il raconte qu'un vaiſſeau eſpagnol chargé de poteries fut pris par les corſaires de la Rochelle & conduit dans le port de cette ville à l'époque où François Ier y fit un aſſez long ſéjour, c'eſt-à-dire en décembre 1542 & janvier 1543. « Il y avait (en ce vaiſſeau), dit un hiſtorien, grand nombre de *terre de Valence* & pluſieurs coupes de Veniſe, &c. » Il réſulte de ce paſſage que les poteries venant d'Eſpagne portaient au ſeizième ſiècle la qualification générique de *terre de Valence*, ce qui juſtifie la confuſion établie plus tard entre Valence & Faïence.

Un titre de 1600, également cité par M. Fillon, p. 135, nomme un Enoch Dupas, maiſtre *faencier* de Brizambourg.

Mais de toutes les pièces originales, la plus notable eſt celle qui confère à Nicolas Poirel, Sr de Grandval, le privilége de l'induſtrie de la faïence à Rouen. Voici le texte de ce précieux document :

Privilége accordé à Nicolas Poirel, Sr de Granval, en 1644.

« LOUIS, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre, à tous ceux qui ces preſentes lettres verront, ſalut :

Lettres patentes du 25 nov. 1645.

« Notre bien amé Nicollas de Poirel, ſieur de Grand Val, huiſſier de cabinet de la Reine

regente noſtre très hounorée dame & mère, nous a faict dire & remouſtrer que par nos lettres pattentes du vingt ſeptieſme aouſt xvi[c] quarante quatre, nous luy avons permis & octroyé de faire faire en la province de Normandie pendant trente ans toutte ſorte de vaiſſelle de fayence blanche & couverte d'eſmail de touttes couleurs pour l'utilité publique, enſemble touttes ſortes de fourneaux & baſtimens à ce néceſſaires ès endroits que bon luy ſembleroit & plus commodes pour la fabrique & vente de ladite vaiſſelle, & icelle faire vendre & diſtribuer par ledict Grand Val ou ſes ayans cauſe, en gros ou en deſtail, en noſtre royaume, à touttes ſortes de perſonnes, aux clauſes & conditions portées par leſdites lettres; mais, mettant en conſidération les ſervices que ledit Grand Val a rendus & rend journellement prez la perſonne de la Reyne régente notre très hounorée dame & mère depuis un fort longtemps, pour aucunement le recompenſer avec plus d'avantage des dicts ſervices & auſſy que pour faire ledict eſtabliſſement il eſt néceſſaire de faire de grandz fraiz & deſpences, tellement que pour luy donner moyen d'y ſubvenir & le dedommager & déſintéreſſer deſdictz fraiz, il nous a très humblement faict ſupplier luy accorder nos lettres de ladite permiſſion & eſtabliſſement pendant *cinquante années*, au lieu de *trente ans* portez par leſdites lettres du vingt ſeptieſme aouſt xvi[c] quarante quatre cy attachez ſoubz noſtre contreſcel.

« A ces cauſes, déſirant favorablement traicter ledict Grand Val, avons, de noſtre pleine puiſſance & aucthorité royalle, de l'advis de ladite Reyne regente notre très hounorée dame & mère, permis & octroyé, permettons & octroyons par ces preſentes ſignées de noſtre main, audict Grand Val, ſes hoirs & ayans cauſe, pendant cinquante années, au lieu de trente ans portées par nos dictes lettres du vingt ſeptieſme aouſt xvj[c] quarante quatre, de faire faire en la province de Normandie, toutte ſorte de vaiſſelle de fayence blanche & couverte d'eſmail de toutes couleurs pour l'utilité publicque, enſemble toutte ſorte de fourneaux & baſtimens, à ce néceſſaires, ès endroits que bon lui ſemblera & plus commodes pour faire la fabrique & vente de ladicte vaiſſelle; icelles vendre, faire vendre & diſtribuer par ledict Grand Val ou ſes ſucceſſeurs & ayans cauſe, en gros ou en deſtail en noſtre royaume à touttes perſonnes, avec très expreſſes inhibitions & deffenſes à touttes perſonnes de faire ou faire faire aucune vaiſſelle de fayence de quelque ſorte que ce ſoit en ladite province de Normandie, ſans pouvoir & conſentement dudict Grand Val & ſes ayans cauſe, à peine de confiſcation de la marchandiſe & de tout attirail, mil livres d'amende contre chacun contrevenant, deſpens, domages & inthereſtz, pourveu que ledict eſtabliſſement ne ſoit encore faict en ladite province en vertu de notre permiſſion avant nos dictes lettres du vingt ſeptieſme aouſt xvj[c] quarante quatre.

« Sy donnons en mandement à nos amés & féaux conſeillers les gens tenans noſtre Cour de Parlement de Rouen ou chambre des vaccations audit lieu & tous autres nos juſticiers & officiers qu'il appartiendra, que ces préſentes ils facent regiſtrer & du contenu en icelles jouir & uſer ledit Grand Val, ſes hoirs, ſucceſſeurs ou ayans cauſe pleinement & paiſiblement, faiſant ceſſer tous troubles & empeſchemens au contraire, lequel ſy faict mis ou donné eſtoit, le remettre au premier eſtat & deub, nonobſtant oppoſition ou appellation quelconques & ſans préjudice d'icelles deſquelles, ſy aucunes interviennent, nous avons refervé la congnoiſſance en noſtre conſeil, icelle interdiſons à tous autres juges, nonobſtant touttes ordonnances, déclarations & lettres à ce contraires, auſquelles nous avons deſrogé & deſrogeons par ces preſentes pour ce regard ſeulement ſans tirer à conſéquence. Mandons en outre au premier noſtre huiſſier ou ſergent ſur ce requis faire, pour l'exécution deſdites preſentes, tous exploicts & ſignifications, deffences, aſſignations, ſaiſies arreſtz & autres actes néceſſaires, ſans demander autre congé ni permiſſion, nonobſtant clameur de Haro, chartre normande, priſe à partie & touttes lettres à ce contraires. Car tel eſt noſtre plaiſir. Donné à Paris le vingt cinquieme jour de novembre l'an de grace mil ſix cents quarante cinq

& de noftre reigne le troifieme. Signé Louis. Et fur le reply : par le Roy, la Royne régente fa mère préfente. Signé : Phelyppeaux. Et fcellé fur double queue du grand fceau de cire jaulne avec contrefcel. »

Le privilége obtenu, il fallait un arrêt du Parlement de Rouen pour l'exécution des lettres patentes du 25 novembre 1645. Voici le texte de cette pièce :

« Du quinze[e] jour de décembre xvi[c] xlv. Arrêt du Parlement.

« Veu par la Cour les lettres patentes octroyées par le Roy à Paris, la Reyne regente fa mère préfente, le vingt cinq[e] de novembre [a], an préfent xvj[c] quarante cinq, portans permiffion à Nicolas Poirel fieur de Grandval, huiffier du cabinet de la Reyne régente mère du Roy, à fes fucceffeurs & ayans caufe de faire en cette province de Normandie toute forte de vaiffelle de fayence blanche & couverte d'efmail de toutes couleurs pour l'utilité publique, enfemble conftruire toutes fortes de fourneaux & baftiments à ce néceffaire ès endroits que bon luy fembleroit & plus commodes pour la fabrique & vente de ladite vaiffelle, avec deffenfes à tous autres d'en faire fans permiffion & confentement dudit Poirel pendant le temps porté par lefdites lettres, fuivant le réfultat arrefté au confeil d'Eftat du Roy tenu à Paris le vingt cinq may audit an xvj[c] xliiij. Extraict dudit arrefté contenant l'advis dudit confeil d'accorder ladite permiffion, à l'exclufion de tous autres de faire la vaiffelle de fayence en Normandie, pourveu que l'eftabliffement ne foit encore faict en ladite province. La requefte préfentée à la Cour par ledit Poirel aux fins de l'enregiftrement defdites lettres, conclufions du procureur général du Roy & oy le rapport du confeiller commiffaire, tout confidéré :

« La Cour, du confentement du procureur général du Roy, a ordonné & ordonne que lefdites lettres patentes feront regiftrées ès regiftres d'icelle pour jouir par ledit Poirel de l'effect d'icelles *pendant le temps de vingt ans*, avec deffenfes à toutes perfonnes de faire ou faire faire de la vaiffelle de fayence fans fon confentement, fur les peines portées par lefdites lettres, pendant ledit temps, fans que les marchands forains puiffent eftre empefchez de tranfporter & vendre des vaiffelles de fayence & autres ouvrages efmaillez; & deffenfes faictes audit Poirel & ayans caufe, en cas de contravention ou oppofition, de fe pourvoir, pour les differends qui pourrunt naiftre, ailleurs que pardevant les juges ordinaires & par apel en la Cour. Signé : De Faucon & De Harouys. »

Enfin, il convient de citer encore l'enregiftrement des lettres patentes délivrées à Nicolas Poirel.

Ce renfeignement eft extrait d'un volume intitulé : *De divers regiftres des délibérations de la grand chambre.* (Collection manufcrite de la Bibliothèque de Rouen.)

« Du vendredi xv décembre 1645.

« La grand chambre affemblée par M. De Harrouys, a été fait rapport des lettres patentes

[a] On a fucceffivement biffé les deux dates fuivantes : *le vingt fept d'aouft xvj[c] quarante quatre & vingt cinq de may an prefent.*

données à Paris, les 27 aouft 1644 & 25 novembre 1645, portant permiffion à Nicolas Poirel, huiffier du cabinet de la Reyne régente mère du Roy, à fes fucceffeurs & ayans caufe, de faire en cette province toute forte de vaiffelle de fayence blanche & couverte d'émail de toutes fortes de couleurs pour l'utilité publique, avec défenfes à tous autres d'en faire fans permiffion pendant *cinquante ans*.

« Délibéré, a été paffé & arrefté du confentement du procureur général que lefdites lettres feront regiftrées pour jouir par ledit Poirel de l'effet d'icelles, pendant *vingt ans*, avec défenfes, &c., lequel ne pourra empêcher les marchands forains, &c., & défenfes audit Poirel de fe pourvoir, pour les differends qui pourront naître, ailleurs qu'en la Cour. »

Mais, en enregiftrant le privilége de Poirel, en 1645, pour vingt ans feulement, le Parlement allait à l'encontre de la volonté royale. Un privilégié ordinaire n'eût point perfifté peut-être, mais Poirel de Grandval, par fes relations & fon office qui le rapprochaient du fouverain, fe retourna fi bien qu'il fe fit accorder des lettres de juffion l'année fuivante, afin de pourfuivre auprès du Parlement la revendication légitime de fon droit.

Lettres de juffion.

Ces lettres de juffion, du 6 février 1646, font ainfi conçues :

« LOUIS, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre, à nos amez & feaux confeillers les gens tenant noftre Cour de Parlement de Rouen, falut :

« Par nos lettres pattentes du vingt cinquième novembre xvj^c quarante cinq, nous aurions permis & octroyé à noftre bien ame Nicolas de Poirel fieur de Grandval, huiffier du cabinet de la Reyne regente noftre très honorée dame & mère, fes hoirs & ayans caufe, de faire faire en noftre province de Normandye, pendant cinquante années, toutte forte de vaiffelle de fayence blanche & couverte d'efmail de touttes couleurs pour l'utilité publique, enfemble toute forte de fourneaux & baftiments à ce néceffaires ès endroicts que bon luy femblera, icelle vendre, faire vendre & diftribuer en gros & en détail en noftre royaume, avec deffenfes à touttes perfonnes de faire ou faire faire aucunes vaiffelles de fayence de quelque forte que ce foit en icelle province fans le pouvoir & confentement du dit de Grandval, à peine de confifcation mil livres d'amende & réfervé en notre confeil la cognoiffance des oppofitions qui pourroient furvenir en exécution de nofdites lettres, icelle interdicte à tous autres juges. Lefquelles lettres vous ayant efté adreffées, au lieu d'icelles regiftrer purement & fimplement ainfy qu'il vous eftoit mandé vous en auriez par voftre arreft du quinzieme jour de décembre dernier ordonné l'enregiftrement pour jouir par ledit Poirel de l'effect d'icelles pendant le temps de vingt années, fans que les marchands forains puiffent eftre empefchez de tranfporter & vendre des vaiffelles de fayence & autres ouvrages efmaillez, avec deffences audict Poirel & ayans caufe en cas de contravention ou oppofition de fe pourveoir, pour les differentz qui pourroient naiftre, ailleurs que par devant les juges ordinaires & par appel en ladite Cour, ce qui fruftre ledit Poirel d'une partye de la récompenfe que nous avons entendu donner à fes fervices en luy accordant ladite permiffion aux conditions de nofdictes lettres pour le temps de cinquante années y portées.

« A ces caufes, après avoir faict voir en notre confeil voftre dict arreft cy attaché foubz le contrefcel de noftre chancelier (?), de l'advis de la Reyne régente notre très honorée dame & mère,

nous vous mandons & très expreſſement enjoignons par ces preſentes ſignées de noſtre main qui vous ſervira de première, ſeconde & finale juſſion & ſans attendre un plus exprès commandement de nous, (que) vous ayez incontinent & ſans delay à proceder à l'enregiſtrement pur & ſimple deſdites lettres, nonobſtant voſtre dict arreſt & les cauſes & motifs d'icelluy auſquels nous voulons que vous n'ayez aucun eſgard. Enjoignons à notre procureur général de tenir la main à l'exécution des preſentes & faire pour icelle touttes requiſitions neceſſaires, car tel eſt noſtre plaiſir. Donné à Paris le ſixieme jour du mois de febvrier lan de grace xvi[c] quarante ſix & de noſtre regne le troiſieme. Signé : Louis, &, plus bas : par le Roy, la Reyne regente ſa mère préſente, Phelipeaux un paraphe [& enſuite regiſtrées es greffes de la Cour, du conſentement du procureur général du Roy, pour jouir par l'impetrant ſes hoirs ou ayans cauſe, *pendant trente ans ſeulement*, en iceux (?) compris les vingt années accordées par l'arreſt du quinzieme decembre xvj[c] quarante cinq, & aux charges contenues en l'arreſt de ce jour. A Rouen, en Parlement, le douzieme de ſeptembre xvi[c] quarante ſix. Et ſcellé en ſimple queue d'un grand ſceau de cire jaulne & contreſcellé][a] avec un contreſcel. »

Voici maintenant l'arrêt du Parlement ſur les lettres de juſſion de 1646 : Réſiſtance du Parlement.

« Du douzieme jour de ſeptembre xvj[c] xlvj.

« Veu par la Cour les lettres patentes du Roy en forme de juſſion données à Paris le ſix[e] de febvrier dernier par leſquelles Sa Majeſté veult ſans attendre un plus exprès commandement qu'il ſoit procédé à l'enregiſtrement pur & ſimple des lettres patentes concédées par Sa dite Majeſté le xxv[e] ſeptembre xvj[c] xlv à Nicolas de Poirel ſieur de Grandval huiſſier du cabinet de la Royne régente, ſes hoirs & ayans cauſe pour faire faire en ceſte province de Normandye pendant cinquante années toutes ſortes de vaiſſelle de fayence blanche & couverte d'émail de toutes couleurs pour l'utilité publique, enſemble toutes ſortes de fourneaux & baſtiments à ce néceſſaires ès endroits que bon lui ſemblera, avec défenſe à toutes perſonnes de faire ou faire faire aucune vaiſſelle de fayence de quelque ſorte que ce ſoit en ceſte dite province ſans le pouvoir & conſentement du dit de Grandval à peine de confiſcation & de mille livres d'amende, ayant reſervé en ſon conſeil la cognoiſſance des oppoſitions qui pourroient intervenir en exécution de ſes lettres, & icelle interdicte à tous autres juges. Les dites lettres patentes du xxv[e] ſeptembre xvj[c] xlv, arreſt de vérification dicelles du xv[e] décembre audit an pour en jouir par le dit Poirel pendant le temps de *vingt ans* avec défenſes à toutes perſonnes de faire ou faire faire de la vaiſſelle de fayence ſans ſon conſentement ſur les peines portées par les dites lettres pendant le dit temps ſans que les marchands forains puiſſent eſtre empeſchez de tranſporter & vendre des vaiſſelles de fayence & autres ouvrages émaillés & défenſes audit Poirel & ayants cauſe, en cas de contravention ou oppoſition, de ſe pourveoir pour les differends qui pourroient naiſtre ailleurs que par devant les juges ordinaires & par appel en la cour. Requeſte préſentée à ladite cour par ledit de Poirel aux fins de l'enregiſtrement de ſes lettres de juſſion pour joyr de l'effect d'icelles durant le dict temps de cinquante ans, concluſions du Procureur général du Roy & oy le rapport du conſeiller commiſſaire.

« Ladite Cour du conſentement du procureur général a ordonné & ordonne que les dites lettres patentes du ſix febvrier en forme de juſſion ſeront regiſtrées es regiſtres d'icelle pour joyr par

[a] Tout ce qui eſt compris entre les deux crochets eſt biffé dans le regiſtre original.

S

l'impétrant ses hoyrs ou ayants cause *pendant trente ans seulement* (en iceux compris les vingt années cydevant à eux accordées par le dit arrest du quinzième decembre dernier [a]) sans qu'ils puissent empescher les marchands estrangers de transporter en ceste province la vaisselle de fayence & autres ouvrages émaillés & leur a faict défenses, en cas de contravention ou opposition, de se pourveoir pour les differents qui pourroient naistre ailleurs qu'en ladite cour. De Faucon; Pellot. »

Ces lettres de jussion donnèrent lieu à un double enregistrement, dont nous trouvons la trace dans les notes que nous fournissons ci-après :

1° Enregistrement des lettres de jussion, obtenues par Nicolas Poirel. (Extrait d'un volume manuscrit intitulé : *De divers registres des délibérations de la grande chambre,* collection de la Bibliothèque de Rouen.)

« Du mercredi 12e jour de septembre 1646.

« Par M. Pellot a été fait rapport de la requeste présentée par Nicolas de Poirel, sieur de Grandval, huissier du cabinet de la Reine régente, aux fins de l'enregistrement des lettres de jussion par lui obtenues par lesquelles Sa Majesté veut qu'il soit procédé à l'enregistrement pur & simple des lettres patentes du 25 septembre 1645 (notre copie dit du 25 novembre 1645) concédées au dit Poirel ses hoirs & ayans cause pour faire faire en cette province pendant *cinquante années* toute sorte de vaisselle de faience blanche & couverte d'émail de toutes couleurs, pour l'utilité publique, avec défenses à tous autres d'en faire sans le pouvoir & consentement dudit Poirel, les dites lettres veues avec les conclusions du Procureur général du Roy.

« Délibéré; a esté résolu du consentement du dit Procureur général du Roy que les dites lettres patentes du 6 fevrier dernier (1646) en forme de jussion seront registrées es registres de la Cour pour jouir par l'impétrant, ses hoirs ou ayans cause *pendant trente ans seulement*, en iceux compris les vingt années cy devant à eulx accordez par l'arrest du 15e décembre dernier (1645), sans qu'ils puissent empêcher les marchands étrangers de transporter en cette province la vaisselle de faience & autres ouvrages esmaillés, & leur fait défense la Cour en cas de contravention ou opposition de se pourvoir pour les differends qui pourroient naistre ailleurs qu'en icelle. »

Nouvelles lettres de jussion.

2° Deuxième enregistrement des lettres de jussion, obtenues par Nicolas Poirel. (Extrait du même manuscrit intitulé : *De divers registres des délibérations de la grande chambre :* Bibliothèque de Rouen.)

« Du vendredi 28e jour de juin 1647.

« Par M. de Brinon a esté fait rapport des lettres de jussion [obtenues] par Nicolas de Poirel sieur de Grandval, huissier du cabinet de la Reine, afin d'enregistrement des lettres patentes par luy obtenues le 23 janvier dernier, pour faire de la vaisselle de faïence, & a été arresté registrer lesdites lettres *pour dix ans oultre les trente* portés par le précédent arrest. »

[a] Ce passage a été ajouté au-dessus d'un autre passage biffé, qui était ainsi conçu : *de la permission à eux donnée par lesdites lettres patentes du xxv de septembre xvic xlv.*

Dans le protocole final des lettres de juſſion accordées, le 6 février 1646, à Nicolas Poirel, ſur le refus fait par le Parlement d'accepter la durée de cinquante ans fixée pour ſon privilége, qu'il réduit à vingt ans, on trouve ce paſſage : *Ces préſentes ſignées de notre main qui vous ſervira de première, ſeconde & finale juſſion.* On voit, par là, que l'uſage était de fulminer ſucceſſivement, & ſuivant la réſiſtance éprouvée par les parlements, ces actes d'injonction. Il s'enſuit auſſi que la réſiſtance du Parlement n'était que dilatoire, qu'elle avait ſans doute pour but d'éclairer l'autorité ſouveraine ſur une meſure qui lui paraiſſait fâcheuſe ou exorbitante; mais, qu'après un nombre déterminé de juſſions, elle cédait. En échelonnant toutes les dates, que nous avons recueillies, des lettres patentes & de juſſion délivrées en faveur de Nicolas Poirel, & celles des enregiſtrements de ceſdites lettres, nous trouvons que trois lettres de juſſion ont dû être obtenues par lui, & qu'il y a eu quatre enregiſtrements.

Ainſi : 27 août 1644, lettres primitives portant privilége de trente ans.

25 novembre 1645, lettres patentes portant extenſion de privilége à cinquante ans.

Premier enregiſtrement du 15 décembre 1645, réduit à vingt ans.

Premières lettres de juſſion, 6 février 1646.

Deuxième enregiſtrement deſdites, 12 ſeptembre 1646, prorogation à trente ans.

Deuxièmes lettres de juſſion, 23 janvier 1647.

Troiſième enregiſtrement deſdites, 28 juin 1647, prorogation à quarante ans.

Troiſièmes lettres de juſſion, 15 décembre 1647.

Quatrième enregiſtrement deſdites, 29 février 1648, accorde les cinquante ans.

Poirel de Grandval cède ſon privilége à Edme Poterat.

Mais Poirel de Grandval, qui luttait ſi énergiquement pour ſon privilége, ne l'exerça pas longtemps, s'il l'exerça jamais. Dès le 22 mars 1647, nous trouvons la mention d'un bail fait à Edme Poterat, ſieur de Saint-Etienne, par Pierre Fermanel, ſieur du Meſnil Godefroy, pour un ténement de maiſons, cour & jardin, « tout & autant que le ſieur Poterat en occupe depuis deux ans, & par lui de préſent fait appliquer en fourneaux & autres choſes néceſſaires pour faire fayence. » Ce bail eſt fait pour neuf années, dont les deux premières ſont échues au 7 ſeptembre précédent (1646) au prix de « ſix vingt livres tournois & une douzaine de plats de fayence au choix du bailleur, pour & par chacune des neuf années[a]. »

[a] Nous devons cette note, extraite de pièces conſervées dans les archives du Palais de juſtice de Rouen, à la complaiſance de M. Goſſelin, greffier archiviſte.

Or, en 1647, Poterat ne pouvait fabriquer, qu'à la condition d'être, du fait de Poirel de Grandval, le ceſſionnaire de ſon privilége.

Plus tard, en 1650, un titre authentique va nous démontrer que Poirel avait en effet concédé à Edme Poterat l'exploitation de ce privilége qui avait tant occupé les avocats & les juges. Un contrefacteur, appelé Boudin, nous eſt révélé dans cette pièce intéreſſante par laquelle Poterat, comme repréſentant de Nicolas Poirel, s'oppoſe à la tentative de ce nommé Boudin de conſtruire un four à faïence.

« Sur la requeſte préſentée par *Nicolas de Poirel*, *Sr de Grandval*, huiſſier du cabinet de la Reine, *ſtipullé* par *Eſme Poterat*, *S^r de S^t Eſtienne*, à ce que deffenſes ſoient faictes au ſurnommé Boudin & tous aultres de faire conſtruire ni baſtir aulcuns fourneaux, travailler ni faire travailler à faire aulcuns pots ni vaiſſelles façon de fayence, contrefaire icelle, ni aultrement en vendre ni diſtribuer dans cette province durant le temps de 50 ans portés par les lettres patentes à luy concédées par Sa Majeſté, ſur les peines y contenues & en tous intérêts, dommages & deſpens.

« Veu par la Cour ladite requeſte.......

« La Cour, du conſentement du Procureur général, a octroyé & octroye mandement audit de Poirel pour faire aſſigner à bref jour en icelle ledit Boudin & aultres qu'il appartiendra auſquels deffenſes ſont faictes de travailler à aulcune façon de vaiſſelle de fayence, juſqu'à ce que par la Cour, parties oyes, aultrement ait eſté ordonné ſur les peines au cas appartenant. » (Parlement, *Rapports civils*, 28 juillet 1650, communiqué par M. Goſſelin. — Se trouve également en tête de la publication de M. L. Deliſle, *Documents ſur les fabriques de faïence de Rouen*, p. 3.)

Étienne Bouttin, peintre-ſculpteur-faïencier.

Il eſt opportun de rapprocher le document qui précède d'un autre, daté du 1er juin 1658, & qui a trait à une conteſtation ſurvenue entre un nommé Étienne Bouttin, bourgeois de Rouen, maître peintre-ſculpteur-faïencier, & un ſieur Louis Gravé des Rochettes, relativement à une faïencerie qu'ils avaient élevée à Saint-Sever en ſociété. Il eſt bien probable que le Boudin de la pièce précédente & le Bouttin de celle-ci ſont une ſeule & même perſonne.

Cet Étienne Bouttin, qualifié de bourgeois de Rouen, maître peintre-ſculpteur-faïencier, demeurant au faubourg Saint-Sever, à Rouen, avait, par contrat ſous ſeing privé reconnu devant les tabellions de Déville, le 5 décembre 1657, contracté aſſociation avec Louis Gravé, ſieur des Rochettes, pour établir, à Saint-Sever, une faïencerie.

Le 1er juin 1658, une conteſtation ſurvenue entre les deux aſſociés, par ſuite d'inexécution des engagements réciproques, provoque un ajournement en juſtice, lequel eſt ſuivi de la remiſe de la cauſe à huitaine.

« Du famedy premier jour de juin 1658, en jugement devant M. de Brevedent.

« Entre Louis Gravé, fieur des Rochettes, s'eftant affocié avec Eftienne Bouttin, bourgeois de Rouen, maitre peintre feculteur fayencier audit Rouen, *demeurant au fauxbourg de Saint Sever lez cette ville, en une fayencerie fcize audit fauxbourg*, demandeur en fommation & adjournement par luy faict faire audit Bouttin, affin de fournir d'artifans & ouvriers pour travailler à la dite faïenceryе, declarant le dit fieur des Rochettes qu'il eft preft, de fa part, fournir aux claufes du concordat faict entreux, foubz faing privé, recongnu devant les tabellions de la haulte juftice de Defville, le cinquième jour de Décembre 1657; comparant ledit fieur des Rochettes, & par Me Noel David, fon procureur, d'une part; & ledit Bouttin, convenu & pourfuivy aux fins que deffus, deffendeur, comparant par Me Pierre Duval, fon procureur, d'autre part. Aprez que ledit Bouttin a dict que, depuis cinq fepmaines en ça, il a eu plufieurs ouvriers qui ont continuellement travaillé en la fayenceryе par lui entreprife, auxquels, depuis le dit temps, il a fourni quantité d'argent & autres chofes à eux néceffaires pour fatisfaire audit travail, & que, n'ayant à prefent aucuns deniers pour payer aufdits ouvriers, lefquels veullent quitter & abandonner, faute de payement, & qu'ils ne manquent d'aucun ouvrage, fouftient : faulte par ledit fieur des Rochettes de luy payer le furplus des deniers contenus audit concordat, & fatisfaire aux autres claufes d'icelluy, qu'il doibt eftre permis prendre deniers en rente de telle perfonne qu'il advifera bon, tant pour payer aufdits ouvriers que pour l'achevement dudit aftelier & avoir eftoffes néceffaires pour les dits ouvrages; defquels ils fe feront rembourfer en privilege fur les premiers deniers qui proviendront de la dite fociété, proteftant de le faire refpondre de tout inthéreft & defpens & de la perte & empirance qui pourra arriver tant audit aftelier que ouvrages encommencez; & que ledict David, procureur audict nom, a dict ny avoir jour d'en venir à cejourdhuy & la caufe avoir efté remife à jeudy prochain, demandant temps d'avertir fon client aux fins de refpondre audit fouftien.

« Il eft dict que les parties font renvoyez à jeudy prochain, Le dit Bouttin permis *prendre deniers de telle perfonne qu'il advifera bon* [cependant fuivant fa requefte d'advancer les deniers qu'il conviendra] pour payer tant ouvriers que fournir *ce qu'il conviendra* [a] [les chofes néceffaires] pour faire fubcifter ledit aftelier defquels ils feront rembourfés en privillège fur les premiers deniers qui proviendront de la dite communauté. » (Communiqué par M. Goffelin, greffier archivifte au Palais de juftice.)

Cette citation nous donne la preuve que dès l'origine la profeffion de faïencier eut bien des difficultés à furmonter. Quoi qu'il en foit des tentatives de Bouttin & de Gravé des Rochettes, elles n'eurent d'autre réfultat que de confirmer plus étroitement à Edme Poterat la poffeffion du privilége que lui avait cédé Poirel de Grandval. Edme Poterat refte jufqu'à fa mort à la tête de l'induftrie de la faïence, & c'eft à lui certainement que nous devons attribuer les faïences datées de 1647 & toutes celles analogues.

[a] Dans le document manufcrit, les mots imprimés ici en italique font biffés & ont été remplacés en interligne par ceux que nous avons renfermés entre deux crochets.

Colbert & les faïenciers rouennais.

L'induftrie nouvelle prenait tous les jours de l'importance & devait attirer l'attention générale. Le grand Colbert, lui-même, s'occupait dans fon vafte génie de notre fabrication à peine établie, & voici ce qu'il en dit dans un paffage extrait d'un Mémoire autographe daté de 1663 :

« *Protéger & gratifier les faïenciers de Rouen & environs & les faire travailler à l'envy.*

« *Leur donner des deffins & les faire travailler pour le Roy.*

« *Idem* des tapifferies de cuirs dorés, qui fe font à Rouen.

« Maroquins noirs eftablis à Rouen; protéger & augmenter. » (P. Clément, *Lettres, Inftructions & Mémoires de Colbert,* t. II, 1re partie, p. CCLXI & CCLXII.)

Ce paffage eft extrêmement important, en ce qu'il nous apporte la preuve que les ouvrages de l'époque étaient arrivés, dès 1663, à une perfection affez grande pour être, par Colbert, jugés dignes d'être utilifés pour le fervice du Roi.

D'un autre côté, Colbert fe montre peu difpofé à favorifer d'un privilége exclufif une manufacture de faïence :

« Je vous ferai auffy fçavoir mes fentimens fur la propofition que vous m'avez faite pour une manufacture de fayence. Mais vous devez compter qu'il y aura toujours beaucoup de difficulté à obtenir des priviléges d'exclufion pour toutes les manufactures qui font établies dans le royaume & qu'on n'obtiendra que pour celles dont on n'a point de congnoiffance. » (Lettre de Colbert au Sr Dallier, directeur de la Compagnie du Levant, du 17 février 1679. — *Correfpondance de Colbert,* par M. Pierre Clément, t. II, p. 694.)

L'auteur ajoute en note :

..... Le 31 janvier 1670, Colbert avait déjà écrit à M. Talon, intendant à Oudenarde, au fujet de particuliers qui demandaient un privilége pour établir une manufacture de faïence à Tournay :

« Je dois vous dire que je crains fort que l'introduction de femblables priviléges dans les Pays conquis ne faffe beaucoup de peine aux nouveaux fujets du Roy, qui, n'en ayant pas eu jufqu'à préfent d'exemple, ne manqueroient pas de fe plaindre de la perte de leur ancienne liberté de commerce. »

Le grand miniftre n'était pas, en général, partifan des priviléges dans l'induftrie :

« Pour ce qui eſt du privilége que ces marchands demandent, je vous puis aſſurer que le Roy ne le leur accordera pas, parce que les priviléges des manufactures eſtablies dans le royaume contraignent toujours le commerce & la liberté publique. » (Lettre à M. Dagueſſeau, intendant à Toulouſe, 16 décembre 1680. — P. Clément, *Lettres, Inſtructions & Mémoires de Colbert,* t. II, p. 715.)

La fabrication primitive nous fut révélée d'une manière authentique par un plat portant la date de 1647. Plat daté de 1647.

Ce plat, qui appartient à la collection de M. Guſtave Gouellain, de Rouen, porte au dos cette inſcription : *Faict à Rouen en 1647,* la même que j'avais obſervée ſur une bouteille du Muſée & de la même main. Ce plat, de moyenne grandeur (31 centimètres de diamètre), eſt de forme italienne, à larges bords plats, un peu inclinés vers le centre, entourant une cavité en ſection de ſphère, ſuivant la coupe indiquée dans la planche II.

Sa décoration eſt également de goût tout italien, mais d'une exécution aſſez groſſière; elle repréſente, dans le fond, une centaureſſe, &, ſur les bords, une ornementation compoſée de ſemblants de pierres à facettes & enchâſſées, que ſéparent des rinceaux, comme dans le deſſin que nous en donnons [a]. Il y a au revers quelques bariolages caractériſtiques. La couleur bleue nuancée eſt la ſeule employée. L'émail eſt aſſez blanc.

En réſumé, ce plat, qui eſt inconteſtablement un des premiers produits de la fabrique de Nicolas Poirel, ou plutôt de Poterat, fondateur de la fabrique rouennaiſe, ne préſente aucun des caractères de forme, de ſtyle & d'ornementation particuliers aux produits de cette fabrication, tels qu'ils nous ſont connus par les nombreux ſpécimens du dix-huitième ſiècle. C'eſt le goût italien qui a préſidé à ſa confection. Le ſyſtème d'ornementation rayonnante, que nous trouverons plus tard & que nous croyons dû à Louis Poterat, ne s'y laiſſe deviner en aucune façon. Nous eſtimons donc que c'eſt dans les œuvres de goût analogues à ce plat, tel que celui aux armes de Bigot, que je poſſède, & parmi les pièces de ce genre qui auront été recueillies dans la contrée, qu'il faut chercher les produits de cette fabrique primitive, qui, de 1647 à 1700, opéra ſans que ſes œuvres nous ſoient révélées le plus ſouvent par des caractères abſolument authentiques.

[a] Voir la planche II.

Plat aux armes de la famille Bigot.

Voici ſommairement la deſcription de ce plat aux armes de la famille Bigot : ce ſont des oiſeaux & des fleurs chimériques faiſant oppoſition à des perſonnages d'aſpect archaïque; le tout en bleu un peu ardoiſé.

Le membre de cette illuſtre famille rouennaiſe, qui, pendant les trois derniers ſiècles, a fourni tant de repréſentants diſtingués à la magiſtrature, aux diverſes fonctions adminiſtratives & à la ſcience, auquel je crois pouvoir attribuer la dédicace de ce plat, eſt Alexandre Bigot, baron de Montville, préſident à mortier au Parlement de Normandie depuis 1637, élevé à la dignité de premier Préſident en 1666, devenu premier Préſident honoraire en 1670, & mort en 1675.

Un deuxième Alexandre Bigot, ſieur de Montville, ſans doute fils du précédent, fut également Préſident au Parlement, & reçu en 1722.

Une bonne fortune nous a fait découvrir récemment un plat de même forme que celui de la planche II : c'eſt celui que nous donnons à la planche III, & qui, pour toute décoration, porte ſur le bord le blaſon de la famille Poterat : *d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles d'or, 2 en chef, 1 en pointe.* Au revers eſt l'inſcription déjà citée : *Faict à Rouen en 1647.*

Détermination des plus anciennes faïences de Rouen.

Plus je paſſe en revue des ſpécimens de toutes les époques, plus je reconnais la difficulté, pour ne pas dire l'impoſſibilité, de caractériſer d'une manière préciſe les plus anciennes faïences de Rouen, celles dont la fabrication a précédé la formation du type dit *à broderies*. Un grand nombre de faïences anciennes, ſans caractère particulier d'ornementation, décorées de ſujets à perſonnages, ou rappelant de près ou de loin les modèles chinois & japonais, me paraiſſent pouvoir être rapportées à cette époque. Nous donnons, planche IV, un type de ces faïences recueilli à Rouen par M. Guſtave Gouellain. La qualité des émaux n'eſt pas un indice ſûr en cette matière, car j'ai vu des échantillons très-authentiques préſenter un émail blanc laiteux très-fin, & un émail bleu délicatement azuré, caractères que préſentent d'ailleurs les pièces datées de 1647. La circonſtance que ces faïences d'origine incertaine ont été trouvées dans notre contrée & qu'elles y étaient conſervées depuis un temps immémorial, ſans être une preuve irrécuſable d'origine, me paraît cependant avoir une grande valeur.

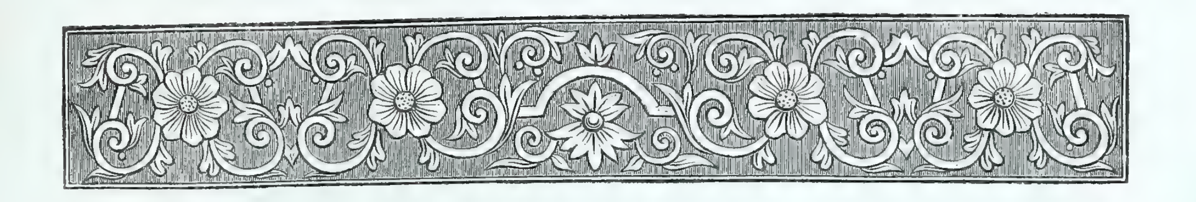
Tout annonce, ſi je ne me trompe, dans les faïences de cette époque primitive, l'indéciſion des moyens, le défaut de règles établies, & ſurtout l'abſence de parti pris dans le ſyſtème de décoration. Il n'y a point encore d'école formée, de tranſmiſſion traditionnelle établie quant aux procédés & aux modèles; chaque

ouvrier ou artifte, attiré fans doute des fabriques déjà établies, de Hollande ou de Nevers, apporte fes procédés ou fes motifs de décoration, & travaille à part de fes compagnons venus d'ailleurs. Chacun d'eux n'a point affez d'autorité pour fonder un genre & l'impofer aux autres; de là, la difcordance des effais, la variabilité des tentatives, la reffemblance qu'on faifit entre ces œuvres indécifes & les produits des autres fabriques connues, fans que pourtant on puiffe affirmer qu'elles proviennent de ces dernières. Et plus on rencontrera de ces fpécimens indéterminés, plus l'incertitude augmentera. Le fcepticifme, à cet égard, croît en raifon de l'expérience; & ce fcepticifme n'a pas pour effet de fufpecter d'origine étrangère toutes les pièces dont le caractère rouennais n'eft pas parfaitement évident; mais, au contraire, il conduit à trouver des motifs plaufibles de rattacher à notre fabrication primitive la plupart des pièces d'une claffification ambiguë, découvertes d'ailleurs dans notre contrée, & qui n'ont pas une marque d'origine parfaitement diftinctive.

Au refte, un caractère qui me paraît dominer dans ces œuvres d'attribution certaine auffi bien qu'incertaine, c'eft la blancheur laiteufe de l'émail de fond & la fineffe du bleu d'application. Ce caractère réfulte de ce qu'alors, & avant que la concurrence ne vînt obliger à faire toutes les économies poffibles dans la fabrication, on fe fervait d'étain très-pur pour la compofition de l'émail, tandis que plus tard, ainfi que je le vois par la correfpondance de mon grand-père, on employait l'étain de vaiffelle hors de fervice, toujours fortement allié de plomb & d'autres métaux. De là, la teinte grifâtre, bleuâtre & même fortement verdâtre que cet émail avait conftamment dans les périodes fubféquentes.

Dans un exemple feulement, que je rapporte à cette fabrication primitive, un plat décoré de fcènes tirées du roman de l'*Aftrée*, l'émail de fond eft teinté intentionnellement de bleu, comme on le voit dans beaucoup de productions de la fabrication de Nevers; mais c'eft ici une exception infpirée fans doute par un goût d'imitation étrangère.





CHAPITRE TROISIÈME.

La première porcelaine d'Europe eſt fabriquée à Rouen. — Privilége ſpécialement accordé pour cette invention à Louis Poterat, en 1673. — Caractères diſtinctifs de cette porcelaine. — Fabrique de Saint-Cloud. — Priorité pour Louis Poterat de cette découverte importante [a].

Les premières porcelaines fabriquées en Europe ont été faites à Rouen.



JOUTER un nom de plus à la liſte glorieuſe des illuſtrations dont s'honore la ville de Rouen, revendiquer, en faveur de cette cité, la priorité de fabrication, d'invention même de l'un des plus brillants produits qu'ait ſu créer l'induſtrie moderne, c'eſt, ſans contredit, une tentative qui doit exciter l'intérêt & mériter l'approbation de tous ceux qu'anime le zèle du patriotiſme local. J'ai donc compté ſur l'appui de ce ſentiment généreux, lorsque j'ai conçu le projet de démontrer, à l'aide de documents d'une authenticité irrécuſable, la réalité d'un fait vaguement indiqué par quelques écrivains, mais avec ſi peu d'autorité que les critiques ſouverains, en matière d'origines ſpéciales, n'ont pas même daigné recueillir cette tradition incertaine, ſavoir : que les premières porcelaines qui aient été fabriquées en Europe furent faites à Rouen, & que cette invention de génie, ainſi que la qualifie un de nos plus illuſtres ſavants que j'aurai ſouvent l'occaſion de citer dans le cours de cette notice, fut le réſultat des travaux perſévérants d'un Rouennais.

Je viens de parler d'invention, mais peut-être cette expreſſion paraîtra-t-elle impropre ou exagérée; car tout le monde ſait que la fabrication de la porcelaine remonte, en Chine, à une époque de l'antiquité la plus reculée. Or, on pourrait arguer qu'il n'y avait pas lieu d'inventer ce qui s'était fait de tout temps. Pour

[a] La ſubſtance de ce chapitre eſt extraite d'une Notice lue par l'auteur à l'Académie des ſciences, belles-lettres & arts de Rouen, dans ſa ſéance du 26 février 1847.

prévenir cette objection, je me hâte de juftifier la convenance de l'expreffion employée.

Introduction en Europe de la porcelaine de la Chine.

Sans doute, lorfque, dès les premières années du feizième fiècle, de hardis navigateurs portugais entreprirent d'aventureux voyages dans les mers de la Chine, les éclatants chefs-d'œuvre de la porcelaine orientale fe répandirent en Europe bien avant qu'on fongeât en France ou ailleurs à les imiter. Mais quand enfin les arts céramiques, jufqu'alors groffièrement pratiqués, eurent fait affez de progrès pour qu'on pût tenter cette délicate entreprife, il fe trouva qu'on n'avait que des notions vagues ou fauffes fur les matières & les procédés que les Chinois employaient. Des relations controuvées, des recettes évidemment impoffibles, circulaient & fe propageaient. C'était, felon les uns, avec des tefts de mollufques foigneufement choifis & pilés; felon les autres, avec des coquilles d'œufs réduites en poudre, que fe pétriffaient ces merveilleux vafes aux parois femi-tranfparentes. L'auteur d'un grave traité fur l'art de la verrerie, Haudicquer de Blancourt, répétait encore cette fable en 1687, avec toute la confiance d'un homme fûr de fon fait; il fuffifait, prefcrivait-il, de mêler à de la poudre de coquillages une certaine proportion de chaux, pour obtenir d'excellente pâte à fabriquer de la porcelaine [a]. A la vérité, contradictoirement avec ces traditions, les récits de quelques voyageurs plus véridiques indiquaient bien l'emploi, par les Chinois, d'une terre de nature inconnue, à laquelle il ne fallait pas moins d'un fiècle entier de macération dans des foffes pour qu'elle arrivât à développer fes précieufes qualités; mais cette nouvelle indication ne paraiffait ni moins merveilleufe, ni moins impoffible à réalifer que les autres; de forte qu'il eft vrai de dire que ceux qui tentèrent, les premiers, d'imiter les poteries venues de la Chine, ignoraient complétement de quelles matières & de quels procédés ils devaient faire ufage pour parvenir fûrement à leur but. Cependant, le fuccès couronna leurs efforts; après des recherches & des tentatives, dont il eft plus facile de fupputer le nombre que d'indiquer la marche, que de fignaler les viciffitudes & les fréquentes déceptions, ils réuffirent à créer une nouvelle porcelaine; nouvelle, en effet, car, dans fa fubftance, elle ne contenait pas un atome des éléments dont fe compofe celle de la Chine; &, toutefois, lorfqu'elle eut atteint toute fa perfection, cette matière parut fi belle, fi pure dans fa blancheur, fi fuave

Fauffes fuppofitions fur fa compofition.

[a] Haudicquer de Blancourt, l'*Art de la verrerie;* Paris, 1687, in-12, ch. cxcv : *Manière de compofer la terre pour faire une belle porcelaine.*

dans la fine tranſparence, qu'on n'héſita pas à la proclamer ſupérieure, par ſon apparence & ſes qualités extérieures, à celle de la Chine. Cette porcelaine eſt celle qu'on a depuis appelée *porcelaine tendre*, non pas préciſément à cauſe d'une dureté relativement moindre, mais parce que, compoſée d'éléments eſſentiellement vitrifiables, elle entre en fuſion & ſe liquéfie à une chaleur qui ſuffit à peine pour cuire la *porcelaine dure*, telle que celle de la Chine, dont le caractère principal conſiſte, d'ailleurs, dans une complète infuſibilité. Quelques ſavants ont encore impoſé à notre porcelaine les qualifications d'*artificielle*, de *vitreuſe;* mais il ſerait plus juſte de l'appeler *porcelaine françaiſe*, car ſon invention appartient ſans conteſtation à la France; pendant un ſiècle entier, la France n'en fabriqua pas d'autre, & reſta même à peu près ſeule en poſſeſſion de cette fabrication. Ajoutons encore que c'eſt aux qualités de cette fameuſe *pâte tendre*, jointes au mérite, à la délicateſſe des œuvres qu'elle ſervit à confectionner, qu'eſt due, en grande partie, la renommée éclatante dont l'ancienne manufacture de Sèvres a joui depuis un ſiècle; à ce point que le *vieux Sèvres, pâte tendre*, a ſes amateurs fanatiques, qui n'héſitent pas à le payer littéralement au poids de l'or.

Invention de la porcelaine françaiſe, tendre ou vitreuſe.

Je ne crois donc pas avoir violé l'exactitude, lorſque j'ai attribué à cette découverte induſtrielle le titre & la valeur d'une véritable invention; car ce fut, en effet, une grande & belle invention que celle qui rendit d'abord toutes les autres nations jalouſes de la France; que celle qui, plus tard, lorſque la Saxe eut découvert le ſecret de la véritable *pâte dure*, nous permit de continuer à lutter ſans déſavantage contre elle, juſqu'au jour encore bien éloigné où l'on rencontra enfin, parmi les richeſſes minérales de notre ſol, le précieux *kaolin*, l'élément principal de la porcelaine de Chine.

Découverte du ſecret de la porcelaine dure, au kaolin.

Au reſte, je ne ſaurais mieux faire, pour donner à mes paroles l'appui d'une impoſante autorité, que de citer celles dont s'eſt ſervi, pour qualifier cette invention, l'illuſtre & vénérable M. Brongniart, directeur de la manufacture de Sèvres, dans ſon *Traité des arts céramiques :* « La porcelaine tendre, dit-il, a eu beaucoup de célébrité, & eſt encore plus célèbre & plus recherchée depuis qu'on n'en fait plus. On va voir combien ſes procédés étaient compliqués. Mais on conviendra en même temps qu'il a fallu plus de recherches, de travaux, de génie même, pour inventer une telle porcelaine que pour faire la porcelaine dure, compoſée de deux éléments que nous prenons tels que la nature nous les offre [a].»

[a] Brongniart : *Traité des arts céramiques*, t. II, p. 460; plus loin, p. 496, M. Brongniart répète ce témoignage preſque dans les mêmes termes.

Après avoir ainſi contribué, autant que je l'ai pu, à reſtituer à la découverte de la porcelaine tendre tout ſon intérêt ſcientifique, toute ſon importance induſtrielle, ce ſerait ſans doute le moment de fixer à quelle époque, à quel lieu, à quel heureux inventeur on doit rapporter la première tentative couronnée de ſuccès, & de produire les documents à l'aide deſquels j'ai promis d'établir que l'honneur doit en revenir à la ville de Rouen. Qu'on me permette pourtant, au préalable, de poſer quelques dates, d'énoncer rapidement quelques faits antérieurs au fait principal que j'annonce, leſquels, groupés avec quelques autres dates ſubſéquentes, contribueront à localiſer celui-ci d'une manière plus préciſe, à lui donner enfin toute ſa ſignification.

Hiſtorique ſommaire de la porcelaine orientale.

Parlons donc ſommairement de la porcelaine orientale, la ſeule qui ait précédé la nôtre, mais qui a ſur elle l'avantage d'une immenſe antériorité.

L'origine de la fabrication de la porcelaine en Chine ſe perd dans la nuit des temps ; ſi l'on s'en rapportait à certaines annales du Céleſte Empire, elle remonterait à 2600 ans avant l'ère chrétienne.

Les anciens n'ont pas connu la porcelaine.

Si de ces époques, toujours un peu vagues à cauſe de leur haute antiquité, nous deſcendons aux temps véritablement plus hiſtoriques de la Grèce & de Rome, nous conſtaterons, non ſans quelque étonnement, que ces nations ne paraiſſent pas avoir connu l'exiſtence de la porcelaine, ni poſſédé aucun de ſes produits. A la vérité, beaucoup d'érudits des derniers ſiècles, à commencer par J.-C. Scaliger & Cardan pour finir par Caylus, ont ſoutenu que les fameux *vaſes murrhins* des anciens, pour la poſſeſſion deſquels Néron fit tant de folies, juſqu'à payer l'un d'entre eux près d'un million de notre monnaie, n'étaient autres que des vaſes de porcelaine ; mais cette opinion eſt aujourd'hui complétement abandonnée. Il ne faut que lire avec attention la deſcription que Pline fait de ces vaſes [a], pour être convaincu qu'elle ne peut s'appliquer aux poteries ſemi-tranſparentes de la Chine. On pourrait, d'ailleurs, aux arguments que l'on a fait valoir pour combattre cette identité de ſubſtance & d'origine, ajouter cette conſidération : que la porcelaine eſt, de ſa nature, une matière tellement inaltérable par tous les agents phyſiques, tellement impériſſable, que, ſi elle eût été répandue parmi les Romains, quelques viciſſitudes de deſtruction qu'euſſent ſubies les vaſes importés

[a] Pline : *Hiſt. nat.*, liv. XXXVII, c. VIII.

chez eux, on n'eût pu manquer d'en retrouver quelques fragments dans tant de fouilles exécutées depuis plusieurs siècles. Or, cette rencontre du plus mince fragment n'a jamais été faite; d'où l'on peut induire, avec beaucoup d'autorité, que les Grecs & les Romains n'ont pas connu la porcelaine.

A cette occasion, il n'est pas hors de propos de faire remarquer que les Grecs & les nations italiques, que toute l'antiquité classique en un mot, qui, sous le rapport de la pureté, de l'élégance & de la variété des formes, aussi bien que de la richesse & de l'exquise correction des ornements, a su créer, en produits céramiques, les modèles les plus parfaits qui soient sortis de la main des hommes, n'a jamais employé, cependant, que des matériaux vulgaires, très-insuffisants relativement à leur destination. Ainsi, la pâte des plus précieux vases grecs est une argile commune fortement colorée, qu'une cuisson imparfaite laisse complétement poreuse; la glaçure extrêmement mince qui revêt ces vases, est bien loin d'avoir les propriétés de l'émail; & quant aux couleurs accessoires, d'ailleurs peu variées, qui servent à leur décoration, elles n'ont guère plus de solidité que celle de la détrempe. En sorte qu'il n'est pas un de ces vases, miracles de l'art bien plus encore que de l'industrie, qui ne laisse transsuder, à travers ses parois, le liquide dont on le remplit.

Ces simples notions exposées, on reconnaîtra dès lors facilement, & sans qu'il soit besoin d'autre réfutation, combien sont absurdes & erronées les allégations contenues dans une notice publiée naguère sur l'historique de la porcelaine [a]. L'auteur de ces prétendues recherches, confondant toutes les données historiques, méconnaissant les caractères distinctifs les plus évidents, se méprend jusqu'au point d'affirmer que les Romains fabriquaient d'admirables porcelaines; que les fouilles d'Herculanum ont mis au jour une foule de précieux monuments de ce genre, & qu'enfin le peuple de l'Europe, qui, le premier, obtint quelque supériorité dans la fabrication de la porcelaine, fut le peuple étrusque. Des assertions aussi extravagantes ne mériteraient pas même qu'on les relevât, si on ne les voyait avec peine recueillies par des écrivains inattentifs, & répétées dans des ouvrages sérieux.

Pour nous, qui n'avons en vue que l'exactitude historique, nous n'hésitons pas à déclarer de nouveau que, soit qu'on interroge les vestiges de l'antiquité,

[a] *Notice sur la faïence & la porcelaine*, par Ch. Olisse (insérée dans la *France littéraire*, numéro de juin-juillet 1839, p. 227-242).

ſoit qu'on ſcrute les témoignages écrits, aucun indice, aucune induction d'une clarté ſuffiſante n'autoriſe à attribuer aux époques claſſiques la connaiſſance & l'emploi de la porcelaine.

La première notion de la porcelaine en Europe date des voyages de Marco Polo au treizième ſiècle.

Il nous faut donc deſcendre aux époques du moyen âge, pour rencontrer à la fois & le nom & la choſe. Le plus ancien écrivain, à notre connaiſſance, qui ait parlé d'une manière préciſe de la porcelaine, eſt le fameux voyageur Marco Polo, qui, dans la ſeconde moitié du treizième ſiècle, parcourut les régions de l'extrême Orient, &, de retour à Veniſe, ſa patrie, rédigea en 1298, la curieuſe relation de ſes aventureux voyages. Dans le chapitre qui traite du port de Zeïtoun, c'eſt-à-dire de Canton, & de la ville de Tingui, Marco Polo mentionne les *ſcodelle e piadoni di porcellane* (des écuelles & des plats de porcelaine), & fait connaître comment ces vaſes ſont fabriqués avec une terre que, pendant une longue ſuite d'années, on laiſſe expoſée à l'air, à la pluie & au ſoleil, pour la rendre propre à cet uſage.

M. de Humboldt [a] a fait, ſur ce paſſage, une remarque intéreſſante : c'eſt que ce témoignage ſi clair, ſi poſitif, & qui prouve que Marco Polo était bien renſeigné ſur la fabrication de la porcelaine chinoiſe, eſt cependant contredit par un autre paſſage de la même narration, dans lequel, déſignant par le même terme cette précieuſe poterie & une certaine eſpèce de coquille qui lui a donné ſon nom, le voyageur exprime la fauſſe idée que la ſubſtance des coquilles entre dans la compoſition de la porcelaine : *Porcellane bianche ſi truovano nel mare, e che ſe ne fanno le ſcodelle* (les porcelaines blanches ſe trouvent dans la mer, & l'on en fait des écuelles). M. de Humboldt n'héſite pas à conſidérer ce dernier paſſage comme une maladroite interpolation.

Sens du mot *porcelaine* au ſeizième ſiècle.

Depuis le voyage de Marco Polo, à la fin du treizième ſiècle, juſqu'aux expéditions des Portugais, au commencement du ſeizième, deux ſiècles entiers s'écoulent, pendant leſquels il n'eſt guère probable que de nombreux échantillons de porcelaine chinoiſe aient pénétré dans l'Occident. Si l'on devait même s'en rapporter à l'aſſertion de Panciroli, auteur du ſeizième ſiècle, qui compoſait en Italie, c'eſt-à-dire dans une contrée familiariſée de tout temps avec les plus riches

[a] A. de Humboldt, *Hiſtoire de la géographie du nouveau continent.* Analyſe par M. Letronne; *Journal des ſavants*, mars 1840, p. 134.

produits de l'induſtrie orientale, ſon curieux Traité des inventions perdues & des choſes nouvellement découvertes, on devrait croire que la porcelaine était complétement inconnue dans les ſiècles précédents; en effet, dans ſon chapitre *De porcellanis*, il débute ainſi : *Superioribus ſeculis nunquam viſæ fuerunt Porcellanæ*. Il ſera donc toujours prudent de n'interpréter qu'avec beaucoup de réſerve, en faveur de la porcelaine orientale, les paſſages aſſez nombreux de deſcriptions ou d'inventaires dans leſquels on rencontre ce mot. Ainſi, par exemple, nous inclinerions à penſer que le *pot à eau de pierre de pourcelaine* [a], mentionné dans le Compte des exécuteurs teſtamentaires de Jeanne d'Évreux, femme de Charles le Bel, ſous la date de 1372, pouvait bien n'être qu'une alabaſtrite, qu'un jade, ou toute autre matière ſemi-tranſparente taillée en vaſe; & quant au *camahieu de pourchelaine* [b], cité dans un inventaire de 1555, dont je dois la communication à l'obligeance de M. Deville, on ne ſaurait y voir qu'un camée ciſelé ſur coquille [c].

Les Portugais importent la porcelaine en Europe.

Avec le ſeizième ſiècle commence l'ère des grandes expéditions maritimes; Vaſco de Gama ouvre la route du cap de Bonne-Eſpérance; les Portugais ſe précipitent ſur ſes traces, & reconnaiſſent rapidement toutes les côtes de l'océan Indien. Au nombre des marchandiſes précieuſes qu'ils rapportent en Europe, figure la porcelaine, dont l'importation a lieu dès lors d'une manière régulière & conſtante. A l'aſpect de ce précieux produit, ſi ſupérieur par ſes qualités intrinſèques à tout ce que notre induſtrie produiſait alors, les imaginations s'enflamment; tous les voyageurs, tous les érudits, préconiſent à l'envi les propriétés merveilleuſes qu'on prête à cette ſubſtance inconnue. On va juſqu'à dire que, ſauvegarde aſſurée contre de mortelles embûches, elle ſe briſe au contact d'une liqueur traîtreuſement empoiſonnée [d]. Le preſtige de qualités auſſi extraordinaires ne pouvait s'accorder, dans l'opinion commune, avec l'idée d'une fabrication ſimple & vulgairement pratiquée. L'emploi de ſubſtances étranges, de préparations inſolites pouvait ſeul rendre compte de tant de qualités réelles & de tant de vertus

[a] « Item, un pot à eau de pierre de pourcelaine à un couvercle d'argent & bordé d'argent doré, priſié xiiij fr. d'or. » Extr. du Compte de l'exécution du teſtament de Jeanne d'Évreux; publ. par M. Leber. *Collect. des meill. diſſert. ſur l'hiſt. de France*, t. XIX, p. 136.

[b] Item une verge (anneau) d'or en quoy eſt ung camahieu de pourchelaine. » *Inv. ms.* 1555.

[c] Dans le *Tréſor* de Nicot, on trouve la juſtification de cette interprétation : *Un grand os de poiſſon de mer.... & en font les graveurs des images, communément dict : Porcelaine.*

[d] « Vaſorum iſtorum inſignis hæc virtus eſt quod ſi venenoſum quid ipſis immiſſum ſit, illico rumpantur. » Pancirollus, *De rebus memorabilibus*, titre II : *De porcellanis.*

ſuppoſées. Le merveilleux ſe gliſſa donc dans toutes les recettes qu'on propagea vers cette époque. On ne ſaurait douter que cette diſpoſition des eſprits à n'accepter pour vraies que des formules abſurdes n'ait entraîné pour longtemps les expérimentateurs dans de fauſſes voies, & n'ait induit en d'innombrables déceptions tous ceux qui prodiguèrent leurs labeurs à la pourſuite de cet autre grand œuvre. Il faut bien admettre cette ſuppoſition pour expliquer comment il ſe fit que, à partir de la première importation des porcelaines en Europe, deux ſiècles encore s'écoulèrent avant qu'on réuſſît, ſinon à les reproduire complétement, au moins à créer leur équivalent.

On fabrique, en 1695, de la porcelaine tendre à Saint-Cloud; mais Poterat avait auparavant fabriqué de la porcelaine à Rouen.

Nous voici enfin parvenu à l'époque la plus importante pour l'objet de notre travail. C'était donc vers la fin du dix-ſeptième ſiècle. Quant à la date préciſe, ſelon l'opinion commune, ou, mieux encore, d'après les inveſtigations du ſavant le plus verſé dans ces matières, l'illuſtre M. Brongniart, qui a conſigné, dans ſon grand *Traité hiſtorique & pratique des arts céramiques,* le réſultat de plus de cinquante années de recherches, d'expériences & de travaux, ce fut en 1695, à Saint-Cloud, que ſe firent & la première découverte & les premières applications. Qu'on nous permette d'extraire, de l'ouvrage de M. Brongniart, le paſſage le plus important, parmi beaucoup d'autres, qui conſtate l'exiſtence de ce fait.

« C'eſt à Saint-Cloud qu'on a fait pour la première fois, & dès 1695, une porcelaine tendre, d'abord très-groſſière, très-lourde, à pâte jaunâtre & à vernis plombifère très-épais, du moins à en juger par les échantillons que poſſède le Muſée de Sèvres. Martin Liſter [a], qui viſita la manufacture de Saint-Cloud en 1698, en fait, dans la relation qu'il a publiée de ſon voyage en 1699, le plus brillant éloge; il la met au-deſſus de la porcelaine de la Chine par la pureté de ſon blanc & par ſa tranſparence. Il rapporte que M. Morin, propriétaire de cette fabrique, avait pourſuivi le ſecret de cette pâte pendant vingt-cinq ans, & que ce n'était que depuis trois années ſeulement qu'il était parvenu à lui donner le complément de ſes qualités; ce qui reporte, comme on voit, l'introduction, ou plutôt la découverte de la porcelaine tendre, en France, à l'année 1695, quinze ans avant l'émiſſion de la porcelaine dure de Saxe [b]. »

Voici donc la date de la découverte bien établie; or, c'eſt à cette date que nous allons oppoſer l'autorité d'un document authentique & local, qui prouve

[a] *A journey to Paris, in the year 1698,* by Dr Martin Liſter; London, 1699, in-8°, p. 138.

[b] Brongniart, *Traité hiſtorique & pratique des arts céramiques,* t. I, p. 497.

que, dès 1673, c'eſt-à-dire vingt-deux ans auparavant, une manufacture de porcelaine s'établiſſait à Rouen. Ce document conſiſte dans des lettres patentes accordées par Louis XIV, enregiſtrées au Parlement de Rouen, & conſervées dans les procès-verbaux d'enregiſtrement dépoſés aux archives du Palais de juſtice. L'importance & l'intérêt, tout à la fois, de ce document exigent que nous en citions textuellement la plus grande partie.

Privilége accordé à Louis Poterat pour cette invention en 1673.

« LOUIS, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre, à tous ceux qui ces preſentes lettres verront, ſalut :

« Noſtre bien amé Louis Poterat nous a très humblement fait remontrer que, par des voyages dans les pays eſtrangers & par des applications continuelles, il a trouvé le ſecret de faire la véritable porcelaine de la Chine & celuy de la fayence d'Holande; mais, luy eſtant impoſſible faire travailler à ladite porcelaine que conjointement avec la fayence d'Holande, parce que la porcelaine ne peut cuire qu'elle n'en ſoit entièrement couverte, pour ne pas recevoir la violence du feu qui doit être modérée pour ſa coction, il luy eſt néceſſaire d'avoir notre permiſſion de travailler & faire travailler à l'une & à l'autre; &, à cet effet, de faire conſtruire de grands fourneaux, moulins & atteliers en des lieux propres pour tels ouvrages; & ceux qui luy paroiſſent plus commodes ſont dans un des fauxbourgs de la ville de Rouen, apelé Saint-Sever, où l'on peut eſtablir une manufacture deſdits ouvrages, pour y faire toutes ſortes de vaiſſelles, pots & vaſes de porcelaine ſemblable à celle de la Chine, & de fayence violette, peinte de blanc & de bleu, & d'autres couleurs à la forme de celle d'Holande, pour le temps qu'il nous plaira, pendant lequel il pourra vendre & débiter les dites porcelaines & fayences ſuſdites, ſans y eſtre troublé; & à cet effet, il nous a très humblement fait ſupplier luy accorder lettres à ce néceſſaires.

« A ces cauſes, déſirant favorablement traiter ledit expoſant, pour l'obliger à travailler de mieux en mieux à la perfection deſdits ouvrages, Nous, de notre grâce ſpécialle, pleine puiſſance & autorité royalle, avons, par ces préſentes ſignées de noſtre main, permis & octroyé & accordé, permettons, octroyons & accordons audit expoſant d'eſtablir, aux faubourgs de Saint-Sever & en tous lieux de noſtre royaume qu'il verra bon eſtre, une manufacture de toutes ſortes de vaiſſelles, pots & vaſes de porcelaine ſemblable à celle de la Chine, & de fayence violette, peinte de blanc & de bleu, & d'autres couleurs à la forme de celle d'Holande, faire travailler par tel nombre de perſonnes qu'il jugera néceſſaire, &, à cet effet, faire conſtruire des fourneaux, moulins & atteliers propres pour leſdites porcelaines & fayences ſuſdites, que ledit expoſant & ceux qui auront droict de luy pourront vendre & débiter par tout noſtre royaume, terres & ſeigneuries de noſtre obéiſſance, pendant le temps de trente années, durant leſquelles nous avons fait & faiſons très expreſſes inhibitions & défenſes à toutes perſonnes de le troubler en l'établiſſement & manufacture deſdits ouvrages & vente d'iceux, à peine de mille livres d'amende, tous deſpens, domages & intérêts, nonobſtant les deffenſes portées par nos lettres accordées à Nicolas de Poirel, ſieur de Grandval, le trois ſeptembre XVI^c quarante ſix (1646), auxquelles nous avons deſrogé & deſrogeons, & voulons ne pouvoir nuire audit expoſant, pour l'exécution des préſentes.

« Sy donnons en mandement, &c... Car tel eſt noſtre plaiſir.

« Donné à Verſailles, le dernier jour d'octobre XVI^c LXXIII (1673), & de noſtre règne le trente un^e. Signé LOUIS, & ſur le reply : Par le Roy, COLBERT. »

A ces lettres patentes eſt joint l'arrêt de la Cour du Parlement de Rouen, qui en ordonne l'enregiſtrement; il eſt daté du 9 décembre 1673.

Ainſi Rouen a la priorité de l'invention de la porcelaine en Europe.

Il n'y a, certes, aucune objection à élever contre la validité d'un pareil document; c'eſt, en matière de fixation de date, un témoignage bien autrement authentique que le ſimple récit d'un voyageur. Déclarons donc la queſtion de priorité complétement réſolue en faveur de la ville de Rouen, au moins en droit, comme dirait un légiſte; nous allons, dans un inſtant, examiner ſi l'on ne doit pas la conſidérer comme également réſolue en fait.

Conſignons d'abord deux courtes remarques ſur deux paſſages de ces lettres patentes.

Quand bien même on ne connaîtrait pas par avance quelle eſpèce de porcelaine devait fabriquer Louis Poterat, on l'induirait facilement des termes dans leſquels ſont ſpécifiées les précautions qu'on devait apporter à ſa cuiſſon. En indiquant les préſervatifs qu'il comptait employer pour ſouſtraire les pièces à l'action d'un feu trop vif, l'inventeur donne ſuffiſamment à comprendre que c'était de la porcelaine tendre, la ſeule d'ailleurs qui ſoit ſuſceptible de cuire à la chaleur d'un four à faïence.

Les lettres patentes contenant une dérogation au privilége d'un ſieur Poirel de Grandval, il convient d'expliquer quelle était la nature de ce privilége. Le ſieur Poirel de Grandval, qualifié d'huiſſier du cabinet de la reine régente, fut, comme nous l'avons vu au chapitre II, le fondateur du premier établiſſement conſacré à la fabrication de la faïence qu'ait poſſédé la ville de Rouen, où cette induſtrie devait acquérir, un demi-ſiècle plus tard, le plus haut degré de richeſſe & de développement. Des lettres patentes, datées de 1644[a], lui concédaient le privilége excluſif de cette fabrication pour trente années; trouvant ce terme inſuffiſant, il ſollicita & ſe fit délivrer, en 1645, de nouvelles lettres qui portaient ſon privilége à cinquante années. Le Parlement de Rouen, auquel il demanda l'enregiſtrement, refuſa de conſacrer un monopole dont la durée lui paraiſſait exorbitante, &, de ſa propre autorité, il réduiſit le terme à vingt ans. Sur ce, recours de l'impétrant à l'autorité royale, lettres de juſſion adreſſées au Parlement, & enfin, comme par une eſpèce de tranſaction, réduction du privilége à trente ans. Ce privilége du ſieur de Grandval ayant donc encore une ou deux années à

[a] Nous avons publié ces divers documents au chapitre précédent, pages 69 & ſuivantes.

courir lorſque Louis Poterat obtint le ſien, notre inventeur devait s'attendre à voir ſurgir une oppoſition, ſi la clauſe dérogatoire n'était venue le protéger contre tout empêchement.

Complétons ces obſervations par une ſimple comparaiſon de dates. La date des lettres patentes que nous venons de produire établit, en faveur de la fondation de Louis Poterat, une grande antériorité ſur celle de Saint-Cloud. De 1673 à 1695, on compte vingt-deux ans d'intervalle. La date de 1695 repoſe, comme nous l'avons vu, ſur le témoignage du voyageur anglais Martin Liſter, qui, viſitant la fabrique de Saint-Cloud, en 1698, apprit du fondateur qu'il y avait vingt-cinq ans qu'il s'occupait de recherches & d'expériences ſur la pâte de la porcelaine, mais que ce n'était que depuis trois ans qu'il était arrivé à ſon but. Reconnaiſſons d'abord qu'on ne doit jamais attacher une idée d'exactitude rigoureuſe à ces évaluations de temps, faites de ſouvenir par un inventeur toujours enclin à rehauſſer le mérite de ſa découverte, en exagérant la ſomme des efforts prodigués pour l'obtenir. Admettons, toutefois, ce laps de vingt-cinq ans, mais ne le laiſſons courir qu'à partir du moment où le fabricant de Saint-Cloud faiſait au voyageur anglais l'hiſtorique de ſes travaux. Eh bien! ſi, de cette époque de 1698, nous comptons vingt-cinq années en rétrogradant, nous tombons préciſément ſur l'année 1673, ſignalée par la fondation de l'établiſſement de Louis Poterat. L'inventeur rouennais avait donc atteint ſon but, après ces *applications continuelles* et ces *voyages dans les pays étrangers* dont les lettres patentes portent témoignage en ſa faveur, avant même que le ſeul rival qu'on pourrait lui oppoſer eût conçu l'idée de ſe livrer aux mêmes recherches. De ſorte que, à tous égards, & ſous quelque rapport qu'on veuille enviſager le point de départ de chacun, une antériorité conſidérable, & d'idée première & de réuſſite, reſte toujours acquiſe à notre compatriote. On peut même ſuppoſer, non ſans quelque vraiſemblance, que ce fut la nouvelle ébruitée de ces lettres de privilége, ſolennellement accordées par Louis XIV, ſous le patronage de Colbert, à un heureux inventeur, qui ſuggéra au faïencier de Saint-Cloud [a] l'idée de ſe livrer lui-même à des recherches que le ſuccès pouvait également couronner un jour.

Comparaiſon des dates.

Après avoir ſuffiſamment éclairci ces queſtions de dates, revenons à l'établiſſement que Louis Poterat ſe préparait à fonder à Rouen.

[a] Morin dirigeait depuis longtemps, à Saint-Cloud, une fabrique de faïence dont les produits avaient même acquis une certaine célébrité.

Fabrication induſtrielle de la porcelaine tendre à Rouen.

Ici ſe préſente naturellement une objection, & j'avoue que cette objection me paraît tellement grave que je ſerais demeuré fort embarraſſé pour la réſoudre ſi je n'avais rencontré l'argument victorieux qui doit la réduire à néant. Nous poſſédons déjà en notre faveur la première baſe de toute preuve hiſtorique, l'autorité d'un titre authentique; ce titre garantit à Louis Poterat le droit à la priorité de recherches, d'invention même couronnée d'un certain ſuccès; car on ne ſollicite & l'on n'obtient un privilége que lorſqu'on ſe croit à peu près ſûr de la réuſſite. Mais il nous manque encore ce que j'appellerais volontiers la preuve teſtimoniale. L'établiſſement de Louis Poterat a-t-il réellement exiſté ? Il eſt néceſſaire de s'adreſſer cette queſtion; car combien de fois n'eſt-il pas arrivé, dans l'hiſtoire des arts induſtriels, combien de fois n'arrive-t-il pas de nos jours, que des inventions, pour leſquelles on ſollicite des priviléges, on obtient des brevets, ne ſont cependant pas nées viables, et que, faute de maturité ſuffiſante, par ſuite de mécomptes non prévus, elles échouent à l'épreuve déciſive de la pratique & demeurent comme non avenues [a]. Qu'on nous montre donc les produits de la fabrique rouennaiſe, ou, du moins, qu'on produiſe des témoignages contemporains qui atteſtent que ces produits ont été livrés au public, qu'ils étaient connus & appréciés.

L'autorité que je vais invoquer, pour répondre à l'objection propoſée, eſt peu explicite, à la vérité; mais ſi l'on tient compte de ſa date, ſi l'on veut bien

[a] Rappelons à ce propos que des lettres patentes furent accordées à Claude Révérend, marchand groſſier, bourgeois de Paris, pour l'établiſſement dans cette ville d'une fabrique de faïence & de porcelaine, le 21 avril 1664.

Ces lettres, dont l'original ſe trouve à la Bibliothèque impériale, collection Lamoignon, ont été publiées, avec un commentaire, dans les *Archives de l'art français*, t. VI, p. 360 (livr. du 15 juillet 1860).

Dans ce commentaire de deux pages, l'auteur établit qu'il reſſort de ces lettres que Claude Révérend avait appris ſon métier en Hollande, & qu'il y avait fondé ou tout au moins exploité une fabrique qu'il voulait rendre plus floriſſante en la tranſportant en France, où elle ne devait pas avoir la concurrence des vraies porcelaines de Chine, & dont il obtenait de faire entrer les produits antérieurs.

L'auteur établit enſuite que le plat aux armes de Colbert, que poſſédait M. Sauvageot & qui eſt maintenant à Sèvres, eſt inconteſtablement de Révérend, par l'analogie de ſa fabrication avec celle de Hollande; ſeulement, il ne ſaurait décider s'il a été fabriqué en Hollande, avant l'obtention des lettres patentes, pour capter la bienveillance de Colbert, ou à Paris, après l'établiſſement de la fabrique en cette ville.

Il eſt bon de comparer le début de ces lettres avec celui des lettres de Poterat; ces deux préambules me ſemblent avoir une preſque ſimilitude.

Révérend était autoriſé à *contrefaire* la porcelaine, c'eſt-à-dire à faire une faïence qui, par ſa glaçure vitreuſe, pouvait être confondue avec celle-ci : le plat aux armes de Colbert, dont nous parlons ci-deſſus, eſt un ſpécimen précieux à rapprocher des termes mêmes du privilége.

ſe pénétrer de ſon eſprit, il eſt inconteſtable qu'elle implique le fait d'une fabrication divulguée & de produits répandus au loin. Je puiſe cette autorité dans un livret vulgaire, à la vérité, mais auquel on ne ſaurait conteſter le mérite d'être plus véridique que bien d'autres; car, ſi l'on a dit, dans une boutade auſſi juſte que plaiſante, que, de tous les livres, celui qui contenait le plus de vérités, c'était, ſans contredit, l'*Almanach royal*, mon livret ne peut manquer de participer à cet avantage : c'eſt également un almanach. Or donc, dans un almanach pariſien daté de 1691, c'eſt-à-dire dix-huit ans après la délivrance de nos lettres patentes, & toutefois quatre ans encore avant la miſe en activité de la nouvelle fabrique de Saint-Cloud, almanach portant pour titre : *Les adreſſes de la ville de Paris, avec le tréſor des almanachs*, par de Pradelle; Paris, V[e] Denis Nyon, 1691, in-8°, on trouve cette mention : que *le ſieur de Saint Eſtienne, maiſtre de la fayencerie de Rouen, a trouvé le ſecret de faire, en France, de la véritable porcelaine*. Or, ſi dix-huit ans après l'établiſſement ſuppoſé de la fabrique de Rouen, & dans un livre deſtiné à ſignaler les commerçants, à recommander des induſtries diverſes, on parle encore de cette fabrique, on qualifie ſes produits, c'eſt donc qu'elle exiſtait toujours & n'avait pas ceſſé de produire.

Armoiries de Louis Poterat, ſieur de Saint-Étienne, inventeur de la porcelaine tendre.

Mais que ſignifie ce nom tout nouveau pour nous? Quel eſt ce ſieur de Saint Eſtienne, déſigné ſous ce titre de *maiſtre de la fayencerie de Rouen?* Serait-ce un concurrent ou bien un ſucceſſeur? Ni l'un ni l'autre, en vérité. Tenez pour certain que le ſieur de Saint Eſtienne eſt bien le même que Louis Poterat. Je trouve la preuve de cette identité dans un regiſtre armorial manuſcrit de la Bibliothèque de Rouen, portant pour titre : *Les blaſons & armoiries des officiers & nobles de la ville de Rouen, en 1683 & 1692*, par Charles le Boullenger; manuſcrit, Y, 74-50. Voici ce qu'on lit dans ce volume, ſous le n° 989 :

« Louis Potterat, eſcuyer, ſieur de Saint Eſtienne; [porte] : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'or, deux en chef & une en pointe* [a]. »

Cette mention eſt doublement précieuſe; d'abord en ce qu'elle établit la

[a] Immédiatement après cette mention, on trouve celle de ſa femme : « Madeleine de Laval, épouſe du dit ſieur de Saint Eſtienne, porte : *D'azur, à la lance d'argent, la pointe en haut, poſée en bande, acoſtée d'un huchet (petit cor) lié d'or, en chef, & d'une hure de ſanglier d'or en pointe.* »

certitude de l'identité cherchée, enfuite parce qu'elle conftate ce fait que Louis Poterat était bien, finon natif, au moins habitant de la ville de Rouen.

Le fouvenir de l'établiffement qu'il fonda perfifte & furvit longtemps encore, & l'on en peut retrouver trace dans plus d'un ouvrage du dix-huitième fiècle. A cette nouvelle claffe de preuves, établies fur la tradition, je ne demanderai qu'un feul témoignage, parce que ce témoignage a une grande valeur à mes yeux, & qu'il peut fuffire à tenir lieu de tous ceux que je néglige. Il m'eft fourni par un ouvrage qui, pour l'époque où il parut, eft un véritable tréfor de détails pofitifs, de recherches fpéciales, & qui fournit, fur l'état du commerce & de l'induftrie en France & même en Europe, au commencement du dix-huitième fiècle, les renfeignements les plus exacts & les plus circonftanciés; je veux parler du *Dictionnaire univerfel du commerce*, par Savary Des Brûlons. Dans cet ouvrage, dont la première édition, en deux volumes in-folio, date de 1723, on lit, à l'article *Porcelaine :* « Il y a quinze ou vingt ans [a] que l'on a commencé, en France, à tenter d'imiter la porcelaine de Chine; *les premières épreuves qui furent faites à Rouen* réuffirent affez bien, & l'on a depuis fi heureufement perfectionné ces effais dans les manufactures de Paffy & de Saint-Cloud, qu'il ne manque prefque plus rien aux porcelaines françaifes pour égaler celles de la Chine. »

Témoignages fur la porcelaine de Rouen.

A l'article *Faïence*, on lit un témoignage analogue, dont l'autorité vient prêter une nouvelle force au précédent : « Les plus belles faïences qui fe faffent en France font celles de Nevers, de Rouen & de Saint-Cloud; mais elles n'approchent ni pour les deffins, ni pour la fineffe, ni pour l'émail, de celles de Hollande. On ne met pas au rang des faïences de France ces faïences de nouvelle fabrique, ou plutôt ces vraies porcelaines que les Français ont inventées depuis quelques années, & dont il y a eu des manufactures *fucceffivement établies à Rouen, à Paffy, près Paris, & enfuite à Saint-Cloud.* »

Je ne m'occuperai pas de difcuter ici les titres de cette fabrique de Paffy, dont M. Brongniart paraît avoir ignoré l'exiftence, & qui, dans les deux paffages précédents, obtient le pas fur celle de Saint-Cloud; ceci n'eft point de mon fujet.

[a] Il y avait réellement bien davantage, mais il faut, pour juftifier ce léger anachronifme, favoir que l'ouvrage de Des Brûlons eft un ouvrage pofthume, que la mort de l'auteur laiffa inachevé, & dont la publication fut reprife par fon frère. Il en réfulte que, dans cet ouvrage, les ftipulations d'époques, lorfqu'elles ne font pas fixées par des dates précifes, doivent toujours demeurer un peu vagues & variables.

Je me contenterai de faire remarquer combien ce double témoignage eſt explicite en faveur de la priorité à décerner à la fabrique de Rouen.

Ceci doit ſuffire, je penſe, pour qu'il me ſoit permis de déclarer la diſcuſſion cloſe & la démonſtration complète. Des trois éléments dont ſe compoſe toute certitude hiſtorique : l'autorité du titre authentique, celle du témoignage contemporain, celle enfin de la tradition, aucun, on peut le dire, n'a manqué d'apporter ſa preuve. Bien peu de faits du même genre, ſoumis à l'analyſe d'une critique ſévère, obtiennent le privilége d'une ſemblable confirmation. Reſtituons donc à la ville de Rouen l'honneur d'avoir vu naître une des plus brillantes induſtries des temps modernes; la ſeule, peut-être, entre toutes les induſtries conſacrées au luxe, à laquelle toute l'antiquité n'ait rien à oppoſer.

Échantillons de porcelaine de Rouen.

Nous avons reproduit à la planche VI les deſſins de deux objets qui nous paraiſſent appartenir à la fabrication qui nous occupe. Le premier eſt un ſucrier à deſſins rayonnants du Muſée céramique de Rouen, dont nous retrouverons les motifs dans nos faïences de la même époque; le ſecond eſt un moutardier, conſervé au Muſée de Sèvres [a], & que M. Riocreux nous avait ſignalé comme un produit rouennais, avant même que ſon blaſon ne nous eût mis ſur la voie & révélé une famille normande, la famille Aſſelin.

Ces précieux objets ſe recommandent par la fineſſe du travail décoratif &

[a] Le ſavant conſervateur du Muſée céramique de Sèvres, M. Riocreux, en faiſant connaître ce moutardier à M. André Pottier, accompagnait ſa précieuſe communication des réflexions ſuivantes, qui ont trop de portée pour n'être pas conſignées ici :

« Depuis la publication de votre intéreſſant Mémoire ſur l'origine & la date d'invention de la porcelaine de France, j'ai cherché ſans relâche à me procurer un échantillon de cette porcelaine, & j'ai la ſatisfaction de vous annoncer que je crois l'avoir rencontré. Je ne vous ferai point la deſcription de l'objet, je préfère vous en envoyer un deſſin exact; j'appellerai ſeulement votre attention ſur la ſimilitude que préſente l'ornementation de cette pièce avec celle des plus anciennes faïences rouennaiſes, ſimilitude qui ſe retrouve juſque dans le façonnage, lequel eſt très-rudimentaire. Je n'ai point fait juſqu'ici de recherche pour ſavoir à quelle famille appartient l'armoirie qu'elle porte, peut-être me le pourrez-vous dire. J'ai acquis cet objet d'un enfant de la Normandie, natif de la ville de Caudebec, qui m'a dit le tenir de famille, où il ſe ferait tranſmis de père en fils depuis plus d'un ſiècle.

« Vous remarquerez dans le deſſin, que le pied préſente cette particularité, qu'il eſt placé en retraite ſous la pièce; déjà, j'avais eu l'occaſion de faire cette obſervation ſur quelques pièces d'ancienne porcelaine de France, ſans m'expliquer le pourquoi, notamment ſur des pièces imitant le vieux chine décoré de reliefs, dont je me rappelle avoir vu des échantillons dans votre cabinet. Maintenant, je crois que cette particularité tient au procédé d'encaſtage ſuivi dans les premiers temps de cette fabrication. Je n'ai point trouvé d'exemple de ceci dans les porcelaines plus récentes de Saint-Cloud & de Chantilly. »

(Note des éditeurs.)

l'exquiſe vitrification de la pâte. Le blanc du fond eſt légèrement teinté de vert, comme dans les faïences du même temps. Il y a abſence complète de marque; or, il ne faut pas oublier que Saint-Cloud fut prodigue des ſiennes, & que cette fabrique ſe fût avec raiſon fait honneur de pièces comme celles que nous décrivons. Toutes les inductions nous portent donc à reconnaître, dans les porcelaines figurées à la planche VI, des échantillons bien authentiques & parfaitement caractériſtiques du produit nouveau de Louis Poterat. L'identité d'origine ou de fabrication entre le petit pot de porcelaine à anſe du Muſée de Sèvres, rapporté par M. Riocreux à la fabrique de Louis Poterat, notre ſucrier de la planche VI & certaines faïences primitives de Rouen, peut être facilement démontrée par l'analogie, la reſſemblance exacte même des motifs de deſſin. Le Muſée céramique de Rouen poſſède quelques pièces de faïence où ces détails caractériſtiques ſe retrouvent plus ou moins complets, telles, par exemple, celles qui ſont figurées aux planches XVI & XVII de cet ouvrage. Auſſi, pour moi, il ne ſaurait y avoir doute : les deux objets en porcelaine ci-deſſus mentionnés ſont bien de fabrication rouennaiſe & ne peuvent être que de la fabrique de Rouen, fondée par Louis Poterat.

Quelques dates principales ſont encore néceſſaires pour qu'on puiſſe embraſſer, dans leur enſemble, les développements & les progrès de notre induſtrie naiſſante.

Découverte des procédés de la porcelaine dure en Saxe.

Après la fondation de la fabrique de Rouen en 1673, de celle de Saint-Cloud en 1695, aucun fait important n'apparaît dans l'hiſtoire de la porcelaine, juſqu'à l'époque de la découverte de la porcelaine dure en Saxe.

Tandis que les inventeurs français, mal renſeignés ſur la nature des matériaux dont ſe compoſe la porcelaine de la Chine, ou déſeſpérant d'en rencontrer de ſemblables, cherchaient, dans des combinaiſons empruntées à l'art de la verrerie, les moyens de créer une ſubſtance nouvelle, des chimiſtes allemands, ſuivant une voie bien moins détournée, ſcrutaient toutes les mines de leur pays pour y trouver des matériaux propres à leurs deſſeins. L'hiſtoire de leurs recherches eſt longue & curieuſe; nous n'en pouvons ſignaler ici que les réſultats. Tſchirnhaus & Bottger, chimiſtes aſſociés ſous le patronage de Frédéric-Auguſte Ier, électeur de Saxe, commencèrent, vers 1701, une ſérie de travaux ſemés de viciſſitudes diverſes, & qui aboutirent enfin, en 1709, à la découverte d'une porcelaine, à baſe de kaolin, ſemblable aux porcelaines de la Chine. De cette

époque date la fondation de la fabrique de Meiſſen, près Dreſde, en Saxe, où reſta concentrée pendant longtemps cette belle induſtrie, ſous la garde d'une ſurveillance jalouſe & à l'abri d'infranchiſſables remparts [a].

En 1717, la publication d'un Mémoire du P. Dentrecolles, miſſionnaire jéſuite, fournit à la ſcience les renſeignements les plus circonſtanciés ſur la fabrication de la porcelaine en Chine, & acheva de diſſiper les erreurs qui régnaient ſur cet objet.

Quelques années plus tard, le chimiſte Réaumur ſoumit à ſon examen des échantillons de matières premières rapportées par le P. Dentrecolles, & publia, dans deux ſavants Mémoires, datés de 1727 & 1729, le réſultat de ſes obſervations ſur la fabrication de la porcelaine. Malheureuſement, il ſe trompa en annonçant que le kaolin n'était qu'un gypſe, & que le gypſe ordinaire ſuffirait pour le remplacer. Cette erreur frappa ſes travaux de ſtérilité.

En 1753, une manufacture particulière, établie à Vincennes, reçut de Louis XV le titre de Manufacture royale ; en 1756, elle fut transférée à Sèvres, où commença bientôt l'ère de ſa grande célébrité.

Kaolin d'Alençon & de Limoges.

Depuis Réaumur, on n'avait pas ceſſé de chercher, en France, le ſecret de la porcelaine dure, ou plutôt le ſecret des gîtes où la nature en tenait cachés les précieux matériaux. C'était encore la Normandie qui devait venir en aide à cette découverte ſi laborieuſement pourſuivie. En 1765, le chimiſte Guettard préſente à l'Académie des ſciences les premiers eſſais de porcelaine dure qui euſſent été fabriqués en France; les matériaux en étaient empruntés au premier gîte de kaolin qu'on y eût également découvert. Ce minéral provenait des environs d'Alençon.

Enfin, en 1768, on découvre le gîte de Saint-Yrieix, près Limoges, le plus riche & le plus pur de tous ceux qu'on exploite aujourd'hui. En peu d'années, cette découverte cauſe, dans la fabrication de la porcelaine, en France, une

[a] Tſchirnhaus & Bottger, auxquels revient en commun l'honneur de la découverte de la porcelaine dure, au début de leurs travaux, cherchaient réellement tout autre choſe; ils s'évertuaient à faire de l'or, & c'était cette recherche que l'électeur de Saxe encourageait de tout ſon pouvoir. Des creuſets éminemment réfractaires étant indiſpenſables aux ſuccès de leurs manipulations, ils expérimentèrent toutes les argiles qui leur parurent propres à cet emploi, & rencontrèrent ce qu'ils étaient loin de chercher d'abord, le ſecret de la porcelaine dure.

véritable révolution. Toutefois, ce n'eſt qu'en 1774 que cette induſtrie nouvelle acquiert tout ſon développement. C'était tout juſte un ſiècle après l'invention de Louis Poterat [a].

Je termine ici cette eſquiſſe imparfaite des viciſſitudes d'un art qui mériterait

Caractères diſtinctifs de la porcelaine dure & de la porcelaine tendre.

[a] On déſirera ſans doute connaître quels ſont, au point de vue de la théorie & de la compoſition chimique, les caractères diſtinctifs de la porcelaine dure & de la porcelaine tendre.

La porcelaine dure eſt compoſée de deux éléments naturels, dont le principal eſt une argile plaſtique parfaitement blanche, infuſible au feu des fourneaux, appelée ***kaolin***, & chimiquement caractériſée par la dénomination de *ſilicate d'alumine hydraté*. Le ſecond, fuſible de ſa nature, & deſtiné à amener l'autre à cet état de demi-vitrification qui donne à la porcelaine ſa tranſparence, eſt un *feld-ſpath*, provenant d'une roche appelée *pegmatite*; chimiquement parlant, c'eſt un compoſé de ſilice pour la plus grande partie, d'alumine, de potaſſe & d'une petite quantité de magnéſie & de chaux.

Le feld-ſpath employé ſeul ſert encore à former la couverte ou vernis de la porcelaine dure; & ſon caractère eſt de ne pas ſe laiſſer rayer par l'acier.

La porcelaine tendre eſt un compoſé complétement artificiel; il n'y entre aucune baſe argileuſe telle que le kaolin ou l'argile plaſtique. Ses éléments ſont des ſubſtances naturellement fuſibles à une haute température, ou qui le deviennent par ſuite de leur combinaiſon avec des ſubſtances fuſibles, de telle ſorte que le compoſé puiſſe prendre, par l'effet d'une chaleur élevée, une tranſlucidité approchant de celle d'une matière vitreuſe.

La compoſition de la pâte tendre a naturellement beaucoup varié; mais voici celle qui a été le plus employée à Sèvres, & qui a donné les plus beaux réſultats :

Nitre fondu, ſel marin, alun, ſoude d'Alicante, en tout à peu près	36	parties.
Gypſe	4	—
Sable de Fontainebleau	60	—
	100	—

Après avoir mêlé ces matières, on les faiſait fritter, c'eſt-à-dire qu'on les ſoumettait à un certain degré de calcination; on broyait le réſidu, & l'on en formait la pâte, en prenant :

Fritte ci-deſſus décrite	75	parties.
Craie blanche	17	—
Marne calcaire	8	—
	100	—

Cette pâte n'ayant aucun *liant* & ne pouvant conſéquemment ſe prêter au façonnage, & même que difficilement au moulage, on lui donnait un peu de ténacité, en y ajoutant du ſavon noir & de la colle de parchemin.

Quant au vernis, c'était un véritable verre tendre ou criſtal, compoſé de ſable, de litharge & de ſous-carbonate de ſoude & de potaſſe; il ſe laiſſait facilement rayer par l'acier.

La fabrication de cette porcelaine préſentait de grands inconvénients, & c'eſt là, ſans doute, ce qui l'a fait abandonner. Comme la pâte n'avait aucune plaſticité, aucun liant, on était preſque toujours obligé de mouler les pièces à la coulée, c'eſt-à-dire en coulant la pâte liquide dans des moules abſorbants; puis, lorſque la pâte était raffermie & même parfaitement ſéchée, on plaçait les pièces ſur le tour, & on les ſoumettait à l'opération du *tournaſſage*, c'eſt-à-dire qu'à l'aide de l'outil on les dégroſſiſſait, & on les amenait au degré de fineſſe & de pureté de contour qu'elles devaient conſerver. Mais, dans cette opération, une pouſſière ſubtile, preſque entièrement ſiliceuſe, s'échappait de la pièce travaillée, était aſpirée par l'ouvrier, qui devenait, en peu d'années, aſthmatique ou même phthiſique. Auſſi, cette induſtrie était-elle réputée très-meurtrière. Dans les établiſſements où l'on s'intéreſſait quelque peu à la ſanté des ouvriers, on obligeait ceux-ci à porter conſtamment, pendant l'opération du tournaſſage, une éponge mouillée, fixée à l'aide d'un bandeau, devant le viſage.

un tout autre hiftorien. J'ai défiré feulement revendiquer, en faveur de la ville de Rouen, fon droit à la priorité d'une invention qui ne peut que l'honorer. J'ai défiré furtout exhumer de l'oubli profond dans lequel il demeurait enfeveli un nom qui m'a paru digne d'une meilleure deftinée. Puiffe cette patriotique tentative être couronnée de fuccès ! Si le plus précieux patrimoine d'une cité c'eft la gloire de fes enfants, la ville de Rouen ne peut qu'accueillir avec follicitude la mémoire de l'inventeur méconnu que je viens de lui révéler. Puiffe-t-elle ne plus l'oublier déformais, & parmi toutes ces illuftrations dont elle fe glorifie d'avoir été le berceau ou l'afile : grands écrivains, poëtes, favants, artiftes, inventeurs, induftriels, puiffe-t-elle infcrire à l'avenir un nom de plus, celui de *Louis Poterat, fieur de Saint-Étienne, inventeur de la porcelaine françaife, la première qui ait été fabriquée en Europe !*

Fabrication de la porcelaine dure à Rouen.

Indépendamment des produits bien conftatés de Louis Poterat, à la fin du dix-feptième fiècle, a-t-on, au dix-huitième & furtout vers la fin, fabriqué de la porcelaine à Rouen ? Ce fait ne me paraît pas douteux. Quelques perfonnes m'ont affuré qu'on en fabriquait dans la manufacture de Sturgeon, & je poffède même une taffe, meuble de famille, qui provient de cette manufacture. D'un autre côté, M. Lelièvre, ancien ouvrier faïencier à Saint-Sever, fils d'ouvrier faïencier, & dont les fouvenirs, par leur précifion, font infiniment précieux, affure qu'on fabriquait de la porcelaine dans la manufacture de M. de la Mettairie, qu'il en a vu fabriquer, mais que cette porcelaine était entièrement blanche.





CHAPITRE QUATRIÈME.

La famille Poterat. — Ses origines & ses armoiries. — Edme & Louis Poterat. — Détermination de leurs ouvrages. — Détails sur quelques membres de cette famille. — La faïence à Rouen dans les premières années du dix-huitième siècle. — Tentatives de Denis Dorio. — Les derniers représentants des Poterat. — Tableau généalogique de cette famille.



DES DEUX chapitres qui précèdent, il résulte que, si un nom doit briller au-dessus de tous ceux des faïenciers rouennais, c'est celui de la famille Poterat. Origine de la famille Poterat.

Le père, Edme Poterat, importe à Rouen l'industrie de la faïence, au milieu du dix-septième siècle.

En 1673, le fils, Louis Poterat, découvre le secret de la porcelaine tendre, & développe avec un art infini la vogue industrielle de ce gracieux produit, parallèlement avec la fabrication de la faïence proprement dite.

On nous permettra donc de nous arrêter sur les origines de cette famille dont le renom ne peut périr.

Sans doute, les faïenciers du dix-huitième siècle furent, avec une merveilleuse aptitude, se plier aux transformations du goût, & maintenir la céramique rouennaise en honneur; mais nous réclamerons, pour les fondateurs, la faveur d'une mention spéciale.

La famille Poterat n'est en quelque sorte jamais mentionnée dans les nobiliaires normands, ce qui indique, suivant nous, que cette famille n'était pas originaire de cette province, & qu'elle ne l'habitait pas encore lorsqu'elle fut anoblie.

Ainsi, elle ne figure pas au registre de la Bibliothèque de Rouen, collection Martainville, Y, 83, intitulé : *État des lettres d'anoblissement obtenues par*

les particuliers cy-après nommés dans la province de Normandie, depuis l'année 1545 juſqu'à l'année 1661.

Cette opinion eſt confirmée par la note ſuivante, qui nous eſt fournie par M. A. Milet, chef de la fabrication à la manufacture de Sèvres, & de laquelle il reſſort que les Poterat ſont originaires de Champagne. Cette note eſt le réſultat de recherches faites aux Archives de France.

Nobleſſe, armoiries & deviſe de la famille Poterat.

Le doſſier de la famille Poterat, particulièrement fixée à Troyes aux ſeizième & dix-ſeptième ſiècles, & dont quelques membres vivaient à Paris au dernier ſiècle, contient diverſes généalogies des principales branches. Mais ce qui eſt fort regrettable, celle de la branche de Edme Poterat (cadette du ſeizième ſiècle) fait abſolument défaut. Son ancêtre probable, Jean Poterat, épouſa Nicole le Gas & fut auteur d'une branche qui ſubſiſte encore en Normandie. Nicole le Gas était veuve le 8 juin 1632. Était-elle mère ou aïeule de Edme Poterat ? Si cette Nicole le Gas était une Normande, on ſerait autoriſé à penſer que Edme Poterat ne vint pas à Rouen pour y exercer l'induſtrie de la faïence, mais qu'il y était déjà lors de la tentative de Poirel de Grandval. Les membres de ſa famille reſtés à Troyes y remplirent diverſes charges dans l'adminiſtration & dans l'armée. L'un d'eux, conſeiller du roi, fut élu en l'élection de Troyes (1600); un autre, priſonnier en Afrique, fut échangé contre un fils de chef africain rendu à la liberté conditionnellement. Tous deſcendaient en ligne directe de Huet Léguiſé, écuyer, & de demoiſelle Guillemette de la Germoiſe, ſa femme, anoblis avec leurs enfants mâles & femelles & poſtérité deſcendante deſdits enfants, par lettres patentes de Charles VII, données à Poitiers en mars 1430 à la conſidération des ſervices rendus au roi par Jean Léguiſé, évêque de Troyes, fils deſdits époux Huet Léguiſé. Les armoiries ſont : *De gueules, à un chevron d'or, accompagné de 3 étoiles, 2 en chef & 1 en pointe auſſi d'or*, & elles ſont anciennes. Celles que je connaiſſais de notre Louis Poterat n'en diffèrent que par le champ qui eſt d'azur. La deviſe de cette famille était : « *Proſperat tutè.* »

Dans un armorial manuſcrit de la collection de M. de Martainville (4 vol. in-8°, à la Bibliothèque de Rouen), on trouve cette mention de la famille Poterat :

Potèrat, Poterath, Poteraz, ſeigneur de Vauclos, Ruilly, Viezlaines, Baſtilly, Thurey, grand & petit Valcon, Cherviſy, la Forge, Affenay, la Mothe, Mouchy-Saint-Eloy.

De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.

— 1204 —

Cette date, placée au-deſſous de l'écuſſon, doit indiquer l'époque à laquelle cette famille faiſait remonter ſa nobleſſe.

D'après l'*Armorial général* de Rietſtap, cette famille, qui aurait ou aurait eu des repréſentants en *Grèce, Croatie, Milanais, Champagne, Normandie*, porte pour armes : *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même.*

La deviſe était *Proſperat tutè.*

Tous les armoriaux ſont à peu près d'accord pour indiquer *3 étoiles d'or,* 2 en chef, 1 en pointe; ſeul l'*Armorial général,* en 4 vol. in-8° de la collection Martainville, fait ces étoiles *d'argent.*

Dans l'ouvrage intitulé : *Armorial alphabétique des principales maiſons & familles du royaume & particulièrement de celles de l'Ile de France*, par P. P. Dubuiſſon, ouvrage enrichi de près de 4,000 écuſſons gravés, Paris, 1757, 2 vol. in-12, on trouve, au nom de *Poterat :*

De GUEULES, *au chevron* D'OR, *accompagné de 3 étoiles* D'ARGENT.

Un volume, publié en 1866 par la librairie Bachelin-Deflorenne, ſous le titre d'*État préſent de la nobleſſe de France*, contient, ſur les ſurvivants probables de la famille Poterat, les deux mentions ſuivantes :

De Potera; ſous-lieutenant au 10e dragons.

Poterat de Thou; à Thou (Loiret).

Altérations diverſes du nom de Poterat.

Voici quelques exemples d'altérations du nom de *Poterat* rencontrées dans différents titres conſultés :

Portroat; interrogatoire de Jean Cuſtode, 17 décembre 1646.
Portrat; interrogatoire d'Ambroiſe Petit, 18 décembre 1646.
Portroet; ſentence contre Cuſtode, &c., du 26 mai 1647.
Potrat; acte de naiſſance du 1er mars 1669.
Portrard; acte de naiſſance, du 14 novembre 1669, d'une fille de Louis Poterat.
Potrard; acte de naiſſance, du 18 mars 1671, de Louis Poterat.
Potreail, Potreal; acte de mariage du 9 janvier 1673.
Patera; papier cenſier de 1674.
Poirat; ſentence du 31 octobre 1675.
Potterat; accord entre Edme Poterat, &c., du 26 juillet 1676, &c.

Poterart; acte de décès, du 3 octobre 1680, d'une fille de Louis Poterat.

Porterat; teftament d'Edme Poterat, du 14 avril 1687.

Portera; interrogatoire de Marthe-Julie de Gaugy, femme de Louis Poterat, du 21 décembre 1762.

Pottard; nobiliaire de la généralité de Rouen.

Nous ne reviendrons pas fur les relations qui exiftèrent entre Edme Poterat & Poirel de Grandval.

Le gentilhomme de la chambre de la reine céda fon privilége au père de nos faïenciers, lequel put, à l'abri de cette protection, pourfuivre les travaux de fa fabrication. Il fut aidé par fon fils, l'heureux inventeur de la porcelaine, qui devait continuer les errements paternels.

Contrat de mariage de Louis Poterat, en 1668.

Voici pour l'hiftoire des Poterat, quelques faits réfultant des pièces authentiques :

Le 19 novembre 1668, intervint un contrat de mariage, fous fignatures privées, entre Louis Poterat, fils aîné d'Edme Poterat & de Marie Lequieu; & Madeleine de Laval, fille de feu Michel Delaval (honorable homme) & de honnête femme Madeleine Suard, demeurant à Rouen.

Aux termes de ce contrat, Edme Poterat promettait à fon fils *5,000* livres, & la dame de Laval, *7,000* livres tant en argent qu'en linges & hardes.

Edme Poterat promettait en outre de loger & de nourrir dans fa maifon les deux futurs époux avec une fervante, pendant l'efpace de trois années, & de leur payer par forme de penfion ou appointement la fomme de 1,000 livres par chacun an, pour travailler à la faïencerie. Pendant ce temps, le père & le fils devaient convenir d'un établiffement pour le futur, pour faire faïencerie, &c.

Le 12 janvier 1669, Louis Poterat reconnaît avoir reçu de fa belle-mère, Mme de Laval, la fomme de 4,000 livres, tant en argent qu'en billets, & le refte en linge qu'elle a promis; le tout montant à la fomme de 7,000 livres. Ce reçu eft foufcrit à Louviers, ce qui femble indiquer que la belle-mère habitait cette ville.

Le même jour, Louis Poterat reconnaît également avoir reçu de fon père, en avancement de fucceffion, la fomme de 4,500 livres, & 500 autres livres pour les bagues & joyaux.

Cependant, nonobftant les termes formels de cette dernière reconnaiffance,

Louis Poterat n'avait en réalité touché que 3,000 livres, de forte que, au moment où il jugea à propos de rompre la communauté d'habitation & de travaux exiftant depuis plufieurs années entre fon père & lui, ce qui arriva cinq années & demie après le mariage, c'eft-à-dire vers le milieu de l'année 1674, Louis Poterat réclamait à fon père, non-feulement les 2,000 livres, complément de l'avance de fucceffion qui lui avait été promife, mais encore 1,000 livres pour chacune des cinq années & demie, qu'il avait paffées avec lui, en tout près de 8,000 livres.

Cette réclamation, à laquelle Edme Poterat fe refufait ou à laquelle il ne pouvait point fatisfaire, fit naître, entre le père & le fils, une affez vive conteftation qui ne fut terminée que le 26 juillet 1676, par un accord paffé devant Cavé & Lauvon, notaires à Rouen. Par cette tranfaction, Louis Poterat, en confidération des refpects qu'il doit à fon père & pour terminer toutes conteftations, confent à réduire fa réclamation à la fomme de 2,000 livres, moyennant le payement de laquelle le fieur Poterat père demeurera quitte & déchargé des cinq années & demie de penfion dues à fon fils; & fon fils de fon côté ne tiendra compte à la fucceffion de fon père que de la fomme de 3,000 livres.

Le 14 avril 1687, Edme Poterat, dans fon teftament qui précéda fa mort de trois jours feulement, confirma cette tranfaction, en déclarant qu'il n'avait donné à fon fils aîné, en avance de fa fucceffion, que 3,000 livres.

Edme Poterat meurt le 19 avril 1687. Nous croyons intéreffant de reproduire ici l'acte de fon décès :

Acte de décès d'Edme Poterat, le 19 avril 1687.

« Le 19e d'Apvril 1687, mourut noble homme Mre Edme Poterat, efcuyer, Sr de St Eftienne, feigneur d'Emendreville, & Grand Maître des fayenceries royalles de Rouen, agé de foixante quinze ans ou environ, dont le corps le lendemain fut inhumé par Mr le Curé dans le cœur de cette églife, proche du banc & de la vitre de Mrs d'Emendreville, à quoy ont fouffigné le Sr Michel Poterat, écuyer, Sr Defmares, fils du defunct & le Sr Edme Poterat, écuyer, petit fils du dit Sr deffunct.

« Signé au regiftre : *Michel Potera* & *Edme Potera de St Étienne.* »

Le quatorzième jour dudit mois, Edme Poterat avait fait le teftament fuivant :

Son teftament.

« Par devant Claude Gruchet & Pierre Borel, notaires garde-notes royaux en la ville & banlieue de Rouen, fut préfent Edme *Porterat*, Efcuyer fieur de Saint Eftienne, demeurant rue d'Elbeuf, fauxbourg St Sever, gifant au lit malade en une chambre defpendante de la maifon où il eft demeurant, lequel reconnaiffant qu'il n'eft rien plus certain que la mort & incertain l'heure

d'icelle, ne défirant partir de ce monde fans au préalable avoir fait fon teftament & ordonnance de fa dernière volonté qu'il a dicté en la manière qui enfuit :

« Premièrement, il a recommandé fon âme à Dieu, le père tout puiffant, créateur du ciel & de la terre, à Jéfus Chrift fon fils unique noftre fauveur & rédempteur, au Saint Efprit, à la bienheureufe Vierge Marie & généralement tous les faints & faintes du paradis qu'il prie d'intercéder pour luy pour la rémiffion de fes fautes, voulant, fon décès arrivant, fon corps eftre inhumé en ladite efglife Saint Sever fa paroiffe & fes funérailles foient faites honorablement felon fa qualité & à la difcrétion de fes héritiers;

« Et au regard des biens que Dieu lui a donnés en ce monde, il a déclaré donner, comme il donne par ce préfent teftament, à Damoifelle *Marie Lequieu*, fon efpoufe, tous & chacuns fes biens meubles, marchandifes or & argent monnoyé & à monnoyer, arrérages de rentes, fermages d'héritages, debtes mobiles & généralement toutes chofes cenfez meubles & en quelques lieux qu'ils puiffent être, & tout ce que la coutume luy permet de donner, comme reconnaiffant ledit fieur de Saint Eftienne teftateur que tous les dits biens meubles, en la meilleure partie, ont efté gagnés par les bons foins de ladite damoifelle fa femme; voulant & entendant ledit fieur teftateur que ladite damoifelle fon époufe aye feulle l'entière direction & aménagement de fa manufacture de faiencerie & de toutes les uftenfilles en defpendans pendant fon vivant.

« Et pour apporter la paix dans sa famille, il déclare qu'il veult qu'il foit payé après fon décès, foit en fond d'héritage ou en argent, à *Michel Porterat*, efcuyer, fon jeune fils, pour fon avancement en fa fucceffion & celle de fa femme, la fomme de *quatre mil cinq cents livres*, laquelle fomme ne lui fera payée par ladite mère que lorfqu'il fe marîra ou fe retirera en fon particulier;

« Et outre déclare ledit fieur teftateur qu'il arbitre les légitimes des demoifelles *Marie, Elifabeth & Anne Porterat*, fes filles, tant fur fa fucceffion que fur celle de ladite damoifelle fa femme, à chacune la fomme de *Trois mil livres* qui leur feront payez par la dite damoifelle leur mère lorfque party fe préfentera pour les marier, foit en fond d'héritage ou en argent, le tout au choix de la dite damoifelle leur mère, ainfi que la fomme cydeffus réglée pour fon dit jeune fils, &, en attendant le payement defdites fommes, ladite damoifelle fa femme nourrira & entretiendra fes dits enfants, au lieu d'intéreft defdites fommes, tant qu'ils demeureront avec elle; &, en cas de féparation, leur fera baillé du bien en fond pour les dites fommes, ou en argent, au choix de ladite damoifelle fa femme, comme il eft cydeffus dit, fi mieux n'aime leur en payer l'intéreft au denier vingt.

« Voulant & entendant ledit fieur teftateur qu'il foit dit & célébré à perpétuité en ladite églife de Saint Sever un obit tous les ans, l'un des jours de l'octave des trépaffés, & qu'il foit dit, en ladite églife, l'office de St Jofeph, le jour de la fête dudit faint, auffy à perpétuité, le tout pour le repos de fon ame & de ceux de fa famille; laquelle fondation il veult & entend eftre unie & incorporée à celle que *Louis Porterat*, efcuyer, fon fils aifné a déja faite en ladite efglife de Saint Sever; defquelles deux fondations fera paffé un feul contrat entre les fieurs curé & tréforiers & fes héritiers; pour laquelle fondation dudit obit & office de Saint Jofeph, il veult & entend eftre pris fur fes dits biens la fomme de *feize livres* de rente foncière perpétuelle & irraquitable, qui feront toutefois payable par fes héritiers.

« Et veult encor ledit fieur teftateur, pour participer aux prières de la fondation faite par ledit Sr fon fils aifné, avec lefdites feize livres de rente cydeffus & la fomme réglée pour la

fondation de ſon dit fils ſoient payez chacun par moitié afin réciproquement d'eſtre participans auxdites fondations ;

« Et a ledit ſieur teſtateur, en confirmant la déclaration par luy paſſée devant Cavé & Borel, notaires royaux à Rouen, le vingt ſixième jour de juillet mil ſix cents ſoixante ſeize, déclaré d'habondant que l'avance par luy faite audit ſieur ſon fils aiſné ne monte qu'à la ſomme de *trois mil livres*, encor qu'il [lu]y ait promis plus grande ſomme par ſon contrat de mariage.....

« Et pour exécution du préſent teſtament ledit ſieur teſtateur a nommé & eſleu la perſonne de Monſieur Le Guerchois, conſeiller du Roy en ſes conſeils & ſon procureur général au Parlement de Normandie, qu'il ſupplie vouloir accepter cette charge & faire pour luy en ce rencontre comme il voudroit luy eſtre fait en pareil cas.

« Et fut, après que le préſent teſtament euſt eſté leu & releu audit ſieur teſtateur mot après autres par l'un deſdits notaires, l'autre préſent & des témoings cy bas nommés qu'il a dit avoir bien & intelligiblement entendu & eſtre en ſon intention & dernière volonté qu'il a promis tenir & entretenir ſur l'obligation de tous ſes biens.

« En teſmoing de ce, nous, &c.

« Ce fut fait & paſſé audit fauxbourg de Saint Sever en la maiſon dudit ſieur teſtateur en la chambre où il eſt détenu malade le lundy après midy, quatorzième jour d'avril mil ſix cents quatre vingt ſept, préſence de maiſtre Mahiet le Riche cidevant procureur au bailliage & ſiège préſidial de Rouen, demeurant rue Grand Pont, paroiſſe Saint Cande le jeune, & maiſtre Jean Ango, demeurant audit Rouen rue Ganterie, paroiſſe St Laurent, qui ont ſigné, *avec ledit teſtateur*, à la minute des préſentes ſuivant l'ordonnance, ladite minute demeurée au notariat de Rouen. »

(Expédition en parchemin appartenant à M. Couvet, avocat général à Rouen.)

La mort du chef de la famille Poterat fut ſignalée par des fondations pieuſes.

Fondations de ſaluts & d'offices en l'égliſe Saint-Sever, par la famille Poterat.

« Du ſamedi 21e jour de juin 1687, après midi, par devant Nicolas Bazire, notaire garde notes du Roy en la ſergenterie de Couronne, dépendant de la vicomté de Rouen, & Me Jacques Faupoint, ſergent royal héréditał en ladite ſergenterie ſon adjoint ordinaire ſouſſignés.

« Furent préſents, Damoiſelle *Marie Lequieu*, veuve & héritière de *Edme Poterat*, écuyer, ſieur de Saint Etienne ſeigneur d'Emendreville & honoraire de l'égliſe dudit lieu dédiée à Saint Sever, *Louis Poterat*, auſſi écuyer, ſieur de Saint Etienne, ſeigneur d'Emendreville & *Michel Poterat*, écuyer, tous demeurants au fauxbourg dudit Emendreville dite paroiſſe de St Sever, leſquels volontairement, pour l'augmentation du ſervice divin qui eſt célébré en l'égliſe de la dite paroiſſe de St Sever & pour la plus grande gloire de Dieu ont déclaré fonder en icelle paroiſſe, c'eſt à ſavoir *neuf ſaluts*, à dire & célébrer les jours de feſtes de Pâques, Anſcenſion, Pentecoſte, Trinité, premier jour de l'octave du St Sacrement, Dédicace de l'égliſe, Noel, Circoncîſion, & les Rois; enſuite 2 autres *ſaluts* pareillement à dire & célébrer aux deux fêtes de S. Sever le 7 juillet & le 1er fevrier; De plus ladite Damoiſelle de St Etienne & les dits ſieurs ſes enfants ont pareillement fondé en ladite égliſe *cinq* autres *ſaluts* pour être célébrés les cinq dimanches de Carême... Comme auſſi ladite damoiſelle & ſieurs de S^t Eſtienne ſes enfants ont fondé à perpétuité en icelle

églife *douze* baffes meffes les jours & fêtes des 12 apotres; En outre ont fondé *l'office* du jour & fefte *de St Jofeph* pour être célébrée comme fête triple. Et finalement la dite damoifelle & fieurs fes enfants ont fondé en ladite églife *un obit,* pour être célébré le 19e jours d'avril de chacune année, jour du décès du dit fieur de St Etienne. Pour & à quoi fatisfaire ladite damoifelle & fieurs de St Eftienne fes enfants fe font obligés folidairement de faire & payer par chacun an au tréfor de ladite paroiffe la fomme de *foixante & une livres, dix fols* de rente, etant entendu entre ladite damoifelle & fieurs fes enfants que ladite rente cideffus fera payée favoir par icelle damoifelle & ledit fieur Michel Poterat fon fils la moitié & l'autre moitié par ledit fieur Louis Poterat fon autre fils. »

Ces renfeignements nous permettront de reconftituer à la fin de ce chapitre la généalogie de la famille Poterat.

Nous avons extrait des regiftres de la paroiffe Saint-Sever l'acte de décès de Marie Lequieu, femme d'Edme Poterat.

Acte de décès de Mme Poterat, en 1694.

« Du 23 d'octobre 1694.

« Le corps de Noble Dame *Marie Lequieu* veufve de Mre *Edme de Poterat* efcuyer, feigneur de St Eftienne & d'Emandreville, décédée du précédent, après avoir receu les facrements de l'églife, ladite dame agée de foixante & douze ans & (*fic*) inhumée dans le cœur de l'eglife de céans en préfence de fes enfants fouffignés.

« Signé *Michel de St Eftienne Poterat.*

« *Louis Poterat écuier de St Eftienne.* »

Détails hiftoriques fur les fiefs de la famille Poterat.

Ce titre de feigneur de Saint-Etienne avait coûté cher aux Poterat : entre autres, leurs démêlés avec les religieux de Bonne-Nouvelle pour le fief d'Emendreville feraient des volumes.

Suivant un acte en date du **22** décembre 1685, paffé par-devant Bafire, notaire royal en la vicomté & fergenterie de Couronne, il y eut vente, par *Charles de Mouy,* feigneur de Richebourg, &c., demeurant en fon château de Richebourg, à *Edme* & *Louis Poterat*, fieurs de Saint-Étienne, *père & fils,* demeurant paroiffe & faubourg Saint-Sever, favoir : *le père grande rue d'Elbeuf,* & *le fils rue & devant la croix de Bonne-Nouvelle*, du fief, terre & feigneurie d'Émendreville, fitué en la paroiffe & faubourg Saint-Sever & aux environs, avec tous droits de haute, baffe & moyenne juftice, reliefs, treizièmes, &c., & tous autres droits feigneuriaux, moyennant, outre diverfes charges & conditions fpécifiées au contrat, le prix principal de 16,000 livres.

Le vendeur s'oblige à remettre aux acquéreurs les lettres patentes de 1684, qui ont diſtrait du fief de Préaux celui d'Émendreville.

Il réſulte de Mémoires manuſcrits dépoſés aux Archives départementales de la Seine-Inférieure, & qu'on croit pouvoir attribuer au ſavant dom Martène (ces Mémoires ſont poſtérieurs à 1680), que le faubourg qu'on appelle maintenant *de Saint-Sever*, s'appelait jadis le faubourg *d'Emendreville*, à cauſe du corps de ſainte *Hermentrude* qui y fut apporté du temps de nos premiers ducs, vers 990, & que la paroiſſe poſſéda longtemps; le faubourg s'appelait *Hermentrudis villa*, Emendreville.

Il exiſtait dans ce faubourg un fief appelé le fief de Préaux; les ſieurs Du Boſc, l'ayant fait entrer dans leur maiſon, vers 1330 ou 40, lui donnèrent le nom de fief de Mendreville *(minoris villæ)*, & la famille Poterat, qui ſuccédait à la famille Du Boſc aux droits de ce fief, n'eut pas de peine à changer le nom de ce fief de *Mendreville* en celui d'*Emendreville*, & par ſuite ſe prétendit ſeule ſeigneur du faubourg & patron honoraire de la paroiſſe Saint-Sever.

La preuve que les prédéceſſeurs du ſieur Poterat croyaient à l'exiſtence de deux fiefs dans le même faubourg, l'un appelé *Hermentrudis villa*, l'autre *Minor villa*, réſulte, entre autres faits, de ce que ſur une tombe découverte dans l'égliſe Saint-Sever, & qui recouvrait les reſtes d'une femme du préſident Du Boſc, lequel joua un déplorable rôle dans la ville de Rouen en l'année 1560 & ſuivantes, on liſait cette inſcription que le préſident lui-même y fit graver : *Hic jacet Giothea vxor Johan. Du Boſc, Dni de Minore villa* (1559).

On ne ſaurait douter que, dans la paroiſſe Saint-Sever, il n'y ait eu deux fiefs : l'un qu'on a nommé *Hermentrudis villa*, Emendreville; c'eſt le fief des religieux de Bonne-Nouvelle que Henri II, roi d'Angleterre, leur a donné, en confirmant, par la même charte, les donations que leur avaient faites Guillaume le Conquérant, la reine Mathilde, ſa femme, & l'impératrice Mathilde, mère de cette dernière, en leur concédant *nundinas de Hermentrudis villa*, toutes les foires d'Emendreville, avec les teneures que ces religieux poſſédaient dans le faubourg & ailleurs, leur donnant encore haute, baſſe & moyenne juſtice ſur tous les ſujets qui occupaient leſdites teneures. C'eſt en vertu de cette donation qu'ils ont poſſédé leur fief ſous le nom d'Emendreville ou de Notre-Dame du Pré, depuis plus de cinq ou ſix ſiècles, auſſi paiſiblement qu'aucun poſſeſſeur a pu jouir d'un bien qui lui appartient inconteſtablement, juſqu'à ce que le ſieur Poterat ſoit venu émettre ſes prétentions.

L'autre fief qu'on nomme *Minor villa* ou Mendreville eſt celui qui a été poſſédé par Meſſ^rs Du Boſc, les ſieurs Desbordes, & dont jouit à préſent le ſieur Poterat (après 1620).

En 1034, le bienheureux Hellouin, en fondant le Bec & s'y faiſant religieux, lui donna le parc d'Emendreville qui était ſon patrimoine, & les religieux du Bec & de Bonne-Nouvelle l'ont poſſédé juſqu'à préſent.

Le préſident Du Boſc eſt le premier qui ſe ſoit fait appeler de Mendreville; il ſe mit en 1562 à la tête des proteſtants qui ravagèrent Rouen, & après ſa mort miſérable tous ſes biens furent confiſqués au roi. Néanmoins le roi les rendit plus tard aux héritiers. Le préſident Du Boſc fut condamné à être pendu; il fut décapité au Vieux-Marché.

Les Mémoires qui fourniſſent ces détails accuſent le ſieur Louis Poterat d'avoir uſé de ruſes & de ſubterfuges peu honorables pour acquérir le fief diſputé, qui appartenait à une famille Desbordes, héritière ou acquéreur de celle Du Boſc.

Dans ces Mémoires, dont la rédaction eſt de 1687, il eſt dit, en parlant d'un débat entre les religieux de Bonne-Nouvelle & la famille Poterat, *que la dame Poterat parloit pour ſon mari qui eſt valétudinaire depuis pluſieurs années & incapable d'agir*.

On lit dans ces Mémoires ce paſſage curieux :

« Voici à ce propos deux beaux mots que le Sr Poyer, rapporteur de cette affaire, dit devant les juges qui étoient aſſemblés pour la juger : Meſſieurs, dit-il, les religieux de Bonne-Nouvelle ont mis entre mes mains un bon nombre de titres, mais ils ſont ſi anciens que mon grand age ne m'a pas pu permettre de les lire. — Dis donc plutot, miſérable, que la fayence et la porcelaine t'ont aveuglé, en ſorte que tu n'as pu voir le droit des religieux. Il eſt vrai que dans les commencements tu te montrois inexorable, comme je l'ai ſceu des propres domeſtiques de la dame Poterat; mais à la fin, tu as fait comme les autres; de ſorte que quelques-uns des amis de ces MM^rs m'ont dit qu'ils auront des fayenceries & des porcelaines pour eux & leurs enfants juſqu'à la quatrième génération. »

Voici un autre paſſage non moins curieux : l'auteur prouve que tous les poſſeſſeurs ou envahiſſeurs du fief de Mendreville ont fini miſérablement ou ruinés.

« Le 4e qui poſſède Mendreville eſt le Sr Poterat, qui a dit plus de cent fois que ce miſérable fief le ruinoit. Et de vray, combien d'argent débourſé, combien de feſtins, combien de bijoux donnés, combien de grands vaſes & de petits, de belles porcelaines, combien de ſervices entiers on

a fait préfent aux grands & aux petits, en confidération de ce malheureux fief de Mendreville ! De forte que fi le S[r] Poterat n'eft pas encore ruiné tout à fait, il eft fur le bord du précipice et ne tardera guères à y tomber. »

On ne connaît pas l'iffue de l'affaire.

Louis Poterat mourut le 30 feptembre 1696. Voici l'acte de fon décès :

« Le corps de Meffire *Louis de Poterat*, efcuyer, feigneur de S[t] Eftienne, d'Hémendreville & de Sotteville & patron honoraire de cette parroiffe, décédé du précédent, aagé de 55 ans ou viron, inhumé dans fon fepulchre de céans après avoir reçu les facrements de l'églife, par nous prêtre curé dudit lieu, en préfence de M[r] fon fils & de M[r] fon frère & autres Meffieurs fouffignés.

Acte de décès de Louis de Poterat de Saint-Étienne.

« Signé : *Louis Poterat de S[t] Eftienne.*

« *Michel de S. Eftienne.* »

Il avait continué les traditions de fon père & perfectionné fa fabrication. La Hollande, inondée de porcelaines de la Chine, avait apporté les types de l'extrême Orient dans la décoration de la faïence. Louis Poterat nous femble avoir fuivi ce courant & puifé des infpirations nouvelles à ces fources récemment découvertes.

Imitation des types chino-hollandais.

Il exifte dans les collections un grand nombre de plats, généralement de grande dimenfion, exclufivement décorés d'ornements bleus, fur fond d'émail épais fortement teinté de bleu verdâtre, qu'on s'accorde généralement, dans le commerce de la curiofité, à qualifier de plats de faïence hollandaife, mais que je fuis convaincu appartenir à la fabrication rouennaife primitive, peut-être même à celle qui eft antérieure à l'introduction de la décoration en broderie. Ces plats ont pour éléments de décoration des fleurs, des arbuftes, des meubles & des uftenfiles ordinairement copiés avec la plus grande exactitude fur les modèles chinois & japonais; on y voit auffi, quoique plus rarement, des animaux tels que des biches, des léopards, &c., & même des perfonnages. Le fyftème de décoration confifte dans un fujet ou motif principal, pour le fond, & dans une large bordure, affez ordinairement renforcée d'une couronne ou feconde bordure intermédiaire entre le fond & la bordure extérieure. Ces deux bordures font fouvent en ftyle d'imitation; c'eft-à-dire que, tandis que le fond paraît avoir été fimplement & fcrupuleufement copié fur un type oriental, les deux bordures, genre d'acceffoire qu'on ne trouve pas d'ordinaire dans les plats orientaux, ont été compofées par le deffinateur européen dans un ftyle approprié, quelquefois réuffi avec fuccès, mais qui laiffe toujours facilement reconnaître l'imitation

guidée par la fantaisie. Ces plats sont tantôt creusés en cuvette, avec large platbord, tantôt très-plats en forme de disque; ils portent au revers un simple ou double bourrelet de support; le limbe du bord est aminci, à l'imitation des plats orientaux ou hollandais, & généralement accusé par un liseré bleu enveloppant l'extrémité de la lèvre.

Tous ces signes caractéristiques peuvent à la vérité tout aussi bien s'appliquer à des pièces de fabrique hollandaise qu'à des faïences d'origine rouennaise; mais si ce diagnostic qui réside dans le tact individuel de l'amateur expérimenté n'est pas trompeur, tout accuse dans ces faïences l'origine véritablement rouennaise: d'abord, en dehors de tout caractère physique, il y a cette circonstance que la plupart de ces plats sont trouvés aux environs de Rouen ou au moins en Normandie, dans le fond des campagnes, où ils étaient gardés de temps immémorial comme les plats à broderie; mais surtout, à ne considérer que la matière & les émaux, la forme & les procédés, on est porté invinciblement à penser qu'il y a analogie complète avec la fabrication rouennaise. La fabrication hollandaise a surtout visé à obtenir l'effet de transparence de l'émail du fond, d'où devait résulter une similitude presque complète avec les produits orientaux, & on peut dire qu'elle y est parvenue, & c'est là son incontestable triomphe. Les produits dont nous cherchons à déterminer l'origine n'ont pas ce mérite; quelques-unes des parties de la décoration, les fonds par exemple, sont exactement copiées sur les originaux orientaux; mais l'émail du fond est opaque, verdâtre, manque de douceur & de transparence, & le bleu de décoration est noirâtre dès qu'il est intense; en un mot, il ne saurait y avoir jamais illusion sur la nature de ces pièces, tandis que, à l'aspect des faïences hollandaises du même genre, l'œil incertain hésite souvent avant de reconnaître la nature intime de la matière.

Assiette en faïence aux armes du duc d'Harcourt, type de cette période de la fabrication.

Nous attribuons à cette période de la fabrication une curieuse assiette du Musée céramique de Rouen. Cette assiette, qui présente les armoiries de la maison d'Harcourt, est hollandaise par le décor, & rouennaise par la terre & l'émail. Nous la reproduisons, planche V, comme un spécimen curieux de la fabrication de Louis Poterat.

Il est bon de rappeler ici que plusieurs des ducs d'Harcourt ont porté le titre de lieutenants généraux au gouvernement de Normandie, gouverneurs du vieux Palais de Rouen. L'un d'eux, François d'Harcourt, IIIe du nom, est mort en 1705, âgé de soixante-dix-huit ans. Henri, duc d'Harcourt, fils du précédent, pair &

maréchal de France, lieutenant général au gouvernement de Normandie, gouverneur du vieux Palais de Rouen, né en 1654, eſt mort en 1718, âgé de ſoixante-quatre ans.

Je ne vois que le premier de ces ducs d'Harcourt, mort en 1705, à l'âge de ſoixante-dix-huit ans, & dont le fils aîné, Henri, était né en 1654, à qui ait pu appartenir cette aſſiette, que je ſuppoſe antérieure au dix-ſeptième ſiècle.

Le privilége de la famille Poterat expirait avec le dix-ſeptième ſiècle, & de nouvelles manufactures s'ouvrirent : dès 1699, l'induſtrie ſemble changer de voie & abandonner un inſtant le camaïeu bleu des Poterat pour les deſſins coloriés. Un plat à barbe de la collection de M. l'abbé Colas nous fournit cette précieuſe indication (voir la planche VII).

Expiration du privilége de Poterat; premiers deſſins coloriés ſur un plat à barbe daté de 1699.

On lit au fond de cette pièce l'inſcription : Brument. 1699. Comme elle eſt inconteſtablement de faïence de Rouen, elle conſtitue par ſa décoration un type qui permet d'apprécier ce qu'était la fabrication à cette époque déjà ancienne.

D'abord la décoration eſt polychrome; on y trouve, outre le fond blanc, le bleu, le rouge briqueté, le jaune, le vert, obtenu ſans doute par un mélange & d'une teinte très-ſale. Le fond de la cuvette eſt garni d'un ſujet chinois, à une ſeule figure, déteſtable imitation des peintures chinoiſes. La bordure eſt du ſyſtème appelé *broderie*, ſeulement lorſqu'on l'examine dans ſes détails & en la comparant aux ſpécimens complets de ce genre d'ornementation, on s'aperçoit que, ſi l'enſemble eſt le même, les détails diffèrent juſqu'à un certain point. Le motif général ſe compoſe, comme à l'ordinaire, de deux éléments qui alternent; l'un en forme de cartouche, eſt encadré d'un liſtel jaune & ſemé à l'intérieur de points rouges; l'autre, plus petit, eſt un motif de marqueterie avec réſerves en blanc relevées de rouge. Une eſpèce de feſton ou de guirlande portant au centre un bouquet paſſe d'un cartouche à l'autre, & encadre le motif intermédiaire. Les éléments de cette ornementation ſont principalement la fleur écailleuſe, la feuille en patte de mouche, la fleur à bords recoquillés, &c., tous détails qui ſe retrouvent dans toutes les faïences poſtérieures. Cependant on ne ſaurait dire que le genre dit *à broderie*, tel qu'il ſe produiſit pendant le demi-ſiècle ſuivant, ſoit alors complétement formé, mais il commence à ſe formuler. La bordure feſtonnée offre deux motifs; l'un des feſtons eſt rayonné de rouge à centre vert, le feſton alternant eſt à centre jaune.

Dix-huitième ſiècle.
Denis Dorio, inventeur d'un rouge pour la peinture de la faïence & de la porcelaine.

La pièce dont nous nous occupons nous ſervira de lien entre le dix-ſeptième & le dix-huitième ſiècle.

A cette époque de tentatives nous rattacherons une fort belle cruche du Muſée céramique de Rouen, figurée à la planche VIII, & qui eſt d'un charmant travail d'arrangement & de compoſition.

Les documents écrits vont nous révéler un nouvel innovateur, Denis Dorio, qui, en 1708, dans un placet, ſe qualifie : « inventeur d'un rouge pour la peinture de la fayence & de la porcelaine. »

Voici cette pièce qui porte pour ſuſcription :

« *Denis Dorio a le ſecret de faire un rouge particulier ſur la peinture des fayences & porcelaines.*

« *Il demande permiſſion d'établir des fourneaux dans la ville de Rouen pour y travailler.*

« A Monſeigneur le Controleur général.

« Monſeigneur,

« Denis Dorio a le ſecret & la manière de faire un rouge particulier ſur la peinture des fayences & porcelaines comme le bleu y eſt bleu & qui réſiſte au feu avec ſa couleur de rouge, ſupplie très humblement Votre Grandeur de lui vouloir accorder la permiſſion d'établir des fourneaux dans la ville de Rouen pour y travailler, & il continuera ſes vœux pour la proſpérité & ſanté de Votre Grandeur. »

(Sans date.) On lit en marge de la ſuſcription de ce placet : *M. D'Agueſſeau.*

(Archives départementales.)

La réponſe ne ſe fit point longtemps attendre, &, à la date du 26 août de la même année, nous trouvons une lettre du contrôleur général Deſmarets, (à l'intendant de la généralité de Rouen ?) relative à Denis Dorio. La voici :

« Monſieur,

« Je vous envoye le placet d'un particulier qui prétend avoir le ſecret de mettre la couleur rouge ſur la porcelaine & ſur la fayance d'une manière ſingulière & que cela feroit un ornement aux fayances fines qui ſe font à Rouen qui les rendroit plus belles & en feroit augmenter le commerce. Vous prendrez, s'il vous plaiſt, la peine de l'entendre ſur cela avec les maiſtres des fayanceries. Vous m'envoyerez enſuite votre avis ſur les demandes contenues dans ſon placet & tacherez cependant de lui procurer du travail ſi les fayanciers conviennent que ce qu'il a fait puiſſe contribuer en quelque façon à l'embelliſſement de leurs ouvrages & à l'augmentation de leurs fabriques.

« Je ſuis, Monſieur, votre très humble & très affné ſerviteur.

« Desmarets.

« A Verſailles, le 26 auguſt 1708. »

(Archives départementales.)

Nous ne ſavons poſitivement ce qu'il advint des tentatives de Dorio. Il plane encore ſur ſes eſſais un grand myſtère; néanmoins nous croyons pouvoir lui attribuer la belle potiche, reproduite planche IX, d'après l'original du Muſée céramique de Rouen, & qui repréſente *Jéſus & la Samaritaine.*

Les couleurs rouges dominent; la faïence eſt celle du dix-ſeptième ſiècle; ſans rien affirmer, nous nous plaiſons à conſigner ici la conviction qui nous a toujours fait rapporter à Dorio l'honneur de cette décoration curieuſe, ſinon très-caractériſée.

Nous ne retrouverons plus dans l'hiſtoire de notre céramique le nom de Dorio. Il eſt curieux d'obſerver pourtant que ce nom d'un peintre ſur faïence, qui ſollicitait en 1708 du contrôleur général un privilége pour faire l'application d'une couleur rouge dont il avait le ſecret, n'eſt pas diſparu de notre ville. On trouve encore, dans l'*Annuaire rouennais pour 1860*, deux individus du nom de Doriot; ce nom étranger, italien ſans doute, s'eſt ſeulement modifié par l'adjonction d'une lettre.

Deſcendants de la famille Poterat. Détails relatifs à la vie privée de l'un d'eux.

Terminons ce chapitre par quelques détails ſur des deſcendants de Poterat.

En 1755, Henri-Louis Poterat obtint des lettres de rémiſſion pour un homicide commis dans une rixe de cabaret.

Henri-Louis Poterat, écuyer, S[r] de Saint-Etienne, âgé de plus de trente-neuf ans, demeurant à Rouen, rue Poiſſon, après avoir paſſé à la chaſſe, ſur le territoire de la paroiſſe de Sotteville, la journée du 11 juillet 1755, étant à ſe rafraîchir dans le cabaret du ſieur Vigneron dit Méſange, à Sotteville, fut groſſièrement inſulté, puis maltraité par un dragon du régiment de la reine appelé *La Tulipe,* & pour ſe défendre de l'attaque brutale de ce ſoldat, il ſaiſit ſon fuſil dépoſé à côté de lui & le tua. Arrêté pour ce crime, il obtint du roi des lettres de rémiſſion par ſuite deſquelles le parlement rendit un arrêt, le 30 octobre 1755, & procéda à un interrogatoire de l'accuſé, formalité préalable de ſa miſe en liberté.

Les faits qui précèdent réſultent de la minute de cet interrogatoire, communiquée par M. Goſſelin.

En 1764, ce même Henri-Louis Poterat voulait épouſer une fille Boivin de laquelle il avait eu un enfant (une fille), qu'il avait reconnu dans l'acte de baptême, en 1747 (7 juin); ſon frère cadet, Nicolas-François de Poterat, ſieur de Saint-Sever, tenta de s'oppoſer au mariage. Il intervint une ſentence du bailli du 10 avril 1764

& un arrêt du Parlement du 3 août ſuivant qui autoriſaient la célébration de ce mariage, nonobſtant l'oppoſition; & comme la fille Boivin était alors priſonnière en la Conciergerie du Palais, le mariage eut lieu dans la chapelle de cette priſon, par le curé de l'égliſe de Saint-Lô & fut inſcrit à la date du 9 août 1764, ſur les regiſtres de cette paroiſſe. Le motif de l'empriſonnement de la fille Boivin réſultait de ce qu'elle était compromiſe dans le fameux procès d'entre le curé de Saint-Godard, Outin, & les femmes Perchey & Ducheſne, procès ſcandaleux qui dura un quart de ſiècle. Louiſe Boivin était déjà impliquée dans ce procès dès 1751, puiſqu'elle ſubit un interrogatoire le 14 juillet de cette année; or, ſi elle était déjà empriſonnée à cette date, où elle ſe dit âgée d'environ vingt-deux ans, comme à l'époque de ſon mariage, en 1764, où elle eſt dite âgée de trente-ſix ans environ, elle était encore détenue à la Conciergerie, elle aurait donc paſſé treize années au moins ſous les verrous. Louiſe Boivin avait donc, lorſqu'elle devint mère, environ dix-huit ans; lorſqu'elle ſubit un interrogatoire dans le procès Outin, vingt-deux ans, &, lors de ſon mariage, environ trente-ſix ans; Henri-Louis Poterat qui l'épouſait en avait, ſuivant l'acte de célébration, environ quarante-huit.

Louiſe Boivin mourut le 6 février 1790, âgée, dit le regiſtre, de ſoixante-quatre ans.

Henri-Louis Poterat, ſon mari, était mort le 17 décembre 1785, cinq ans à peu près auparavant.

Vente des ſeigneuries de Saint-Sever, Émendreville, Sotteville & Saint-Étienne. Fin de cette famille à Rouen.

En 1787, Louiſe Boivin étant veuve & ſans enfants, créancière de la ſucceſſion de ſon mari, après arrangement fait avec ſon beau-frère, François-Nicolas Poterat de Saint-Sever, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Honfleur, vendit à M. Elie Lefebure la ſeigneurie de Saint-Sever, d'Emendreville, de Sotteville & de Saint-Etienne. Le ſieur Poterat de Saint-Sever vivait encore en 1796, & à cette dernière époque recevait un reliquat de compte de cette vente.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE POTERAT.

EDME POTERAT, écuyer,
né en 1612, mort en 1687 à 75 ans,
marié à Marie LEQUIEU,
morte en 1694 à 72 ans.

Louis POTERAT, écuyer, né en 1641, mort en 1696 à 55 ans, marié à Madel[e] de Laval, née en 1649, morte en 1719 à 70 ans.	Michel POTERAT, écuyer, S[r] Desmares, marié en 1694 à Marguerite-Louise Le Boullenger. Michel Poterat vivait encore en 1731. Marg.-Louise Le Boullenger morte le 5 nov. 1721.	Marie-Madeleine POTERAT, née en 1644, mariée au S[r] du Jonquay, morte en 1731 à 87 ans. — Marie POTERAT, née en 1652 à Canteleu.	Élizabeth POTERAT, mariée à Guillaume Bellenger, S[r] des Fresneaux.	Anne POTERAT vivait en 1687, au décès de son père.

Enfants de Louis Poterat :

Edme POTERAT, écuyer, né en 1669 (14 nov.), mort en 1713 à 43 ans.	Louis POTERAT, écuyer, né le 18 mars 1671, marié en 1715 à Marthe-Julie de Gaugy, mort en 1738 âgé de 68 ans. Marthe-Julie de Gaugy vivait encore en 1750, & même en 1762 paralysée, au couvent de St-Joseph.	Nicolas-Bruno POTERAT, né le 2 juin 1674.	Madeleine POTERAT, morte le 3 octobre 1680, âgée de 2 ans.

Enfants de Louis Poterat et de Marthe-Julie de Gaugy :

Henri-L[s] POTERAT, écuyer, né en 1716, mort le 17 décembre 1785 âgé de 69 ans, marié en 1764 (9 août), paroisse Saint-Lô, à Marie-Madeleine-Louise Boivin, morte le 4 février 1790 âgée de 64 ans.	François-Nicolas POTERAT, écuyer, S[r] de Saint-Sever, chevalier de Saint-Louis, marié en 1769 à Vict[re]-Julie Paix de Cœur. (Vivait encore en 1789 & demeurait à Honfleur.)	Marie-Marthe POTERAT, née en 1718, morte en 1719 à 1 an 1/2.	Denis-Louis POTERAT, mort en 1722 à 5 mois.

Fille de Henri-Louis Poterat :

Marie-Anne-Louise, née le 7 juin 1747, fille naturelle, mais reconnue par son père, de Henri-Louis Poterat & de Marie-Madeleine-Louise Boivin. Cette fille, née 17 ans avant le mariage, paraît n'avoir pas vécu longtemps, puisque son nom ne figure dans aucun acte subséquent.

Autres membres de la même famille ne se rattachant pas à la filiation précédente, quoique ayant vécu sur la paroisse St-Sever.

César POTERAT, né en 1656, mort en 1697 à 41 ans.	Susanne POTERAT figure plusieurs fois dans les registres de la paroisse Saint-Sever, en 1673-4.



CHAPITRE CINQUIÈME.

Développement de l'induſtrie au commencement du dix-huitième ſiècle. — Fin des priviléges. — État des faïenceries rouennaiſes à diverſes époques. — Nombre & ſituation des manufactures. — Partage des bois entre les établiſſements. — Répertoire alphabétique des fabricants rouennais.



PARMI les diverſes cauſes qui contribuèrent puiſſamment au développement de l'induſtrie de la faïence à Rouen, dans les premières années du dix-huitième ſiècle, il faut noter tout d'abord l'expiration des priviléges de 1644 & de 1673, & les meſures d'économie qui portèrent la Cour à ſubſtituer à la vaiſſelle d'or & d'argent les produits céramiques français & étrangers.

Les déſaſtres du royaume eurent du moins pour réſultat de ſtimuler le zèle de nos fabricants. Ce fut en 1709 que ſe produiſit cet incident remarquable du remplacement par la faïence de la vaiſſelle d'argent ſur la table des grands.

Curieux paſſage des Mémoires de Saint-Simon.

Saint-Simon (*Mémoires*, année 1709, édition en 21 vol., t. VII, chap. XIX, p. 212), après avoir raconté que quelques hauts perſonnages, pour faire leur cour à Louis XIV, envoyèrent leur argenterie à la monnaie, continue ainſi :

« Tout ce qu'il y eut de grand & de conſidérable ſe mit en huit jours à la faïence. Ils en épuiſèrent les boutiques & mirent le feu à cette marchandiſe, tandis que tout le médiocre continua à ſe ſervir de ſon argenterie[a].

« Le Roi agita de ſe mettre à la faïence; il envoya ſa vaiſſelle d'or à la monnaie, & M. le duc d'Orléans le peu qu'il en avoit. Le Roi & la famille royale

[a] La nouvelle édition de Saint-Simon publiée par M. Chéruel donne ce premier alinéa de la façon ſuivante : « Tout ce qu'il y eut de grand ou de conſidérable ſe mit en huit jours en faïence, en épuiſèrent les boutiques, &c. »

fe fervirent de vaiffelle de vermeil & d'argent, les princes & les princeffes, de faïence[a]...

« Pour D'Antin, qui en avait de la plus achevée & en grande quantité,.... dès qu'il eut le premier vent de la chofe, il courut à Paris choifir force porcelaine admirable qu'il eut à grand marché, & enlever deux boutiques de faïence qu'il fit porter pompeufement à Verfailles.

« Cependant les donneurs de vaiffelle n'efpérèrent pas longtemps d'avoir plu. Au bout de trois mois, le Roi fentit la honte & la faibleffe de cette belle reffource & avoua qu'il fe repentait d'y avoir confenti. Ainfi allaient alors les chofes & pour la Cour et pour l'État. »

Un peu auparavant, Saint-Simon avait écrit fur ce même fujet :

« La perte & le dommage furent ineftimables de toutes ces admirables moulures, gravures, cifelures, de ces reliefs & de tant de divers ornements dont le luxe avait chargé la vaiffelle de tous les gens riches & de tous ceux du bel air.

« De compte fait, il ne fe trouve pas cent perfonnes fur la lifte, & le total du produit en don ou en converfion ne monta pas à 3,000,000. La Cour & Paris, encore les groffes têtes de la ville qui n'oférent s'en difpenfer, & quelque peu d'autres qui crurent fe donner du relief, fuivirent le torrent; nuls autres dans Paris, ni prefque dans les provinces. »

A l'année 1715, t. XII, p. 139 de la même édition, après avoir parlé d'un don magnifique de vaiffelle d'argent qu'il reçut, le duc de Saint-Simon ajoute :

« Nous n'en avions que de faïence depuis que tout le monde avait envoyé la fienne à la monnaie. »

Ainfi, l'ufage de la faïence dans les grandes maifons avait furvécu aux événements qui firent, dans un moment d'entraînement, porter la vaiffelle précieufe à la monnaie. Il faut fans doute attribuer à cette époque le nombre des plats & fervices à armoiries, puifque le grand & le confidérable feulement eurent de la faïence, & le médiocre de l'argenterie. On ne doit pas oublier que des événements graves avaient, dans les dernières années du fiècle précédent, nui fingulièrement au développement de l'induftrie rouennaife. En 1668, le duc de Montaufier était gouverneur de Normandie; la pefte, qui avait fait invafion dans le Soiffonnais & la Champagne, s'étendit jufqu'à Rouen. Le duc voulut pendant

[a] Le texte donné par M. Chéruel porte : « Le Roi & la famille royale fe fervirent de vaiffelle de vermeil & d'argent, les princes & les princeffes du fang de faïence. »

ce temps séjourner à Rouen, disant que les gouverneurs, comme les évêques, étaient obligés à résidence surtout dans les calamités publiques. Au commencement de l'année 1670, la peste ayant cessé en haute Normandie, le Parlement rendit un arrêt pour le rétablissement du commerce, jusqu'alors entravé par des mesures sanitaires.

Les querelles religieuses vinrent aussi parfois s'ajouter aux difficultés politiques. L'époque de la plus grande persécution des calvinistes à Rouen est l'année 1685; le temple de Quevilly fut rasé au mois de juillet de cette année.

Tous ces événements ont leur contre-coup dans l'histoire de nos faïenciers, qui ne font guère parler d'eux avant l'année 1698.

C'est en effet le moment où les priviléges des deux Poterat étant expirés, la fabrication devint libre. Expiration des priviléges.

Cette époque doit correspondre à l'année 1698 ou environ; le privilége d'Edme Poterat n'ayant été admis par le Parlement qu'en 1648 pour sa durée de cinquante ans. A la vérité, celui de Louis Poterat, obtenu en 1673 pour trente ans, conduirait en 1703; mais cependant il paraît que dès 1698, des fours nouveaux purent s'établir, puisque, dans l'enquête de 1757, Guillaume Heugue déclare que son four, unique, a été construit en 1698.

Nous ne suivrons pas, dans leurs diverses transmissions, l'histoire de ces fabriques; elles ont par elles-mêmes & intrinsèquement une médiocre importance individuelle. Chacun des fabricants s'efforce, sans doute, d'apporter dans ses produits la plus grande somme de perfection, mais peu réussissent à créer un genre spécial : ceux-là nous les signalerons au passage, dans la nomenclature que nous donnerons plus loin de leurs noms relevés sur les actes de l'époque.

En 1720, d'après un état des manufactures conservé aux *Archives départementales,* on comptait à Rouen huit faïenceries, celles de : État des faïenciers rouennais en 1720.

Bertin.	*Guilbaud.*
Fouquay.	*Heugue.*
Dame de St-Étienne.	*Bréard.*
Caussy.	*Cauchois.*

Vingt ans plus tard, en 1740, nous trouvons la liste officielle des noms des manufacturiers de faïence de Rouen, au faubourg Saint-Sever, au bas de deux pétitions relatives au partage des bois. Liste des faïenciers en 1740.

Onze fabricants ſont mentionnés :

Fouquay.
Huet-Bertin (Vve).
Loüe Guillibaud (Vve).
Foſſé.
Nicolas Malétra.
L. Sulmont.
Guillaume Heugue.
François Heugue.
Flandain.
Pierre-Paul Cauſſy.
N. Macarel.

Tableau des faïenciers en 1749.

En 1749, un tableau des faïenciers de Rouen nous est fourni par une ordonnance du Vicomte de l'Eau. Cette pièce nous fait connaître treize fabriques, poſſédant enſemble vingt-trois fours.

Deſportes,	3 fours.
Dionis,	3 fours.
Vve Maleſtra,	2 fours.
De Bertin,	2 fours.
Vavaſſeur,	2 fours.
Gme Heugue,	1 four.
Cauſſy,	3 fours.
Mouchard,	1 four.
Foſſey (Foſſé),	1 four.
La Métairie,	2 fours.
Flandrin (Flandain),	1 four.
Macarel,	1 four.
Fs Heugue,	1 four.
Enſemble	23 fours.

État des faïenciers en 1775.

En 1775, l'état des manufacturiers de faïence du faubourg Saint-Sever, d'après les rôles d'impoſition du vingtième de cette paroiſſe, eſt ainſi indiqué :

Mouchard. (Ce mot a été rayé & remplacé par celui de *Gabriel Saas.*) Cette fabrique était tenue par les ſieurs *Dupont* & *Taillefeſſe.*

Vve Framboiſier.

Pierre Heugue, ayant une porte de ſortie rue de la Pie.

Vallet frères.

François Heugue père.

François Heugue fils.

Pavie.

Maquarel, rue d'Elbeuf.

Jean-Baptiſte Heugue, rue St Julien.

Guill. Heugue & ſa mère.

Dumont.

De La Mettérie.

Sturgeon (ajouté poſtérieurement).

Liſte des faïenciers en 1788.

D'après le *Tableau de Rouen* de 1788, les fabricants de faïence hors le pont, près Saint-Sever, ſont :

Mrs *F. Heugue,* en blanc.
Delahouſſiette, id.
Jourdain, id.
Valette, en blanc & brun.
G. Heugue, en blanc & brun.
Le Vavaſſeur, id.
Bellanger, id.
Pautier (Pottier), id.

Dubois, blanc & brun.
De la Metairie, id.
Flandrin, en brun.
Macarel, en brun.
F. Heugue (2[e] manuf[re]), en brun.
Dumont, blanc & brun.
M. Vallet (2[e] manuf[re]), en brun.

Si l'on vient à rapprocher, établiſſement par établiſſement, la nomenclature ci-deſſus avec celle des manufacturiers, en 1798, on arrive, par la comparaiſon des deux liſtes, à dreſſer le tableau ci-après : Nomenclature des établiſſements en 1798.

En 1788.	En 1798.
Pottier.	*Pottier*.
Heugue.	*Veuve Heugue*.
F. Heugue.	*Heugue* fils.
Delahouſſiette.	*Delahouſſiette*.
Jourdain.	*Jourdain*.
Valette.	*Valette* père.
Valette, 2[e] manufacture.	*Valette* fils.
Levavaſſeur.	*Levavaſſeur*.
Bellanger.	*Bellanger*, depuis *Framboiſier*. (*Framboiſier* figure au nom de ſa veuve dans l'état de 1775).
Dubois.	*Delamétairie*.
De la Metairie.	*Flandin*.
Flandrin.	*Dumont*.
Macarel.	*Martel*.
Dumont.	*Tharel*.
Heugue, 3[e] manufacture ſous ce nom. (C'était la 2[e] manufacture de *Fr. Heugue*.)	*Legris* (ou *Legrip*).
	Lepage.

C'eſt-à-dire qu'à la fin du ſiècle, il y a encore dix-ſept fabriques en exercice. Ces établiſſements ne réſiſteront pas longtemps aux déſaſtres de l'induſtrie & à l'introduction des faïences anglaiſes. Auſſi, en 1802, ne trouverons-nous plus que dix fabricants, dont ſept faïenciers & trois potiers. Ce ſont : Déſaſtres de l'induſtrie. État en 1802.

FABRICANTS DE FAÏENCE.

Delamettairie, rue S. Sever, 89.
Dumont, rue d'Elbeuf, 101.
Heugue, rue Tous vents, 19.
Jourdain, rue Saint-Julien, 23.
Legrip père, rue Saint-Sever, 54.
Legrip fils, rue du Pré, 71.
Tharel, rue Saint-Julien.

FABRICANTS DE POTERIE.

Gibon, rue de la Pie, 14.	*Mallet,* rue Tous vents, 3.
Lefebure, petite Chauffée, 41.	

Nous relevons ces noms au *Tableau général du commerce & maritime des départements de Normandie,* 1802, in-8°, p. 152.

Faïenceries dirigées par des femmes.

Une particularité qui frappe, lorfqu'on étudie l'hiftorique de cette induftrie à Rouen, c'eft le grand nombre de ces établiffements qui ont été dirigés par des femmes.

Ainfi, dès l'origine, on rencontre Mme de Saint-Étienne, veuve de Louis Poterat, l'un des deux fondateurs, qui gouverne fon établiffement avec une intelligence & une activité toutes viriles. Viennent enfuite :

Mme De Villeray, fuccédant à fon mari.	*Veuve Foffé.*
Dame Bertin.	*Veuve Fambroifier.*
Dame Guillibeaux.	*Veuve Guillaume Heugue.*
Veuve Levavaffeur.	*Veuve Macarel.*
Veuve Malétra.	*Veuve Lepage.*

Ces fabricants ont négligé de figner les produits de leur brillante induftrie, mais on trouvera à la fin de ce chapitre un répertoire alphabétique de leurs noms, avec les dates que nous avons attentivement recueillies dans les divers documents par nous compulfés. Plus d'une famille rouennaife fera flattée fans doute de fe retrouver dans ces liftes.

Si, plus que tous les autres, les regiftres de la paroiffe Saint-Sever nous ont fourni d'intéreffants détails fur les faïenciers, c'eft que leurs établiffements fe trouvaient dans cette partie de la ville.

La fituation des fabriques en 1722 nous eft révélée dans le rôle de la capitation de Saint-Sever.

Nombre & fituation des manufactures.

RUE SAINT-SEVER.

Carré, manufacturier en terre brune.
Cauchois, id.
Cauffy, père & fils, faïenciers.
Faupoint, maître de manufacture.

RUE D'ELBEUF.

Heugue, maître de manufacture.
De Villeray, id.

RUE SAINT-JULIEN.

Pinon, maître de manufacture.
Maugard, id.

RUE DU PRÉ.

Bertin, maître de manufacture.
Fouquay, id.

RUE TOUS VENTS.

Guillibaud, maître de manufacture.

En 1774, d'après un rôle d'impofition du vingtième, nous trouvons :

GRANDE RUE SAINT-SEVER.

Flandain.
De la Mettairie.
Pierre Heugue.
Mouchard (*Gabriel Sas,* fucceffeur).
Veuve Framboifier.
Jean-Baptifte Heugue.

RUE D'ELBEUF.

Guillaume Heugue.
Dumont.

RUE SAINT-JULIEN.

Pavie.
Macarel.

RUE DU PRÉ.

Vallet frères.
François Heugue.

RUE TOUS VENTS.

Veuve Levavaffeur.

A l'aide du grand nombre de documents, actes de vente, &c., que nous avons confultés, nous avons pu rétablir l'adreffe de nos principaux faïenciers : Adreffes des principaux faïenciers.

1° RUE D'ELBEUF.

Efme Poterat.
Louis-Jean-Baptifte Picquet De la Houffiette.
Francois-René Dionis.
Pierre Dumont.
Guillaume Heugue.
Michel-Antoine-Guillaume Heugue.
Séraphine Heugue.
Anne-Jeanne Le Boullenger.
Pierre-Charles Le Page.
Hubert Le Tellier.
Nicolas L'homme.
Charles-Thomas-Antoine Mouchard.
Guillaume Tharel.
De Villeray.

2° RUE DU PRÉ.

Louis Poterat.
Jean Bertin.
Nicolas Fouquay.
Guillaume-François Heugue. (Voyez rue Saint-Julien).
Marie-Adélaïde Julie Heugue.
J.-Bapt.-François-Auguftin Heugue.
Pierre-Paul Jourdain.
Claude Legrip.
Michel-Mathieu Vallet.
Michel-Matthieu Vallet fils.
Matthieu Vallet.
Matthieu-Amable Vallet fils.
Pierre-Alphonfe Vallet.

3° RUE TOUS VENTS.

Jean Guillibaud.
Jacques-Nicolas Levavaſſeur.
Marie-Th^as^-Philémon Levavaſſeur.
Amédée Lambert.
Adrien Heugue, au n° 11.

4° RUE SAINT-SEVER.

Jean-Nicolas Bellenger fils.
Louis Cornu.
Jacques-Nicolas de la Mettairie.
Pierre-Jacques de la Mettairie.
Jacques-Charles-Noël Dubois.
Charles-Guillaume Dubois.
Jean-Baptiſte Dupray.
Antoine Flandain.
Jean-Baptiſte-Antoine Flandain.
Ch. Framboiſier & *Vve Framboiſier.*
Pierre-Guillaume-Abraham Heugue.
Jean-Baptiſte-François Heugue.
Pierre Mouchard.
André Pottier.
Gabriel Sas.
Jean-Matthieu Vallet.
Carré.
Cauchois.
Cauſſy.
Faupoint.

5° RUE SAINT-JULIEN.

Guillaume-François Heugue.
François-Henri Heugue.
François-Philippe Heugue.
Nicolas-Roch Macarel.
Nicolas-Louis-François Macarel.
Pierre-Michel Macarel.
Pierre-Nicolas-Robert Macarel.
Nicolas Malétra.
Robert-Thomas Pavie.
Pinon.
Maugard ou *Maugras.*
William Sturgeon.

Fabricants les plus réputés.

M. Hébert, ancien faïencier à Rouen, m'a donné quelques renſeignements ſur la dernière époque de cette induſtrie dans notre ville. Suivant lui, il y avait, à l'époque qui précéda la Révolution, quatre fabricants à Rouen qui produiſaient des faïences peintes, & dont les produits avaient une certaine réputation.

C'étaient *MM. Tharel,* dont les peintures étaient les plus fines & les plus recherchées; *Jourdain,* qui pouvait ſe placer à peu près ſur le même rang; *Delametairie* & *Heugue.*

Il y avait encore *M. Flandin* & *M. Valette;* mais ces derniers étaient bien inférieurs.

Les fabricants vivaient généralement en bonne intelligence entre eux; le motif le plus fréquent de déſunion provenait de difficultés dans le partage des bois, dont nous avons déjà parlé. (Voir l'*Index,* page 27.) Auſſi l'autorité intervint-elle dans cette circonſtance avec d'autant plus d'à-propos, que le placard du bailli de Rouen, Jacques-Adrien Varnier, du 15 février 1749, eſt rempli de curieux détails ſur les faïenceries de Saint-Sever. Nous reproduiſons exactement cette affiche, qui eſt d'une grande rareté; elle nous a fourni de précieux éléments, & c'eſt une pièce juſtificative intéreſſante à publier ici.

FAYANCERIES.

BOIS A BRÛLER.



ORDONNANCE

DU SIEGE DE LA POLICE

DU BAILLIAGE DE ROUEN,

PORTANT Règlement pour le Bois qui doit être délivré aux Maîtres Manufacturiers de Fayance de la Ville, Fauxbourgs & Banlieuë de Rouen.

Du quinzième jour de Février mil ſept cent quarante-neuf.



'AN de grace mil ſept cent quarante-neuf, le Samedi quinziéme jour de Février, en la Chambre du Siége de Police du Bailliage de Rouen : Devant Nous JACQUES-ADRIEN VARNIER, Conſeiller du Roi, Lieutenant Général de Police audit Bailliage, Ville & Vicomté de Rouen, & Vicomte de l'Eau. Sur la requête préſentée par les Propriétaires & faiſant valoir les Manufactures de Fayance, ſituées Fauxbourg de Saint Sever de cette Ville : Expoſitive, que dans le tems où les Bois pour l'uſage de leurs Manufactures étoient rares, ils avoient partagé entr'eux les Bois blancs & Boulot qui étoient venus en cette Ville, ſuivant qu'il étoit expliqué en un Réglement de ce Siége, du onziéme jour de Juin mil ſept cent quarante; que ce Réglement ayant été caſſé à l'occaſion de ce qu'il s'établiſſoit un Chantier, qui n'avoit été demandé par leſdits Manufacturiers, mais ſeulement un partage proportionné au nombre des Fourneaux que chacun faiſoit valoir; & ce, par pluſieurs Requêtes ſignées de tous. Les Dames Bertin & Guillibaut s'étoient injuſtement fait délivrer du Bois en Septembre mil ſept cent quarante, plus que leur part & portion, prétendant que le partage n'avoit plus lieu. Haro fut interjetté en ce ſiége le neuviéme dudit mois de Septembre, & Ordonnance intervint qui renvoyoit les Parties ſe pourvoir au Conſeil; & par proviſion, que le Bois ſeroit partagé ſuivant la proportion convenuë entr'eux & mentionnée dans les Requêtes deſdites Dames Bertin & Guillibaut : Qu'en conſéquence, les Piéces ayant été envoyées au Conſeil, Monſeigneur le Contrôleur Général avoit décidé que c'étoit au Siége à faire diſtribuer les Bois aux Fayanciers : Que le vingtiéme Juin mil ſept cent quarante-ſept, les Bois ne s'étant diſtribués que par Liſte, leſdits Propriétaires de Manufactures de Fayance

préſentérent leur Requête, par laquelle ils demandoient que les Bois fuſſent partagés entr'eux, proportion gardée au nombre & grandeurs de leurs Fours, ſuivant l'Etat conforme au Réglement du onziéme Juin mil ſept cent quarante, & que quelqu'un fût nommé pour tenir Liſte de ce qui auroit été livré : c'étoit une Loi que leſdits Propriétaires de Manufactures de Fayance s'étoient faites entr'eux, autoriſée par le Siége, maintenuë & approuvée par Monſeigneur le Contrôleur Général; leſdits Manufacturiers reconnoiſſant que les ſoins que demande la conduite d'une Manufacture & des Ouvriers qu'elle occupe, ne leur permet pas d'aller ſur les Quais requerir du Bois à chaque Bateau : Que lorſqu'ils envoyoient quelqu'un de leurs Gens, les Marchands de Bois n'en faiſoient état, & envoyoient le Bois blanc & boulot à ceux qu'ils préféroient, ce qui faiſoit par cette préférence, que les uns travailoient lorsque les autres chomoient. Pour éviter une injuſtice auſſi préjudiciable, leſdits Manufacturiers de Fayance prennent la liberté de nommer le Sieur Pierre Leger, Maître Cornetier, demeurant en cette Ville, ruë Ecuyere, pour leur Commis, lequel feroit tenu de ſe préſenter à chaque Bateaux de Bois qui arriveront, & demanderoit livraiſon pour & au nom deſdits Manufacturiers; & celui qui lui feroit accordé, les Pâtiſſiers, Boulangers & Plâtriers fournis, ſuivant la Liſte qui en feroit par Nous arrêtée, l'envoyer dans leſdites Manufactures de Fayancerie, en ſuivant la Liſte ci-apres conforme audit Réglement du onziéme Juin mil ſept cent quarante; ſçavoir, à la Manufacture du Sieur Deſportes ayant trois Fours, cinq Cordes; à celle du Sieur Dionis, cinq Cordes; à celle du feu Sieur Maleſtra, occupée par ſa Veuve, deux Fours, quatre Cordes; à celle de la Dame Bertin, deux Fours, quatre Cordes; à celle du Sieur Vavaſſeur, deux Fours, quatre Cordes; à celle du Sieur Guillaume Heugue, un Four, trois Cordes; à celle du Sieur Cauſſy, trois Fours, trois Cordes; à celle du Sieur Mouchard, un Four, trois Cordes; à celle du Sieur Foſſey, un Four, trois Cordes; à celle du Sieur la Metairie, un Four, deux Cordes; à celle du Sieur Flandrin, un Four, deux Cordes; à celle du Sieur Macarel, un Four, deux Cordes; à celle du Sieur François Heugue, un Four, deux Cordes : que cette diſtribution feroit faite à tour de rôle, en commençant par le haut de la Liſte, juſqu'à ce que tous fuſſent remplis, & ainſi continuer; dont du tout ledit Leger tiendroit bon & fidéle Regiſtre, cotté & paraphé par Nous, où chaque Manufacturier auroit la feuille ſur laquelle feroit porté la date du jour de la recette de l'argent qu'on lui auroit remis, celui de l'envoi du Bois qu'il auroit fait, le nom du Marchand qui l'auroit livré, & celui du Charretier qui l'auroit voituré : Que comme le Marchand de Bois feroit payé comptant lors de la livraiſon du Bois, chaque Manufacturier feroit tenu de remettre audit Leger qui feroit tenu de ſe tranſporter chez leſdits Manufacturiers, d'avancer la ſomme à laquelle ſe monteroit la part qu'il auroit à prendre dans les Bois qui ſe diſtribuëroient, afin qu'il fût en état de payer comptant, & qu'il ne lui fût pas fait refus de la part deſdits Marchands de Bois, ſous prétexte qu'ils ne voudroient faire crédit; que comme ces Bois n'étoient pas égaux, & qu'il s'en trouvoit de plus aiſé à fendre & plus ſain l'un que l'autre, aucuns deſdits Manufacturiers ne pourroient refuſer à leur rang la part & portion qui leur reviendroit, dont ils auroient donné l'argent d'avance audit Leger; & qu'au cas que quelqu'un deſdits Manufacturiers ne déſirât prendre ſa part, une ou pluſieurs fois, il en donneroit ſa déclaration par écrit audit Leger, qui à l'arrivée du Bateau feroit la diſtribution du Bois ſuivant la Liſte, en paſſant l'Article de celui qui ne deſireroit du Bois, ſans que ceux pour quelques raiſons que ce fût, qui refuſeroient de prendre leur part & fournir les fonds audit Leger, puiſſent demander aucune répétition du paſſé; la Liſte remplie, leur feroit permis de demander leur part à compte nouveau : Que ledit Leger feroit tenu de veiller que le Bois qui feroit ſur les quais ne fût diverti à l'uſage des Profeſſions à Chaudieres, contre les Régle-

mens; parce qu'en cas que les Marchands de Bois refusassent de lui en livrer, que les autres s'opposassent à ladite delivrance, lesdits Manufacturiers se chargeront de requerir un Commissaire ou un Huissier en leurs noms, pour le Haro être porté en ce Siége, & être ordonné ce qu'il appartiendroit; parce que ledit Leger seroit tenu d'en avertir lesdits Manufacturiers pour la conservation de leurs intérêts, & que les frais seroient payés audit Leger à proportion du Bois que chacun d'eux prendroit suivant la Liste : Que lesdits Manufacturiers seroient pareillement obligés payer à sur & mesure audit Leger deux sols par chaque Corde de Bois qu'il seroit délivrer ausdits Manufacturiers, lesquels seroient libres de lui demander la représentation de son Registre, ce qu'il seroit tenu faire toutesfois & quantes, & en souffrir prendre Copie si quelqu'un d'eux la desiroit; & que comme il étoit nécessaire que ledit Leger fût autorisé dans sa fonction, & que le contenu ci-dessus eût force & vertu, ils Nous donnoient ladite Requête, tendante à ce qu'il Nous plût y pourvoir. Vu icelle Requête signée desdits Maîtres & Veuves de Manufacturiers de Fayance dudit Fauxbourg St Sever de cette Ville, & de Me Ruelle leur Procureur; notre Ordonnance étant au bas, d'être icelle & les Piéces y attachées, communiquées au Procureur du Roi, en date du vingthuitiéme Janvier dernier; Conclusions du Procureur du Roi, du vingt-neuviéme dudit mois; portant qu'il requeroit être le tout mis ès mains d'un de Messieurs de ce Siége, pour sur le Rapport être statué, en sa présence, sur le Réglement demandé ce qu'il appartiendroit; autre notre Ordonnance étant ensuite, d'être fait ainsi qu'il étoit requis; à laquelle fin, les Piéces seront mises ès mains de Monsieur Borel, ce qui fait auroit été; sçavoir, un Imprimé de ladite Sentence du onziéme Juin mil sept cent quarante, portant établissement d'un Chantier pour y réposter le Bois destiné aux Manufacturiers de Fayance; un Procès-verbal par Expédition, du neuviéme Septembre mil sept cent quarante, dressé par Me Advenel, Commissaire, requête de plusieurs Manufacturiers de Fayance, contre lesdites Dames veuves Bertin & Guillibaut, lesquelles se faisoient livrer du Bois par la dame Roussin, à leur préjudice & sans leur en vouloir faire partage; pourquoi ledit Commissaire, sur ladite contestation, ayant conduit les Parties en ce Siége, étoit intervenu l'Ordonnance qui accorde Acte aux Parties de leurs soûtiens & représentations, sur lesquelles elles furent renvoyées se pourvoir vers Sa Majesté, ainsi qu'elles aviseroient bien, pour obtenir Jugement diffinitif sur leur opposition & contestation; & cependant par provision, fut ordonné que le Bois vendu à ladite Dame veuve Bertin seroit partagé entre lesdits Manufacturiers; ladite Expédition dûëment signée dudit Me Advenel, & scellée le douziéme dudit mois de Septembre mil sept cent quarante, par le Sieur de Lhomme, au bas de laquelle est l'Exploit de signification qui en a été faite par Clergeon, Huissier au Châtelet, le treiziéme dudit mois, requête dudit Sieur Caussy, un des Manufacturiers, à ladite Dame veuve Bertin; une Sommation à elle faite de se conformer à ladite Ordonnance, contrôlée ledit jour par ledit de Lhomme; une Copie de Lettre de Monsieur Orry, Contrôleur Général, adressée à Monsieur de la Bourdonnaye, Intendant de cette Ville, le cinquiéme Décembre mil sept cent quarante, de lui collationnée, par laquelle Monsieur le Contrôleur Général, marque qu'il n'est pas nécessaire d'un Arrêt du Conseil, pour faire distribuer du Bois aux Fayanciers de Rouen, qui en manqueront, que le Siége peut ordonner cette distribution; mais qu'il doit avoir attention de n'y pas comprendre les Bois du Roi seul, & d'y faire porter cette disposition sur les Bois qui arriveront en cette Ville; & plusieurs autres Piéces, dont du tout lecture faite en présence du Procureur du Roi, lequel oüi ensemble ledit Sieur Borel, Commissaire à ce député. Tout vû & considéré :

ARTICLE PREMIER.

IL EST DIT, du consentement du Procureur du Roi, que les Bois blancs & boulot

qui viendront en cette Ville, feront délivrés aux Maîtres Manufacturiers de Fayance de cette Ville, Fauxbourgs Banlieuë, après que les Maîtres Boulangers, Pâtiffiers & Maîtres des Plâtreries, feront livrés de la quantité qui fera par Nous arrêtée.

I I.

Que ladite diftribution fera faite à tour de rôle aufdits Manufacturiers, en commençant par le haut de la Lifte ci-après, jufqu'à ce que tous foient remplis de la quantité pour laquelle ils font employés dans ladite Lifte.

A la Manufacture du Sieur Defportes, ayant trois Fours, cinq Cordes, cy. . . . 5 Cordes.

A celle du Sieur Dionis, ayant trois Fours, cinq Cordes, cy . . . . 5 Cordes.

A celle du feu Sieur Maleftra, occupée par fa Veuve, ayant deux Fours, quatre Cordes, cy. . . . . 4 Cordes.

A celle de la Dame Bertin, ayant deux Fours, quatre Cordes, cy. . . . . 4 Cordes.

A celle du Sieur Vavaffeur, ayant deux Fours, quatre Cordes, cy. . . . . 4 Cordes.

A celle du Sieur Guillaume Heugue, ayant un Four, trois Cordes, cy. . . . 3 Cordes.

A celle du Sieur Cauffy, ayant trois Fours, trois Cordes, cy. . . . . 3 Cordes.

A celle du Sieur Mouchard, ayant un Four, trois Cordes, cy. . . . . 3 Cordes.

A celle du Sieur Foffey, ayant un Four, trois Cordes, cy. . . . . 3 Cordes.

A celle du Sieur la Metairie, ayant deux Fours, deux Cordes, cy. . . . . 2 Cordes.

A celle du Sieur Flandrin, ayant un Four, deux Cordes, cy. . . . . . . 2 Cordes.

A celle du Sieur Macarel, ayant un Four, deux Cordes, cy. . . . . . . 2 Cordes.

A celle du Sieur François Heugue, ayant un Four, deux Cordes, cy. . . . . 2 Cordes.

I I I.

Que la délivrance defdits Bois blancs & boulot, fera faite pour lefdits Manufacturiers de Fayance, au Sieur Pierre Leger, Marchand Cornetier en cette Ville, commis par lefdits Maîtres pour la réception defdits Bois, lequel fera tenu de fe préfenter à chaque Bateau de Bois qui arrivera, pour en demander livraifon pour & au nom defdits Maîtres de Fayancerie, & pour par lui les envoyer aufdites Manufactures, fuivant la Lifte ci-deffus.

I V.

Tous lefdits Maîtres Manufacturiers, chacun pour leur fait & regard, feront tenus de remettre par avance audit Leger qui fe tranfportera chez eux à cet effet, la fomme à laquelle fe montera la part qu'ils auront à prendre dans ladite diftribution de Bois blanc, afin que ledit Leger foit en état de payer comptant, & qu'il ne lui foit pas fait refus par les Marchands d'en faire la livraifon audit Leger.

V.

Attendu que tous lefdits Bois ne font pas d'égale qualité, & qu'il y en a d'inférieurs aux autres, ne pourront lefdits Manufacturiers refufer à leur rang la part & portion pour laquelle ils feront employés, & pour laquelle ils auront fourni des deniers audit Leger; & au cas que quelqu'un defdits Manufacturiers fût refufant de prendre une ou plufieurs fois la livraifon de la quantité dudit Bois pour laquelle il fe trouvera employé dans la Lifte, il en donnera fa déclaration par écrit audit Leger, qui à l'arrivée du Bateau, fera la diftribution du Bois fuivant la Lifte, en paffant l'Article de ceux qui ne defireront dudit Bois, fans que ceux qui auront été refufans de fe livrer de leur part, & d'en fournir les fonds audit Leger, puiffent, fous quelque prétexte que ce foit, demander aucune répétition du paffé; & parce que la Lifte remplie, il leur fera permis de demander leurdite part de la Lifte nouvelle, à leur rang &

degré, en fatisfaifant à ce qui eft porté en l'Article précédent.

V I.

Sera tenu ledit Leger de veiller à ce que les Bois blancs qui feront fur les Quais, deftinés à l'ufage des Profeffions à Chaudieres, ce qui feroit contraire aux Réglemens de ce Siége.

V I I.

Sera payé par lefdits Manufacturiers audit Leger, deux fols pour chaque Corde de Bois dont ledit Leger leur fera faire la livraifon, parce que ledit Leger fera chargé, en cas de refus de la part des Marchands de Bois, d'en faire la livraifon, ou en cas d'oppofition de quelqu'autre part à ladite délivrance, de requerir les Commiffaires ou autres Officiers de Police, d'interjetter Haro pour être conduit devant Nous, & être ftatué ce qu'il appartiendra; parce que cependant ledit Leger fera avertir un defdits Manufacturiers, aux fins par lui de conferver les intérêts des Propriétaires defdites Manufactures de Fayance; & à l'égard des frais qui feront faits pour lefdits Haros & autres diligences en conféquence, ledit Leger en fera rembourfé par lefdits Maîtres de Manufactures, à proportion du Bois que chacun aura à prétendre fur la Lifte.

V I I I.

Que pour l'exécution de tout ce que deffus, la préfente Ordonnance vaudra d'autorifation audit Leger, & fera imprimée, luë, publiée & affichée par tout où befoin fera, & notamment fur les Quais & Fauxbourgs de cette Ville; & fignifiée aux Marchands de Bois & autres s'il y écheoit, par le premier Huiffier ou Sergent royal fur ce requis, mettre la Préfente à dûë & entiere éxécution de la part defdits Sieurs Manufacturiers de Fayance. Donné comme deffus.

Signés, VARNIER & Bichue, *avec paraphes.* Et fcellée à Rouen, par Foucher, le 10 mars 1749, émargée des Droits Réfervés.

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE

DES FABRICANTS DE FAIENCE DE ROUEN.

BELLANGER, maître de manufacture; porté au *Tableau de Rouen, de 1788,* comme fabricant en blanc & brun; porté dans un état de 1798.

Ses noms étaient Jean-Nicolas Bellenger fils : il était natif de Courcelles, près Bernay, & avait époufé Marie-Marguerite Godement. Rue Saint-Sever, nº 69. Regiftre de la paroiffe Saint-Sever, 1790, 1794. Il eft mort le 20 avril 1794.

BERTIN (Jean), maître de manufacture, rue du Pré. Cité dans le rôle de capitation de 1722 & taxé à 35 liv. En 1724 porté à 41 liv. 16 f.

Ce manufacturier paraît avoir occupé *La Verrerie,* fife rue du Pré. Il réfulte d'un regiftre, dit *Papier cenfier & déclaratif des rentes feigneuriales de la feigneurie du Pré*, confervé aux *Archives départementales*, que cet emplacement avait fubi les mutations fuivantes :

« *La Verrerie,* rue du Pré.

« Le Sr de la Roche, repréfentant les Dames Religieufes Bénédictines, doit pour la *Verrerie*, confiftant en fes mazures, cours & jardins, *fept livres* de rente feigneuriale échue au jour de Pâques.

« Item pour un petit héritage qui fut à Daniel Guesdon, de présent incorporé à ladite verrerie, doit cinq sols tournois de rente seigneuriale au jour de S.-Michel.

« Les dites religieuses représentant Me Jehan Carrue, advocat en Parlement et Mr de Paul.

« Vente de ladite *Verrerie* par lesdits sieurs Carrue & de Paul au Sr Charles Guilhen, escuyer, Sr de la Roche, par contrat du 13 juin 1657, devant Goupil & Follet.

« Ladite maison de la verrerie contenait en tout, avec les jardins, trois vergées. La petite maison contenait demi-vergée. Daniel Guesdon en a rendu aveu le 30 août 1630; ledit Guesdon représentait Jean-Raoul Laisné.

« A présent à M. le président de Brumare, qui en a rendu aveu en 1702.

« A présent, en 1708, au Sr Bertin.

« Le 20 janvier 1712, reçu de M. Bertin, représentant mon dit Sr de Brumare, pour trois années échues à la S.-Michel dernière, y compris 15 liv. que je luy ay passé en compte pour deux barils d'huitres à la daube, 21 liv. »

—Jean Bertin avait épousé Catherine-Dorothée Huet. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Sever, comme le prouve l'acte de décès que nous reproduisons ici :

« Le 16 de novembre 1723, le corps du Sr Jean Bertin, marchand, âgé de trente-cinq ans, décédé du précédent, après avoir reçu les sacrements, a été inhumé dans la nef de cette église, du consentement de M. le curé, par M. Suard, curé de St-Martin du Pont, présence des soussignés, &c. »

BERTIN (Dame), maîtresse de manufacture. Citée dans une ordonnance du Vicomte de l'Eau de 1749, comme ayant 2 fours. Signataire sous le nom de *Huet-Bertin*, & qualifiée *veuve Bertin* dans deux actes datés de 1740.

27 mai 1742. A cette date on mentionne Mme veuve Bertin, maîtresse de manufacture de faïence.

24 septembre 1742. Mariage de damoiselle Marie-Angélique-Dorothée Bertin, fille de M. Jean Bertin, & de Mme Catherine-Dorothée Huet, marchands manufacturiers en faïence, avec M. Gilles Réverdun.

6 mars 1758. Inhumation de dame Catherine-Dorothée Huet, veuve de M. Jean Bertin, manufacturier de faïence, rue du Pré, âgée de 66 ans.

BRÉARD, porté comme maître de manufacture de faïence dans un état de 1729, conservé aux Archives départementales. (Voir la note sur PINON.)

CARRÉ, manufacturier de terre brune, rue Saint-Sever. Cité dans le rôle de la capitation de l'année 1722, & taxé à 7 liv. 10 s.

CAUCHOIS, manufacturier de terre brune, rue Saint-Sever. Cité dans le rôle de la capitation de l'année 1722, & taxé à 15 liv.

CAUSSY père & fils, faïenciers, rue Saint-Sever, cités dans le rôle de la capitation de 1722, & taxés à 20 liv. Cité dans une ordonnance du vicomte de l'Eau de 1749, comme ayant 3 fours. Porté dans un état de 1757 comme ayant 3 fours & fabriquant de la faïence blanche, peinte, brune & agate.

Le père s'appelait Paul Caussy, & le fils Pierre-Paul Caussy. On trouve fréquemment leur signature dans les registres de la paroisse Saint-Sever, à partir de 1700 environ pour le père, & de 1715 à 1718 pour le fils.

Paul Caussy avait épousé Françoise Praslon, décédée le 11 novembre 1740.

Il faut nécessairement admettre un premier auteur de ce nom, puisque, à la date du 14 septembre 1734, on trouve le mariage de Christophe Pradon, & de Françoise Praslon, veuve du Sr Paul Caussy; or, toutes les mentions de Pierre-Paul Caussy sont postérieures à cette date. Cette conjecture est vérifiée par l'acte suivant :

11 novembre 1740. Inhumation de dame Françoise Praslon, femme du Sr Christophe Pradon, &, au précédent, veuve de M. Paul Caussy, maître de manufacture de faïence, âgée de 77 ans. (Elle était mère de Pierre-Paul Caussy, & aïeule de Paul-Clément Caussy, qui, tous deux, signent l'acte de son décès.)

25 juin 1731. Inhumation de M. Paul Caussy, ancien trésorier de la paroisse, âgé de 72 ans. Témoins : Jacques Huby, Thomas Vigoureux, Jean le Flamand, F. Marie.

— Pierre-Paul Caussy avait épousé Françoise Lamaury, morte en 1759, âgée de 66 ans.

28 juin 1735. Baptême de Marie-Anne, fille de

Pierre-Paul Cauffy, & de Françoife Lamaury, nommée par Pierre-Paul Cauffy, fils aîné, & Marguerite-Louife-Françoife Cauffy.

Pierre-Paul Cauffy, du préfent article, eut donc un premier fils qui portait les mêmes noms que fon père; Pierre Clément, de l'article fuivant, n'était que le fecond fils.

— Pierre-Clément Cauffy, fils de Pierre-Paul, eft affocié à fon père d'après des actes de 1740 & 1742.

DE BARC DE LA CROISILLE témoigne dans l'enquête de 1757, comme affocié de Pierre Mouchard, depuis trois mois feulement.

François-Chriftophe de Barc de la Croifille, marié à Charlotte-Marguerite le Jardinier, négociant, bourgeois de Saint-Sever.

En 1767, qualifié marchand.

Rue Pavée.

Regiftre de la paroiffe Saint-Sever, 1760-1-2-4-6-7.

17 juillet 1761. Baptême d'un enfant de François-Chriftophe de Barc de la Croifille, bourgeois de la paroiffe de Saint-Sever, & de Charlotte-Marguerite Le Jardinier. Parrain : Charles Framboifier, manufacturier de faïence, rue Saint-Sever.

Il fuccédait peut-être à Defportes, & affiftait, au moins comme témoin, à fon inhumation.

La fignature de de Barc de la Croifille & compagnie fe trouve notamment au bas d'une pièce de l'enquête de 1757 pour régler les débats entre les ouvriers & les manufacturiers, ce qui témoigne que, dès 1757, de Barc de la Croifille participait à l'induftrie de la faïence.

DE LA HOUSSIETTE (Louis-Jean-Baptifte-Picquet), écuyer, ancien capitaine au régiment d'Aquitaine, chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, marié à Anne-Françoife-Marthe Dionis.

Rue d'Elbeuf.

Regiftre de la paroiffe Saint-Sever, 1773-1785.

Mort en 1788, âgé de 51 ans.

26 décembre 1764. Mariage de Louis-Jean-Baptifte Picquet de la Houffiette, Sr du Clariel, écuyer, capitaine au régiment d'Aquitaine, infanterie, avec demoifelle Anne-Françoife-Marthe Dionis, fille de Me François-René Dionis, & de dame Anne-Jeanne le Boullanger.

18 octobre 1765. Baptême de Marthe-Louife, fille de Jean-Baptifte Picquet de la Houffiette & de dame Anne-Françoife-Marthe Dionis.

7 mars 1768. Baptême d'un fils de Louis-Jean-Baptifte Picquet de la Houffiette & de Anne-Françoife-Marthe Dionis.

10 janvier 1788. Inhumation de Louis-Jean-Baptifte Picquet de la Houffiette, chevalier de S.-Louis, ancien capitaine au régiment d'Aquitaine, infanterie, âgé de 51 ans, demeurant rue d'Elbeuf. Témoins : Henri-Louis-René Picquet de la Houffiette, fon fils aîné, officier au régiment d'Artois, infanterie, & Charles Mouchard, directeur de manufacture de faïence, rue d'Elbeuf.

(On peut, je crois, induire des termes de cet acte que Charles Mouchard dirigeait la manufacture de M. de la Houffiette.)

De la Houffiette eft porté au Tableau de Rouen de 1788, comme fabricant en *blanc*. Il figure encore dans un état de 1798. (Voir plus loin l'article HOUSSIETTE.)

Il eft évident que fi M. de la Houffiette, mort le 10 janvier 1788, était porté dans un état de cette même année, & même dans un de 1798, ce ne pouvait être que par fuite de l'ufage des compilateurs d'almanachs de copier les documents déjà imprimés fans les vérifier.

D'après les renfeignements réunis fur M. de la Houffiette qui époufa une fille de Dionis, on peut établir la fucceffion probable de Edme Poterat, fondateur, à Michel Poterat, à Anne-Jeanne Le Boullanger, femme Dionis, à de la Houffiette, mari de la fille de Dionis, & à Charles Mouchard, directeur de la manufacture de ce dernier.

DE LA METTAIRIE, maître de manufacture; cité dans une ordonnance du vicomte de l'Eau de 1749, comme ayant 2 fours. Porté dans un état de 1757 comme ayant 1 four & fabriquant de la faïence brune & agate. Porté dans un rôle d'impofition du vingtième de 1775. Signataire d'une pétition de 1783. Porté au Tableau de Rouen de 1788, comme fabricant en blanc & brun. Porté dans un état de 1798.

Cette famille habitait déjà le faubourg Saint-Sever longtemps avant qu'elle eût entrepris la fabrication de la faïence, car dans un rôle des habitants de la paroiffe de Saint-Sever, de 1684, on trouve, dans le quartier du bord de l'eau, quatre perfonnes occupant

chacune des maifons différentes, et portant toutes le nom de de la Mettairie, favoir :

Marguerite, Jean, Guillaume, Chriftophe de la Mettairie.

DE LA METTAIRIE (Jacques-Nicolas) marchand manufacturier de faïence, tréforier de la paroiffe Saint-Sever en juillet 1769. Demeurant rue Saint-Sever.

Jacques-Nicolas de la Mettairie avait époufé Marie-Louife le Carbonnier.

Cité dans les regiftres de la paroiffe Saint-Sever, aux années 1747, 1749, 1752, 1754, 1757, 1760.

En 1772, tréforier de la paroiffe, 1773, id. 1777, 1779, 1781.

Par mégarde fans doute, en 1782, il eft dit demeurer rue d'Elbeuf; fon établiffement était, à la vérité, à l'entrée de la rue d'Elbeuf, mais cependant rue Saint-Sever.

Mentionné en 1784 avec fon fils Pierre-Jacques, qualifié manufacturier en faïence comme demeurant dans la même maifon.

Mort, en 1786, âgé de 68 ans.

—Pierre-Jacques de la Mettairie, fils du précédent, avait époufé Marie-Anne-Catherine-Flore Millon.

Rue Saint-Sever.

Regiftre de la paroiffe Saint-Sever, 1784, 1787.

— 17 octobre 1787. Baptême de Louife-Catherine-Flore, fille de Pierre-Jacques de la Mettairie, manufacturier en faïence, rue Saint-Sever, & de Marie-Anne-Catherine-Flore Millon. Parrain : Jacques-Nicolas de la Mettairie, manufacturier en faïence, aïeul paternel de l'enfant, & même demeure.

8 janvier 1841. Décès de Pierre-Jacques de la Mettairie, manufacturier, domicilié rue Saint-Sever, n° 141, âgé de 79 ans, né paroiffe Saint-Nicaife, le 29 juin 1761, de feu Jacques-Nicolas de la Mettairie, & de feue Marie-Louife Le Carbonier, veuf de Marie-Anne-Catherine-Flore Millon.

DESPORTES, maître de manufacture, cité dans une ordonnance du vicomte de l'Eau de 1749, comme poffédant 3 fours.

Deux perfonnes ont porté ce nom :

Jacques Defportes & François Defportes.

25 novembre 1763. Décès de Jacques Defportes, fils de feu Nicolas Defportes & de feue Marguerite Lange, âgé de 78 ans. Témoins : François-Chriftophe de Barc de la Croifille, & Pierre-François Defportes, fon neveu.

5 mai 1769. Inhumation de François Defportes, fils de feu Nicolas Defportes et de feue Marguerite Lange, âgé de 83 ans. Témoin : Pierre-François Defportes, fon neveu.

DIONIS, maître de manufacture, cité dans une ordonnance du vicomte de l'Eau de 1749, comme ayant 3 fours. Cité dans un état de 1757 comme ayant 3 fours & fabriquant de la faïence blanche, peinte.

François-René Dionis, ancien avocat au parlement de Normandie, marié à Anne-Jeanne Le Boullenger.

Rue d'Elbeuf.

Regiftre de la paroiffe Saint-Sever, 1789.

En 1741, François-René Dionis époufa Anne-Jeanne Le Boullenger, maîtreffe de manufacture de faïence, et exploita de concert avec elle cette industrie, ainfi qu'on le voit par le mémoire détaillé qu'il fournit dans l'enquête de 1757, mais cependant, dans tous les actes d'état civil auxquels il participa, il ne prit jamais le titre de manufacturier; il fe qualifia toujours d'avocat ou d'ancien avocat au Parlement de Normandie.

22 avril 1771. Inhumation de dame Anne-Jeanne Le Boullenger, époufe de Mr François-René Dionis, âgée de 67 ans.

La famille Dionis était originaire de Vernon; on voit dans l'acte de mariage de François-René Dionis avec Anne-Jeanne le Boulanger, que ce dernier était fils de Guillaume Dionis, bourgeois de Vernon. M. R. Bordeaux m'a appris, en 1866, qu'il exiftait encore à Vernon un M. Dionis, petit-fils d'un avocat au Parlement de Normandie, et qui poffède certains débris d'opulence pouvant provenir du Dionis de Rouen; tels que des livres précieux, avec des reliures de luxe, etc., fouvenirs de famille auxquels il tient beaucoup.

L'acte de mariage de Dionis eft intéreffant, nous le reproduifons :

« Le mercredi, 4e jour de janvier 1741, entre Mr François-René Dionis, avocat au Parlement de Rouen, âgé de 30 ans & viron 7 mois, fils de Mr Pierre Dionis, bourgeois de Vernon, & de feue madame Marie-Anne Paperl, de la paroiffe de Saint-Étienne-des-Tonneliers, d'une part, et demoifelle Anne-Jeanne Le Boullenger, manufacturière de faïence, en cette paroiffe, âgée de viron 38 ans, fille de feu Mr Guillaume Le Boullenger & de feue madame Anne Le Brun, d'autre part; du confentement du fr Dionis père, et en préfence des frs René Bouché, Louis-Pierre Carrel, bourgeois de Rouen, de Louis Arnoult

& Claude Borne, peintres en faïence, amis communs des parties, foussignés.»

Il eft remarquable que, d'après cet acte, les témoins de Jeanne Le Boullenger font deux peintres en faïence, qui fans doute travaillaient dans fa fabrique.

Anne-Jeanne Le Boullenger, propriétaire de la fabrique qui paffa par fon mariage à Dionis, lequel conftatait en tête de fes actes, qu'il poffédait la fabrique la plus ancienne, conféquemment celle d'Edme Poterat, devait être parente de Marguerite-Louife Le Boullenger, dame Defmares, femme de Michel Poterat.

DUBOIS, maître de manufacture, fignataire d'une pétition de 1783. Porté au Tableau de Rouen de 1788 comme fabricant en blanc & brun.

Jacques-Charles-Noël Dubois, marié à Catherine-Marguerite Legrip.

Rue Saint-Sever, *aliàs* rue Saint-Julien [1].

Regiftre de la paroiffe Saint-Sever, 1784-5, 1788-9.

30 avril 1790. Inhumation de Jacques-Charles-Noël Dubois, manufacturier de faïence, ancien tréforier de la paroiffe, âgé de 60 ans, demeurant rue Saint-Julien. Témoins : Charles-Guillaume Dubois, fon fils, & Claude Legrip, marchand mercier, fon gendre.

27 mars 1793. Décès de Catherine-Marguerite Legrip, âgée de 60 ans, demeurant rue d'Elbeuf, nº 1, née à Laney, diftrict de Pont-l'Évêque, de Laurent-François Legrip, & de Marguerite Domin, veuve de Jacques-Charles-Noël Dubois, vivant de fon revenu. Témoins : Claude Legrip, âgé de 47 ans, mercier, rue Saint-Sever, nº 104, frère de la défunte, Jacques Dumont, manufacturier (en faïence ?), âgé de 40 ans, rue d'Elbeuf, nº 101.

— Charles-Guillaume Dubois, fils du précédent, manufacturier en faïence, rue Saint-Sever.

Regiftre de la paroiffe Saint-Sever, 1784, 1786.

DUMONT (Pierre), maître de manufacture, porté dans un rôle d'impofition du vingtième de 1775. Porté au Tableau de Rouen de 1788, comme fabricant en blanc & brun. Porté dans un état de 1798.

Pierre Dumont avait époufé Elifabeth Houllet, morte en 1770, âgée de 51 ans.

Père de Louis & Antoine Dumont;

Frère de Jean & Jean-Baptifte Dumont.

Rue d'Elbeuf.

Regiftre de la paroiffe Saint-Sever, 1760, 1764, 1777.

En 1764, Pierre Dumont, maître de manufacture de faïence à Saint-Sever, eft parrain d'un enfant de de Barc de la Croifille, avec Marie-Anne Lenôtre, femme de Matthieu Vallet; ce qui fait fuppofer que Dumont pourrait bien être le fucceffeur de de Barc de la Croifille.

30 juillet 1791. Inhumation de Pierre Dumont, manufacturier en faïence, demeurant rue d'Elbeuf, âgé de 68 ans. Témoins : Sébaftien Dumont, Louis Dumont, Antoine Dumont, fes fils, auffi manufacturiers, demeurant rue d'Elbeuf.

(On peut, je penfe, induire des termes de cet acte, que les trois fils de Pierre Dumont lui fuccédèrent dans l'exploitation de la manufacture de faïence.)

DUPONT, cité dans un rôle d'impofition du vingtième de 1775, comme tenant la fabrique de Gabriel Saas. (Voir ce nom.)

Pierre Dupont, marié à Catherine Frandu, eft défigné comme maître manufacturier en faïence dans les regiftres de la paroiffe Saint-Sever.

En 1770, tréforier de la paroiffe; 1771, mentionné trois fois dans la même année; en 1771 (2 juin), nomme un enfant de Grégoire Berteau, perruquier.

DUPRAY (Jean-Baptifte), maître de faïencerie, en 1753, demeurant vers le milieu de la rue Saint-Sever, vis-à-vis l'enclos des Emmurés, poffédait 1 four. Cité dans le Terrier du prieuré de Grandmont des Archives départementales, avec fa fignature.

Voici ce qu'on lit fur ce manufacturier, dont le nom m'apparaît, je crois, pour la première fois dans le manufcrit nº 202—2 des Archives départementales, intitulé : *Papier terrier nouveau, ou Journal auquel*

[1] A caufe des rapports établis avec la famille Legrip, que je fuppofe avoir fuccédé aux Dubois, je penfe que la manufacture de ces derniers était fituée à l'endroit où fut depuis celle de Legrip, c'eft-à-dire voifine de l'églife Saint-Sever, dans cette partie de rue qu'on rapportait indifféremment à la rue Saint-Sever ou à la rue Saint-Julien.

eſt contenu les héritages, &c., appartenant au prieuré de Grandmont-lès-Rouen, fait en l'année 1753 :

« Domaine non fieffé, nº 5 :

« Une maiſon conſiſtant en pluſieurs bâtiments à uſage de faïencerie, comme maiſon ſur la rue, avec un four à cuire de la faïence dans le fond de la cour, &c., le tout borné d'un côté, vers le levant, le mur mitoyen qui fait la ſéparation de la prairie de MM. de Grandmont, nommée *la Tuilerie;* d'un côté, vers le couchant, le grand chemin du roi, nommé *la Chauſſée des Emmurées*, tendant de Saint-Sever à Rouen; d'un bout, vers le nord, le ſieur Bottey, & d'un bout, vers le midi, le ſieur Artus, laquelle contient 12 perches, appartenant au ſieur Dupray, maître faïencier, qu'il tient à fief du ſieur Feuillet, ſuivant contrat paſſé entre eux le 29 mai 1748, moyennant rente emphythéotique de 200 liv. par chacun an.

« Signé : Jean-Baptiſte Dupray. »

La ſituation de la fabrique du ſieur Dupray était à gauche en montant la rue Saint-Sever, un peu avant l'égliſe des Emmurées, à peu près vers l'endroit où ſe trouvait la grande porte de l'enclos de ces mêmes Emmurées, dans lequel eſt aujourd'hui établi le marché aux beſtiaux.

Jean-Baptiſte Dupray, marié à Marie-Madeleine le Chartier (*aliàs* Françoiſe Chartier, *aliàs* Marie-Françoiſe Chartier), morte en 1751, à 69 ans, manufacturier en terre brune, rue Saint-Sever.

Regiſtre de la paroiſſe Saint-Sever, 1741, 1742, 1743, 1748, 1750, 1754, 1757.

En 1759, on mentionne Marie-Catherine Lefebvre, ſon épouſe.

FAUPOINT, maître de manufacture, rue Saint-Sever.

Ce nom ſe trouve dans le rôle de la capitation pour 1722, avec le titre de *maître de manufacture*, demeurant rue Saint-Sever, & taxé à 25 liv. Or, dans le mémoire attribué à D. Martenne, pour réfuter les prétentions du ſieur Poterat, relativement au fief d'Emendreville & au patronage de la paroiſſe Saint-Sever, dans lequel nombre de faits d'indélicateſſe ſont imputés à Poterat, on cite deux individus qui étaient en quelque ſorte ſes âmes damnées : un ſergent du nom de Fauxpoint, qui avait vendu à Poterat, pour une groſſe ſomme, les regiſtres du tabellionnage de Bonne-Nouvelle, & un autre Fauxpoint, maréchal, qui ferrait ſes chevaux, était ſon commenſal, en même temps que tréſorier de l'égliſe Saint-Sever, & lui avait livré une bonne partie des regiſtres de ladite paroiſſe.

Le Faupoint, manufacturier, n'aurait-il point été, par conſéquent, établi par la famille Poterat ? Celle-ci avait dû chercher à récompenſer un ſi beau dévoûment, en avantageant quelque membre de cette famille.

FLANDAIN, ſouvent appelé *Flandrin*, maître de manufacture. Cité dans une ordonnance du vicomte de l'Eau de 1749, comme ayant 1 four. Porté dans un état de 1757 comme ayant 1 four & fabriquant de la faïence brune & agate. Signataire d'une pétition de 1783. Porté au Tableau de Rouen de 1788, comme fabricant en brun. Porté dans un état de 1798. Signataire de deux actes datés de 1740.

Il y a deux perſonnages de ce nom :

— Le premier, Antoine Flandain, épouſa Marie Carpentier ou Le Carpentier.

Rue Saint-Sever.

Regiſtre de la paroiſſe Saint-Sever, 1739, 30 novembre.

9 avril 1748. Inhumation d'Antoine Flandain, maître de manufacture en faïence, rue Saint-Sever, âgé de 62 ans. Témoins : Antoine Flandain, ſon fils, Jean-Pierre Chaſtellain, ſon gendre, &c.

27 avril 1748. Inhumation de Marie Le Carpentier, veuve d'Antoine Flandain, &c.

— Le ſecond, Jean-Baptiſte-Antoine Flandain, marié à Catherine-Françoiſe Noël, eſt ordinairement appelé Antoine Flandain, comme ſon père; mais, pendant la vie de ce dernier, il en eſt diſtingué par la qualification de *fils*.

Rue Saint-Sever.

Regiſtre de la paroiſſe Saint-Sever, 1745-6-7, 1750, 1754-5-6, 1758, 1784, 1786, 1791.

— 30 août 1786. Inhumation de Catherine-Françoiſe Noël, femme de Jean-Baptiſte-Antoine Flandain, manufacturier en faïence, rue Saint-Sever, âgée de 55 ans.

FOSSÉ, maître de manufacture, ſignataire, en cette qualité, de deux actes datés de 1740. Cité dans une ordonnance du vicomte de l'Eau de 1749, comme ayant 1 four. Paraît être mort en mai 1753.

Il s'appelait Gabriel Foſſé, & avait épouſé en ſecondes noces Marie-Françoiſe Malaſſis.

Il figure dans les regiſtres de la paroiſſe Saint-Sever, aux années 1738, 1740, 1750.

Sa première femme s'appelait Marie-Marthe de Goy. Voici l'acte de décès :

« Le vendredi 24 octobre 1738, le corps de Madame Marie-Marthe de Goy, femme de Monſieur Gabriel Foſſé, maître de manufacture de faïencerie, décédée du 22, âgée de 50 ans, a été inhumée au cimetière de cette paroiſſe, préſence dudit Sr Foſſé, ſon mari, du Sr Robert Faupoint, ſon beau-frère, & autres. »

Gabriel Foſſé ſe remaria l'année ſuivante.

« Le ſamedi 24 janvier 1739, entre le Sr Gabriel Foſſé, maître de manufactures de faïenceries, âgé d'environ 55 ans, veuf de feue Marie-Marthe de Goy, d'une part, & damoiſelle Marie-Françoiſe Malaſſis, âgée de viron 30 ans, fille de feu David Malaſſis, & de Marie-Françoiſe Dran, bourgeois de Rouen, d'autre part, tous deux de cette paroiſſe, préſence des Srs Robert Faupoint, beau-frère, Noël Faupoint, neveu du dit Sr Foſſé, de Claude Hédouin de Préfoſſé, beau-père, de David-Julien de Malaſſis, frère de la dite damoiſelle Malaſſis, & autres parents ſouſſignés. »

FOSSÉ (Veuve), portée dans un état de 1757 comme ayant 2 fours & fabriquant de la faïence blanche, peinte; dans l'enquête de 1757, elle témoigne que depuis 1753, par ſuite de diſcuſſions avec les héritiers de ſon mari, un de ſes fours eſt en chômage.

FOUQUAY, maître de manufacture, rue du Pré. Cité dans le rôle de capitation de 1722 & taxé à 20 liv., en 1723 porté à 25 liv. 6 ſ. Signataire d'un acte daté de 1740.

Cité, comme maître de manufacture de faïence, dans un état de 1720, &, choſe remarquable, en même temps que la dame de Saint-Eſtienne, de qui il avait acquis, en cette même année 1720, la manufacture, ou au moins l'une des deux manufactures fondées par la famille Poterat, celle ſituée au carrefour de Bonne-Nouvelle. Cette double mention implique-t-elle que la dame de Saint-Eſtienne, en vendant cette dernière manufacture, était encore propriétaire de l'autre?

Ceci s'explique depuis qu'il eſt certain qu'il y eut deux manufactures primitives fondées par la famille Poterat, & tenues, l'une par Louis & ſa veuve, l'autre par Michel & ſa veuve. Or, tandis que Fouquay faiſait valoir l'une, la dame Deſmares, veuve de Michel Poterat, & portant auſſi le titre de Saint-Étienne, pouvait faire valoir l'autre.

M. Ch. de Beaurepaire, archiviſte du département, a eu la complaiſance de nous fournir quelques détails particuliers ſur Nicolas Fouquay. Il était né à Paris, ſur la paroiſſe Saint-Barthélemy, le 27 novembre 1686, du mariage de Julien Fouquay, commiſſaire d'artillerie, avec Marie d'Eſy. Le 16 mars 1720, il avait, par contrat paſſé devant les notaires de Rouen, acheté, pour 1300 livres de rente foncière chaque année, du Sr Poterat de Saint-Étienne, une maiſon à uſage de faïencerie, ſiſe au faubourg & paroiſſe de Saint-Sever, ſur un fond relevant du prieuré de Bonne-Nouvelle.

La même année, il avait épouſé Marthe France, malgré l'oppoſition des Srs France, frères de cette demoiſelle. On ne voit pas ſur quels motifs cette oppoſition ſe fondait. L'inventaire qui nous fournit ces détails contient l'indication des pièces qui ſe trouvaient parmi les papiers de Nicolas Fouquay; l'une des plus précieuſes, ſans contredit, eſt l'original des lettres-patentes accordées à Nicolas Poirel, Sr de Grandval, pour l'établiſſement de la première faïencerie à Rouen.

L'inventaire des livres & du mobilier prouve que Fouquay aimait le luxe : il ſavait l'italien & la muſique, & tenait ce qu'on appelle de nos jours un certain état de maiſon.

Il réſulte de l'examen des pièces de procédure auxquelles donna lieu l'ouverture de la ſucceſſion de Fouquay, mort le 14 mai 1742, ſans héritiers, la conſtatation des particularités ſuivantes :

« Que la manufacture de faïence du feu Sr Fouquay eſt ſituée à l'extrémité du faubourg St-Sever, proche Bonne-Nouvelle, & iſolée d'un côté par une campagne ouverte de tous côtés, & de l'autre par un grand chemin fort fréquenté nuit & jour; que, du côté de la campagne, la manufacture eſt fermée d'un mur aſſez bas, &c. »

Il s'enſuit donc que la manufacture de Louis Poterat était ſituée à l'extrémité de la rue Touſvents, près la route de Caen.

Cette ſituation, indiquée par le regiſtre de Gageplege de la baronnie de Bonne-Nouvelle, no 40, eſt préciſée par un grand plan de cette baronnie exiſtant aux *Archives départementales*, auquel le regiſtre précédent renvoie pour chaque article, & notamment pour la manufacture de Fr. Heugue, repréſentant Poterat & ſes ſucceſſeurs, ſous le no 276. On voit que cette manufacture était ſituée au carrefour de Bonne-Nouvelle, vis-à-vis l'entrée de la rue de la Mare-au-Trou, à la jonction même de la rue du Pré & de la rue Touſvents, en face d'une croix élevée au centre de ce carrefour.

N'oublions pas cette note importante que la première manufacture fondée par Edme Poterat était ſituée rue d'Elbeuf, comme le démontrent les pièces du procès contre Ambroiſe Petit, citées à la fin de cet ouvrage, avec les documents juſtificatifs.

Nous avons relevé l'acte de décès de Nicolas Fouquay :

« Le mardi 15e jour de mai 1742, le corps de Monsieur Nicolas Fouquay, escuyer, décédé d'hier, âgé de viron 56 ans, muni des sacrements, a été inhumé dans l'église de cette paroisse, en présence de Messieurs Guillaume France, Jean Desportes, marchands à Rouen, & autres soussignés.

« Guill. France. J. Desportes. Pellevé. »

Il est à remarquer que dans cet acte on ne mentionne pas la profession de Fouquay, mais seulement son titre nobiliaire d'écuyer.

Son caissier, Gabriel Fenos, était mort le 20 avril précédent, moins d'un mois auparavant.

FRAMBOISIER, maître de manufacture. Ce nom figure dans un rôle d'impositions du vingtième de 1775, au bas d'une pétition de 1783, enfin dans un état de 1798. Il s'agit, suivant les dates, du père ou du fils.

Charles Framboisier avait épousé Marie-Madeleine-Rose Heugue.

Il était père de Charles Framboisier & de Pierre-François-Guillaume Framboisier, & demeurait rue Saint-Sever.

Registre de la paroisse Saint-Sever, 1760, 1762.

2 décembre 1760. Mariage de Charles Framboisier, manufacturier en faïence, âgé de 36 ans, fils de feu Pierre Framboisier, & de feue Marie-Françoise Parquer, avec Marie-Madeleine-Rose Heugue, âgée de 24 ans, fille de Guillaume-François Heugue, & de Anne-Françoise Guichaut. Témoin : Nicolas Framboisier, frère de l'époux, de la paroisse de Beauvoir-en-Lyons.

26 avril 1763. Inhumation de Charles Framboisier, maître de manufacture de faïence, époux de Marie-Madeleine-Rose Heugue, âgé de 38 ans.

24 octobre 1763. Baptême d'un fils posthume de feu Charles Framboisier, maître de manufacture de faïence, & de Marie-Madeleine-Rose Heugue.

— 13 juillet 1780. Inhumation de Pierre-François-Guillaume Framboisier, fils de feu Charles Framboisier, & de Marie-Madeleine-Rose Heugue, manufacturier, rue Saint-Sever, âgé de 17 ans. Témoin : Charles Framboisier, son frère.

FRAMBOISIER (Veuve).

En 1775, la dame veuve Framboisier, propriétaire d'une très-grande maison à usage de manufacture de faïence tenue par elle; au revenu par an de 1,017 liv.; chargée d'une rente ecclésiastique à la fabrique de Notre-Dame, de 10 liv.; d'une autre au trésor de Saint-Sever, de 7 liv. Total : 17 liv. Reste 1,000 liv. Imposée à 100 liv. Rôle d'imposition pour le 20e de l'année 1775, nº 54.

(*Archives départementales*, f. de l'Intendance.)

GIBON, fabricant de poterie, ainsi qualifié dans un état de 1798. Sa fabrique était située à la Chaussée au Bord de l'Eau, nos 40 & 41.

GUILLIBAUD, maître de manufacture, rue Tousvents. Cité dans le rôle de capitation de 1722 & taxé à 30 liv., en 1724, porté à 36 liv. 6 s.

Cité dans la nomenclature des manufacturiers de Rouen de 1720 comme maître de faïencerie.

Son nom était Jean-Baptiste Guillibaud. Il avait épousé Marie-Madeleine Loüe.

Rue Tousvents.

Registre de la paroisse Saint-Sever, 1727, 1730-1-2, 1737, 1738.

— En 1746, dans un acte où figure Jacques-Nicolas Levavasseur, maître de manufacture de faïence, rue Tousvents, on voit également figurer Jean-Baptiste-Joseph-Michel Guillibaud, rue Tousvents. Ce Guillibaud est-il le même que celui ci-dessus? Non, car Jean Guillibaud, manufacturier, était décédé au moins dès 1741.

— 9 juin 1726. Baptême de Jacques-Nicolas-Robert, fils de Jean-Baptiste Guillibaud & de Marie-Madeleine Loüe.

— 30 septembre 1727. Baptême de Philémon-Martin, fils des deux susdits.

— 31 octobre 1727. Décès de Pre-Jean-Marie Levavasseur, agé de 13 ans, fils de feu Jean-Marie Levavasseur, marchand, & de Marie-Madeleine Loüe. Il s'ensuit de cet acte que Marie-Madeleine Loüe avait été mariée en premières noces à Jean-Marie Levavasseur, dont elle avait eu des enfants, & en secondes noces à Jean-Baptiste Guillibaud. Il y a des raisons de penser que l'industrie de la faïence avait d'abord été établie dans cette famille par Jean-Marie Levavasseur, premier mari de Marie-Madeleine Loüe, transmise par cette dernière à son second époux, Jean-Baptiste Guillibaud; exercée longtemps encore après la mort de ce dernier par sa veuve, & enfin continuée, après la mort de cette dernière, par Jacques-Nicolas Levavasseur, qui devait être également un fils du premier lit de Marie-Madeleine Loüe, puisqu'il signe à l'acte de décès

cité plus haut, même avant fon beau-père, Jean-Baptifte Guillibaud. Au refte, on peut induire de ce fait que Jacques-Nicolas Levavaffeur fuccéda à Marie-Madeleine Loüe dans l'exploitation de la manufacture de faïence, à l'exclufion des fils de Jean-Baptifte Guillibaud, que la manufacture était la propriété de la veuve & non celle de fon dernier mari, & à ce titre reprife par le fils du premier lit à l'exclufion de ceux du fecond.

Jean-Baptifte Guillibaud mourut le 28 mars 1739.

« Le famedi 28e jour de mars 1739, le corps du Sr Jean-Baptifte Guillibaud, maître de manufacture de fayencerie & ancien tréforier de cette paroiffe, décédé du précédent, âgé de viron 52 ans, a été inhumé dans la nef de cette églife, préfence des fieurs Jean-Baptifte-Jofeph-Michel, & Martin-Philémon Guillibaud, fes enfants, & autres parents fouffignés.

« Jean-Baptifte Guillibaud, Martin Guillibaud, L. Galiot, J.-N. Loüe. »

(*Voir plus loin l'article* LOUE-GUILLIBAUD.)

HEUGUE, maître de manufacture, rue d'Elbeuf. Cité dans le rôle de capitation de 1722 & taxé à 27 liv. 10 f., & en 1723 porté à 33 liv. 11 f.

Cette famille a occupé un rang important parmi les faïenciers de Rouen; elle a eu fimultanément plufieurs repréfentants faifant valoir des manufactures différentes. Ainfi, je trouve en 1734 : Guillaume Heugue, & plus tard Mme veuve Heugue; puis M. Pierre Heugue, & M. Baptifte Heugue, lequel était le beau-frère d'un autre fabricant, le fieur Lepage; & François Heugue, en 1768 & 1791.

Pierre Heugue, premier du nom, eft probablement la fouche de tous les faïenciers rouennais du même nom.

Un état des manufacturiers rouennais de 1720 préfente pour la première fois ce nom parmi les fabricants de faïence, fans défignation de prénom; mais vers la même époque, c'eft-à-dire de 1710 à 1714, on voit figurer, dans un regiftre des comptes de la fabrique de l'églife de Saint-Sever, au nombre des tréforiers, Pierre Heugue, qui figne en cette qualité. Or, il y a toute probabilité que c'était le faïencier défigné dans l'état de 1720, puifque, parmi fes fucceffeurs, le premier nommé, Guillaume Heugue, ne figure pour la première fois, & encore d'une manière peu authentique, qu'en 1734, & authentiquement en 1740 feulement.

Il fuit de l'obfervation qui précède, que le Heugue porté au rôle de la capitation de 1722 comme maître de manufacture, & taxé à 27 liv. 10 f., puis porté en 1723 à 33 liv. 11 f., doit être ce même Pierre Heugue.

Pierre Heugue avait époufé Marie-Rofe Buiffon.

Voici l'acte de décès du chef de cette nombreufe famille de faïenciers :

« Le vendredi 11 mars 1740, le corps du Sr Pierre Heugue, marchand manufacturier de faïence, décédé d'hier, âgé de viron 80 ans, a été inhumé dans la nef de cette églife, en préfence des Srs Guillaume & François Heugue, fes fils, & autres parents fouffignés.

« François Heugue, G. Heugue, Mathieu Heugue, J.-B. Diacre, Le Maréchal. »

HEUGUE (Guillaume), mentionné en 1734, dans les Mémoires manufcrits de mon grand-père, comme ayant voulu induement agrandir fon four, figure en 1738 comme parrain d'une cloche de la paroiffe Saint-Sever. Tréforier de cette paroiffe en 1748 & 1749, ancien tréforier en feptembre 1750, Guillaume Heugue, dans une requête datée de 1733, dit être établi depuis *environ deux ans*.

Guillaume Heugue, fils de Pierre Heugue & de Marie-Rofe Buiffon, marié à Marie-Madeleine Godard, eft le frère de Guillaume-François Heugue, manufacturier, & de Matthieu Heugue, épicier, lequel avait pour femme Marie-Françoife Hérouit, morte en 1770, âgée de 97 ans.

Maître de manufacture de faïence.

Rue d'Elbeuf.

Regiftre de la paroiffe Saint-Sever, 1740, 1742, 1745, 1749, 1750, 1753-4-5-6, 1758-9, 1762-3, 1766, 1768.

— Un acte de 1753 lui donne en outre pour frères, Pierre-Abraham & Abraham-Guillaume.

Mort 6 avril 1768.

Mari, en premières noces (30 mai 1732), de Marthe-Jeanne-Catherine Féron.

20 juillet 1736. Inhumation de la fufdite, âgée de 21 ans.

— A la date du 3 juillet 1744, on trouve le baptême de Marie-Anne, fille de Guillaume Heugue, confeiller du Roi, greffier garde minute en la chancellerie près le Parlement de Rouen, demeurant rue d'Elbeuf, & de Marie-Madeleine Godard, fon époufe. Comment concilier ce titre, qui apparaît une feule fois, avec

l'induftrie que n'a pas ceffé d'exercer, pendant de longues années encore, Guillaume Heugue ?

6 avril 1768. Inhumation de Guillaume Heugue, époux de Marie-Madeleine Godard, âgé de 65 ans. Témoins : François Heugue, fon frère, Pierre Heugue & Guillaume Heugue, fes fils.

HEUGUE (Veuve Guillaume), directrice de manufacture.

La veuve Guillaume Heugue fuccède à fon mari dans la fabrication de la faïence. Elle figure comme fignataire de la proteftation des fabricants de Rouen contre Sturgeon, en 1783.

Les regiftres de la paroiffe Saint-Sever mentionnent encore deux perfonnages de cette famille :

— Séraphine Heugue, manufacturière en faïence, rue d'Elbeuf.

Regiftre de la paroiffe Saint-Sever, 1753, 6 novembre.

— Marie-Adélaïde-Julie Heugue, manufacturière en faïence, rue du Pré.

Regiftre de la paroiffe Saint-Sever, 1775.

HEUGUE (François), maître de manufacture. Cité dans une ordonnance du vicomte de l'Eau de 1749, comme ayant 1 four. Cité dans un état de 1757, comme ayant 3 fours & fabriquant de la faïence blanche, peinte, brune & agate. Porté dans le même état, comme ayant en outre & fur un autre établiffement 1 four fabriquant de la faïence brune & agate.

Guillaume-François Heugue, appelé ordinairement François Heugue, marié à Anne-Françoife Guichaut ou Guichault.

Il figne Heugue l'aîné.

Rue Saint-Julien & rue du Pré.

— 12 mai 1763. Décès de Anne-Françoife Guichaut, femme de Guillaume-François-Heugue, âgée de 55 ans. Témoins : François Heugue & Jean-Baptifte Heugue, fes fils.

Regiftre de la paroiffe Saint-Sever, 1739, 1741-2-3-4-5-6, 1748, 1750-1, 1756, 1758-9, 1762-3-4.

En 1765, on trouve :

Guillaume-François Heugue, marié à Marie-Anne-Angélique Mafeline.

Rue du Pré, proche la croix de Bonne-Nouvelle.

Il figne tantôt Heugue l'aîné, tantôt Heugue père l'aîné.

(C'eft le même que le précédent, mais remarié & occupant un nouvel établiffement.)

1768, 1773, 1780-1-2.

Il figure dans un rôle d'impofition du vingtième en 1775. Il eft qualifié dans une requête de Lepage, de 1771 ou environ, de l'un des plus anciens manufacturiers du faubourg. Une fille de François Heugue devint Mme Lepage.

Mort en 1784, à l'âge de 81 ans (14 janvier).

— Mme François Heugue eft marraine d'une cloche de la paroiffe Saint-Sever en 1738.

HEUGUE (fils), maître de manufacture. Porté dans un état de 1798.

François-Philippe Heugue fils époufa Catherine-Julie-Thérèfe Poulard en octobre 1792, à Hautot-fur-Seine.

Rue Saint-Julien, 5.

Regiftre de la paroiffe Saint-Sever, 1784, 1790, 1793.

— Un fils des fufdits, nommé François-Étienne, naquit en 1793.

— 7 juillet 1794. Décès de Julie-Françoife Heugue, âgée d'un an, fille de François-Philippe Heugue, âgé de 29 ans, fabricant de faïence, rue Saint-Julien, nº 5, & de Catherine-Julie-Thérèfe Poulard, fon époufe.

HEUGUE (François-Henri), marchand manufacturier de faïence, demeurant rue du Pré, ou Saint-Julien.

François-Henri Heugue, né le 20 janvier 1732, fils de Guillaume-François Heugue, & d'Anne-Françoife Guichaut, marié à Louife-Angélique Ferment.

Il figne Heugue fils.

Regiftre de la paroiffe Saint-Sever, 1759, 1763-4, 1765-6, 1768.

En 1768, tréforier en charge, 1769, 1771, 1777, 1782-3-4, 1787, 1791.

HEUGUE (Jean-Baptifte), maître de manufacture. Porté dans un rôle d'impofition du vingtième de 1775, comme demeurant rue Saint-Julien.

Dans un doffier de pièces relatives à ce dernier,

pour l'obtention d'un privilége de manufacturier faïencier (*Archives départementales*), il eſt dit que la femme du Sr Lepage eſt fille du Sr François Heugue. Baptiſte Heugue ferait donc auſſi le fils de François, le frère de Mme Lepage, & par conſéquent le beau-frère de Pierre-Charles Lepage.

La fabrique de Baptiſte Heugue paſſa aux mains de Dubois, qui figure dans les nomenclatures de 1783 & 1788.

— Jean-Baptiſte-François Heugue, marié à Marie-Thérèſe Boby, fils de Guillaume-François Heugue, & père de Jean-Baptiſte-François-Auguſtin Heugue.

— En 1793, Jean-Bapt.-François (Auguſtin) Heugue, époux de (Marie) Charlotte Leblond, eſt mentionné, dans les regiſtres d'état civil, comme fabricant de tuiles & demeurant rue Toufvents, no 11.

— 19 août 1794. Décès de Alix-Agathe Heugue, fille de Jean-Baptiſte-François (Auguſtin) Heugue, fabricant de faïence, rue Toufvents, no 11, & de Marie-Charlotte Leblond, ſon épouſe.

— En 1791, Adrien Heugue, manufacturier, dont le nom ne m'eſt apparu que cette ſeule fois, & Jean-Jean-Baptiſte (François) Auguſtin Heugue, ſont dits demeurer tous deux rue du Pré. Il eſt à remarquer que la rue du Pré & la rue Toufvents, qui lui fait ſuite, ſont ſouvent confondues l'une avec l'autre dans les regiſtres. Je ſuppoſe qu'Adrien était le frère de Jean-Baptiſte-François-Auguſtin, & que la manufacture qu'ils exploitèrent peut-être momentanément en commun était celle de Louis Poterat, ſituée au point de jonction de la rue du Pré & de la rue Toufvents.

Regiſtre de la paroiſſe Saint-Sever, 1771, 1773, 1781-2.

HEUGUE (Michel-Antoine-Guillaume), maître de manufacture.

Rue d'Elbeuf.

Regiſtre de la paroiſſe Saint-Sever, 1772, 1773-4, 1776, 1782.

24 avril 1769. Mariage de Michel-Antoine-Guillaume Heugue, fils majeur de feu Guillaume Heugue, & de Marie-Madeleine Godard, avec demoiſelle Marie-Madeleine-Louiſe de la Mettairie, fille de Jacques-Nicolas de la Mettairie, & de Marie-Louiſe le Carbonnier.

25 mars 1780. Inhumation de Michel-Antoine-Guillaume Heugue, manufacturier en faïence, rue d'Elbeuf, âgé de 38 ans. Témoins : Michel Vallet, ſon beau-frère, & de la Mettairie fils.

En 1787, ſa femme eſt qualifiée veuve de Guillaume Heugue.

HEUGUE (Pierre), rue Saint-Sever, ayant une porte de ſortie rue de la Pie. Maître de manufacture. Porté dans un rôle d'impoſition du vingtième de 1775.

Pierre-Guillaume-Abraham Heugue, né le 21 mars 1733, de Guillaume Heugue, & de Marthe-Jeanne-Catherine Féron, marié à Marie-Anne Platel.

Regiſtre de la paroiſſe Saint-Sever, 1770-1.

Tréſorier de la paroiſſe, 1772-3-4-5, 1777.

1er avril 1769. Baptême d'un enfant de Pierre-Guillaume-Abraham Heugue, tourneur en faïence, rue Saint-Sever, & de Marie-Anne Platel.

HIMBERT, maître de manufacture. Il portait les prénoms de Pierre-Antoine-Félix, & demeurait rue d'Elbeuf.

Signataire, à la date du 11 ſeptembre 1783, de la pétition des fabricants de faïence contre Sturgeon.

Signataire, à la même date, de la ſommation de laiſſer dépoſer à l'hôtel de ville les pièces d'eſſai. Il eſt dit demeurer rue d'Elbeuf.

HOUSSIETTE (Louis-Jean-Baptiſte Picquet de la), maître de manufacture, épouſa, le 26 décembre 1764, Marthe Dionis. Il mourut en 1788.

(*Voir plus haut l'article* de la Houssiette.)

HUET (Jacques-Pierre), ouvrier faïencier, propoſe, le 4 décembre 1789, au bureau d'encouragement de l'Aſſemblée provinciale, d'établir à Rouen une fabrique de faïence façon anglaiſe.

Le 4 décembre 1789, le Sr Jacques-Pierre Huet, ouvrier faïencier à Rouen, adreſſa au bureau d'encouragement de l'Aſſemblée provinciale ſéant en cette ville, un mémoire pour établir que le goût des faïences ou poteries dans le genre anglais prédominerait promptement en France, celles-ci étant d'une pâte plus ſolide & comportant moins d'épaiſſeur &

plus d'élégance dans les formes, & il témoignait le déſir d'âller faire quelques obſervations en Angleterre. M. d'Herbouville lui alloua une ſomme de 600 livres, au moyen de laquelle il effectua ce voyage, complément de tous ceux qu'il avait faits dans les principales manufactures de porcelaine & de faïence de France, d'Allemagne & d'Eſpagne.

A ſon retour, il offrit d'entreprendre les expériences qui lui feraient preſcrites par le bureau, & de prouver que le bénéfice ſerait au moins de 25 p. 100. M. Sturgeon offrit de prêter ſa manufacture. La Révolution empêcha de ſuivre le plan projeté. On n'était pourtant alors encore qu'en 1792.

En mars 1792, il préſenta un nouveau mémoire au Directoire du département de la Seine-Inférieure, dans lequel il arguait que, vu la perte énorme ſur le change avec l'Angleterre, le bénéfice ſerait beaucoup plus conſidérable, mais la manufacture de M. Sturgeon venait d'être vendue & allait être dénaturée; on ne pouvait plus faire que des expériences en petit. Il ſollicitait donc le Directoire de favoriſer l'entrepriſe qu'il déſirait faire d'une manufacture de faïence dans le genre anglais.

Il alléguait que ſi les faïenceries françaiſes jouiſſaient en ce moment d'une proſpérité précaire qu'elles devaient à l'état du change, on pouvait prédire qu'elles tomberaient dans la plus grande inaction du moment où le change ſe rapprocherait du pair; qu'il était donc urgent de favoriſer une tentative ſuſceptible d'entretenir le travail dans nos manufactures & par là de s'oppoſer à l'introduction d'une trop grande quantité de marchandiſes étrangères, au détriment de la balance de notre commerce.

Il propoſait, en fin de compte, au Directoire de faire la tentative d'un petit établiſſement ſous ſes yeux, dans un coin du bâtiment même où celui-ci tenait ſes ſéances, il y conſtruirait un four cylindrique de trois pieds de diamètre, chauffé au charbon de terre; deux mille quatre cents livres au plus ſuffiraient à ces expériences.

(*Archives départementales*, Faïenciers, &c).

JOURDAIN, maître de manufacture. Signataire d'une pétition de 1783. Porté au Tableau de Rouen de 1788, comme fabricant en blanc, & dans un état de 1798. C'était, ſuivant un ancien faïencier, un des meilleurs fabricants de la dernière époque.

Pierre-Paul Jourdain, marié à Marie-Roſe-Suſanne Malétra.

Son frère, Robert Jourdain, demeurait avec lui.

Rue Saint-Julien.

Regiſtre de la paroiſſe Saint-Sever, 1783.

Tréſorier en charge de la paroiſſe, 1788, 1790-1-2-3.

31 août 1773. Mariage de Pierre-Paul Jourdain, fils majeur de feu Robert-Joſeph Jourdain & de Marguerite-Catherine Morel, de la paroiſſe de Saint-Michel de Rouen', avec Marie-Roſe-Suſanne Malétra, fille majeure de feu Nicolas Malétra & de Marie-Anne Caſſaigne.

La manufacture du ſieur Jourdain était encore en activité en 1805.

LAMBERT (Amédée), manufacturier en faïence, rue Touſvents, épouſa, le 5 janvier 1814, Sophie de la Mettairie, veuve de Philémon-Jacques Levavaſſeur; il mourut le 26 juillet 1851. C'eſt le dernier en date des faïenciers rouennais.

5 janvier 1814. Mariage d'Amédée Lambert, âgé de 25 ans, fils de Joſeph Lambert, directeur de la monnaie de Rouen, avec dame Sophie de la Mettairie, âgée de 26 ans, veuve de Philémon-Jacques Levavaſſeur, fille de Pierre-Jacques de la Mettairie, & de dame Marie-Anne-Catherine-Flore Millon.

12 octobre 1842. Décès de Sophie de la Mettairie, âgée de 55 ans, fille de feu Pierre-Jacques de la Mettairie, & de feue Marie-Anne-Catherine-Flore Millon, épouſe d'Amédée Lambert, manufacturier.

26 juillet 1851. Décès d'Amédée Lambert, rentier, domicilié rue Touſvents, nº 2, âgé de 62 ans, fils de feu Joſeph Lambert, & de feue Colombe-Henriette Homberg, veuf de Sophie de la Mettairie. Alphonſe-Henri-Amédée Lambert, âgé de 21 ans, rentier, rue Touſvents, 2, ſon fils.

Voici par ſuite de quelles circonſtances M. Lambert, le dernier des faïenciers rouennais, devint le ſucceſſeur de la famille Levavaſſeur :

Levavaſſeur fils épouſa l'une des filles de M. de la Mettairie. Cette union eut peu de durée : ce jeune homme mourut, & ſa veuve devint propriétaire de la manufacture que ſon mari, par ſuite de conventions matrimoniales ou par donation, lui avait laiſſée. C'eſt alors qu'elle épouſa M. Lambert, qui commença par s'aſſocier avec M. de la Mettairie. L'ancienne fabrique Levavaſſeur fut alors fermée pendant quelques années; toutes les opérations étaient concentrées dans la fabrique de la Mettairie. Mais il arrivait ſouvent, pendant l'hiver, que la ſurvenance des groſſes eaux, qui en montant éteignaient les feux des fours, forçait de ſuſpendre les travaux. On tranſportait, dans ce cas, les produits en fabrication à la manufacture de la rue Touſvents, & même, pour éviter ce

tranfport, on y envoyait des ouvriers, tourneurs & peintres, travailler fur place; bientôt donc, la manufacture délaiffée reprit un peu d'activité, & enfin, M. Lambert, s'étant brouillé avec fon beau-père & ayant rompu fon affociation, revint exploiter la manufacture, propriété de fa femme, & continua de le faire même après la mort de M. de la Mettairie.

L'exploitation de M. Lambert fut loin d'être heureufe; ce fabricant, préoccupé d'idées de progrès & de renouvellement de la fabrication, mais manquant effentiellement de goût & du fentiment pratique, épuifa fes dernières reffources à pourfuivre des perfectionnements, la plupart fans intérêt & fans applications utiles, & il mourut fortement endetté.

M. Lambert fufpendit fes payements en 1847, & céda fa fabrique à M. Delacour, fon premier commis. M. Prévoft, ancien clerc d'huiffier, ami de ce dernier, fe fit le bailleur de fonds. Cette affociation (toutefois fans acte de fociété) ne dura que deux ans. Delacour, tombé en déconfiture, s'enfuit à Paris, & M. Avenelle, le plus fort créancier de la liquidation Lambert, reprit la fabrique, qu'il loua à M. Lambert, ce dernier, qui n'avait pas ceffé d'habiter la maifon dans laquelle il eft mort, ayant obtenu un concordat de fes créanciers.

M. Avenelle continua donc la fabrication, ayant prépofé à la geftion des affaires M. Bucaille, qui travaillait depuis 1838 chez M. Lambert.

M. Avenelle ceffa les travaux en 1851. Ce fut la fermeture définitive de la fabrique, dont on vendit tout le matériel. De ce moment, l'induftrie de la faïence fut éteinte à Rouen, & ne fe releva plus.

Ces dernières notes nous ont été fournies par M. Bucaille.

Il paraît que les cinq grands buftes à gaînes, qui faifaient l'ornement des magafins de M. Lambert, & qu'on a toujours fuppofé avoir été fabriqués dans cette manufacture, foit pendant la geftion de Levavaffeur, foit pendant celle de Guillibaud, & qui, avec bien plus de vraifemblance, paraiffent avoir été fabriqués, foit chez Poterat, foit chez fon fucceffeur Fouquay, dans l'inventaire duquel ils figurent, furent tranfportés, pendant le chômage de la fabrique Levavaffeur, dans celle de M. de la Mettairie, où M. Lelièvre, qui a travaillé dans cette dernière manufacture, les a connus, avant de les voir enfuite reporter rue Toufvents.

LE BOULLENGER (Anne-Jeanne), maîtreffe de manufacture en faïence, rue d'Elbeuf, époufe en 1741 François-René Dionis, avocat au Parlement de Normandie : elle avait 38 ans. (*Voir l'article* Dionis.)

5 décembre 1740. Baptême de Marie-Jeanne-Renée Patriarche, nommée par Jeanne Le Boullenger, maîtreffe de manufacture de faïence en cette paroiffe.

Anne-Jeanne Le Boullenger n'était-elle pas fille de Robert Le Boullenger, ancien prieur juge conful des marchands à Rouen, & conféquemment fœur de Marie-Louife Le Boullenger, qui avait époufé Charles Le Coq de Villeray?

Elle eft morte le 22 avril 1771, à l'âge de 67 ans. Elle était née par conféquent en 1704.

LEGRIP, maître de manufacture, porté dans un état de 1798.

Il demeurait rue & carrefour Saint-Sever, 71, ou rue du Pré.

Regiftre du quartier Saint-Sever, 1793.

13 juillet 1773. Mariage de Claude Legrip, âgé de 27 ans, fils de feu François-Laurent Legrip, & de feu Marguerite Domin, de la paroiffe de Launay, diocèfe de Lifieux, domicilié en la paroiffe de Saint-Sever depuis environ neuf ans, avec Marie-Marthe-Victoire Dubois, fille de Jacques-Charles-Noël Dubois, manufacturier en faïence.

Le 18 feptembre 1793, Catherine-Pélagie Legrip, fille des deux fufdits, époufa Jacques-Laurent Martel, mercier, rue Saint-Sever.

Sa fabrique, dont l'entrée était rue du Pré, tout à côté de la porte principale de l'églife Saint-Sever, occupait l'angle de la rue du Pré & de la rue Saint-Julien, & rejoignait même la fabrique de Macarel.

Il fe livra à la fabrication des pavés de fourneau, qu'il marquait en creux :

LEGRIP A ROUEN.

LE PAGE, maître de manufacture, porté dans un état de 1798, adreffe, en 1771, une requête au contrôleur général pour être autorifé, comme defcendant d'une famille de faïenciers, à établir une manufacture de faïence. Arrêt du confeil d'État de 1773 qui accorde. Lettre de 1774 qui révoque. Sa veuve exerce en 1783.

Rue d'Elbeuf.

Regiftre de la paroiffe Saint-Sever, 1775.

Il meurt en 1779, âgé de 50 ans.

— 12 juillet 1763. Mariage de Pierre-Charles Le Page, originaire de Pôville, âgé de 34 ans, avec Françoife-Théodore Heugue, fille de Guillaume-François Heugue, maître manufacturier en faïence, & de feu Anne-Françoife Guichaut.

14 février 1779. Inhumation de Pierre-Charles Le Page, manufacturier en faïence, rue d'Elbeuf, âgé de 50 ans. Témoins : François Heugue & Philémon Levavaffeur.

— En 1791, fa veuve, Françoife-Théodore Heugue, demeure rue du Pré.

— 25 février 1790. Mariage de Charles-François Le Page, fils mineur de feu Pierre-Charles Le Page, & de Françoife-Théodore Heugue, avec Marie-Sophie Blondel.

— Pierre-Charles Le Page, demeurant au faubourg Saint-Sever, expofait, dans une requête adreffée au contrôleur général, en 1771, qu'il defcendait d'une famille de faïenciers-manufacturiers anciennement établie au faubourg Saint-Sever, & ayant tenu manufacture pendant près d'un fiècle; que des circonftances particulières lui ayant fait embraffer un commerce différent (la draperie), qui n'avait pas profpéré, toute fa reffource a été dans la reprife de l'état de fes pères, pour faire fubfifter fes quatre enfants. Il a donc formé le projet d'établir une manufacture de faïence dans le lieu de fa demeure : il a fait l'acquifition d'un emplacement convenable en fieffant un terrain par 800 fr. de rente. Il a commencé la bâtiffe, mais une oppofition de la part des manufacturiers de faïence de Rouen l'obligea à folliciter l'obtention d'un privilége du Roi. Il appuyait fa demande fur les talents de fon époufe, fille du Sr François Heugue, l'un des plus anciens manufacturiers du faubourg, & annonçait avoir l'intention de conftruire deux fours pour fabriquer de la faïence ordinaire & de celle à l'imitation de Strasbourg.

Il s'adreffa, vers la fin de 1770, à un de fes amis, négociant à Paris, pour obtenir du confeil d'État la permiffion dont il avait befoin.

Au commencement de 1771, M. Bertin, miniftre d'État, le fit autorifer verbalement, en attendant l'expédition du brevet, à conftruire les fours demandés. Le 7 juillet 1771, M. de Miromefnil appuya fa demande de la manière la plus preffante. La réponfe, non fignée, à cette lettre, exprime l'impoffibilité de fatisfaire à cette demande.

Le 1er juin 1773, arrêt du confeil d'État au rapport du contrôleur général, qui permet au S^r Le Page de conftruire un four, à condition que le Sr Heugue fupprimera un des fiens, comme il en avait fait l'offre, pour faciliter la réuffite de la demande, condition que le Sr Heugue fe refufa alors à exécuter.

Il paraît cependant que le S^r Le Page obtint fa permiffion, & que fa femme lui fuccéda, puifque, dans le nombre des fabricants fignataires de la pétition de 1783 contre Sturgeon, on voit *Vve Lepage & Lhomme*, fans doute un affocié ; on ne retrouve plus ce nom dans l'état de 1788, mais il figure dans celui de 1798, parmi les établiffements en non-activité. Cette fabrique, fermée en 1794, paffa plus tard à M. Lecerf.

LE PAGE (Veuve), directrice de manufacture, fignataire d'une pétition de 1783, avec cette mention : *Veuve Lepage & Lhomme*.

LETELLIER (Hubert), fabricant de faïence, préfenta en 1805 à l'Académie de Rouen des échantillons en bifcuit de faïence blanche, fabriquée avec l'argile qu'il a découverte dans la forêt de la Londe, où elle eft abondante & d'une exploitation facile.

Cette terre, que M. Fourmi, fi connu par fes hygiocérames & par la manière favante dont il a traité ce qui eft relatif à la poterie verniffée, regarde comme une des plus précieufes de France, a été employée par M. Letellier à fabriquer des poteries fines à pâte blanche, dont les échantillons, quoiqu'en laiffant encore quelque chofe à défirer pour la couverte, ont néanmoins reçu l'approbation de l'Académie de Rouen, fur le rapport de M. Defcroizilles.

Mais ce qui rend cette terre plus précieufe, c'eft que, mélangée avec des fubftances métalliques, elle forme une pâte noire comme celles de Sèvres & d'Angleterre, qui, dure comme le grès & faifant feu avec le briquet, eft propre à fournir des vaiffeaux de chimie, pouvant fupporter une chaleur fèche confidérable, ou l'action d'agents & de réactifs.

(*Annuaire ftatiftique du département de la Seine-Inférieure, pour 1807*, p. 313.)

LEVAVASSEUR, maître de manufacture, cité dans une ordonnance du vicomte de l'Eau de 1749, comme ayant 2 fours.

Jacques-Nicolas Levavaffeur, marié à Madeleine-Marguerite Rouffin.

Rue Toufvents.

Regiftre de la paroiffe Saint-Sever, 1743, 1745, 1748-9, 1751.

14 feptembre 1744. Baptême de Marie-Madeleine-

Marguerite, fille de M. Jacques-Nicolas Levavaffeur, marchand, & de Madeleine-Marguerite Rouffin, fon époufe, demeurant rue Toufvents.

18 août 1745. Baptême de deux filles jumelles des mêmes, qualifiés maîtres manufacturiers de faïence. La marraine de l'une d'elles eft Marie-Madeleine Loüe, veuve de Jean Guillibaud.

15 juin 1755. Inhumation de Jacques-Nicolas Levavaffeur, maître de manufacture de faïencerie, âgé de 40 ans.

18 février 1791. Inhumation de Mme Madeleine-Marguerite Rouffin, veuve de M. Jacques-Nicolas Levavaffeur, manufacturier de faïence, âgée de 66 ans, demeurant vis-à-vis la croix de Bonne-Nouvelle. Témoins : MM. Pierre-Jacques-Amable & Marie-Thomas-Philémon Levavaffeur, fes fils, manufacturiers de faïence, & demeurant l'un au Havre, l'autre rue Toufvents.

— Philémon-Jacques Levavaffeur, né le 11 août 1788, fils de Marie-Philémon-Thomas Levavaffeur, & de M.-A.-M.-A. Halavent, époufa Sophie de la Mettairie, le 5 décembre 1809.

29 novembre 1810. Décès de Philémon-Jacques Levavaffeur, fabricant de faïence, domicilié chez le Sr de la Mettairie, fon beau-père, rue Saint-Sever, 89, âgé de 22 ans, époux de Sophie de la Mettairie.

LEVAVASSEUR (Dame), maîtreffe de manufacture, portée dans un état de 1757, comme ayant 2 fours & fabriquant de la faïence blanche peinte; dans l'enquête de 1757, elle figne *Rouffin veuve Levavaffeur*.

« Dame Marguerite Ronfin (*fic*), veuve de Jacques-Nicolas Levavaffeur, maîtreffe de manufacture de faïence, rue Toufvents. » On voit, dans la fuite de cet article, que cette faïencerie avait appartenu aux Srs Guilbaut (*fic*) & Levavaffeur.

(Extrait du regiftre de gage-pleige de la baronnie de Bonne-Nouvelle. *Archives départementales*.)

LEVAVASSEUR (Ph.), maître de manufacture, fignataire d'une pétition de 1783, porté au Tableau de Rouen de 1788, comme fabricant en blanc & brun.

Marie-Thomas-Philémon Levavaffeur, marié à Marie-Anne-Marguerite-Adélaïde Halavent.

Rue Toufvents.

Regiftre de la paroiffe Saint-Sever, 1774, 1779, 1780-1-2-3-4, 1788, 1790-1-2.

9 décembre 1778. Mariage de Marie-Thomas-Philémon Levavaffeur, fils majeur de feu Jacques-Nicolas Levavaffeur, & de Madeleine-Marguerite Rouffin, avec demoifelle Marie-Anne-Marguerite-Adélaïde Halavent, fille mineure de feu Adrien Halavent, & de feu Marie-Marguerite Heugue. Témoins : la dame Rouffin, mère de l'époux; Amable Levavaffeur, fon frère; Guillibaud, avocat au Parlement, fon oncle, François Heugue, grand-père de l'époufe, Henri-François Heugue, fon oncle & tuteur, &c.

20 janvier 1780. Baptême d'Adélaïde-Madeleine, fille de M. T.-Ph. Levavaffeur, officier bourgeois & manufacturier de faïence, nommée par François Heugue père, manufacturier, rue du Pré, & Madeleine-Marguerite Rouffin, veuve de Jacques-Nicolas Levavaffeur.

26 janvier 1793. Décès de Marie-Thomas-Philémon Levavaffeur, âgé de 44 ans, manufacturier en faïence, rue Toufvents, no 1, fils de Jacques-Nicolas Levavaffeur, & de Madeleine-Marguerite Rouffin, époux de Marie Anne-Marguerite-Adélaïde Halavent.

— 29 mars 1793. Décès de Hippolyte Levavaffeur, âgé de 3 mois, fils de Marie-Thomas-Philémon Levavaffeur, & de Marie-Anne-Marguerite-Adélaïde Halavent, demeurant rue Toufvents, no 1.

LHOMME (Nicolas), manufacturier en faïence, époux de Marie-Marguerite-Modefte Vallet, cité en 1781, dans les regiftres de la paroiffe Saint-Sever.

Lhomme paraît avoir été affocié, au moins momentanément, avec la veuve Lepage, puifque celle-ci, fignataire d'une pétition de 1783, figne avec cette mention : *Vve Lepage & Lhomme*.

LOUE-GUILLIBAUD (Veuve), fignataire de deux actes datés de 1740, comme maîtreffe de manufacture de faïence.

MACAREL (N.), maître de manufacture, fignataire, en cette qualité, de deux actes datés de 1740. Cité dans une ordonnance du vicomte de l'Eau de 1749, comme ayant 1 four. Porté dans un état de 1757, comme ayant

1 four & fabriquant de la faïence brune & agate.

Nicolas-Roch Macarel avait époufé Jeanne Poiffon.

Rue Saint-Julien & rue d'Elbeuf.

Regiftre de la paroiffe Saint-Sever, 26 février 1737, 1743-4, 1751.

— 29 juillet 1727. Baptême de Jofeph-Albéric, fils des deux fufdits.

— 24 octobre 1752. Inhumation de Nicolas-Roch Macarel, maître de manufacture de faïencerie, âgé de 64 ans. Témoins : Nicolas-Louis-François, Pierre-Michel & Jofeph-Albéric Macarel, fes fils.

— 25 mai 1763. Décès de Jeanne Poiffon, âgée de 68 ans, veuve de Nicolas-Roch Macarel. Témoins : Nicolas, Pierre & Jofeph Macarel, fes trois fils.

MACAREL, maître de manufacture, porté au Tableau de Rouen de 1788, comme fabricant en brun.

Rue d'Elbeuf.

En 1788, il eft dit demeurer rue Saint-Julien, mais la manufacture avait entrée fur les deux rues.

Regiftre de la paroiffe Saint-Sever, 1752-3-4-5-6-7-8, 1760, 1773, 1776, 1781, 1787-8.

En 1793, âgé de 68 ans, il eft dit vivant de fon revenu & demeurant rue d'Elbeuf, 3.

23 mai 1753. Mariage entre Pierre-Michel Macarel, maître de manufacture de faïence, âgé de 28 ans, fils de feu Nicolas-Roch Macarel, & de Jeanne Poiffon, & Marie-Anne-Françoife Malétra, âgée de 23 ans, fille de feu Nicolas Malétra & de Marie-Anne Caffaigne.

Pierre-Michel Macarel avait pour fils :

— Pierre-Nicolas-Robert Macarel ;

— Louis-Marie-Alphonfe Macarel.

Et pour fille : Marie-Jeanne-Françoife-Adélaïde Macarel.

MACAREL (Femme P.), maîtreffe de manufacture, fignataire d'une pétition de 1783.

MACAREL (Nicolas-Louis-François), autre fils de Nicolas-Roch Macarel.

Manufacturier en faïence.

Rue Saint-Julien & rue d'Elbeuf.

Regiftre de la paroiffe Saint-Sever, 1751, 1760.

27 février 1773. Inhumation de Nicolas-Louis-(François) Macarel, fils de feu Nicolas-Roch Macarel, & de Jeanne Poiffon, âgé de 50 ans. Témoins : Pierre-Michel Macarel, maître manufacturier, fon frère, Alphonfe Macarel, fon neveu, &c.

MALÉTRA (Nicolas), maître de manufacture, fignataire, en cette qualité, de deux actes datés de 1740. Affifte, en juillet 1742, à l'inventaire de Fouquay pour affortir les faïences & les préparer pour la vente.

Nicolas Malétra époufa Marie-Anne Caffaigne.

Il demeurait rue Saint-Julien.

Regiftre de la paroiffe Saint-Sever, 1726-7, 1740, 1742-3, 1745-6.

— 6 juillet 1726, Baptême de Nicolas-François, fils des deux fufdits.

— 3 décembre 1747. Inhumation de Nicolas Malétra, maître de manufacture de faïence, rue Saint-Julien, âgé de 54 ans. Témoins : MM. Jean-Baptifte Malétra, fon fils; Jean Malétra, marchand à Rouen, fon frère; Michel Malétra, Jean-François Malétra, F. Malétra.

— 15 juin 1788. Inhumation de Jean-Baptifte Malétra, bourgeois de Rouen, âgé de 60 ans, fils de Nicolas Malétra, demeurant rue Saint-Julien. Témoins : Pierre Macarel et Pierre-Paul Jourdain, tous deux beaux-frères du défunt.

MALÉTRA (Veuve), maîtreffe de manufacture, citée dans une ordonnance du vicomte de l'Eau de 1749, comme ayant 2 fours.

Marie-Anne Caffaigne, femme, en premières noces, de Nicolas Malétra, époufa, en 1750, Robert-Thomas Pavie, avec qui elle continua l'exploitation de la manufacture de faïence de Malétra jufqu'en 1778 ; alors, veuve pour la feconde fois & n'ayant pu s'entendre avec les héritiers de fon dernier mari, elle dut laiffer louer, par bail judiciaire, la manufacture au Sr Jourdain.

MARTEL, maître de manufacture, porté dans un état de 1798, occupait, en dernier lieu, une faïencerie fituée rue Saint-Julien, au-deffus de la rue Couture & du même côté.

MAUGARD, maître de faïencerie, rue Saint-Julien, cité dans le rôle de capitation de 1722, & taxé à 25 liv. En 1724, porté à 27 liv. 10 ſ.

MAUGRARD, fabricant de faïence, cité dans une ſentence du bailliage de Rouen du 14 février 1728, rendue en ſa faveur. Le même ſans doute que Maugard ci-deſſus. Ce nom eſt auſſi écrit Maugras.

Jacques Maugras épouſa Marie-Barbe Levavaſſeur.

Il demeurait rue Saint-Julien.

— 24 février 1674. Naiſſance de Eſme, fils de Jacques Maugras & de Barbe Levavaſſeur. Parrain : Eſme Poterat; marraine : Marie Delamare.

— 11 juillet 1727. Décès de Véronique Pfeiffer, femme de J. Maugras, inhumée dans l'égliſe. Ce J. Maugras eſt différent du précédent & du ſuivant.

— 19 juin 1731. Inhumation de dame Marie-Barbe Levavaſſeur, veuve du Sr Jacques Maugras, âgée de 80 ans. Les ſignataires ſont : Guillibaud, Foſſé, J. Maugras, G. Maugras.

En conſidérant les deux ſignataires de cet acte, Guillibaud & Foſſé, on ne ſaurait douter que ce Jacques Maugras ne ſoit le manufacturier allié aux Guillibaud & aux Levavaſſeur. Les deux Maugras, également ſignataires, ſont ſans doute deux fils.

MOUCHARD, maître de manufacture, cité dans une ordonnance du vicomte de l'Eau de 1749, comme ayant 1 four. Porté dans un état de 1757, comme ayant 1 four & fabriquant de la faïence blanche peinte.

Pierre Mouchard, marié à Anne-Marie-Barbe Mazier, *aliàs* Mazière, frère de Thomas Mouchard, peintre en faïence.

Il demeurait rue Saint-Sever.

Regiſtre de la paroiſſe Saint-Sever, 1748, 1751, 1753-4, 1757, 1761.

19 avril 1773. Inhumation de Anne-Marie-Barbe Mazière, femme de Pierre Mouchard, ci-devant maître manufacturier en faïence, demeurant rue Saint-Sever, agée de 44 ans.

— Charles Mouchard, marié à Marie-Anne-Marguerite Deſaviſſe.

Il demeurait rue d'Elbeuf.

Regiſtres de la paroiſſe Saint-Sever, 1775-6.

En 1788, qualifié directeur de manufacture de faïence, rue d'Elbeuf; je ſuppoſe que c'était chez Picquet de la Houſſiette.

Je penſe même, d'après quelques indices, que Ch. Mouchard ſuccédait à M. de la Houſſiette.

3 octobre 1793. Décès de Charles Mouchard, manufacturier en faïence, agé de 47 ans, demeurant rue Saint-Sever, nº 111, fils de Thomas Mouchard & de Thérèſe Miette, & veuf de Marguerite Dezaviſſe (*ſic*).

PAVIE, maître de manufacture, porté dans un état de 1757, comme ayant 2 fours & fabriquant de la faïence blanche peinte.

Robert-Thomas Pavie, épouſa Marie-Anne Caſſaigne, veuve de Nicolas Malétra.

Rue Saint-Julien.

Regiſtre de la paroiſſe Saint-Sever, 1754-5-6-7-8.

14 juillet 1750. Mariage de Robert-Thomas Pavie, bourgeois de Rouen, agé de 37 ans, avec Marie-Anne Caſſaigne, agée de 44 ans, veuve de Nicolas Malétra, maître de manufacture de faïence.

17 mai 1777. Inhumation de Robert-Thomas Pavie, manufacturier en faïence, ancien tréſorier de la paroiſſe, agé de 64 ans. Témoin : Jean-Baptiſte Malétra, faiencier à Saint-Sever.

14 avril 1783. Inhumation de Marie-Anne Caſſaigne, veuve en premières noces de Nicolas Malétra & en ſecondes noces de Robert-Thomas Pavie, agée de 78 ans.

PINON, maître de manufacture, rue Saint-Julien, cité dans le rôle de capitation de 1722, & taxé à 25 liv. Dans les regiſtres de l'état civil de Saint-Sever, on voit, vers 1700, figurer ſouvent parmi les ſignataires Pinon des Bréards; ne ſerait-ce pas le même perſonnage que Bréard, dont le nom n'apparaît qu'une fois dans un état vers cette époque ?

Henri-Pierre Pinon, Sr des Bréards, épouſa Anne-

Delacroix, que nous trouvons décédée veuve, le 18 juin 1740, agée de 73 ans.

— 30 avril 1726. Mariage de François Pauchet & de Anne-Marie Pinon, fille de feu Jacques Pinon & de Madeleine Durand. Parmi les fignataires figure Pinon des Bréards.

— 23 avril 1731. Décès du Sr Edmond Pinon Des Bréards, agé de 67 ans, ancien tréforier de la paroiffe. Témoins : Paul Cauffy, Dufauffay.

— Je fuppofe qu'il s'agit ici du manufacturier en faïence mentionné dans l'état de 1722, & qu'il ne fait qu'une feule & même perfonne avec un autre manufacturier cité dans l'état de 1720 fous le nom de Bréard ; d'autant plus que ni l'un ni l'autre ne reparaiffent dans les états fuivants.

POTERAT. Voir pour tout ce qui fe rapporte à cette famille, les chapitres II, III & IV du préfent ouvrage. Nous ne croyons pas opportun de relater ici les faits fur lefquels nous avons donné plus haut de longs développements particuliers.

Edme Poterat, né en 1612 ou environ, commença fon établiffement en 1644, agé de 32 ans ; il le pourfuivit jufqu'en 1687, c'eft-à-dire pendant quarante-trois ans ; il fonda, en 1673, un fecond établiffement pour Louis Poterat, fon fils, c'eft-à-dire après vingt-fept ans de pratique.

— 27 décembre 1656. Vente par Lucas Fermanel à Edme Poterat, Sr de Saint Eftienne, de deux corps de logis avec jardin.

« Devant Robert Dupuys & Jean Borel, tabellions, fut préfent noble homme Lucas Fermanel, confeiller du roi & recepveur payeur des gages de Mrs des Comptes en Normandie, demeurant à Rouen ; lequel, de fon bon gré & volonté, a confeffé avoir vendu, quicté, & tranfporté à fin d'héritage, &c.,

« Au Sr Efme (*fic*) Potterat, Sr de Saint-Eftienne, demeurant hors le pont de Rouen, à ce préfent acquéreur, &c.

« C'eft à favoir deux corps de logis, confiftant en cuifine, chambres, efcuries, avecque un jardin, fcis au faulxbourg de Saint-Sever lès Rouen, où eft de préfent demeurant ledit acquifiteur, & tout & aultant qu'il en tient & occupe. Borné d'un côté le Sr de Beaumont ; d'autre coté le Sr le Roy ; d'un bout le grand chemin d'Elbeuf, & d'autre bout un furnommé Brunel ; tenus & relevant de la Sergenterie d'Efmandreville, & chargés de quatre fols de rente avec les droicts & debvoirs feigneuriaux fy deubz font audit fieur vendeur appartenant, tant de la fucceffion de feu noble homme Pierre Fermanel fon père, que de l'acquifition que le dit fieur vendeur en a faite du Sr Robert Lomanel, par contrat paffé devant les tabellions de Rouen le feize jour d'aouft dernier, pour par ledit fieur acquifiteur jouir, faire & difpofer des dits héritages cideffus de ce jour & à l'avenir, comme de chofe à lui appartenante, à la charge de la rente cideffus & de tenir le bail à lui fait pour le temps reftant d'icelui.

« Cette vente & tranfport & quittement ainfi faits moyennant la fomme de fept mille cinq cents livres tournois de prix principal franchement venant ès mains & acquit du dit fieur vendeur ; du nombre de laquelle fomme ledit fieur acquéreur fera fubmis & obligé en payer ès mains de honnefte femme Marthe Guellot, veuve de maiftre Jacques Senart, la fomme de 1500 liv. tournois, devant le jour de Chandeleur prochain, pour refte du prix de l'acquifition faite par le dit vendeur dudit Robert Lomanel. Plus ledit fieur acquéreur s'eft fubmis & obligé payer audit fieur vendeur dans ledit jour de la Chandeleur la fomme de mille livres tournois, &, pour le reftant de la préfente vente, montant à cinq mille livres, ledit fieur acquifiteur s'eft de ce jour & à l'avenir conftitué & obligé envers ledit fieur vendeur en trois cent douze livres tournois de rente, qui eft au denier feize, payable à Rouen, aux defpens dudit fieur acquéreur, aux quatre termes de l'an, le premier terme efchéant audit jour de Pafques prochain, & ainfi continuer ; racquitable ladite fomme ci-deffus en deux payements égaux que ledit acquéreur pourra faire, toutes fois & quantes, à la faifance & garantie tant de ladite conftitution que du payement tant des dites quinze cents livres, ès mains de ladite Guellot que des dits mille livres audit fieur vendeur. Les dits héritages cideffus lui demeureront fpécialement & privilégement obligés entre tous les autres biens & héritages préfents & advenir dudit fieur acquifiteur, & fans que la généralité defroge à la fpécialité & pour le vu du préfent contrat le dit Sr de Saint Eftienne a préfentement payé audit fieur vendeur la fomme de cent cinquante livres ; dont de tout le dit fieur acquéreur s'eft tenu pour content. Promettant ledit fieur vendeur garantir ladite préfente vente audit fieur acquifiteur vers tous, l'ayant faifi de copies tant dudit contrat d'acquifition cideffus daté que d'un aveu rendu à la feigneurie d'Efmandreville concernant la poffeffion des dits héritages, l'ayant fubrogé à tous fes droits, noms, raifons & actions, & à ce tenir, & obligeant & favoir ledit fieur vendeur tous fes biens & héritages, & par ledit fieur acquifiteur auffi tous fes biens & héritages, & fpécialement lefdits héritages par luy cydeffus acquis. Il eft requis faire contrôler & notifier, &c.

« En tefmoings préfents : Jacques Le Picart & Ifaac Pointel, demeurant à Rouen.

Signé : « Fermanel & Edme Poterat, Sr de St Eftienne ; Pointel, Dupuys, Borel, Le Picart. »

Ce renſeignement nous eſt communiqué, d'après les regiſtres du tabellionage de Rouen, par M. Barabé.

— 16 novembre 1669. Dépôt du contrat de mariage de Louis Poterat, devant Le Sançois, notaire à Rouen :

« Dépôt & reconnaiſſance du contrat de mariage ci-après, fait ſous ſignatures privées le 19 novembre 1668, en face de notre mère Sainte Égliſe catholique, apoſtolique & romaine.

« Entre noble homme Louis de Poterat, Sr de St Etienne, fils de noble homme Edme de Poterat, ſieur du dit lieu & de damoiſelle Marye Lequieu, demeurants au fauxbourg Saint Sever lès Rouen, d'une part;

« Et damoiſelle Madeleyne Delaval, fille de feu honorable homme Michel Delaval & d'honneſte femme Magdeleyne Suard, demeurant en ladite ville de Rouen.

« Le futur époux conſtitue un douaire coutumier ſur tous ſes biens préſents & à venir à ladite future épouſe.

« Et celle-ci recevra de ladite dame veuve ſa mère, trois jours avant le mariage ſept mille livres, tant en argent qu'en linge & hardes, & demeure réſervée à la ſucceſſion de feu M. Delaval ſon père.

« Et de la part des Sr & dame Potterat, père & mère du futur, promeſſe de 5,000 liv. en argent, plus de nourrir les futurs mariés, avec une ſervante en la maiſon pendant trois années, & de leur payer & fournir la ſomme de mille livres, par chacune des dites trois années; pendant lequel temps leſdits Srs de St Étienne père & fils conviendront d'un établiſſement pour ledit futur époux pour faire fayenceryе en quel lieu qu'il ſera arreſté entre eux & le plus commode pour ſa demeure.

« En cas de non enfant, préciput de 700 liv. accordé à la veuve pour ſes effets corporels. »

Au deſſous on lit :

« Ce 18 juillet 1669, reçu du Sr Suardt chanoine, les mille livres que feu M. Suardt (grand père de la mariée) avoit laiſſé à ma femme par ſon teſtament, dont je lui ay ballay acquit.

Signé : « Louis Poterat de St Eſtienne. »

Au recto on lit :

« J'ai reçu de mon père la ſomme de catres mille ſeinſent livres (4500 liv.) & ſeinſent livres (500 liv.) pour les bagues & joiſos qui mavanſe que j'ai reçus. Fait ce douze jour de janvier mil ſix cent ſoixante neuf (1669).

Signé : « Louis Poterat de St Eſtienne. »

Troiſième & dernière mention :

« J'ay ſoubſiné confeſſe avoir reçu de Madame Delavale la ſomme de catres mille livres en argent (4,000 liv.) & billet qui ſont portés par le traité, & le reſte de leinges qu'elle a promis, le tout montant à la ſomme de ſept mille livres (7,000 liv.).

« Faict à Louviers ce douze janvier mil ſix cent ſoixante neuf (1669).

Signé : « Louis Poterat de St Eſtienne. »

— « Le 9e janvier 1673 a eſté célébré le mariage entre Michel Guay & Claude Chreſtien... préſence de Eſme Potreail (*ſic*), Sr de Saint-Eſtienne, Louis Potreal, &c. »

(Regiſtre de la paroiſſe Saint-Sever.)

Ce Michel Guay, dont le nom ſe retrouve parmi les peintres nivernais cités par M. Du Broc de Ségange, devait être de cette ville & ſans doute un des inſtituteurs de la faïencerie de Rouen, pour que les deux fondateurs de cet établiſſement aſſiſtaſſent en première ligne & avant les parents à ſon mariage. On voit, d'après les autres détails inſérés dans l'acte, que Guay en était à ſon ſecond mariage, & qu'il avait eu des enfants du premier. Le Guay, dont M. Du Broc de Ségange donne le nom ſeul, comme faïencier à Nevers, mourut le 4 février 1679.

Remarquer en outre, à propos du nom de la mariée, Claude Chrétien, que, le 5 août 1571, Madeleine De Laval, femme de Louis Poterat, avait tenu ſur les fonts baptiſmaux un enfant avec Nicolas Chrétien, premier huiſſier du roi au Parlement de Rouen.

— 28 avril 1674. Vente par Louis Lemoyne, à Louis Poterat, d'une maiſon & jardin.

« Par contrat paſſé devant Mes Cavé & Liot, notaires à Rouen, vente par le Sr Lemoyne, de la paroiſſe d'Etteville, à Louis de Poterat, eſcuyer, Sr de Saint-Eſtienne, demeurant à Rouen, faubourg & paroiſſe de Saint-Sever, d'une maiſon, cour & jardin, ſitués faubourg & paroiſſe de Saint-Sever-lès-Rouen, devant la croix étant au carrefour de Bonne-Nouvelle & du chemin allant au Petit-Quevilly (& où longe la rue du Pré).

« A la charge, par l'acquéreur, de relever de la ſeigneurie du Pré dit de Bonnes-Nouvelles.

« Prix : 5,500 livres. »

(Communiqué par M. Barabé, d'après les regiſtres du tabellionage de Rouen.)

— 31 octobre 1675. Eſme Poterat obtient ſentence contre un de ſes ouvriers.

« Eſme Poirat (*ſic* pour Poterat), Sr de Saint-Eſtienne, maître de la fayencerie eſtablie en cette ville, faubourg de Saint-Sever, cite devant le bailliage de Rouen, jugeant criminellement, le nommé Merlin, compagnon travaillant dudit meſtier, à raiſon de pluſieurs calomnies & menaces, & auſſi parce que ledit Merlin lui aurait mal pris & volé pluſieurs moules & originaux ſervant audit art. Sentence criminelle du 31 octobre 1675, rendue par le bailliage pour ledit fait. »

(Note communiquée par M. Goſſelin, greffier-archiviſte de la cour impériale.)

— 26 juillet 1676. Accord entre Edme Poterat père & Louis Poterat fils aîné, devant C. Cavé & Lauvon, notaires à Rouen :

« Fut préfent noble Edme Potterat, Sr de St Étienne, maître de fayencerie en Normandie, demeurant à Rouen, rue d'Elbeuf, paroiffe & faubourg de St Sever, lequel a volontairement reconnu & déclaré que, encore bien que noble homme Louis de Poterat, fieur de St Étienne, fon fils aifné, ayt reconnu avoir receu de luy la fomme de cinq mille livres que ledit fieur fon père luy auroit promis donner en faveur & par contrat de mariage d'entre fon dit fils & damoifelle Magdelaine Delaval, fous fignature privée en date du dix-neufe jour de novembre mil fix cent foixante-huit (1668), fuivant la quittance de fon dit fils eftant fur le dos dudit contrat du douze jour de janvier mil fix cent foixante-neuf (1669), le tout reconnu devant Le Sançois & Lauvon, notaires royaux, le feize de novembre mil fix cent foixante-neuf (1669); toutesfois la vérité eft qu'il n'a payé audit fieur fon fils, par avance en fa fucceffion, que la fomme de trois mille livres, &, à l'égard des deux mille livres reftant defdits cinq mille livres, il ne les a payés audit fieur fon fils fur & à bon compte de la fomme de mille livres par chacun an qu'il avoit promis audit fieur fon fils, par ledit contrat de mariage, par forme de penfion ou appointement pendant trois années que fon dit fils devoit eftre chez lui, actuellement travaillant à la fayencerie, où il a été pendant cinq années & demie depuis fon mariage; lefquelles cinq années & demie ledit fieur de St Étienne fils prétendoit luy debvoir eftre payé par ledit fieur fon père à la raifon de mille livres par chacun an, ainfi que ledit fieur fon père s'eftoit obligé par ledit contrat de mariage; toutesfoys lefdites parties, pour éviter toutes conteftations, & en confidération des refpects que ledit fieur de St Étienne fils doibt à fon père, ils ont volontairement modéré ledit appointement à ladite fomme de deux mille livres; en ce faifant ledit Sr de St Étienne fils ne tiendra compte à la fucceffion de fon dit père que de la fomme de trois mille livres, & ledit Sr de St Étienne père demeure quitte & déchargé des dits cinq années & demie de penfion ou appointement, moyennant ladite fomme de deux mille livres, renonçant ledit Sr fils à en demander davantage audit Sr fon père. A ce moyen toutes quittances & billets que ledit Sr fils a peu bailler audit Sr fon père demeurant nuls.

« Fait & paffé à Rouen en la maifon dudit Sr père, l'an mil fix cent foixante-feize, le vingt-fixième jour de juillet après midi, & ont figné préfence de Nicolas Daon & Robin le Febvre, demeurant à Rouen.

« Edme Potterat Sr de St Eftienne.
« Louis Poterat de St Eftienne. »

— En 1676, Louis Poterat rend, en ces termes, aveu aux religieux de Bonne-Nouvelle :

« De nobles & religieufes perfonnes Meffieurs les religieux du prieuré conventuel de Notre-Dame du Prey dit de Bonne-Nouvelle-lès-Rouen, feigneurs de la terre, baronnie & haute juftice du dit lieu du Prey.

« Je, Louis Poterat, efcuyer, Sr de Saint-Eftienne, tiens & advoue à tenir de mes dits fieurs, en leur baronnie & haulte juftice du Prey, c'eft affavoir, une maifon, cour & jardin, ainfy baftie & clofe qu'elle eft, affize au faubours & paroiffe de Saint-Sever-lès-Rouen, devant la croix eftant au carrefour de Bonne-Nouvelle & du chemin allant au Petit Quevilly, le tout contenant une acre & demie ou environ; borné d'un cofté la veufve & héritiers de feu Jacques Malortye, d'autre coté le Sr Rolland Amontons, d'un bout par derrière le furnommé Dumouchel & d'autre bout, par devant, la rue du Prey ou chemin tendant au petit Quevilly & ledit Sr Amontons, lequel héritage m'appartient au droit de l'acquifition que j'en ai faite de François Le Moine, gentilhomme ordinaire de la fauconnerie du Roy, par contrat paffé devant Liot & Cavé, notaires royaux à Rouen, le 28e jour d'avril 1674, & auquel Le Moine il appartenoit au droit de l'acquifition qu'il en avoit faite de Me Henry Danviray, efcuyer, feigneur de Machonville & autres lieux, confeiller du Roy en fon Parlement de Normandie, & de Meffire Artus Danviray, prêtre chanoine en l'églife cathédrale de Notre-Dame de Rouen, héritier à moitié par bénéfice d'inventaire au propre, tant de leur chef que comme héritiers de Dame Elifabeth de Vimont, de Monfr Me Nicolle Jean, efcuyer, en fon vivant feigneur & patron de Bocheville (*fic*), par contrat paffé devant lefdits Cavé & Bonnel, notaires audit Rouen, le 1er juillet 1671,... à caufe duquel héritage je dois à mes dits fieurs cinquante & un fols de rente feigneurialle par chacun an, payables au terme de St Michel, avec reliefs treizièmes & autres droits & devoirs feigneuriaux; le cas offrant fervir de fergent en ladite haute juftice à mon tour, accompagner mon dit Sr Prieur & Religieux la furveille de l'Afcenfion de N. S. lorfqu'ils font leur entrée à cheval en la ville de Rouen pour prendre poffeffion de la vicomté de l'Eau du dit lieu & crier la foire du Prey, ainfi que les autres hommes & tenants ladite baronnie font fubjets.

Signé : « Poterat de St Eftienne ».

(*Archives départementales.*)

— 10 avril 1679. « Vente par Jeanne Mulot, veuve de Louis Mouchard, à noble homme Louis Poterat, Sr de St Eftienne, demeurant en la paroiffe de Saint-Sever-lès-Rouen, de cinq acres de terre, en nature de labour, fituées en la paroiffe de Saint-Sever, triége de Devers-le-Petit-Quevilly.

« La première, contenant deux acres ou environ, bornée d'un côté le Sr Sallingant, d'autre côté le Sr Feron, d'un bout le chemin de derrière St Yon, & d'autre bout M. Fermanel.

« Et la feconde, contenant trois acres ou environ, bornée des deux côtés ledit Sr Fermanel, d'un bout

ledit Sr acquéreur, & d'autre bout le chemin du Petit-Quevilly, &c., &c.

« A la charge, par ledit ſieur acquéreur, de tenir & relever icelles terres de la ſeigneurie d'Eſmandreville, &c.

« Prix de la vente : mille livres.

Signé : « Poterat de St Eſtienne. »

(Communiqué par M. Barabé.)

— 31 juillet 1681. « Vente, par Antoine Dumoncel, avocat, demeurant à Thionville, à Louis Poterat Sr de St Etienne, maître de faïencerie, demeurant faubourg & paroiſſe St Sever devant la croix de Bonne Nouvelle; d'une maiſon, cour, jardin, écurie & autres bâtiments, ſis audit faubourg St Sever, rue St Julien, le tout clos de murs, &c........»

Cette vente comprenait, en outre, pluſieurs pièces de terre en nature de ſablon.

« Par le prix de 3,600 liv. »

(Communiqué par M. Barabé.)

— 22 août 1683. « Baptême de Michel Robert, fils de François Noël & de Marie Lefrançois, nommé par noble homme Michel Poterat & honneſte damoiſelle Louiſe-Thérèſe de Pierreval.

Signé : « Michel de St Etienne.

« Louiſe-Thérèſe de Pierreval ».

— 25 avril 1694. « Acte de mariage de Michel Poterat avec Marguerite-Louiſe Le Boullenger.

« Le dimanche 25 avril 1694, Michel Poterat, eſr Sr de St Eſtienne, fils de feu Edme Poterat eſr & de dame Marie Lequeux de la paroiſſe de St Sever, & damoiſelle Marguerite-Louiſe Le Boullenger, fille de feu Mr Guillaume Le Boullenger & de damoiſelle Marie Nozereau de cette paroiſſe ont eſté mariés... préſence de MM. Robert, Charles & Joſeph Le Boullenger, frères de la ſuſdite, & de Mre J.-B. Delaporte, prêtre. Souſſignés : Michel Poterat; Louiſe Le Boullenger; Le Boullenger; Le Boullenger de Glagny; Joſeph Le Boullenger; Delaporte.

— « Le 13e mai 1697, Marie-Magdelene fille de honorable homme Louis de Vaudichon, huiſſier de ſalle chez le roy, & de damoiſelle Elizabeth-Thérèſe Loyer, née dudit jour, baptiſée par nous preſtre curé de céans, nommée par Meſſire Michel de St Eſtienne, eſcuyer, & par damoiſelle Marie-Madeleine Dubuc de Trouville, épouſe de M. de Trouville, conſeiller à la cour des Aides, parrain & maraine.

Signé : « De Vaudichon, Dubuc de Trouville.

« Michel de St Etienne lene (l'aîné). »

(L'écriture un peu tremblée de cette dernière ſignature annonce un vieillard.)

— « Le 21 de août 1697 le corps de Mr Céſar de Poterat, eſcuyer, décédé de ce jour & inhumé dans le cœur de cette paroiſſe par nous prêtre curé de céans... Ledit âgé de 41 ans.

Signé : « Michel de St Etienne ».

— 25 octobre 1699. « Louis de Poterat, eſcuyer, ſeigneur & patron honoraire de St Sever, Eſmendreville, Sotteville & autres lieux, fils & héritier de Louis de Poterat, vivant eſcuyer, ſeigneur deſdits lieux, par accord fait avec la fabrique & le curé de l'égliſe de St Sever, ſur conteſtation pour ſommes dues à ce dernier, fonde à la date ci-deſſus deux ſervices annuels, l'un le dernier jour de ſeptembre, jour du décès dudit feu ſeigneur ſon père, & l'autre le 22 octobre jour du décès de madame de St Eſtienne, ſon ayeule. »

(*Archives départementales*, titres de l'égliſe St Sever.)

D'après ce document on voit que, en 1699, il y avait déjà deux générations de Poterat éteintes, ſavoir Edme Poterat, fondateur du premier établiſſement, & Louis Poterat, fondateur du deuxième. Louis Poterat, alors exiſtant, était déjà le petit-fils d'Edme & de Marie Lequieu.

— « Le 29e d'octobre 1707, Michel, fils de Jean Bourgoin & de Jeanne Bourgeois, né du précédent, a été baptiſé par Mr le curé & nommé par Michel Poterat, eſcuyer, Sr de St Etienne, & par Delle Marie-Eſther Manicher, parrain & maraine.

Signé : « Michel Poterat.

« Marie-Eſther Manicher.

« Jean Bourgoin. »

— 30 mai 1710. Extrait des regiſtres du bailliage criminel de Rouen :

« Vu l'information faite ſur la plainte rendue par François Creſſon, manouvrier de la fayencerie du Sr de St Eſtienne, ſtipulé par Marguerite Duboſc, ſa femme.

« Contre le Sr de St Eſtienne, à raiſon de pluſieurs violences, voies de fait, excès & outrages, que ledit plaintif prétend lui avoir été faits & commis par ledit de St Eſtienne, à coup d'épée & de bâton, en ſorte qu'il en eſt grièvement bleſſé & en péril de ſa vie.

« Vu le rapport d'Hélie, chirurgien, ayant, le jour d'hier, panſé & médicamenté ledit Creſſon, en préſence de Hébert, chirurgien à St Sever.

« Nous avons ordonné que ledit de St Eſtienne ſera aſſigné pour être ouï.

« Et accordé 40 livres de proviſion audit Creſſon. »

(Communiqué par M. Goſſelin.)

— Vers 1712, conteſtation entre Mme de Saint-Etienne, manufacturière en faïence, & l'un de ſes ouvriers nommé Vermeil.

Lettre de Mme de Saint-Etienne (Louiſe Le Boullenger, femme de Michel Poterat), à Mme Le Chevallier, femme d'un avocat-général au Parlement de Normandie :

« N'ayant point eu l'honneur de vous rencontrer chez vous, Madame, ny Monſieur voſtre époux, quand j'ay eu celuy d'aller à voſtre porte ceſte après diner, je prends la liberté de vous écrire pour vous ſupplier

de dire un petit mot à Monfieur voftre époux pour une affaire qui eft renvoyée demain à fon jugement, & où il donna hier fes conclufions entre Monfieur le procureur du roi du bailliage, le nommé Vermeil & moy, pour un règlement de juges.

« Ce Vermeil eft un de mes ouvriers, & nous fommes en différent de prix. Je ferois infiniment plus aife que ce fût Meffieurs du bailliage qui en connuffent que Meffieurs les confuls qui ne font point compétents.

« Il eft d'une groffe conféquence pour les manufactures qu'il y ait un ordre. Nous fommes tous les jours expofés à voir des ligues parmi les ouvriers & depuis quelque temps ils ont augmenté d'un tiers de prix. Le public en fouffre & l'on voit les manufactures ne fe pas foutenir.

« C'eft bien prendre de la liberté, Madame, de vous importuner jufques à vous expliquer une pareille affaire, mais j'ay tant eu de marques de voftre bonté que j'ofe me flatter que vous me le pardonnerez & que vous direz à Monfieur voftre époux de m'eftre favorable & renvoyer la connoiffance de cefte affaire à Meffieurs du Bailliage pour nous donner un règlement. J'efpère tout de voftre bonté, Madame. J'aurois eu l'honneur de voir Monfieur voftre époux ce foir s'il m'était permis de fortir, mais le feu qui eft à mes fourneaux m'en ôte la liberté. Je prendray mon temps où je croiray ne vous être point incommode pour vous demander mille pardons & pour vous affurer du refpect avec lequel je fuis, Madame,

« Voftre très-humble & très-obéiffante fervante

« De St Etienne. »

« A St Sever, ce vendredi 29 juillet. »

(*Archives départementales*, fonds Corneille de Beauregard.)

Il eft à regretter que cette curieufe épître ne foit pas datée. Il y a tout lieu de fuppofer qu'elle fut écrite par Louife Le Boullenger de Saint-Etienne, femme de Michel Poterat, qui géra la manufacture ordinairement défignée fous ce titre : faïencerie de la dame Defmares. L'identité d'écriture de la fignature de cette lettre avec une autre fignature ainfi formulée, Louife Le Boullenger de St-Etienne, le prouve fuffifamment.

— 27 février 1715. Acte de mariage entre Louis Poterat (fils de Louis) & Marthe de Gaugy :

« Le 27e de febvrier 1715, après la publication des deux bans du futur mariage, & difpenfe du troifième,... Entre Meffire Louis de Poterat, efcuyer, feigneur d'Emandreville, de Sotteville & patron honoraire de cette paroiffe, d'une part, fils de feu Meffire Louis de Poterat, feigneur des dits lieux & de noble dame Madeleine de Laval & damoifelle Marthe de Gaugy, fille de feu Meffire Gabriel de Gaugy, chevalier de l'ordre de St Lazare, feigneur du Catelier & d'Oiffel & de dame Marguerite De la Rue, d'autre part, de la paroiffe de St André hors la porte Cauchoife.,.. les cérémonies du mariage ont été duement célébrées en préfence & du confentement & avis de leurs parents & amis fouffignés.

Signé : « Louis de Poterat de St Eftienne d'Emandreville, Marthe de Gaugy, Madeleine de Laval, De Gaugy, Le Boullenger d'Ericourt, Marie-Claude de la Bunaudière, Du Sauffay, Ofmont, de St Pierre, Jean De la Rue. »

— Antoine de Gaugy, chevalier de S. Lazare, & chevalier d'honneur au bailliage & préfidial de Rouen, était maire de la ville en 1754 & 1755; fon nom figure fur le monument de la Pucelle, place du Marché-aux-Veaux, élevé en 1755, reftauré en 1861. Nous fuppofons que ce pouvait être le frère ou le coufin de Marthe de Gaugy.

— 24 avril 1715. « Marie-Louife, fille de Jean de la Conchie & de Marie Lemoine, née du précédent, a efté baptifée par Mr Avril, vicaire de cette paroiffe (Saint-Sever) & a efté nommée par Meffire Louis de Poterat, efcuyer, Sr de St Eftienne, feigneur d'Emendreville & de Sotteville, patron honoraire de cette paroiffe, & noble dame Marie-Claude de la Bunodière, parrain & maraine.

Signé : « Louis de St Eftienne d'Efmandreville. Marie-Claude de la Bunodière, Du Sauffay. »

— 28 feptembre 1716. « Le 19 d'octobre 1716, Henri-Louis, fils de Meffire Louis Poterat, efcuyer, Sr de St Eftienne, feigneur d'Emendreville & de Sotteville, patron honoraire de cette paroiffe (Saint-Sever), & de noble dame Marthe de Gaugy, né du vingt huitième de feptembre dernier, & fut baptifé par Mr Avril, vicaire déportuaire de cette paroiffe, le vingt neuf du mois de feptembre, & les cérémonies du baptême ayant été différées jufqu'à ce jour luy ont été adminiftrées par ledit Sr Avril & a efté nommé par haut & puiffant feigneur Monfeigneur Henry d'Elbeuf, Duc de Lorraine, pair de France, gouverneur général des provinces de Picardie, Artois, Bolonois, Pays conquis & reconquis, & gouverneur particulier des ville & citadelle de Montreuil, lieutenant-général des armées du roy, & noble dame Anne-Thérèfe de Becdelièvre de Brémare, efpoufe de Meffire Louis Carrel, confeiller du roy en tous fes confeils, fon préfident en fa chambre des comptes, aydes & finances de Normandie.

Signé : « De St Eftienne d'Efmandreville; Henri de Lorraine, duc d'Elbeuf; De Becdelievre; Carrel. »

— 16 mars 1718. « Sentence du lieutenant général de police de Rouen, rendue contre la dame veuve de St Etienne, pour avoir fait vendre des faïences à l'encan.

« L'an de grâce mil fept cent dix-huit, le mercredy feizième jour de mars. En jugement devant nous François de Houppeville, lieutenant général de police en la ville de Rouen, entre les maiftres fayanciers-pannetiers à Rouen, demandeurs en requefte par eux à nous préfentée expofitive que, quoiqu'il foit porté par leurs règlements & ftatuts que défenfes font faites à toutes perfonnes de vendre ni débiter aucune por-

celaine, fayence, verre, & généralement toutes autres chofes dépendantes de leur métier dans cette ville à moins qu'ils ne foient maiftres, néanmoins ils font informés qu'il a été affiché des billets portant avertiffement qu'il fe vendra plufieurs fayences dans la maifon qu'occupait le Sr Behotte, fife rue du Gros-Horloge, fans pouvoir connaître la perfonne qui faifait faire cette vente, ce qui auroit eu fon exécution par la vente qui en a été faite pendant plufieurs jours par Me Quillet, huiffier en la vicomté de l'Eau, à haute voix, en forte que cela fait un préjudice confidérable aux demandeurs, d'autant que, fi de pareilles ventes fe font à leur préjudice, il aurait été inutile de donner des règlements & ce qui les met hors d'état de pouvoir vendre leur marchandife, pourquoi ils nous ont demandé d'être autorifés de faire faifir toutes les marchandifes de fayence qui fe trouveront dans ladite maifon & qui s'apportent tous les jours par charretées, pour en faire juger la confifcation au bénéfice des fuppliants.... Et leur accorder mandement à bref jour pour faire venir devant nous les propriétaires qui reclameront ladite fayence pour voir juger leurs conclufions, avec intérêts & dépens....

« ... Approchement fait des marchandifes de fayence trouvées en la maifon, que Me Quillet, huiffier, vendait haut la voix au plus offrant & dernier enchériffeur, a déclaré que ladite marchandife appartenoit à la dame veuve du fieur Saint-Etienne qui eft autorifée de la faire vendre en conféquence de la permiffion qu'elle a obtenue de M. le lieutenant général civil du 28 février dernier : ... Pourquoi ils ont faifi toutes les marchandifes qui fe font trouvées dans la maifon, & faute de donner gardien, il a été établi de rigueur fuivant le procès verbal de Me Lehoc, huiffier, dudit jour 10 de ce mois....

« ... Et par ladite dame de Saint Etienne a été dit que la faifie & la prétention des gardes fayenciers font également inciviles & extraordinaires, étant inouï que l'on ait pu faifir des marchandifes qui ne leur doivent rien & qu'on y ait par entreprife & par attentat fait appofer des gardiens de rigueur, un pareil procédé eft odieux, qu'on eft bien perfuadé que juftice y donnera toutes fes attentions, d'autant plus que lefdits gardes fayenciers ne peuvent pas dire qu'ils ignoraffent à qui les marchandifes appartenoient puifque l'officier qui procédait à la vente d'iceux leur déclara qu'ils appartenoient à la dame de Saint Etienne, ce qui eft conftaté par le procès-verbal qu'ils ont eux-mêmes fignifié... Si donc dans la forme une pareille conduite eft incivile & extraordinaire, elle ne l'eft pas moins dans le fond de prétendre priver la dame de Saint Etienne de faire vendre les marchandifes qui lui reftent publiquement à l'encan dans le temps même que les fayenciers font refufants de les acheter. Le privilège de manufacture qu'il a plu au roi lui accorder dans la ville & banlieue de Rouen lui donne cette faculté & elle n'eft pas moins favorable que les étrangers qui apportent en cette ville des vafes & criftaux, foit de Lorraine, foit d'Allemagne, qui les ont vendus malgré les empêchements des fayenciers, faute peut-être de les vouloir acheter. Il y a eu d'autres forains auxquels on a permis de vendre aux halles aux jours de marché toutes fortes de marchandifes quoiqu'elles concernaffent les métiers de cette ville. Ici la dame de Saint Etienne eft bien plus favorable : fa manufacture la conftitue dans des dépenfes confidérables ; quand fes marchandifes font fabriquées, les dits pannetiers choififfent la meilleure & l'élite, lui laiffant ce qui ne leur convient point, & elle n'en a pas moins que pour huit à dix mille livres qui lui feroient une perte confidérable fi la prétention des fayenciers avait lieu. Elle s'eft fait autorifer de les faire vendre publiquement à l'encan par le miniftère d'un officier public faute par les fayenciers d'avoir voulu les acheter; c'eft une liberté permife à tous les marchands & qui fe pratique journellement, & il n'y a aucun règlement qui le défende. L'article des ftatuts des fayenciers ne regarde que le détail; elle ne détaille point & par conféquent on ne peut lui refufer la main levée de la faifie faite par les fayenciers, avec intérêts, dommages & dépens. Il faut obferver que les parties font originairement pannetiers, vanniers; leurs anciens ftatuts ne parlent point de fayence. Le feu Sr de Saint Etienne en ayant fait l'établiffement, les pannetiers prirent de nouveaux ftatuts en 1669 où ils employèrent le regrat & revente de fayence. C'eft donc un droit qui leur eft nouveau. La fabrique de fayence étant libre, la vente devrait être de même. Il y a une confidération qui rend le procès des pannetiers odieux; ils doivent l'obligation de cet établiffement à la famille du Sr de Saint Etienne. Aujourd'hui, il y en a quantité d'autres, & chacun eft obligé d'entretenir fes ouvriers. La dame de Saint Etienne eft forcée de continuer à travailler pour entretenir fes ouvriers. Les pannetiers refufent encore actuellement de prendre fa marchandife ; doit-elle être perdue? Eft-il jufte qu'ils paient le choix au prix ordinaire & que ce qu'ils ne voudront pas foit perdu? Si cela était, les manufactures périraient; le public eft intéreffé doublement à les conferver.

(Sentence) : « Il eft dit... à bonne caufe l'action des maiftres fayenciers pannetiers avec dépens. Ce faifant ordonne que la dame de Saint Etienne fera tenue de retirer fa marchandife & défenfes à elle faites & à tous autres de vendre ou faire vendre à l'encan dans la ville aucunes marchandifes de fayencerie en gros ou en détail, & permis aux dits maitres & gardes de faire publier & afficher la fentence à leurs frais, & enjoint à Quillet, huiffier, de nous repréfenter la requefte préfentée par la dame de Saint Etienne pour fe faire autorifer de vendre les dites marchandifes... &c.

Signé : « De Houppeville ».

« Cette fentence fut fignifiée, le 23 du même mois de mars 1718, à la dame de Saint Etienne, demeurant faubourg & paroiffe de Saint-Sever-lès-Rouen, en parlant à un de fes domeftiques, lequel a refufé de dire fon nom. »

Ce document extrêmement intéreffant conftate quelques faits importants :

Louis Poterat était mort, puifque c'eft fa veuve qui foutient le procès. (Il était mort en 1696.)

La fabrication de la faïence était libre à Rouen à cette époque.

La dame de Saint-Etienne attribuait à fa famille l'établiffement de cette induftrie à Rouen, ce qui femblerait juftifier cette affertion que la fabrique de Poirel eft une avec celle de Poterat.

Quantité de fabriques de faïences s'étaient établies à Rouen à la faveur de la liberté dont jouiffait cette induftrie.

Les faïences dites de Lorraine étaient apportées à Rouen dès avant 1718.

— 7 février 1719. « Le 8e de février 1719, le corps de Madame Magdelaine Laval, aagée de foixante & dix ans, vefve de Monfieur Louis Poterat, écuyer, fieur de St Eftienne, patron honoraire de cette paroiffe, feigneur de Sotteville, décédée du précédent, munie des facrements, a efté inhumée dans cette églife (Saint-Sever) par Mr Suard, curé de St Martin du Pont, du confentement de Mr le curé de cette paroiffe, préfence des fouffignés.

Signé : « De St Eftienne d'Efmandreville;
Du Sauffay ».

— 23 octobre 1719. La dame Defmares, femme de Michel Poterat, eft mentionnée dans l'information du 23 octobre 1719, fur une querelle de jeu furvenue dans un cabaret entre Paul Cauffy, qualifié marchand faïencier, demeurant faubourg St Sever, & le Sr Leclerc, peintre à la faïencerie de la dame Defmares.

Michel Poterat vivait encore en 1731 ; comment fe fait-il que fa faïencerie, en 1719, était défignée par le nom de fa femme ? C'eft encore un exemple de l'influence que les femmes eurent fur cette fabrication.

Ce furnom de Defmares que portait Michel Poterat, eft à peine indiqué dans les actes, on peut même dire qu'il n'y figure jamais fi ce n'eft dans un feul, celui du décès d'Edme Poterat, père de Michel ; dans cet acte du 19 avril 1687, on nomme comme témoin principal le Sr Michel Poterat, écuyer, Sr Defmares, fils du défunt. Ainfi ce furnom lui appartient bien.

— En 1721 & années fuivantes, fe produifit devant le parlement de Rouen, après avoir été débattue devant les juridictions inférieures, une conteftation entre les feigneurs hauts jufticiers des faubourgs & banlieue de Rouen, au nombre de onze & les maîtres & gardes de divers métiers de la même ville, fur ce fait que les feigneurs haut jufticiers prétendaient au droit de créer & d'établir des communautés de métiers dans l'étendue du territoire de leur haute juftice. Dans ce procès figure en nom Louis Poterat, écuyer, Sr de Saint-Etienne, feigneur haut jufticier de Sotteville.

(Biblioth. de Rouen, E. 167, t. V, p. 329 & fuiv.)

— 12 juillet 1724. La femme de Louis Poterat, ayant obtenu féparation de biens contre fon mari, demande une provifion de 800 liv.

« Marthe Julie de Gaugy, époufe de Louis de Poterat, Sr de Saint Eftienne, expofe que, par l'inconduite & mauvais ménage de fon mari, elle a obtenu lettres de féparation de biens & qu'elle les a fait fignifier à ce dernier & à fes créanciers. Des amis communs s'étant entrepris pour empêcher la fuite du procès, elle a confenti furfeoir. Mais fon mari, au lieu de réformer fa diffipation, l'a portée à un excès plus grand. Pourquoy elle demande une provifion de 800 liv. Elle a deux enfants. »

(*Arch. parlem.*, Rapp. civ. 12 juillet 1724.)

— 9 juillet 1738. En 1738, il furvint un procès entre le tréfor de l'églife St Sever & le Sr de St-Eftienne & incidemment contre Fouquay, pour le payement de la rente de 61 liv. 10 f. fondée en l'églife St Sever en 1687 par la famille Poterat pour fervices & obits. Ce procès eft contenu dans un doffier des Archives départementales : le fond de l'affaire eft expofé dans la requête fuivante, datée du 9 juillet 1738 :

« A Monfieur le lieutenant général du bailliage de Rouen,

« Supplient humblement les fieurs curé & tréforiers de la paroiffe de St Sever, repréfentés par le Sr Michel Vallet, tréforier en charge.

« Et vous remontrent qu'ayant conduit une action contre le Sr Poterat de St Etienne, ecuyer, & un arrêt contre le Sr Fouquay, acquéreur & fieffataire des fonds affectés à leur rente foncière de 61 liv. 10 f., ils avoient tout lieu de penfer qu'ils toucheroient les huit années d'arrérages à eux dues, fans préjudice de la courante, de la même manière qu'ils avoient été payés en 1725, en conféquence d'une fentence émanée de votre fiége dont l'exécution a été continuée jufqu'en 1730 ; cependant fur l'arrêt par eux requis entre les mains du Sr Fouquay, cet acquéreur les auroit avertis par défenfes fournies, le 5 mai 1738, que les chofes étoient changées de face depuis 1725, en ce que le Sr de Gaugy, ecuyer, auroit acquis du Sr de St Eftienne, fon frère en loi, par contrat paffé devant les notaires de Rouen, le 31 mars 1730, une partie de rente de 660 livres. Ce changement devroit plus intéreffer les Srs Fouquay, acquéreurs, que les fuppliants qui ont une folidarité fur la maifon à ufage de fayencerie hypothéquée foncièrement à leur rente, en quelques mains que foit ladite maifon, &c. »

Les tréforiers concluent en demandant que les Srs Fouquay & de Gaugy foient condamnés folidairement au payement de leur rente.

— 6 novembre 1738. Décès de Louis Poterat, deuxième du nom.

« Le famedi 8e jour de novembre 1738, le corps de Meffire Louis de Poterat, écuyer, Sr de St Etienne, feigneur & patron honoraire de Sotteville, d'Emendreville & autres lieux, décédé du 6 de ce mois, âgé d'environ 68 ans a été inhumé en cette églife (St Sever).

Signé : « Le cher Mandin, Turgot de Loucelles. »

— « Le 18 décembre 1762, Marthe-Julie de Gaugy, veuve de Louis Poterat, Sr de St-Etienne, appelante de fentence rendue au bailliage de Rouen, le 24 juillet précédent, par laquelle le Sr Henri Louis Poterat, écuyer, Sr de St-Etienne, eft inftitué pour curateur principal à la dite dame veuve de St-Etienne, fa mère, Meffire François Poterat, écuyer, Sr de St-Sever, frère du précédent, intervenant au procès, le parlement rendit un arrêt pour nommer des commiffaires chargés d'examiner ladite dame, au couvent de St-Jofeph, & de dreffer procès verbal de fa perfonne & de fon état. La vifite eut lieu le 21 du même mois, un interrogatoire s'enfuivit, & les commiffaires témoignent que, quoique ladite dame n'ait répondu que par les monofyllabes *oui* & *non*, elle a cependant paru comprendre la plupart des queftions qui lui ont été faites & que la paralyfie qu'elle a fur la langue ne lui a pas permis de s'exprimer autrement; qu'au furplus elle n'eft tombée dans aucun écart pendant la durée du procès-verbal, & que fi elle n'a pas figné c'eft qu'elle a le bras droit paralyfé.

Ces faits réfultent de la minute de cet interrogatoire, communiqué par M. Goffelin.

— 15 avril 1789. Dans le procès-verbal de l'affemblée de la nobleffe convoquée à Rouen pour l'élection des députés de cet ordre aux états généraux à la date ci-deffus, on lit, au nombre des nobles du bailliage de Honfleur, le nom de Poterat de St-Sever, avec la défignation de chevalier de St-Louis, ce qui indique qu'il avait été ou était au fervice.

En effet, dans le contrat de vente daté du 22 février 1786, que fait à fa belle-fœur Louife Boivin, veuve de Henri-Louis Poterat, pour une maifon de la rue aux Chiens, &c., François-Nicolas Poterat, celui-ci eft qualifié de lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de St-Louis, demeurant à Honfleur.

POTTIER (André), maître de manufacture, porté au Tableau de Rouen de 1788, comme fabricant en blanc & brun, figure auffi dans un état de 1798.

André Pottier époufa Catherine Goubert.

Il habitait rue Saint-Sever, vis-à-vis la rue Pavée.

Regiftre de la paroiffe Saint-Sever.

En 1791, qualifié négociant, rue de la Lanterne.

Dans les *Annonces de Normandie*, 17 juin 1783, on trouve que le Sr Pottier, faïencier ordinaire du roi, rue de la Lanterne, près les Confuls, expofera en vente, chez lui, diverfes marchandifes, &c., d'où l'on induit que, à cette date, il était encore titulaire de fon privilége de faiencier ordinaire du roi.

L'auteur de ce livre, avec la fage réferve qui lui était ordinaire, avait arrêté ici les renfeignements fur fa famille, qu'il fe propofait de livrer à la publicité dans la nomenclature des faïenciers. Qu'il foit permis aux éditeurs de l'*Hiftoire de la faïence de Rouen* de compléter ces détails par quelques recherches fur la famille Pottier, & notamment fur le grand-père de l'auteur.

— André Pottier devint en 1757, le 27 octobre, « marchand verrier-fayancier privilégié du roy, fuivant la cour & confeils de fa majefté. » Ce titre conférait, entre autres priviléges le droit de porter épée, piftolets & autres armes, & d'être affranchi de tous péages, gabelles, charges de ville & de paroiffe. André Pottier fuccédait dans cette fonction à un certain François Ecolaffe de la Foffe qui, dans l'acte de ceffion, eft qualifié « ecuyer, prévoft de Nos Seigneurs les maréchaux de France, feigneur de Marbeuf ». Le nom de ce perfonnage figure dans les regiftres municipaux de la ville de Rouen : à la date du 4 octobre 1757, on trouve qu'on procéda à l'élection d'un premier fous-lieutenant de la neuvième compagnie des troupes bourgeoifes de la ville, troifième quartier, charge vacante par la démiffion du Sr François Ecolaffe de la Foffe.

Mais, bien antérieurement à cette époque, on rencontre dans les archives le nom des Pottier. C'eft d'abord en 1690, Adrien Pottier dont l'exiftence nous eft révélée par les documents fuivants :

— « Le 22 du mois de may 1690, naquirent & le 23 furent baptifés Noel & Marie Elizabeth, enfants du Sr Robert Faupoint, ancien tréforier de cette paroiffe & d'Élifabeth Tierry, dont le garçon a été nommé par le Sr Noel Ledran, auffi tréforier de cette paroiffe & la fille nommée par Marie Collard, affiftée du Sr Adrian Pottier, parain & mareine.

Signé : « Pottier. »

— « Le 29 de feptembre 1690, mourut Eftienne-Jean-Baptifte, fils du Sr Adrian Pottier & de Marie-Madeleine Larchevêque, âgé de 3 ans & 3 mois, & fon corps fut inhumé dans l'églife par M. le curé, le même jour, préfence dudit Sr Pottier père, & d'Adrian Pottier, grand-père.

Signé : « Adrian Pottier, Pottier. »

— « Le 3e d'avril 1690, naquit & le 4e fut baptifé Louis-Germain, fils du Sr Adrian Pottier & de Marie-Madeleine Larchevêque, nommé par damoifelle Madeleine de Laval, époufe de Louis Poterat, efcuyer, Sr de Saint-Eftienne, feigneur d'Efmandreville, patron honoraire de cette paroiffe, affifté de Me Louis Yart, prêtre, parrein & mareine.

Signé : « Pottier, L. Yart, prêtre; Madeleine de Laval. »

— « Le 3e jour de décembre 1691, mourut le Sr Adrian Pottier, marchand, âgé de 44 ans ou viron, fils du Sr Adrian Pottier, auffi marchand & de défunte Marie Bretteville, & le 4e dudit mois, fon corps fut inhumé dans notre églife par M. le curé, après avoir repofé au milieu du chœur pendant la meffe de Requiem, de l'autorité & permiffion dudit

Sr curé, & ledit Sr Pottier, inhumé après avoir reçu les facrements de l'églife & ce en préfence du Sr Germain Yart, marchand, & du Sr Nicolas Maubert, confeiller de roy, auditeur en la chambre des comptes de Normandie & du Sr de Pardé, auffi marchand.

Signé : « Maubert, G. Yart, de Pardé. »

Dès le commencement du dix-huitième fiècle, nous rencontrons de nombreux actes relatifs à des perfonnes du nom de Pottier.

Acte de mariage de Jean-Baptifte Pottier, fils de Nicolas Pottier, de la paroiffe de Saint-Maclou de Folleville, & Catherine-Élizabeth Langrune, de la paroiffe de St-Sever, 26 mai 1723.

— 26 mai 1724. Baptême de Marie-Madeleine, fille légitime de Pierre Pottier & de Marie Benard.

— 31 janvier 1725. Baptême de Jean-Matthieu, fils de Jean-Baptifte Pottier & de Catherine Langrune.

— 10 décembre 1725. Décès de Jean-Matthieu Pottier, fils de Jean-Baptifte Pottier & d'Élizabeth Langrune, à l'âge de 10 mois.

A partir de cette époque les documents abondent, mais nous ne pouvons les citer tous.

— 6 mars 1727. Baptême de Jean-Baptifte Pottier, fils de Jean-Baptifte Pottier & de Catherine-Elifabeth Langrune.

— 9 feptembre 1733. Baptême d'André, fils de Jean-Baptifte Pottier & de Catherine Langrune.

— 2 juillet 1747. Marie-Madeleine Pottier, de la paroiffe de S. Cande le Vieil, figne un acte de baptême, comme marraine.

— 29 janvier 1749. Pierre Pottier de la Potterie, marchand à St-Sever, eft parrain d'un enfant.

— 20 janvier 1750. Dominique Brunel, maître toilier, demeurant rue d'Elbeuf, mari de Françoife-Dorothée Pottier de la Poterie, fait baptifer un fils dont eft marraine Reine Pottier de la Poterie, demeurant paroiffe de Sotteville.

— 24 août 1753. André Pottier, peintre à l'huile, de la paroiffe St-Sever, eft parrain d'un enfant.

— Le 9 mai 1782, apparaît pour la première fois dans les regiftres de la paroiffe de St-Sever, dans un acte de décès, le nom & la fignature du grand-père de l'auteur, André Pottier, qualifié négociant à Rouen, rue de la Lanterne.

— Le 17 février 1784, André Pottier figne un autre acte de décès, celui de Nicolas Jacques, ancien capitaine de navire. Il eft encore qualifié négociant, de la paroiffe St-Etienne des Tonneliers.

— 6 avril 1785. Mariage de Guillaume Pottier, marchand (veuf de Marie Créan), de la paroiffe d'Orival, & de Marie-Marguerite Pafquet, veuve de Jean Piot, de la paroiffe St-Sever.

La gravure placée à la fin de ce chapitre reproduit les armes parlantes d'André Pottier, telles qu'elles font repréfentées fur un fervice de faïence, dont le Mufée céramique de Rouen a recueilli de précieufes épaves.

REINCOURT (Girard DE) nous apparaît pour la première fois comme conceffionnaire de lettres patentes délivrées le 31 juillet 1742, pour l'autorifer à continuer la manufacture du fieur Fouquay mort fans héritiers. Cette fabrique eft défignée comme la plus anciennement fondée, « c'eft-à-dire en 1645 ». Ce Girard de Reincourt ne dut pas occuper longtemps la manufacture, car il ne figure pas dans la nomenclature de 1749, & nulle part je n'ai rencontré fon nom.

Il y a, dans l'énoncé des lettres patentes ci-deffus rappelées, une grave erreur; on fuppofe que la manufacture de Fouquay, tranfmife à Girard de Reincourt, était celle qui avait été fondée en 1645, tandis que ce ne pouvait être que celle de Louis, fondée en 1673, : la fucceffion de cette dernière eft en effet bien établie.

Louis Poterat, conceffionnaire en 1673; fa veuve, Madeleine de Laval & Louis-Henri Poterat, fon fils, vendeurs, en 1720, à Nicolas Fouquay; auquel fuccède, en vertu de lettres patentes, Girard de Reincourt.

SAAS (Gabriel), maître de manufacture, porté dans un rôle d'impofition du vingtième de 1775, comme remplaçant le fieur Mouchard. Sa fabrique était tenue par les fieurs Dupont & Taillefeffe.

Gabriel Saas ou Sas, marié à Catherine Dumont, fils de Gabriel Sas & de Thérèfe Mouchard, mort en 1788, âgé de 66 ans.

Rue Saint-Sever.

Regiftre de la paroiffe Saint-Sever.

16 novembre 1773. Mariage de Gabriel Sas, fils mineur de Gabriel Sas & de Thérèfe Mouchard, avec Catherine Dumont, fille mineure de Jean-Baptifte Dumont & de Reine Langlois, tous de la paroiffe Saint-Sever. Témoins : Gabriel Sas, père de l'époux, Thomas Mouchard, fon grand-père, Charles Mouchard, fon oncle, &c.

17 août 1788. Inhumation de Gabriel Sas, ancien manufacturier de faïence, âgé de foixante-fix ans, demeurant rue Saint-Sever. Témoins : Gabriel Sas, peintre en faïence, fils du défunt, & Jean-Guillaume Énault, mouleur en faïence, gendre du défunt.

Il réfulte d'un certificat d'hypothèques, en date du 15 janvier 1809, que Gabriel Saas eft qualifié ancien manufacturier de faïence, à Rouen, faubourg Saint-Sever, rue d'Elbeuf, & que le Sr André Pottier était fa caution folidaire, pour le payement d'une rente aux héritiers Chanlatte.

D'après les rôles d'impofition du vingtième pour l'année 1775, Gabriel Saas eft claffé parmi les manufacturiers de faïence de Saint-Sever, comme remplaçant le Sr Mouchard.

M. le docteur Le Coupeur, de Rouen, poffède deux vafes de cheminée peints l'un & l'autre fur une face feulement de fleurs, de fruits, d'oifeaux & d'infectes pour la décoration defquels on a cherché des combinaifons de couleurs & employé notamment le violet. Ces vafes, d'une belle fabrication, font marqués au revers, en grandes capitales, du nom de : SAS. Je ne doute pas que ce ne foit un hommage à ce fabricant par fes ouvriers.

STURGEON (William), Irlandais, directeur d'une manufacture royale de faïence à Rouen, faubourg Saint-Sever, & demeurant, en 1783, à Sotteville.

William Sturgeon, marié à Henriette Wentworth, eft dit habiter tantôt rue d'Elbeuf, tantôt rue Saint-Julien.

En 1791, il eft qualifié ancien manufacturier de faïence, demeurant rue d'Elbeuf.

28 août 1776. Baptême d'une fille de William Sturgeon, écuyer, rue Saint-Julien, & de Henriette Wentworth, fon époufe, parrain M. Pierre Savary, interprète des langues britanniques.

SULMONT (L.), maître de manufacture à Saint-Sever, fignataire de deux actes datés de 1740.

Dans une lettre du 25 juin 1732, écrite par Voltaire à M. de Formont à Rouen, nous trouvons cité le nom de Sulmont.

« Voici enfin mon paquet qui arrive, il vient à l'a-
« dreffe d'un Mr Sulmond, marchand en gros de
« faïence, & qui demeure en fa manufacture, fau-
« bourg Saint-Sever. Je vous fupplie de voir avec
« Jore ce qu'il faut faire pour tirer ce paquet des
« mains de votre romaine. Je vais écrire à Jore & à
« Sulmond, en conformité. »

M. Clogenfon, à qui nous devons cette communication, ajoute :

« Ce paquet, annoncé d'Amfterdam à Voltaire, comme devant arriver à Paris, par la voie de Rouen, fe compofait de vingt-quatre exemplaires d'une fautive édition des œuvres de cet écrivain (Amfterdam, 2 volumes in-8o). Le tout fut dépofé, avant le 8 juillet fuivant, chez Jore.

« La lettre de Voltaire à Sulmond, du 25 au 28 juin 1732, eft reftée inconnue.

« Quant à cette édition de 1732, dont Voltaire faifait d'ailleurs peu de cas, elle circula en grande partie en Angleterre, plus promptement & plus librement, fans paffer par les mains de la romaine de Rouen. »

THAREL (Guillaume), maître de mafacture, porté dans un état de 1798. Suivant les renfeignements verbaux fournis par un ancien faïencier, c'était, à fon époque, celui dont les peintures étaient les plus fines & les plus recherchées.

Guillaume Tharel, fils de Nicolas Tharel, agriculteur, commune de Carville-fur-la-Fortière, marié à Marie-Barbe-Victoire Vallet, fille de Michel-Matthieu Vallet & de Marie-Elizabeth Quefné.

Rue d'Elbeuf, 49, *alias*, rue Saint-Julien, 41.

Regiftre du quartier Saint-Sever.

23 mai 1793. Mariage des fufdits.

Guillaume Tharel eft qualifié négociant, rue Saint-Etienne des Tonneliers.

23 août 1794. Décès de Horace Scévola, âgé de 7 mois, fils de Guillaume Tharel, fabricant de faïence, rue Saint-Julien, no 41, & de Marie-Barbe-Victoire Vallet, fon époufe.

A occupé en dernier lieu, la manufacture de Macarel, c'eft-à-dire l'emplacement compris entre la rue Saint-Julien, la rue d'Elbeuf & la rue Couture, aujourd'hui à M. Bourdel.

THIEUVIN (Nicolas), qualifié maître de manufacture de faïence dans l'acte de décès de fa femme Renée de Malherbe, en 1741.

« — Le famedi huitième jour d'avril 1741, le corps de Madame Renée de Malherbe, femme de M. Nicolas Thieuvin, marchand, maître de manufacture de faïence, décédée de ce jour, âgée de viron quarante-cinq ans, a été inhumée dans la nef de cette églife (St-Sever), en préfence dudit Sr Thieuvin, fon mari, des Srs Pierre de Malherbe, Michel René de Creully, fes neveux & autres foussignés.

« N. Thieuvin, Michel-René de Creully, Hédouin, Foffé. »

VALLET (Michel-Matthieu), maître manufacturier de faïence, rue du Pré, tréforier en exercice de la paroiffe Saint-Sever en feptembre 1768, & de nouveau en feptembre 1791. Il rend aveu aux religieux de Bonne-Nouvelle, le 12 octobre 1783, pour une manufacture de faïence, fife rue du Pré, & acquife en commun avec fon frère Michel Vallet des héritiers des fieur & dame Bertin.

— Au nombre des fignataires de la proteftation des fabricants de Rouen contre Sturgeon, datée de 1783, on trouve Michel Vallet & Matthieu Vallet.

Dans la nomenclature de 1798, ils font qualifiés Valette père & Valette fils : il refte à déterminer lequel de ces deux fignataires était le père & lequel était le fils. Nous fuppofons avec beaucoup de fondement que Michel Matthieu était le père, & que Matthieu était le fils.

Dans les actes de proteftation des manufactures de faïence de Saint-Sever, contre le Sr Sturgeon (fommation au Sr Sturgeon de laiffer dépofer à l'hôtel de ville les pièces d'effai, 11 feptembre 1783), Michel Vallet, l'un des trois fignataires, eft défigné rue du Pré.

— Un Sr Valet figure déjà dans le rôle de la capitation de 1722, comme faïencier (marchand faïencier), à Saint-Sever, rue d'Elbeuf, & un Sr Jacques Valet, comme compagnon faïencier, même rue.

— Pierre-Alphonfe Vallet, fils de Michel-Matthieu Vallet, rue du Pré, no 11, même domicile que fon père.

Regiftre du quartier Saint-Sever, 1793, alors âgé de 24 ans.

VALLET frères, maîtres de manufacture, portés dans un état de 1757 comme ayant 2 fours & fabriquant de la faïence blanche peinte, font mentionnés également dans un rôle d'impofitions du vingtième de 1775.

« MM. Vallet, manufacturiers de faïence, demeurant rue du Pré, repréfentant par acquifition la dame Catherine-Dorothée Huet, veuve du Sr Jean Bertin, fils & héritier du Sr Henri Bertin, lequel repréfentait par acquifition M. Thomas-Charles de Becdelièvre, préfident au parlement de Rouen, pour un tenement de maifons à ufage de faïencerie, avec cour & jardin, & une ancienne halle ayant fervi autrefois à une verrerie, & fervant actuellement à la dite faïencerie, le tout clos de murs, de la contenance de trois vergées... »

(Extrait du regiftre de gage-pleige de la baronnie de Bonne-Nouvelle, *Archives départementales*.)

Cette manufacture eft comprife dans le grand plan d'Emandreville (dépofé aux archives départementales) fous le no 424, à l'entrée de la rue du Pré, à droite en allant vers Bonne-Nouvelle, à l'endroit marqué fur les anciennes cartes fous ce titre : la verrerie. C'eft la feconde propriété à partir de la rue de la Pie aux Anglais.

VALLET fils, maître de manufacture, porté dans un état de 1798.

Matthieu-Amable Vallet fils, rue du Pré.

Regiftre de la paroiffe Saint-Sever, 1790.

— Jean-Matthieu Vallet, marié à Marguerite-Agnès Viard, frère de Michel-Matthieu Vallet fils.

Rue Saint-Sever.

Regiftre de la paroiffe Saint-Sever, 1781-2. En 1784, qualifié ancien manufacturier; en 1786, qualifié faïencier, en 1792, mentionné avec fa femme & qualifié bourgeois de Saint-Sever.

VILLERAY (DE), maître de manufacture, porté dans le rôle de capitation de 1722, & taxé fous le nom du fieur Dumefnil, fon facteur, à 10 liv.

Charles Le Coq de Villeray, écuyer, confeiller du roi honoraire en fa cour des comptes, aides & finances de Normandie, marié à Marie-Louife Le Boullenger.

Rue d'Elbeuf.

— Il réfulte des énonciations de divers actes que :

Charles Le Coq, écuyer, Sr de Villeray, confeiller du roi, maître ordinaire honoraire en la cour des comptes, aides & finances de Rouen, y demeurant, faubourg St-Sever, était marié, dès avant le 6 mars 1702, à dame (Marie) Louife Le Boullenger, fille de Robert Le Boullenger, ancien prieur juge conful des marchands à Rouen, demeurant rue Malpalu, paroiffe St-Maclou ;

Qu'il naquit, des deux fufnommés, une fille, appelée Charlotte-Marie, baptifée à l'églife St-Sever, le 17 mars 1724;

Que, le 27 novembre 1745, eut lieu le mariage de noble damoifelle Charlotte-Louife-Catherine-Hen-

riette Le Coq de Villeray, fille des deux fufdits, préfents, avec Jean-Baptifte du Hecquet, chevalier, feigneur dudit lieu, chevalier de St-Louis, meftre de camp, &c.;

Que, le 6 octobre 1749, fut inhumée, paroiffe St-Sever, noble damoifelle Julie, fille de meffire Charles Le Coq, efcuyer, Sr de Villeray, & de dame Marie-Louife Le Boullenger, décédée, âgée de 30 ans (née conféquemment en 1719);

Que, le 28 feptembre 1764, dame veuve Louife Le Boullenger, femme de Charles Le Coq de Villeray, & demoifelle Bonne Le Coq de Villeray, fa fille, rendaient aveu pour une ferme fife à Lintot;

Que, le 6 feptembre 1791, Jean-Baptifte-Louis-Éléonor (ou Léonard) du Hecquet, ancien moufquetaire du roi, capitaine de cavalerie, écuyer de main de Monfieur, frère du roi, fils & héritier de madame Louife-Catherine Le Coq de Villeray, qui était héritière, par moitié, de demoifelle Bonne Le Coq de Villeray, fa fœur, paffait un acte, &c., en ces qualités.

VILLERAY (Dame DE), maîtreffe de manufacture. Suivant les allégations d'une requête préfentée par les manufacturiers de Rouen au lieutenant de police, le fieur de Villeray, qui aurait fuccédé à Poterat dans l'exploitation d'une des fabriques primitives, aurait commencé en 1726 & aurait ceffé en 1740; il aurait eu pour fucceffeur Dionis.

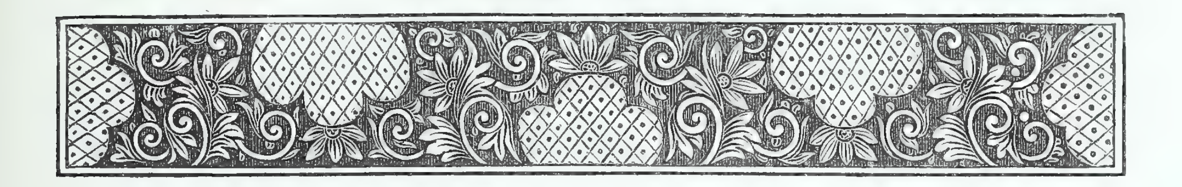
« Les manufactures de faïence doivent leur perfection à Mme de Villeray : j'entends en purifiant les émaux, les couleurs, en forçant la terre à fe contenir dans les formes données, même en féchant. On voit encore des globes dans toute l'exactitude fphérique, des chambranles de cheminées, &c. » (Note anonyme & fans date fur les manufactures de Rouen, inférée dans les *Documents fur les fabriques de faïence de Rouen*, par M. L. Delifle, p. 60.)

— Témoignage de Pluche fur Mme de Villeray : « Quelques efforts que l'Angleterre & la Hollande aient faits pour perfectionner ce travail (la faïence), je n'ai rien vu, pour la beauté des couleurs & pour le bon goût du deffin qui, dans les petits ouvrages comme dans les grands, pût l'emporter fur ce qui fe fait à l'extrémité du faubourg St-Sevère de Rouen (manufacture dirigée par Mme de Vileray). » Ces derniers mots font en manchettes, à la marge.

(Pluche, *Spectacle de la nature*, in-12, t. III, p. 352.)

J'ai vérifié ce paffage dans un exemplaire de Pluche, qui s'eft trouvé d'une autre édition, & j'ai vu que ce troifième volume était de 1735 au lieu de 1741, date copiée dans M. L. Delifle : c'eft donc au moins à 1735 que remontait la renommée de la fabrique de Villeray.





CHAPITRE SIXIÈME.

Les peintres fur faïence. — Commencements & traditions. — Nivernais établis à Rouen. — Noms français & noms étrangers fournis par les regiftres de la paroiffe Saint-Sever. — Salaires. — Enquête de 1757. — Perfonnel d'un atelier. — Répertoire alphabétique des peintres, tourneurs, mouleurs & ouvriers employés dans les manufactures de faïence de Rouen.



I LE NOM des manufacturiers rouennais a pu fe perpétuer jufqu'à nos jours dans les documents adminiftratifs & dans les pièces officielles de l'époque contemporaine, où retrouverons-nous ceux de leurs habiles collaborateurs, dont l'art ingénieux a fait de notre faïence locale un produit d'une fi haute valeur induftrielle ? Ces inconnus des ateliers du dernier fiècle ont fans doute laiffé la trace de leur paffage dans leurs œuvres, mais peu d'entre elles font fignées : il faut, à force de recherches, aller découvrir les noms de ces artiftes dans les enquêtes, dans les regiftres de la paroiffe Saint-Sever, dans la pouffière des archives. Les peintres fur faïence.

Le ftyle de la décoration s'harmonifera, comme nous le verrons plus loin, avec les différentes révolutions qui fe produiront dans le domaine des arts d'ornement.

En 1647 a commencé l'infpiration nivernaife; à la fin du fiècle, le goût hollandais s'eft manifefté; chaque grand centre influencera nos peintres, jufqu'au moment où fera créée l'école de Rouen avec le type dit *à broderies.*

Au commencement du dernier fiècle, on fait tout à la fois de la faïence & de la porcelaine à Rouen & à Saint-Cloud. Nous retrouverons à Rouen, parmi les peintres, un Chicaneau, proche parent fans doute du fabricant de ce nom qui marquait d'un foleil les précieufes porcelaines tendres préfentées à la cour du

grand roi. Il reffort de là qu'entre les deux villes, il y eut échange fréquent d'ouvriers, &, par fuite, une infinité de points de contact.

Caractères diftinctifs des faïences de Rouen avec celles de Saint-Cloud.

Une obfervation importante à faire fur la diftinction des faïences de Rouen avec celles de Saint-Cloud, c'eft que le deffin de ces dernières eft cerné de noir; les deffins de Rouen ont fouvent un trait extrêmement foncé, mais il eft facile de voir, lorfqu'on les examine avec attention, que c'eft le mélange inévitable entre deux couleurs juxtapofées qui en eft la caufe. Le bleu a pu perdre fon éclat, mais il n'y a pas eu cependant d'autres couleurs employées pour entourer le deffin. J'ai vu quelquefois des ornements entourés de rouge, mais très-rarement. Ce caractère eft particulièrement remarquable dans le beau plat du Mufée céramique de Rouen dont nous donnons à la planche XLVI un fragment typique.

Les noms des artiftes, qui contribuèrent à décorer cette faïence, ne font certainement pas tous dignes de célébrité, mais il eft intéreffant de voir quel élément dominait parmi eux & de reconnaître quel était en général l'influence locale. La plupart étaient du pays même. La fomme d'étrangers était très-petite; c'eft ce qui contribua fans aucun doute à la création & à la confervation d'un ftyle qui leur eft propre, qui ne peut être confondu avec aucun autre, & qui certainement n'a jamais été furpaffé.

Les fabricants de Rouen employaient beaucoup de femmes dans leurs ateliers, & l'on reconnaît fouvent leur influence dans le ftyle des faïences rouennaifes, par la délicateffe, le foin apporté aux plus petits détails. La légereté de pinceau que l'on admire dans les belles pièces dénote auffi la main féminine.

Il s'établit dès le dix-feptième fiècle des habitants de Nevers à Rouen.

En effet, les regiftres de la paroiffe Saint-Sever nous apprennent que « le 7 de juillet 1701, le corps de Claude Delahays, natif de Nevers, âgé d'environ foixante ans, décédé du précédent, eftant muni du facrement de confeffion, a été inhumé dans le cimetière de cette paroiffe, par nous vicaire de cette paroiffe en préfence des fieurs Matthieu Vallet & Jean Regnier... »

Nivernais établis à Rouen.

Voici, d'après l'ouvrage déjà cité de M. Du Broc de Ségange, *La faïence, les faïenciers & les émailleurs de Nevers,* une lifte de noms de faïenciers ou peintres nivernais, antérieurs au dix-huitième fiècle. Nous faifons précéder d'une étoile

ceux de ces noms que nous trouvons portés à Rouen, dans le courant du ſiècle dernier, par des artiſtes ou ouvriers de nos fabriques de faïence :

Eſtienne, 1630.	* *Miette*, 1646.	* *Soret*, 1680.
* *Potier*, 1631.	* *Brochard*, 1648.	* *Maugras*, 1681.
Leſeure, 1631.	* *Séguin*, 1656.	* *Rodrigue*, 1685.
Dupart, 1633.	*Talbotier*, 1656.	* *Deſpatis*, 1688.
Marchand, 1633.	* *Dumont*, 1660.	* *Marque*, 1697.
Bourcier, 1634.	* *Bourgoin*, 1666.	* *Rollet*, 1699.
Godin, 1635.	*Dautremont*, 1668.	* *Serrurier*, 1708.
* *Lefebvre*, 1636.	*Dru*, 1669.	* *Lacuiſſe*, 1711.
Cardot, 1640.	* *Henri Borne*, 1671.	* *Beaudouin*, 1717.
* *Leclerc*, 1641.	* *Guay*, 1679.	
Bergeron, 1642.	* *Mazois*, 1680.	

Famille Fouque.

D'après M. Davillier (*Hiſtoire des faïences & des porcelaines des fabriques méridionales*, p. 25 & 26), Pierre Clériſſy, le principal promoteur des fabriques de Mouſtiers, après avoir gagné dans cette induſtrie une grande fortune & avoir été anobli par Louis XV, céda, vers 1747, ſa manufacture à Joſeph Fouque, dont la famille l'occupa ſans interruption depuis cette époque.

Or, ce nom de Fouque, auſſi bien que celui de Fouqué & Fouquay, apparaît fréquemment dans les regiſtres de la paroiſſe Saint-Sever de 1700 à 1725 ; ces Fouque, de Saint-Sever, ne ſeraient-ils pas des ancêtres de ceux de Mouſtiers ou de Toulouſe ?

Ainſi, le 17 juin 1718, baptême de Thomas-Robert Fouque, fils de Robert Fouque & de Charlotte Guérin ;

Le 27 mai 1719, mariage de Nicolas Féron & de Marie Fouque, fille de feu Jean, de la paroiſſe de Saint-Maclou ;

Le 25 décembre 1723, baptême de Noël Fouque, fils de Robert Fouqué & de Charlotte Guérin, nommé par François Courſon & Anne Jacques ;

Le 20 janvier 1752, décès d'Anne Fouque, âgée de ſoixante-cinq ans, femme de Laurent le Brouſſois, peintre en faïence à Saint-Sever.

Ces rapprochements de noms, dans une même profeſſion, ne ſont-ils pas l'indice d'une ſorte de corrélation entre les différentes fabriques françaiſes ?

Les précieux regiſtres de la paroiſſe Saint-Sever nous ont permis de faire la claſſification des peintres & ouvriers des faïenceries rouennaiſes, & d'en dreſſer les liſtes pour ainſi dire année par année.

Noms de peintres & d'ouvriers retrouvés dans les regiſtres de Saint-Sever.

Voici d'abord les noms le plus ordinairement rencontrés à partir de l'année 1665 :

Bocheron.
De la Métairie.
Dupas.
Emo.
Féron.
Gens.
Leclerc.
Montpelier.
Mortreuil, Mortereul.
Noyon.
Raiſin.

Caban, 1666.
Decaux.
Faupoint.
Lucet.
Mouchard.

Banſe, Benſe, Bance, 1667.
Barbé, Barbay.
Dieppedale.
Flamen.
Gomont.
Goubert.
Huby.
Oſmont, Omont, Aumont.
Patriarche.
Travers.
Valet, Vallet, Valette.

Carlet, 1668.
Chapelle.
Feſſard.
Loſeraye.
Ouy, Houy.
Raux, Rault, primitivement ils ſignent *Raoult.*
Sery.

De Gouay, Degoy, 1669.
Guilhem, Guillain, de Guilhein.
Quimbel.

Carré, Carrey, 1670.
Drouart.
Hérichon.
Héſot.
Heudes.
Lemire.
Pigerre.
Surlemont, Sulmont.

Brument, Brumen, 1671.
Langrune.
Gaʒet, 1672.

Si nous continuons nos inveſtigations, nous ajouterons à cette liſte celle des noms mentionnés le plus fréquemment pendant le dix-huitième ſiècle, dans les regiſtres de la paroiſſe Saint-Sever :

Barbay. *Bedeau.* *Beljambe.*
Beaufeu. *Béhéray.* *Bellemère.*

Benſe.	*Fleurimond.*	*Montpellier.*
Bocheron.	*Fremont.*	*Mortreuil.*
Bocquet.	*Frère.*	*Mouchard.*
Boivin.	*Gazet.*	*Moyſant.*
Botté.	*Gens, Genſe, Genſé.*	*Mutel.*
Bouffart.	*Giard.*	*Noyon.*
Boulard.	*Glatigny.*	*Omont.*
Bourgoin.	*Godement.*	*Pellevé.*
Brandon.	*Gohorel.*	*Peltaut.*
Caban.	*Goude.*	*Pérère.*
Cabot.	*Goullay.*	*Pigny.*
Campion.	*Guerrant.*	*Poltret.*
Carel.	*Gueudry.*	*Poulard.*
Cavé.	*Hallé.*	*Queſnot.*
Cavelan.	*Hédouin.*	*Quimbel.*
Cecille.	*Hérichon.*	*Racine, Racinet.*
Chapelle.	*Héſot.*	*Raiſin.*
Ciroy.	*Houy, Ouy.*	*Rault.*
Cocagne.	*Huby.*	*Ravelet.*
Coſté.	*Lebourg.*	*Rebours.*
Coyneau.	*Leclerc.*	*Ribard.*
Curay.	*Le Crep.*	*Rolet.*
Dalibard.	*Lefebvre.*	*Rouy.*
De la Metairie.	*Le Hec.*	*Saint-Solieu.*
Deleſque.	*Lemire.*	*Sébille.*
Deſpatis.	*Loret.*	*Seigle.*
Doury.	*Loſerais.*	*Serrurier.*
Douté.	*Louvet.*	*Sery.*
Druault.	*Lucet.*	*Travers.*
Dumontier.	*Maingot.*	*Vallet.*
Dupas.	*Malétra.*	*Varin.*
Dutertre.	*Malœuvre.*	*Viel.*
Duvrac.	*Marette.*	*Viger.*
Familier.	*Mémangeon.*	*Violette.*
Féron.	*Miette.*	

L'un des noms qui ſe retrouvent le plus ſouvent dans les actes eſt celui de Althanne. Je l'ai rencontré dans un grand nombre de titres, & il figure

Althanne, peintre en faïence.

en 1722, au milieu des plus anciens peintres en faïence dont nous possédons mention authentique.

Althanne.	*Lefebvre.*	*Ribard.*
Beaufeu.	*Lemarchand.*	*Serrurier.*
Chicanneau.	*Maréchal.*	*Vatine.*
Hallé.	*Pellevé.*	

Cette liste est dressée à l'aide du rôle de la capitation pour 1722.

En 1719, le 21 juin, Althanne, peintre en faïence, signe au registre de la paroisse Saint-Sever à l'occasion du décès de sa femme. « Le vingt-unième de juin 1719, le corps de dame Marie-Barbe Maugras, aagée de trente-quatre ans, femme du sieur Jean-Baptiste Althanne,... a été inhumé dans cette église, par M. Cousin, prêtre chapelain en l'église cathédrale de Notre-Dame-de-Rouen, présence des soussignés : *Althanne. — J. Maugras. — Cousin.* »

Ces noms sont rouennais : voici maintenant quelques noms étrangers rencontrés dans les registres, à partir de 1666 :

Noms étrangers.

Anguehar, Enguehar.
Boccadeuvre.
Cotrac.
Fernand Arnol.
Flamen, Flamand, Leflamand.
Florent Marpas, 26 août 1666.
Godescar.
Liston.
Mahom, Mahomet.
Olinde, Holinde, Volingue, Holingue.
Orsole, 29 juin 1666.
Pinabel.
Provenceau, Provensal.
Rafal.
Rodrigues Nunnez Henriques.
Touly.

A ces noms étrangers, il faut ajouter encore ceux qui suivent :

Noms d'ouvriers étrangers.

Alairac, 1730.
Antoine de Navarre. Aimée-Claire de Navarre, sa fille.
Brunetty, 1727. (La signature porte *Brunaty.*)
Chapelle, de Toulouse, 23 juin 1716.
Colart, natif de Charlemont.
Custory, 1716.
Debrus, de Castres, 1730.
Drelangue.
Escudier.
Eustorye, 1727.
Flacardon, 1716.
Folope.
Formental.
Hany, 1730.
Hastingues, devenu *Hatinguais,* 1726.
Huby, 1700 à 1730.

Jean le Flamand. Signe à l'inhumation de P. Cauffy.
Langlumé.
Malétra, 1727.
Marc Munéral, 1716.
Mazy, 1727.
Paparel (Bonet), de Lyon, 9 feptembre 1725.
Parper.
Pérère, 1727.
Peyrol, natif d'Auron en Provence.
Poltret, 1727.
Pontif.
Roffignol, 12 avril 1716.
Sigift, d'Art-fur-Meurthe, près Nancy.
Vandraghe.
Vangellikom, Vandelle (Affuérus-Cornélius-Alexandre).
Vaudois, 1728.
Vivran, 1730.

On trouve en 1755, comme fignataires au bas d'un acte de décès d'un Anglais, les noms de *James Wild, Charles Smith, Thomas Hall* & *Noah Hallas; James Wild* était menuifier. Anglais établis à Rouen.

Citons encore, en 1755, *Marc Meffe,* Anglais, fans défignation de profeffion, & *Morris,* calendreur, mentionné la même année.

A la date du 18 août 1755, on trouve, comme fignataires d'un acte de mariage, les noms de *Charles Smith, James Anfon, Peter Morris, Thomas Hall, Noah Hallas, John Molloy, Margret Davies,* tous Irlandais ou Anglais de nation, demeurant, depuis plufieurs années, en la paroiffe Saint-Sever & travaillant dans la *Manufacture royale de velours.* On trouve en outre , plus tard, comme ouvriers dans cette manufacture, *James Macarty, Hugues Kemplin,* Irlandais.

A cette fabrique appartenaient également : *Jacques Leatherbarrow,* dit *Anfon,* employé; *Jean O'Drifcoll,* magafinier; *Thomas Garrity,* colorifte; *Jean Ulrick Carlheufer,* graveur en bois.

Les noms qui fuivent font purement flamands, & s'appliquent très-vraifemblablement à des peintres ou à des ouvriers venus des fabriques de la Hollande. Ce font : Ouvriers flamands.

Maria Veronica Ffeifert. (L'acte infcrit *Pheffre.*)
Vandalle.
Vanderbrugghen.
Vanderburch.
François Van de Vynck.

Si l'on pourfuit l'examen des regiftres de la paroiffe Saint-Sever, les noms fe claffent avec une fymétrie parfaite, & l'on retrouve, pendant tout un fiècle, les

mêmes profeffions perpétuées dans les mêmes familles. C'eft ce qui nous a permis de dreffer le tableau ci-après, que plus d'une fois nous avons confulté dans nos recherches fur ce quartier.

Profeffions héréditaires dans le faubourg Saint-Sever à Rouen.

Les *Bottay* font plâtriers.
— *Bretteville* — jardiniers.
— *Cécille* — toiliers.
— *Chapelle* — vinaigriers.
— *Coulbart* — pipiers. Ce font des fabricants de pipes à fumer. — Plus tard, tourneurs en bois.
— *Degoy* — toiliers, chapeliers.
— *Delefque* — toiliers.
— *Deffeaux* — herbagers.
— *Dupas* — curandiers.
— *Feffart* — bateliers.
— *Follope* — cartiers.
— *Gens* — cordonniers.
— *Laquerriere* — tailleurs de pierre.

Les *Lafne* font tailleurs de pierre.
— *Lucet* — carreleurs & cordonniers.
— *Mémangeon* — jardiniers.
— *Mérimé* — tailleurs d'habits.
— *Mollien* — marchands de cidre.
— *Mortreuil* — meuliers.
— *Noyon* — curandiers.
— *Omont* — laboureurs.
— *Picot* — plâtriers.
— *Raifin* — bateliers.
— *Rault* — curandiers, blanchiffeurs.
— *Taillefeffe,* — toiliers.
— *Vallet* — marchands jardiniers fleuriftes & arboriftes.

De la comparaifon de tous les noms d'origine étrangère reffort l'explication des diverfes influences que l'on retrouve dans les fabrications primitives. Chacun des peintres apportait avec lui fa manière propre, le Nivernais comme le Hollandais. Les planches II, III & IV rappellent le faire du premier, la planche VI les traditions du fecond.

Conteftations entre les patrons & les ouvriers.

Entre les patrons & les ouvriers il y eut de fréquentes conteftations; la plus importante eft celle qui s'éleva en 1753, à propos des falaires, & qui fut terminée par une ordonnance de M. de la Bourdonnaye, intendant de la généralité de Rouen.

Cette ordonnance, qui eut pour effet de réduire le prix de la main-d'œuvre, fait époque dans l'hiftoire de la fabrication; elle eft fouvent invoquée, dans des débats ultérieurs, & la date en eft rappelée par cette formule : *l'année de la réduction.*

Les peintres & ouvriers recommencèrent, dès 1756, à faire valoir leurs doléances fur cette diminution. Une enquête fut ordonnée; neuf fabricants vinrent en 1757 préfenter leurs comptes & leurs livres, l'état des fommes payées par eux à chacun de leurs employés depuis une certaine période. La

conclufion des patrons fe réfumait à dire que les falaires feraient fuffifants fi les peintres travaillaient davantage; mais que, foit diffipation, foit occupations fpéciales, ils ne donnaient à leur art qu'une fraction de leur temps.

MM. Dionis, Heugue aîné, Guillaume Heugue, Pavie, Mouchard, Macarel, Vallet frères, les veuves Levavaffeur, Foffé, viennent dépofer dans l'enquête, & nous reproduifons ici leur dire, parce qu'il eft accompagné de révélations piquantes fur la profeffion.

ÉTATS
DES OUVRIERS PEINTRES
Employés dans les manufactures de faïence, à Rouen,
DRESSÉS POUR SERVIR A L'ENQUÊTE ORDONNÉE EN 1757.

MANUFACTURES DE MM.

Dionis.
Heugue aîné.
Guillaume Heugue.
Pavie.
Mouchard.
Macarel.
Vallet frères.
Veuve Levavasseur.
Veuve Fossé.

1° MANUFACTURE DE M. DIONIS. — Première manufacture établie par lettres patentes en 1656 (*fic*, lifez 1646), regiftrées ès cours de Parlement, des Comptes, &c.

État des ouvriers peintres & des gains de chacun d'eux, depuis le mois de feptembre 1740, jufques & y compris l'année 1756 [a].

1740 (à partir de septembre).

Avril	395 liv.	5 f.
Borne	323	5
Arnout & fon fils de 15 ans	528	10
Le Bourg	382	10
Langlois & fon fils de 15 ans	614	»
Noyon	271	5
Le Clerc	314	14
Sauvage	281	7
Total de 1740	3,110 liv.	16 f.

1741.

Avril	869 liv.	11 f.
Borne	945	18
Arnout & fon fils	1,373	18
Le Bourg	1,048	8
Langlois & fon fils	1,573	12
Noyon	703	15
Le Clerc	820	»
Sauvage	652	13
Deverel	575	»
Total de 1741	8,562 liv.	15 f.

[a] Quelques-uns des totaux font légèrement inexacts : cela provient, ou de l'omiffion de fommes minimes, ou de fractions comptées en plus ou en moins pour obtenir des nombres ronds.

1742.

Avril	982 liv.	3 ſ.
Borne	915	14
Lebourg	1,066	14
Langlois & ſon fils	1,659	10
Noyon	732	9
Leclerc	915	12
Deverel	720	8
Arnout & ſon fils juſqu'en juillet	729	10
Sauvage	659	4
Hureau	75	5
Armand	685	15
Borne jeune à partir de juillet	297	11
Miette	695	7
Bougé (Gabriel)	167	6

Total de 1742 . . 9,400 liv. 10 ſ.

1743.

Borne	794 liv.	10 ſ.
Lebourg	972	7
Langlois & fils	1,526	3
Noyon	696	14
Leclerc	731	14
Deverel	716	6
Sauvage	588	15
Hureau	711	16
Borne	678	14
Miette	695	7
Barbé	»	»
Lefevre	»	»
Sas	497	15
Dumeſnil	»	»
Gazet	»	»
Dupuis	66	»
Racine	»	»

Total de 1743 . . 8,676 liv. 4 ſ.

1744.

Borne	277 liv.	» ſ.
Lebourg	682	4
Langlois & fils	1,142	»
Noyon	595	13
Hureau	641 liv.	17 ſ.
Sauvage	521	12
Barbé	463	9
Lefèvre	648	1
Deverel	617	10
Miette	402	16
Sas	497	15
Dumeſnil	649	5
Gazet	660	9
Dupuis	997	12

Total de 1744 . . 8,193 liv. 7 ſ.

1745.

Borne	560 liv.	5 ſ.
Langlois & fils	1,251	12
Lebourg	757	18
Noyon	620	17
Hureau	622	2
Barbé	413	17
Lefevre	611	2
Sauvage	491	9
Miette	549	6
Sas	559	9
Dumeſnil	566	16
Gazet	580	7
Dupuis	406	3
Carel	517	5

Total de 1745 . . 8,508 liv. 14 ſ.

1746.

Borne	114 liv.	15 ſ.
Borne jeune	145	3
Langlois	1,056	1
Lebourg	933	15
Noyon	699	11
Hureau	765	18
Lefevre	601	3
Sauvage	554	»
Miette	558	5
Gazel	585	8
Miette aîné	461	9
Valette père & fils	1,120	9
Mouchard père & fils	671	10

Montpellier	540 liv.	2 ſ.
Valette (Jean-Baptiſte)	373	6
Deverel	302	16
Barbé	199	3
Sas	439	16
Dumeſnil	357	1
Avril	370	10
Allen	258	15
Dubois	207	18

Total de 1746 . . 11,917 liv. 2 ſ.

1747.

Gazet	57 liv.	» ſ.
Langlois	301	10
Noyon	277	2
Lebourg	1,092	15
Lefèvre	545	13
Sauvage	485	19
Miette	619	4
Miette aîné	605	19
Valette père	420	13
Valette fils	694	4
Valette (Jean-Baptiſte)	696	10
Mouchard père & fils	1,229	17
Deverel	658	15
Duval	644	4
Montpellier	1,180	6
Parent	168	8
Baſile	76	10
Hureau	264	»

Total de 1747 . . 10,018 liv. 15 ſ.

1748.

Langlois	751 liv.	3 ſ.
Noyon	747	4
Lebourg	131	2
Sauvage	245	15
Tellier	758	10
Mouchard père	818	15
Montpellier	819	7
Deverel	592	15
Baudouin	473	5
Valette (Jean-Baptiſte)	324 liv.	4 ſ.
Duval	448	15
Valette (Paul), apprenti à moitié	775	13
Lefèvre	323	10
Miette	310	10
Miette aîné	197	1
Valette fils	396	»
Valette père	745	18

Total de 1748 . . 10,836 liv. 13 ſ.

1749.

Montpellier	779 liv.	7 ſ.
Langlois	813	7
Deverel	796	5
Noyon	638	14
Petit	345	»
Duval	713	16
Aglon	540	3
Chapelle	429	17
Baudouin	476	15
Paul	501	10
Valette	557	»
Mouchard père	402	14

Total de 1749 . . 7,194 liv. 11 ſ.

1750.

Montpellier	989 liv.	15 ſ.
Langlois	731	1
Coignard	708	10
Petit	400	»
Brune	350	13
Sas	669	»
Paul	767	5
Dumeſnil	500	»

Total de 1750 . . 5,116 liv. 6 ſ.

1751.

Montpellier & fils	1,254 liv.	» ſ.
Langlois	644	12
Coignard	709	8
Villy	423	5

Bougé père & fils	1,339 liv.	12 f.
Faupoint	627	10
Pain	540	12
Viel	706	9
Valette	344	2
Avril	648	12
Dumefnil	600	2
Petit	400	»
Paul	767	5

Total de 1751 . . 9,005 liv. 14 f.

1752.

Montpellier & fils	1,427 liv.	» f.
Langlois	707	14
Bougé père & fils	993	10
Parent	548	1
Bourgoin	447	6
Valette	616	16
Faupoint	441	19
Mouchard père	116	17
Villy ou Villés (pour Villers)	600	»
Coignard	651	16
Pain	539	15
Mouchard fils	456	9
Viel	616	16

Total de 1752 . . 8,164 liv. 2 f.

1753.

Montpellier & fils	1,067 liv.	» f.
Langlois	500	»
Bourgoin	321	10
Dupleffis	379	6
Villy	559 liv.	1 f.
Coignard	658	14
Pain	90	13

Total de 1753 . . 3,576 liv. 5 f.

1754.

Montpellier & fils	1,554 liv.	5 f.
Langlois	686	»
Dupleffis	564	1
Coignard & fils de 15 ans	898	15
Villy & fils de 15 ans	883	10

Total de 1754 . . 4,586 liv. 11 f.

1755.

Montpellier & 2 fils	1,680 liv.	9 f.
Villy & fils	1,083	11
Coignard & fils	1,015	1
Viel	575	»
Dupleffis	584	7
Antoine	214	4
Langlois	549	1

Total de 1755 . . 5,701 liv. 16 f.

1756.

Montpellier & fils	361 liv.	12 f.
Langlois	317	15
Coignard	474	»
Villy & fils	568	10
Viel	282	»
Caban	118	2

Total de 1756 . . 2,122 liv. » f.

Il eft juftifié, ajoute M. Dionis, par mes livres, qu'Aglon, Noyon & Valette, ont gagné en 1749 jufqu'à 24 liv. la femaine, c'eft-à-dire 1,248 liv. par an. Quand ils ne gagnent pas cela, c'eft faute de travail ou d'affiduité. Par quoi il faut obferver que l'ufage étant de partager les ouvrages à peindre par tête de peintre, il eft conftant que chaque ouvrier fait fa couleur, quoique ne travaillant que les deux tiers de l'année, foit à caufe de fa débauche, foit à caufe de fes occupations particulières. Lebourg, par exemple, qui a gagné en quatre mois de 1740, 382 liv. 10 f., et en 1741, 1,048 liv. 8 f., en 1742, 1,066 liv. 14 f., ne gagne plus en 1744 que 682 liv. 4 f., et revient en 1747 à 1,092 liv. 15 f. Mais Lebourg était un homme affez affidu pendant deux mois, & qui buvait pendant tout le troifième.

Un autre, comme Hureau, n'était pas un ivrogne; mais il eſt marchand de grain, & il allait toutes les ſemaines régulièrement deux jours en campagne pour ſon commerce, et ſouvent trois; cependant, il a gagné, de 1743 à 1746, de 622 liv. à 765 liv. par an.

On voit, par le préſent état, que 7 à 800 liv. par an eſt le gain, année commune, d'un peintre, mais d'un peintre qui ne peut ou ne veut travailler que la moitié du temps.

Au ſurplus, il y a eu dans la manufacture, année commune, pour 9,000 liv. d'ouvrages de peinture. Il pourrait s'en faire pour le double, le triple, etc., y ayant trois fours, & n'étant pas même bornée à ce nombre, comme établie par un privilége illimité; mais bornons-nous à ces 9,000 liv. Les *ſept* peintres qui lui reſtent & qui n'ont eu, par le malheur des temps & les révolutions du goût & de la mode, que pour 2,122 liv. de peinture, pourraient à la vérité ſuffire s'ils voulaient travailler; mais de fait ils ne ſuffiraient pas, & il en faudrait au moins le double, par la coutume invétérée où ſont ces gens-là de ne travailler que la moitié du temps, et la néceſſité où ils réduiſent ceux qui ſont rangés à ne pouvoir faire plus d'ouvrage que ceux qui ſont dérangés ou qui ont d'autres occupations, & cela par le partage.

Remis le 29 juin 1757.

2° MANUFACTURE DU Sr HEUGUE AINÉ (FRANÇOIS HEUGUE).

État & gain de ſes ouvriers, depuis le 24 avril 1756 juſqu'au 19 juin 1757 (13 mois 2/3).

Le Sr Heugue aîné, propriétaire & faiſant valoir deux manufactures de faïence au faubourg Saint-Sever, avec privilége du conſeil, dans la première deſquelles il y a trois fours à uſage de faïence blanche & de faïence brune, déclare ainſi l'état de ſes ouvriers tant peintres que tourneurs & mouleurs.

PEINTRES.

Fillâtre	590 liv.	18 ſ.	Frère	554 liv.	8 ſ.
Bazile	438	17	Malet	532	8
Lefebvre, Md bonnetier	589	10	Deſmarets	521	13
Heudde, Md épicier	348	»	Loir, depuis le 10 juillet 1756	362	17
Charie, Md de coton	513	3	Barbé fils, depuis le 31 décembre 1756	202	7
Oſmont	616	14	Arnoult, maître du mail; depuis le 5 mars 1757	113	»
Jacques, Laboureur	530	14	Pierre Lavoiſé, ouvrier nouveau	149	9
Petit	440	18			
Valette	592	7			
Borne	690	»			

TOURNEURS.

Dubois	956 liv.	6 ſ.	Chatelain, nouvellement entré	335 liv.	18 ſ.
Taillefeſſe	678	7	Simon (id.)	102	6

MOULEURS.

Diacre	450 liv.	» ſ.	Dufour	512 liv.	» ſ.
Caumont père	500	»	Caumont fils, nouvel ouvrier	144	»
Noyon	500	»			

Pour la manufacture de faïence en brun dans laquelle il y a un four.

TOURNEURS.

Barbé père, M[d] vinaigrier. .	333 liv.	15 f.	Louis Lecoq, depuis avril 1753, jufqu'à juin 1757 . . .	2,599 liv.	15 f.
Defpatis fils	732	15	Touran, M[d] faïencier . . .	450	»
Ofmont, nouvel ouvrier . .	42	»	Taillefeffe (id.)	520	»
Dumont, nouvellement entré.	»	»			

De plus, on emploie dans la manufacture en brun, neuf femmes.

3° MANUFACTURE DE GUILLAUME HEUGUE.

État & gain de fes ouvriers, depuis 1754.

Guillaume Heugue, maître de manufacture de faïence blanche, faubourg Saint-Sever, certifie qu'il occupe quatorze ouvriers peintres, lefquels ont gagné, favoir :

Normand. . .	en 1754 & 1755	908 liv.	Duchemin père.	en 1756	501 liv.
	en 1756	769	Duchemin fils .	en 1754 & 1755	1,043
Perdu. . . .	en 1754 & 1755	806		en 1756	501
	en 1756	701	Étienne Barbé .	en 1754 & 1755	643
Valette . . .	en 1754 & 1755	711		en 1756	735
	en 1756	794	Barbé l'aîné . .	en 1754 & 1755	440
Glatigny . . .	en 1754 & 1755	873		en 1756	443
	en 1756	502	Tureau . . .	en 1754 & 1755	611
Duchemin père.	en 1754 & 1755	1,043		en 1756	887

Les autres ont gagné fuivant leur affiduité, dans la proportion des précédents [a].

En 1757, ces ouvriers gagneront moins & voudront peut-être fe rendre affidus parce que leurs affaires le leur permettront; mais la guerre, qui les a diminués en 1756, & le bois, qui manque préfentement, mettront les maîtres dans la dure néceffité de ne pouvoir travailler; par conféquent point d'ouvrage pour les peintres; & les maîtres encore plus malheureux de fe confumer en frais pour des ouvriers qui de tout temps n'ont cherché que leur deftruction, ce qui eft évident.

Au furplus, une vérité, c'eft que, pour l'exploitation de la manufacture du fouffigné, neuf ou dix ouvriers peintres fuffiraient, s'ils étaient ou pouvaient être affidus; d'autant plus que, dans le nombre de quatorze, il y en a au moins fix qui ont leur commerce particulier, & qui ne travaillent que quand leurs affaires le leur permettent, lefquels ne travaillent que deux ou trois jours la femaine au plus,ne laiffant pas, comme il eft établi ci-deffus de gagner au moins 440 liv.

Il y a dans la manufacture deux apprentis, l'un tourneur, l'autre mouleur qui ne font que commencer; on occupe un tourneur qui peut gagner 900 liv. & un deuxième tourneur qui eft le fils du maître de la manufacture, & fur lequel on ne peut compter; on occupe trois mouleurs.

[a] Quoique les réflexions qui fuivent foient l'exacte reproduction de celles du S[r] Pavie, qu'on trouvera ci-après, il y a quelques différences dans les chiffres : c'eft ce qui nous détermine à les reproduire.

A l'égard des ombreufes, ce font les trois filles du maître qui ombrent toutes les marchandifes des ouvriers, avec une autre femme qui eft fille d'ouvrier.

Le propriétaire déclare n'avoir qu'un feul & unique four, conftruit en 1698.

Daté du 23 juin 1757 & figné Guillaume Heugue.

Pour bien apprécier l'état des gains des ouvriers, infcrit en tête de ce mémoire, il faut admettre que chacun des ouvriers, dans les deux années toujours réunies 1754 & 1755, a gagné, non pas chaque année, la fomme portée, mais que le gain des deux années eft cumulé en un feul total.

4° MANUFACTURE DE R. T. PAVIE, MANUFACTURIER EN FAIENCE EN BLANC.

État & gains des ouvriers peintres & autres, de 1755 à 1757.

Le Sr Pavie déclare occuper quatorze ouvriers peintres, lefquels ont pu gagner, favoir :

Pierre Dumont, en 1755	608 liv.	13 f.
Les autres, fuivant leur affiduité.	de 550 à 600	»
Pierre Dumont, en 1756	500	»
Les autres, fuivant leur affiduité.	de 460 à 480	»

En 1757, ils gagneront moins & voudront peut-être fe rendre affidus parce que leurs affaires le leur permettront, mais la guerre qui les a diminués en 1756, & le bois qui manque préfentement, mettront les maîtres dans la dure néceffité de ne pouvoir travailler, par conféquent pour les peintres point d'ouvrage, & les maîtres encore plus malheureux de fe confumer en frais pour des ouvriers qui n'ont cherché en tout temps que leur deftruction, ce qui eft évident.

Au furplus, il eft une vérité, c'eft que, pour l'exploitation de la manufacture, quant à la peinture, neuf ou dix peintres feraient fuffifants s'ils étaient ou pouvaient être affidus; d'autant plus que, dans le nombre de quatorze, il y en a au moins la moitié qui ont leur commerce particulier, & qui ne travaillent que quand leurs affaires le leur permettent, lefquels ne travaillant au plus que deux ou trois jours la femaine ne laiffent pas cependant, comme il eft expliqué ci-deffus, de gagner au moins 500 à 550 liv. par an, ce qui eft facile à prouver.

Il y a, en outre, dans la fabrique, un apprenti peintre qui commence, de forte qu'on ne peut favoir s'il continuera, n'étant que pour effayer.

La fabrique occupe deux tourneurs, dont un peut gagner 8 à 900 liv. par an, s'il était affidu, mais il a un commerce & d'autres entreprifes qui l'occupent, & ne travaille pas affidûment.

L'autre peut gagner de 650 à 700 liv.

Un troifième tourneur eft le fils de la femme du maître, on ne peut compter fur lui; ce qui ne fait pas un ouvrier.

Il y a un apprenti tourneur qui, comme l'apprenti peintre, n'eft pas décidé.

A l'égard des ombreufes, ce font les filles de l'époufe de l'entrepreneur qui ombrent toutes les marchandifes des ouvriers peintres avec une feule femme qui demeure dans la maifon.

21 juin 1757. Signé Pavie.

5° MANUFACTURE DE PIERRE MOUCHARD, A SAINT-SEVER.

État des ouvriers & gains de chacun d'eux, depuis le 29 mai 1756 jufqu'au 31 mai 1757.

Dans la manufacture du S[r] Pierre Mouchard, on occupe un four, quatre peintres, deux ombreufes, femmes & filles de maître, un tourneur, trois mouleurs & dix journaliers.

PEINTRES.

Thomas Mouchard, a gagné depuis le 29 mai 1756, jufqu'au 31 mai 1757.	680 liv.	» f.
Ravelet, pendant le même temps	561	2
Charles Caban, pendant le même temps	431	7
Pierre Darrey, depuis le 24 juillet 1756, jufqu'au 31 mai 1757	453	7

TOURNEUR.

Toutain, depuis le 26 février 1757, jufqu'au 31 mai dudit an.	369	12

Il faut obferver que la rareté du bois & le défaut de débouchés a diminué confidérablement le gain des ouvriers.

Daté du 23 juin 1757, & figné DEBARC DE LA CROISILLE ET COMPAGNIE.

On peut voir, dans l'enquête de la même époque, que le S[r] Debarc de la Croifille s'eft préfenté comme l'affocié du S[r] Mouchard, depuis trois mois feulement; ce qui reporterait la date de cette affociation au commencement d'avril 1757. Mouchard était compris dans l'état de 1749.

6° MANUFACTURE DE PIERRE-MICHEL MACAREL.

État des gains des ouvriers, de 1753 à 1757.

Nicolas Nouriffier, tourneur, a été occupé depuis le 28 avril 1753, jufqu'au 18 juin 1757, & a gagné 2,612 liv. 16 f. Il aurait gagné davantage s'il eût été plus affidu à fon travail.

Deux autres ouvriers font fortis, dont l'un gagnait par an 8 à 900 liv., & l'autre à proportion; ces deux ouvriers étaient plus affidus à leur travail que le premier.

Deux autres ouvriers ont remplacé les deux précédents; ils font en état de gagner pour le moins, par an, de 7 à 800 liv.

Le S[r] Macarel n'a qu'un four pour le brun & le blanc, & occupe actuellement trois tourneurs & cinq femmes.

Il paraît qu'il n'occupait pas de peintres, quoiqu'il dife fabriquer du blanc.

7° MANUFACTURE DE MM. VALLET FRÈRES, PROPRIÉTAIRES DE MANUFACTURE DE FAIENCE A SAINT-SEVER.

État des ouvriers & des gains de chacun, depuis le 17 juillet 1756, époque de l'acquifition de la manufacture par les S[rs] Vallet, jufqu'au mois de juin 1757.

Les S[rs] Vallet déclarent poffédér deux fours à ufage de faïencerie, l'un de 8 pieds 8 pouces de

large & 11 pieds de profondeur, l'autre de 8 pieds 3 pouces de large & de 11 pieds de profondeur. (Dans l'état des fours, le fecond eft coté 7 pieds 3 pouces de large & 10 pieds de profondeur.)

Ils déclarent occuper : quatre tourneurs, quatorze peintres, trois élèves peintres, dont deux à moitié, trois mouleurs, neuf manœuvres;

Que, depuis le 17 juillet 1756, leurs ouvriers ont gagné ainfi qu'il fuit :

PEINTRES.

Barbey	317 liv.	8 f.	Allaire	321 liv.	6 f.
Parent	569	7	Anfry.	431	11
Barbier père & fils	664	17	Bourgoin.	339	1
Guillot	490	4	Ledoux	333	6
Menant	409	9	Dieul.	388	17
Mouchard	500	9	Dupleffis.	445	8
Vincent	399	2			

TOURNEURS.

Miette	660 liv.	5 f.	Framboifier	299 liv.	16 f.
Depatis (Defpatis)	640	5	Langlois	270	13

MOULEURS.

Omont	398 liv.	2 f.	Vidy	307 liv.	6 f.
Capelle	416	15			

8° MANUFACTURE DE MADAME VEUVE LEVAVASSEUR.

État & gains des ouvriers peintres de 1754 à 1757.

Barbier père & fils, en	1754, année entière	1,004 liv.	14 f.	1 d.
Frère,	1754, année entière	542	3	»
Dumont,	1754, année entière	588	5	»
—	1755, n'a travaillé que 7 à 8 mois, a abandonné la manufacture par cabale, & n'a gagné que	276	19	»
—	1756, année entière	644	13	»
Bringeon,	1754, année entière	414	18	»
—	1755, n'a travaillé que 7 à 8 mois, par efprit de cabale, & n'a gagné que	208	2	»
—	1756, année entière	512	15	»
Avril,	1754, année entière	532	18	»
Valette,	1754, année entière	516	1	»
—	1755, n'a travaillé que 7 à 8 mois, comme les précédents, & n'a gagné que	223	6	»
—	1756, année entière	582	9	»

La Cuiffe,	1754, année entière	480 liv.	17 f.	» d.
—	1755, 5 à 6 mois, comme deffus . .	167	6	»
De Caux,	1754, année entière	503	9	»
—	1755, 7 à 8 mois, comme deffus . .	243	18	»
—	1756, année entière	514	17	»
Mouchard,	1754, depuis le 16 mars jufqu'au 31 décembre.	399	6	»
—	1755, 6 mois, comme ci-deffus. . .	162	3	»
—	1756, depuis le 8 mai jufqu'au 31 Xbre.	375	5	»
Delamare (les 2 frères),	1755, année entière	959	8	»
—	1756, année entière	1,137	8	»

21 juin 1757. Signé : Roussin, Vve Levavasseur.

Nota. Madame Levavaffeur a repréfenté le fait de Jean Ménereuil, un de fes peintres, par lequel il s'oblige de travailler à fon atelier en fe conformant aux ufages de fa manufacture & au prix du tarif du 20 mai 1753, ne pouvant, fous aucun prétexte s'en difpenfer, trouvant ce tarif jufte. Ainfi fait le 11 décembre 1756.

(Note infcrite au bas de l'état précédent. — Extrait des Archives des Confuls.)

OUVRIERS TOURNEURS ET MOULEURS.

Bouteiller, tourneur.	1754	année entière	612 liv.	18 f.
—	1755	—	805	16
—	1756	—	717	7
Mouton jeune, mouleur.	1754	—	478	»
—	1755	—	480	»
—	1756	—	522	15
Mouton aîné, mouleur.	1754	—	480	»
—	1755	neuf mois	345	10
Bedeau, tourneur	1754	année entière	554	»
—	1755	—	577	13
—	1756	—	548	19
Ravelet, mouleur	1756	—	546	»

9° MANUFACTURE DE MADAME VEUVE FOSSÉ.

État des gains des ouvriers peintres & tourneurs, depuis 1753 jufqu'en 1757.

La dame Foffé déclare qu'elle occupe deux fourneaux à ufage de faïence, dont le plus grand eft en chômage depuis 1753, par fuite de difcuffions avec les héritiers de feu fon mari; que, pour l'exploitation de celui qu'elle fait valoir, elle occupe *deux tourneurs, deux mouleurs, trois peintres, deux ombreufes,* filles d'un ancien maître, *un élève peintre,* fils d'ouvrier, lequel a encore trois ans de fon temps à finir;

Savoir :

Arnoult, peintre, depuis le mois de mai 1753, jufqu'au 19 janvier 1757, qu'il a ceffé de travailler pour la manufacture, a gagné la fomme de . . . . 2,249 liv. 5 f.

Hureau, marchand & auffi peintre en faïence, depuis le mois de mai 1753, jufqu'au 16 octobre 1756 . . . . 955 liv. » f.
Picard, depuis le 11 mars 1754, jufqu'au 10 feptembre 1755. . . . . . 851 15
Lecoq, depuis le mois de mai 1753, jufqu'au 18 juin 1757 . . . . . . 899 9
Georges Margue, depuis le mois de mai 1753, jufqu'au 18 juin 1757. . . 2,007 »
Boulenger, depuis le 1er août 1753, jufqu'au 29 octobre 1754. . . . . 802 »
Duhamel, depuis le 21 juillet 1755, jufqu'au 18 juin 1757 . . . . . . 918 9
Lamy, tourneur en faïence, depuis le mois de mai 1753, jufqu'au 18 juin 1757 . . . . 2,384 »
Dumont, tourneur, depuis le mois de mai 1753, jufqu'au 18 juin 1757. . 2,384 »

24 juin 1757. Signé : Vve Fossé.

Cette enquête fe termina par une ordonnance du 8 décembre 1757, confacrant en principe la liberté de part & d'autre : les patrons pourront employer des ouvriers à leur choix, former des élèves; les ouvriers traiteront avec leurs maîtres *de gré à gré* pour les falaires; il ne pourra leur être impofé aucun tarif furanné. L'ordonnance de l'intendant de Brou portait encore autorifation d'établir de nouveaux fours & de fonder de nouveaux établiffements, à condition de n'y confommer que du charbon de terre & de la tourbe.

A l'aide de ces divers documents, nous avons pu reconftituer, comme il fuit, l'état du perfonnel d'un atelier.

Un atelier ordinaire de faïencerie à Rouen, à la fin du fiècle dernier, comprenait ordinairement de vingt-quatre à trente ouvriers, ainfi diftribués, & recevant la paye fuivante :

3 Tourneurs.	20 ″	chaque par femaine.
3 Mouleurs.	12 ″	id.
4 Hommes de four, favoir :		
1 Enfourneur . . .	30 f.	par jour.
1 Garçon de four . .	22 f.	id.
1 Empernetteur. . .	22 f.	id.
1 Retoucheur . . .	22 f.	id.
1 Doubleur.	18 f.	id.
1 Racleur.	16 f.	id.
1 Dépêtreur.	22 f.	id.
1 Batteur de terre. . . .	22 f.	id.
3 Gacheurs.	20 f.	id. chaque.
1 Moulinier.	22 f.	id.

1 Homme de cour. . . .	20 f. par jour.	
2 Peintres	12 " chaque par femaine.	
3 Femmes	8 "	id.

Comme nous l'avons fait au chapitre précédent pour les maîtres de fabrique, nous terminerons celui-ci par la lifte des noms propres de leurs collaborateurs.

Peintres, tourneurs, ouvriers, ont pris une trop grande part à l'induftrie de la faïence de Rouen, pour ne point mériter au moins une mention dans ce livre entrepris en l'honneur de cette belle fabrication locale. Parmi ces noms, beaucoup font reftés obfcurs; d'autres ont difparu; certains font aujourd'hui portés honorablement dans notre ville par de riches familles. Les plus connus fe retrouveront dans ce tableau à côté des plus humbles, en fouvenir des jours paffés enfemble au fiècle dernier chez les faïenciers de Saint-Sever.

NOMENCLATURE ALPHABÉTIQUE

DES PEINCTRES, TOURNEURS, MOULEURS ET OUVRIERS DIVERS

EMPLOYÉS DANS LES MANUFACTURES DE FAÏENCERIE DU FAUBOURG SAINT-SEVER

PENDANT LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE,

D'après les Regiftres de la Paroiffe de Saint-Sever.

Les lettres placées à la fuite de chaque nom fignifient : *P.* peintre en faïence; — *M.* mouleur; — *T.* tourneur; — *O.* ouvrier; — *F.* faïencier.

Les dates font celles des années où les noms font mentionnés dans les Regiftres.

ABSIRE (Pierre-Nicolas), Faïencier modeleur. Par. Saint-Maclou. 1751.

ALLAIRE (N.), *P.*

En 1756 & 1757, chez Vallet frères. (Enq. de 1757.)

ALLEN (N.), *P.*

En 1746, travaillait chez M. Dionis.

ALTHANNE (Jean-Baptifte), *P.* Près l'églife Saint-Sever. Mort le 30 feptembre 1730, âgé de 45 ans.

Époux de Marie-Barbe Maugras, laquelle mourut le 21 juin 1719, âgée de 34 ans, & fut inhumée dans l'églife Saint-Sever. Parmi les fignataires de fon acte de décès eft J. Maugras, qui, fans doute, eft le manufacturier, & peut-être fon parent.

Infcrit au rôle de la capitation de 1722 & taxé à 3 liv. Figure fréquemment dans les regiftres de la paroiffe vers cette époque, en 1727 & 29.

Le nom & la fignature d'Althanne paraiffent dans les regiftres dès l'année 1717, notamment le 28 mars & le 26 mai.

AMAND (Nicolas), *F.* Rue Pavée. 1776.

AMETTE. (Voir HAMET.)

ANCEL fils (Simon), *M.* 1782.

ANFRY (N.). *P.*

En 1756 & 57, travaillait chez MM. Vallet frères. (Enquête de 1757.)

ANGRAND (Louis), *O.* Au Petit-Quevilly. 1786.

— (Louis-Adrien), *O.* Au Petit-Quevilly. 1786.

ANTOINE (N.), *P.*

En 1755, travaillait chez M. Dionis. (Enq. de 1757.)

ARMAND père (Louis-Joſeph), *P.* Rue d'Elbeuf. Mari de Marguerite-Roſe Pepin. 1727, 39, 41-3-7-8-9 & 53. Mort en 1756, âgé de 71 ans.

— fils (Guillaume-Jacques), *P.* Rue d'Elbeuf; en 1752, rue Saint-Julien. 1747-8-9, 51-2-3-4-5-6, 60 & 61.

En 1732, l'un des deux travaillait chez M. Dionis.

En 1742, Louis-Joſeph demeurant rue Saint-Julien, fut chargé par Mme veuve de Saint-Étienne de la repréſenter aux opérations de l'inventaire après le décès de Fouquay, ſucceſſeur de Louis Poterat, pour recouvrer les pièces relatives au fief d'Émendreville. Dans le titre qui le conſtitue mandataire, il eſt qualifié faïencier & ouvrier faïencier.

6 janvier 1756. Inhumation de Louis-Joſeph Armand, peintre en faïence, âgé de 71 ans, veuf de Marguerite-Roſe Pepin, préſence de Guillaume Armand, ſon fils, peintre en faïence, & de Guillaume Heugue, P. Macarel & Pavie, maîtres de manufactures de faïence.

ARNOULT (Guillaume), *P.* 1740.

— (Louis-Charles), *P.* Demeurant à Sotteville, c'eſt-à-dire au Mail, rue Pavée. Il était maître du Mail. 1740-1-6-7-8, 74 & 77.

— (Louis), *P.* A Sotteville, rue Pavée, au Mail. Paroiſſe de Sotteville. 1742-5-8 & 49.

Des deux précédents, le dernier, c'eſt-à-dire Louis, eſt ſans doute le père du premier, c'eſt-à-dire de Louis-Charles, car, en 1740 & 42, Louis Arnoult travaillait chez M. Dionis avec ſon fils, âgé de 15 ans. De 1753 à 1757, Louis Arnoult travaille chez la veuve Foſſé, & depuis le 15 mars 1757, chez François Heugue aîné. Il était en outre déclaré maître de mail. (Enquête de 1757.)

AUMONT (Louis-Déſiré), *T.* Rue du Pré. 1777.

— (Pierre), *M.* Rue du Pré. 1784.

Probablement le même que Pierre Omont, *M.*, rue du Pré.

AVRIL (Adrien), *P.* Rue d'Elbeuf. 1741-7 & 48. Mort en 1758, âgé de 55 ans.

De 1740 à 1751, travaillait chez M. Dionis; en 1754, chez la veuve Levavaſſeur. (Enquête de 1757.)

BARBEY ou BARBÉ.

Il n'y a pas de ſignatures plus fréquentes aux regiſtres de la paroiſſe St-Sever, vers le commencement du dix-huitième ſiècle, que celles des membres de cette famille; ils ſignent indifféremment Barbé, Barbey, Barbay.

— (Louis), *P.* 1737.

— (Étienne), *P.* 1737.

En 1754 & 56, travaillait chez Guillaume Heugue.

— (Étienne-François-Guillaume), *P.* 1742 & 50.

— (N.), *P.*

En 1743 & 46, travaillait chez M. Dionis; en 1756 & 57, chez MM. Vallet.

— (l'aîné), *P.*

En 1754 & 56, travaillait chez M. Guillaume Heugue.

— (fils), *P.*

En 1757, travaillait chez François Heugue aîné.

Les ſix articles ci-deſſus doivent probablement ſe réduire à trois au plus.

BARBEY (N.), compagnon faïencier.

Inſcrit au rôle de capitation de 1722 (rue St-Sever).

— (N.), compagnon faïencier. Rue du Pré.

Inſcrit au même rôle & taxé à 2 livres.

BARBIER (Nicolas), *P.* 1740 & 41.

— (Jean-Matthieu-Nicolas-Marie), *P.* 1750 & 54.

— (Jean-Jacques-Charles), *P.* 1750.

Des trois précédents, le premier eſt ſans doute le père, & les deux autres les fils.

En 1754, Barbier père & fils travaillaient chez la veuve Levavaſſeur; en 1756 & 57, chez Vallet frères.

BARTHÉLEMY (Jean-Baptiſte), *M.* Rue Saint-Sever. 1747-8, 50 & 51. Mort en 1752, âgé de 38 ans.

— (Jean-Pierre-Laurent), *M.* Rue d'Elbeuf, rue Saint-Sever, rue Pavée, rue aux Bœufs, rue Saint-Julien. 1748-9, 50-1-2-3-9, 62-8 & 69.

— père (Pierre), *M.* Rue du Pré. Père des deux précédents. Rue Saint-Sever. 1748 & 49. Mort en 1751, âgé de 66 ans.

BARZAC (Dominique), *P.* Rue Saint-Sever. 1782.

BAUDOUIN ou BEAUDOUIN (Ét[ne]), *P.* 1741 & 42. Mort en 1742, âgé de 56 ans.

— (Étienne-François), *P.* Rue Saint-Julien. 1744-8 & 49. Mort en 1750, âgé de 34 ans.

En 1748 & 49, travaillait chez M. Dionis.

— (Antoine), *P.* Rue Saint-Julien. 1782.

BAZILE (N.), *P.*

En 1747, chez M. Dionis; en 1756 & 57, chez M. François Heugue aîné.

BAZIRE (Adrien), *P.* Rue Saint-Sever. 1757.

BEAUDOUIN ou BAUDOUIN (Marin), *M.* Rue Saint-Sever. 1748. Mort avant 1753.

— (Antoine), *M.* Rue Saint-Sever; en 1777, rue Pavée. 1754-6-7-8-9, 64 & 77. Mort en 1777, âgé de 49 ans.

— (Antoine), *F.* A Saint-Sever. En 1779, *M.* & depuis. 1778-9, 81-2-4-6.

BEAUFEU (N.), *P.* Rue Saint-Julien.

Inſcrit au rôle de capitation de 1722 & taxé à 3 liv.

BEAUJEU (Michel), *O.* 1780.

BEAUREPAIRE (Charles), *O.* Rue du Pré. 1775.

— (Jean), *F.* Rue Bonne-Nouvelle. 1791.

BEDEAU (François), *T.* Rue du Pré. 1737, 42-3-4 & 45. Mort en 1746, âgé de 63 ans.

— (Joſeph), *P.* 1739, 46 & 50.

— (Joſeph), *O.* 1742 & 47.

— (Pierre), *T.* Frère du précédent, & père de Pierre, de Thomas & de Marie-Pierre-Nicolas. 1742-7 & 89. Mort en 1789, âgé de 68 ans.

— (Pierre), *T.* Rue Saint-Sever, Petite-Chauſſée. 1775-6-9, 81-2-6 & 89.

— (Pierre-Paul), *T.* Rue Saint-Sever. Fils de François. 1749, 50-1-2-3-6-8-9, 65 & 69.

— (Thomas), *T.* Rue Saint-Sever, Petite-Chauſſée. 1778-9, 81-3-5-6-7 & 89.

— (Marie-Pierre-Nicolas), *T.* Rue Saint-Sever. 1779, 85-6-8-9 & 91.

BEDEAU (Pierre-Thomas), *T*. Rue Saint-Sever. 1791.

BELJAMBE ou BELLEJAMBE (Noël-Julien), *M*. Rue de Barcelone. Gendre de Henri Frère. 1738-9, 40-1-2-4-5-6-7-9, 50 & 51. Mort en 1753, âgé de 46 ans.

— (Nicolas), *T*. 1739 & 42.

BESSIN (Honoré), *T*. Rue Saint-Sever. 1787 & 89.

BOCHERON (Jacques), *M*. Mort en 1744, âgé de 68 ans.

BŒUF (Charles), *F*. Rue Saint-Sever. 1792.

BOIDIN (Joſeph), *M*. 1737. Mort en 1743.

BOQUET ou BOCQUET ou BOSQUET (Pierre), *O*. Rue du Pré. En 1773, *M*. & depuis rue Saint-Sever. 1773-9, 82-4-5, 90-1 & 94.

— (Pierre-Sever) *M*. Rue du Pré, proche Bonne-Nouvelle. Rue Saint-Sever. Frère d'Onuphre-Alexandre. 1774-5-9, 83-5-6 & 89.

— (Alexandre), *M*. Rue du Pré, rue Saint-Denis, rue des Pannetiers. 1781-3-4-5, 90 & 93.

— (Onuphre), *M*. Rue du Pré. 1781-2.

— (Onuphre-Alexandre), *M*. Rue du Pré. En 1786, *T.*; en 1787, *F*. Rue Saint-Denis, rue des Pannetiers. 1782-4-6-7-9 & 93.

— (Noël-Benoît-Nicolas), *M*. A Sotteville. 1789.

BOQUET ou BOCQUET ou BOSQUET (Antoine-Philippe), *O*. Rue du Pré. 1789. Mort en 1789, âgé de 60 ans.

— (Henri-Charles), *O*. Rue Toufvents. Frère d'Antoine-Philippe. 1789.

— (Pierre-Louis), *O*. Rue Toufvents. Neveu de Henri-Charles. 1789.

— (Jean-Baptiſte), *F*. Rue du Pré. 1791.

BORNE (Henri), *P*. A Nevers, père de Claude. (Voir plus bas.)

Henri Borne était à Rouen en 1666; on trouve dans les regiſtres de la paroiſſe St-Sever, à la date du 21 avril : baptême de Jean, fils de Michel Leguay; parrain : Henry Borne, &c.

— (Claude), *P*. Rue du Pré. Né à Nevers, le 28 décembre 1699.—1738, 42-6-9, 58, 67-9 & 70.

Claude Borne paraît dans les actes dès 1729. De 1740 à 46, chez Dionis; en 1756 & 57, chez François Heugue aîné.

Le nom de Claude Borne eſt inſcrit au revers des deux plats à figures reproduits planches XXXVIII & XXXIX.

— (Joſeph-Antoine), *P*. (*aliàs* Antoine-Joſeph), fils de Claude, né le 15 mars 1731.—1749 & 57. Mort en 1758, âgé de 27 ans.

— (Joſeph), *P*. 1756.

Peut-être le même que le précédent.

Borne fils, appelé Borne jeune, l'un des deux précédents, travailla de 1742 à 46 chez Dionis.

En 1740, la famille Borne avait ceſſé d'exercer à Nevers.

26 novembre 1729. Mariage entre Claude Borne, de la paroiſſe de St-Euſtache de Paris, fils de feu Jean Borne & d'Antoinette Filie, de ladite paroiſſe, & Marie-Catherine Deſpaty, fille de Joſeph Deſpaty, & de feue Catherine Martin. Marie-Catherine Deſpaty mourut le 8 janvier 1737.

5 juin 1775. Dans un acte de baptême figure comme parrain Guillaume-Michel Borne, maître tourneur à St-Sever.

BOUGÉ père (Henri), *P.* 1737, 42 & 52.

En 1751 & 52, chez Dionis.

— fils (Gabriel), *P.* 1737, 40 & 42. Mort avant 1749.

En 1742, chez M. Dionis.

— (Louis), *P.* Rue Saint-Julien. Fils de Henri. 1752. Mort en 1753, âgé de 26 ans.

En 1751 & 52, chez Dionis.

BOULANGER (Pierre), *M.* En 1743, *T.* Rue du Pré. En 1746, rue d'Elbeuf. 1741-3-4-5-6. Mort en 1748, âgé de 46 ans.

— fils (Pierre), *T.* Mort en 1752, âgé de 21 ans.

— (Jacques-Vincent), *P.* Rue Saint-Julien. Fils de Pierre Boulanger, *T.* 1751-2-3-4. Mort en 1755, âgé de 22 ans.

Travaillait chez la veuve Foſſé, de 1753 à 1754.

— (*aliàs* LE BOULANGER) (Thomas-Pierre), *P.* académicien, *P.* en faïence, *P.* en deſſin, *P.* en tableau, *P.* en miniature, maître de deſſin. Rue Saint-Julien. Frère du précédent. 1754-5, 60-1 & 62.

BOULARD (Jacques), *O.* Rue Saint-Julien. 1792.

BOURGEOIS (N.), *P.*

En 1757, travaillait chez M. Pavie, qu'il abandonna pour paſſer en Bretagne, où il continua à travailler de ſon état.

— (Pierre), *T.* Rue aux Chiens. 1764.

BOURGOIN (Jean-Baptiſte-Alexis), appelé ordinairement Alexis Bourgoin, *P.* Rue d'Elbeuf. 1768.

En 1751 & 52, travaillait chez M. Dionis; en 1756 & 1757, chez MM. Vallet.

BOURGOUAY (Michel), *T.* Rue Pavée. Mort en 1781, âgé de 48 ans.

BOURGOUIN ou BOURGOIN (Michel) *T.* Rue d'Elbeuf; en 1761, rue Pavée. 1737-9, 40-2-3-4-5-6-7-8-9, 50-1-3-6-7-9, 60-1-7-8-9 & 71.

— (Jean-Baptiſte-Louis), *T.* 1753.

— (Charles-Michel), *T.* Rue d'Elbeuf; en 1761, rue Pavée. Fils de Michel. 1759, 60-1-2-3 & 64.

— (Joſeph-Robert), *T.* Frère du précédent. 1759.

Il y a eu des Bourgoin, faïenciers à Nevers & à Rennes.

BOURGOY (Michel), *T.* Rue aux Chiens. 1785.

BOURLE ou BOURLET (Pierre), *P.*, Rue du Pré, proche Bonne-Nouvelle. 1783-7.

— (Pierre-Guillaume), *P.* Rue de la Pie; en 1790, rue du Pré. 1786 & 90.

BOUTEILLER (Jacques), *T.* Rue Saint-Sever; en 1747, rue d'Elbeuf. 1743-5-7-8-9, 53-8 & 60.

BRÉANT (Pierre), *T.* Rue du Pré. 1739, 46-7-8, 52 & 58.

— fils (Pierre-André-Sever), *T.* Rue du Pré; en 1749, rue de la Pie. 1746-7-9.

BRIANT, peut-être pour BRÉANT (Joſeph-Pierre), *M.* Rue Saint-Sever. 1756-7-8 & 59.

BRINGEON (N.), *P.*

En 1754 & 56, travaillait chez la veuve Levavaſſeur.

BRUNE (Jean, *aliàs* Jean-Baptiſte), *P.* Natif de Nevers. Rue Saint-Sever. 1740-7-8. Mort en 1750, âgé de 37 ans.

— (Antoine), *T.* Paroiſſe Saint-Vincent. Frère de Jean Brune. 1750.

BRUNO (N.), *P.*

En 1750, travaillait chez M. Dionis.

CABAN (Louis), *T.* Au Grand-Quevilly. 1782.

— (Michel), *O.* 1786.

— (Charles), *P.*

En 1756, chez Dionis; de mai 1756 à mai 1757, chez Mouchard.

CAPELLE (Jean), *M.* Paroiſſe Saint-Cande-le-Vieil. 1751.

CAREL (Louis-Pierre), *P.* 1740.

En 1745, chez M. Dionis.

CARLET (Joſeph-Paul), *O.* Rue du Pré. 1782.

— (Marie-Paul), *O.* Rue du Pré. 1782.

— (Marie-Paul-Joſeph), *O.* Rue de la Pie. 1787.

— (Pierre), *F.* Rue de la Pie. 1791.

CARPENTIER (Claude), *P.* Mort en 1739.

CARPENTIER ou LE CARPENTIER (Pierre), *T.* Rue de la Groſſe-Bouteille. 1743-4 & 45. Mort avant 1751.

— (Pierre), *T.* 1754.

CAUMONT (Pierre), *M.* 1737-8-9, 42-3-9, 50-6 & 58.

CAUMONT (Richard), *P.* 1746, 53-4-8. Mort en 1778, âgé de 49 ans.

Il était frère de Louis Caumont, mouleur, & père de Louis-Étienne-Richard Caumont.

— (Louis), *M.* Rue des Brouettes; en 1769, rue de Sotteville; en 1771, rue d'Elbeuf; en 1775, rue des Brouettes. Frère de Richard. 1759, 65-7-9, 71-5-8-9, 80-3 & 84.

— (Louis-André), *M.* Rue Saint-Julien; en 1773, rue Pavée. 1762 (22 ans.) 1763 & 73.

— (Louis-Antoine), *M.* Rue Pavée. 1777.

— (Louis), *P.* Rue du Pré. 1780-4-7.

— (Louis-Étienne-Richard), *P.* Près la croix de Bonne-Nouvelle. Il avait épouſé Marie-Reine Dumont, & mourut en 1789.

En 1756, un Caumont, peintre chez M. Heugue, quitta ce maître pour aller s'établir à Valenciennes, où il continua à travailler de ſon état.

CHAIGNON (Jules, *aliàs* Julien, ce dernier prénom eſt le bon), ſculpteur. Rue Saint-Sever. 1763-5-7, 76 & 84.

Qualifié ſucceſſivement de ſculpteur en plâtre, figuriſte, figuriſte en plâtre.

CHAPELLE père (Pierre), *P.* 1741-9, 50 & 53. Mort en 1760, âgé de 75 ans.

25 ſeptembre 1760. Inhumation de Pierre Chapelle, marchand vinaigrier & ancien peintre en faïence, âgé de 75 ans, préſence de Pierre-Paul & Pierre-Antoine Chapelle, marchands vinaigriers & peintres en faïence, ſes fils.

Pierre Chapelle a peint les deux ſphères des planches XLI & XLII.

— fils (Pierre-Antoine), *P.* En 1783, rue du Pré (*aliàs* rue Bonne-Nouvelle). 1747, 83-7 & 88.

CHAPELLE (Pierre-Paul), *P.* Frère du précédent. 1750.

— (Vincent-Hippolyte-Profper), *P.* Rue du Pré. Fils de Pierre-Antoine. 1788-9 & 91.

En 1749, un Chapelle travaillait chez M. Dionis. Pierre & Michel Chapelle, fans doute les deux frères, figurent dans les regiftres de la paroiffe Saint-Sever le 6 janvier 1717.

CHARRIER (André), *P.* Natif du diocèfe de Riez; en 1752, âgé de 48 ans, & demeurant à Saint-Sever depuis plufieurs années. R. Saint-Sever. 1754.

En 1756 & 57, chez François Heugue aîné; il était en même temps marchand de coton.

CHASTELLAIN (Jean-Pierre), *P.* De Saint-Germain-fur-l'Aubois, diocèfe de Nevers. 1740.

27 feptembre 1740. Mariage de Jean-Pierre Chaftellain, peintre en faïence, âgé de 25 ans, de Saint-Germain-fur-l'Aubois, diocèfe de Nevers, avec Marie-Anne Barbé, en préfence d'Antoine Flandain, manufacturier en faïence; Pierre Langlois, peintre en faïence, &c.

— (Jean-Pierre), *T.* Paroiffe Saint-Cande-le-Vieil. 1740-1-2 & 50.

— (Pierre), *T.* Paroiffe Saint-Cande-le-Vieil. 1746.

— (Étienne), *T.* Rue des Brouettes. 1754-5, 79, 85 & 87.

— fils (Jacques-Étienne), *T.* Rue des Brouettes; en 1787, rue Saint-Julien. 1779, 80-7-8-9, 91 & 93.

— (Auguftin-Pafcal), *T.* Rue des Brouettes. 1789.

CHENEL (Jean-Baptifte), *F.* Rue Pavée. 1792.

CHICANNEAU (N.), *P.* Rue d'Elbeuf.

Infcrit au rôle de capitation de 1722 & taxé à 3 liv. Son mariage infcrit aux regiftres de la paroiffe Saint-Sever le 28 novembre 1720.

Au commencement du fiècle, c'eft par un Chicanneau que la fabrique de Saint-Cloud eft exploitée.

CHOUARD (Louis), *O.* Rue Toufvents. *F.* 1777 & 91.

— (Adrien), *F.* Au bord de l'eau. 1790.

CHOUQUET (Ambroife), *O.* Rue aux Chiens. 1774.

CLÉMENT (Vincent), *P.* Ancien tréforier de la paroiffe. 1740 & 42. Mort en 1745, âgé de 64 ans.

Infcrit au rôle de capitation de 1722 comme faïencier, demeurant rue Saint-Julien, & taxé à 10 liv.

COEFFET (Nicolas), *P.* Rue du Pré. 1749.

COFFAIS (Martin), *O.* Rue de la Pie. 1777.

— (Jean-Louis), *F.* Rue de la Pie. 1780.

— (Louis), *O.* Rue du Pré. 1785.

— (Sever), *T.* Rue de la Pie, rue Saint-Sever. 1785 & 92.

COIGNARD (Philippe-Vincent), *P.* Rue d'Elbeuf. 1749, 50-2-3-5 & 57. Mort en 1758, âgé de 48 ans.

— fils (Vincent-Dominique), *P.* Rue Saint-Julien. Fils du précédent. 1757-8-9, 60 & 61. Agé de 20 ans.

Le père travaillait, en 1750 & 53, chez M. Dionis; en 1754-5, chez le même, avec fon fils, âgé de 15 ans; en 1756, feul.

CORNU (Louis), *T.* Rue Saint-Sever. 1775-6-7 & 80.

On trouve le nom de Louis Cornu, fuivi de la

qualification de manufacturier en faïence, dans les regiftres de la paroiffe Saint-Sever, en 1781.

En 1779, Louis Cornu était ouvrier chez M. Levavaffeur, ainfi que cela réfulte de la foufcription de deux brocs, portant fous le pied, gravées dans la pâte, deux légendes à peu près identiques dont voici textuellement la plus développée :

Faitte par Louis Cornu le fix aouft 1779, à Rouen, chez M. Levavaffeur.

La feconde eft datée du 17 août de la même année. Cette double infcription laiffe non réfolue la queftion de favoir fi Louis Cornu était un ouvrier peintre ou tourneur. En confidérant que la gravure avec un inftrument aigu, dans la pâte molle, ne pouvait avoir lieu qu'au fortir des mains du tourneur & avant la première cuiffon qui précède la mife en émail, on devrait conclure que Louis Cornu n était qu'un ouvrier tourneur; mais cette formule fi explicite a peut-être une autre portée. Il eft évident que c'eft la déclaration d'un ouvrier qui, en prenant part aux travaux de l'atelier, a voulu donner la mefure de fon favoir-faire. Nous ferions donc porté à croire qu'il avait exécuté en totalité la confection de ces deux cruches, peinture comprife. Ces deux pièces, quoique fe reffentant de l'infériorité fous le rapport de la peinture qui caractérifait cette époque de décadence, font d'une exécution paffable ne dépaffant pas la mefure des talents multiples d'un ouvrier intelligent qui, dans le cours de fon apprentiffage, avait pris part tour à tour à chacune des opérations de la faïencerie, comme il devait s'en rencontrer fouvent parmi les ouvriers ambitieux, afpirant à devenir maîtres de manufacture, ainfi que femble l'être devenu Louis Cornu. Toutefois, l'ambition de ce dernier fut mal juftifiée par le fuccès, car nous n'avons trouvé, dans les regiftres de la paroiffe Saint-Sever, qu'une feule fois fon nom fuivi de la qualification de manufacturier en faïence, ce qui indique que fon exploitation dut avoir peu de durée, fi jamais elle exifta.

COTTARD (Jacques), *F.* Rue aux Chiens. 1790.

COULBARD (Jacques), pipier. Mort en 1760, âgé de 76 ans.

CREULLY (Michel DE), *T.* 1739.

DAGOUMER (François), *P.* Agé de 23 ans, en 1740.

— (Charles-François), *P.* Mort en 1742.

Un plat à barbe à décor polychrôme, qui figurait fur un catalogue de vente de M. Maillet du Boullay, en février 1867, nº 4, portait au revers cette infcription *Charles Daloumer* (fic) *1735.* Je ne fais pas de doute que ce ne fût la fignature de l'artifte ci-deffus.

DANGER (Louis), *O.* Rue Saint-Julien. 1792.

DARREY (Pierre), *P.*

En 1756 & 57, chez Mouchard.

DAUSSY (Alexandre), *P.* Baffe-Vieille-Tour; en 1747, rue Saint-Sever. 1737-8, 40-1-3-7-9, 50 & 55.

DECAUX (François-Nicolas), *P.* Rue de Sotteville; en 1765, rue d'Elbeuf; en 1781, rue du Pré. 1758, 60-1-2-5-7 & 69. Mort en 1781, âgé de 46 ans.

En 1754 & 56, chez la veuve Levavaffeur.

— (François), *P.* Rue de la Pie. 1783.

— (François-Nicolas-Jean), *P.* Rue la Pie; en 1774, rue d'Elbeuf; en 1791, rue Saint-Julien. 1774-85 & 91. Fils de François-Nicolas Decaux. Agé de 26 ans en 1791.

DEGOUAY ou DEGOY (Louis), *F.* Rue Pavée; en 1789, rue Saint-Hilaire. 1781 & 89.

DEGOY (Charles), *T.* 1743.

— (Paul), *O.* Rue Pavée. 1789.

DEGREMONT ou DAIGREMONT (Robert), journalier à la faïence. 1774.

— (Pierre), *O.* Rue des Brouettes. En 1782, *M.* & depuis. 1777, 82-5-6 & 88.

DELAHAYS (Claude), *P.* (?) Natif de Nevers. Mort en juillet 1701, âgé de 60 ans.

Matthieu Vallet affifte à fes funérailles.

DELAHAYS (Jacques), *P*. Rue d'Elbeuf. 1741. Mort en 1746, âgé de 65 ans.

Infcrit comme faïencier au rôle de capitation de 1722 & taxé à 6 liv.

DELABOSC (N.), *P*.

En 1757, élève peintre en faïence chez Mme veuve Levavaffeur, & dit être fils d'un tailleur.

DELAMARE (Louis), *M*. Rue Toufvents. 1761, 77 & 80.

— (Jean-Baptifte), *P*. Rue du Pré, plus tard au Petit-Quevilly. 1780 & 83. Mort en 1785, âgé de 54 ans.

— (Jean-Baptifte-Noël), *P*. Fils du précédent.

En 1757, chez Cauffy, en qualité d'élève peintre en faïence.

En 1755 & 56, deux frères Delamare, peintres en faïence, travaillaient chez la veuve Levavaffeur; l'un était le père & l'autre l'oncle du précédent.

DELARUE (Nicolas), *T*. Rue du Pré; en 1788, rue des Filles-Notre-Dame. 1777 & 88.

DELISLE (Gabriel), *T*. Qualifié maître tourneur en faïence, hameau de Claquedent. 1775.

— (François), *T*. *F*. Au bord de l'eau, Grande-Chauffée. 1777, 89 & 91.

— (Gabriel-Antoine), *T*. Petite-Chauffée, près Bonne-Nouvelle & Grande-Chauffée. 1777, 85-6-7-8-9, 90-1 & 93.

— (François-Barthélemy), *T*. Grande-Chauffée. 1780-1-3-4-5-6-7-8-9, 90-2-3.

— (Louis-Gabriel), *T*. Grande-Chauffée. 1789.

— (Jean-Nicolas), *T*. Petite-Chauffée. 1793.

DEMEHERENG ou DEMÉHÉREND (Jacques-Philippe-Thomas), *M*. Paroiffe Saint-Maclou; en 1786, rue du Pré. 1755. Mort en 1786, âgé de 64 ans.

— (Jacques-Philippe-Thomas), *M*. Rue de Grandmont. Fils du précédent. 1786.

DENIS (René), *T*. Rue d'Elbeuf; en 1773, rue Pavée. 1767-9, 70-2 & 73.

DE SAINT-ETIENNE (Jacques-Nicolas), *O*. Rue du Pré. 1784.

DESMARE (Jean-Baptifte), *O*. Rue des Brouettes. 1794.

DESMARETS (Louis-Nicolas), *P*. Fils de batelier. Hameau de Claquedent, 1753 & 61. En 1760, âgé de 22 ans.

En 1756 & 57, chez François Heugue.

DESPATYS (Jofeph), *T*. Mort en 1738, âgé de 70 ans.

Infcrit au rôle de capitation de 1722 & taxé à 7 liv.

— (Jofeph) *T*. 1755-7-8 & 60. Il figne Depaty.

Un Defpatys fils, fans doute le précédent, compagnon faïencier, rue Bonne-Nouvelle, eft infcrit au rôle de capitation de 1722 & taxé à 2 liv.

DEVEREL (Jean), *P*. 1741.

De 1741 à 1749, chez Dionis.

Son mariage aux regiftres de la paroiffe Saint-Sever, 23 juin 1716; fa fignature au 13 avril 1725.

DIEUL (N.), *P*.

En 1756 & 57, chez les frères Vallet.

La fignature Dieul eft très-fréquente fur des pièces de faïence de la deuxième moitié du dix-huitième fiècle, & notamment fur celles dites *au carquois* (voir planche LVI). Il paraît que la famille Dieul était fixée à Quevilly, car on voit des filles de ce nom, originaires de cette paroiffe, époufer des habitants de Saint-Sever. Au refte, on trouve une fois le nom de Dieul dans les regiftres de Saint-Sever, le 8 juin 1717.

31 mars 1791. Baptême d'un enfant de Joseph Goupil, tourneur en faïence, et de Anne Dieul, son épouse. Marraine : Désirée Dieul, de la paroisse du Grand-Quevilly.

Le 13 mars 1780, après la mort de Joseph Vallet, mari de Marie-Barbe-Catherine Dieul, une assemblée de famille nomma pour tuteurs aux quatre enfants mineurs : Pierre Vallet, tuteur principal, & Pierre Dieul, frère de la veuve, tuteur consulaire. Ce Pierre Dieul doit être celui cité plus haut ou son fils.

DIEULLE (Abraham), *T*. 1742.

DOURNEL (Louis), *O*. Rue de Barcelonne. 1785.

— (François-Guillaume), *F*. Rue Pavée. 1787.

DROUARD (Jean-Louis), *P*. 1777.

— (François), *P*. 1777.

— (François), *P*. 1777.

Tous les trois, rue du Pré ou rue Bonne-Nouvelle. Ordinairement qualifiés « peintres en huile ».

Les trois artistes désignés ci-dessus, & qui apparaissent souvent isolément dans les registres à cette époque, figurent tous trois comme signataires du même acte en 1777.

DUBOIS (Jacques), *P*. Rue Saint-Sever; en 1750, rue d'Elbeuf. 1740-5 & 49. Mort en 1750, âgé de 32 ans.

En 1746, chez Dionis.

DUBOIS (Charles), *T*. Frère de Jacques. 1750.

— (Charles-Jacques-Noel), *T*. Paroisse Saint-Jean. 1753.

— (Charles-Jacques-Jean), *F*. Rue Saint-Sever. 1776.

DUBOS (Pierre), *P*. Rue du Pré. 1784.

DUBOSC (Pierre), *P*. à Sotteville. 1775.

DUCHEMIN (Jean), *P*. Rue d'Elbeuf. 1736, 40-1-2-3-7, 50-2-7 & 59. Mort en 1759, âgé de 66 ans.

— Fils (Georges), *P*. Paroisse Saint-Pierre-le-Portier. Fils de Jean. 1742-3-5, 50-2 & 59.

L'un & l'autre chez Guillaume Heugue, en 1754 & 56.

— (Pierre), *M*. A Sotteville. 1785.

DUFOUR (Claude), *M*. Rue Saint-Sever. 1754-6-7-9, 60 & 64.

DUHAMEL (Louis-Jacques), *P*. Paroisse Sotteville. 1755 & 57.

Depuis juillet 1755 jusqu'en juin 1757, chez la veuve Fossé.

— (Claude), *M*. 1766.

DUMESNIL (Jean-François), *P*. 1746-8-9, 50-3-5-8.

De 1743 à 1746 & de 1750 à 1751 chez Dionis.

— (N.). Facteur de la faïencerie du Sr de Villeray, rue d'Elbeuf.

Inscrit au rôle de capitation de 1722 & taxé à 10 liv.

DUMONT père (Pierre), *P*. 1741.

En 1755 & 56, chez Pavie; l'un des cinq peintres interrogés dans l'enquête de 1757.

— Fils (Pierre), *P*. Rue du Pré. 1741-6-7-8 & 52.

— (Jean-Baptiste), *P*. Rue du Pré. Fils de Pierre. En 1779, rue d'Elbeuf. 1749, 50-2-5-6-7-8-9, 62-4, 72-3 & 79. Mort en 1783, âgé de 57 ans. Père de Jacques & de Jean-Baptiste-Michel.

— (David), *P*. Au Petit-Quevilly. En 1775, rue de la Pie. 1755, 75-6-7-9, 80-1-4-5-6-8-9, 90-1 & 92.

DUMONT (Jacques), *P.* au Petit-Quevilly; en 1775, rue du Pré; en 1778, au Petit-Quevilly; en 1791, rue Toufvents. 1757, 75-7-8, 84-9, 90-1-3.

— (Jean-Baptifte-Michel), *P.* Rue d'Elbeuf. 1769-70-1-3-4-6-8, 80-1-4-5-6 & 88. Il figne Jean Dumont.

— (Marie-Anne), ombreufe de faïence. Rue de la Pie; *aliàs*, rue du Pré. 1774 & 75.

Probablement la même que la fuivante, par erreur d'un prénom.

— (Marie-Reine), *P.* Mariée à Louis-Etienne-Richard Caumont. 1793.

— (Jean-Jacques-Erbland), *P.* Rue Toufvents. 1793.

— (Jean), *T.* au Petit-Quevilly. Fils de Pierre Dumont, *P.* En 1747, rue Saint-Julien; en 1774, rue d'Elbeuf. Mort en 1777, âgé de 58 ans. 1745-6-7-8-9, 52-4-5-6-7-8-9, 60 & 74.

— (David), *T.* au Petit-Quevilly. 1747.

— (Jacques-Nicolas), *M.* 1752.

— (François), *F.* Rue aux Chiens. 1777.

— (Jacques), *T.* 1777.

— (Louis), *F.* Rue d'Elbeuf. 1785.

DUPLESSIS (Claude-Rodrigue), *P.* Rue d'Elbeuf; en 1750, paroiffe Saint-Lô; en 1754, rue d'Elbeuf. 1743-4-5-6-9, 50-1-2-3-4-6-7 & 59. Mort en 1765, âgé de 85 ans.

En 1761, qualifié deux fois d'ouvrier faïencier.

En 1753 & 55, chez Dionis; en 1756 & 57, chez les frères Vallet.

9 mars 1765. Décès de Claude-Rodrigue Dupleffis, âgé de 85 ans, mari de Marie-Anne Lemarchand. Témoin : Louis-Claude-Rodrigue Dupleffis, fon fils.

DUPLESSIS (Claude-Rodrigue), *P.* Marié à Marie Ganda. 1742. Mort en 1744, âgé de 55 ans.

L'un de ces deux artiftes d'après fon âge à fon décès, devant être né en 1680, & l'autre, d'après la même évaluation, en 1689, ce ne pouvaient être que deux frères. Mais comment portaient-ils le même prénom?

Voici la comparaifon de ces deux dates :
Cl.-Rodr. Dupleffis (I), né en 1680.
mort en 1765, à 85 ans.
Cl.-Rodr. Dupleffis (II), né en 1689.
mort en 1744, à 55 ans.

DUPONT (François), *F.* Rue aux Chiens. 1775 & 83.

— (Pierre-Nicolas), *M.* Rue Saint-Sever; en 1777, *T.* En 1788, même rue. 1776-7, 81-8 & 89.

— (Thomas-Profper), *T.* Rue Saint-Sever. 1785.

DUPRÉ (Jean-Jacques), *T.* à la Haye-Malherbe. 1791.

DUPUIS (N.), *P.*

En 1743 & 45, chez Dionis.

DUQUESNOY ou DUQUESNAY (Henri-Louis), *T.* Rue Saint-Sever. 1788 & 89.

DUTERTRE (Michel), *M.* 1753. Mort en 1754, âgé de 26 ans.

DUVAL (N.), *P.*

En 1747 & 49, chez Dionis.

DUVERDERET (N.), *P.*

Cité dans l'enquête de 1757, par les cinq peintres interrogés, comme ayant été un ouvrier de la fabrique de MM. de Saint-Étienne, auteur de pièces qualifiées de chefs-d'œuvre. Dans la même enquête,

il eſt encore cité comme peintre dans la fabrique de Mme de Saint-Étienne.

DUVRAC (Jacques), *T.* Hameau de Claquedent. 1740 & 43. Mort en 1757, âgé de 86 ans.

— (N.), *O.* Hameau de Claquedent. 1771 & 76.

ENAULT ou HENAULT ou ESNAULT (Jean-Guillaume), *M.* Rue Saint-Sever. 1783-4-5-8-9, 92 & 93.

FAUPOINT (Robert-Gabriel), *P.* 1754.

En 1751 & 52, chez Dionis.

11 février 1761. Inhumation de Robert-Gabriel Faupoint, âgé de 60 ans, demeurant rue Saint-Sever, préſence de Jean-Robert & de Joſeph-Noël, ſes frères.

FAUVEL (Jean-Baptiſte), *F. M.* Rue du Pré. En 1776, *O.* en faïence; en 1777, *F.*; en 1778, *M.*; en 1779, rue aux Bœufs; en 1786, rue Sans-Bout; en 1787, rue Bonne-Nouvelle. 1774-6-7-9, 83-6-7.

— (Guillaume), *M.* Rue Bonne-Nouvelle. 1787.

— (Laurent), *F.* Rue du Pré, *M.* 1791.

On rencontre aſſez fréquemment des conſoles, des médaillons du Chriſt & de la Vierge, coloriés ou en blanc, qui portent au dos, gravé dans la pâte : *Laurent Fauvelle* (ſic), *1786*.

Une plaque, oblongue en hauteur, repréſentant le Chriſt crucifié, accompagné de la Madeleine, qui embraſſe d'un de ſes bras le pied de la croix, tandis que l'autre eſt tendu en avant & détaché du fond en bas-relief très-léger, ou même ſeulement peint, ſe trouve à Rouen dans la collection de M. Delaunay, & dans celle de M. Paul Baudry. La plaque de M. Delaunay eſt ſignée : *Laurent*, *1790*. Nous penſons que c'eſt l'œuvre du même artiſte.

FÉRON (Antoine), *P.* 1738.

FÉRON (Nicolas), *M.* Rue Touſvents, en 1777, au bord de l'eau. 1776-7, 82-3-5 & 88.

FILLEUL (Elie-Auguſtin), *T.* Rue du Pré. 1793.

FILLIATRE ou FILLATRE (Nicolas), *P.* Agé de 36 ans, en 1750. — 1754-5 & 58.

En 1756 & 57, chez François Heugue aîné.

FORGET (Joſeph), *O.* Place Bonne-Nouvelle.

FORTIER (V. LE FORTIER).

FRÈRE (Henri), *P.* Rue du Pré. 1738 & 45. Mort en 1747, âgé de 68 ans.

— (Pierre), *P.* Rue Pavée. 1738, 40-1-2-3-6-7-8-9, 50 & 53. Frère du précédent.

— (François-Pierre), *P.* Rue Saint-Sever; en 1771, rue de la Pie. Fils de Pierre & neveu de Henri. 1769, 71-2-5-9, 80-1-2-5-6 & 89.

— (Pierre-Antoine), *P.* Rue des Anglais. 1777.

Un Frère, ſans doute Pierre, eſt en 1754 chez la veuve Levavaſſeur; en 1756 & 57, chez François Heugue aîné.

GAILLARD (Nicolas), *P.* Paroiſſe du Grand-Quevilly. 1776.

GARDIN (Georges).

15 novembre 1729, mariage de Georges Gardin, fils de feu Pierre Gardin & de feu Catherine Charles, avec Marie Leroux.

— (*aliàs* Laurent-Pierre-Georges).

En 1782, rue Saint-Sever; en 1777, rue aux Chiens.

En 1757, élève peintre en faïence chez les frères Vallet, & qualifié fils d'ouvrier de manufacture. Gardin a ſigné en toutes lettres un grand nombre de pièces, généralement décorées *au carquois*, type de la planche LVI.

GARDIN (Georges-Pierre-Laurent), *P.* Rue du Pré; en 1760, âgé de 22 ans. 1756-8-9, 60-1-4-5-7-9, 70-1-4-7, 80-1-2-5-7-9, 90 & 94.

— (Georges), *P.* (Journalier), père du précédent & en outre de Jean-Baptiſte & de Adrien-Henri. 1758 & 66.

— (Georges-Pierre-Alexandre), *P.* Rue Saint-Sever. Fils de Georges-Pierre-Laurent. 1780-1-4 & 86.

— (Jacques), *P.* Rue Saint-Sever. 1782.

GARET (Jean-François), *P.* Rue du Pré; en 1758, rue Touſvents. 1743-4-6-9. Mort en 1758, âgé de 44 ans.

— (François), *P.* Rue du Pré. 1744.

GAULON (Léonard), *T.* Rue Saint-Julien & rue Saint-Sever. 1753-4 & 56.

— (Léonard), *P.* Rue Saint-Sever. 1757.

GAUTERON (François), *M.* Mort avant 1742.

GAUTIER (N.), *P.*

En 1757, élève peintre en faïence chez MM. Vallet & qualifié orphelin, fils de laboureur.

GAUTRON (Réné-Gabriel), *P.* Paroiſſe Saint-Sever, 1770.

GAZET (Nicolas), *M.* Rue du Pré; en 1768, rue Saint-Sever; en 1775, rue d'Elbeuf. 1745-6-8-9, 50-1-2-5-6-7-8, 60-8-9, 71-2-3-5-6-7, 83-5 & 91.

15 mai 1767. Décès de Marie-Françoiſe Deſpatis, femme de Nicolas Gazet, âgée de 40 ans. Témoins : Claude Borne, ſon oncle; Noël Omont, ſon couſin; Jacques Gazet, id., etc.

GAZET (Guillaume), retoucheur en faïence. 1748.

— (Pierre-Jacques), *M.* Rue du Pré. 1753.

— (Antoine-Dominique), *M.* Rue Pavée. 1755-8-9, 60-4 & 71.

— (Dominique), *M.* Rue Saint-Julien. En 1784, *T.*; en 1787, *M.* Rue d'Elbeuf. 1782-4 & 87. Mort en 1787, âgé de 57 ans.

— (Nicolas), commis de manufacture de faïence, rue d'Elbeuf. 1784.

— (Pierre), *M.* Rue Saint-Julien. 1784-7, 90 & 91.

— (Dominique), *T.* Rue Saint-Julien. 1787-8-9 & 91. — Ces deux derniers, fils de Dominique.

— (Pierre-Nicolas-Dominique), *T.* Rue Pavée. 1793.

— fils (Guillaume), *P.* Rue du Pré. 1739, 42-3 & 45. Mort en 1748, âgé de 29 ans.

Travaille chez Guillaume Heugue.

— (Jean-François), *P.* 1741 & 50.

GENTIL (Thomas), *P.* 1742 & 48. Mort avant 1753.

GIARD (Pierre), *P.* 1738.

GIARD (Pierre), *T.* 1739. Mort en 1741, âgé de 33 ans.

— (Pierre), *T.* Paroiffe Saint-Maclou. 1755.

GLATIGNY (Guillaume), *T.* Rue Saint-Sever; en 1746, rue du Pré; en 1750, à Sotteville. 1738-9, 41-3-5-6-7-8, 50-8 & 60.

— fils (Jacques), *T.* Hameau de Claquedent. En 1761, rue Pavée; en 1766, Grande-Chauffée; en 1776, rue d'Elbeuf. 1740-5-7-8, 50-1-2-4-5-7, 60-1-6, 76 & 79. Mort en 1786.

— (Guillaume-Pierre), *T.* Frère du précédent. 1750.

— (Jacques), *T.* Rue d'Elbeuf. Mort en 1773, âgé de 23 ans. Fils de Jacques.

— (Philippe), *T.* Rue aux Chiens. 1776.

— fils (Guillaume), *P.* Rue du Pré. 1746 & 47. Frère de Jacques.

— Guillaume-Pierre-François), *P.* Paroiffe de Sotteville. 1746-9, 51-4 & 58. Mort en 1760, âgé de 38 ans.

Un Glatigny, peintre, travaille, en 1754 & 56, chez Guillaume Heugue.

GODAIS (Louis), *M.* 1737.

GODARD (Louis), *M.* Mort en 1740, âgé de 44 ans.

GODEAU (Antoine), *F.* Rue Saint-Julien. 1779.

GOUPY (Jacques), *M.* Rue Pavée. 1761.

GOUPY (Barthél.), *M.* Rue d'Elbeuf. 1766.

— (Jofeph), *T.* Rue aux Chiens. Rue Pavée. Rue Toufvents. 1789 & 91.

GOURIER (Louis-François), *P.* 1739.

GRICHOIS (Antoine), de Paris, fculpteur chez M. Chaignon, rue Saint-Sever. Mort en 1776, âgé de 47 ans.

GUILLAIN (Jean-Philippe), *T.* Rue du Pré. Mort en 1784, âgé de 26 ans.

GUILLAINE (Jean), *F.* Rue du Pré. 1784.

GUILLOT (Pierre-Jacques), *P.* Rue des Brouettes (*aliàs* Jacques-Pierre). 1740-1-7-8 & 58.

— (François), *P.* 1740.

— (Robert-François), *P.* Mort en 1743, âgé de 24 ans.

Un Guillot, fans doute Pierre-Jacques, travaille en 1756 & 57 chez les frères Vallet.

HACHET (Jean-Jacques), *P.*

En 1720, chez Mme de Saint-Étienne, femme de Michel Poterat. Témoin dans une information provoquée par ce dernier contre M. & Mme de Villeray.

HAGUELON (Jean-Jacques), *T.* Rue Saint-Sever. 1743-8-9, 50-1 & 52.

— (Pierre), *P.* 1746 & 47.

— (Jean-Pierre), *P.* 1747. Mort en 1751, âgé de 33 ans.

Ces deux articles doivent probablement s'appliquer au même individu. En 1749, Haguelon travaillait chez Dionis. (Enq. de 1757.)

HALLÉ père (Jacques), *P.* Rue Pavée. 1741 & 43. Mort en 1747, âgé de 58 ans.

Infcrit au rôle de capitation de 1722 et taxé à 3 liv. Il demeurait alors près l'églife Saint-Sever.

HALLÉ fils (Jacques-Pierre), *P.* 1743.

Travaillait en 1755 chez la veuve Foſſé; il la quitta à cette époque pour s'engager.

HAMEL (Jean-Louis), *T.* à Sotteville. 1787.

N'eſt-ce pas un double emploi avec le Jean-Louis Hamet, inſcrit plus bas?

HAMELIN (Jean-Baptiſte), *M.* Rue Saint-Julien. 1775.

— (Jean-Baptiſte-Euſtache), *M.* Rue du Pré. 1782.

HAMET ou AMETTE (Louis), *T.* Rue Pavée (*aliàs* Amette). 1778 & 79.

— (Jean-Louis), *T.* à Sotteville. 1782-3 & 89.

HARCOURT (Denis), *O.* 1780.

HAROU (François-Étienne), commis chez Levavaſſeur, manufacturier. 1784.

HATINGUAIS (Pierre-Paul), *P.* Rue Saint-Julien. Mari de Marie-Roſe Huby. 1737-8, 42-3-4 & 45. Mort en 1746, âgé de 42 ans.

HÉDOUIN (Jean), *P.* Enclos du Verd-Buiſſon. 1777. En 1779, appelé J. Hédouin fils.

— (N.), *P.*

En 1755, un Hédouin travaillait chez la veuve Foſſé, et la quitta à cette époque pour s'engager.

HELLOT (Pierre-Noël), *P.* Rue Saint-Julien. 1765.

En 1757, il était élève peintre chez Mme veuve Levavaſſeur, & qualifié fils d'un maçon de Sotteville.

HENRY (Jean-Baptiſte), *T.* Rue Saint-Sever; en 1776, rue d'Elbeuf; en 1784, rue aux Chiens. 1774-6 & 84.

On lit dans les *Annales & affiches pour 1780*, p. 187: « Le ſieur Henry, tourneur en faïence, rue de Grandmont, paroiſſe de Saint-Sever, fabrique des poêles de terre cuite, à panneaux & ornements de même matière; les tuyaux repréſentent des colonnes de différents ordres d'architecture, des arbres ſecs entourés de vignes ou lierres. Il exécute même les goûts des perſonnes qui l'emploient ».

HERVIEU (Denis), *T.* 1739 & 42.

HEUDDE (N.), *P.*

En 1756 & 57, chez François Heugue aîné. Il était en même temps épicier.

HEUGUE (Pierre-Guillaume-Abraham), *T.* Rue Saint-Sever. 1769. Mari de Marie-Anne Platel.

— (Claude-Marie-Pierre), *T.* Rue d'Elbeuf. Rue Saint-Sever. Né à Paris de Pierre Heugue & de Marie-Anne Platel, demeurant à Paris. 1793 & 94.

HOULETTE (N.), facteur de pavé de faïence, rue Saint-Julien.

Inſcrit au rôle de capitation de 1722 & taxé à 7 liv.

HOURDEAUX (Jean-Baptiſte), *F.* Paroiſſe Saint-Maclou. 1778 & 81.

HOUSSIN (Gilles), Md faïencier, rue Saint-Sever. 1793.

HUET (Jacques-Pierre), *T.* Rue des Brouettes & rue d'Elbeuf. 1784-6 & 1793.

— (Jacques), *T.* Rue d'Elbeuf. 1787 & 1792.

— (Pierre), *T.* Rue d'Elbeuf. 1788 & 1790.

Un Huet (ſans prénom) a mis ſon nom en relief ſur deux groupes moulés d'après des biſcuits de Sè-

vres : *Bélifaire* & *Henri IV relevant Sully*. Ces deux moulages appartiennent aux derniers temps de la fabrication.

HULÉ (Jean-Baptifte), *O.* Rue aux Chiens. 1785.

HULOT (Jacques-Simon), *T.* Rue Pavée. 1786.

HUREAU (N.), *P.*

En 1742 & 47, chez Dionis; en 1753 & 58, chez la veuve Foffé; il était en même temps marchand de grains.

JACQUES père (Pierre), *P.*

Travaillait en 1755 chez Mme Levavaffeur, qu'il abandonna avec tous les autres ouvriers.

JARDINET (Pierre-Alexis), *P.* Rue Bonne-Nouvelle, *aliàs* d'Elbeuf, *aliàs* du Pré & Grande-Chauffée. 1756, 66, 74-5-7-8-9, 80-2-3-5-6-8, 90 & 94.

Son père, Charles Jardinet, était jardinier à Saint-Sever; un deuxième fils s'appelait Jean-Baptifte Jardinet. Pierre-Alexis était gendre de Jean-François Noyon. P. Charles Jardinet mourut en 1786, âgé de 58 ans. En 1794, Pierre-Alexis était âgé de 64 ans.

En 1757, il était élève peintre chez MM. Vallet.

— (Jean-Baptifte-Nicolas), *O.* Rue d'Elbeuf, en 1778, *M.* 1776-7-8, 80 & 82. Mort en 1783, âgé de 46 ans.

JAUDIN (François), *M.* Rue Saint-Sever. 1758-9 & 66. Mort en 1779, âgé de 50 ans.

— (François-Jean), *M.* Rue Saint-Sever. 1777.

— (Henri-François), Fils de François. 1779

JOURDAIN (N.), facteur de la faïencerie du S[r] Fouquay.

Infcrit au rôle de capitation de 1722 & taxé à 3 liv., & qualifié « pauvre ».

JULIEN (Pierre), *M.* 1737. Mort en 1739.

LABOUREUR (Jacques), *P.*

En 1756 & 57, chez François Heugue aîné.

LACUISSE (Philbert ou Philibert), *P.* Natif de Nevers; en 1751, habitait Rouen depuis 2 ans. Rue Saint-Sever. 1751-2-3-4 & 56.

En 1754 & 55, chez la veuve Levavaffeur, qu'il quitta vers cette dernière époque pour aller à Chantilly.

LAINÉ (Michel), *M.* Rue Saint-Sever. 1777.

LAMY (Jacques), *M.* 1739.

— (Louis), *T.* Rue du Pré. 1741-4-8, 50-1-5 & 56. Mort en 1758, âgé de 72 ans.

LANCESTRE (André), *M.* Rue Saint-Sever. 1747-8, 52-3 & 57.

Élève peintre en 1757, chez la veuve Levavaffeur, & qualifié « dont on ne connoît pas l'origine ».

LANCÊTRE (N.), *P.*

LANGLOIS (Pierre), *P.* 1740 & 51.

— père (Pierre-Matthieu), *P.* Rue Saint-Julien. 1746, 52 & 55.

De 1740 à 56, chez Dionis.

— fils (Antoine-François), *P.* Mort en 1746, âgé de 22 ans.

De 1740 à 45, chez Dionis.

— (Jacques-François), *P.* Rue du Pré. 1771 & 76.

LANGLOIS (Michel), *M.* Rue du Pré. 1749 & 50. Mort en 1755, âgé de 78 ans.

— fils (Jacques), *T.* Rue du Pré; en

1775, rue Pavée; en 1777, rue du Pré. 1751-9, 75-6-7, 80-1 & 89.

LANGLOIS (Jacques-François), *T.* En 1774, *M.* Fils de Michel. Rue du Pré. 1773-4-6-9, 81-3-4 & 85.

— (François), *F.* Rue Pavée. 1791.

LARTAUS (Jean), *P.* Rue du Pré, à la croix de Bonne-Nouvelle. 1736, 42 & 43. Mort le 28 octobre 1743, âgé de 63 ans.

Il avait pour gendres Nicolas Ménant & Gabriel Vincent, tous deux peintres en faïence.

LAVALLÉE (Nicolas), *T.* Rue Saint-Sever. 1777.

— (François), *T.* Rue Saint-Julien. 1783.

LAVOISÉ (N.), *P.*

En 1757, chez François Heugue aîné & qualifié « ouvrier nouveau ».

LEBLOND (Jacques-Nicolas), *O.* Rue du Pré. 1784.

LEBOURG (N.), compagnon faïencier, rue du Pré.

Infcrit au rôle de capitation de 1722 & taxé à 2 liv.

— (Jacques), *P.* 1738 & 40. Mort avant 1742.

— (Jacques), *P.* Rue du Pré. 1745-6 & 47. Mort en 1748, âgé de 52 ans.

Suivant l'enquête de 1757, il travailla, de 1741 à 48, chez Dionis, qui témoigne qu'il avait le défaut de s'enivrer; qu'il était affidu pendant deux mois, & qu'il buvait pendant tout le troifième.

LE BROUSSOIS (Laurent), *P.* Rue du Pré. 1740 & 49. Mort en 1752, âgé de 65 ans.

LECLERC (N.), *P.*

En 1740 & 43, chez Dionis.

— (Pierre), *T.* Rue d'Elbeuf.

Infcrit au rôle de capitation de 1722 & taxé à 3 liv.

— (N.), compagnon faïencier, rue d'Elbeuf, & différent du précédent.

Infcrit au rôle de capitation de 1722 & taxé à 3 liv.

LECOINTE (Pierre), *P.* Paroiffe Saint-Cande-le-Vieil; en 1750, paroiffe Saint-Étienne-la-Grande. 1749 & 50.

L'un des cinq peintres interrogés dans l'enquête de 1725.

— (Bertrand), fculpteur, rue Saint-Sever. 1762-6 & 76. Mort en 1785, âgé de 57 ans.

Travaillait probablement pour ou chez M. de Barc de la Croifille, parrain d'un de fes enfants.

Il eft qualifié maître fculpteur de l'Académie de Rouen.

— (Gilles), fculpteur, frère du précédent. Rue Saint-Sever. 1785 & 86.

LECOQ (Pierre), *P.* de la paroiffe du Grand-Quevilly, *aliàs* Petit-Quevilly. 1740-2-6, 50 & 54.

De 1753 à 57, chez la veuve Foffé.

— (Jean-Pierre), *P.* Au Grand-Quevilly. 1780 & 84.

Élève peintre en 1757, chez la veuve Foffé, & qualifié fils de peintre.

— père (Louis), *M.* Rue Saint-Julien; en 1776, rue Bonne-Nouvelle; en 1787, rue du Pré. 1760-6-7-8, 76, 81 & 87.

— fils (Louis-Pierre), *M.* Rue du Pré. 1760, 76 & 78.

LECUIT (Nicolas), *P.* 1738. Mort âgé de 27 ans.

LEDOUX (Denis), *P.* Rue du Pré. 1778. Mort en 1780, âgé de 42 ans.

— (Denis-Nicolas), *P.* Rue du Pré. 1743-5-6-8-9 & 50. Mort avant 1760.

— (Abraham), *P.* Rue du Pré. Fils de Denis-Nicolas. En 1770, rue de la Pie. 1760-8-9, 70 & 79.

Deux Ledoux, le père & le fils, travaillaient chez MM. Va llet en 1756 & 57.

— (Antoine-François), *T.* Rue du Pré. 1771.

— (Abraham), *T.* Rue Bonne-Nouvelle, rue du Pré, rue Saint-Sever. 1773-6-7-8, 82-6 & 87.

— (Abraham-François), *T.* Frère de Denis, *P.* 1780.

— (Denis-Benjamin), *P.* Rue de la Pie. Fils d'Abraham. 1793.

A cette date, Abraham Ledoux demeurait à Infreville, département de l'Eure.

LEFEBVRE (Claude), *T.* Rue d'Elbeuf. 1744 & 46. Mort en 1747, âgé de 65 ans.

— (Jean), employé à la manufacture de faïence, proche la croix de Bonne-Nouvelle. Mort en 1774.

— (Louis), *F.* Rue du Pré. 1781.

— (Jean-Louis), *F.* Rue d'Elbeuf. 1786.

— (Jean-Guillaume), *P.* Rue aux Juifs. 1742-6 & 49.

En 1743 & 48, chez Dionis; en 1756 & 57, chez François Heugue aîné. Il était en même temps bonnetier.

— (Henri), *P.*

Inſcrit au rôle de capitation de 1722 & taxé à 4 liv.

LEFORTIER ou FORTIER (Jacques-Bruno), *P.* Rue Toufvents. 1742-3-6, 57, 71 & 76.

LEGENDRE (Jean-Amand), *M.* Rue Saint-Julien. Rue d'Elbeuf, la même année, le même eſt qualifié *T.*, ordinairement *M.* 1785-6-7-8, 90 & 91.

— (Pierre-Louis-Benjamin), *M.* Rue Saint-Julien. 1786.

— (Jean-Jacques-François), *T.* Au bord de l'eau. Frère de Jean-Amand. 1787-8-9 & 90.

LEGRIP (Claude), *T.* Rue Saint-Sever. 1774-5 & 76.

LEGROS (Daniel), *M.* Rue Saint-Sever. 1754.

LELEU (Pierre), *P.* 1742.

LELIÈVRE (Jean-Pierre), *T.* Rue du Pré. Rue Bonne-Nouvelle. 1779, 82-3-5-6-8 & 89.

— (Jean), *T.* Rue du Pré. 1781.

LELOUP (Julien), *P.* Rue du Pré. 1749.

LEMARCHAND (Jean-Jacques), *T.* 1740. Mort en 1741.

— (Jacques-Philippe), *T.* Père du précédent. Mort en 1741.

— (Jean), *P.* Rue du Pré. 1740-2-4 & 46. Mort en 1749, âgé de 58 ans.

Inſcrit au rôle de capitation de 1722 & taxé à 3 liv.

LEMARÉCHAL (Pierre), *P.* Rue d'Elbeuf. Mort en 1750, âgé de 57 ans.

Inſcrit au rôle de capitation de 1722 & taxé à 3 liv.

LEMIRE (N.), *P.*

Élève peintre, en 1757, chez la veuve Levavaffeur, & qualifié : « dont on ne connoît pas l'origine ».

LEPAGE (Charles), *T.* Rue du Pré. 1791.

— (Charles-François), *T.* Rue d'Elbeuf. 1792 & 93.

LEPAQUE (Jacques), *T.* Rue Saint-Sever. 1776.

LEPARC (Pierre), *M.* Rue du Pré; en 1773, rue de la Pie; en 1778, rue Saint-Julien; en 1779, rue aux Chiens. 1767-8-9, 70-2-3-4-6-7-8-9 & 80. Mari de Rofe Mouchard.

LEPEC (Jacques), *T.* Rue Saint-Julien. Mort en 1777, âgé de 42 ans.

LEPREVOST (N.), *P.*

Élève peintre chez Foffé avant 1757, & cité à cette dernière époque comme auteur de plufieurs pièces remarquables.

LEROUX (Guillaume-François), *P.* 1751.

LEROY (Jean-Louis), *M.* 1747, 50 & 59.

— (Jean-Vincent), *P.* Mort en1754, âgé de 40 ans.

— (Louis), *M.* Rue Saint-Julien. 1760.

LETELLIER (N.), *F.* Auprès de l'églife.

Infcrit au rôle de capitation de 1722 & taxé à 6 liv.

— ou TELLIER (Adrien), *P.* Mari de Marie Vallet. 1738. Mort en 1739. Père du fuivant.

— fils (Pierre-Adrien), *P.* Rue d'Elbeuf; *aliàs* rue de la Pie; *aliàs* rue aux Anglais. 1747-8, 50-1-3-5-7-8-9, 62-6-8-9, 77, 86, 91 & 93.

Il figne Tellier, mais les regiftres le mentionnent toujours fous le nom de Letellier; en 1777, cependant, il eft appelé Tellier. En 1748, chez Dionis.

LETHIAIS (Silveftre), *O.* Rue du Pré. 1782.

LÉVÊQUE père (Adrien), *M.* 1739, 44-8, 50-1 & 52.

— fils (Adrien-Joachim), *O.*, puis *M.* Rue d'Elbeuf. 1742-5-8-9, 52 & 53. Mort en 1755, âgé de 39 ans.

— (Michel), *M.* 1745-6 & 48.

— (Claude), *M.* 1755.

En 1753, un Adrien Levêque, mouleur en faïence, qui avait établi avec Dominique Pelvée (Pellevé), peintre en faïence, et un tiers, une manufacture à Dangu (Eure), était faifi, par défaut de payement de trois années de location, à raifon de 300 liv. par an.

LHOMME (Nicolas), *T.* Rue Saint-Sever. 1773-6-8 & 79.

LHEUREUX (Charles), *M.* Rue des Brouettes. 1782 & 88.

LISANT (Jacques), *F.* Rue de la Pie. 1781.

LOIR (Nicolas), *T.* 1740 & 41. Mort en 1757, âgé de 59 ans.

— (N.), *P.*

En 1756 & 57, chez François Heugue aîné.

LOUVET (Jofeph), *F.* Rue du Pré. *O.* 1785 & 88.

— (Pierre-Jean-Baptifte), *O.* Rue du Pré. 1785.

— (Martin-François), *F.* Rue Saint-Sever. 1789 & 91.

MABON (Jean-Baptifte), décorateur à Saint-Sever. 1777.

MACRÉ (Marc-Antoine), *M.* Rue Saint-Sever. 1788.

MAGNE (Pierre), *F.* Rue du Pré. 1775.

MAINIÈRE (Michel), *P.* Rue Saint-Julien. 1737, 41-2-3 & 44. Mort en 1749, âgé de 60 ans.

MAISON (Touffaint), *P.*

Mentionné en 1747, mais mort longtemps auparavant.

MALÉTRA (N.), *P.*

Élève peintre, en 1757, chez Pavie, fucceffeur de Nicolas Malétra, & qualifié : « neveu de l'ancien manufacturier du même nom ».

MALLET (N.), peintre en faïence.

En 1756 & 57, chez François Heugue aîné.

Le nom de Mallet fe trouve parfois fous des pièces décorées de fleurs ifolées, analogues à l'affiette nº 2 de la planche LVII.

— (Jacques-Laurent-Nicolas), *T.* Rue de la Pie. Rue Saint-Julien. 1782.

MALRIAT (Léopold), *P.* Natif de Badonviller, diocèfe de Toul (Lorraine), âgé de 26 ans, fils du lieutenant de la prévôté de Salins, habitant Saint-Sever depuis 4 ans, en 1737.

MANCEL (Nicolas), *O.* Rue Toufvents.

Infcrit au rôle de capitation de 1722 & taxé à 2 liv.

MANDAR (Robert-Pafcal), *P.* Rue Saint-Julien. 1776.

MANDAT (Marie-Marguerite), faïencière. Rue de la Pie. 1793.

MARCHAND (François), *O.* Rue du Pré. 1787.

MARETTE (Louis-Nicolas), *O.* Au bord de l'eau. 1787.

MARQUE (George), *P.* Rue Saint-Julien; en 1750, rue du Pré; en 1752, rue Saint-Julien. 1739, 40-4-8-9, 50-2-3-6-8, 60, 75 & 77. Mort en 1784, âgé de 68 ans.

De 1753 à 1757, chez la veuve Foffé.

MARSOLLET (Jean-Guillaume), *M.* Rue du Pré. 1737, 40-4 & 47.

MARTIN (Jean), *T.* Près l'églife Saint-Sever. 1738, 40-1-3-4 & 45.

— (François), *T.* Rue Saint-Sever. 1764.

MASSE (Pierre), *P.* Au bord de l'eau. 1760, 76 & 86.

MAUGERY (Antoine), *P.* 1737.

MÉMANGEON (Jean-Baptifte), *O.* Rue de Sotteville. 1788.

MÉNANT (Nicolas), *P.* Rue du Pré. En 1760, rue Bonne-Nouvelle. En 1739, âgé de 29 ans, époufe Marie-Véronique Lartaus. 1740-2-3-6-7-8-9, 51-4-5-8, 60-1-9, 73-4-5-6-7-8-9 & 80. Mort en 1782, âgé de 73 ans. Nicolas Ménant avait pour frère Martin Ménant, toilier.

En 1756 & 57, chez les frères Vallet; c'eft l'un des cinq peintres interrogés dans l'enquête de 1757.

— 14 janvier 1772. Nicolas Ménant marie fa fille Marie-Madeleine-Dorothée Ménant avec Nicolas-Charles Dereux, de la paroiffe Saint-Martin-de-Vaulx en Artois, domicilié en la paroiffe de Saint-Sever depuis plufieurs années.

MÉNARD (Charles), *M.* Grande-Chaussée. 1775.

MENEREUIL (Jean), *P.*

En 1756, chez la veuve Levavasseur.

MICHEL (Pierre-Nicolas-Matthieu), *M.* Rue Saint-Sever & rue Pavée. 1774, 1782-3-4-7-8-9, 90 & 91.

— (André), *M.* Rue Saint-Julien. En 1791, *F.* Rue Saint-Sever. 1780-1-2-3-4-5-7-9 & 91.

— (Pierre-Nicolas-André), *M.* Rue Saint-Julien. Frère de Pierre-Nicolas-Matthieu. 1782-3-7-8 & 91.

— (Matthieu), *M.* Rue Saint-Sever. Rue Pavée. 1786 & 90.

MIETTE père (Jacques), *P.* Rue d'Elbeuf & rue Toufvents. Mort avant 1740.

Un Miette, qualifié « compagnon faïencier », eſt inſcrit au rôle de capitation de 1722 & taxé à 2 liv.

— fils (Jacques-François), *P.* Rue d'Elbeuf & rue du Pré. En 1740, il ſigne à l'acte de décès de Marguerite Deſpaty, ſa mère, veuve de Jacques Miette, peintre en faïence, dont le décès conſéquemment doit remonter plus haut. Claude Borne ſigne auſſi. 1742-5-6 & 47. Mort en 1748, âgé de 30 ans.

— (Jean-Baptiſte-Joſeph), *P.* Frère de Jacques-François. Rue du Pré. 1743-5-8 & 49. Mort en 1749, âgé de 29 ans.

— (Jacques-François), *P.* Différent du premier de ce nom, puiſqu'il eſt cité comme vivant en 1751.

Deux frères Miette, peintres, ſont cités dans l'enquête de 1757; l'aîné, comme travaillant en 1746 & 48 chez Dionis, & le jeune chez le même, de 1742 à 1748.

— 15 mai 1731. Inhumation de Jacques Miette, âgé de 38 ans. Les ſignataires à l'acte mortuaire, beaucoup plus nombreux que de coutume, ſont tous manufacturiers ou ouvriers faïenciers : Cauſſy, Fouquay, Jacques Miette, Jean-Baptiſte Miette, Deſpatis, Joſeph Deſpatis, François Bedeau, &c.

Un Miette a quelqueſois appoſé ſa ſignature ſous des pièces de faïence.

MILET (Auguſtin-Vivien), *P.* Paroiſſe de Sotteville. 1779.

MONFRAY (Charles), *M.* Rue du Pré. 1791.

MONNET (Pierre), *O.* 1741.

MONTPELLIER (Jacques-Michel), fils de Guillaume; marié en 1732 à Françoiſe-Élizabeth Durand. *P.* Rue Pavée & rue de Sotteville. Père des deux ſuivants. 1726, 40-2-4-7-8-9, 51-2-4-8 & 59.

— fils (Guillaume-Michel), *P.* 1751-4-5-8 & 59. Mort en 1760, âgé de 23 ans. Ne ſait ſigner.

— fils (Jacques-Antoine), *P.* 1757 & 58. Mort en 1760, âgé de 18 ans. Ne ſait ſigner.

— (Gabriel), *P.* Rue Saint-Sever. 1766-8-9, 71-2-3 & 78.

Montpellier père travailla de 1746 à 1750 chez Dionis; de 1751 à 1754, chez le même, avec ſon fils aîné; de 1755 à 1756 chez le même, avec ſes deux fils; en 1756, il fut renvoyé avec ſes deux fils, & reſta longtemps ſans place.

Dans l'enquête de 1757, les ouvriers témoignent que Montpellier fils aîné ayant été renvoyé en 1756

par Dionis, il paffa aux manufactures de Saint-Amand, en Flandre, où il continua à travailler de fon état de peintre.

Un Montpellier fils était élève peintre en 1757 chez Cauffy.

Le nom de Montpellier apparaît dans les regiftres de la paroiffe dès 1666; en 1668, on trouve Nicolas Montpellier, marié à Marie Brifeval; Guillaume Montpellier, marié à Marguerite Pafferel.

3 novembre 1680. Baptême de Guillaume, fils de Guillaume Montpellier & de Marguerite Pafferel.

MOREL (Charles), *F*. Rue Bonne-Nouvelle & rue de Barcelonne. 1787 & 91.

MORIN (Pierre), *O*. Rue Saint-Julien & rue du Pré. En 1782, *T*. 1775 & 82.

MORLET ou MORLAIT (Charles), *F*. Rue du Pré. (*Aliàs* Adrien-Charles.) 1775. Mort en 1779, âgé de 58 ans. Père des deux fuivants.

— (Adrien-Jacques, ou Jacq.-Adrien), *T*. Rue d'Elbeuf, rue Saint-Julien, rue du Pré. 1776-7-8, 82-5 & 93.

— (Nicolas-Ambroife), *F*. Rue Saint-Julien. (*Aliàs* Pierre-Nicolas-Ambroife.) 1779 & 91.

MORTREUIL (N.), *F*. Rue Bonne-Nouvelle.

Infcrit au rôle de capitation de 1722 & taxé à 8 liv. Eu égard à l'élévation de cette taxe, il eft probable que c'était un marchand faïencier.

— (Jean-Baptifte), *P*. Rue Saint-Sever; en 1757, rue Pavée; en 1760, rue du Pré. 1741-2-9, 50-1-7, 60-3 & 64.

— (Guillaume), *P*. 1742.

— (Louis-Robert), *P*. (Le même fans doute que le Robert mort en 1736.) 1750. Rappelé feulement à cette date.

MOUCHARD père (Robert), *P*. Père des deux fuivants : Noel-Robert & Thomas. Rue d'Elbeuf. 1727. Mort en 1738, âgé de 57 ans.

Infcrit comme faïencier au rôle de capitation de 1722, & taxé à 5 liv.

— (Noel-Robert), *P*. Rue d'Elbeuf. Fils du précédent. Père de Laurent-Pierre & de Noel-Jacques. 1737, 44-5-6, 50-1-2-3-4 & 55. Mort en 1774, âgé de 68 ans.

— père (Thomas), *P*. Rue Pavée. 1751 & 57. Mort le 16 novembre 1780, âgé de 75 ans.

— (Noel), *P*. 1740-2 & 53.

— fils (Thomas), *P*. Fils de Thomas. Rue d'Elbeuf. 1746-9, 52-3-4-8 & 74.

— (Thomas-Antoine), *P*. Fils de Thomas. Rue Saint-Julien; en 1756, rue du Pré; en 1790, rue d'Elbeuf. 1749-50-1-2-6-7 & 58. Mort en 1790, âgé de 62 ans.

— (Charles), *P*. Rue Saint-Sever. Frère de Thomas-Antoine. 1749, 50, 65, 73 & 83.

— (Robert-Thomas), *P*. 1753.

3 mars 1767. Mariage de Thomas Mouchard fils, veuf d'Élifabeth Miette, avec Marie-Marguerite-Modefte Gueret. Témoins : Thomas Mouchard, père de l'époux, & Gabriel Sas, fon beau-frère.

Le nom de Mouchard apparaît dans les regiftres dès 1686.

— (Laurent-Pierre, *àlias* Pierre-Laurent), *P*. Rue du Pré. En 1766, rue

Saint-Julien. Fils de Noël-Robert & coufin germain de Thomas-Antoine; *àlias* oncle du même. 1753-4-5-6-7-8-9, 60-3-6-8, 74-6-7, 84 & 94. Mort âgé de 61 ans. Il figne Laurent Mouchard. Il était marié à Marie-Marguerite Lebel.

MOUCHARD (Louis), *P*. Rue d'Elbeuf. 1775.

— (Amable), *P*. Rue du Pré. En 1789, rue Saint-Sever. 1779, 86-9 & 93.

— (Thérèfe), *P*. Rue Saint-Sever. Femme de Gabriel Sas. Morte en 1793, âgée de 60 ans. Jean-Guillaume Enault, faïencier, était fon gendre.

— Un Mouchard, peintre, a travaillé en 1754 & 56 chez la veuve Levavaffeur, & en 1756 & 57 chez les frères Vallet.

— (Noël-Jacques), *T*. En 1772, *M*. & depuis. Rue Saint-Sever; en 1767, rue du Pré & rue d'Elbeuf. 1766-7-72 & 74. Mort en 1778, âgé de 36 ans. Frère de Laurent-Pierre, *P*. & d'Emmanuel. Fils de Noël-Robert, *M*.

— (Jacques), *M*. Rue d'Elbeuf. 1777.

— (Emmanuel), *M*. Rue Pavée & rue aux Chiens. 1778 & 83.

— (Antoine-Emmanuel), *O*. Rue Saint-Julien. Différent du précédent. Fils de Noël-Robert, *M*. 1784.

— (Aubin-Amable), *F*. Rue Saint-Sever. 1794.

— (Charles-Amand), *O*. Fils de Pierre *M*. 1776.

MOUTON (Nicolas LE MOUTON, ou Nicolas), *M*. 1741, 52-3-6 & 60. Père de Nicolas-Louis, Nicolas-Pierre & Nicolas-Michel.

— fils (Nicolas-Louis), *M*. 1741-3-4 & 47. Père de Pierre.

— (Nicolas-Pierre), *M*. Rue du Pré. 1749, 51-2-3 & 57.

— (Pierre), *M*. Rue du Pré. 1754-5 & 57.

— (Adrien), *M*. 1755. Frère de Pierre.

— (Nicolas-Michel), *M*. Rue du Pré. 1756-7-8 & 59. Fils de Nicolas.

— (Michel), *M*. Rue du Pré. 1783-5-6-7-9, 90 & 91.

— (Michel), *M*. Rue des Brouettes. 1785. Différent du précédent.

— (Nicolas), *M*. Rue du Pré. 1783.

— (Pierre-Nicolas), *M*. Rue Saint-Julien. 1783 & 89.

— (Pierre-Louis-Bruno), *P*. Rue des Brouettes, *àlias* rue Saint-Julien. 1781, 90-1 & 93. Fils de Michel, mouleur.

— (Pierre-Jofeph-Michel), *M*. Autre fils de Michel. 1789.

— (Pierre-Michel-Jofeph), *M*. 1793.

MULOT (Jean), *O*. Rue Bonne-Nouvelle. 1776.

— (Jean-Charles), *O*. Rue du Pré, 1782.

MULOT (Antoine), *M.* Rue Bonne-Nouvelle. 1783.

— (Romain), *M.* Près Bonne-Nouvelle. 1785 & 91.

NAUDIN (Joſeph), *O.* Rue d'Elbeuf. En 1783, *M.* 1775 & 83.

NORMAND (N.), *P.*

En 1754 & 56, chez Guillaume Heugue.

NOURRICIER fils (Germain), *P.* Mort en 1738, âgé de 31 ans.

NOURRISSIER (Nicolas), *T.* 1748, 52 & 60.

NOYON (Jean-Baptiſte), *P.* Hameau de Claquedent & Grande-Chauſſée. 1739, 40-2-3-5-6-7-8-9, 51-3-4-5-7-8, 60, 81 & 82. Agé de 25 ans, en 1741.

— (Jean-Baptiſte), *P.* Différent du précédent, & probablement le père; l'un ne ſait ſigner & l'autre ſigne parfaitement. Hameau de Claquedent. 1748 & 49.

— (Louis), *P.* 1764.

— (Jean-Louis), *P.* Hameau de Claquedent & Grande-Chauſſée. 1772-3-4, 82-4 & 86.

— (Jean-François), *P.* A la Petite-Chauſſée. 1782 & 83. Mort en 1785, âgé de 70 ans.

— fils (Jean-François), *P.* Grande-Chauſſée. Fils du précédent. 1785-7 & 90.

Un Noyon, peintre, travailla de 1740 à 1749 chez Dionis.

Un Noyon fils eſt élève peintre, en 1757, chez Heugue aîné.

NOYON (Jean-Baptiſte-Louis), *M.* Au bord de l'eau. 1753-6, 73-5-6, 81 & 82.

— (Jean-Baptiſte), *O.* 1760 & 78. Frère du précédent.

— (Pierre-Vincent), *T.* Grande-Chauſſée. 1771-4-5-6-7-8 & 79.

— (Pierre), *T.* Grande-Chauſſée. En 1782, rue du Pré. 1773-9, 82-4-8 & 89.

— (Louis), *F.* Grande-Chauſſée. En 1779, *M.* 1777-8 & 79.

— (Claude-Louis), *O.* 1780.

OMONT ou OSMONT (Noel), *P.* Rue d'Elbeuf. 1741-2-3-4-5-6-7-8, 50-1-3-4-5-6 & 63.

Un Oſmont, peintre, travaille, en 1756 & 57, chez François Heugue aîné.

— (Paul), *M.* Rue du Pré. 1743-4-5-6-7-8-9, 51-2-3 & 59.

— (Paul-Simon), *M.* Rue Touſvents. 1751-4 & 62.

— (Michel), *T.* Rue Saint-Vivien. 1757, 60, 76-7-8 & 79.

— (Pierre), *M.* Rue Pavée & rue du Pré. 1775-9, 81-2-9 & 90.

— (Louis), *T.* Paroiſſe Saint-Godard. 1779.

— (Louis-Déſiré), *T.* Rue Bouvreuil. 1786 & 88.

— (Pierre-Laurent), *F.* 1791.

OTHON (Jean-Baptiſte), *O.* Rue aux Chiens. 1777.

— (Jacques), *F.* Rue des Brouettes. 1784 & 86.

— (Jean), *O.* 1784.

— (Charles-Olivier), *O.* Rue aux Chiens. 1786.

OURDOS. (Voir HOURDEAUX.)

OUY (Robert), *M.* En 1756, rue d'Elbeuf; en 1783, rue Saint-Sever. 1753-6-7-8-9, 75 & 83.

PAIN (Jean-Baptiſte), *P.* Mort en 1739.

— (N.), *P.*

Un autre peintre de ce nom travaillait, de 1751 à 1753, chez Dionis. Dans l'enquête de 1757, les ouvriers témoignent qu'il quitta la fabrique en 1753 pour voyager; qu'il revint plus tard à Rouen, & qu'il ſe fixa définitivement aux manufactures de Saint-Amand, en Flandre, où il continua à travailler comme peintre.

— (Thomas), *O.* Rue d'Elbeuf. 1779.

PARANT (Joſeph-Marin), *T.* Rue du Pré & rue Saint-Julien. 1780-1-2 & 84.

PARENT (Pierre-Charles), *P.* Au Grand-Quevilly. 1782.

Un Parent, peintre en 1740 & 1752, chez Dionis; en 1756 & 57, chez les frères Vallet.

PAUL (N.), *P.*

En 1749 & 51, chez Dionis.

PELLEVÉ père (Denis-Pierre), *P.* Rue du Pré. 1733-4, 46-7 & 49.

— fils (Dominique), *P.* Rue d'Elbeuf. En 1751, rue Saint-Sever. 1746-7-8-9, 50-1-2 & 53.

Un Pellevé, peintre, rue Saint-Julien, eſt inſcrit au rôle de 1722 & taxé à 3 liv.

En 1753, un Dominique Pelvée (*ſic*), peintre en faïence, qui avait établi avec deux autres perſonnes, Adrien Leveſque & Jacques Vivien, bourgeois de Rouen, une manufacture de faïence à Dangu (Eure), était ſaiſi, avec ſes aſſociés, pour défaut de payement de trois années de location de ſa fabrique.

PERDU (J.), *P.*

En 1754 & 56, chez Guillaume Heugue.

Le Muſée céramique de Rouen poſſède une jardinière d'applique à cinq pans, décorée d'un cartouche, ſtyle des motifs à guirlandes, renfermant un ſujet chinois : elle porte au dos l'inſcription : *J. Perdu, 1734.* Cette date étend de vingt années le temps pendant lequel J. Perdu travailla, c'eſt-à-dire de 1734 à 1756. Cette pièce a été donnée par M. Rouſſel, marchand d'antiquités, à Rouen.

PERNON (Jean-Louis), *T.* Rue Saint-Julien. Mari de Marie-Thérèſe Bira. 1786 & 88.

PETIT (N.), *P.*

En 1749 & 51, chez Dionis; en 1756 & 57, chez François Heugue aîné.

PICARD aîné (N.), *P.*

De mars 1754 à ſeptembre 1755, chez la veuve Foſſé. A cette dernière époque, il paſſa à Valenciennes, où il devint contre-maître de manufacture de faïence.

— jeune (N.), *P.*

En 1756, chez Heugue; à cette époque, il quitte ce maître pour aller s'établir à Valenciennes, où il continue à travailler de ſon état.

PICQUENOT (Jean-Baptiſte), *M.* 1752-5-8 & 60.

PIEDFORT (Guillaume-François), *M.* En 1773, *T.* & depuis. Rue du Pré, près Bonne-Nouvelle. 1772-3-5-7-9, 80-2-6-7, 90 & 91.

PIN (Simon-Pierre), *P*. Natif de Saint-Nicolas-de-Mondrepuis, diocèfe de Laon, âgé de 31 ans en 1749, demeurant à Saint-Sever, depuis plufieurs années. En 1752, il demeurait rue Saint-Julien ; on le défigne encore rue de la Pie & près l'églife Saint-Sever. Mari d'Élizabeth Mouchard. 1753-5-6-7-8 & 60. Mort en 1787.

J'ai vu une foupière fignée en toutes lettres *Pin*, & qui doit être de cet artifte. Ronde & globulaire, elle avait des anfes qui appartenaient au ftyle rocaille ; le décor, fur fond d'émail très-blanc, confiftait en bouquets femés de fleurs, rappelant le genre de Saxe, parmi lefquelles on remarquait furtout de grandes feuilles de fléchière ; les couleurs, les rouges furtout, étaient celles d'une fabrication ancienne ; les rofes carminés faifaient défaut. Les bords étaient caractérifés par un ornement fpécial confiftant en dentelures arrondies qui fe perdaient fur le fond.

— (Pierre-Thomas), *F*. Rue d'Elbeuf. Fils de Simon-Pierre & de Marie-Elizabeth Mouchard.

POISSON (François), *P*. Mort avant 1744.

PORET (N.), *F*. Rue Saint-Sever.

Infcrit au rôle de capitation de 1722 & taxé à 3 liv.

POULAIN (Pierre), *M*. Natif d'Harfleur. Rue du Pré, près Bonne-Nouvelle & rue d'Elbeuf. 1741-2-3-4-5-6-7-8-9, 50-1-2-3-4-6-7-8, 60 & 64. Il figne Poullain.

Quelquefois indiqué fous les prénoms de Pierre-Paul.

— (Jean-Baptifte), *M*. Rue Saint-Sever. 1768. Mort en 1778, âgé de 43 ans.

— (Emmanuel), *F*. Rue Saint-Sever. 1777.

PREVOST (Gabriel), *P*. Paroiffe Saint-Martin-du-Pont. En 1751, hameau de Claquedent. 1747, 50 & 51.

QUEDEVILLE (Pierre), *O*. 1778.

QUETTEVILLE (N.), *P*.

En 1755, chez la veuve Foffé ; il la quitte à cette époque pour paffer en Bretagne.

QUEVAL (Jean), *O*. Rue d'Elbeuf. 1787.

— (Jean-René-Alexis), *O*. Rue d'Elbeuf. 1787.

RACINE (N.), *P*.

En 1743 & 45, chez Dionis.

RASSON (Gabriel-Jofeph), *T*. Natif de Tournay. Rue d'Elbeuf. 1743-4-8-9, 51 & 55. Mort en 1758, âgé de 45 ans.

RAVANNES (Pierre), *O*.

Un individu de ce nom, peut-être mouleur, figne deux petits *lions* de la dernière époque.

RAVELET (Nicolas-Touffaint), *P*. Rue du Pré. En 1758, rue d'Elbeuf. 1740-2-3-4-5-6 & 52. Mort en 1758, âgé de 46 ans.

En 1756 & 57, chez Pierre Mouchard.

— (Chriftophe), *M*. Rue Mamuchet. En 1754, rue d'Elbeuf & rue du Pré. 1744, 54-5-6-7-8-9, 60-1, 80-2-5, 90 & 91. Père de Charles & de Nicolas Touffaint.

— (Jofeph-Louis), *M*. Rue Saint-Sever. 1754-5-6 & 74. Frère de Chriftophe.

RAVELET (Touffaint-Nicolas), *M.* Rue Pavée. En 1769, rue du Pré. Frère de Chriftophe. 1756, 68-9, 72-5-6-7 & 78. Habituellement appelé Nicolas-Touffaint.

— (Jofeph), *T.* Rue Pavée. En 1760, indiqué comme *M.* Id. en 1761. En 1777, *O. F.* Rue Saint-Sever. 1758, 60-1, 77 & 79.

— (Charles), *M.* Rue du Pré. En 1776, *F.* Rue Pavée. 1773-6-7-8, 80-2 & 84.

— (Laurent), *M.* 1775.

— (Alexis), *F.* Rue aux Chiens. En 1785, *O.* 1779 & 85.

— (Charles), *M.* Rue du Pré; en 1791, rue de Barcelonne. Différent de celui ci-deffus. 1782-6 & 91.

— (Laurent-Adrien), *M.* Rue du Pré. 1782.

— (Alexis-Touffaint-Nicolas), *M.* Rue aux Chiens. Mort en 1785, âgé de 38 ans.

— (Charles-Laurent), *M.* Rue du Pré. 1786.

— (Charles-Nicolas), *M.* Rue du Pré. 1786-9 & 93.

— (Charles-Benoit), *O.* Rue du Pré. 1787.

— (Jean-Charles), *M.* Rue du Pré. 1788.

— (Laurent-Chriftophe), *M.* Rue du Pré. 1788.

RAYNAL (Léonard), *P.* Rue Toufvents. Natif de Breft. Mort en 1753, âgé de 18 ans.

REBOURS (Antoine), *M.* 1738.

RENAULT (François), *M.* 1758.

— (François-René-Nicolas), *M.* (Sans doute le même que le précédent). 1759.

RIBARD (N.), *P.* Rue d'Elbeuf.

Infcrit au rôle de capitation de 1722 & taxé à 3 liv.

RICQUIER (François-Jean), *P.* (?). Rue aux Bœufs. Mari de Anna-Marie Wolfchot. 1788.

RIVETTE (Hyacinthe-Germain), *M.* Au bord de l'eau. 1776. Mort en 1778, âgé de 56 ans.

ROBERT (Nicolas), *P.* 1744. Mort avant 1752. Ne fait figner.

RODRIGUE (Claude), *P.* (Voyez DUPLESSIS.)

ROSSIGNOL (Claude), *P.* (*aliàs* Jacques-Claude), natif de Nevers. Rue Saint-Sever; en 1776, rue du Pré. 1752-4, 60, 75 & 76. Mort en 1784, âgé de 56 ans.

Il était entré d'abord chez Cauffy; puis il retourna dans fon pays, où l'on penfe qu'il continua à travailler dans les faïenceries. Il faut qu'il foit revenu après un temps affez court, puifqu'on le retrouve en 1760 & 75, & qu'enfin il meurt à Rouen en 1784. En fuppofant qu'il foit venu à Rouen en 1752, époque où on le voit figurer pour la première fois dans les regiftres, il avait alors 24 ans.

— 29 avril 1754. Mariage de Jacques-Claude Roffignol, peintre en faïence, âgé de 28 ans, domicilié à Saint-Sever depuis plufieurs années, fils de feu Jacques Roffignol, de la paroiffe Saint-Jacques, de la ville de Nevers.

ROSSIGNOL (Jacques-Claude), *O.* 1780.

— (Jacques), marchand faïencier, rue du Pré. 1782.

SAAS ou SAS (Nicolas), *M.* Rue de la Pie. En 1766, rue Saint-Sever; en 1773, rue de la Pie. 1740-1-2-3-4-5-6-7-9, 50-1-2-3-4-6-8, 60-6-8, 70-3-4-6 & 78.

— (Nicolas), *M.* Rue de la Pie. Fils du précédent. 1779 & 80.

— (Jean-Baptifte), *M.* Rue de la Pie; en 1791, *F.* Rue Damiette. 1774 & 91.

— (Philippe-Laurent), fils de Nicolas, premier du nom. 1779.

— (Nicolas-Touffaint), *F.* Rue d'Elbeuf. Fils de Nicolas, frère de Jean-Baptifte. Mort en 1780, âgé de 27 ans.

Ces quatre derniers font frères & fils de Nicolas.

— (Laurent), *M.* Rue du Pré, rue de la Pie & rue Saint-Sever. Fils du fecond Nicolas. Peut-être le même que Philippe-Laurent. 1782-3-4-5, 91 & 94.

— père (Gabriel), *P.* 1773. Mari de Thérèfe Mouchard.

Un de leurs enfants eft nommé par M. & Mme de la Houffiette, née Dionis, d'où l'on peut inférer qu'il travaillait dans leur fabrique.

C'eft ce dernier qui, plus tard, devint manufacturier.

— fils (Gabriel), *P.* Rue d'Elbeuf.

Gabriel Sas fils était mari de Catherine Dumont; en 1793, il avait 40 ans.

SAAS ou SAS (Jean-Baptifte-Louis), *P.* 1743. Agé de 21 ans. 1744-7 & 52.

Un Sas, peintre, travailla de 1743 à 1750 chez Dionis.

— (Félicité), ombreufe, rue d'Elbeuf. 1775.

SAINT-OUEN (Étienne-Touffaint), *P.* 1736.

Saint-Ouen a figné plufieurs pièces, notamment un baffin de toilette, rond, décoré au fond d'une Madeleine couchée, en oraifon, avec un fond de payfage, daté de 1736. J'ai encore noté, fous cette même date, un autre baffin rond, décoré d'un petit faint Jean, & foufcrit du nom de Jean Saint-Ouen, probablement le nom du deftinataire, parent du peintre.

SAUVAGE (N.), *P.*

De 1740 à 1748, chez Dionis.

SÉBIN (Jean), *O.* Rue du Pré. 1782.

SEIGLE (Germain-Emmanuel), *O.* Rue Toufvents, *F.* Rue du Pré. 1789 & 91.

SÉREUILLOT (Charles), *P.* Originaire de Pouffignol, diocèfe de Nevers. 1754.

Le 3 février 1784, il rend aveu aux religieux de Bonne-Nouvelle, à caufe de leur baronnie du Pré. (*Arch. de la Seine-Inf., Fonds de Bonne-Nouvelle.*)

— 14 décembre 1754. Mariage de Charles Séreuillot, peintre en faïence, âgé de 29 ans, natif de la paroiffe de Pouffignol, diocèfe de Nevers, domicilié à Saint-Sever depuis plufieurs années, avec Marie-Madeleine Mérimé.

SERRURIER (N.), *P.* Rue Saint-Julien.

Infcrit au rôle de capitation de 1722 & taxé à 4 liv.

SIMON (Louis), *T.* A Sotteville. 1741-4 & 48.

SIMON (Charles), *T.* A Sotteville. 1745-9, 55 & 58.

— (Louis-Antoine), *T.* 1755.

— (Charles-Robert), *T.* Rue Saint-Sever. En 1772, rue Pavée. 1766-7 & 72.

— (Pierre), *M.* Rue Saint-Sever. En 1767, qualifié *T.* 1766 & 67.

SONNET (Pierre), *O.* Rue Sans-Bout. 1785.

TAILLEFESSE (Jacques-Thomas), *T.* Rue d'Elbeuf. En 1746, rue Saint-Sever; en 1759 à Sotteville. 1739, 40-1-2-3-4-5-6-7-8-9, 50-1-2-7-8-9, 60 & 65.

— (Jean-Jacques), *M.* En 1756, *T.* Rue Pavée; en 1757, rue du Pré. Frère du ſuivant. 1751-6-7 & 58.

— (Nicolas-Thomas), *M.* A Claquedent. Frère de Jacques-Thomas. 1752-4-5-6-7-8 & 60.

— (Michel-Sever), *M.* Rue d'Elbeuf. En 1755, rue Pavée. 1753 & 55.

— (André), *T.* Rue du Pré. 1775-6 & 77.

— (N.).

Cité dans un rôle d'impoſition du vingtième de 1775 comme faiſant valoir la fabrique de Gabriel Sas.

— (N.), *P.*

En 1757, élève peintre chez François Heugue aîné, & qualifié « fils d'ouvrier tourneur ».

TELLIER (Charles), *O.* 1777.

THIBAUT (Pierre), *O.* Rue du Pré. 1787.

— (Nicolas), *F.* Rue d'Elbeuf. 1791.

THOMAS (Pierre), maître en deſſin. Paroiſſe Saint-Sever. 1760.

THURIOT ou TURIOT (Louis), *P.* Originaire de Creux-la-Ville, diocèſe de Nevers, rue d'Elbeuf. 1746-8-9, 53-4-5-6 & 58. Mort en 1760, âgé de 52 ans. Il ſigne Turiau.

— (Pierre), *P.* Rue d'Elbeuf. 1751.

— (Louis-Pierre), *P.* A la Petite-Chauſſée. 1777.

TORCAT (Jacques), graveur en indiennes, rue Saint-Sever. 1777.

TRANCHANT (Pierre), *M.* Rue de la Pie. 1776.

— (Robert), *O.* Rue Touſvents. 1776.

— (Pierre-Nicolas), *M.* Rue de la Pie. 1787.

TRANCHON (Pierre), *M.* Rue du Pré. 1783.

TUREAU (N.), *P.* Peut-être le même que Turiau.

En 1754 & 56, chez Guillaume Heugue.

VACHOT (Jean), *T.* Mort en 1742, âgé de 62 ans.

VALLÉE ou LAVALLÉE (Thomas), *O.* & *T.* Rue des Brouettes; en 1787, rue de la Pie. 1776 & 87.

— (François), *T.* 1787. Il ſigne Lavallée.

VALLET (Jean), *P.* 1737.

— (Pierre), *P.* 1737.

— (Jean-Léonard), *P.* Rue d'Elbeuf. 1740 & 47. Mort en 1748, âgé de 58 ans.

— (Matthieu-Richard), *P.* Fils du précédent. Ne sait signer; plus tard il signe, mais mal. 1743-4-6-7-9 & 54. Mort en 1776, âgé de 50 ans.

— (Jean-Baptiste), *P.* Rue d'Elbeuf. 1746 & 49.

En 1746 & 48, chez Dionis.

— (Pierre-Paul), *P.* Rue Saint-Sever. Fils de Jean-Léonard. Au Verd-Buisson. 1752-3-4-6, 60 & 76. Mort en 1778, âgé de 48 ans.

En 1748, apprenti chez Dionis.

— (Matthieu), *P.* Frère de Pierre-Paul. 1753 & 60.

— (Joseph), *P.* Rue du Pré. Marié à Marie-Barbe-Catherine Dieul. En 1777, rue d'Elbeuf. 1768-9, 70-1-2-4-7 & 78. Mort en 1780, âgé de 48 ans.

On trouve Vallet, père & fils, peintres, en 1746 & 48, chez Dionis; un Vallet, *P.*, en 1749 & 52, chez Dionis; un Vallet, *P.*, en 1754 & 56, chez Guillaume Heugue; un Vallet, *P.*, en 1754 & 56, chez la veuve Levavasseur; un Vallet, *P.*, en 1756 & 57, chez François Heugue.

Le nom de Vallet (Gaspard Vallet) apparaît dans les registres dès 1686.

— (Pierre), *T.* Rue d'Elbeuf. 1743-6-7, 50-1-4 & 57. Mort en 1759, âgé de 63 ans.

— (Jean-Baptiste-Laurent-Hyacinthe), *T.* Rue d'Elbeuf, 1787.

VARIN (Romain), *O.* Rue Pavée. 1776.

VATINE (N.), *P.* Rue d'Elbeuf.

Inscrit au rôle de capitation de 1722 & taxé à 2 liv.

VEDY (Jean-Pierre), *O.* Rue du Pré. En 1784, *M.* En 1787, *T.* Rue Saint-Sever. 1778, 84 & 87.

VERLY (Pierre), *M.* Rue aux Chiens. 1738, 44-5 & 46.

VERMEIL (N.), ouvrier en faïence, mentionné dans une lettre de Mme de Saint-Étienne, écrite à propos de contestations sur les salaires & reproduite pages 153 & 154.

Ce nom figure plus d'une fois dans les registres de la paroisse de Saint-Sever, vers cette époque & depuis.

VIEL (Pierre), *P.* 1742-5-6 & 47. Mort en 1750, âgé de 48 ans.

— fils (Pierre), *P.* Rue du Pré. 1747-8-9, 50-2 & 59.

— (Pierre-François), *P.* Rue d'Elbeuf. Fils de Pierre. 1755 & 57. (Peut-être le même que le précédent.)

Nous trouvons un Viel, peintre, chez Dionis, en 1751 & 52, 1755 & 56.

VILLÉ père (Guillaume), *P.* Rue d'Elbeuf. En 1749, rue du Pré, proche Bonne-Nouvelle. 1739, 40-2-4-6-8-9, 50-1-4 & 57. Mort en 1757, âgé de 42 ans.

— fils (Guillaume), *P.* 1757-9 & 60.

Le père seul en 1751 & 53; avec son fils, âgé de 15 ans, en 1754 & 57, chez Dionis.

VINCENT (Charles-Gabriel), *P.* Gendre de Jean Lartaus. Rue du Pré. Agé de 35 ans en 1740. — 1740-2-3-4-5-7, 52-5-6 & 73.

Nous trouvons un Vincent, peintre, chez les frères Vallet, en 1756 & 57.

— 27 juin 1740. Mariage de Charles-Gabriel Vincent, peintre en faïence, âgé de 35 ans, fils de Henri Vincent, faïencier, & de feu Antoinette Chicanneau, cidevant de la paroiſſe de Saint-Cloud (ceci s'applique au marié & non à ſa mère), & depuis huit mois de la paroiſſe Saint-Sever, avec Madeleine Lartaus, âgée de 37 ans, fille de Jean Lartaus, peintre en faïence, veuve de Étienne-Touſſaint Saint-Ouen, peintre en faïence. Les témoins ſont : Jean Lartaus, Vincent Clément, N. Ménant, Cl. Borne, tous peintres en faïence.

1er juillet 1755. Mariage du même, veuf de Madeleine Lartaus, avec Marguerite-Louiſe Couſin, veuve de Nicolas Ledoux, peintre en faïence, âgée de 42 ans.

VINCENT (Pierre), artiſte. Rue d'Elbeuf. 1776.

Ce titre d'artiſte ſignifie ordinairement un comédien ou un muſicien de théâtre.





CHAPITRE SEPTIÈME.

Fabrication de la faïence à Rouen. — Terres & argiles. — Émaux & couleurs. — Mémoires contemporains fur cette induftrie. — Recettes diverfes.

Outils des faïenciers.



N ouvrage du fiècle dernier, dont la première édition parut en 1732, le *Spectacle de la nature,* par Pluche, nous a fait connaître le nom & la nature des différents outils employés par nos faïenciers; malheureufement l'auteur, qui a habité Rouen quelque temps comme précepteur du fils de l'intendant de la généralité, n'a confacré que deux ou trois pages à cette induftrie. Une planche eft jointe au texte; elle repréfente l'ouvrier affis fur fon *tour.* On dit quelque part que Pluche avait fait prendre le fujet de cette gravure dans un des ateliers de Rouen.

Au refte, cette fabrication fi variée dans fes œuvres, n'employait que des moyens très-fimples & un très-petit nombre d'outils. Le principal était le *tour,* compofé d'une roue horizontale, pleine, en bois, traverfée par un axe perpendiculaire, qui portait à fon fommet un plateau folide, en bois également, appelé *tête du tour.* Cette roue, fixée folidement par une pièce de fer qui embraffait l'axe, à peu de diftance au-deffous de la tête, &, par la pointe inférieure de l'axe, mouvant librement dans une crapaudine, était difpofée de manière à tourner facilement fous l'impulfion donnée par le pied.

Cette roue était fixée devant un établi folide, qui fervait à l'ouvrier tourneur pour y dépofer fes outils & les pains de terre préparée, prêts à être mis fur le tour. Pour agir en toute liberté devant cet inftrument, l'ouvrier était affis en face de l'établi, l'axe du tour paffant entre fes jambes; fon fiége, fixe & immobile, confiftait dans une planche un peu inclinée qui, faifant porter le poids du corps en avant, forçait l'ouvrier à tenir une jambe tendue & à s'arcbouter fur une forte tringle tranfverfale placée fur l'établi. Ainfi placé, le

tourneur avait les deux bras libres, ainſi que l'une de ſes jambes. Il ſe ſervait alors de ſon pied, dont il preſſait la roue du tour, pour communiquer à celle-ci une impulſion qui ne tardait pas à lui imprimer un mouvement rapide, qu'il preſſait ou ralentiſſait à ſon gré.

Tout étant ainſi préparé, l'ouvrier ſaiſiſſait un pain de terre molle, proportionné dans ſa maſſe à la capacité du vaſe qu'il voulait former, &, après l'avoir fixé ſur la tête du tour, en provoquant une étroite adhérence avec cette pièce, au moyen d'une preſſion obtenue par un léger choc, il commençait, avec le pouce d'abord, & bientôt à l'aide de ſes doigts, préalablement trempés dans une écuelle pleine d'eau, à creuſer, évider, évaſer, enfin à développer les parois & à les faire monter par la preſſion des doigts, à la hauteur voulue.

Les autres outils dont le tourneur en faïence ſe ſert ſont peu nombreux. Pluche, *Spectacle de la nature*, ch. III, p. 555, édition de 1755, les mentionne en peu de mots :

La *roue*, que le pied de l'ouvrier fait tourner ſur ſon pivot.

La *tête du tour*, où ſe met la pièce que l'ouvrier travaille.

L'*eſtec*, morceau de bois que l'ouvrier préſente pour unir ſa pièce.

La *règle* ou le bâton, pour fixer la hauteur de la pièce.

Le *tournaſin* de fer, pour achever la pièce, en recoupant ce qu'elle a de trop quand elle eſt à moitié ſèche.

Le *filet de léton*, pour ſéparer la pièce d'avec la tête du tour.

L'*éponge*, &c.

Une figure, p. 153, eſt jointe à cette deſcription ſommaire.

Terres employées à Rouen. Différences de leur aſpect après la cuiſſon.

Il réſulte d'explications obtenues de perſonnes qui ont travaillé à la fabrication, que les faïenciers de Rouen employaient généralement deux terres : la terre de Saint-Aubin & la terre de Quatre-Mares, entre Sotteville & Saint-Étienne-du-Rouvray.

Voici les différences caractériſtiques que préſentaient ces deux terres après la cuiſſon :

La terre de Saint-Aubin était d'un rouge brun aſſez intenſe, qui, ſous un vernis de verre, était même ſombre.

La terre de Quatre-Mares était d'un blanc à peine teinté d'un peu de gris jaune, qui, ſous le vernis vitreux, paraiſſait d'un jaune très-pâle.

On mélangeait ces deux terres en diverſes proportions, ſuivant la connaiſſance acquiſe que l'on avait de leurs propriétés particulières, & c'eſt de ce mélange que réſultaient les teintes ſi diverſes que préſentent les biſcuits rouennais, qui varient du rouge aſſez ſombre au roſe très-pâle.

Situation des giſements d'argile plaſtique & de terre à poterie aux environs de Rouen.

Les ſavantes recherches de M. A. Paſſy, & ſa carte géologique de la Seine-Inférieure, nous apprennent que le principal dépôt de l'argile plaſtique aux environs de Rouen eſt ſitué ſur la rive droite & en amont de la Seine, entre Celloville & Bouquelon, au nord & au-delà d'Ymare juſques vers Alizay, au midi. C'eſt un giſement irrégulier, allongé, très-étroit dans certains endroits, dont le centre eſt à peu près à Saint-Aubin-Celloville, où ſe faiſait également l'exploitation principale. C'était ce giſement qui fourniſſait la plus grande partie des terres employées à Rouen.

Un ſecond giſement, aſſez circonſcrit & de forme orbiculaire, ſe trouve dans la forêt de Roumare; il eſt coupé en deux par la route de Rouen à Duclair.

Un vaſte giſement exiſte en contiguité avec le Bourg-Beaudoin juſque vers Fleury;

Un autre borde la route de Fleury à Écouis, près la commune de Grainville;

Un autre eſt ſitué à l'extrémité des bois de Bonnemare, entre Amfreville-les-Champs & Bacqueville; une localité voiſine eſt appelée *la Poterie*.

Dans la forêt de la Londe, auprès d'Imfreville, à côté de la route de la Bouille au Bourgtheroulde, eſt un endroit appelé également *la Poterie*.

Un giſement exiſte encore dans le bois de Mauny, dans la commune & près le village de Caumont;

Un autre au Thuit-Signol;

Un, important, eſt voiſin de la Haye-Malherbe;

Un, enfin, à Saint-Pierre-du-Vauvray.

Tous ces giſements ſont ſitués au midi de Rouen, excepté celui de la forêt de Roumare, qui eſt à l'oueſt.

Terres & argiles propres à la fabrication.

Il exiſte, dans la forêt de la Londe, à 3 myriamètres de Rouen & 1 myriamètre de la Bouille, un giſement d'argile figuline, dont M. Letellier, fabricant de faïence à Saint-Sever, eut le premier l'idée, vers 1805, de faire emploi pour

la fabrication de la faïence. M. Le Boullenger, ingénieur de l'arrondiffement de Rouen, fit à l'Académie de cette ville un rapport fur cette carrière, & M. Vitalis fit l'analyfe chimique de cette argile.

Le compte rendu de ce double travail eft inféré dans le *Précis analytique de l'Académie de Rouen pour 1805*, p. 59.

Cette argile, d'après l'examen, eft d'un gris bleuâtre; elle happe fortement à la langue, fe polit aifément fous le doigt, & forme avec l'eau une pâte bien ductile.

Elle donne à l'analyfe :

Alumine	44 0
Sable	37 0
Oxyde de fer jaune	1 2
Eau & matière bitumineufe	17 8
	100 0

M. Vitalis conclut :

Que l'argile de la Londe eft colorée en partie par le fer & en partie par une matière bitumineufe affez abondante, que le feu détruit complétement;

Que l'oxyde de fer y exifte en trop petite quantité, foit pour donner de la fufibilité à la pâte, foit pour nuire à fa blancheur après la cuiffon;

Qu'elle ne contient pas autant de filice que les argiles de Forges & de Montereau, employées à faire la faïence à pâte blanche; puifque la première (Forges) contient 37 parties d'alumine & 63 de filice, & la deuxième (Montereau) 14 parties d'alumine & 86 de filice.

Cette argile fe trouve à une profondeur médiocre, fur une épaiffeur confidérable.

L'extraction, alors mal dirigée, était fufceptible d'amélioration.

Autres renfeignements fur les argiles employées dans la fabrication rouennaife.

C'eft au tome II, p. 39 de fon *Traité des arts céramiques,* que Brongniart traite de la fabrication rouennaife, tant au point de vue hiftorique qu'au point de vue technique. Les renfeignements hiftoriques ne font plus à la hauteur des découvertes de ces dernières années, mais les renfeignements techniques ont une réelle valeur, furtout en ce qui concerne les matières premières. Voici ce que le favant auteur dit de nos terres à faïence :

« L'argile employée eft de l'argile plaftique, tirée principalement de la forêt

de la Londe, près Rouen, de Saint-Aubin-la-Campagne, à l'eſt de cette ville, des communes de Boſc-Roger, Thuit-Hébert, Forges-les-Eaux. On les employe dans diverſes proportions ſuivant l'eſpèce de poterie que l'on veut faire, mais on y ajoute, pour la faïence commune, ſoit du ſable fuſible de Décize, ſoit, comme chez M. Lambert, un ſable qui provient du broyage d'un grès jaune des environs de Pithiviers; ce ſable prend au feu une belle couleur rouge.

« L'argile de la forêt de la Londe eſt une très-bonne argile plaſtique colorée en noir par une matière charbonneuſe, car elle devient d'un beau blanc par l'action d'une chaleur incandeſcente; elle eſt à la profondeur d'environ 6 mètres.

« Celle de Saint-Aubin eſt beaucoup moins pure, mais ſuffiſante pour la faïence commune; ſes couleurs varient du jaune au rouge & au noir; elle contient beaucoup de pyrites & devient rouge au feu, excepté celle qui eſt noire & qui n'y devient que jaune.

« Celle de Neufchâtel, qui eſt griſe, devient d'un rouge pâle au grand feu; mais elle a le mérite de faire une pâte de faïence qui peut être expoſée au feu ſans ſe caſſer & de recevoir ſans avarie l'émail de faïence ordinaire, ce qui permet de donner à cette faïence plus de légèreté & d'élégance.

« Les argiles de Boſc-Roger & de Thuit-Hébert ſont ſablonneuſes, jaunâtres ou rougeâtres & peu plaſtiques; elles ne ſont employées que pour les poteries & les faïences communes. On les introduit auſſi dans la compoſition des grés-cérames de Martin-Camp pour les rendre moins caſſants. »

Voici encore, à propos des terres à faïence, d'autres renſeignements ſur les localités qui les fourniſſaient à Rouen.

Dans une note conſervée aux Archives départementales & datée de 1788, nous trouvons en regard de l'état des pauvres de Saint-Creſpin-du-Becquet le détail des ſecours ou occupations qu'ils peuvent trouver. On mentionne d'abord deux fabriques de poteries; puis « il y a auſſi des travaux ſur la rivière pour le tranſport des terres à faïence ». *Note de 1788 ſur les terres à faïence.*

La même note nous apprend qu'à Saint-Aubin-la-Campagne, un certain nombre d'ouvriers étaient ſans ouvrage, à cauſe de l'importation des faïences anglaiſes.

A la même année 1788, ſe rapporte également la demande d'ateliers de charité pour la réparation du chemin de Saint-Aubin-la-Campagne au Becquet,

néceffaire pour le tranfport des terres employées dans l'induftrie : l'opportunité de ce travail eft juftifiée dans les chiffres qui fuivent.

La vente des terres pour la fabrication des tuiles & pavés produit	14,000 liv.
Pour la faïence	12,000
Pour le raffinage des fucres	15,000

Détails tirés de l'*Annuaire de 1806*, fur les terres à faïence & à porcelaine.

L'*Annuaire ftatiftique du département de la Seine-Inférieure, pour 1806*, p. 195, renferme fur ce point des détails intéreffants.

Il réfulte des renfeignements confignés dans ce volume que l'argile eft abondamment répandue fur tous les points du territoire de ce département. Elle eft plus ou moins pure, fa couleur varie du blanc au gris blanc, du brun au rouge, du jaune au noir.

Les argiles blanches & les argiles grifes ou terres à potier, fe trouvent principalement à Forges, au Foffé, à Serqueux, à Quevrecourt, à Belbeuf, près Rouen, &c., &c.

On les emploie dans ce département à la fabrication des poteries, de la faïence, des pipes, &c.

On en fait auffi de la porcelaine [a], remarquable par fa blancheur, comme on peut le voir dans les ouvrages de la manufacture de porcelaine, récemment établie à Gournay, par M. Wood, prépofé de la faïencerie de Forges. Cette manufacture fournit au département, de la faïence, des poteries & des pipes, ce qui ne l'empêche pas d'en fournir encore à l'étranger.

M. Leteffier (Letellier), faïencier, à Rouen, rue Pavée, 2, vient de découvrir dans la forêt de la Londe une carrière d'argile très-abondante & facile à exploiter. Il a préfenté à l'académie de Rouen un échantillon de cette argile, & différentes pièces de faïence fabriquées avec fa pâte & qui ont paru de la plus belle & de la meilleure qualité.

Les terres de Forges font recherchées pour la fabrication des creufets ou pots de la verrerie de Saint-Gobin. Elles ont été longtemps les feules dont on fît ufage.

On exploite auffi à Belbeuf, une terre noire, de nature argileufe, employée à la fabrication de la faïence & dont on exporte une grande quantité à l'étranger.

[a] Il s'agit ici de demi-porcelaine ou terre de pipe façon anglaife.

Exportation des produits. — On envoie dans les colonies une immenſe quantité de poteries de terre & de faïenceries (*Ibid.*, p. 278).

Dans un mémoire manuſcrit, ſur la fabrication de la porcelaine, par un fabricant rouennais, mémoire conſervé aux archives de la Seine-Inférieure, on trouve ce paſſage :

Mémoire manuſcrit ſur la fabrication de la porcelaine.

« Il y a, ſur le rivage de la Seine, depuis Oiſſel juſqu'à Rouen, des terres propres à faire de la porcelaine. Il ne s'agit que de trouver des ouvriers qui puiſſent la bien préparer.

« Il ſe trouve dans les terres, à Saint-Etienne-du-Rouvray, une terre glaiſe rouge que l'on employe à faire la faïence brune.... »

Dans ſon *Dictionnaire géographique des Gaules & de la France*, t. VI, p. 488, art. Rouen, Expilly nous apprend que :

Détails fournis par Expilly.

« Près de Forges, bourg célèbre par ſes eaux minérales, on trouve une terre de couleur plombée, dont il ſe fait une faïence eſtimée; elle ſert auſſi à faire des creuſets pour la manufacture des glaces de Saint-Gobin.

« La généralité de Rouen eſt preſque toute entière dans la bande ſablonneuſe, ce qui n'empêche pas que le terrein des élections d'Arques & de Rouen ne ſoit preſque tout marne; cette marne eſt blanche, fine & aſſez douce au toucher, elle eſt propre à la faïence. »

Les procédés employés dans la fabrication de la faïence fixèrent l'attention des contemporains. Pluſieurs ouvrages du dernier ſiècle renferment la deſcription des diverſes phaſes par leſquelles paſſait la terre avant de devenir un vaſe uſuel ou un objet d'art [a].

Une excellente notice ſur la fabrication de la faïence, ſe trouve dans le *Dictionnaire univerſel de commerce* de Savary des Bruſlons, t. III, ſupplément, col. 808, v° Fayance (Paris 1730, in-f°).

[a] Dans ſes *Documents ſur les fabriques de faïence de Rouen*, M. Léopold Deliſle, pages 9 à 40, a publié un mémoire intéreſſant du chanoine Bollioud ſur cette fabrication; il devient inutile de le reproduire ici, & nous nous contentons de renvoyer le lecteur au recueil de M. Deliſle.

Voici ce paſſage curieux :

Citation du Dictionnaire de commerce de Savary.

« Les terres ne ſont pas toutes propres à faire de la fayance. La meilleure eſt une eſpèce de terre de marne qui, après avoir été tirée reſte longtemps à ſe préparer d'elle-même à l'air; la gelée & le ſoleil ayant paſſé deſſus, la rendent plus aiſée à employer & lui donnent une conſiſtance propre. On la met enſuite dans des foſſes conſtruites exprès, pleines d'eau, où elle reſte quelque temps, & où elle s'imbibe & ſèche un peu. On la paſſe enſuite au travers des tamis & on la met dans des maſſes d'où les ouvriers la prennent pour la former ſur des tours en toutes les eſpèces de plats, aſſiettes, pots & vaſes qu'on veut fabriquer. Après quoi on les met ſécher ſur des planches pour les porter dans de grands fours faits exprès qui peuvent contenir environ cent douzaines. On les cuit au moyen du feu que l'on fait à l'entrée du four & dont la flamme ſe répand par tout le four également. Pour le feu on employe du bois de corde ordinaire, & en quelques endroits du fagot qui vaut mieux. Après avoir continué ce feu pendant vingt quatre heures ou environ, ſuivant que l'ouvrier le juge néceſſaire, on prend le lendemain cette terre cuite, qu'on nomme biſcuit, & on la porte dans les endroits où les ouvriers lui donnent le blanc, qui, par une ſeconde cuiſſon devient cet émail que nous voyons. Sur ce blanc, avant de le remettre au feu pour la ſeconde fois, les peintres mettent les couleurs convenables, &, dans une fournée ſubſéquente, on remet les ouvrages de poterie dans des eſpèces de pots allongés & percés qu'on nomme *gazettes*, dans leſquels on place les pièces l'une ſur l'autre, ſéparées & ſoutenues par de petits morceaux de terre cuite, faites en forme de cheville, qu'on appelle *pernattes*. Les grands ouvrages, comme grands pots, vaſes à fleurs, &c., ſe placent ſur des pieds d'eſtaux faits exprès.

« Le blanc qui ſert d'émail eſt compoſé de plomb, d'étain, ſable & ſalin de verrerie. On fait calciner le tout dans un petit four, appelé *fournette*, après quoi un ouvrier briſe cette calcination en morceaux aſſez menus, pour les pouvoir broyer dans des moulins entre deux pierres qu'on appelle *maginains*. On y met l'eau néceſſaire pour procurer la facilité de former une eſpèce de liqueur épaiſſe & fluide, à peu près pareille à celle dont les peintres ſe ſervent pour peindre en détrempe les murailles.

« Il y en a encore d'autres beaucoup plus petits, poſés entre les grands moulins, par le moyen deſquels on broye l'azur qui ſert aux peintres, afin qu'il ſoit aiſé à employer. Les moulins ſont compoſés de pluſieurs maginains. Dans quelques endroits on ſe ſert de chevaux pour les faire tourner; dans d'autres on

a trouvé le moyen de les faire tourner par le fecours de l'eau, ce qui les fait tourner plus également. C'eft de ces moulins qu'on apporte le blanc liquide dans les chambres pour donner la couleur au bifcuit que l'on veut enfourner, afin de lui donner la feconde & dernière cuiffon; ce qui fait que, pour rendre le travail égal, on remplit un four moitié de gazettes pleines de ce bifcuit qui a reçu la couleur, & moitié de terre travaillée & venant des tours, pour la cuire en bifcuit, laquelle eft deftinée à recevoir le lendemain le blanc comme l'autre.

« Il faut remarquer que, parmi les terres que nous employons en France pour la fayance, il y en a une qui fouffre le feu & qui eft affez rare. La meilleure fe trouve dans les terres du marquifat de la Nocle, fituées en Bourgogne, appartenant au maréchal de Villars. On y a établi depuis peu une excellente fayencerie où l'on fabrique des ouvrages de toutes efpèces, de meilleures qualités que celles de Nevers & auffi belles que celles de Rouen, qui a paffé jufqu'ici pour la plus parfaite. Elle fe donne néanmoins à meilleur marché. La terre dont il s'agit ne prend jamais un fi beau blanc, parce qu'elle eft plus rouge & beaucoup plus poreufe, car c'eft par cette qualité poreufe qu'elle réfifte au feu. C'eft pourquoi ni les fayances de Hollande, ni les porcelaines de la Chine & du Japon où cette terre poreufe manque, n'ont pas cette propriété. »

Mémoire d'un fabricant rouennais du dix-huitième fiècle.

Si curieux qu'il foit, l'article du *Dictionnaire univerfel du commerce* l'eft moins qu'un mémoire d'origine locale, probablement de la main de mon grand-père, qui fe trouve dans le dépôt des Archives, & qui m'a été communiqué par M. de Beaurepaire.

L'auteur s'exprime ainfi :

« Du caillou choifi que l'on calcine, de façon qu'il faffe corps avec des drogues d'une nature qui forme le compoft de pâte pour fabriquer fur la roue les vafes; les couleurs & le vernis s'y donnent à l'ordinaire en y employant le régal (réalgar?), le manganèfe, &c. On eft aujourd'hui en état de faire tout ce que l'on peut défirer de mieux pour garnir les buffets des curieux.

« L'expérience nous enfeigne que lorfqu'on concaffe des pots de grès & qu'on les réduit en poudre impalpable avec de la terre glaife, on en peut faire les creufets & les fourneaux pour la fonte des métaux & les opérations de la chimie.

« On peut, de la même manière, avec de la vieille porcelaine, partie de fable, le tout réduit en poudre impalpable & en y joignant des terres préparées, faire une pâte qui peut fervir à former une porcelaine à l'épreuve du feu. Nota qu'il faut que les cuiffons foient parfaites.

FAYENCERIE.

« C'eſt une eſpèce de poterie faite de terre verniſſée ou émaillée; il y en a d'anciennes ſur leſquelles on a pris plaiſir à faire peindre par les plus illuſtres peintres, ce qui les a rendues d'un prix extraordinaire & très-rares.

« Les plus belles ſe font à Rouen, à Nevers, à Saint-Cloud. On prétend que celles qui viennent de la Hollande ſont les plus belles, & que la manufacture de Delft l'emporte ſur toutes les fayences de l'Europe, & qu'elles imitent celles de la Chine & du Japon qu'on appelle porcelaines, ce qui a engagé des particuliers, depuis quelques années, tant à Rouen, à Paſſy près Paris, & enſuite à S. Cloud (à les imiter). Ils ont, en quelques rencontres, ſi bien réuſſi, qu'il ſe trouve des *cuittes* qui égalent au moins celles de la Chine.

« La fayence ou porcelaine contrefaite nous vient de Hollande. Il nous vient auſſi de la *poterie terrerie* d'Angleterre en forme de fayence.

« Ce commerce a une communauté de marchands détaillants ſous le nom de *marchands verriers, maîtres couvreurs de flacons, de bouteilles en oſier, fayence.* Ce ſont ceux à qui l'on donne communément le nom de *fayenciers.*

« Sans entrer dans le détail des manufactures étrangères, il s'agit ſeulement d'établir que la Normandie, & notamment les environs de la ville de Rouen, fournit des terres ou des eſpèces de pierres molles que l'on tire de la terre, & qui ſont propres à faire d'auſſi belles fayences & porcelaines que celles qui nous viennent de la Chine, quoique l'on prétende qu'on ne parviendra jamais à leur donner les couleurs telles que celles de la Chine; il convient de ſe déſabuſer ſur ce point.

POUR LA FAYENCE.

« Pour y parvenir, quand on a tiré les terres, il convient de les piler d'abord groſſièrement & les laver pour en ſéparer le ſable. Lorſqu'elles ſont ſèches, on les broie & on les réduit en poudre très-ſubtile & preſque impalpable; on les paſſe encore une fois à l'eau pour en retirer le dernier ſable, & on doit les faire paſſer liquides dans un triple tamis, & les recevoir dans une foſſe très-nette à ce préparée.

« Après quoi on laiſſe la terre ſe raſſeoir au fond de la foſſe. On retire l'eau; puis on fait une pâte que l'on doit battre longtemps. Il faut avoir ſoin que la foſſe ſoit couverte de façon qu'il ne s'y introduiſe aucune pouſſière que l'air ou le vent pourraient y apporter. Après l'avoir parfaitement battue, on met la terre par pelottes; après quoi, dans un lieu bien fermé, on la doit paſſer ſur une table de marbre, ou de porphyre, ou d'albâtre; cette dernière eſt la meilleure. Il faut auſſi que l'on broie les drogues devant ſervir aux peintres. Après cet apprêt, on remet la terre en pelottes en la nourriſſant (?) légèrement; &, lorſqu'elle eſt enfin dans l'état convenable, on en forme comme à l'ordinaire, ſoit dans des moules, ſoit à la roue, les vaſes que l'on ſouhaite.

« La pharmacie nous apprend que dans cette terre on peut broier de l'écaille d'œuf bien nettoyée & réduite en poudre preſque impalpable, que l'on pétrit avec ladite pâte. Cette opération rendra la porcelaine plus claire & preſque tranſparente.

(Ici ſe termine ce qui eſt compris ſous ce titre : *Pour la fayence*, & nonobſtant ce titre, cette préparation paraît ſe rapporter à la porcelaine.)

PORCELAINE.

« La beauté de la porcelaine ne confiftant que dans l'opinion qu'on s'en fait, il n'y a que peu de perfonnes qui puiffent dire en quoi confifte fa dernière perfection. Cependant l'on doit s'attacher à la mettre dans la fineffe de la matière, la blancheur, le poli, le deffin des figures & des ornements, la réuffite des couleurs & la forme des vafes.

« Les premières épreuves ont été faites à Rouen; Paffy, S. Cloud, ont encore plus perfectionné; elles approchent de bien près de la porcelaine de la Chine, la plus eftimée. Il eft certain que fi le blanc des porcelaines de S. Cloud était un peu plus parfait, un peu moins louche, les qualités y feraient de niveau. Il y a la couleur rouge, que l'on n'a point encore perfectionnée comme à la Chine; mais il y a lieu d'efpérer qu'on atteindra ce réfultat.

« La porcelaine confifte dans la fabrication, la matière dont on la fait, l'art de former des vafes & autres ouvrages, les couleurs qui fervent à la peindre & la cuiffon, ou l'art de la pouffer au degré de chaleur qui lui convient.

« De forte donc qu'ayant apprêté les terres comme ci-deffus, après les avoir broyées à fec fur la table de marbre ou de porphyre, on a une cuve à l'ordinaire, couverte de façon qu'il n'y puiffe pas entrer la moindre pouffière. Quand on aura broyé cette terre avec des coquilles d'œufs en quantité fuffifante, & après que la cuve aura été remplie d'eau aux deux tiers, on y jetera, jufqu'à environ la moitié de ladite cuve, cette préparation bien broyée en poudre impalpable. On la remuera d'abord très-fort, pendant deux heures, avec des pelles de fer faites exprès. On laiffe enfuite repofer l'eau, & il fe forme à la furface une efpèce de crème ou de fubftance blanche de l'épaiffeur de trois ou quatre doigts; on met cette matière dans un autre vafe rempli d'eau, en continuant toujours de remuer la première cuve, & on l'écrème toujours jufqu'à ce qu'il ne refte que le gravier, que l'on remet de nouveau dans un moulin fait exprès, pour en tirer de la nouvelle poudre.

« Cette matière étant précipitée au fond de ce fecond vafe, on en retire l'eau par inclinaifon, &, du fédiment qui refte en forme de pâte, on en remplit différents petits moules, d'où, quand elle eft prefque fèche, on la tire pour la couper en carreaux, qu'on met en réferve.

« Il faut réitérer une feconde préparation femblable à la première, & c'eft dans cette feconde préparation qu'il faut deux tiers de coquilles d'œufs broyées, jufqu'à ce que l'on ait découvert une matière qui puiffe fuppléer à cette dernière. On obfervera les mêmes précautions que ci-deffus, & furtout l'on aura bien foin de fe fervir des eaux les plus claires & les plus légères. Ces deux préparations feront réduites en carreaux.

« Il convient auffi de préparer le vernis en émail; on n'en dira rien quant à préfent, mais on y reviendra ci-après.

« Il eft néceffaire de préparer une huile de chaux, qui eft extrêmement néceffaire pour donner un beau vernis. Pour cela, on prend de gros quartiers de chaux vive, que l'on réduit en poudre en y jetant légèrement de l'eau avec la main. Sur cette poudre on fait un lit de fougère propre & fèche, & fur la fougère une autre couche de chaux amortie alternativement, jufqu'à ce qu'il y en ait une hauteur raifonnable, après quoi on met le feu aux fougères. Lorfque tout eft confommé, on partage les cendres qui reftent fur de nouveaux lits de fougère fèche, que l'on allume encore à leur tour, on réitère cette opération jufqu'à cinq ou fix fois. Le bois de néflier bien choifi peut

ſuppléer à la fougère. Après tout cela, on ramaſſe les cendres, on les jette dans une cuve d'eau claire préparée à cet effet, on y mêle de la ſeconde préparation ci-deſſus, que l'on aura conſervée toujours un peu liquide. Les matières ſe diſſolvent dans cette eau, les cendres ſe précipitent, & l'huile vient à fleur d'eau.

« Ces matières (ſans doute l'huile dont on vient de parler) ſe pétriſſent avec la première matière dont il a été queſtion ci-deſſus, après que le tout a été extrêmement purifié.

« Pour faire un juſte mélange de ces matières, en un mot autant de l'une que de l'autre, & plus on met de cette dernière matière, plus les porcelaines ſont fines.

« Il convient de pétrir ſes terres dans des foſſes faites exprès, très-nettes, & par des hommes chauſſés de ſabots très-propres, & de le faire ſans diſcontinuité en ſe relayant, juſqu'à ce que le tout ſoit en état d'être employé par les ouvriers façonneurs, & après que cette terre a encore été une ſeconde fois pétrie par morceaux à la main, ſur de larges ardoiſes. De ce dernier travail dépend la perfection de l'œuvre, car le moindre corps étranger qui reſterait dans la matière, le moindre vide qui pourrait s'y rencontrer, un grain de ſable, un ſeul cheveu, ſont capables de faire fêler une pièce ou de la faire couler ou ſe déjeter.

« On exécute à la roue les vaſes tels que taſſes, ſoucoupes, gobelets, aſſiettes, etc. Quant aux figures en relief, telles que celles de perſonnages ou d'animaux, elles ſe font avec un moule & s'achèvent au ciſeau.

« Il y a également des pièces qui ſe font partie à la roue & partie au ciſeau, ou partie à la roue & partie au moule.

« Il y a des pièces de porcelaine qui ſe font en deux fois (c'eſt-à-dire en deux ou pluſieurs pièces). On réunit les pièces détachées après que la matière a pris de la conſiſtance; on les réunit alors avec de la matière rendue liquide avec un peu d'eau, & l'on polit les jonctions avec des ſpatules faites exprès.

« On ſait comment ſe font les différents moules ou plâtres.

« *Nota :* que tous les ouvrages moulés ſe perfectionnent à la main, à l'aide du ciſeau et de « différents outils. »

« Après cette première préparation, les ouvrages doivent être mis à l'abri du froid, leur humidité les faiſant éclater quand ils ne ſèchent pas également. Pour obvier à ces accidents, on allume du feu dans les ateliers.

« Toute pièce, ſoit de faïence, ſoit de porcelaine, reçoit ſa première façon à une première roue; un ſecond ouvrier l'ajuſte ſur ſa baſe, un troiſième l'applique ſur un moule pour la réduire à ſa véritable forme; un quatrième la polit, ſurtout vers ſes bords, avec le ciſeau, et la rend auſſi déliée qu'il le faut pour qu'elle ait de la tranſparence, opération qui s'exécute en mouillant la pièce légèrement & de temps en temps pour empêcher qu'elle ne ſe briſe.

« Un cinquième ouvrier la roule doucement ſur ſon moule pour l'unir en dedans, en prenant garde de le faire également de peur qu'elle ne ſe déjette. D'autres ouvriers y ajoutent des ornements en relief, d'autres des empreintes en creux, d'autres des anſes; un autre arrondit le pied en dedans avec le ciſeau, ce qui exige un travail particulier.

« Enfin, chaque ouvrier ayant ſon travail fixe & ſéparé, il n'en eſt que plus en état de ſe perfectionner, & de différentes mains ſort une œuvre plus parfaite.

« Il eft certain que nous avons en France de meilleurs peintres que partout ailleurs. Il doit y avoir huit claffes de peintres, exécutant chacune une partie différente : les premiers pour les cercles autour des pièces; les feconds pour tracer les fleurs; les troifièmes pour les peindre; les quatrièmes pour les eaux & les montagnes, les cinquièmes pour les payfages, les fixièmes pour les oifeaux & autres animaux, les feptièmes pour les figures humaines, les huitièmes pour les figures grotefques.

« Le bleu fe fait avec l'azur préparé.

« Le rouge fe fait avec la couperofe. Une livre de couperofe donne quatre onces de rouge au fond du creufet; ces deux compofitions s'obtiennent à l'aide du feu. Les parties qui s'attachent au couvercle font les meilleures & les plus fines.

« Outre la blancheur naturelle de la porcelaine, augmentée par l'huile ou le vernis, on pourrait encore lui donner un blanc particulier en faifant le fond de cette couleur avec une poudre de caillou très-blanc & tranfparent, que l'on calcine au feu comme l'azur, & que l'on mêle avec de la cérufe pulvérifée, en mettant une once de cérufe fur une demi-once de poudre de caillou.

« Cette poudre de caillou peut entrer dans les autres couleurs. Pour le vert, il faut trois onces de fcories de cuivre battu fur une demi-once de poudre de caillou & une once de cérufe. Pour le violet, une dofe de blanc au vert préparé; plus il y a de vert, plus le violet eft foncé. Pour le jaune, fept dragmes de blanc, trois dragmes de rouge de couperofe.

« Ces couleurs, pour la plupart, s'appliquent à l'aide de l'eau gommée, dans laquelle on diffout un peu de falpêtre, de cérufe ou de couperofe, & ordinairement avec la cérufe feule.

« Le rouge s'applique avec les huiles de porcelaine dont on vient de parler, ou avec de l'huile de caillou blanc.

« Il y a le rouge foufflé, qui fe fait avec un tuyau dont on couvre une des ouvertures avec une gaze; on applique ce bout fur la couleur; la gaze fe charge des parties colorantes, & enfuite, en foufflant par l'autre bout, on fixe la couleur fur la pièce, qui fe trouve par là femée de petits points rouges.

« On peut faire de la porcelaine noire; ce noir eft plombé. On fait la couleur avec trois onces d'azur fur fept onces d'huile de caillou. On ne donne le noir que quand les pièces font fèches; on les laiffe encore fécher avant que de les expofer au feu.

« L'or ne s'applique qu'après la cuiffon, & fouvent dans un fourneau particulier. On broye d'abord l'or, on le diffout (délaye) à l'aide de l'eau dans un vafe, à la furface duquel il s'élève comme un nuage doré. On l'emploie avec de l'eau gommée; on met trois parties de cérufe contre trente parties d'or.

« Il y a de la porcelaine marbrée (l'auteur veut dire *craquelée* ou *truitée*) qui fe fait en fe fervant de l'huile de caillou, laquelle fait gercer l'ouvrage, ce qui le coupe de mille traits bizarrement jetés & en forme, comme une mofaïque, de petites pièces de rapport. La couleur de cette huile eft un bleu un peu cendré.

« Il y a encore les porcelaines *découpées* (c'eft-à-dire *cloifonnées à treillis*) & les *magiques* qui font celles dont les couleurs n'apparaiffent que lorfqu'on verfe quelque liquide dedans.

« Les *découpées* font doubles; en dehors eft une découpure à jour ou à compartiments, & en dedans une pièce pleine & liffe. On en a vu dont la coupe intérieure était de verre. Il eft bon de

faire l'une & l'autre en porcelaine, en faiſant la découpure extérieure blanche & la coupe intérieure de couleur.

« Les *magiques* ſont des porcelaines très-minces ; on les peint par le dedans, au contraire des autres. La couleur étant ſèche, on la couvre légèrement d'un enduit fait avec la terre même de la porcelaine, ce qui fait que la peinture ſe trouve enfermée entre deux lames de terre. Lorſque la pièce eſt parfaitement ſèche, on l'enduit en dedans d'huile ; on la remet ſur le moule & ſur le tour pour la rendre au dehors auſſi mince & auſſi tranſparente qu'il eſt poſſible, & lorſqu'elle eſt ſèche & bien émaillée avec l'émail le plus fin, on la cuit au fourneau ordinaire. Il convient de deſſiner dans ces taſſes des poiſſons, parce qu'alors ils ſemblent nager dans les liquides qu'on y verſe.

« L'huile, vernis ou émail, eſt la dernière façon qu'on donne aux porcelaines avant de les porter au four. Aux porcelaines fines, on donne deux couches très-légères ; aux ordinaires, il n'en n'en faut qu'une forte qui égale au moins les deux dont on vient de parler. Il y a un grand art à bien appliquer l'huile ou émail pour n'en mettre ni trop ni trop peu, & pour l'étendre très-également. Les couches du dedans ſe mettent comme par aſperſion, & celles du dehors ſe mettent par immerſion. On commence par le dedans, &, lorſque la couche eſt ſèche, on donne celle du dehors.

« Pour la cuiſſon, on doit avoir deux fourneaux. La manière de conſtruire ces fourneaux eſt aſſez connue en France pour la cuiſſon de la fayence ; pour la porcelaine, il ne s'agit que de les faire plus petits. On ne peut les mieux faire qu'en adoptant le ſyſtème de la verrerie de S. Pol (Saint-Paul près Rouen ?), à l'exception que le ſoupirail d'en bas doit être beaucoup plus petit, & qu'il doit y avoir une ouverture au centre du bombage (de la voûte ?). Il ferait bon d'en avoir un d'argile ou de briques, qui pût ſe démonter par pièces & ſe remonter en rejoignant & en lutant les pièces avec de l'argile faite exprès. Ce four doit être mis dans un lieu préparé, à moitié enfoncé dans de la terre ſèche, relié tout autour d'argile également ſèche, & garni en pente circulairement.

« Je préférerais ſix fourneaux, diſpoſés en ſix claſſes différentes, dont un pour les grandes pièces, quoiqu'en ſuivant ce procédé on conſomme plus de bois. Il faut avoir ſoin de pratiquer à ces fours quelques petites ouvertures ou regiſtres, dont on ſe ſervira pour voir ſi la porcelaine eſt ſuffiſamment cuite. Il faut auſſi que ces fourneaux ſoient couverts & d'une épaiſſeur qui permette de marcher deſſus à pieds nus pendant la plus grande ardeur du feu, avec une ouverture pour y introduire le bois. Ces fourneaux doivent être placés de manière que l'air & le vent viennent frapper au foyer au-devant de chaque fourneau.

« Les caiſſes ou étuis dans leſquels on met la porcelaine ſont de forme cylindrique et ſe ferment en les plaçant les uns ſur les autres & en les arrangeant dans les fourneaux. Il y a un grand art à préparer cet arrangement ainſi qu'à ménager le feu ; c'eſt de cela que dépend la réuſſite. Il faut également faire en ſorte que tous les étuis ſoient recuits & aient déjà ſubi l'action du feu.

« Le four étant bien arrangé, on mure la porte, en laiſſant une petite ouverture pour mettre le bois & entretenir le feu, ce qui ſe fait avec du bois coupé en morceaux de longueur proportionnée. On doit pouſſer la chaleur par degrés ; c'eſt de la cuiſſon ſurtout dont on doit être bien inſtruit. Une infinité d'entrepreneurs de porcelaines ont péri par la mauvaiſe direction des travaux de ce genre. Quand ils venaient à ouvrir leurs fourneaux, ils trouvaient toutes

leurs porcelaines réduites en une maſſe informe et dure dans laquelle ſe trouvait transformée toute la fournée.

« Il eſt inutile de prétendre entrer dans le détail des compoſitions de la porcelaine et de la fayence. Il ſuffit de dire que l'on en peut faire à Rouen d'auſſi belle que celle qui nous vient de la Chine & d'ailleurs. Il eſt vrai qu'elle revient à beaucoup plus cher, attendu qu'on y emploie du ſable qui vient de Nevers avec beaucoup de frais; qu'il faut faire venir également le bizet blanc & quantité d'autres matières qui ſe tirent de plus loin; mais, en cherchant bien, on peut trouver dans les environs de Rouen tout ce qui peut ſervir à faire la porcelaine, & il y a des perſonnes en état de l'entreprendre.

« Depuis quelques années la qualité des fayences eſt bien diminuée à Rouen ou à S. Sever, qui eſt un des faubourgs de cette ville. Comme c'eſt un art libéral, il eſt arrivé que des ouvriers ont recherché l'utile, & ne ſe ſont pas embarraſſés de perfectionner leurs ouvrages. Ils ont fait de la poterie en employant une terre pareille à celle qu'emploient les potiers de S. Adrien & de la Mivoie, &c. Puis, ayant fabriqué des vaſes pareils à ceux qui s'exécutent en fayence, ils leur ont donné une couche d'émail blanc de fayence en dedans, & ils ont mis par dehors une couche d'émail brun, avec une ſimple cuiſſon. Comme il n'y a point alors de peintres à payer, & qu'ils évitent par là bien d'autres frais, ils vendent ces poteries pour fayences brunes à un prix très-modique, & depuis que ce procédé s'eſt introduit, les potiers de S. Adrien & d'ailleurs ne travaillent preſque plus, & ils ne peuvent trouver de quoi payer leurs impoſitions.

« Il n'y a rien ſans doute de mieux que de faire travailler les pauvres; mais il n'en eſt pas ainſi à S. Sever : ils ſont là cinq ou ſix fayenciers, notamment une perſonne de diſtinction que le reſpect empêche de nommer, qui ſe ſont ligués pour qu'il ne s'en établit pas davantage. Il ſemble qu'ils veuillent être les ſeuls qui faſſent ce commerce, & qu'ils puiſſent par là fixer les prix qu'ils déſirent, et ces perſonnes, au déshonneur de cette induſtrie, font fabriquer de cette ſorte de poterie, mentionnée ci-deſſus, au lieu de fayence, & ils font travailler les pauvres ouvriers à tel ſalaire qu'il leur plaît d'impoſer.

« Il ſe trouve des ouvriers qui ne demandent que la permiſſion de faire travailler; ils ſe ſoumettront à l'obligation de faire trois fours diſtincts & ſéparés, pour deux deſquels ils employeront le charbon de terre & pour l'autre le bois, auſſi bien qu'à celle de faire tous les mois une cuite de porcelaine, une de fayence & une de poterie, mais bien plus parfaite que celle qui ſe fait actuellement, & que pourtant ils vendront à un prix modéré pour chaque claſſe de produits.

« Par les eſſais qui ſe ſont faits à S. Sever, on remarque que, pour faire la porcelaine belle & tranſparente & d'une bonne qualité à ſouffrir la calcination du plomb dans un feu de fourneau ardent, on ſe doit ſervir de ſable de Nevers, que l'on fait calciner au feu & qu'on paſſe à l'eau à pluſieurs repriſes, & lorſqu'il eſt calciné, on le réduit en poudre impalpable . . . »

Des renſeignements également à noter nous ſont fournis dans un autre mémoire ſur la fabrication de la faïence à Rouen, contenu dans une pièce dépoſée aux archives départementales, & émanant de la Société d'Émulation, à la date du 19 thermidor an IV, ſous la ſignature de Gabriel Gervais, ſecrétaire. On reconnaît le ſtyle de l'époque, dans la ſuppreſſion du mot ſaint (que nous avons rétabli entre parenthèſes), avant les noms Sever, Aubin, &c.

Ce travail embraſſe toute la ſérie des opérations de la fabrication.

MANUFACTURES DE FAYENCE; COMMERCE DE LA FAYENCE; POTERIE.

Mémoire ſur la fabrication de la faïence en 1796.

« Nous devons parler des opérations manufacturières de la fayence & du commerce de la fayence. A ces deux égards, nous voyons trois périodes à parcourir, & pour nous hâter, nous détacherons ce qui concerne le commerce qui fourniſſoit nos colonies, nos ports ſur l'Océan & tous les marchés des départements circonvoiſins. Comme les inductions ſur ſon compte naîtront de l'état de nos manufactures, ce que nous avons à obſerver par rapport à lui ſe réduit à l'expoſition de l'échec qu'il reçut par le traité de Vergennes. Il remplit nos magaſins & boutiques de marchandiſes œuvrées en Angleterre, pour leſquelles le goût de la nouveauté, un certain amour pour tout ce qui n'eſt pas fabriqué en France, excita tellement le déſir qu'un de nos détaillants fut obligé de faire poſer une ſentinelle à ſa porte pour arrêter le déſordre inſéparable d'un trop grand concours d'acheteurs. Que reçevoient-ils? Une ſorte de fayence très-légère, infiniment fragile & figurée ſingulièrement; mais elle étoit étrangère & à bon marché. On vouloit ne compter pour rien la durée de ces pièces, auſſi bien proportionnées que ſolides, ſorties des manufactures des Flandrin, des Heugues, &c., &c. C'eſt en dire aſſez que d'ajouter que cette fantaiſie, ſemblable à un mal épidémique, ſe communiqua à toute la France; elle vuida les magaſins anglais, remplis depuis trente à quarante ans. Mais les Anglais n'en ſont pas moins reſtés beaucoup au-deſſous de nous dans l'art de la fabrication, & ſi on eût voulu ſe convaincre de cette vérité, tous les articles du traité de Vergennes n'euſſent pas appauvri la France. On conçoit que les ſuites de ce pitoyable écart en politique ſeront de longue durée à l'égard de la fayence de France. Avançons :

« Les manufactures de (S^t) Sever ou de Rouen occupoient :

« En 1781, 570 ouvriers (manufacturiers), dont un ſixième peintres; 25 fours en activité. L'apprêt d'une fournée exigeoit huit jours.

« En 1791, 380 ouvriers (id.); la peinture avoit déjà reçu un très-grand échec; 24 fours en médiocre activité.

« En 1796, v. s. (IVe année républicaine), 150 ouvriers (id.) faiblement occupés; 9 fours en très-lente activité. L'apprêt d'une fournée exige au moins trente jours.

« Quelles ſont les cauſes d'une ſi grande différence dans l'eſpace de quinze années? A quoi l'attribuer?

« *Terres.* — Les veines de terre ne ſont point épuiſées; elles ſe tirent de Saint-Aubin, à deux lieues de Rouen, & on les mélange avec celles que l'on enlève de Quatremares, près Sotteville; leur préparation, devenue trop coûteuſe par la main-d'œuvre, eſt peut-être négligée de manière à juſtifier, au moins pour la fayence brune, les reproches qu'on lui fait. L'inſubordination qui a gagné tous les états a influé, plus que l'on ne veut croire, ſur l'exécution des ordres du maître qui, quoiqu'on en diſe, ne peut pas toujours ſurveiller juſque dans les plus petits détails, & encore moins ſe ſuffire à lui-même.

« *Peinture & formes.* — On a vanté autrefois les fayences de la citoyenne Villeray, mais le bon goût a parcouru depuis tous les ateliers. On s'eſt occupé de la correction du deſſin. A cet égard la fayence de Rouen s'eſt rapprochée de celle de Strasbourg. Pour les formes, il n'y a point

de doute que les premières adoptées étoient à peu près les meilleures, & que ſi l'empire de la mode, partout ſi actif, a preſcrit quelques changements, ils ſont de peu d'importance. Nous ne parlons point des pièces de nouvelle invention qui ne pouvoient pas avoir une forme différente de celle qui leur eſt propre. Les formes n'ont donc que contribué à l'avantage des manufactures de Rouen, & quand on a voulu tout à fait imiter Strasbourg, on a éprouvé contre l'entrepriſe la roideur & la groſſièreté de la terre, elle n'a pas réuſſi. C'était tant mieux pour la fabrique de Rouen ſi renommée.

« *Émail.* — L'exceſſive cherté des matières premières, tant pour ce qui eſt eſſentiel à l'émail qu'à la fabrication en général, porte néceſſairement à une économie deſtructive de la fayence même. Il eſt des êtres phyſiques dont l'exiſtence ne peut être modifiée & qui doivent être compoſés complètement ou qui ſe détériorent par la parcimonie ou par l'économie de la matière. Le vice de nos fayences ne ferait dans ce cas que temporaire, & la paix, en ramenant l'abondance, leur rendroit leur première perfection. On ſe ſert de petite ſoude ou de warech, & il faudrait de la ſoude d'Alicante de première qualité. On ramaſſe l'étain en vaiſſelle, qui eſt allié avec du plomb, & il faudroit de l'étain en pièces dans les bonnes qualités. La mine de plomb, que l'on tiroit d'Angleterre, eſt remplacée par celle de Paris qui ne la vaut pas. Il en faut un tiers de plus, & elle ſupplée ſi imparfaitement l'autre qu'elle eſt quelquefois nulle. Elle a été une occaſion de ruine pour ceux qui s'en ſont ſervis avec trop de confiance.

« Ce tableau n'eſt que trop fidèle, & nous, qui avons parcouru les manufactures de (S^t^) Sever, nous ne ſommes malheureuſement que trop convaincus de ſa verité. Nous avons cependant remarqué avec une grande joie que, malgré la défaveur du moment, trois manufactures ſont actuellement très-floriſſantes. Un amour exceſſif pour l'état que nous embraſſons nous mène quelquefois à de grands ſacrifices qui tournent à l'avantage de la choſe publique. Ces manufactures ſont celles des citoyens *Jourdain* pour le *blanc*, *Tharel* pour le *brun*, & *De la Maitrie* (De la Mettairie) pour *l'un* & *l'autre*. Il eſt indubitable que leur perfection eſt au point dont elles ſont ſuſceptibles; les unes pour le goût dans le *blanc*, & l'excluſion, juſque dans le deſſin, de tout ce qui ne charme pas. L'autre pour la régularité des formes, la beauté de l'émail & ſa ſolidité reconnue. Si l'on veut que l'œil ſoit ſatisfait à l'égard de la fayence brune, on ne doit pas s'attendre à une très-longue durée. Pour obtenir cet avantage, il ſeroit néceſſaire que le blanc fût plus groſſier. Le beau dans les arts y règne preſque toujours excluſivement.

POTERIE.

« Ce que nous avons à dire de la poterie de Rouen n'eſt preſque pas audeſſous de l'idée qu'il faut avoir des fayences des trois manufactures que nous venons de citer. Il exiſte à la Petite-Chauſſée un établiſſement du plus grand intérêt. Les citoyens *Poidevin* & *Mallet*, aſſociés, ont preſque perfectionné l'art du potier qui, en France, il y a vingt ans, était encore aſſez près de ſon berceau. Il eſt ſorti de cette manufacture, établie depuis trois ans, des marchandiſes ſuperbes. Non moins néceſſaire que la fayence, la poterie la remplace quelquefois & la ſupplée toujours, puiſqu'elle eſt la ſeule en poſſeſſion de fournir les pièces connues ſous le nom *Pots au feu*. La manufacture de *Poidevin* & *Mallet* a parcouru avec ſuccès toutes les formes creuſes, reçu un grand développement & réuni la propreté à la ſolidité. Elle en eſt à des tentatives heureuſes ſur les formes plates. Bientôt le bon goût aura ajouté à cette fabrication tout ce que l'on en peut

attendre. Elle doit ſon agrandiſſement à ce que les matières qu'elle avoit de proviſion ne lui ont point encore manqué. Elle occupoit douze ouvriers; maintenant un ſeul ſuffit. On cuiſoit une fois le mois; maintenant il faut 24 décades (8 mois) pour apprêter une fournée. On peut prendre des données ſur cette belle poterie pour juger celles en ſous-ordre de (S^t) Adrien, La Mivoye, Eauplet, &c., & de celles des campagnes qui, en ſuivant à rebours, ſont au dernier échelon de l'art du potier. Pluſieurs de celles de la campagne feroient cependant des choſes étonnantes par la proximité & l'excellence des matières premières; d'où l'on doit conclure que le ſol de la France eſt parſemé de veines de terre très-propres à l'art du potier, & qu'il eſt réſervé à nos neveux des jouiſſances à cet égard. Les entrepreneurs de la Petite-Chauſſée n'ont pas de la terre ſans reproche; ils la tirent de (S^t) Aubin-la-Rivière. Cette poterie ſe vend 3/5es plus cher que celle de la campagne; mais, dans les arts, le beau eſt d'un grand prix & n'eſt jamais payé.

« N. B. — Nous n'avons rien dit de la durée ou de l'uſage de cette poterie, parce que nous n'avons pu nous procurer à cet égard aucune indication aſſez poſitive pour être conſignée ici.

CONCLUSION.

« Les requiſitions, l'eſprit d'inſubordination, l'augmentation du prix des ſubſiſtances, la rareté du bois, le prix exceſſif du charriage, le manquement des matières premières, le reſſerrement dans les acheteurs, l'exportation interdite, voilà les cauſes du dépériſſement des manufactures de fayence & poterie. »

Ce curieux mémoire eſt daté de Rouen, le 11 prairial, an IV (1796). Une note, qui nous eſt communiquée par M. de Beaurepaire, l'attribue au citoyen Poidevin.

Nous croyons avoir ſuffiſamment édifié notre lecteur ſur cette queſtion des terres & des argiles ſervant à la fabrication de la faïence de Rouen.

Les citations que nous avons pu faire de documents anciens & locaux auront pour réſultat de procurer à cette partie de nos recherches un degré de clarté ſatisfaiſant.

Tarif des droits de douane en 1746.

Peut-être ſera-t-il intéreſſant de rappeler ici les droits de ſortie de certaines pièces de faïence de Rouen en 1746.

Nous voyons d'après un tarif des droits de douane à percevoir à la ſortie de ces faïences à la Romaine de Rouen, que, tandis que toutes les pièces ordinaires payaient avant 1746, 3 ſols par douzaine de pièces, tant grandes que petites, & après 1746, 5 ſols par chaque cent peſant, les fontaines avec leurs cuvettes & les grands ſeaux payaient les droits à l'eſtimation, à raiſon de 5 p. 100 de leur valeur.

Une grande fontaine & ſa cuvette peſant enſemble 90 liv. était eſtimée à	8 liv.	» ſ.
Dito moyenne peſant 75 livres, eſtimée à.	5	»
Dito plus petite peſant 50 livres, eſtimée à	3	»
Dito petite peſant 30 livres, eſtimée à.	»	35
Un grand ſeau peſant 25 livres, eſtimé	6	10
Dito moyen, peſant 18 livres, eſtimé à	4	»
Dito petit, peſant 14 livres, eſtimé à	3	»
Dito petit, peſant 10 livres, eſtimé à	»	40

Caractères & différences de l'émail à Nevers & à Rouen.

En dehors des couleurs, & avant tout travail artiſtique, un élément chimique joue un grand rôle dans la fabrication de la faïence, c'eſt l'émail.

La faïence de Nevers eſt caractériſée par cette particularité que l'émail du fond eſt évidemment & avec intention teinté de bleu. Tandis que dans les faïences de Rouen, quoique l'émail des fonds ſoit loin d'être d'un beau blanc, & qu'il eſt ſuivant les époques, bleuâtre ou verdâtre, cependant on ne ſaurait y démontrer, au moins par la perception des yeux, aucune trace d'une matière colorante introduite avec intention; l'émail n'eſt pas d'un beau blanc, voilà tout. C'eſt à peu près ce qu'on peut dire des papiers de fabrication commune comparés aux papiers azurés, dans le goût anglais : les premiers, quoique gris ou verdâtres, ne ſont point teintés, les derniers le ſont évidemment : il en eſt de même de l'émail des faïences de Nevers comparé à celui des faïences de Rouen.

Émail de fond.

Il ne faut pas oublier que l'émail de fond, deſtiné à ſupporter la peinture, s'appelait en langage du métier le *blanc;* le nom d'émail était réſervé à une couverte tranſparente, ou vernis de verre, dont on recouvrait toute pièce un peu ſoignée.

Application d'une couverte tranſparente appelée émail, ſur la peinture, dans la fabrication rouennaiſe.

Cette application n'était pas générale, ſurtout pour la fabrication commune; mais, lorſqu'il s'agiſſait de pièces peintes & exécutées avec tous les ſoins poſſibles, on ne peut douter qu'elle n'eût lieu. Son effet ſe reconnaît à un luſtre particulier, à un brillant glacé qui eſt viſiblement interpoſé entre la ſurface de la pièce & la peinture. J'ai même vu des pièces très-ſoignées dans leſquelles ce luſtre avait manqué, par un accident de cuiſſon, & s'était troublé à la manière des vernis de tableau qu'on applique par un temps humide. La couverte tranſparente, alors altérée dans ſa limpidité, par des blancheurs laiteuſes, eſt

parfaitement viſible à l'œil & fait tout à fait l'effet d'un vernis réſineux, mal appliqué ſur la pièce de faïence.

Bollioud, à la fin de ſon Mémoire ſur les fabriques de faïence de Rouen, donne la compoſition de cette couverte, & indique comment elle ſe poſait, p. 39. « Couverte qui ſert à donner le luſtre à toutes les couleurs, pour engager à fondre & donner l'éclat à l'émail & aux couleurs : 6 livres de ſable de Nevers, cuit ſous le four, pilé & tamiſé; 5 livres de litharge d'or, & 2 livres de ſalin, le tout mêlé enſemble, mis ſous le four, épluché & broyé au moulin. On trempe dedans une broſſe, & on le poudre ſur la pièce. »

On doit induire de ce dernier détail que la couverte était miſe ſur la pièce à l'état de poudre ſèche, dont on ſaupoudrait la ſurface des pièces, avant de les mettre au four.

Il eſt curieux de rapprocher ce qui précède des procédés rappelés par Piccolpaſſo, au livre III de ſon traité ſur l'Art du potier.

Teinte de l'émail de fond, variable ſuivant les époques.

J'ai longtemps été convaincu que la teinte de l'émail de fond, variable ſuivant les époques, du bleu au vert, était ſurtout due à la ſublimation de la couleur bleue ou verte, employée pour la décoration, ſucceſſivement ſuivant les périodes. La ſublimation, en effet, était conſidérable dans les fours à faïence; elle ſuffiſait pour tapiſſer en peu de temps l'intérieur des cazettes, & ſurtout les parois du four, d'une épaiſſe couche d'émail multicolore, & on en remarque même les effets au revers des pièces, comme les aſſiettes, qui avaient cuit empilées les unes au-deſſus des autres, ſéparées toutefois par un très-léger écartement. L'envers de ces aſſiettes eſt ſouvent beaucoup plus teinté que le deſſus, ſurtout ſi les oxydes de cuivre ont été employés dans la décoration. On rencontre même de ces aſſiettes qui portent groſſièrement reproduite ſur leur envers, comme par une eſpèce d'imbibition, une apparence nuageuſe, décor de l'aſſiette ſous-jacente. Cet effet d'influence réciproque m'avait paru ſuffiſant pour donner à la teinte déjà griſâtre de l'émail, par ſuite de l'emploi d'étains & de plombs impurs, cette coloration tantôt bleuâtre, tantôt verdâtre, qu'elle préſente preſque invariablement, ſuivant que le décor eſt ſimplement bleu, avec ou ſans rehauts de rouge, ou polychrôme avec prédominance du vert. Mais l'opinion bien arrêtée d'un connaiſſeur exercé & compétent me force de modifier en partie ma conviction à cet égard. Cette opinion conſiſte à reconnaître que les faïences rouennaiſes ayant été avant tout l'imitation des porcelaines du Japon & de la Chine, on a dû eſſayer

de leur donner la teinte générale particulière à ces originaux. Or, l'inftinct éminemment colorifte des peintres leur eut bientôt enfeigné que le fond devait participer, pour produire un enfemble harmonieux, à la couleur dominante du décor, & emprunter par conféquent la teinte bleuâtre pour porter un décor bleu, verdâtre pour un décor où le vert dominait. J'admets cette combinaifon comme prévue & voulue à l'avance, reconnaiffant qu'on rencontre parfois des pièces d'une blancheur parfaite, ce qui ne peut s'expliquer que par la compofition de l'émail de fond, mis pur & fans teinte ajoutée, & par l'abfence d'influence réciproque des pièces voifines, lors de la cuiffon.

Toutefois, cette objection admife dans une certaine mefure, je perfifte à foutenir que l'impureté des oxydes métalliques employés pour la compofition de l'émail, reproche imputé à la fabrication dès le dernier fiècle, le befoin de déguifer le ton grifâtre & terne de cet émail, auffi bien que la néceffité d'empêcher le ton rouge de la terre de tranfparaître à travers, & enfin l'influence réciproque des pièces pendant la cuiffon, par fuite du phénomène de la fublimation des émaux, font autant de motifs qui expliquent la coloration naturelle ou factice des fonds, fans qu'il foit befoin pour cela de recourir à cette explication favante d'un calcul d'harmonie cherché par le peintre. D'autant que cette coloration dont nous parlons devient de plus en plus intenfe à mefure que la fabrication fe néglige davantage, au point de devenir exceffive dans les produits qu'on peut confidérer comme de dernier ordre.

Il faut noter l'emploi dans l'émail de fond, de la nuance légèrement azurée, à l'imitation de la fabrique nivernaife, dans des faïences à bordures treilliffées vertes de la fabrique de Guillibaut, plats & affiettes; mais, faut-il voir dans cette teinte un effet cherché ou un accident de fabrication ?

Émail de fond employé pour le raccommodage.

Un fait affez curieux à citer, c'eft le raccommodage des pièces caffées avant la deuxième cuiffon, à l'aide de l'émail de fond employé comme agglutinatif.

Il arrivait quelquefois qu'une pièce déjà décorée, fubiffait par accident une fracture qui, fans détruire la pièce, faifait regretter le travail de peinture perdu. Alors on effayait de fauver, autant que poffible, cette pièce fracturée, & en joignant le fragment détaché contre le voifin, comme on le fait dans le cas d'un recollage ordinaire avec de la gomme, un ciment quelconque, ou toute matière agglutinative, on inférait, entre les deux fragments, de l'émail blanc de

fond, on en chargeait les interſtices qui pouvaient exiſter, & l'on faiſait cuire. L'émail ſe parfondait, faiſait office de corps agglutinant, & la pièce était parfaitement & ſolidement recollée, ſurtout s'il n'y avait pas de vide à combler. Je puis citer comme exemple un petit cadre à miroir du Muſée céramique de Rouen, qui a été réparé par ce procédé.

Gravure préalable, à la pointe ſèche, ſur l'émail de fond, non cuit.

Une particularité de fabrication, qui n'a point encore été décrite, qui paraît appartenir à la décoration de la plupart des faïences d'époque primitive, & que j'ai conſtatée notamment ſur des faïences de Savone, de Nevers & de Rouen, conſiſte en ce que le peintre décorateur a commencé par indiquer ſur l'émail blanc de fond, non cuit, le ſujet dont il voulait décorer la pièce, à l'aide d'une eſquiſſe légèrement tracée à la pointe ſèche : puis enſuite, ce tracé fait ſommairement, il prenait le pinceau, &, avec l'émail bleu plus ou moins délayé, il recouvrait leſtement ces traits & les noyait en quelque ſorte ſous la couleur. Mais voici ce qui arrivait, & ce qui donne à ce procédé ſon caractère particulier : le bleu, délayé & promené par le pinceau ſur les traits en creux de la gravure, les rempliſſait, & prenant, par cette accumulation dans le ſillon, une intenſité particulière, faiſait paraître chacun de ces traits comme s'il eût été préalablement tracé en noir ſous l'émail. Les artiſtes qui uſèrent de ce procédé ingénieux, lequel, je le répète, me paraît commun à toute nos fabrications primitives, ſurent en tirer des effets heureux. Ainſi, à l'époque que nous indiquons, les ſujets Hollando-Japonais ſont ſurtout en uſage; l'artiſte pour figurer des arbres de tournure orientale, des eſpèces de bananiers, par exemple, traçait d'abord à la pointe une ligne qui repréſentait la côte centrale de la feuille, puis, de chaque côté, une ſérie de lignes parallèles qui s'en détachaient, de manière à figurer une ſorte de palme ou de feuille de fougère. Pour faire apparaître cette feuille avec tout ſon effet, il ſuffiſait d'un coup de pinceau avec de l'émail bleu très-liquide. Le bleu s'inſérait dans les ſillons, colorait les intervalles, & la feuille apparaiſſait avec ſes nervures, de manière à produire un relief très-ſatisfaiſant.

Malgré certains avantages que préſentait ce procédé, il ne paraît pas avoir été pratiqué longtemps & s'être étendu au-delà de la fin du dix-ſeptième ſiècle. Du moins, je ne l'ai rencontré que dans des faïences qu'on pouvait rapporter avec certitude à une époque antérieure à cette date; mais alors il paraît très-uſité, tant dans les faïences de Nevers, que dans celles de Savone & de Rouen.

C'eſt un ſigne caractériſtique, à ce qu'il me ſemble, des faïences de la plus ancienne époque de chacune de ces fabriques.

Ce qui perſiſte pendant preſque toute la durée du ſiècle, c'eſt le procédé de la peinture ſur l'émail cru.

Peinture exécutée ſur l'émail cru.

M. Hébert, ancien marchand faïencier à Rouen, & dont les ſouvenirs remontent juſqu'à l'époque qui précéda la révolution, m'a déclaré n'avoir jamais ſu ni entendu dire qu'on peignît à Rouen, ſur la faïence, autrement que ſur l'émail cru; ceci explique la rareté des faïences de Rouen peintes ſur émail à l'imitation des fabriques de Strasbourg & de Marſeille.

Nous avons pu déterminer la cauſe de la préférence des fabricants pour la décoration en bleu.

Pourquoi on décorait ſurtout en bleu.

L'*Encyclopédie méthodique des arts & métiers,* article FAÏENCERIE, p. 511, donne l'explication de cette préférence.

« La faïence commune n'eſt ordinairement peinte qu'en bleu parceque cette couleur réſiſte parfaitement bien au feu & qu'elle eſt à très-bon compte. Ce bleu était compoſé d'une partie de ſafre calciné & d'une partie de ſmalt, broyés enſemble. »

Quant au rouge, que toutes les manufactures ne réuſſiſſaient pas à produire, témoin Nevers, on en donne ainſi la compoſition : « Le plus bel ocre jaune, calciné à deux ou trois fois, pilé & broyé, donnera la couleur rouge ».

Couleur rouge.

En tout temps, la couleur bleue ayant été le principal élément de la décoration de nos faïences, je crois intéreſſant de reproduire ici une ancienne recette pour la préparation du *bleu de cobalt,* que je trouve conſignée ſoigneuſement dans les papiers de mon grand-père.

Bleu de cobalt.

Première préparation.

Prenez du cobalt, réduiſez-le en poudre fine & faites-le calciner dans le haut d'un four, dans un vaſe qui ſoit bien luté.

Deuxième préparation.

Prenez 1 liv. de cobalt calciné & ajoutez-y 2 liv. de flux noir, compoſé comme ci-après :

8 onces de ſel commun.
2 liv. de potaſſe.

Troiſième préparation.

Lorſque votre cobalt ſera bien mêlé avec le flux noir, vous le mettrez dans un bon creuſet & le paſſerez ſous le four; par ce moyen vous obtiendrez le régule de cobalt.

Quatrième préparation.

Prenez du régule de cobalt & mettez-le deſſous le four, dans un endroit où il ne puiſſe ſe trouver mêlé avec des corps étrangers. Votre régule ſe convertira en écailles.

Cinquième préparation.

Prenez les écailles provenant de votre régule de cobalt & mêlez-les avec la compofition fuivante; par ce moyen vous obtiendrez le verre bleu de cobalt.

Sixième préparation.

1 liv. de verre de criftal.

8 onces de cailloux calcinés & réduits en poudre.

1 liv. 8 onces de mine de plomb.

8 onces de potaffe grife.

8 onces de nitre.

8 onces d'écailles de cobalt & même davantage, felon que vous défirerez obtenir un verre plus ou moins chargé de couleur; c'eft-à-dire que vous pourrez mettre jufqu'à 16 onces d'écailles de cobalt.

D'autres couleurs & très-nombreufes étaient employées dans les manufactures de faïence de Rouen; nous eftimons que les procédés de préparation de quelques-unes ne feront point déplacés au milieu de ces généralités.

Un certain myftère entourait dans les établiffements la fabrication de ces émaux, & celle des divers ingrédients qui entraient dans la compofition de la couleur. Nous avons entre les mains un grand nombre de ces recettes, qui feront fourire à bon droit la chimie moderne.

Recettes pour les couleurs.

Nous nous contenterons d'en reproduire quelques-unes qui figurent dans un cahier manufcrit vendu en 1794, au grand-père de l'auteur, par un certain Jean-Baptifte Stockatzberger.

Pour faire de la pourpre.

Prenez un ducat, & battez-le tout mince; coupez-le enfuite tout menu. On prend enfuite un alambic, ou un verre blanc avec un col, 4 onces ou 8 demi-onces d'eau-forte, & on y met pour 4 fols de fel ammoniac; mais on le coupe tout menu, & on l'y met peu à peu, jufqu'à ce que le tout foit diffous. Cette eau ne s'appelle plus maintenant eau-forte, mais bien eau régale; & alors on prend le ducat coupé, on le met dans la fufdite eau régale, & on le fait fondre à une chaleur douce. Quand le tout eft diffous, & que rien ne s'aperçoit du ducat, la folution eft parfaite.

Pour faire une diffolution d'étain.

On prend un alambic, ou une forte bouteille blanche qui tienne une bonne demi-mefure; on y met une chopine d'eau-forte ou eau régale. On prend de fuite une livre du plus fin étain d'Angleterre, que l'on fait battre, fur une enclume, auffi mince que du papier; mais il faut que l'enclume foit propre, afin que l'étain ne noirciffe point. On bat enfuite l'étain extrêmement fin. Quand cela eft fini, on prend un verre de chopine, blanc, avec du fel ordinaire, fur lequel on verfe de l'eau chaude mais propre, qui fait fondre le fel. On prend alors la bouteille à l'eau régale, avec un peu d'étain coupé dedans, & on le laiffe d'abord ronger à une chaleur modérée. On y met enfuite encore un peu d'étain, on le fait encore ronger, et on continue de la forte jufqu'à ce que cela écume & foit prêt à déborder. On prend alors de l'eau de fel, on en jette partie fur l'étain dans la bouteille, & on reverfe encore une fois de l'eau chaude fur le fel. On continue ainfi avec l'étain coupé, dans la bouteille, & on agit de la forte

avec l'étain & l'eau de fel, jufqu'à ce que la folution de l'étain devienne d'un jaune d'or ou brune. Quand la folution d'étain eft jaune d'or ou brune, on prend un autre verre de chopine, avec du papier brouillard qui ne foit point collé, & on fait comme un cornet. On prend le verre de chopine, on y met huit petits morceaux d'étain, on le couvre de papier brouillard, on verfe de la diffolution d'étain qu'on fait paffer à travers & repofer environ une demi-journée ou une nuit fur l'étain, & enfuite encore une fois couler à travers un autre papier gris, & mettez enfuite cette folution d'étain dans une bouteille de verre blanc.

Ainfi fe fait la pourpre.

Il faut avoir un beau verre blanc, qui foit également évafé, de trois bouteilles ou deux mefures; s'il eft plus grand, il en vaut mieux. On remplit ce verre de fraîche eau de puits, & d'une demi-mefure d'eau chaude, de forte qu'elle foit tiède. On verfe enfuite de la folution d'or dans le verre jufqu'à ce que cela foit jaunâtre. On tourne dans le verre avec un petit bâton jufqu'à ce que cela foit jaune partout; on prend enfuite de la folution d'étain, on la verfe tout doucement avec l'eau d'or jufqu'à ce que cela foit rouge depuis le bas jufqu'en haut, & on le remue avec le bâtonnet jufqu'à ce que cela foit rouge partout. On verfe cela dans un autre vaiffeau propre; & on fait comme eft dit ci-deffus, auffi longtemps qu'on a de la folution d'or et d'étain; on laiffe la pourpre fe dépofer, fi elle ne le veut pas, on verfe de l'urine deffus. Quand la pourpre eft dépofée, on verfe l'eau, on la remplace par de l'eau de puits fraîche. On continue de la forte jufqu'à ce que l'eau ne fente plus le fel, mais qu'elle ait le goût & foit auffi claire que de l'eau de puits. Alors la pourpre eft préparée, jufqu'à la fufion, pour l'alliage.

Quand on veut faire un alliage de la pourpre on agit de la manière fuivante :

Prendre la fufion préparée, laquelle eft déjà broyée fin & féchée, la mettre dans une madrelle, & la fécher fin; prendre enfuite la pourpre, en déverfer l'eau autant bien que poffible; couler un peu de pourpre fur la fufion, les broyer un peu l'un avec l'autre, fi la couleur eft encore trop claire, y ajouter encore de la pourpre jufqu'à ce qu'elle foit un peu rofe obfcur. Faire ainfi autant qu'on veut allier de pourpre. Lorfque la pourpre eft pilée bien fine, la mettre fur une affiette neuve & la laiffer fécher, mais non auprès du feu.

En préparant la pourpre pour l'ufage du peintre, il faut encore obferver de ne pas laiffer repofer la pourpre à fec dans un verre ou un vaiffeau, mais de conferver toujours un peu d'eau deffus; fans cela la pourpre fe perd dans le vaiffeau.

Pour faire du violet.

Prendre également un ducat, & le difpofer comme pour la pourpre. Faire auffi la même folution d'étain; en y ajoutant deux dragmes de fin argent brûlé; faire diffoudre dans un alambic ou un autre verre blanc, & la joindre à la folution d'étain, comme n'étant finie, & agir comme avec celle de la pourpre, compofer dans le verre & laver comme la pourpre; finon que pour l'alliage il y a cette différence dans l'ufage.

Lorfqu'on veut allier du violet, verfer l'eau proprement, prendre un verre de chopine, faire de papier gris un cornet, l'ôter du vaiffeau fur le papier, laiffer bien écouler l'eau jufqu'à ce que cela foit coriace. Le mettre enfuite fur un plateau de balance, &, de l'autre côté, fix fois autant (en contrepoids) du plomb, ou de la fonte de minium, pareillement déjà pilée & féchée; broyer alors le tout enfemble et laiffer fécher. Eft bon enfuite à mettre en ufage.

Pour faire du rouge.

Prendre de fines aiguilles ou de fins refforts, & les mettre dans un alambic avec de l'eau-forte ou eau régale, laiffer ronger, mettre enfuite l'eau rouffâtre fur une foucoupe ou toute autre vaiffelle, faire bouillir fur un feu doux de charbon & fécher; trier enfuite le beau rouge, le

laver promptement avec de l'eau de puits fraîche, jufqu'à ce qu'elle ne fente plus le fel, laiffer fécher; & enfuite, à la proportion qu'on en a, prendre deux parties de fufion de pourpre, les broyer enfemble. Il eft bon alors à employer.

Pour compofer un autre rouge.

Prendre du vert de gris, le mettre dans un creufet bien couvert, & faire rougir entièrement celui-ci fur un feu de charbon; ou on peut le faire fondre dans un fourneau de reverbère, le mettre enfuite proprement dans un vaiffeau entièrement uni, le laver avec de l'eau fraîche de puits jufqu'à ce qu'il n'ait plus le goût de fel; le laiffer enfuite fécher de lui-même, puis l'allier avec la fufion de pourpre. Pour exemple, fi on a un quarteron de rouge, on prend une demi-livre de fufion, on les broye enfemble, on les laiffe fécher; puis cela eft bon à employer.

Pour compofer différentes fortes de rouges.

On prend, par exemple, de chaque forte défignée, un quarteron, favoir : un quarteron de rouge d'Angleterre, un quarteron d'ochre jaune, un quarteron d'ochre foncé, un quarteron de caput mortuum, un quarteron d'ombre, mis, chaque forte, dans un creufet à part; les laiffer refroidir; allier chaque forte avec de la fufion de pourpre, favoir : fur un quarteron de couleur une demi-livre de fufion, & chacune broyée enfemble, les laiffer fécher. C'eft bon à employer.

Pour compofer du bleu.

Prendre un quarteron de fondant fin & foncé d'Angleterre, le mettre & faire bien fondre dans un creufet, le piler enfuite & broyer fin & le laiffer fécher; prendre enfuite un quarteron de couleur & deux quarterons & demi de fufion de pourpre pilée fin, broyer enfemble, faire fécher. Bon alors à employer.

Pour compofer du bleu fin.

Prendre une demi-once d'ultum marin, & une once de la fonte de pourpre finement pilée, les broyer fur un verre, les faire fécher. Bon alors à employer.

Pour compofer du jaune.

Prendre une livre de bon jaune de Naples, le mettre & faire bien fondre dans un creufet; le piler enfuite fin, l'allier avec cinq livres de plomb ou fonte de minium, broyer enfemble, faire fécher. Bon alors à employer.

Nota. On peut auffi allier le jaune de Naples fondu, & le broyer avec quatre livres de pourpre; ce qui eft beau. La pourpre travaillée fur le jaune refte toute rouge; celle fur l'autre jaune, qui eft alliée avec de la fonte de minium, devient brune.

Pour faire un vert fin.

Prendre du cuivre rouge, le battre & le couper menu, & le mettre dans un alambic ou forte bouteille de verre blanc, & y ajouter à proportion une demi-chopine ou plus d'eau régale, le faire diffoudre à une chaleur douce, prendre enfuite un verre d'une mefure, évafé également, ou un pot quelconque, le remplir d'eau fraîche de puits, non abfolument plein cependant; y mettre l'eau diffoute du cuivre, prendre enfuite un autre verre de chopine, y mettre une demi-livre de potaffe, verfer deffus de l'eau chaude, la faire fondre entièrement; la faire filtrer à travers un papier gris dans un autre verre, la verfer enfuite dans l'eau verte; le vert dépofera auffitôt au fond; le laiffer ainfi repofer un jour; en féparer enfuite l'eau, y verfer de l'eau fraîche de puits, changer l'eau jufqu'à ce qu'elle ait perdu le goût de fel, en ôter encore l'eau, & mettre fécher le vert fur une affiette; quand il eft fec, le pefer; fi on a un quarteron de vert, prendre deux quarterons & demi de fonte de minium, ainfi que trois quarterons du jaune entièrement préparé & pilé; broyer le tout enfemble & faire fécher. Bon alors à employer.

Pour compofer un vert naiffant.

Prendre un quarteron de belle & propre cendre de cuivre rouge, fix quarterons de fufion déjà préparée de minium, fix quarterons de jaune déjà préparé & pilé, mettre le tout bien

mêlé enfemble dans un creufet & faire fondre; piler enfuite; prendre encore un quarteron de fonte de pourpre, le broyer fin & faire fécher. Bon alors à employer.

Nota. On peut joindre encore à ce vert, quand il eft entièrement allié, une livre de litharge d'or & la faire fondre avec; on aura alors une autre efpèce de vert.

Vert de mer ou céladon.

Au lieu de cendre de cuivre rouge, prendre du laiton jaune, le réduire en cendre; prendre enfuite une livre de cette cendre, fix livres de jaune, fix livres de fonte de minium, une livre de litharge d'or, fondre le tout au creufet; le broyer enfuite avec un quarteron de fonte de pourpre. Il eft alors bon & prêt à être employé.

Nuance fine.

Prendre le pourpre, encore fans fufion, dans la bouteille, le filtrer à travers un papier gris, en en féparant l'eau, & faire fécher. Il eft bon alors à employer pour faire du plus fin.

Nuance ordinaire.

Prendre de la magamel ou magnéfie, la mettre fous le grand fourneau ou dans le creufet, faire bien fondre, puis écrafer, & encore une fois faire bien fondre, puis broyer, mais fans fufion. Bon alors à employer.

Noir luifant.

Prendre de la manne ordinaire, ou de la magamel pilée fin, déjà fondue, broyée & féchée, un quarteron, & trois quarterons de fufion de pourpre broyée, que l'on mêle enfemble & fait fécher. Bon alors à employer.

Pour faire de la fufion de pourpre.

Prendre une livre de borax, partagée en huit morceaux, la faire bouillir dans une cuillère de fer, la remuer parfois avec un couteau, la laiffer fur le feu jufqu'à ce que le borax ne bouille plus; mais il faut prendre garde à ce que le borax ne fonde; faire ainfi jufqu'à ce que l'on foit prêt; le piler enfuite & le mettre dans un vaiffeau; prendre alors deux livres de brillant blanc, le piler bien fin, le bien mêler avec le borax, broyer enfuite & fécher fur une affiette, mais non auprès du feu. On en fait ainfi autant qu'on veut, & il fert, comme il a été dit, à employer avec chaque couleur.

Pour faire une autre fufion de pourpre, encore plus foluble.

Prendre une livre & demie de borax, le bouillir & piler comme le premier; prendre enfuite du borax pilé fin, une livre, & deux livres de blanc, le piler également fin, mêler enfemble & broyer fin, faire fécher. Cette fufion s'employe comme l'autre.

N. B. Par exemple, quand on employe cette fufion pour la pourpre, il faut auffi fe tenir à cette fufion pour les couleurs où l'on employe la fufion de pourpre, fans quoi les couleurs ne feraient pas également fluides. Cette fufion eft la meilleure à employer fur le blanc de dure folution.

Pour employer du plomb ou fufion de minium pour les autres couleurs, comme il a été dit.

Prendre de beaux cailloux blancs, les faire rougir au feu; quand ils font refroidis, les piler, paffer à travers un tamis pour les bien rafiner; en prendre enfuite une livre & fix livres de minium rouge, mêler bien enfemble & mettre dans un creufet, couvrir, faire bien fondre au charbon, netoyer enfuite proprement, piler, broyer, fécher. Bon alors à employer, comme eft dit, avec les couleurs.

Pour faire de l'or, comme on l'employe en peinture.

Prendre un ducat, le battre très-mince & couper en parcelles. Prendre enfuite un alambic ou toute autre forte bouteille de verre blanc, y mettre quatre onces d'eau régale, prendre de fuite pour quatre fols de fel amoniac, le couper également menu & le mettre peu à peu dans

l'eau régale, le laiſſer fondre à une douce chaleur. Cela fait, y mettre ſon or, le laiſſer pareillement diſſoudre à une chaleur modérée; quand l'or eſt fondu, qu'on n'en voit plus rien, le laiſſer repoſer; puis prendre une bouteille de verre blanc, contenant pinte, également évaſée, y mettre environ trois chopines de fraîche eau de puits. Prendre enſuite un gobelet blanc, de chopine, y mettre un demi-quarteron ou un quarteron de vitriol de Hongrie, le remplir d'eau chaude & laiſſer fondre le vitriol, dont on fait enſuite filtrer l'eau par un papier gris dans un autre verre. Mettre après cela l'or dans la bouteille aux trois chopines d'eau, verſer tout doucement l'eau de vitriol par deſſus, juſqu'à ce qu'on apperçoive l'or tomber tout brun au fond. On laiſſe repoſer dans cet état un jour & une nuit. Oter enſuite l'eau, la remplacer par de l'eau de puits fraîche, & continuer de changer ainſi juſqu'à ce que l'eau devienne tout à fait claire & n'ait plus le goût du ſel. Oter enſuite l'eau d'avec l'or, le faire ſécher. En mettre un peu ſur une pallette, le délayer avec de l'huile de thérébenthine, faire une petite épreuve, & émailler; polir enſuite avec une dent d'agate. S'il tient, il eſt bon; s'il ne tient point, y ajouter un peu de tartre blanc préparé, & broyer enenſemble.

Pour faire de l'argent, comme on l'employe dans la peinture.

On peut prendre, en telle quantité que l'on veuille, du fin argent brûlé, qui ſoit bien net, & ne contienne plus de noir. Pour exemple, une ou deux ou trois demi-onces d'argent, mettre dans un alambic ou une bouteille de verre blanc, y ajouter de l'eau régale ſuffiſamment pour que l'argent nage, n'importe la quantité de celui-ci; le faire diſſoudre à une chaleur modérée. Cela fait, prendre une bouteille de verre blanc, également évaſée, l'emplir d'eau de puits fraîche, y mettre l'argent fondu, y ajouter ſix ou huit morceaux de cuivre rouge bien propre, alors l'argent dépoſera par parcelles au fond; laiſſer repoſer un jour; en ôter enſuite l'eau, y en mettre de la fraîche, & ainſi continuer juſqu'à ce que l'eau s'éclairciſſe entièrement & n'ait plus le goût de ſel. On finit par ôter l'eau, on fait ſécher, & c'eſt bon à employer.

Non content d'avoir décrit les recettes ci-deſſus reproduites, le vendeur s'obligeait encore, dans le reçu ſuivant, à fournir tous les autres renſeignements qui ſeraient néceſſaires pour atteindre à la « perfection ».

« Je reconnais avoir reçu du citoyen Pottier fils, fabriquant de Rouen, la ſomme de cent « cinquante livres, pour les recettes des diverſes couleurs et or qu'on aplique ſur la porcelaine « & fayances, m'obligeant, dans le cas où il ne réuſſirait pas dans quelqu'unes, de lui enſeigner, « fournir tous les renſeignements qu'il pourrait déſirer pour atteindre à leur perfection; dont « quittance pour ſolde du marché fait avec lui.

« Paris, ce 30 pluvioſe de l'an 2e de la république f^aiſe^, une, indiviſible.

« Jean-Baptiest (*ſic*) Stockatzberger. »

Voici quelques autres recettes retrouvées, comme les précédentes, au milieu d'un amas de documents manuſcrits, conſervés dans les archives de la famille Pottier. Dans l'un de ces articles, on rencontrera, ſur le procédé d'application de la *couverte*, des renſeignements intéreſſants.

ROUGE.

Prenez du bol d'Arménie que vous faites bien éplucher, puis battre; enfuite, vous y ajoutez 3 onces par livre de rouge de fel ammoniac, & 2 onces & demi d'étain bien fin calciné.

BLANC DE HOLLANDE.

50 liv. de fable bien net, 15 liv. de potaffe, 20 liv. de foude. Quand la foude aura été mife en poudre, on ajoutera 6 onces de manganèfe, on mélangera & on calcinera comme le criftal, on pilera & on paffera au tamis, on ajoutera 20 liv. d'étain & 20 liv. de plomb calcinés enfemble. Mélangez & faites fondre dans le four.

VERT.

Prenez de la limaille de cuivre ou d'épingles pilée; mettez au creufet, couvrez avec une tuile; mettez fous un fourneau cru un peu de charbon allumé à l'entour, puis mettez dans la cheminée & augmentez peu à peu le feu, jufqu'à ce que le creufet foit couvert, continuez pendant deux heures, laiffez refroidir. Pilez, broyez & gardez pour l'ufage.

POURPRE COMMUN.

6 onces de blanc en poudre, 3 onces & demi de manganèfe. Mêlez & faites fondre.

JAUNE.

6 onces de blanc en poudre, 5 onces de tartre rouge de Montpellier; réduifez en poudre : 1 gros 36 grains de manganèfe préparé, mêlez, mettez dans un grand creufet à caufe de l'ébullition.

BRUN.

6 onces de blanc commun en poudre, 3 onces de périgueux, une demi-once de faffre, mêlez & faites comme ci-deffus.

NOIR.

6 onces de blanc commun en poudre, 3 onces de faffre non calciné, 2 onces de manganèfe, 2 onces de périgueux, une demi-once de paille de fer, faites comme ci-deffus.

De ces couleurs mélangées on obtiendra toutes les autres.

COUVERTE.

Prenez 30 liv. de litharge, 12 liv. de potaffe, 18 liv. de fable blanc : ajouter 2 onces d'arfenic blanc en poudre, faire fondre au four, cela fait, éplucher comme le blanc; piler & broyer, ceci donne un vernis brillant & fait couler le blanc. Il faut que cela foit bien liquide & bien broyé & on s'en fert de la manière fuivante. On a une broffe ou un afperfoir; on la trempe dans la couverte qui eft fluide comme l'eau, on la tient de la gauche & avec le doigt de la droite, on tire les crins vers foi & on les laiffe aller.

COUVERTE JAUNE.

Prenez des cendres de plomb, de minium & de l'antimoine, de chacun une partie, des cailloux calcinés & broyés, deux parties; une partie de fel de gemme ou fel commun, broyez, faites fondre & poudrez comme ci-deffus.

Quoiqu'il en foit de la prétendue excellence de ces procédés, il n'eft pas moins vrai que l'induftrie de la fabrication de la faïence allait en s'amoindriffant avec le fiècle.

Si l'on jette les yeux fur un état des établiffements exiftant dans le royaume, au moment du traité de 1786, on arrive à fournir le tableau fuivant des fabriques françaifes :

Tableau des fabriques françaifes de faïence & de porcelaine.

Rouen	16	*Report*	94
Paris	14	Orléans	2
Nevers	12	Grenoble	2
Marfeille	11	Montpellier	2
Bordeaux	8	Douay	2
Mouftiers	5	Nîmes	2
Margonne, Clermont	5	Saintes	2
		Touloufe	2
Lunéville, Saint-Clément	4	Marthe	2
		Quimper	2
Lyon	3	Marinial	2
Varages	3	Épinal	2
Befançon	3	Haguenau	2
Montereau	2	Mont-Louis	2
Havre	2	Bergerac	2
Lille	2	Quarante-trois autres localités pourvues d'une feule fabrique	43
Dijon	2		
Mâcon	2		
A reporter	94	*En tout*	165 fabr.

A quoi il faut ajouter plus de 60 ou 80 autres fabriques moins connues, fans compter les poteries de terre. On fuppofe donc qu'il y avait alors dans le royaume de 230 à 260 établiffements, tant de porcelaines que de faïences fines & communes. Tous ces établiffements, auxquels on fuppofait en moyenne une cinquantaine d'ouvriers, entretenaient donc 13,200 ouvriers, & en admettant que la moitié fuffent mariés & quatre têtes par famille, on obtenait le nombre de 32,500 perfonnes que le traité avec l'Angleterre privait de leur travail.

Nous avons reproduit cet état des manufactures de faïence & de porcelaine établies dans le royaume, d'après l'ouvrage déjà cité de M. Du Broc de Ségange, *La Faïence & les Faïenciers de Nevers*, p. 272.

Il fuit du tableau précédent qu'il y avait en France, vers 1786, de 140 à 150 centres de fabrication de la faïence ou de la porcelaine, fans compter les manufactures de poteries, plus nombreufes encore fans doute. On voit donc qu'il fera parfois très-difficile, finon impoffible, de parvenir à diftinguer entre elles les productions de tant d'ateliers.

Nous terminerons ces détails de fabrication par la comparaifon de la dépenfe d'une fournée en 1790 & en 1798. Dépenfes & bénéfices en 1790 & en 1798.

DÉPENSE D'UNE FOURNÉE FAITE EN 15 JOURS.

En 1790.

Matières premières :		
10 cordes de bûches à 20 liv.	200 liv.	» f.
Terres	32	10
Émail blanc en pierre	140	10
Émail brun	40	18
Couleurs pour peindre	2	»
	415 liv.	18 f.
Main-d'œuvre :		
Journaliers, à 100 liv. par femaine, pour 15 jours	200	»
Tournerie	130	»
Peintres	45	»
Total des matières & de la main-d'œuvre	790 liv.	18 f.
La dépenfe ci-deffus, en y comprenant quelques menus frais, doit être portée à	800	»
On doit y ajouter :		
Dépenfe de 2 chevaux, 15 jours	40	»
Loyer fur 2,000 liv. par an	44	»
Réparations de fours & ateliers évaluées à 300 liv. par an	12	10
Impofitions au 10ᵉ fur 2,000 liv.	8	6
	904 liv.	16 f.
Les non-valeurs & accidents, très-fréquents dans ces opérations, obligent de porter cette dépenfe, pour une fournée par quinzaine, à	950	»
Et pour deux fournées par mois, terme moyen	1,900 liv.	» f.

En 1798.

Matières premières :	
10 cordes de bois à 34 liv.	344 liv.
Terres	40
Émail blanc en pierre	170
Émail brun	50
Couleurs pour peindre	2
	606 liv.
Main-d'œuvre :	
Journaliers	230
Tournerie	140
Peintres	50
Total des matières & de la main-d'œuvre	1,026 liv.
La dépenfe ci-deffus, en y comprenant quelques menus frais, doit être portée à	1,050 liv.
On doit y ajouter :	
Dépenfe de 2 chevaux	45
Loyer fur 2,000 liv.	44
Réparations d'ateliers, fours, voitures	15
Impofitions au 5ᵉ fur 2,000 liv.	17
	1,171 liv.
Les non-valeurs & accidents doivent faire porter cette fomme de dépenfe, pour une fournée par quinzaine, à	1,225
Ce qui donne par mois	2,450 liv.

Le réfultat ferait le même pour des petits fours d'une capacité moindre d'un tiers & faifant trois fournées par mois. Le produit d'une fournée de grand four doit être évalué à 150 grandes

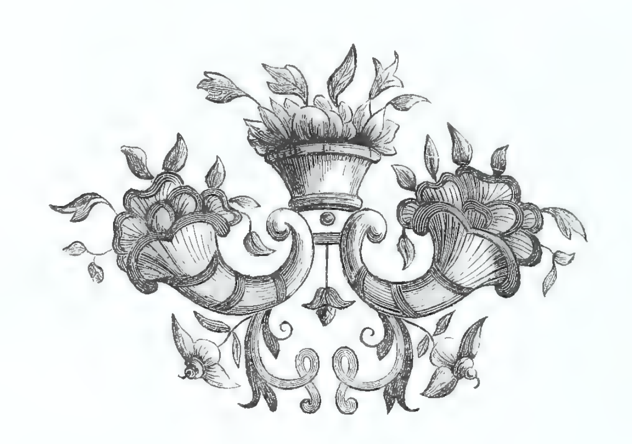
douzaines de marchandiſes dont le prix était, en 1790, de 8 liv., ce qui fait 1,200 liv., ou, par mois, 2,400 liv. — Le produit d'une fournée de grand four étant évalué, en 1798, à 150 grandes douzaines de marchandiſes, dont le prix moyen eſt de 9 liv. les 150 douzaines montant à 1,350 liv. pour une fournée & pour un mois à 2,700 liv.

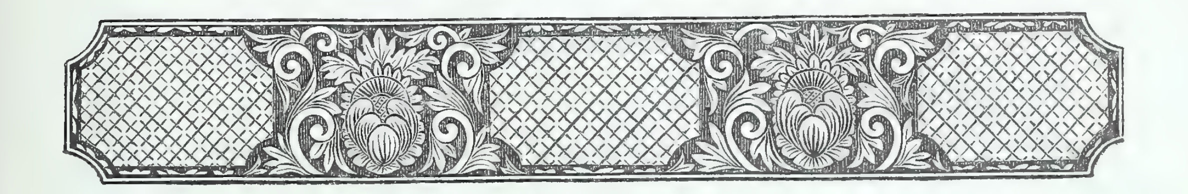
RÉSULTAT PAR MOIS.

En 1790.		*En 1798.*	
Dépenſes	1,900 liv.	Dépenſe.	2,450 liv.
Produit.	2,400	Produit.	2,700
Bénéfice	500 liv.	Bénéfice.	250 liv.

Ainſi, l'on peut conſtater, d'après ce tableau de comparaiſon, que, en 1798, les dépenſes étaient augmentées d'un cinquième & les bénéfices diminués de moitié.

Malgré ces triſtes réſultats, nos faïenciers ne manquaient pas l'occaſion de témoigner de leurs ſentiments patriotiques. Il réſulte d'une note, qui nous eſt communiquée par M. Frère, archiviſte de la Chambre de commerce de Rouen, que, le 6 juin 1791, les fabricants & ouvriers en faïence du faubourg Saint-Sever ont fait célébrer à cette paroiſſe un ſervice funèbre à la mémoire de Mirabeau & ont donné un drapeau.





CHAPITRE HUITIÈME.

Objets divers fabriqués en faïence. — Multiplicité de ces productions. — Leur extrême variété. — Termes employés dans la fabrication. — Nomenclature générale des différents mots uſités dans l'induſtrie de la faïence rouennaiſe pour déſigner les pièces fabriquées.

QUAND on jette les yeux ſur une collection de faïences rouennaiſes, avant de pénétrer dans l'étude des ſyſtèmes d'ornementation, l'eſprit eſt frappé tout d'abord par la diverſité ſingulière des objets & la multiplicité des formes.

Ainſi ferons-nous & établirons-nous la nomenclature des pièces fabriquées, avant d'entrer dans l'examen des modes de décoration.

Objets divers fabriqués.

La faïencerie de Rouen a produit des œuvres innombrables. Les règlements & les enquêtes nous apprennent le nom de ces productions multipliées : l'art infini de nos manufacturiers s'exerçait avec un talent égal ſur le moindre vaſe d'uſage vulgaire, comme ſur le ſomptueux échantillon décoré d'armoiries.

En outre de toute la vaiſſelle de table, ſimple ou ornée, & particulièrement des ſoupières & des grands plats, on rencontre les objets ſuivants : buſtes de diverſes grandeurs; gaînes & conſoles, ſouvent de proportions monumentales; poêles; chambranles de cheminées; tableaux décoratifs compoſés de carreaux peints; vaſes de jardin de toute grandeur & vaſes à fleurs d'appartement; tabourets de garde-robe, carrés ou d'encoignure; grands vaſes de pharmacie ou de décoration; lampes d'égliſe à ſuſpendre & vaſes d'autel pour fleurs; encriers de diverſes formes; petites commodes; ſeaux à rafraîchir; ſurtouts de table de pluſieurs pièces; pupitres à écrire, avec tiroirs en faïence; râpes à tabac;

bénitiers d'appartement; bougeoirs; chandeliers à main, de table ou d'applique, à mafcaron ou en forme de bras tendu; plateaux fur pied; fupports de théière en cuivre; fontaines d'applique avec leur cuvette, ou en forme de vafe; plats à barbe; vafes à parfums, dits *pots pourris;* lanternes; jardinières ifolées ou d'applique; jardinières en forme de corne, également d'applique; huiliers avec burettes en faïence, ou pour burettes en verre; petits fouliers & pantoufles par paires; petits colombiers, pour mangeoires à oifeaux; cruchons & brocs à boiffon, de forme ordinaire ou en forme de buveur; barillets ifolés, ou fur chantier & ornés de groupes; petits Bacchus fur un tonneau; flacons en forme de livre; tabatières en forme de carène; cartels de montre; petits édifices; épis de pignons; méridiens folaires; globes terreftres; crucifix avec fupport; ftatuettes; coffrets; fucriers à fucre râpé, en forme d'encenfoir; lions de jardin, ou pour décoration de meubles; levrettes pour la même deftination; infcriptions funéraires; flafques & flacons divers; cagnards & braferos; réchauds de table, à manche; &c.

Cette lifte eft longue, & pourtant nous avons encore à ajouter une annexe à la nomenclature de tant d'objets variés. Elle comprendra : les bouquets de fleurs & de fruits, deftinés fans doute à couronner des vafes de jardin ou de décoration d'appartements; les affiettes chargées de fruits en relief; les vafes de nuit pour femme; les tabatières en forme de livre & autre forme; les jardinières chargées de fruits, abricots & noix; les cadres à miroir; les cartes géographiques de France; les plateaux à échiquier; les plateaux de guéridon; les coqs-girouettes; les barattes à battre le beurre; les terrines à lait; les boîtes à mouches; les tableaux portant une crucifixion peinte, avec encadrement mouluré faifant corps avec le fonds; les foupiraux de cave d'une feule pièce; les pupitres à mufique; les trompes ou ferpents; les affiettes chargées d'un coquetier; les plaques à encadrer en guife de tableaux; les plateaux & fupports de balance; les fupports pour cylindres de verres à couvrir des figurines; enfin, les paniers à jour pour mettre des œufs fur la table.

Tous ces objets, de forme & d'importance différentes, démontrent bien quelle diverfité charmante fe faifait remarquer dans l'art de nos faïenciers. Si les petites pièces convenaient mieux à la fragilité de la matière qu'ils employaient, ils ont fu néanmoins exécuter de grands & magnifiques buftes, par exemple, comme ceux des *Saifons,* actuellement en Angleterre, & les belles *Sphères* reproduites dans cet ouvrage, pl. XLI & XLII.

Pendant une grande partie du dix-huitième ſiècle, on tenta à Rouen de fabriquer des figurines & des groupes à l'imitation de ceux de Saxe. Nous en avons rencontré un de ce genre, ſurmontant un barillet & daté de 1738. Ce dernier était colorié; nous en avons vu d'autres également coloriés dans leſquels on s'était efforcé d'imiter les jolis groupes en faïence de Strasbourg à l'aide d'un rouge carminé aſſez lourd & ſans éclat. Enfin il en exiſte, & même d'aſſez gracieux ſous le rapport du modelage, qui n'étaient revêtus d'aucun émail coloré, mais ſeulement enduits d'une couverte tranſparente qui, laiſſant à la terre cuite de couleur roſâtre, ſa teinte naturelle, tout en l'avivant par l'éclat du vernis vitreux, produiſait un effet aſſez agréable & ſuſceptible de fournir de bons réſultats. Figurines & groupes.

Ce ſyſtème de coloration a ſurtout été employé dans la dernière partie du dix-huitième ſiècle à la fabrication des chriſts en croix. La couleur de chair était donnée par la terre même; la draperie, les cheveux, &c., avaient une coloration ſpéciale. Une fabrique qu'on dit être celle de M. De la Mettairie, paraît s'être occupée, avec une certaine ſuite, de compoſitions & de reproductions de ce genre, généralement moulées ſur des reliefs de diverſe nature; c'eſt ainſi qu'on rencontre des médaillons de Jéſus-Chriſt & de la Vierge, de petits bas-reliefs pieux, des médailles, notamment celle de Louis XVI encore dauphin & de la dauphine, des portraits de particuliers, &c., &c.

Les *Annonces & Affiches de Rouen,* pour l'année 1780, nous ont conſervé le nom d'un ouvrier tourneur qui exécutait des poêles en faïence ou terre cuite d'une grande dimenſion. Voici ce que nous liſons dans ce recueil : Poêles en faïence ou terre cuite.

« Le S[r] Henry, tourneur en faïence, rue de Grammont, paroiſſe de Saint-Sever, fabrique des poêles de terre cuite, à panneaux & ornements de même matière; les tuyaux repréſentent des colonnes de différents ordres d'architecture, des arbres ſecs, entourés de vignes ou lierre. Il exécute même le goût des perſonnes qui l'emploient. »

Il y a des ſpécimens de ces travaux dans diverſes collections; néanmoins, nous ne penſons pas que le S[r] Henry ait eu de fabrique proprement dite; il devait, pour la cuiſſon, utiliſer les fours de quelque manufacturier voiſin.

A côté des grands poêles, il ne faut pas oublier de mentionner les pavages en carreaux peints, & notamment celui qui orne encore un appartement au Pavages en carreaux de faïence.

rez-de-chauffée du manoir de campagne des familles Le Boullenger & Le Coq de Villeray, dans la commune de Lintot, près Bolbec.

Pavage au manoir feigneurial de Lintot.

Ce pavage eft compofé de carreaux uniformes formant deux motifs rayonnants entre-croifés. Dans le centre, une grande rofacе d'un mètre à peu près de diamètre, eft pofée elle-même fur un encadrement carré oblong, à fond de rofaces jaunes fur fond bleu, avec entourages chantournés de ftyle Louis XIV. La rofacе centrale eft formée de huit motifs, compofés d'entrelacs en bandeaux fe déroulant en rinceaux. Les coùleurs des pavés du fond font le bleu foncé & le bleu tendre, le jaune & le vert fale. Le contour eft en bleu pour toutes les couleurs, excepté pour le vert qui eft circonfcrit de brun rougeâtre. Une bordure à pavés réguliers entoure le tout; une autre bordure, à pièces longues & fort belles, garnit la cheminée qui eft elle-même, quoique grande & moulée fur un marbre, en faïence jafpée, mais groffière. La rofacе, confidérée d'outre en outre, fe compofe de neuf pavés de diamètre; un pavé occupant le centre.

Cette maifon appartient aujourd'hui à M. Guftave Huet, manufacturier à Bolbec, qui a bien voulu nous permettre de relever, dans le doffier des titres de propriété, les mentions ci-après concernant des familles de faïenciers rouennais qui nous font connus.

Propriétaires fucceffifs du manoir de Lintot.

« 5 juin 1675. — Aveu de Aymard Delamare, efcuyer, feigneur de Lintot, en partie, à Nicollas Delahaye, efcuyer, feigneur & patron de Lintot, de la Moiffonniere...

25 août 1687. — Vente par Emard Delamare, efcuyer, fieur de Lintot en partie, à haut & puiffant feigneur meffire Henry Martel, chevalier, feigneur comte de Fontaines, &c., fils de feu meffire François de Martel, vivant chevalier, feigneur de Fontaigne, patron de Bolbec, conte de Claire, Bellencombre, Bretigny, Arcy-fur-Aube...

13 mars 1692. — Déclaration aux fins de decret des héritages d'Aimar Delamare, efcuyer, fieur de Lintot.

... La première pièce en mafure, clofe tout autour tant de foffez que mur de bauge, & terre logée & plantée, comme elle eft fcituée au dit lieu de Lintot, contenant fept acres de terre ou viron, fur laq^lle^ font edifiez une grande maifon manante, grange, preffoir, fournil & plufieurs autres eftages & jardin, autour de laquelle mafure il y a plufieurs arbres de haute fuftaye...

6 mars 1702. — Vente par Emare Delamare à Robert Le Boullenger, d'une ferme à Lintot.

... Fut prefent Emare Delamare, efcuyer, fieur de Lintot, demeurant en lad. parr^e^, viconté de Caudebec, lequel de bon gré confeffe avoir vendu, quitté, ceddé & délaiffé par ces prefentes au fieur Robert Le Boullenger, ancien prieur juge conful des marchands à Rouen, y demeurant rue Marpalu (*fic*), paroiffe de Saint-Maclou à ce prefent, acquéreur & acceptant pour luy fes hoirs

& ayant caufe, c'eſt à ſçavoir une ferme & héritage tant en maſure que terre en labeur *(ſic)*, où demeure actuellement ledit ſieur de Lintot ...

... Cette vente & ceſſion aincy faite moyennant le prix & ſomme de huit mil neuf cent vingt livres de principal en outre les rentes & penſions viagères cy-après eſnoncez...

Et en outre lad. ſomme de huit mil neuf cent vingt livres ledit ſieur Le Boullenger s'eſt en outre obligé envers ledit ſieur de Lintot de luy faire & continuer le nombre de trois cent livres de penſion viagère & alimentaire à courir dudit jour de Saint-Michel dernier juſques au jour de ſon deceds.

... Lecture faite dudit contrat devant le principal portail de l'égliſe de Lintot, le 9 avril 1702, en preſence de... Charles Le Boullenger, ſouſſigné.

12 août 1705. — Vente par le ſieur Nicolas Gohon, au ſieur Robert Le Boullenger d'onze acres de terre en trois pièces à Lintot.

28 ſeptembre 1764. — Aveu de Charles Le Coq, ſieur de Villeray, conſeiller du Roy, maître ordinaire honoraire en la cour des comptes, aydes & finances de Rouen, y demeurant fauxbourg de Saint-Sever, au nom & comme ayant épouſé dame Louiſe Le Boullenger, fille & ſeule héritière du ſieur Robert Le Boulanger, officier en la monnoye de Rouen, à meſſire Charles de Macon, eſcuyer, ſeigneur & patron de Lintot, de la Moiſſonnière & autres lieux...

... Une pièce de terre aſſiſe en ladite paroiſſe de Lintot, contenant en maſure & labour ſept acres trois vergées où ſont le manoir, jardin & autres bâtiments...

28 ſeptembre 1764. — Aveu du même au même.

... Un héritage tant en maſure qu'en labour contenant treize acres & demie, faiſant le milieu & partie d'une plus grande maſure & pièce de terre aſſiſe en la paroiſſe de Lintot ſur laquelle partie de maſure ſont la maiſon du fermier & autres bâtiments ...

6 ſeptembre 1791. — Acte où ſe trouve mentionné M. Jean-Baptiſte-Louis Léonard du Hecquet, ancien mouſquetaire du roy, capitaine de cavalerie, ecuyer de main de Monſieur frère du roy, fils & héritier de madame Louiſe-Catherine-Henriette Lecoq de Villeray, qui était héritière par moitié de d[elle] Marie-Bonne Le Coq de Villeray, ſa ſœur.

4 décembre 1860. — Vente par les héritiers du Hecquet de leur ferme de Lintot à M. Guſtave Huet, propriétaire & manufacturier à Bolbec [a]. »

D'autres fois, les faïenciers faiſaient ſervir leur art à exécuter des inſcriptions pour conſerver le ſouvenir d'événements accomplis dans leur paroiſſe. C'eſt ainſi qu'on peut voir encore aujourd'hui, ſur une maiſon de la rue Pavée, n° 31, au faubourg Saint-Sever, l'inſcription ci-après, qui rappelle la fonte des cloches de l'égliſe, en 1758. Cette plaque de faïence eſt incruſtée dans un

Inſcription hiſtorique ſur faïence.

[a] Notes fournies par M. Brianchon, du Valaſſe.

Mmm

mur. Nous en avons figuré ici la forme, en reproduifant exactement la difpofition & le mélange des lettres, ainfi que les irrégularités de l'orthographe. Cette infcription eft ainfi conçue :

Dans
cet endroit, Les
Cloches de S^{T} fever
ont Eté fondues le 30. Aoust
1758. Elles onts Eté Benites par M^{r} méry
Archidiacre Et grand Vicaire de Lizieux
En prefence de M^{r} le Normand Curé
de Cette D^{t} paroiffe. Les parains Et
Maraines Sont, M^{r} mery pere, Et
M'demoifelle Sa Fille. Mr Alexan^{dre}
Et M^{De} François heugue. Mr Guillaume
heugue, Et M^{De} pavie. Les S^{rs} furleau, picot,
Cecile, Et La Barre, Trefories En Exercice.

Emploi des plats de grande dimenfion.

On s'eft demandé quelquefois quel était l'ufage des grands plats de 57 à 58 centimètres de diamètre affez fréquents dans les collections & les mufées. Ils fervaient le plus fouvent d'ornement au fond des dreffoirs, mais leur utilité pratique eft inconteftable : autrefois, en effet, on accumulait fur un même plat une quantité prodigieufe de gibier ou de poiffons.

On lit à cet égard dans les *Mémoires* du duc de Luynes, du mois de janvier 1752, qu'il n'y avait à la table de Frédéric II que deux fervices ; les plats y étaient remplis de viandes, comme on en fervait autrefois, 18 ou 20 perdrix dans un plat, 12 ou 15 poulets dans un autre.

Cet ufage des plats furchargés d'un grand nombre de pièces de viande eft juftifié par un article d'une ordonnance de Louis XIII, de 1629. Nous y trouvons à l'article 134... « Défendons à toutes perfonnes de quelque qualité & condition « qu'ils foient, d'ufer au fervice de leur table, pour quelque prétexte & couleur « que ce foit, même ès-feftins de nopces & fiançailles, de plus de trois fervices « en tout, & d'un fimple rang de plats, fans qu'ils puiffent être mis l'un fur

« l'autre, & ne pourra avoir plus de ſix pièces au plat, ſoit de bouilly ou roſty, « de quelque ſorte de menue volaille ou gibier que ce puiſſe être, &c.... »

Cadeaux de mariage ou *cochelins*.

La coutume exiſtant dans toute la Normandie, d'offrir aux mariés, un cadeau, lorſqu'on était convié à leur noce, a fourni l'occaſion à la fabrication rouennaiſe d'exécuter de nombreuſes pièces qui avaient cette deſtination ; dans une partie de la baſſe Normandie on les appelait *cochelins*.

C'étaient des brocs, des ſoupières, des écuelles, des ſaladiers, des cuvettes, des petits baſſins, des plateaux, des douzaines d'aſſiettes, des plats à barbe, &c. Ces pièces portaient ſouvent auſſi l'image du ſaint patron des deſtinataires.

Expreſſions techniques uſitées dans les ateliers.

Les manufacturiers avaient adopté, pour le langage de leurs ateliers, une foule d'expreſſions qu'il ſerait trop long d'énumérer ici. Nous en ſignalerons ſeulement quelques-unes, qui ſe retrouveront fréquemment dans les deſcriptions que nous pourrons avoir à faire de certaines pièces notables.

Ainſi, par exemple, le qualificatif *chatironné* eſt ſouvent employé par les peintres.

Ce mot, qui appartient au gloſſaire de la peinture ſur porcelaine, ſur faïence & ſur émail, s'applique au genre de deſſin dont les contours ſont accuſés par un trait noir qui les détache du fond, les rehauſſe & les fait valoir. C'eſt ſurtout dans la peinture de fleurs ſur faïence ou ſur porcelaine, que ce mot trouve ſon application. Ainſi, dans les faïences de Strasbourg, de Marſeille, d'Aprey & dans celles de Rouen faites à leur imitation, on remarque le plus ſouvent que les fleurs, même dans leurs parties les plus délicatement coloriées, telles que les pétales d'une roſe, par exemple, ſont contournées par un trait noir continu, qui circonſcrit toutes les parties de la fleur. Les faïences de Strasbourg portant la marque des Hannong, préſentent parfois auſſi ce caractère. Dans ces pièces, les bouquets, au lieu de tiges deſſinées, modelées & peintes à l'imitation de la nature, n'ont généralement que des tiges filiformes indiquées par un ſeul trait noir, ce qui exclut toute intention de copie exacte du modèle. Le *chatironné* a diſparu dès que les peintres ſe ſont préoccupés ſérieuſement de ſe rapprocher de l'original.

Expliquons encore les mots ſuivants :

Chantourné. — Se dit des bordures auxquelles on a pratiqué des éminences ou contours qui font rentrer ou ſaillir quelques-unes de leurs parties.

Découpé. — Ce ſerait, ſuivant moi, le chantourné plus profondément accuſé,

mais je crois ce mot, qui doit tenir le milieu entre le précédent & le ſuivant, peu précis, & d'une interprétation aſſez vague.

Déchiqueté. — Taillé menu par petites parties, en petits morceaux, par taillades. (Beſcherelle.)

Feſtonné. — Découpé ſur les bords en petits feſtons réguliers. C'eſt le cas de beaucoup de pièces plates, compotiers ſurtout, qui ſont cannelés, & c'eſt à peu près la ſeule modification à la forme exactement circulaire qu'on trouve dans la période de la broderie.

Nomenclature des pièces.

Cette hiſtoire de la faïence de Rouen ne ferait point complète, ſi nous n'établiſſions pas la nomenclature générale des pièces ſur leſquelles s'exerça la fabrication rouennaiſe.

Nous avons recueilli ſoigneuſement dans les enquêtes, les tarifs & les inventaires, toutes les appellations qui s'y rencontrent, & nous en donnons ci-après le tableau détaillé. De tous les documents, celui que nous avons davantage conſulté, c'eſt le curieux inventaire fait après le décès de Fouquay, en 1742, par ſon confrère Malétra, manufacturier, & Hubert, faïencier à Saint-Sever. Le grand nombre de pièces décrites dans cette nomenclature nous démontre que, dès cette époque, l'art était parvenu à ſon apogée, & l'induſtrie à ſon plus conſidérable développement.



GLOSSAIRE DES DIFFÉRENTS TERMES

USITÉS DANS L'INDUSTRIE DE LA FAIENCE ROUENNAISE

POUR QUALIFIER LES PIÈCES FABRIQUÉES,

RECUEILLIS NOTAMMENT DANS L'INVENTAIRE FAIT APRÈS LE DÉCÈS DU Sr FOUQUAY, MANUFACTURIER DE FAÏENCE A St SEVER,

Dreſſé en juillet 1742, d'après les indications fournies par le Sr Malétra, manufacturier de faïence, & le Sr Hubert, faïencier.

—

AIGUIÈRES, preſque toujours orthographiées EGUIÈRES dans l'inventaire de 1742, & preſque toujours mentionnées par unités. *Huit éguières.* — (Pl. XIV.)

L'aiguière, de forme qu'on pourrait appeler *rouennaiſe*, tant la fabrication de Rouen l'a reproduite en faïence; celle qu'on compare ordinairement à un caſque renverſé, & qu'on dit avoir ſervi, dans notre province de Norman-

die, de vafe de communion aux proteftants, était véritablement à fon origine, & dans l'ufage ordinaire, une aiguière à laver les mains. On la voit employée de cette manière avec fon plateau, dans un tableau de Gabriel Metzu, *la Vifite inattendue* (*Hiftoire des peintres*, par Ch. Blanc, peintres flamands, in-4°); & fi, dans cet exemple, l'aiguière & le plateau font en métal, la forme eft entièrement identique à celle adoptée par nos faïenciers.

Ne peut-on pas fuppofer que les proteftants, à l'époque des perfécutions, avaient choifi, pour éloigner tout foupçon, cette forme de vafe, femblable aux vafes domeftiques d'un ufage familier, pour donner le change aux efpions & aux perfécuteurs?

La forme de l'aiguière de fabrication rouennaife, diffère quelque peu de celle qui appartient à la fabrication nivernaife, laquelle n'eft autre que celle d'origine italienne. Cependant, il exifte des aiguières rouennaifes qui imitent de très-près, quant à la forme, les aiguières nivernaifes; panfe de forme globulaire, fupport en piédouche exhauffé avec étranglement très-accufé, &, du côté de l'orifice, qui termine un col également étranglé, une expanfion en forme de feuille, à bords roulés en deffous, qui forme le goulot & qui eft accompagné, de chaque côté, d'un appendice en fpirale conique figurant une vrille de cep. L'anfe eft également tordue.

M. Benj. Fillon (*l'Art de terre chez les Poitevins*, p. 149) donne le nom de hanaps, aux vafes à anfes que nous appelons aiguières, & ajoute que les proteftants s'en fervaient dans la cérémonie du baptême.

ASSIETTES. *Affiettes fines, — façon d'argent, — rondes. Item fept douzaines d'affiettes rondes armoriées & trois douzaines fans armes,* mentionnées comme faifant partie du mobilier particulier de Fouquay. Inv. de 1742. — *Unies; découpées dites ifolées, par le tourneur.* Règl. de 1753. — (Pl. V, XI, XII, XIII, XV, XXXIV, XXXV, LVI, LVII.)

AUGETS A PERROQUET, *féparés ou non.* Règl. de 1753.

BACCHUS AVEC UN ROBINET. *Item, fur les piliers de la porte du jardin deux fontaines en bifcuit en forme de bacchus.*

BAIGNOIRES. Inv. de 1742. — De quelles baignoires s'agit-il ici? comme cette mention eft à peine répétée, on peut induire qu'il s'agit de baignoires pour enfants, & non de baignoires pour les oifeaux. Cependant, à partir de la première mention, qui n'arrive que vers la fin de l'inventaire, cet article fe répète à chaque lot nouveau & toujours par deux.

BAIGNOIRES A OISEAUX.

BASSINS DE BUFFET. *Un grand baffin de buffet.* Inv. de 1742. *Baffins de buffet.* Règl. de 1753.

BASSINS DE COMMODITÉ. (*Voir* POTS DE COMMODITÉ.)

BASSINS DE LIT A VIS. Règl. de 1753.

BÉNITIERS. *Trois douzaines de bénitiers blancs.*

BEURRIERS. *Beurriers couverts.* Inv. de 1742. *Dito dits purificatoires.* Règl. de 1753.

BIBERONS. Inventaire de 1742 & règlement de 1753.

BIDETS.

BOITES A CONFITURES. *Boîtes de livres; boîtes de demi-livres.* Différentes des pots à confitures puifqu'elles font mentionnées immédiatement après. Inv. de 1742. Règl. de 1753.

BOITES A MOUCHES. Mention infiniment répétée. — *Cent foixante-huit boîtes à mouche, nantoifes* [a]. Inv. de 1742. Mentionnées également dans le règlement de 1753.

La boîte à mouche n'eft pas moins rare que la boîte à favonnette, & par les mêmes raifons. Elle a la forme & eft en général une imitation des boîtes en émail fur cuivre de la Saxe, ou encore de celles en orfévrerie.

Le couvercle eft plat & le fond arrondi, elles étaient fans doute ferties & montées en métal.

BOITES A PATE. *Cent foixante-huit boîtes à pâte couvertes nantoifes, trente dito non couvertes.* Inv. de 1742. *Boîtes à pâtes.* Règl. de 1753.

BOITES A LA ROMAINE. Il s'agit fans doute de boîtes à confitures, leur mention fuivant celles qui font relatives à cet article.

BOITES A SAVONNETTE.

La boîte à favonnette eft globulaire, exhauffée & fupportée par un pied un peu évafé & divifée tranfverfalement par la moitié en deux parties qui fe réuniffent au moyen de la fermeture appelée à frottement. L'ufage journalier de ces pièces & leur fragilité les a fait difparaître; elles font fort rares.

BOITES A SUCRE. Diftinctes des fucriers. — *Quatre-vingt-huit boîtes à fucre de différentes grandeurs.* Inv. de 1742 & règl. de 1753.

BOITES A TABAC. Inv. de 1742. Diftinguées en apparence des pots à tabac mentionnés auffi dans le même inventaire.

BOUGEOIR à manche.

BROCS. *Un grand broc.* Inv. de 1742. *Brocs de toutes grandeurs.* Règl. de 1753. (Pl. VIII.)

Le *broc* eft particulier à la fabrication rouennaife; fa deftination eft de contenir du cidre ou de la boiffon. — La *bouteille*, flafque ou flacon eft fpéciale à la fabrication nivernaife; c'eft le meuble indifpenfable d'une population qui s'abreuve de vin.

BUSTE. *Un bufte fur la porte de la maifon donnant fur le jardin.*

CABARETS. *Six cabarets de faïence avec leur garniture de chacune huit taffes, avec leurs foucoupes, une théière, un pot à fucre, pot au lait & cafetière.* Il y a, en outre, des cabarets de fix, quatre, trois & deux taffes, mais n'ayant chacun qu'une théière & un pot à fucre.

CABARETS EN TRÈFLE.

[a] Cette appellation indique très-vraifemblablement que ces pièces étaient deftinées à des marchands de Nantes, pour fervir à leur grand commerce d'exportation.

CADINS. Règl. de 1753. (*Voir* GADINS.) Ces pièces étaient d'une fabrication uſuelle, puiſqu'on les trouve indiquées comme équivalant à une pièce & demie, une pièce, trois pour deux, deux pour un, trois pour un.[1] Ce mot, que nous n'avons trouvé dans aucun dictionnaire du dix-ſeptième & du dix-huitième ſiècle, eſt expliqué ainſi par le Gloſſaire de Roquefort : *Cadin,* grand plat, jatte, écuelle, vaſe ; *cadus, catinus.*

CAFETIÈRES. Inv. de 1742. *Cafetières à pieds & en barils.* Règl. de 1753.

CALOTTES. *Item cinq calottes de 3 pour 2.*

CASSEROLES. *Quatre caſſeroles à queue.* (*Voir* POELONS.)

CAZETTES.

CHAISES DE COMMODITÉ. (*Voir* GARDEROBE.)

CHANDELIERS, *communs, fins à glands, de toutes grandeurs.* Règl. de 1753. (*Voir* FLAMBEAUX.)

CHEVRETTES. (*Voyez* POTS D'APOTHICAIRES.)

CHOCOLATIÈRES ou CAFETIÈRES DROITES *de toutes grandeurs.* Règl. de 1753.

CHOPINETTES. (*Voyez* PINTONS.)

COMMODE. (Pl. LV.)

COMPOTIERS. *Grands & petits.* Mentionnés ſouvent ſous trois grandeurs. *Compotiers plats, façon d'argent ; — creux, façon d'argent ; — à pans.*

COQUEMARS. Inv. de 1742 & Règl. de 1753.

COQUETIERS. Inv. de 1742. *Coquetiers fins à glands, à boutons.* Règl. de 1753.

CORBEILLES A FLEURS, *à mettre ſur les manteaux de cheminée.*

CORBEILLES A FRUITS *à anſes torſes ; — unies.* Mentionnées de trois grandeurs.

CORNETS & COUVERCLES D'ÉCRITOIRES. Règl. de 1753. En voyant les cornets aſſimilés, dans le même article, aux couvercles d'écritoire, on ne peut douter que ces cornets ne ſoient les godets ou petits pots qu'on mettait dans les encriers pour contenir l'encre. Ce nom de cornets eſt encore celui que portent les encriers de poche en corne.

GRANDS CORNETS à couvercles.

CRACHOIRS. Inv. de 1742. — *Nantais.* — *A manche ou non.* Règl. de 1753. On trouve auſſi des crachoirs carrés oblongs à pans coupés, avec anſe ſur le côté, & fente à l'un des bouts pour vider le contenu.

CRUCHES. Inv. de 1742. — *Communes, fines, de toutes grandeurs, tournazées & couvertes.* Règl. de 1753. (Pl. VIII.)

CUILLERS A MALADES, *à bec long & façon d'écuelles couvertes à moitié & à anſes.* Règl. de 1753.

CUVETTES *à la Romaine.* — *De garde-robe.* Cette dernière mention ne ſe trouve qu'une fois, précédant des articles nombreux où l'on mentionne des *bidets;* nous ſuppoſons donc qu'il s'agit de la même pièce, & que lorſque cet article s'eſt préſenté pour la première fois, on a employé par décence une périphraſe pour le déſigner. La mention ſimple *cuvette* eſt peu répétée. *Une cuvette carrée.*

CUVETTES D'HUILIERS.

— pincées. Règl. de 1753.

CUVETTES A PANS. *Une grande cuvette ovale. Item quatre cuvettes ancienne forme.* — (Pl. VII.)

DRAGEOIRS *nantais.* — Inv. de 1742.

DRAGEOIRS, *2 pour 1, 3 pour 1, 4 pour 1.* Règl. de 1753. (Ce détail de fabrication indique toujours des pièces d'un uſage très-commun & d'un bas prix.)

« Eſpèce de coupe ou de taſſe large & plate, montée ſur un pied, dans laquelle on préſentait autrefois les dragées. On donne encore ce nom à une petite boîte où les dames mettent des dragées. (*Dict. de Richelet*, v° DRAGEOIR.) Ce dictionnaire traduit ce mot par *Patera inaurata*, d'où il faut induire qu'il entend par là une coupe de métal.

« *Drageoir*, ſ. m. Petite boîte en forme de montre, que les dames portaient autrefois à la ceinture par ornement, & où elles mettaient des dragées.

« *Drageoir*, eſt encore une taſſe large & plate, de vermeil doré, montée ſur un pied, dans laquelle on préſentait autrefois des dragées, aux noces & aux baptêmes. On n'en voit plus qu'entre les mains des crieurs d'enterrements, qui s'en ſervent pour préſenter aux prêtres ce qu'ils doivent donner à l'offrande. (*Dict. de Trévoux*, v° DRAGEOIR.)

« *Dragier*, ſ. m. Petite boîte où l'on mettait autrefois des dragées, des anis de Verdun, & que l'on portait ſur ſoi comme on porte aujourd'hui ſa tabatière. Dans le dernier ſiècle (le ſeizième), où l'on avait le goût délicat, on ne croyait pas pouvoir vivre ſans dragées : il n'était fils de bonne mère qui n'eût ſon dragier, & il eſt rapporté dans l'*Hiſtoire du duc de Guiſe* que, quand il fut tué à Blois, il avait ſon dragier à la main. [De Vigneul-Marville.] (*Dict. de Trévoux*, v° DRAGIER.) »

On voit par ces diverſes citations que les mots *dragier* & *drageoir* ſont ſynonymes, & qu'ils ſignifiaient deux meubles différents : l'un était une bonbonnière, & l'autre une coupe plate & ouverte, ordinairement en métal. Quant aux *drageoirs en faïence*, ce pouvaient être de petits compotiers très-plats, divers plateaux à anſes, carrés, longs ou octogones, ou même de petits plateaux ſur pied, comme on en rencontre beaucoup, même de très-petits.

ECALLES ou plateaux de balance en faïence. *Deux écalles de balance.*

ECOPES *ou pots de chambre ovales. Trente-fix écopes nantoifes.*

ECRITOIRES *nantoifes. Quarante-cinq douzaines d'écritoires nantoifes. — Écritoires à baffin.* Inv. de 1742. *Écritoires à baffins, de toutes grandeurs.* Règl. de 1753. — (Pl. XXXII.)

ECUELLES A DEUX OREILLES. *Ecuelle & fon couvert. — De toutes grandeurs couvertes.* Règl. de 1753. *Dito découpées dites ifolées.* — (Pl. XXI, XLVIII.)

EGUIÈRES. Voir AIGUIÈRES.

FLAMBEAUX. Il s'agit évidemment de flambeaux en faïence, puifqu'ils font partie de lots difpofés pour la vente & dans lefquels on n'a admis fans exception que des marchandifes de faïence; d'ailleurs cet article eft répété nombre de fois & toujours dans des groupes de pièces de faïence. *Item, cinquante flambeaux de deux pour un.*

FONTAINES. *Une fontaine & fa cuvette. — Une grande fontaine ronde & fa cuvette.* Les fontaines font fouvent mentionnées ifolément fans la cuvette. *Fontaines à la romaine. — Quatre fontaines & deux fontaines à la romaine. — Item, une fontaine tournée ronde.* — (Pl. XXVIII.)

FROMAGERS. *Fromagers à pied.*

GADINS. *Deux gadins de deux pièces.* Voir CADINS.

Dans l'Orne, on appelle *gade* un vafe de bois dont on fe fert dans les preffoirs; dans d'autres parties de la Normandie, on appelle *gade* une jatte.

On ne trouve le terme *gadin* dans aucun dictionnaire français ancien, ni dans les gloffaires de patois Normand.

GARDEROBES. Il faut fans doute par cette mention, *un garderobe,* entendre les garderobes complètes, en faïence, foit en encoignure, foit ifolées, en forme de caiffe à fleurs, cette pièce étant diftincte du pot de commodité qui n'en était qu'une partie & qui d'ailleurs fe plaçait le plus fouvent dans une garderobe en bois.

GARNITURES DE CHEMINÉE. *Vingt-cinq morceaux de garniture de cheminée; quatorze grands morceaux de garniture de galerie de différentes formes; foixante-douze morceaux de garniture de galerie de différentes formes; foixante-douze morceaux de garniture tant peints que blancs.*

GEINIEUX, *de toutes grandeurs.* Règl. de 1753.

On entend par *geinieux,* une forte de taffe à anfe.

GLOBE. *Un petit more de faïence, ſur lequel eſt une eſpèce de globe, dans le milieu du jardin.* — (Pl. XLI, XLII.)

Cette pièce était ſans doute une variante des belles ſphères reproduites planches XLI & XLII de cet ouvrage. Au lieu des conſoles juxtapoſées pour ſupporter le globe terreſtre, il était dans cet exemple ſupporté par « un petit More », c'eſt-à-dire un nègre en faïence dans la poſition d'un Atlas.

Se trouvait dans le jardin de Fouquay.

GOBELETS. *Item cent ſoixante-deux gobelets des quatre.* Inv. de 1742. — *Communs, à pieds tournaſſés, à anſes & ſans anſes.* Règl. de 1753.

HUGUENOTES. Règl. de 1753. Aſſimilées aux *ſoupières.*

HUILIERS. *Garnis.* — *Façon d'argent.* Inv. de 1742. On trouve auſſi cette mention : *Cuvettes d'huiliers.* Voir ce mot. — *Garnis & couverts, de toutes grandeurs, faits à la balle; ditto ſans couvercles auſſi à la balle.* Règl. de 1753. — (Pl. XVII.)

JASMINS. Inv. de 1742. *Item cent cinquante jaſmins des quatre.* — *Un jaſmin de 2 pièces.* — *Jaſmins de 3 pièces, 2 pour 1 pièce & demie & 1 pièce. Dito 3 pour 2, 2 pour 1, 3, 4 & 5 pour 1.* Règl. de 1753.

JATTES. *Petites jattes rondes, grandes jattes rondes, jattes à calotte, jattes ovales.*

JATTES A CALOTTE. Inv. de 1742. — *Jattes creuſes dites à calotte.* Règl. de 1753.

JATTES A CORNE.

JATTES A FRUIT.

JATTES A CRACHOIR. *Aliàs :* JATTES EN CRACHOIR. *Une jatte à crachoir & ſon pot à l'eau.* La mention ſuivante qui concerne les mêmes objets, ſe rencontre bien plus fréquemment : *Une jatte & ſon pot à l'eau.* Cette mention eſt même ſi fréquemment répétée qu'il en faut induire que la *jatte à crachoir & ſon pot à eau* était un objet des plus uſuels, & ce que l'on prend pour une cuvette ordinaire, ordinairement de forme carrée, arrondie aux coins, avec un pot à eau en forme de cruche, eſt l'article en queſtion. Cette mention eſt inconteſtablement de toutes la plus répétée.

LAMPE D'ÉGLISE. — (Pl. LII.)

LIÈVRE. Très-probablement une terrine en forme de lièvre pour pâté.

LIONS. *Sept petits lions blancs.*

LUNETTES. *Quarante-ſix lunettes.* Nous ſuppoſons qu'il s'agit ici de

lunettes de commodités, qui, en effet, ſe faiſaient en faïence & étaient ſouvent décorées, à l'intérieur du cylindre, de riches broderies. *Item vingt-deux lunettes nantoiſes.*

MARABOUX ou POTS A BOUILLON, *de toutes grandeurs.* Règl. de 1753.

MODÈLES ou POTS A MOINEAUX. Règl. de 1753.

MORCEAUX DE GARNITURE. *Item quarante-huit morceaux de garniture nantois.*

MOUTARDIERS. — *Nantois. Douze douzaines de moutardiers nantois en barils. Quatre-vingt douze à cul plat. Moutardiers à pied détaché nantois.* Il faut diſtinguer dans les moutardiers le *moutardier de table,* dont la forme & l'uſage ſont connus, & le *pot à moutarde,* vaſe à l'uſage des vinaigriers & des épiciers; ce dernier, d'un aſſez grand volume globulaire & ſouvent à pied, eſt caractériſé par un trou rond dans ſon couvercle, pour laiſſer paſſer la ſpatule ou mouvette. Je penſe que les moutardiers à *cul plat* & à *pied détaché,* ſont des *pots à moutarde.* — (Pl. VI, 2.)

ŒILS DE BŒUF. *Cent cinquante yeux de bœuf.*

OUILLES ou SOUPIÈRES, *à boutons & pieds détachés, de toutes grandeurs, couvertes, découpées & à ſerpent.* (Règl. de 1753.)

PATÉS CHAUDS. Souvent on trouve la mention de *pâtés,* tout court, ou avec un qualificatif de forme : *pâtés ronds, pâtés ovales, pâtés octogones.* Inv. de 1742. *Pâtés ronds de toutes grandeurs.* Règl. de 1753.

PINTONS. Ce ſont ſans doute des *burettes* d'huiliers. *Cent pintons.*

PINTONS D'HUILIERS, couverts; *dito* ſans couvercles. Règl. de 1753. —(Pl. X, 2.)

Ce nom eſt donné aux burettes d'autel dans des inventaires du commencement du dix-huitième ſiècle. On peut en induire que ce terme s'appliquait auſſi aux burettes d'huilier, que l'on appelait auſſi *pintons,* c'eſt-à-dire diminutifs de *pinte.* Quant à *chopinette,* c'était le diminutif de *chopine,* qui lui-même eſt le dérivé de *chope,* meſure de liquides dont l'uſage & le nom ſont demeurés habituels en Flandre, & qui tend à redevenir populaire en France pour indiquer une certaine quantité de bière.

PLATEAUX *de toutes grandeurs.* Règl. de 1753. — (Pl. XXII, XXIV, XLIX, LIII.)

PLATEAUX A CONTENIR DES VERRES A BOIRE, plongés dans l'eau par leurs bords : les uns de forme ronde, les autres de forme carrée oblongue à angles abattus & pourvus de deux anſes. Ces derniers ſervaient auſſi de cuvettes. Les bords des uns & des autres étaient droits. Un beau plateau

rond, que nous fuppofons avoir été à l'ufage ci-deffus, & qui faifait partie de la collection de M. Affegond, eft aujourd'hui au Mufée de Bernay.

PLATS. *Plats en façon d'argent.* Mention peu répétée. *Grands plats octogones. Plats ovales façon d'argent. — Un fervice de treize plats ovales façon d'argent. Un fervice de quatorze plats octogones.* — (Pl. II, III, IV, XXXVIII, XXXIX, XLIII.)

PLATS A BARBE. Inv. de 1742 & règl. de 1753.

POELONS ou *cafferoles à manche de toutes grandeurs.* Règl. de 1753.

POIVRIÈRES. *Poivrières à trois. Poivrières coupées. Poivrières coupées en deux. Item deux cent quatre poivrières couvertes.* — (Pl. XXXIII, I.) *V.* SALIÈRES.

POTS A BOUILLON. Règl .de 1753. Affimilés aux *Maraboux.* (*V.* ce mot.)

POTS A CONFITURES. *Cent cinquante-deux douzaines de pots à confitures de livre. Trente-fix douzaines de pots à confiture de demi-livre. Pots à cul plat, de livre.* Inv. de 1742. — *Pots à confitures ou lanturelu.* Règl. de 1753.

POTS A EAU. *Pour le commun.* Inv. de 1742. — *Pots à eau tournaffés, couverts, fans couvercles, façon de tournaffés, ni couverts, ni tournaffés, de toutes grandeurs.* Règl. de 1753. — (Pl. XLIV.)

POTS A FLEURS.

POTS A LAURIER. Inv. de 1742 & règl. de 1753.

POTS A POMMADE, *hauts, de toutes grandeurs; dito plats.* Règl. de 1753.

POTS A SOUPE OVALES *& leurs plats.*

POTS A SUCRE. — *Nantois.*

POTS A TABAC. Inv. de 1742. — *A vis.* Règl. de 1753.

POTS AU LAIT.

POTS D'APOTHICAIRE. *Quarante pots d'apothicaire de différentes formes.*

Il s'agit ici certainement du vafe appelé *chevrette*, pot de faïence à goulot, pour mettre les firops. (*Dictionnaire* de Befcherelle.) Les dictionnaires de Richelet, de Trévoux, & tous les anciens dictionnaires en général donnent la même définition, en y ajoutant : *terme d'apothicaire*, & la traduction latine, *guttus.*

La *chevrette* s'appelait auffi, dans le langage familier des garçons apothicaires, *pot à broquette.*

POTS DE CHAMBRE. *Pots de chambre bleus communs. Soixante-quinze pots de chambre peints. Quinze pots de chambre bleus communs.* Inv. de 1742. — *Pots de chambre, gros bords, hauts & plats; dito, tournaffés ronds & ovales, à petits bords, façon de tournaffés, ronds & ovales, de toutes grandeurs.* Règl. de 1753.

POTS DE CHAMBRE OVALES appelés Ecopes. (*Voir* ce mot.)

POTS DE COMMODITÉS. Quelquefois mentionnés dans le même article que les pots de chambre, d'où il réſulte qu'il faut entendre par cette qualification, les pots de chaiſe percée, à deux anſes & couvercle.

POTS POURRIS. Inv. de 1742. *Pots pourris de toutes grandeurs & façons.* Règl. de 1753. — (Pl. XXVII.)

PURIFICATOIRES. *Six douzaines de purificatoires.* Nous ſuppoſons que ce ſont les petits baſſins à burettes d'autel, les mêmes à peu près, quant à la forme, que les ſeaux à rafraîchir les verres. (*Voir* BEURRIERS.) Peut-être ſerait-ce auſſi le petit vaſe contenant de l'eau, placé près du tabernacle ?

RAPE A TABAC. — (Pl. XLVII.)

RECHAUX (*ſic*).

SABOT. *Un ſabot.* Cette mention concerne toujours une *unité*, d'où l'on doit induire qu'il s'agit d'autre choſe que des ſouliers, pantoufles & ſabots, ſi communs en faïence de Rouen. Je rencontre pourtant une fois *deux ſabots.*

SALADIERS. *Grands & petits.* Mentionnés ſouvent ſous trois grandeurs. *Cannelés. A pans. Ronds.* — (Pl. XXIII.)

SALIÈRES. Cette mention très-peu répétée, tandis que celle de *poivrières* l'eſt preſque à chaque article, doit indiquer que l'appellation ſimple de *poivrières* indique que ces dernières pièces étaient à compartiments & contenaient à la fois le poivre & le ſel. La mention de *ſalières* eſt un peu plus fréquente vers la fin de l'inventaire. — (Pl. XXXIII, I.)

SALIÈRES COMMUNES. Règl. de 1753.

SAUCIÈRES. *Sauciers.* La mention de *ſaucières* eſt répétée à chaque inſtant, celle de *ſaucier* ne l'eſt guère qu'une fois.

SEAUX. *Petit-ſeaux. Un ſeau de ſix pièces, un de quatre, un de trois, deux de deux.* Cette mention, très-fréquente par *quatre* & par *ſix*, indique ſans doute des ſeaux de table à rafraîchir les bouteilles.

SEAUX A LAVER LES PIEDS, *tournaſſés comme les vaſes.* Règl. de 1753.

SEAUX A RAFRAICHIR. *Grands ſeaux à rafraîchir bouteilles de vin.* — (Pl. XLV.) — *Petits ſeaux à rafraîchir les verres.*

SEAUX DE CHAISES, *à calotte, à pieds détachés, à culs plats & à pieds.* Inv. de 1742 & Règl. de 1753.

SEAUX DE COMMODITÉ, *couverts & à anſes, de deux grandeurs.* Règl. de 1753.

SEAUX EN GOBELETS. Règl. de 1753.

SOUCOUPES. *Soucoupes à pied. Soucoupes ſans pied. Une petite ſoucoupe.* Cette dernière mention répétée indique que cette déſignation, ainſi que celle de *ſoucoupes à pied,* allant par deux ſans plus, concernait des pièces iſolées, des eſpèces de drageoirs ou de plateaux.

SOUCOUPES A CAFÉ. *Grandes ſoucoupes à café, nantoiſes.*

SOUCOUPES A VERSER A BOIRE. Règl. de 1753. Ces ſoucoupes, dont le prix de fabrication eſt coté à la pièce, étaient des plateaux, des eſpèces de *préſentoirs.*

SOUPIÈRES. *Soupières couvertes. Soupières ovales & leurs plats.* Ces dernières ſont ailleurs mentionnées. *Pots à ſoupe ovales & leurs plats. Soupières rondes & leurs plats. Soupières longues & leurs plats. Soupière ovale avec ſa jatte. Soupières fines. Trente-ſix ſoupières découvertes.* — (Pl. XXI, XLVIII.)

SUCRIERS. — (Pl. VI, I; XVI; XLVIII, 2; L.)

SURTOUTS. *Un ſurtout avec ſes quatre figures.* La mention ſimple *un ſurtout* eſt fréquemment répétée. Ailleurs : *un ſurtout avec ſes figures.* — (Pl. XXXVI.)

TASSES A CAFÉ, *avec leurs ſoucoupes.* Inv. de 1742 & Règl. de 1753.

TASSES A DEUX OREILLES. *Voir* ÉCUELLES A DEUX OREILLES. *Trente-deux taſſes à deux anſes.* Inv. de 1742. — *Taſſes à deux anſes.* Règl. de 1753.

TERRINES. Cet article très-peu répété indique qu'il s'agit de terrines ornées. *Terrines au lait. Terrines blanches.*

THÉIÈRES. *Soixante théières de différentes grandeurs. Cent ſix théières nantoiſes.* Inv. de 1742. — *Théières ordinaires de toutes grandeurs. Dito à gril & bec crochu.* Règl. de 1753.

TIMBALES ET GOBELETS, *dont l'anſe eſt en crochet par le bas, que les ouvriers appellent façon d'Angleterre.* Règl. de 1753.

TOILETTE EN FAIENCE COMPOSÉE DE SEIZE PIÈCES.

TUYAUX DE COMMODITÉ. Règl. de 1753.

URINOIRS.

URNES. Vaſe de décoration : on en mentionne une dans le mobilier de Fouquay. *Petite urne.*

VASES A FLEURS COUPÉES. Forme de navette à encens, avec un goulot à chaque bout & des trous ſur le milieu horizontal. (Collection Aſſegond.)

VASES. *Douze grands vaſes à anſes dont quatre très-grands. Treize vaſes dont quatre à anſes de différentes grandeurs. Vaſes d'apothicaires. Pots d'apothicaire. Sur le mur d'autour le jardin, vingt-cinq vaſes de faïence & en outre un grand vaſe au milieu d'iceluy jardin.*

VASES *de douze & dix pièces chaque & de toutes grandeurs juſqu'au 3 pour 2 qui paſſent pour menu.* Règl. de 1753.

VASTINS. *Quatre vaſtins.* On rencontre pluſieurs fois dans cet inventaire cette mention aſſociative : *Quatre vaſtins & un beurrier.* On trouve ailleurs : *Un biberon & quatre vaſtins,* ce qui conſtitue une aſſociation toute différente. Souvent les *vaſtins* ne ſe mentionnent que par quatre. Cependant on trouve cette mention ſans accompagnement : *Six vaſtins:* décidément l'aſſociation n'était que fortuite, & la mention par *ſix* eſt au moins auſſi fréquente que celle par *quatre.* On trouve encore *quatre petits vaſtins.*

Nous avons cherché à expliquer ce terme qui ſe rencontre ſouvent dans l'inventaire de Fouquay; mais nous n'avons trouvé aucun renſeignement ſur ce mot dans aucun des gloſſaires du patois normand, ni dans aucun dictionnaire français ancien.

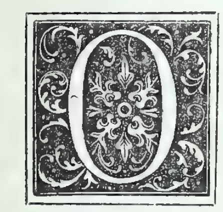
VERRIÈRES, VERRIÈRES A LIQUEURS. Cette déſignation ſe rencontre dans la nomenclature d'un certain nombre de pièces ſorties d'une fournée chez Sturgeon. Il faut entendre par ce terme, les pièces creuſes, de forme allongée, à bords fortement découpés, dans leſquelles on plaçait, ſur la table, au deſſert, les verres à vin & à liqueurs.





CHAPITRE NEUVIÈME.

Généralités ſur le mode de décoration particulier aux faïences rouennaiſes. — Ce qu'il faut entendre par les mots : Broderie & Réſerve. — Succeſſion des différents ſyſtèmes d'ornementation, depuis les origines de la fabrication juſqu'à la fin du dix-huitième ſiècle.



ON ne trouve pas, dans les mémoires contemporains, de détails ſur le mode de décoration des faïences rouennaiſes ; il faut, pour claſſer ces productions ſi variées, & établir entre elles une chronologie probable, s'inſpirer de l'examen des pièces elles-mêmes, & ſe reporter par la penſée à l'époque où elles furent exécutées.

Mais, avant d'entrer dans l'analyſe & la deſcription de chacun des ſyſtèmes d'ornementation dont on ſe ſervit à Rouen, depuis le milieu du dix-ſeptième ſiècle juſqu'à la fin du dix-huitième, nous croyons opportun de mettre en relief le caractère typique de nos faïences, & d'expliquer ces mots *broderie* & *réſerve,* qui ſe rencontrent ſouvent dans ce livre.

Décoration en broderie.

Ce mot de broderie était parfaitement approprié à la déſignation du genre typique de décoration employé par les peintres rouennais : car les formes, les combinaiſons & les effets de ce genre rappellent complétement ceux de la broderie ſur étoffes, de la paſſementerie, des guipures & du point de dentelles en uſage à la même époque, auſſi bien que ceux de la marqueterie & de la damaſquinerie qui ſont, l'une & l'autre, de véritables broderies en matières dures. Une autre analogie que ce genre de décoration préſente encore, c'eſt avec la figuration des parterres de jardin que l'on appelait auſſi, à cauſe de cette ſimilitude, parterres en broderie. « Les parterres en broderie arrivèrent à une

richeſſe de compoſition extraordinaire vers la fin du règne de Louis XIV. On fit entrer dans leur diſpoſition, généralement tirée des figures de géométrie, une foule de combinaiſons de lignes droites, courbes, mixtes & d'ornements variés que la phraſéologie du temps déſigne ſous les noms de *rinceaux, fleurons, palmettes, feuilles refendues, becs de corbin, traits, nilles, volutes, nœuds, naiſſances, agrafes, chapelets, graines, culots, cartouches, attaches, feuilles tronquées, dents de loup, trèfles, panaches, compartiments, guillochis ou entrelacs, enroulements, maſſifs, coquilles,* &c. » Ce paſſage eſt extrait d'un article qui accompagne, dans la publication intitulée l'*Art pour tous,* des planches de parterres en broderie.

Deſſins à réſerves.

Quelques amateurs ont trouvé une excellente expreſſion pour qualifier les deſſins des faïences de Rouen des époques anciennes que, dans le langage des maîtres & des ouvriers, on appelait deſſins de broderie; terme vague & dont l'application a été détournée de la ſimilitude qui l'avait fournie, puiſque l'on qualifiait encore de broderie, à la fin du dix-huitième ſiècle, les deſſins à corne d'abondance, à fleurs & autres analogues : cette expreſſion nouvelle eſt celle de *deſſins à réſerves;* c'eſt comme ſi l'on diſait : deſſins à blancs réſervés. En effet, c'eſt le caractère typique & fondamental de ce genre de deſſins d'avoir, au nombre de leurs éléments & de leurs diſpoſitions principales, des motifs qui ſe compoſent de rinceaux, de fleurs, de filets enroulés réſervés ſur le fond blanc de l'émail, d'abord à l'aide d'un double contour s'il s'agit de filets & de rinceaux étroits, puis réchampis & enveloppés dans la couleur bleue qui devient alors à leur égard couleur de fond. Ce genre de deſſins eſt ſuſceptible de modifications variées, telles que l'introduction de nuancés de bleu plus pâle, de rehauts de couleur rouge; mais le caractère qu'ils préſentent, d'être établis à l'aide de réſerves, les différencie tellement de tous les autres genres de deſſins qu'on ne ſaurait les confondre avec eux, quelque analogie qu'ils aient d'ailleurs, quant à l'effet général & vus à diſtance; de ſorte qu'on trouve dans cet élément un excellent caractère de claſſification qui permet de ne confondre les faïences décorées dans ce genre avec nulles autres.

Ce ſtyle, au reſte, eſt l'imitation, quant à l'idée première, des deſſins compoſés par les Étienne de L'Aulne, les Théodore de Bry, les Virgilius Solis & autres, dont le caractère eſt de s'enlever en blanc ſur un fond noir, &, quant à l'imitation plus préciſe des détails, ils nous paraiſſent rappeler les combinaiſons employées par les marqueteurs de l'école de Boule.

Ce genre de décoration, appliqué à la faïence, appartient effentiellement à la fabrication rouennaife pendant toute la première moitié du dix-huitième fiècle, & elle caractérife cette fabrication à l'exclufion de prefque toutes les autres. Cependant, on en retrouve des analogues dans les porcelaines orientales, dites Japon décoré de bleu, ainfi que dans les faïences hollandaifes qui imitent ces dernières. Seulement, ce qui diftingue parfaitement les motifs rouennais des motifs orientaux ou hollandais, c'eft qu'ils font toujours compofés d'éléments fymétriques, c'eft-à-dire fe reproduifant en fens inverfe, à droite & à gauche avec la plus entière exactitude, tandis que les motifs orientaux & hollandais, pris ordinairement dans le règne végétal, & fe compofant de fleurs, d'expanfions foliacées, font effentiellement irréguliers. Il eft effentiel de tenir compte de cette différence, car fouvent ces motifs font encadrés dans des efpèces de lobes, de forme à peu près pareille, dans l'une & l'autre fabrication, & qui font reffembler ces motifs les uns aux autres, de manière à pouvoir s'y méprendre.

L'emploi des deffins à réferves nous paraît conftituer une grande époque dans l'hiftoire de la fabrication rouennaife; mais cette phafe nous femble relativement moins ancienne que l'emploi des guirlandes, des ornements entrelacés, des vafes de fleurs, &c., qui forment un fyftème de décoration certainement plus ancien, & qui donna naiffance, peu à peu, par l'introduction très-limitée d'abord de motifs à réferves, à cette dernière décoration qui finit par tout envahir, de manière à exclure tout autre ornement fe détachant en bleu fur le fond blanc.

Quant à la décadence de ce genre de décoration, elle fe fait principalement fentir par l'élargiffement des motifs qui deviennent lâches de contexture, & qui conftituent ce que l'on peut appeler la *broderie de tranfition.*

Broderies fur réferves, ou en réferves, & broderies fur le fond.

Pour exprimer, d'une manière auffi précife & auffi claire que poffible, le double caractère que préfente la décoration des faïences de Rouen, de l'époque où règne le fyftème dit *rayonnant,* j'ai fait choix de ces deux expreffions : *broderies fur réferves* ou *à réferves* & *broderies fur le fond* ou *fur fond.*

Le terme de *broderie* paraît avoir été employé dès l'origine, dans cette fabrication, pour caractérifer les ornements ou plutôt les motifs qui lui font propres & qui, en effet, reffemblent affez à des broderies. Plus tard, à la vérité, quand ce fyftème fut abandonné & remplacé par les fleurs, les ornements rocailles, les oifeaux & les infectes, ce mot défigna toujours la peinture

des pièces, quelque fût son caractère; mais alors le vrai sens du mot était faussé. Je lui restitue donc ici sa véritable valeur & j'appelle, à proprement parler, *broderie*, tout décor, tout système d'ornementation qui, dans ses éléments réguliers & symétriques, se rapproche surtout des incrustations de cuivre & d'étain sur bois & écaille, & j'appelle *broderie sur réserves* tout dessin de ce genre, s'enlevant en blanc sur le fond bleu artificiellement obtenu, en réservant les parties qu'on veut ainsi faire valoir; tandis que j'appelle *broderie sur le fond*, tout dessin s'enlevant directement sur le fond sans travail de réserves. Tout dessin riche & bien combiné, de la bonne époque, présente toujours les deux systèmes réunis & se faisant valoir l'un l'autre, comme dans la marqueterie, où il y a aussi deux parties contrastées, appelées *partie naturelle* & *contre-partie*. Les peintres faïenciers rouennais en vinrent souvent à faire presque tout un dessin sur réserves, mais ces dessins, plus compliqués que d'autres, ne produisent cependant pas le meilleur effet.

Absence de motifs exécutés en réserve sur quelques pièces du système rayonnant.

Les motifs exécutés en réserves sont certainement caractéristiques du système rayonnant dans la faïence de Rouen. Combinés avec l'alternance, ces motifs constituent le principe générateur qui donne naissance aux innombrables dispositions de détail qu'on admire dans ce système. Toutefois, on rencontre encore, quoique très-rarement (voir pl. XIII), des pièces dans lesquelles on remarque avec surprise l'absence complète de motifs en réserve. Ce sont en général des pièces de décor ancien, contemporaines des guirlandes de fleurs enfilées, puisqu'elles sont dans quelques cas pourvues de ce détail & d'une exécution toujours extrêmement soignée, ce qui éloigne l'idée que ce parti pris était pratiqué en vue d'une économie de travail. Nous serions plutôt porté à croire que ces pièces datent d'une époque où le système de l'application des motifs à réserves n'était pas encore exclusivement employé, & où une certaine latitude dans l'invention des motifs était laissée aux artistes.

C'est en effet un sujet perpétuel d'étonnement, pour celui qui étudie les produits de l'industrie faïencière rouennaise, que cette application constante, exclusive, absolue, des deux principes, de l'alternance des motifs & de l'emploi des réserves dans la composition du décor des pièces à système rayonnant. On a souvent cité, comme un résultat de l'omnipotence que s'arrogea sur les arts le peintre Lebrun, à la fin du dix-septième siècle, la forte discipline à laquelle il sut les astreindre, la direction unique qu'il réussit à leur imprimer. On sait que,

pour tout ce qui appartenait à la cour, pour tout ce qui se rapportait au souverain, depuis l'architecture jusqu'aux étoffes, Lebrun imposait sa loi & prescrivait les modèles à suivre. D'un autre côté, si l'on se rappelle ce passage de la correspondance de Colbert, où ce grand ministre, toujours si attentif à ce qui peut contribuer à développer le génie industriel, prescrit d'encourager les faïenciers de Rouen, de leur envoyer des dessins & de les faire travailler pour le roi, on est conduit à conclure que la direction si énergiquement imprimée que reçut cette industrie, à cette époque, le style qu'elle adopta en quelque sorte tout formé, la persévérance qu'elle mit à l'appliquer & à le perpétuer, provenaient de cette influence dominatrice.

Caractère général de l'ornementation des faïences de Rouen, à l'époque du système rayonnant.

Le titre de *système rayonnant* convient parfaitement à la décoration de cette période, car on voit qu'elle a été conçue pour être appliquée principalement à des pièces plates & circulaires telles que les grands plats & les assiettes; &, quoiqu'elle convienne parfaitement aussi aux pièces ovales, aux octogones réguliers ou allongés, aux vases & autres pièces debout, il n'est pas moins facile de reconnaître que l'emploi le plus parfait qu'on en puisse faire est toujours celui qui s'adapte à la pièce circulaire plus ou moins plate.

Ce système consiste donc dans la juxtaposition, autour des bords de la pièce & en s'appuyant sur le pourtour comme sur une base, d'une série de motifs d'ornementation qu'on appelle quelquefois improprement *lambrequins*, à cause d'une certaine ressemblance avec les lambrequins découpés d'un baldaquin, expression qui conduit à établir une confusion avec les véritables motifs à lambrequins employés par les artistes de Moustiers d'après Bérain, & qu'il convient par conséquent de remplacer par celles de *dents* ou *denticules*, parceque ces motifs rappellent bien plus exactement encore les dents des nappes, collerettes, fraises, &c., en travail de point coupé, si répandu aux seizième & dix-septième siècles.

L'ornementation de chacune de ces pièces consiste toujours dans un remplissage exécuté par le procédé dit de *réserve*, c'est-à-dire que le motif, réservé en blanc sur le fond de l'émail à l'aide d'un trait qui circonscrit la réserve à ménager, est réchampi de bleu, couleur qui devient, pour ce motif intérieur, un fond spécial. Le caractère de ce motif, ainsi que celui de la dent qui le renferme, est d'être symétrique dans toutes ses parties; on peut le partager perpendiculairement en deux par le milieu & les deux moitiés seront parfaitement semblables

en ſens inverſe. C'eſt le caractère abſolu de la fabrication rouennaiſe à cette époque; les exceptions ſont ſi rares qu'il eſt à peine beſoin d'en tenir compte.

C'eſt en quoi les motifs de ce genre diffèrent de ceux qui ont été employés, à cette même époque, par la fabrication hollandaiſe & même chinoiſe ou japonaiſe; ces derniers motifs, en effet, renfermés d'ailleurs dans des dents de forme générale ſymétrique, conſiſtent dans un rempliſſage de fleurs & de feuillage groupés ſans aucune ſymétrie. L'effet, au premier aperçu, peut ſembler à peu près le même; mais, à l'examen, il eſt bien différent, & ſurtout il garde un certain vague, une apparence de fouillis, qui contraſtent avec la netteté, la préciſion calculée & la correction du ſyſtème rouennais.

Obſervation due à M. Clerget.

Une obſervation que me ſuggère un artiſte qui a conſacré tous ſes travaux à l'art de l'ornementation, M. Clerget, c'eſt que le ſyſtème employé par la fabrique rouennaiſe, à la plus belle époque, eſt le plus rationnel qu'on puiſſe employer pour la décoration d'objets du genre de ceux qu'elle était appelée à décorer, c'eſt-à-dire des plats, des aſſiettes, &c.; en ce ſens que ces ornements uniquement figurés à plat, comme des incruſtations, des marqueteries, ne viſent jamais à exprimer aucun relief. C'eſt le ſyſtème qui a été employé par preſque tous les peuples qui ont excellé dans le genre de l'ornementation proprement dite, tels que les Arabes, par exemple, dont les figurations ſur des vaſes, des plateries, des carrelages, ſont toujours exprimées par des *à plat;* c'eſt ce qui donne tant d'unité, de calme & d'harmonie à ces décorations.

Décor rayonnant appliqué aux aſſiettes, aux plats & aux autres pièces circulaires.

Le décor le plus ordinaire des aſſiettes du ſyſtème rayonnant eſt celui qui préſente une bordure plus ou moins large ſur le marly, deſcendant ſouvent aſſez bas vers le centre, avec un fleuron, une roſace, une corbeille de fleurs, un motif compoſé, ou un écuſſon armorié au centre. La variété, dans ce cas, réſide dans le plus ou moins de richeſſe de la bordure, dans ſa largeur qui peut aller d'un centimètre à ſept ou huit, & dans le nombre de motifs alternés dont ſe compoſe cette bordure; ainſi, en conſidérant l'un de ces motifs répétés à intervalles égaux, comme le principal, par rapport à celui qui l'accompagne & qui eſt ordinairement de moindre importance & comme ſubordonné au premier, on voit que la répétition de ce motif principal peut aller dans les aſſiettes de quatre à douze; c'eſt-à-dire que le motif principal peut ſe voir répété quatre, cinq, ſix & même douze fois, avec l'alternance qui en eſt inſéparable & qui

double le nombre des motifs employés à la circonférence : la divifion par quatre entraînant huit motifs; celle par cinq, dix; celle par fix, douze; & ainfi de fuite jufqu'à la divifion par douze, qui produit vingt-quatre motifs alternés. C'eft le nombre le plus élevé que nous ayons rencontré autour d'une affiette. Ce nombre peut aller jufqu'à vingt-quatre & quarante-huit motifs autour d'un plat.

Variétés de ce fyftème.

Affez rarement, comme ornement du fond, les artiftes, au milieu d'une large bordure en broderie à motifs alternés, ont placé un fujet chinois plus ou moins détaché de la bordure par une marge vide, avec ou fans l'encadrement d'un filet. Cette alliance du goût européen & du goût chinois eft affez originale & nous l'avons vue produifant d'affez beaux effets dans de grands plats.

Un autre fyftème de décor appliqué aux affiettes & aux plats rayonnants confiftait à interpofer entre la bordure & le motif central, comme dans un grand nombre de plats de la même époque, une zone plus ou moins large ornementée, formant collier, ceinture, couronne, quelque foit d'ailleurs le nom qu'il convienne d'appliquer à cet ornement. Cet anneau eft parfois très-étroit & reffemble à un fimple collier, parfois il forme bandeau de deux ou trois centimètres de largeur; puis enfin il peut occuper prefque tout l'efpace vide qui fe trouve entre l'ornement du centre & la bordure réduite à des dimenfions étroites, fans cependant fe confondre avec l'une ou l'autre de fes parties.

Enfin, un décor continu peut couvrir l'affiette entière, avec ou fans bordure réfervée. Ce genre de décor eft toujours foumis aux règles de la fymétrie & de l'alternance. (Pl. xv.)

Syftème décoratif de la faïence de Rouen, à l'époque des deffins rayonnants tout à fait différent de celui des Chinois.

Il eft important de faire remarquer que le fyftème décoratif rouennais était totalement en oppofition avec le fyftème chinois, au moins dans ce que le premier avait de natif & de fpontané; car, on ne faurait douter que, dès que des relations eurent été établies entre l'extrême Orient & les nations occidentales, des influences réciproques ne tardèrent pas à s'échanger entre ces contrés fi éloignées & fi diverfement infpirées, & que, de même que l'art décoratif occidental s'empreffa de s'emparer des formes, des motifs & des infpirations de l'art chinois jufqu'au point de voir bientôt fon caractère national profondément altéré, de même l'art chinois, foit par l'effet naturel de l'imitation fi naturelle à ce peuple, foit par fuite de l'exécution des commandes multipliées qui lui furent adreffées avec envoi de deffins à reproduire, fe laiffa pénétrer profondément par

l'efprit européen. Il en réfulta un mélange dont il eft affez difficile aujourd'hui de rapporter les éléments à leur véritable origine. Quoiqu'il en foit, pour définir & caractérifer chacun de ces deux arts, d'après l'examen de leurs produits & l'impreffion que l'étude que nous en pourfuivons nous fait éprouver, nous trouvons que l'art décoratif rouennais, appliqué à la céramique, eft l'expreffion d'un génie férieux, méthodique, calculateur, ne donnant rien ou prefque rien à la fantaifie & à l'imprévu, raifonnant fes effets, les fubordonnant tous à l'application de principes nettement pofés & franchement accufés & puifés tous dans les données d'ordre, d'unité, de fymétrie. Cet art, tel que nous le définiffons ici, nous paraît l'expreffion vraie & fincère du génie de la race normande qui l'inventa & le développa. L'art chinois, au contraire, confidéré dans fes fources les plus pures & les moins fufpectes d'avoir fubi la transfufion d'éléments étrangers, eft fantafque & défordonné, il doit tout à l'infpiration & au fentiment, il marche fans ceffe à la rencontre de l'imprévu; la méthode, le calcul, le raifonnement lui paraiffent complétement faire défaut; le bizarre, le baroque ne l'effrayent jamais, & il tire fes meilleurs, fes plus furprenants effets du fantafque & de l'inattendu. Lorfque ces deux arts font entrés en contact, fous l'influence des exigences de la mode, il s'opéra un mélange qui fut fans doute toujours antipathique aux deux races, furtout à la race normande, car la pénétration ne s'opéra jamais complétement. Les Chinois, s'aftreignant aux principes d'ordre & de fymétrie, réuffirent médiocrement & parurent contraints, & les Normands faifant du baroque & du fantaifîfte furent les plus maladroits des copiftes & virent leur faculté imaginative complétement ftérilifée; car, après avoir choifi ou créé quelques types, ils les reproduifirent avec une perfiftance défefpérante.

Où le fyftème de la décoration rayonnante a-t-il été inventé?

A qui, en définitive, des Japonais, des Hollandais ou des Rouennais, doit-on attribuer l'invention & l'emploi de cette décoration à difpofitions fymétriques que nous appelons le fyftème rayonnant? On répondra peut-être que la queftion eft oifeufe, & que toute tentative de décorer des objets de forme ordinairement circulaire, tels que des vafes, des plats, des affiettes, &c., aboutira naturellement, & en quelque forte forcément, à des difpofitions de forme rayonnante. Cette réponfe ferait concluante fi le fyftème rayonnant dont nous voulons parler fe compofait de fimples bordures; mais, tel que nous l'obfervons fur les œuvres caractériftiques des faïences rouennaifes de la belle époque, il conftitue la décoration tout entière de l'objet, plane ou globulaire, fur lequel il eft appliqué; il en

couvre fréquemment toute la furface, &, quelles que foient la variété, la richeffe & la multiplicité de fes combinaifons, le deffin fe partage toujours en divifions fymétriques, qui fe répètent fur toute la circonférence, & femblent partir du centre ou fe diriger vers lui, de manière à figurer une étoile, ou toute autre figure rayonnante.

La fabrication rouennaife a appliqué ce fyftème avec une fécondité d'invention, une richeffe d'ornementation, une variété d'agencements véritablement au-deffus de toute comparaifon; mais l'avait-elle inventé ou n'avait-elle fait que fe l'approprier en le développant ? C'eft une queftion que nous ne nous hafarderons point à trancher, quoique les probabilités nous paraiffent incliner en faveur de la fabrication rouennaife. Toutefois, nous devons conftater qu'il fe rencontre de nombreufes porcelaines orientales à ornements bleus, du genre de celles qu'on appelle porcelaines du Japon, dont la décoration eft entièrement rayonnante, compofée de fleurons identiques entre eux ou alternés, difpofés circulairement en convergeant vers le centre, de manière à reproduire avec une fimilitude d'effets qui peut aller fouvent jufqu'à faire une complète illufion, les difpofitions & l'afpect général de l'ornementation rouennaife. Quel eft ici l'inventeur ou le copifte ? D'un autre côté, les Hollandais, imitateurs conftants des productions japonaifes, ont reproduit ces mêmes difpofitions principalement fur des vafes; de forte qu'on pourrait demeurer dans l'incertitude fur la queftion de favoir à qui appartient la priorité.

Nous ferons obferver, pour aider à réfoudre cette queftion, que ce fyftème à formes régulières & compaffées paraît tout à fait étranger au génie propre des décorateurs japonais dont le caractère eft la fingularité, la bizarrerie des agencements, l'inattendu des difpofitions, &, l'on pourrait ajouter, le dédain de la fymétrie & de la régularité. Quoi de plus ordinaire, par exemple, que ces étranges partis-pris dont le réfultat eft d'accumuler fur le côté d'un plat, & tout près du bord, une maffe de fleurs, en laiffant tout le refte vide ? Nous croirons donc difficilement que ces deffinateurs capricieux, qui paraiffent ne connaître d'autres éléments de décoration que la nature végétale, foient les inventeurs, même accidentellement, d'un fyftème fi oppofé à leurs goûts & à leurs habitudes, tandis qu'on peut facilement admettre qu'ils ont imité ce qu'on leur aura communiqué, en les engageant à le reproduire. Il exifte, dans les collections, d'innombrables exemples de ces imitations; cette fuppofition n'a donc rien de forcé ni d'exceffif.

Quant aux Hollandais, dans ce cas, comme dans tous les autres qui ſe rapportent aux relations réciproques exiſtant entre leurs travaux & ceux des Japonais, leur habitude de ſe montrer purement imitateurs de ces derniers doit laiſſer ſuppoſer que, s'ils ont de leur côté compoſé des décorations de ce genre, qui ſont une reproduction exacte de celles des Japonais, ils n'ont fait que copier ceux-ci, & ne ſont pour rien dans l'invention du ſyſtème.

C'eſt donc à la fabrication rouennaiſe, en définitive, que, ſuivant toutes les probabilités, doit revenir l'honneur de l'invention.

Succeſſion des modes de décoration.

Ce coup d'œil d'enſemble n'était point inutile avant de pénétrer dans le détail plus intime de l'ornementation des faïences de Rouen; occupons-nous maintenant de la détermination des plus anciennes & de la ſucceſſion des modes de décoration.

On peut établir quatre grandes diviſions dans l'hiſtoire du décor des faïences rouennaiſes.

La première comprend les eſſais de Poterat père & de Louis Poterat, dont nous avons parlé aux chapitres II, III & IV de ce livre.

La ſeconde embraſſe ce que nous avons appelé le ſtyle rayonnant; c'eſt l'apogée de la fabrication & la belle époque des deſſins réguliers.

L'inſpiration chinoiſe caractériſe le troiſième groupe, remarquable par l'emploi des couleurs les plus éclatantes.

Enfin, le genre rocaille, de tradition toute françaiſe, & ſi charmant dans la liberté de ſon allure, complète la ſérie, & forme la quatrième & dernière époque, voiſine des derniers temps de la fabrication.

Exceptions & ſtyles à part.

En dehors de ces quatre grandes diviſions, il y a des exceptions à noter. Ainſi, les pièces à figures ſont une exception contemporaine du ſtyle rayonnant, & s'éloignent de la tradition rouennaiſe, de même que les pavés d'Écouen au ſeizième ſiècle & les faïences-porcelaines de la fin du dix-huitième.

Nous allons reprendre ſéparément chacun de ces groupes que nous avons

réunis préalablement, pour la plus grande facilité de la claſſification, dans le tableau ſynoptique qui ſuit :

SEIZIÈME SIÈCLE	PAVÉS D'ÉCOUEN.
ORIGINES DE LA FABRICATION. . . .	1° INFLUENCE NIVERNAISE. 2° TYPES HOLLANDO-JAPONAIS.
STYLE RAYONNANT	1° DÉCOR EN CAMAÏEU BLEU. 2° — BLEU REHAUSSÉ DE ROUGE OU DE JAUNE. 3° — RÉGULIER POLYCHRÔME.
IMITATION CHINOISE	1° BORDURES QUADRILLÉES VERTES, PAGODES, ETC. 2° BLEU-LAPIS ET FONDS LAQUÉS.
PIÈCES EXCEPTIONNELLES ET A FIGURES.	
STYLE ROCAILLE	1° SCÈNES GALANTES OU CHAMPÊTRES. 2° TROPHÉES, CARQUOIS, ETC. 3° CORNE D'ABONDANCE, FLEURS ISOLÉES, ETC.
FAIENCES-PORCELAINES	IMITATION DE STRASBOURG ET DE MARSEILLE.

SEIZIÈME SIÈCLE.

Nous ne reviendrons pas ici ſur l'origine des magnifiques pavages du château d'Écouen, qui portent la mention : A ROUEN 1542. Nous renvoyons pour cette queſtion le lecteur à la planche 1, & au chapitre premier de cet ouvrage. Indépendamment du bel aſſemblage au chiffre du connétable Anne de Montmorency, le Muſée céramique de Rouen poſſède encore une collection de pavés, provenant du château d'Écouen, donnée par M. A. Aſſegond, de Bernay. Les motifs les plus variés ſont reproduits ſur ces précieux carrelages; on y voit des fleurs, des lances enflammées, des entrelacs & une figure de *Chimère* dont la reproduction ſe trouve au bas de la page 59 de ce volume [a]. Pavés d'Écouen.

[a] Au moment de mettre ſous preſſe, M. Goſſelin, greffier-archiviſte de la cour de Rouen, nous fournit, ſur l'origine des pavages de 1542, la note ſuivante qui confirme les inductions de l'auteur de ce livre & permet d'attribuer avec certitude au rouennais Abaqueſne la fabrication des précieux carreaux d'Écouen :

« Des actes nombreux du tabellionage de Rouen nous montrent Maſſeot Abaqueſne, qualifié « eſmailleur en terre » traitant avec le connétable Anne de Montmorency, pour la fourniture d'une quantité conſidérable de « carreau eſmaillé pour ſa maiſon de pierres » & recevant de ce perſonnage, dès l'année 1543, le paiement du carreau qu'il lui avait livré antérieurement. Pendant plus de vingt années, à l'aide d'actes

ORIGINES DE LA FABRICATION.

Origines de la fabrication. 1º Influence nivernaife.

1º Influence nivernaife. — L'expofé du privilége accordé à Edme Poterat pour la fabrication de la faïence nous a conduit à parler déjà de nos produits primitifs. Les planches II & III nous montrent quelle fut à l'origine l'infpiration des faïenciers, venus très-probablement de Nevers avec les procédés & les deffins de cette fabrique. Il eft inutile de faire ici une plus ample defcription de ces pièces, remarquables l'une & l'autre par l'infcription : *Faict à Rouen en 1647*.

Mais d'autres pièces du même genre, fans l'infcription (pl. IV), fe retrouvent dans les collections. Ainfi, par exemple, je crois pouvoir attribuer à notre fabrication primitive la pièce ci-après décrite.

Pièce notable.

C'eft un plat de moyenne grandeur (0,50c de diamètre, le fujet du fond occupant 0,30c) dans le genre de Nevers, décoré en camaïeu bleu, & repréfentant le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèfe d'Autriche, qui eut lieu au mois de juin de l'année 1660. Le bord large & bien ouvert (0,10c de large) eft décoré de fleurettes, de bouquets, d'oifeaux, & au-deffous du fujet principal fe trouve un motif compofé de deux chimères ou enfants terminés en rinceaux; au revers du plat, une fignature très-peu lifible; le contact des doigts du peintre, lorfqu'il opérait encore fur la pièce, ayant brouillé l'émail. On lit feulement *Pierre;* puis un nom commençant par un *V* & finiffant par *in;* ce qui, en tenant compte de l'écartement des lettres, paraît indiquer *Vauquelin,* écrit *Voclain,* ou plutôt *Viclain*. Ce plat appartient à M. Gafton de Leftanville, à Évreux.

Je crois avoir faifi des traces de gravure fous-jacente à la peinture, mais cela me paraît très-douteux, de forte que je n'oferais l'affirmer.

fucceffifs & authentiques, il nous a été poffible de fuivre cet artifte prefque ignoré, & de conftater l'importance progreffive de fon établiffement. Nous l'avons vu traiter, non-feulement avec le connétable, mais auffi avec le dauphin de France & plufieurs autres perfonnages. »

Nous remercions fincèrement M. Goffelin de cette très-intéreffante communication, & nous apprenons avec un vif plaifir qu'il va pourfuivre fes recherches, & publier prochainement tous les documents relatifs à la fabrication de ce Maffeot Abaquefne, dans lequel notre regrettable ami André Pottier avait, par intuition, reconnu l'auteur probable des pavages fignés : A ROUEN, 1542.

(Note des Éditeurs.)

L'origine de ce plat ne ſaurait être attribuée qu'à Nevers ou à Rouen; toutefois l'analogie du mode de décoration & de fabrication avec beaucoup d'autres que nous avons eu l'occaſion d'examiner, nous porte à le rapporter à la fabrication rouennaiſe. Cependant nous étions diſpoſé à ſuppoſer cette fabrication plus avancée, en 1660, ſous le rapport technique. Mais cette obſervation s'appliquerait avec plus de raiſon à la fabrication nivernaiſe plus ancienne d'un demi-ſiècle que celle de Rouen.

L'émail de fond eſt évidemment teinté de bleu, à la manière nivernaiſe, mais dans une proportion légère qui laiſſe dominer le blanc pur; & le revers de la bordure eſt chargé de ces ornements ſommaires, particuliers à l'origine des deux fabrications.

Le nom, écrit en très-groſſes lettres au centre du pied unique du plat, a été comme je l'ai dit, brouillé par les doigts du peintre, qui a voulu, en outre, l'entourer d'ornements qui ont augmenté la confuſion.

Si le ſtyle ſemble plutôt nivernais que rouennais, la couleur de l'émail de fond eſt bien plus rouennaiſe que nivernaiſe.

Détermination des faïences de la fabrique de Poterat.

Une queſtion qui reſtera toujours enveloppée d'une certaine obſcurité, c'eſt celle de la détermination des faïences de Rouen qu'on peut avec certitude rapporter à la fabrication des Poterat père & fils. En effet, excepté les pièces datées de 1647, aucune, juſqu'à préſent, ne s'eſt montrée avec quelques marques ou monogrammes, d'où l'on pût induire certainement le nom & la participation de ces fabricants.

Mais voici, je penſe, une pièce qui peut conduire à cette détermination. C'eſt un plateau octogone allongé, à deux anſes carrées & plates, décoré ſur les bords d'une riche broderie à réſerves, &, au centre, d'un vaſe de fleurs accompagné de deux groſſes cornes d'abondance tordues en vignot; le tout du ſtyle le plus ancien & d'une exécution extrêmement ſoignée, ainſi qu'on l'obſerve ordinairement dans tous les produits des premiers temps de la fabrication. Cette pièce porte à ſon revers un monogramme en relief ſous l'émail, ce qui témoigne qu'il était gravé en creux dans le moule afin de conſtituer un titre de propriété à l'égard de ce moule; titre que l'on devait chercher à établir, puiſqu'il eſt conſtaté par pluſieurs procès que l'on dérobait quelquefois ces moules. Ce monogramme conſiſte dans la lettre P, ſuivie du chiffre 3. C'était, ſuivant l'interprétation la plus naturelle, l'indication du nom du fabricant ſuivie du numéro du

modèle. Or, dans toute la ſérie des noms anciens des fabricants, il n'y a que le nom de Poterat qui commence par un P. C'eſt donc très-vraiſemblablement une pièce ſortie de ſon atelier.

Aſſiette appartenant à la fabrication primitive.

A la fabrication primitive appartient encore une curieuſe aſſiette, à ſujet paſtoral, tiré de l'*Aſtrée*.

Cette belle & précieuſe pièce, de la collection de M. Ad. de Leſtanville, à Paris, eſt en camaïeu bleu; le fond eſt rempli par un ſujet à deux perſonnages, qui paraît être la rencontre de Céladon & d'Aſtrée; ce ſujet eſt encadré d'un ſimple cercle, & occupe tout le fond. Autour, ſur le bord, s'étale une broderie délicatement ouvragée, d'un ſtyle très-élégant, peu ſurchargée de détails, mais d'un effet exquis. Cette pièce, qui ſe rapporte à la première époque, par ſon ſujet, & à la période du ſyſtème rayonnant, par ſa bordure, forme une tranſition qui lie ces deux époques & qui peut ſervir ſurtout à légitimer l'exiſtence de la première, fondée principalement ſur le fait de l'exiſtence d'un plat aux armes du préſident Bigot & décoré de ſujets de l'*Aſtrée,* ſujets reproduits dans une ſérie de pièces de la même époque.

A propos de ces ſcènes peintes d'après le roman de l'*Aſtrée,* il nous ſera permis de rappeler qu'une édition de l'ouvrage de d'Urfé parut à Rouen, en 1647, en 5 vol. in-8°. La première partie de ce roman avait paru dès 1612 in-4°, mais l'édition de Paris de 1637 & celle de Rouen de 1647, furent les premières complètes.

2° Types hollando-japonais.

2° *Types hollando-japonais.* — Louis Poterat, en développant l'induſtrie de ſon père, dut chercher des inſpirations nouvelles, afin de jeter plus de variété dans le mode de décoration de ſes faïences. L'aſſiette aux armes de la famille d'Harcourt, reproduite à la planche v, eſt un type parfait du genre qui nous occupe.

Je citerai encore, comme pièce notable en cet ordre d'idées, un grand plat circulaire, à décor chinois, tout en camaïeu bleu.

Ce plat, qui m'a été montré par un marchand de Rouen, préſente tous les caractères de la fabrication rouennaiſe, que j'attribue à cette période de l'influence hollandaiſe; il eſt ſolidement établi, très-lourd en terre, mais ſon émail de fond eſt plus blanc que celui de tradition nivernaiſe. Il eſt à double ſupport ou talon au revers. Le décor conſiſte dans un ſujet, circonſcrit dans un

trait circulaire, qui occupe toute la furface du fond. Ce fujet eft compofé de trois figures chinoifes ou japonaifes au milieu d'un payfage fantaftique, avec meubles, arbres, rochers, &c. La bordure, qui tient toute la furface du marly, eft couverte de détails de même nature, parmi lefquels fe trouvent quelques perfonnages; tous ces objets font difpofés dans le fens vertical, de manière à être vus en même temps que le fujet principal, fans être obligé de tourner circulairement le plat.

Entre le marly décoré & le fujet figuré au fond du plat règne un large vide, occupant toute la defcente en forme de gouttière circulaire qui fépare la bordure du fond. Ce vide, intelligemment placé, fait valoir les parties décorées du plat.

Cette pièce eft un fpécimen remarquable de ce que je fuppofe être la fabrication de Louis Poterat à fes débuts, c'eft-à-dire quand il fuivait encore l'influence hollandaife, caractérifée par une reproduction intelligente & bien comprife du ftyle oriental dit japonais.

Service de table aux armes d'un prélat de la famille Colbert.

A ce groupe, nous femble appartenir un fervice de table, de forme lourde & primitive, qui porte les armes des Colbert : *d'or, à une couleuvre d'azur*, furmontées du chapeau épifcopal. Il y a des pièces de ce fervice au Mufée céramique de Rouen & au Mufée de Bernay. Il ne faut pas oublier que l'un des fils du grand miniftre, Jacques-Nicolas Colbert, abbé du Bec, prieur de la Charité, mort à Paris, le 30 décembre 1707, âgé de 53 ans, fut archevêque de Rouen, de 1691 à 1707.

Un autre Colbert, de la branche des marquis de Croiffy, fut évêque de Montpellier.

STYLE RAYONNANT.

Style rayonnant. 1° Décor en camaïeu bleu.

1° *Décor en camaïeu bleu.* — Il n'eft pas befoin de décrire chacune des différentes pièces figurées dans les planches X à XIX : elles nous montrent, dans fa grandeur & fa perfection, l'art qui fut mis au fervice des feigneurs de la cour de Louis XIV, pour leur permettre de fe foumettre, fans trop d'humiliation pour le luxe de leurs tables, à l'ordonnance fomptuaire dont nous avons parlé plus haut.

A cette époque, la décoration confiftait le plus fouvent en un blafon riche-

ment ornementé, entouré d'une bordure rayonnante à réserves. La seule couleur étant le bleu, il devenait indispensable d'indiquer par des tailles, les couleurs des émaux dans les armoiries.

Invention du système indiquant les couleurs dans les armoiries au moyen de tailles.

Cet usage remonte à la première édition de l'ouvrage intitulé : *la Science héroïque, traitant de la noblesse, de l'origine des armes, &c.*, publié sous le nom de Marc de Vulson de la Colombière (Paris, Cramoisy, 1644 & 1649, in-f°, 2 vol.); mais qu'on fait être de Denis Salvaing de Boissieu (voir Brunet & Barbier).

Dans cet ouvrage (IIe édition de 1669, t. Ier, p. 39), l'auteur s'exprime ainsi :

« Et afin que le lecteur se satisfasse entièrement, je lui présente les deux métaux, les cinq couleurs, & les deux pennes (pannes) gravez en la page suivante, & luy fais voir l'invention dont je me suis servi, au premier livre de blazon que je fis imprimer, pour connoistre les métaux & les couleurs par la taille douce, laquelle a esté imitée & pratiquée par le docte Petra Sancta, au livre : *Tesseræ Gentilitiæ,* qu'il a composé en latin & fait imprimer à Rome. Auparavant on se servait des lettres capitales des métaux & des couleurs pour les dénoter.... Cette invention (celle des tailles) remplit & ombrage les pièces bien mieux qu'elles n'estoient avant qu'on la pratiquât, & contente la vue avec plus d'agrément. Et il seroit nécessaire que dorenavant tous les graveurs, d'un commun consentement, se servissent de cette méthode & la pratiquassent inviolablement, lorsqu'ils gravent des armoiries en des lieux où l'on ne peut déchiffrer leurs blazons, ni exprimer leur émail. L'*or* est pointillé, l'*argent* est sans aucune hachure, l'*azur* est haché en face, le *gueules* en pal, le *sinople* en bande, le *sable* est haché doublement, & le *pourpre* en barre. Si bien que, sans peine, sans enluminure, sans charger sa mémoire, l'on pourrait connaître l'émail de toutes les armoiries, pourvu qu'on se rende cette table familière..... »

Il y a une remarque importante à faire sur le passage de cette citation où l'auteur dit : « au premier livre de blazon que je fis imprimer ». Comme l'auteur est Salvaing de Boissieu & non Vulson de la Colombière, il doit s'agir d'un autre ouvrage que de la première édition de la *Science héroïque;* or, on attribue encore à ce même Salvaing de Boissieu, un autre ouvrage intitulé : *Recueil de plusieurs pièces & figures d'armoiries omises par les auteurs qui ont traité jusqu'ici de cette science.* (Paris, Tavernier, 1639, in-f°.) C'est donc probablement dans cet ouvrage que le premier emploi des hachures a été fait pour différencier

les couleurs du blaſon. Cette rectification eſt importante pour déterminer la date préciſe à laquelle il faut attribuer l'invention des hachures. Ce n'eſt plus ſeulement en 1644 que le premier emploi de ce mode a été fait, c'eſt en 1639, ce qui eſt beaucoup plus probable; car déjà, dans des livres publiés avant 1650, on trouve cette convention univerſellement adoptée : or, il faut bien ſuppoſer un délai raiſonnable pour que cette invention ait pu ſe répandre.

Aiguière aux armes de Froulay-Teſſé, évêque du Mans.

Nous donnons, à la planche XIV, la reproduction d'une belle aiguière armoriée de cette époque. Cette rare pièce eſt timbrée d'un écuſſon *d'argent, au ſautoir de gueules bordé dentelé de ſable,* où notre habile héraldiſte, M. Stéph. de Merval, a reconnu les armoiries des Froulay de Teſſé. Le chapeau qui ſurmonte ces armes nous permet de les attribuer à Charles-Louis de Froulay-Teſſé, né en 1687, qui fut nommé évêque du Mans en 1723, & mourut le 30 janvier 1767.

Seau géminé expoſé à Évreux en 1864.

Au nombre des pièces notables appartenant à ce groupe, je citerai un ſeau à rafraîchir, bilobé, à deux anſes évidées, figurant deux ſeaux octogones, ſoudés l'un à l'autre par une prolongation de leurs deux pans oppoſés, & ſéparés par deux diaphragmes perforés de nombreux trous [a].

Le décor eſt bleu, en broderies très-fines, formant des lambrequins, des eſpèces de pieds de candélabres ou de calices, en broderie ſur réſerves, ſans aucun motif détaché ſur le fond; ce qui donne à cette pièce un caractère tout particulier, & fait reſſortir le blanc pur de l'émail du fond.

C'eſt ici l'occaſion de remarquer que l'uſage preſque abſolu, dans la décoration dite en broderie à réſerves, conſiſtait à oppoſer les motifs exécutés à l'aide de réſerves, c'eſt-à-dire ſe détachant en blanc ſur un fond bleu, à ceux exécutés ſimplement ſur le fond ordinaire, c'eſt-à-dire ſe détachant en bleu ſur le fond blanc. Toutes les pièces de cette époque préſentent cette oppoſition, ce contraſte des deux genres de travail, & ce n'eſt que par ſuite d'exceptions extrêmement rares qu'on rencontre des pièces qui ne préſentent que des motifs ſur fond ordinaire, ou que des motifs ſur fond artificiel, c'eſt-à-dire exécutés en réſerves. Les deux genres ſont auſſi rares les uns que les autres, & le ſeau que nous venons de décrire eſt l'un de ces exemples peu fréquents, où les deſſins ſur réſerves ne ſont accompagnés d'aucun motif ſur le fond blanc.

[a] Cette pièce figurait à l'Expoſition d'objets d'art & de curioſité ouverte à Évreux en 1864.

Analogie de ce décor avec les motifs en contre-partie de la marqueterie de cuivre.

L'oppofition que préfentent ces deux genres de travaux a fans doute été infpirée par les travaux de marqueterie de cuivre fur ébène ou écaille. On fait que, dans ces travaux, par les difpofitions qu'imagine l'artifte, on emploie continuellement les contre-parties; c'eft-à-dire qu'à côté d'un motif où le fujet eft découpé en cuivre fur fond d'ébène, on paffe à un autre motif où c'eft le contraire qui a lieu, fi bien que le fujet fe découpe en ébène fur fond de cuivre. Le même effet fe reproduit dans les motifs de la décoration de broderie fur faïences rouennaifes; c'eft toujours l'oppofition des deux fonds, l'emploi conftant des contreparties, qui fait le caractère de ces deffins, & cette méthode a duré autant que le fyftème rayonnant lui-même.

Le nombre des pièces en camaïeu bleu eft immenfe; ce font les plus admirables fpécimens de notre fabrication, & ceux dans lefquels le génie normand, patient & laborieux, fe révèle avec toute l'ampleur qu'il peut atteindre. Pour obtenir plus de richeffe encore, on fit appel à de nouvelles couleurs, & les camaïeux furent rehauffés, tantôt de rouge, tantôt de jaune ocré; nous touchons à l'apogée de la fabrication & du ftyle.

2° Emploi du rouge en rehauts & en peinture dans la faïence de Rouen.

2° *Décor bleu rehauffé de rouge ou de jaune.* — Une grande queftion qui divife entre eux les amateurs, eft celle qui confifte à favoir fi le rouge, à toutes les époques, était appliqué & fixé à l'aide d'une feconde cuiffon, ou fi l'on doit divifer en deux époques, correfpondant à deux fyftèmes, ce mode d'application : admettre par exemple que, pendant une première époque, correfpondant au décor rayonnant, le rouge appliqué feulement en rehauts, & particulièrement en filets grêles de peu de furface, fe mettait à une feconde cuiffon; tandis que, pendant la feconde période, correfpondant au décor polychrome à large furface de fleurs & d'ornements, le rouge intenfe, fang de bœuf ou briqueté, par l'emploi de procédés nouveaux plus perfectionnés, s'appliquait avec les autres couleurs en une feule cuiffon. Cette queftion, fuivant M. Riocreux, ferait réfolue, & la fabrication de la faïence de Rouen n'aurait jamais employé qu'un feul mode, l'application du rouge pofé fimultanément avec le bleu, & la cuiffon des deux couleurs faite en une feule & même fournée, contrairement à l'ufage japonais & hollandais qui voulait deux cuiffons pour ces deux couleurs. Il y a peut-être bien des objections à faire à cette décifion, mais, telle qu'elle eft, & à caufe de l'autorité confidérable dont elle émane, elle doit avoir un grand poids.

Il me paraît inconteftable que l'emploi du rouge en rehauts a été la première

tentative de polychromie qu'on ait faite dans la faïence de Rouen, probablement à la naiſſance du décor rayonnant en broderie; &, comme la fabrication manquait alors complétement d'expérience pour manier cette couleur fugace & infidèle, celle-ci manquait la plupart du temps, & ne laiſſait ſur les pièces qui avaient reçu ce complément de décoration que des traces à peine perceptibles. Je ſuis donc porté, pour établir le claſſement des pièces d'époque ancienne, à conſidérer comme primitives celles dont le rouge a le moins réuſſi, d'autant plus qu'on peut remarquer dans ces pièces, que le décor rouge n'y eſt employé qu'avec une extrême réſerve, en légers pointillés par exemple, en petits rempliſſages très-ſimples, en menus détails. Plus tard, au contraire, forts de leur habileté & de leur conſtante réuſſite, les artiſtes firent preſque dominer le rouge au milieu du bleu, & lui réſervèrent de vaſtes eſpaces à remplir de fleurs, de quadrillés & de motifs variés.

On doit conſidérer comme conſtant que la coloration rouge, ajoutée à titre de rehauts & de complément au décor bleu, ne pouvait être obtenue qu'à l'aide d'une cuiſſon ſupplémentaire à un feu modéré, analogue à notre feu de moufle. Au feu intenſe, néceſſaire pour obtenir la fuſion complète de l'émail blanc qui portait le décor bleu, le rouge diſparaiſſait entièrement. Ce rouge, la plupart du temps, bien que l'on poſſédât de nombreuſes recettes pour le compoſer ſavamment, n'était que de la brique pilée, réduite en poudre impalpable & unie à un fondant.

Cependant, je ne ſaurais douter que, vers la fin de la fabrication, on n'eût trouvé le moyen de rendre le rouge aſſez fixe pour pouvoir lui faire ſubir l'épreuve du grand feu. Ainſi, je penſe que les aſſiettes *à la corne* étaient obtenues par un ſeul feu, la cuiſſon préalable du biſcuit exceptée. On peut s'en convaincre, ſuivant moi, en étudiant attentivement la compoſition du décor ainſi que ſon exécution, & en obſervant que le rouge, nonobſtant les bourſouflures qui en accompagnent toujours l'emploi, lorſqu'on l'applique en ſurface, eſt glacé abſolument de la même manière que les autres couleurs, qu'il y a mélange réciproque aux points de contiguité, & que tout ſemble annoncer une ſeule & même fuſion pour toutes les couleurs.

Il n'en eſt pas de même pour le rouge appliqué en retouches afin de faire valoir le décor bleu & le compléter. Ce décor ſupplémentaire eſt ſouvent à peine adhérent; il eſt preſque toujours mat & non glacé, & ſa fuſion eſt évidemment incomplète. Enſuite, il entre rarement comme partie eſſentielle dans l'enſemble de la

compofition, & l'on pourrait le fupprimer fans que le décor y perdît. On en peut citer deux exemples dans la collection céramique du Mufée de Rouen. Dans l'un, le complément rouge qu'on avait ajouté à la compofition du décor a entièrement difparu, & ne fe laiffe foupçonner que par un léger mat qui le remplace; dans l'autre, on voit deux compotiers avec décor abfolument pareil, dont l'un feulement a été rehauffé de rouge. Eh bien, dans ces deux pièces privées de rouge, l'une par accident de cuiffon, l'autre volontairement, l'enfemble du décor ne fouffre en aucune manière de cette privation; feulement l'effet eft différent fuivant l'ufage ou la fuppreffion du rouge.

Cependant, il eft jufte d'ajouter que ce moyen de rehauffer l'effet du décor ayant été étudié & pratiqué par des artiftes habiles, ils arrivèrent bientôt à lui faire jouer un rôle important dans l'ornementation, en réfervant par exemple la place de fleurs, de bouquets entiers, de quadrillés, &c., qu'on ajoutait en rouge dans le décor bleu, & dont l'abfence eût laiffé l'enfemble tout à fait incomplet.

Subftitution du jaune au rouge pour les rehauts.

Dès qu'il eft admis que le rouge n'était appliqué qu'en furcharge, dans une troifième cuiffon, on fe rend parfaitement compte des motifs qui firent exécuter ces tentatives ayant pour but de fubftituer le jaune au rouge, comme complément du décor. Cette troifième cuiffon était certainement une opération affez confidérable, qui entraînait de nombreufes chances de perte de produits, de temps, &c., & qu'on devait tâcher d'éviter, en fubftituant au rouge une couleur qui pût cuire au grand feu; or, le jaune avait cet avantage. On effaya donc de fubftituer le jaune au rouge. On rencontre un affez grand nombre de pièces dans lefquelles cette fubftitution a eu lieu. Je citerai entre autres, deux beaux & curieux plats ayant appartenu à M. l'abbé Colas & qui font entrés au Mufée céramique de Rouen. Mais l'effet obtenu eft des plus fades; le jaune n'a de valeur qu'autant qu'il eft étendu en furface; en fimples traits il difparaît ou ne forme par le rapprochement des traits qu'une teinte douteufe. Auffi, l'artifte qui a exécuté ces deux plats, paraît-il avoir jugé l'effet fi infuffifant qu'il a cru ne pouvoir fe difpenfer, pour fauver ces deux pièces d'une exécution auffi laborieufe qu'étendue, de rehauffer ce jaune par un peu de rouge appliqué en furcharge & ayant dû fubir une cuiffon à part. Par cet expédient, le but loin d'être atteint n'en devenait que plus difpendieux; il n'eft donc pas étonnant qu'il ait été promptement abandonné & qu'on n'en rencontre que de rares fpécimens.

On a auffi tenté de mélanger le jaune au rouge & de les fondre enfemble,

dans l'efpoir que le plus fixe des deux retiendrait le plus volatil; mais on n'a obtenu par ce procédé dont on rencontre auffi quelques fpécimens qu'une teinte jaune fale, irrégulièrement colorée, d'un déteftable effet.

C'eft donc prefque toujours l'union du rouge au bleu qui a prévalu, malgré la complication des opérations de deux cuiffons diftinctes, & c'eft à l'aide de ce procédé qu'ont été accomplis les chefs-d'œuvre les plus délicats & les plus achevés de la faïence de Rouen.

Deffins à contours tracés en rouge.

Il exifte des pièces de ce genre dans lefquelles le trait ou le contour du décor, au lieu d'être tracé en bleu ou en noir, l'eft en rouge. Nous citerons un plat de la collection de M. l'abbé Colas, aujourd'hui au Mufée céramique de Rouen, dont un fragment eft reproduit planche XLVI. Dans cette pièce, tout le contour du deffin eft en rouge, & le rempliffage en couleurs. Or, comment concilier ce fait avec la fuppofition que le rouge n'aurait été appliqué qu'en furcharge dans une troifième cuiffon? Ici, le trait rouge recouvre-t-il un trait bleu & le fait-il difparaître : c'eft un détail à étudier avec attention fur les pièces.

Plateaux.

Au nombre des plus beaux fpécimens de ce genre de décoration, il faut citer les plateaux carrés longs, octogones fur pied, ou octogones allongés à anfes.

C'eft habituellement fur ces pièces de dimenfions médiocres que les artiftes de l'époque du fyftème rayonnant ont déployé toute la magnificence & la fineffe de leurs compofitions ingénieufement agencées. Ces plateaux, furtout ceux de forme carrée longue, à angles abattus, ce qui en fait des efpèces d'octogones allongés, & en outre pourvus de deux anfes, ordinairement carrées & fe détachant des deux extrémités avec fi peu de faillie qu'elles femblent foudées dans toute leur longueur aux bords mêmes du plateau; ces pièces, dis-je, devaient être d'un emploi bien général, car on les rencontre en grande abondance. J'ignore quel pouvait être leur ufage; je crois qu'elles fervaient à préfenter des pâtifferies, des friandifes ou des fruits, comme les plateaux dont on fe fert dans nos foirées, & en outre, je penfe qu'elles pouvaient auffi être l'objet de cadeaux de noces ou de baptême, ce qui expliquerait leur fréquence : quoiqu'il en foit de ces fuppofitions, il n'en eft pas moins vrai que le fond de ces plateaux paraît avoir été le champ de prédilection fur lequel les artiftes fe font davantage ingéniés à varier les innombrables combinaifons de l'ornementation caractériftique qu'ils avaient créée.

Il y a certainement plus de variété dans la décoration de ces plateaux que dans celle des grands plats, quelle que ſoit la magnificence des effets obtenus dans l'ornementation de ces derniers : on dirait que les artiſtes héſitaient moins, dans ces petites pièces, à ſortir de l'uniformité de certains types adoptés, qu'ils cherchaient davantage l'innovation. D'ailleurs, le champ aſſez réduit de ces compoſitions leur permettait de le couvrir davantage, juſqu'au point de n'y laiſſer que les vides néceſſaires pour faire valoir les parties ornées. Certainement, les plus riches, les plus gracieuſes & les plus ſéduiſantes de leurs compoſitions ſe trouvent ſur ces plateaux. (Voir notamment les planches XXIV & XXVI.)

Plats de la collection de M. Loiſel.

Nous citerons encore, parmi les plus belles pièces notables du ſtyle rayonnant, deux plats de la collection de M. A. Loiſel, de la Rivière-Thibouville.

Ces deux grands plats de ſyſtème rayonnant, ſont à peu près ſemblables, mais cependant ils diffèrent dans les détails. Ils portent tous deux, au centre, le même cartouche armorié à double écuſſon, couronné & ſoutenu par des animaux héraldiques du plus bel effet. Autour de ce cartouche, & bien iſolée par un vide ſuffiſant, règne circulairement une bande de 0,03 centimètres de largeur, entièrement exécutée en réſerves, préſentant l'aſpect d'un riche galon brodé, d'un travail très-ſerré & très-fin. Le deſſin de l'une de ces bandes eſt continu & entièrement plein ; celui de l'autre eſt interrompu, à des diſtances aſſez rapprochées, par de petits vides circulaires, du même diamètre que la largeur du galon & remplis de petits bouquets. Chaque plat eſt entouré d'une riche bordure en lambrequins, large dans l'un, aſſez étroite dans l'autre. Une dernière différence ſe remarque entre ces deux plats, c'eſt que l'un, celui à large bordure & à galon ſemé de petits bouquets dans des encadrements circulaires, eſt uniquement décoré en bleu ; tandis que l'autre, à galon plein & à bordure étroite, eſt rehauſſé d'un peu de rouge, appliqué toutefois avec beaucoup de diſcrétion. Ce dernier eſt certainement le plus parfait d'exécution & d'effet, ſurtout parce que la décoration eſt plus ſobre, & que les vides plus grands font mieux valoir les parties ornées. Toutefois ces deux pièces ſe font pendant & ſont au nombre des plus parfaites que notre induſtrie ait produites.

Plats à ſujets chinois.

A l'expoſition d'Évreux, en 1864, figuraient deux grands plats ſemblables, à large bordure en broderie bleue à réſerves, rehauſſée de rouge, avec lambrequins deſcendant bien au-delà du marly. Au centre de ces plats, un ſujet chinois, de

forme circulaire, ſans encadrement particulier, occupe le fond; en laiſſant toutefois entre la bordure & le ſujet un vide aſſez large pour bien iſoler l'une de l'autre. Le tableau central eſt une copie aſſez exacte des ſcènes qui décorent les porcelaines chinoiſes, ſi ce n'eſt que, dans les meubles, les panneaux, galeries, &c., aux motifs purement chinois, on a ſubſtitué des motifs rouennais, en broderie à réſerves. Ces deux pièces, tout en camaïeu bleu rehauſſé de rouge, d'un ton vif & fin, ſur un émail de fond de teinte bleuâtre azurée d'un éclat très-doux, décorées d'ailleurs dans le ſtyle le plus ancien de ce type, méritent d'être diſtinguées & claſſées au premier rang.

Un grand plat, décoré tout en bleu, appartenant à M. Delaunay de Rouen, offre une diſpoſition analogue, c'eſt-à-dire une large bordure à lambrequins & au centre un cadre circulaire indiqué par un ſimple filet & rempli par des uſtenſiles, des vaſes chargés de fleurs, imités des compoſitions chinoiſes du même genre & peints en bleu vif & intenſe ſe détachant ſur un fond continu en bleu tendre. Ce parti pris eſt très-rare & produit un très-bon effet. Ce plat a donc deux fonds, le fond blanc légèrement azuré ſur lequel ſe détache la bordure, & le fond bleu tendre du ſujet central ſur lequel ſe détachent les vaſes précédemment décrits.

Plat de la collection de M. Delaunay.

Un plat préſentant de grandes analogies avec ceux de l'expoſition d'Évreux, dont nous venons de parler, a été acquis, en juin 1866, aux environs de Conches. Il eſt de grande dimenſion, décoré en bleu & rouge, il porte à la circonférence deux bordures concentriques; la première, très-riche, qui occupe tout le marly ſans le dépaſſer, eſt compoſée de douze larges lambrequins alternant avec douze autres motifs plus étroits. Une ſeconde bordure formant couronne, & ſituée à égale diſtance de la bordure extérieure & du ſujet central, eſt compoſée d'ornements enroulés en ſens alternatif & contraire; elle préſente une ſucceſſion de vingt-quatre motifs. Enfin, au centre, un ſujet chinois, à figures, de ſtyle ancien, occupe le tiers du diamètre du plat. Cette pièce, bien que fragmentée, eſt magnifique & d'un grand effet.

Autre pièce notable.

Parmi les pièces préſentant un nombre très-élevé d'alternances, je citerai un plat, à broderie bleue & rouge, de la plus grande fineſſe de travail, décoré au centre d'une roſace de moyenne grandeur, entourée, vers le tiers du diamètre, d'une couronne, de rinceaux & enfin d'une large & riche bordure de pièces

Plat à grand nombre d'alternances.

dites lambrequins, alternés. Ces pièces ſont au nombre de vingt-huit, quatorze d'un genre & quatorze d'un autre; c'eſt le nombre le plus élevé que j'aie encore rencontré. (Collection de MM. de Merval.)

Emploi du jaune pour rehauſſer le bleu.

On ne ſaurait méconnaître qu'aux périodes anciennes de la fabrication rouennaiſe, quand on commença à ſentir l'eſpèce de monotonie que cauſait, par ſa répétition infinie, l'emploi du décor bleu, malgré ſa douceur amie de l'œil, & qu'on chercha à lui aſſocier d'autres couleurs, on fit des efforts répétés pour lui aſſocier le jaune; mais, comme cette couleur très-fuſible & d'un ton peu ſolide ne paraiſſait pas avoir les qualités qui en juſtifiaſſent l'emploi, on eſſaya certains mélanges qui ne donnèrent que de médiocres productions, & finalement on abandonna cette voie pour s'appliquer à la manipulation du rouge, dont l'emploi promettait de bien plus ſûrs & de bien meilleurs réſultats.

Toutefois le jaune, mélangé d'une couleur ocrée ou biſtrée deſtinée à lui donner du ton & en quelque ſorte du poids, a été fréquemment eſſayée à l'époque que je conſidère comme celle des tentatives pour étendre les reſſources de la fabrication & qui ne doit pas dépaſſer les premières années du dix-huitième ſiècle. Le procédé s'y montre avec des réſultats très-divers, rarement acceptables, & qui paraiſſent juſtifier la qualification d'infidèle que je n'héſite pas à lui appliquer. Ainſi, tantôt cette couleur de rehaut paraît fugace & avoir été comme volatiliſée par la cuiſſon; d'autres fois elle eſt lourde, terne & ſale, & s'aſſocie très-mal au bleu ordinairement limpide & d'un ton charmant pour l'œil. Il n'eſt donc pas étonnant qu'on ait bientôt renoncé à ce genre de rehaut qui donnait des réſultats ſi divers & ſi oppoſés au but qu'on ſe propoſait, ſurtout dès qu'on fut en poſſeſſion du maniement facile du rouge. Auſſi les pièces décorées par ce procédé ſont-elles rares & pourraient-elles ſe compter. Ainſi, je citerai un plat rond à bordure aſſez étroite, de ſyſtème rayonnant, & dont le fond eſt entièrement occupé par un motif du même genre, mais remarquable en ce qu'il eſt entièrement exécuté ſur le fond, ſans réſerves : des dauphins, accolés deux à deux, ſervent de principaux motifs. La couleur des rehauts eſt ſourde, terne, & gâte cette compoſition aſſez belle.

Notons auſſi deux plats rayonnants donnés par M. l'abbé Colas au Muſée céramique de Rouen. Ici le jaune eſt bien réuſſi, mais concourt à un effet fade.

Quel qu'ait été le motif de cette ſubſtitution d'une couleur à l'autre, il eſt certain que cette modification a été tentée avec intention, & que ſi elle n'a pas

été plus fréquemment employée, c'eſt que les réſultats obtenus, d'un effet moins accuſé & moins tranché, ne parvinrent pas à capter la faveur du public, au point de faire abandonner l'uſage d'une couleur pour y ſubſtituer l'autre. Je trouve la preuve de cet emploi intentionnel du jaune dans un petit nombre de pièces où les deux couleurs, le jaune & le rouge, parfaitement caractériſées & diſtinctes, ont été employées ſimultanément. Ainſi, dans deux aſſiettes, décorées d'une riche bordure en broderie, le jaune remplace le rouge dans l'emploi ordinaire de rehauſſer, par des détails ajoutés, l'effet général de la broderie, & ce jaune, d'apparence lourde & ocreuſe, ne reſſemble en rien au rouge & ne ſaurait en provenir; mais, en outre, un petit cartouche, qui entre dans la compoſition générale du deſſin, eſt pointillé en rouge, tellement net & caractériſé qu'il n'eſt pas poſſible de ſuppoſer que l'artiſte n'ait pas eu les deux couleurs à la fois à ſa diſpoſition, pour rehauſſer ſoit avec l'une, ſoit avec l'autre, la broderie bleue qui forme toujours la baſe du deſſin.

Deſcription de deux grands plats circulaires décorés au centre de figures en camaïeu bleu ſur fond jaune ocré.

Les planches XXXIV à XXXVII préſentent la reproduction des plus magnifiques ſpécimens de ce groupe : l'aſſiette à double blaſon [a] eſt notamment d'une réuſſite accomplie, & tous les amateurs la conſidèrent comme le chef-d'œuvre de notre fabrication. Le deſſin que nous donnons de ces pièces, nous diſpenſera d'entrer dans de plus longues deſcriptions. Mais nous tenons à rappeler ſommairement ici deux magnifiques plats qui appartiennent à ce groupe, décorés de perſonnages en camaïeu bleu ſur fond jaune ocré. Ces deux plats, de 56 centimètres de diamètre, ſont décorés au pourtour d'une large bordure commençant près de la lèvre du plat par un feſtonné & un filet bleu, iſolé entre deux filets blancs. L'ornementation de la bordure ſe compoſe de lambrequins remplis d'ornements en réſerve, où le rouge ſe marie au bleu. Ces lambrequins ſont prolongés par des ornements en fleurons ſe détachant ſur le fond du plat; des guirlandes de fleurs en chapelet vont de l'un à l'autre; avec ces lambrequins alternent des cartouches remplis d'un ornement quadrillé en rouge; ces cartouches ſe prolongent comme les lambrequins, par de riches rinceaux, de manière à préſenter une maſſe égale à celle des lambrequins : le nombre des lambrequins eſt de dix pour l'un des plats & de onze pour l'autre. Ce qui donne, avec les cartouches interpoſés, vingt motifs pour l'un & vingt-deux pour l'autre. On voit donc que ces deux plats ne ſont pas parfaitement

[a] Aux armes de Marquetel, marquis de Saint-Denis du Guaſt.

femblables, quoique, au premier coup d'œil, on fe rende difficilement compte de cette différence; feulement, par un effet vifuel facile à comprendre, l'un paraît beaucoup plus grand que l'autre (c'eft celui dont les motifs font en réalité plus grands), quoique leur diamètre foit fenfiblement égal. Ce fait prouve en particulier que le tracé des motifs n'a pas toujours été fait à l'aide de poncifs, car la différence de proportion entre les deux plats eft confidérable. Enfin, le centre du plat eft décoré d'une roface feftonnée accompagnée de quelques légers ornements fe détachant du fommet & de l'entre-deux de chaque fefton, & cette roface eft remplie par un niellé fond brun partagé en deux parties; la moitié fupérieure eft remplie en rinceaux, la moitié inférieure en quadrillés. Sur ce fond fe détachent, en réferve, huit petits génies nus, tenant la plupart des inftruments de mufique, exécutés en camaïeu bleu, & placés de telle forte que la partie quadrillée fur laquelle ils fe détachent forme le fol fur lequel ils pofent. L'exécution des figures eft médiocre; celle des ornements eft ferme & vivement accentuée par la coloration.

L'un de ces beaux plats, qui appartenait à la collection de M. A. Affegond, eft aujourd'hui au Mufée de Bernay.

L'époque de cette fabrication correfpond à l'année 1726, date infcrite au fond d'un plat à barbe, décoré, comme les pièces ci-deffus décrites, de perfonnages en camaïeu bleu fur un fond jaune. Ce plat porte également le nom de fon propriétaire : « Mr PICAR ».

A ce groupe appartient encore une affiette à bordure étroite, fond jaune rehauffé d'arabefques noires, préfentant en fon centre de petits génies de la mer montés fur des dauphins; cette peinture, d'un fini parfait & d'une exquife délicateffe, eft très-remarquable dans fa fimplicité, d'autant plus que le trait rouge qui circonfcrit les figures nues, fait reffortir le modelé des chairs avec une vigueur particulière.

Je dois auffi fignaler l'emploi de la couleur noire ou plutôt violet noirâtre foncé, pour remplacer le rouge dans des deffins de broderie d'une époque primitive, tentative dont j'ai vu quelques exemples, au refte fort rares fans doute, comme ceux de l'ufage du jaune.

3° Décor régulier polychrome.

3° *Décor régulier polychrome.* — A mefure que la fabrication fe développa, les manufacturiers luttèrent pour le bon marché, & chacun s'efforça d'économifer

fur la main-d'œuvre. Les deffins de réferve en camaïeu, à broderies multipliées, ne pouvaient être exécutés que par des artiftes confciencieux & habiles. La polychromie permettait de diffimuler les infuffifances du deffin fous la robe éclatante des émaux, & ce procédé, tout en tenant compte des difpofitions en guirlande du ftyle rayonnant, prit une place importante dans l'induftrie.

Les planches XLV à LI nous montrent avec quelle habileté nos peintres fe fervirent de ce fyftème d'ornementation pour décorer les objets les plus différents. Ils allèrent jufqu'à emprunter à l'art de la ferronnerie, pour les mêler aux guirlandes de fleurs, fes motifs les plus élégants, & de cette union féconde font nées des œuvres d'une exquife perfection.

Nous citerons tout d'abord parmi les pièces notables de ce groupe une petite foupière ronde à deux oreilles, décorée fur fon pourtour & fon couvercle d'un deffin polychrome, à difpofitions imitant les motifs de ferronnerie du dix-feptième fiècle, d'une régularité, d'un équilibre & d'une coloration parfaites, qui eft un véritable chef-d'œuvre du genre. Cette pièce, de la collection de M. Lottin de Laval, à Bernay, figurait en 1864 à l'expofition régionale d'Évreux, fous le n° 1219 du catalogue analytique.

Une obfervation générale qu'on peut faire fur les motifs qui appartiennent à ce genre de décoration, c'eft qu'ils font ordinairement d'un goût très-diftingué pour ne pas dire exquis, & qu'ils font, en outre, d'un emploi affez rare. Les pièces de cette nature fe comptent, & on trouve vingt pièces, cent même, décorées en broderie ordinaire, contre une de cette efpèce. La foupière ci-deffus décrite eft la plus belle que j'aie encore rencontrée.

Emploi de la couleur verte parfondue dans l'émail du fond.

Très-fouvent, dans les pièces de ce groupe, la couleur verte eft parfondue dans l'émail du fond. Quoique les échantillons de ce genre foient affez fouvent rencontrés pour qu'on puiffe tout d'abord fuppofer qu'il y a eu intention d'obtenir un effet nouveau, en provoquant l'émail vert à fe parfondre dans l'émail blanc du fond, cependant, comme je rencontre des pièces tout à fait pareilles dans lefquelles cet effet n'a pas lieu, je penfe que l'intention n'eft pas pofitivement démontrée & qu'il y a, dans cette coloration de l'émail, accident de fabrication.

Fontaine de la collection de M. Gouellain.

Nous mentionnerons encore, parmi les pièces de ce groupe, une grande fontaine en forme de vafe à décor bleu & rouge, rehauffé de vert & de jaune biftre; des guirlandes de fruits & de fleurs dans les mêmes couleurs font le tour de la

panſe. Sur la friſe, des payſages en camaïeu bleu & jaune ſont encadrés dans des cartouches ; un écuſſon à doubles armoiries orne le milieu de la dite friſe. A la partie inférieure, des oves en relief, ſéparés par un décor d'arabeſques ſont noires ſur fond jaune ocré. (Collection de M. Guſtave Gouellain.)

IMITATION CHINOISE.

Imitation chinoiſe. 1° Décoration multicolore par Guillibaud.

1° *Bordures quadrillées vertes, pagodes, &c.* — Le fabricant Guillibaud nous ſemble avoir inauguré l'emploi des ſujets chinois dans la décoration de la faïence de Rouen. En effet, ſon nom ſe trouve (orthographié : Mr Guillibeaux) au revers du plateau reproduit planche XLIII., que nous conſidérons comme un des échantillons les plus remarquables de ce groupe, en même temps qu'un des types primitifs de cette ornementation de goût étranger.

La décoration multicolore, les bordures dans leſquelles entrent comme élément décoratif les ornements quadrillés ou en treilles, n'appartiennent point à ce qu'on doit appeler la belle époque de la fabrication rouennaiſe, mais bien au commencement de la dernière époque qui eſt vraiment la décadence, pendant laquelle, toutefois, on a encore exécuté d'aſſez belles choſes & ſurtout de très-brillantes par leur éclat, lorſqu'on a pris la peine de les ſoigner. Il y a, vous l'avez vu, deux époques ou deux fabrications antérieures très-diſtinctes dont la première n'employait guère que le bleu & n'a laiſſé ſubſiſter juſqu'à nous que de rares ſpécimens remarquables par une exquiſe délicateſſe de deſſin, & dont la ſeconde, où l'on aſſociait le rouge brique au bleu, a produit ces innombrables ſpécimens caractériſés par cette décoration dite en broderie, & dont le principe était une ſorte d'imitation des marqueteries de Boule; vient enſuite la troiſième fabrication qui eſt une évidente imitation de porcelaine de Chine, où l'ornementation eſt auſſi bizarre que flamboyante.

Les pièces de faïence ſouſcrites du nom de Guillibeaux ſont aſſez rares pour mériter d'être énumérées ici. Nous connaiſſons, en la poſſeſſion de M. l'abbé Colas (aujourd'hui au Muſée céramique de Rouen), un plateau aux armes du duc de Montmorency-Luxembourg, analogue à celui de la planche XLIII qui appartient à M. Gve Gouellain.

Deux couvercles de ſoupière aux mêmes armes, figurent encore : l'un dans la collection de M. Gouellain, l'autre dans celle de M. Alphonſe Maze, de Rouen.

Les armes figurées fur toutes ces pièces font celles de la famille de Montmorency-Luxembourg : *D'or, à la croix de gueules, cantonnée de 16 alérions d'azur, qui eft de Montmorency; chargé en cœur d'un écuffon d'argent au lion de gueules, la queue nouée, fourchée & paffée en fautoir, armé, lampaffé & couronné d'or, qui eft de Luxembourg.* Service aux armes du duc de Luxembourg.

Ne fe pourrait-il pas que ce fervice, qui paraît avoir été fort fomptueux, & qui certainement était le produit le plus achevé de l'induftrie de cette époque, (il dut être exécuté entre les années 1728 & 1730), ait été un préfent fait par les magiftrats municipaux de Rouen au duc de Luxembourg, gouverneur de la province, à l'occafion de quelque circonftance mémorable, comme fon entrée en fonctions, & que ce fervice, commandé à Guillibaud, comme au plus habile de fes confrères, ait été par ce dernier foufcrit de fon nom en toutes lettres, à chaque pièce, afin que le duc n'ignorât pas quel était celui qui avait produit ce riche fpécimen de l'induftrie rouennaife ?

De pareils cadeaux étaient tout à fait dans les habitudes de l'époque; il fuffit d'ouvrir les regiftres municipaux pour y trouver, à chaque réception de fouverain & de prince, des mentions de cadeaux divers, en étoffes, en dragées, &c., faits non-feulement au prince reçu, mais encore aux perfonnes de fa fuite. Cette conjecture paraît fort naturelle. Au refte, en cherchant dans les regiftres municipaux, on trouve, finon mention de cette circonftance, au moins la démonftration qu'en pareille occafion on préfentait aux grands perfonnages des produits remarquables de l'induftrie du pays.

La famille de Montmorency-Luxembourg fut en poffeffion du titre de gouverneur de Normandie, fous deux de fes membres.

1° Charles-François-Frédéric de Montmorency, duc de Luxembourg, duc de Piney, pair de France, né en 1662, fut nommé en 1694. Il fuccédait au duc de Montaufier. Il fit fon entrée à petit bruit, & le cinq mai 1694, il fe fit recevoir au Parlement, où il prit féance, accompagné de M. de Beuvron, lieutenant du roi au gouvernement de la haute Normandie, & de M. de Matignon, auffi lieutenant du roi pour la baffe Normandie. Il décéda à Paris, le 4 août 1726, âgé de foixante-fix ans.

2° En 1728, Charles-François-Frédéric II de Montmorency, duc de Luxembourg & de Piney, pair de France, &c., né le 3 décembre 1702, reçu auparavant en furvivance, dès le 27 feptembre 1718, fut nommé par le roi gouverneur de

la Normandie, & fit fon entrée folennelle dans Rouen, le 27 juin 1728 & prit féance au Parlement, le 2 juillet de la même année. Il mourut le 18 mai 1764. (D'après Farin, *Hiftoire de Rouen,* t. I[er], part. I[re], & le P. Anfelme, III, 590.)

C'eft avec l'entrée du fecond que coïnciderait la fabrication du magnifique fervice de table qui nous occupe. La réception du duc fut fplendide, fi l'on fe reporte aux renfeignements qui nous font fournis par les regiftres des délibérations municipales. Voici ce que nous y trouvons :

Entrée folennelle du duc de Luxembourg, gouverneur de Normandie, à Rouen.

— ... « Du 25 juin 1728, en l'affemblée de MM. les vingt-quatre du Confeil de la ville, devant M. Judde, premier confeiller échevin... M. Judde a repréfenté à la compagnie que M[gr] le duc de Luxembourg, gouverneur de cette province, devait inceffamment arriver en cette ville... afin que la compagnie délibère ce qu'il convient de faire.

Il a arrêté que MM. de Saint-Ouen & Prevel, échevins modernes, font députés de la part de la compagnie pour aller à Gaillon, le féliciter fur fon heureufe arrivée dans fon gouvernement & lui demander fes ordres pour fa réception en cette ville.

M. Judde a encore repréfenté à la compagnie qu'il eft dû à M[gr] le duc de Luxembourg un repas pour fon entrée en cette ville; MM. du bureau font autorifés à faire les frais qu'il conviendra.

Du 27 juin 1728, M. Judde a repréfenté à la compagnie qu'à l'arrivée de M[gr] le duc de Luxembourg, il convenoit & lui étoit dû des préfents, à ce que la compagnie ait à en délibérer. Il a été arrêté que MM. du bureau font autorifés de faire tels préfents à M[gr] le duc de Luxembourg qu'il en a été ufé par le paffé & de faire toutes les dépenfes néceffaires.

Le dit jour 27 juin 1728, à l'arrivée du duc de Luxembourg à la porte Grand-Pont, on lui a préfenté les clefs de la ville dans un baffin d'argent. Les bourgeois étaient fous les armes, en haie depuis la porte Guillaume-Lion, jufques à fon hotel de la place Saint-Ouen, où il a logé.

Le lendemain 28, les confeillers échevins en charge ont été faluer M. le duc de Luxembourg à fon hotel. M. Judde lui a préfenté dans une bourfe tiffue d'or la fomme de 3,000 liv., dont il a remercié la compagnie, & a remis à M. Judde, la dite fomme, en lui difant qu'il lui dirait fes intentions pour

employer la dite fomme aux befoins de la dite ville. Après quoi le concierge de la ville lui a préfenté de la part de la compagnie vingt-quatre bouteilles de vin, préfent ordinaire de la ville en pareille occafion.

Du 29 juin, affemblée générale de MM. de la ville, pour délibérer fur ce qu'il convient faire pour l'arrivée de Mme la ducheffe de Luxembourg, laquelle doit arriver en cette ville ce jourd'hui.

Il a été arrêté que MM. du bureau font autorifés de faire les honneurs qui font dûs à Mme la ducheffe de Luxembourg, & de faire toutes les dépenfes néceffaires en pareille occafion.

Le 29 juin, entrée de la ducheffe avec le même cérémonial que pour le duc.

Le 30 juin, les échevins en charge vont faluer la ducheffe de Luxembourg à fon hotel & lui préfentent fix douzaines de boites de confitures & deux cents livres de bougie, de la part de la ville.

Le 5 juillet 1728, le duc & la ducheffe de Luxembourg foupèrent à l'hotel de ville où il y eut enfuite un bal. Ils furent invités quelques jours à l'avance par quatre de MM. du bureau en habits de cérémonie. M. le premier préfident & M. l'intendant furent invités audit fouper de la même manière... Il y eut plufieurs tables dans la falle du bas de l'hotel & dans les autres appartements de la ville.

Du 9 avril 1731, M. le maire a reprefenté à la compagnie que Mgr le duc de Luxembourg, gouverneur de cette province, n'ayant point voulu recevoir la bourfe de 3,000 liv. que l'on a coutume de préfenter à MM. les gouverneurs de cette ville à leur première arrivée, les ayant remis au profit de cette ville pour en faire quelque embelliffement, pourquoi demande à quel ufage la compagnie juge à propos que l'on employe ladite fomme de 3,000 liv. Ouy le procureur du roy, les avis pris, il a été délibéré que MM. du bureau font autorifés d'employer ladite fomme de 3,000 liv. à tel ouvrage & embelliffement qu'ils jugeront à propos... »

Il fuit de là que fi l'on fe reporte aux habitudes du temps, on concevra très-bien que, lors de l'entrée & du féjour à Rouen du duc de Montmorency-Luxembourg, gouverneur de Normandie, un fervice de faïence de Rouen, à fes armes, ait pu lui avoir été offert.

N'avait-on pas préfenté à François I[er], traverfant le Beauvaifis en 1536, *un buffet de Savignies;* c'eft-à-dire un dreffoir chargé de poteries fabriquées dans cette localité ?

Sous le bénéfice de ce précédent, nous accueillerons la même hypothèfe, à l'égard du fervice dont la planche XLIII préfente un fpécimen, & nous admettrons avec la tradition rappelée par quelques écrivains, qu'il a été offert au duc de Montmorency par le corps de ville.

Bordures à treillis quadrillés, de la fabrique de Guillibaud.

La fabrique de Guillibaud eft inconteftablement une de celles qui a le plus foigné fa fabrication & multiplié fes produits. Le magnifique fervice aux armes du duc de Luxembourg, gouverneur de la province de Normandie, eft affurément un de fes chefs-d'œuvre, & c'eft, en effet, au point de vue de la fabrication une chofe très-parfaite; mais il faut convenir que cette fabrique manquait effentiellement de fécondité dans l'invention & qu'elle eft infiniment au-deffous de celles qui ont fabriqué toutes les admirables pièces en broderie bleue avec rehauts de rouge que l'on poffède. Je crois faifir que c'eft elle qui a commencé la décadence, en fubftituant au genre infiniment varié des deffinateurs en broderie des ornements nouveaux, fleurs, feuillages, oifeaux & infectes, pagodes colorées de nuances vives & tranchées, d'abord chargés de détails minutieux, écailles, pointillés, &c., & enfin groffièrement expédiés comme au poncis.

Pièce notable armoriée.

Je confidère comme une pièce notable de ce groupe un plat à barbe à bordure quadrillée qui fe trouve au Mufée céramique de Rouen.

Cette pièce, avec grand écuffon armorié, au centre de la bordure, eft extrêmement importante & curieufe. Le fond eft occupé par un rameau difpofé en efpalier, qui porte fur un feul tronc deux grandes fleurs aftéroïdes, l'une à pétales bleus avec centre rouge, l'autre avec effet inverfe, &, en outre, des boutons & des fleurettes de plantes diverfes & des folioles laciniées de fantaifie.

La bordure large de quatre doigts, qui occupe tout le bord renverfé du plat, eft divifée en quatre compartiments, entre lefquels s'infèrent trois efpèces de cartouches ou réferves à fond blanc, dont deux font remplis par des pagodes chinoifes & le troifième par l'écuffon armorié mentionné plus haut, & qui fe compofe d'un écu ovale ainfi blafonné : *d'azur à trois têtes de léopard d'argent, pofés 2 & 1, fupports deux lions, couronne de comte.* Les lions font colorés en brun carmélite.

Les quatre panneaux de bordures compris entre ces réferves font remplis par des quadrillés à motifs différenciés entre eux; tous portent, en outre, brochant fur ce motif du fond, des aftéroïdes pareils à ceux du fond du plat, rouges & bleus, bleus & rouges, difpofés trois par trois, pareils entre eux, & oppofés feulement d'un panneau à l'autre. Le premier quadrillé eft à bandeaux verts, croifettés de rouge, comme dans toutes les pièces ordinaires de la fabrique de Guillibaud. Le deuxième eft à bandeaux jaunes, bordés & croifettés de vert. Le troifième eft à bandeaux blancs bordés de rouge fur fond jaune chamois, croifettés de noir aux angles, avec doubles croifettes noires au centre. Enfin le quatrième eft à bandeaux blancs bordés de noir, avec réferves dans les lofanges d'une quatrefeuille enlevée fur fond rouge avec point central jaune bordé de rouge, & quatre traits bleus, un fur chaque foliole.

Ces quatre formes de quadrillés, dont le dernier eft fort beau, témoignent du foin extraordinaire apporté à la fabrication de cette pièce & fuffifent à la mettre en dehors des pièces de commerce courant.

Il eft à remarquer que les motifs arborefcents de genre chinois, difpofés en efpalier, font ordinairement affociés aux bordures en quadrillés verts; lefquelles bordures font interrompues par des cartouches ou réferves dans lefquels font peintes des fleurs ou des écreviffes. Ce genre n'eft qu'une variété de celui de la fabrique de Guillibaud qui fut puifer avec intelligence à toutes les fources d'infpiration chinoife.

Plats en émail bleuté comme l'émail de Nevers.

J'ai eu quelquefois entre les mains des affiettes ou des plats de ce groupe à émail bleuté, femblable à l'émail de Nevers.

En général, ce genre de teinte n'appartient pas à l'émail de Rouen : la couleur de ce dernier eft de nuance verdâtre, &, foit que cette nuance s'obtienne naturellement par la qualité même des matières employées pour préparer l'émail, foit que l'ingrédient introduit avec intention dans cette fabrication (probablement une infiniment petite dofe d'oxyde de cuivre), fût de nature à fe mêler plus intimement qu'une couleur préparée, toujours eft-il que cette nuance paraît naturelle, tandis que l'émail bleuté dont nous voulons parler trahit évidemment le mélange d'une certaine dofe de couleur bleue dans l'émail blanc. Cette nuance eft fort rare dans la fabrication rouennaife, cependant nous l'avons rencontrée dans un très-grand & beau plat de cette fabrique que j'attribue à Guillibaud & qui eft

caractérifé par une large bordure en quadrillés ou treillis de couleur verte, interrompue par des cartouches remplis de fleurettes & par une grande pagode au fond. Or, ce plat d'une exécution très-foignée & d'une réuffite parfaite, & qui pouvait paffer pour un chef-d'œuvre du genre, avait fon émail bleuté, je dirais volontiers, comme certains papiers à lettre, & cette teinte était évidemment obtenue à l'aide d'un mélange de couleur bleue introduite dans le blanc. Cet exemple, entre autres, prouve que toutes les exceptions aux règles les plus générales font poffibles; que des effais, des tentatives, des emprunts aux fabrications étrangères peuvent rapprocher d'afpect, quelquefois jufqu'à les confondre, des produits d'origine très-diverfe, & qu'il ne faut pas fe hâter de conclure, fur un feul figne, fans tenir compte de tous les éléments de conviction.

Autre pièce notable.

Je range encore parmi les pièces notables un grand plat rond, à double talon, décoré à l'intérieur d'un deffin de plantes chinoifes, rouge fur bleu, d'un effet extrêmement puiffant & de formes affez correctes comme imitation d'ancien ftyle chinois.

La bordure fe compofe de deux parties : 1° un cercle extérieur, compofé fuivant un modèle généralement adopté de petites arcades s'appuyant fur le cordon intérieur comme fur une bafe, & dirigeant à l'extérieur leur cintre déchiqueté, tout bleu; 2° un galon régnant concentriquement tout autour, & compofé alternativement de cartouches en réferve, renfermant tour à tour une fleurette & un papillon rehauffés de couleurs vives. La partie nue du galon eft à fond jaune citrin, avec deffin niellé bleu, &, au milieu de cette bande niellée, un animal fe contourne efquiffé d'un trait bleu. L'effet de cette bordure ifole bien le grand motif central & conftitue un tout à la fois harmonieux & puiffant.

Ce plat dont nous avons perdu la trace était alors entre les mains d'un marchand de Rouen.

2° Bleu lapis & fonds laqués.

2° *Bleu lapis & fonds laqués.* — A côté de ces imitations de l'art chinois, il convient de mentionner les effais tentés à Rouen avec un certain fuccès pour contrefaire la faïence dite perfane & les laques.

Faïences dites de Perfe, à fond bleu avec ornements blancs & jaunes.

On fabriquait communément à Nevers des faïences *dites de Perfe*, à fond bleu avec ornements blancs & jaunes.

L'opinion très-arrêtée de M. Riocreux, à propos de ces faïences qu'on appelle

généralement de Perfe, & qui offrent un fond bleu très-intenfe, à émail prefque toujours limpide, avec des ornements en émail blanc rehauffé ou varié de jaune d'or, eft qu'elles font toutes de Nevers. Seulement il eft poffible que le principe de leur ornementation ait été emprunté à la Perfe, au temps des voyageurs Tavernier & Chardin.

Il exifte auffi des faïences de Rouen qui ont pour fond le bleu foncé avec ornements blancs fuperpofés; mais ces faïences font faciles à diftinguer des précédentes, en ce que le fond eft d'un bleu un peu opaque, comme s'il était mêlé de blanc, ou même un peu ardoifé, & que les ornements rappellent les motifs de Rouen.

En confidérant le ftyle de décoration de ces faïences, on eft fondé à penfer qu'elles fortaient de la fabrique de Guillibaud. En effet, fur les plats, cuvettes, pots à eau, &c., l'ornementation eft toujours caractérifée par une large bordure à quadrillés, fur laquelle brochent des fleurs ou demi-fleurs à difques aftéroïdes, comme dans les pièces du fervice aux armes du duc de Luxembourg. Les couleurs font autres, &, c'eft tout naturel, puifqu'elles doivent s'enlever fur un fond bleu; mais le deffin & l'intention décorative reftent les mêmes.

Pour bien expliquer ce qu'étaient nos faïences à fond d'émail bleu, décorées d'ornements & de fleurs polychromes peints en furcharge, nous donnons à la planche XLIV la reproduction d'une de ces curieufes & rares pièces, deffinée d'après l'original du Mufée céramique de Rouen.

A ce groupe appartient le plateau de la planche XLIV *bis*, pièce d'une rareté infigne dans la fabrication rouennaife, & qui fait partie de la collection de M. Aug. Dupont-Auberville, de Paris. L'éclat incomparable de ce morceau n'eft égalé que par celui du plus beau laque de Chine. Ces échantillons ne fe rencontrent que très-rarement & font toujours l'œuvre perfonnelle d'un peintre à la recherche d'effets nouveaux.

PIÈCES EXCEPTIONNELLES ET A FIGURES.

Pièces à perfonnages.

Les ornemaniftes qui décoraient les pièces d'ufage ordinaire ignoraient complétement l'art du deffin appliqué à la figure & à la repréfentation de l'homme.

Pourtant, des œuvres d'exception font forties des ateliers rouennais, exécutées par des peintres habiles; nous rechercherons à qui doivent être attribués ces

ouvrages ſpéciaux dont il eſt bon de donner ici une deſcription rapide, d'autant plus que ces pièces ſe comptent, qu'elles ſont fort rares, & qu'elles méritent une mention particulière.

Les deux plus beaux ſpécimens, qu'il nous fut tout d'abord donné de voir en ce genre, ſont deux grands plats appartenant à M. Alfred Baudry. (Voir planches XXXVIII & XXXIX.) Sur le deſſous de l'un des plats, on lit en lettres bleues :

Pinxit
1736
CB

Le ſujet repréſente *Adonis ſurprenant Vénus endormie.*

Sous l'autre, on trouve la peinture allégorique des *Quatre Saiſons*, avec l'inſcription ſuivante :

»» Borne ««
»» Pinxit ««
»» Anno ««
»» 1738 ««

Il eſt inutile d'entrer dans la deſcription de ces pièces figurées dans nos planches; mais il faut mentionner avec détails deux grands plats à ſujets polychromes, que nous avons eu l'occaſion d'étudier à Rouen, quelques années après les précédents.

Ces deux plats, rencontrés en juin 1862 dans les environs des Andelys, & acquis depuis par M. Dejean, à Paris, préſentent beaucoup d'analogie pour le genre & le faire avec ceux de M. Alfred Baudry.

L'un des deux repréſente *Judith & Holopherne,* l'autre *Jéſus & la Samaritaine.* Tous deux ſemblent avoir été exécutés pour ſervir de pendants, d'autant plus qu'ils ont été trouvés enſemble & paraiſſent être de la même main. L'un des deux, celui de *Judith,* eſt ſigné, dans la compoſition même, du nom de LELEV, nom qu'on pourrait lire *Lejeu* auſſi bien que *Leleu,* ſi cette dernière verſion n'était la plus vraiſemblable : ſeulement il faut admettre que le peintre, en traçant ſon nom à l'aide de *capitales,* y a introduit par mégarde une *l* curſive qui ſe confond avec un I capital.

Les bordures de ces deux plats ſont différentes, & l'une, celle du plat à *La Samaritaine*, offre des détails caractériſtiques qui peuvent aider à préciſer l'époque de l'exécution; elle eſt compoſée de fleurs & de fruits fantaſtiques au type de ceux que l'on rencontre dans certains échantillons de la fabrique de Guillibaud; le tout ſur fond blanc.

La bordure du plat de *Judith* eſt d'un genre ſingulier & peu commun; elle ſe compoſe d'un rinceau s'enroulant alternativement dans deux ſens oppoſés, à l'imitation des types antiques & bien connus; ce rinceau laiſſe échapper des fleurs, mais le tout eſt exécuté à peu près au ſimple trait : le fond eſt pointillé de bleu, & les fleurons, ornements, &c., de rouge; l'effet général eſt aſſez léger.

L'examen de ces bordures m'a convaincu d'un fait dont j'avais déjà émis la ſuppoſition à l'occaſion des plats de M. Alfred Baudry, c'eſt que ces bordures ſont d'une autre main que les ſujets des plats qu'elles entourent, qu'elles ſont l'œuvre d'un ornemaniſte de profeſſion, poſſédant la ſûreté de pinceau & la netteté d'exécution qui caractériſent un artiſte exercé dans ce genre; tandis que la peinture proprement dite trahit la touche incertaine, vague & maladroite d'un deſſinateur qui n'a point l'habitude de manier l'émail, & de poſer leſtement ſon trait ſans retouche, ainſi que l'exige ce genre de travail.

Réflexions ſur la maladreſſe des peintres lorſqu'ils exécutaient des ſujets à figures.

De cette obſervation, déjà pluſieurs fois répétée d'après des décorations à ſujets que j'ai été à même d'examiner, je ſuis porté à conclure : que la fabrique de Ronen n'a jamais entretenu de peintres ou de deſſinateurs proprement dits parmi ſes artiſtes habituels qui étaient de purs ornemaniſtes; que, lorſque l'occaſion ſe préſentait d'exécuter, dans des circonſtances aſſez rares ſans doute, un ſujet à figures, c'était un peintre ou un deſſinateur que l'on en chargeait; mais celui-ci, étranger à la manutention de l'émail, rendu timide & maladroit par l'obligation d'exécuter preſtement, ſans poſer en quelque ſorte, & ſans avoir la reſſource des repriſes & des retouches, gêné d'ailleurs par la forme concave ou convexe de l'objet à décorer, perdait toute ſa liberté d'exécution, & n'obtenait pour réſultat qu'un deſſin gauche & une exécution ſèche, embarraſſée & étriquée, & enfin une coloration déteſtable & ſans effet.

Pour en revenir aux deux plats en queſtion, la couleur ſe compoſe d'un camaïeu bleu qu'on a eſſayé d'animer par l'application de quelques couleurs;

Aaaa

ainsi du jaune pour les draperies & les accessoires, du vert sale pour les arbres & les draperies, du violet de manganèse pour certains détails, & enfin du rouge brique pour d'autres détails caractéristiques, tels que le sang coulant du tronc d'Holopherne. Dans les deux plats, la robe des deux principales figures est décorée de petites fleurettes & de points bleus, par-dessus lesquels on a appliqué une couche de jaune assez vif qui laisse transparaître le dessin diapré du fond. Les ombres sont exécutées tantôt à l'aide de surcharges de couleurs, tantôt à l'aide de hachures croisées, transition du procédé de la peinture à celui de la gravure témoignant de l'inexpérience de l'artiste.

Dans la bordure de *Judith*, six cartouches réservés contiennent des emblèmes. En haut, le soleil & quelques signes du zodiaque; en bas, le même astre avec quelques étoiles; à droite, en haut, des attributs d'architecture; à gauche, une pierre soutenue par un étai; en bas à droite, un lion dans un paysage; à gauche, un vaisseau sur les flots.

Il est à remarquer que des quatre grands plats principaux à sujets qui viennent d'être décrits, trois sont signés. Les deux premiers sont de Claude Borne (l'un signé C. Borne en toutes lettres, l'autre C. B.); les deux autres sont tous deux de la même main incontestablement & l'un porte le nom de Leleu. Or, ces deux peintres sont connus : l'un, Claude Borne, travaillait en 1740 & années suivantes chez M. Dionis, & l'autre était attaché en 1742 à la fabrique de Fouquay, qui mourut au mois de mai de cette même année. Ces plats sont donc l'œuvre de peintres ordinaires de fabrique. Ce fait confirme l'opinion que j'avais eue que ce travail n'étant pas ordinaire à la fabrication habituelle de Rouen, on empruntait pour cette circonstance la main de quelque peintre ou dessinateur qui, peu exercé dans ce genre de peinture, y apportait une sorte de maladresse & de gaucherie qui explique l'imperfection relative de ces œuvres. Ce sont en effet des ornemanistes qui ont peint ces figures en dehors de leurs aptitudes.

Je citerai au nombre des pièces analogues un fort beau plateau représentant *Achille reconnu par Ulysse* d'après Vleughels, & qui m'a été communiqué par M. Gustave Gouellain.

Nous mentionnerons aussi une belle assiette, *Vénus fouettant l'Amour*, qui a figuré, en 1861, à l'Exposition d'art & d'archéologie de Rouen, & qui appartient aujourd'hui à M. Victor Billard, à Rouen. Les couleurs employées sont le bleu

intenfe, le rouge & le vert; elles fe rapprochent, la première furtout, de celles de la planche VIII.

J'ai vu auffi & je claffe au nombre des pièces notables un plateau carré repréfentant le *Triomphe de Cybèle*, qui fait partie de la collection de M. A. de Bellegarde. Ce plateau nous montre un des fpécimens les plus importants de la peinture de fujets appliquée à la décoration de la faïence rouennaife.

Le Triomphe de Cybèle peint fur un plateau carré.

La déeffe Cybèle, couronnée de tours & affife fur un char élevé, eft traînée par deux lions. A fes côtés font affis, d'une part, Bacchus la coupe en main, de l'autre Cérès; Flore & Pomone, tenant des fleurs & une corbeille de fruits, fuivent le char; des nymphes, des fatyres, des enfants, le précèdent ou l'accompagnent. Cette riche compofition, imitée des bacchanales du Pouffin ou d'autres peintres de cette époque, eft bien ordonnée & d'un caractère noble & impofant; ce doit être la copie de quelque tableau ou gravure du temps.

L'exécution eft auffi foignée & auffi précieufe que poffible, mais cependant elle laiffe beaucoup à défirer. C'eft toujours, comme dans la plupart des plats que nous connaiffons, un fujet d'abord entièrement deffiné, modelé & mis à l'effet en camaïeu bleu, & auquel on a enfuite ajouté par deffus, de la même manière qu'on colorie une eftampe, quelques couleurs, du jaune furtout, du vert, &c., de manière à modifier ou à couvrir la couleur fondamentale. Le défaut capital de ce procédé c'eft de manquer totalement fon but, & de ne produire qu'un effet auffi faux que poffible, quant à la vérité générale des objets repréfentés & à l'harmonie d'enfemble du tableau. En effet, fi l'artifte avait eu à fa difpofition une variété de nuances fuffifante pour tenter de donner à chaque objet fa couleur propre, le réfultat, habilement ménagé, eût pu paraître fatisfaifant; mais, reconnaiffant l'infuffifance de fa palette, & ne faifant aucun effort pour en étendre les reffources, l'artifte s'eft borné à recouvrir quelques parties auxquelles il cru pouvoir donner ainfi leurs couleurs naturelles, ainfi, par exemple, les draperies, le feuillage, & quelques objets fecondaires tels que des vafes, des armes, des fleurs, &c. : mais, dans le tableau qui nous occupe en particulier, il a laiffé en bleu les chairs, fans exception, le pelage des lions, le tronc des arbres, une grande partie des draperies même, & une multitude d'autres détails. L'effet qui réfulte de ce parti pris incomplet, c'eft celui que produirait une gravure qu'on aurait commencé à colorier, & dont on aurait laiffé le travail au quart ou au tiers de l'exécution. Cet exemple, parmi beau-

coup d'autres, nous donne la conviction que les pièces de ce genre n'ont jamais été qu'exceptionnelles dans la fabrication rouennaiſe, & qu'elles n'étaient pas entrepriſes par des artiſtes de profeſſion, des peintres dignes de ce titre; mais qu'elles étaient tentées par d'habiles ouvriers ornemaniſtes, poſſédant du deſſin de la figure une habitude ſuffiſante au moins pour copier une gravure. Les qualités de deſſin & d'exécution qu'on remarque, en effet, dans la pièce qui nous occupe, ne s'élèvent pas au-deſſus de ce mérite vulgaire. On voit évidemment, par la minutie du travail, par l'abſence totale d'entente de l'effet, par l'uniformité du procédé appliqué à tous les plans ſans diſtinction, ce qui ramène tout au même plan, que ce n'eſt pas un artiſte, un peintre exercé qui a entrepris cette œuvre; que c'eſt un ouvrier adroit, tout au plus un deſſinateur.

Pièces à figures en camaïeu bleu.

Nous avons rencontré pourtant quelques pièces qui pouvaient paſſer pour être ſorties de la main d'artiſtes habiles, notamment un petit baſſin appartenant à M. Alf. Darcel, au fond duquel eſt une *Danaé recevant la pluie d'or,* & quelques autres de ce genre; mais l'artiſte s'était alors concentré dans le camaïeu bleu, &, dans ce travail borné, mais ſuſceptible cependant de produire tous les effets que donne la gravure, il avait ſu atteindre à une aſſez grande perfection, tantôt par la fineſſe du pinceau, tantôt par la franchiſe & la hardieſſe de l'exécution. Suivant nous, le véritable mérite de la faïence de Rouen, décorée de ſujets, eſt dans les camaïeux. Les tentatives de coloration, qu'ont voulu y ajouter des deſſinateurs mal inſpirés, n'ont jamais produit que des œuvres avortées, eſpèces de caricatures des véritables ouvrages de peinture.

Une remarque à conſigner ici, c'eſt que toutes les faïences à ſujets & à perſonnages ſont preſque toujours *à l'échelle* des gravures du temps dont elles ſont la reproduction : ces compoſitions étaient reportées ſur émail par le procédé du poncis. Cette opinion ſe trouve juſtifiée par l'inventaire du mobilier de Fouquay, dreſſé en 1742, où il eſt fait mention de « *un paquet d'eſtampes & de deſſins piqués* ». Ce ſont là, à n'en point douter, les gravures & les calques dont ſe ſervaient, pour l'exécution des pièces à figures, les ouvriers peintres de ce manufacturier. Dans l'un de ſes appartements figuraient « *quatre eſtampes de faïence* », c'eſt-à-dire de véritables tableaux dont l'art céramique avait fait les frais.

La planche XL où eſt figurée, en camaïeu bleu, *Une dame au clavecin*[1], d'après une gravure de l'époque, eſt la meilleure juſtification de notre opinion. Cette plaque, qui paraît avoir appartenu à la conſtruction d'un poêle

de haute ftructure, poffède un caractère différent des peintures polychromes, précifément parce qu'elle eft exécutée feulement en bleu. (Collection de M. Guftave Gouellain.)

N'oublions pas, comme pièce notable, une tablette de commode ou table, appartenant à M. Lerique, à la Bouille, près Rouen. Comme dimenfions, c'eft la plus importante de toutes celles qu'il m'ait été donné de voir ou d'entendre citer. Elle mefure 1 mètre 30 centimètres de longueur, fur 70 centimètres à peu près de largeur. Malheureufement, à la cuiffon, elle a fubi un accident de retrait, qui a provoqué une double fêlure allant du bord poftérieur jufque vers le milieu. Ces deux fêlures parallèles, en partie remplies par l'émail blanc qui s'eft introduit dans leur cavité, creufent à la furface de la pièce un double fillon d'un effet très-fâcheux.

S. Jean baptifant fur les bords du Jourdain, fujet peint fur une table en faïence.

Le fujet repréfenté eft celui de *Saint Jean baptifant fur les bords du Jourdain*. La compofition comporte une vingtaine de perfonnages empruntés, à ce qu'il paraît, à une ou à plufieurs compofitions du Pouffin. C'eft encore une copie de gravure. Le genre de peinture eft le camaïeu bleu, avec quelques détails coloriés par-deffus le camaïeu ou réferve pour être remplis après coup. Ainfi, par exemple, la figure à peu près nue de faint Jean-Baptifte, a été réfervée par le peintre, qui l'a terminée avec du rouge qu'il s'eft efforcé de nuancer en tons de chair. Une ou deux autres figures font dans le même cas. Quant au refte des figures, elles font toutes en camaïeu bleu, chairs & draperies; feulement quelques draperies ont été furchargées de jaune par-deffus le bleu, ce qui donne une couleur fauffe de jaune verdâtre : une autre, par exception, a une draperie jaune diaprée de noir. L'effet général eft naturellement affez difcordant. Au refte, malgré ces défectuofités, l'efprit & les yeux, qui s'habituent volontiers à ces diffonances qui font à peu près inféparables d'un pareil genre de peinture, confentiraient à trouver ce morceau paffable, fi les acceffoires tels que les terrains, les rochers, les arbres du payfage, les fleurs & les plantes du premier plan ne faifaient une difparate choquante, par le mauvais goût de leur forme & leurs difproportions, avec les figures d'un deffin noble & affez bien compris. Il eft évident que le peintre a été embarraffé, pour couvrir cette immenfe page avec le procédé de pointillé & de miniature employé pour les figures, & qu'il a cherché, dans des détails exagérés de proportion & d'une exécution plus que lâchée, le moyen de fortir d'affaire. Ce n'eft, en réalité, ni meilleur, ni pire

que tout ce que nous connaiffons dans ce genre; ce qui témoigne que les peintres rouennais fur faïence, bien au-deffous, fous ce rapport, des ornemaniftes des mêmes fabriques, n'avaient point affez étudié les reffources des procédés qu'ils mettaient en œuvre pour en faire une judicieufe application. Le camaïeu modifié, foit par des furcharges de couleurs variées, foit par quelques réferves où l'on effayait d'appliquer le ton local, voilà toute leur fcience & tout leur procédé. Mais jamais ou prefque jamais, on ne voit de tentative pour former une palette; c'eft-à-dire afin de tirer parti des couleurs dont on difpofait pour arriver, foit directement, foit par des mélanges, à repréfenter le ton naturel des objets. Je n'ai vu cette difficulté heureufement furmontée que dans les médaillons à fujets du grand tuyau de cheminée du Mufée céramique de Rouen. (Voir la planche LIV.)

Globes célefte & terreftre avec fupports exécutés par Pre Chapelle.

De toutes les pièces de faïence à perfonnages les plus importantes font deux fphères figurant, l'une *Le globe célefte*, & l'autre *Le globe terreftre*, qui font reproduites aux planches XLI & XLII de cet ouvrage : elles méritent un examen minutieux, à caufe de leur forme & de leur ampleur.

Ces deux pièces, les plus remarquables & les plus précieufes qu'ait exécutées notre fabrique, appartiennent à M. d'Arboval, de Rouen; elles étaient reléguées dans le grenier du château de Boifguilbert aux environs de Buchy, d'où le propriétaire les a tirées.

Semblables entre elles, quant au moulage, elles diffèrent, quant à la décoration, qui eft appropriée à l'objet de chacune d'elles. Ainfi, le globe célefte a pour décoration principale *Les quatre éléments*, & le globe terreftre *Les quatre faifons*, repréfentés par des figures allégoriques d'une proportion qui atteint au moins 30 centimètres. Ces peintures font des camaïeux légèrement rehauffés de couleurs; le ftyle en eft noble & rappelle les compofitions des maîtres, dont fans doute elles font une copie.

Chaque pièce fe compofe de quatre affifes diftinctes. La bafe eft formée par quatre lions couchés. Le corps eft compofé par quatre confoles renverfées, décrivant, en plan horizontal, une efpèce d'X. Le couronnement, portant aux angles quatre têtes de vents, en ronde boffe, eft terminé par un piédouche qui porte le globe. L'enfemble de cet affemblage a des proportions très-heureufes, bien entendues, fe profilant élégamment, & dont l'effet eft merveilleufement réuffi.

Les tableaux repréfentés fur les fupports, font : pour le globe terreftre, *Les quatre faifons :* le Printemps, l'Été, l'Automne, l'Hiver.

Et, pour le globe célefte, *Les quatre éléments :* l'Air, l'Eau, la Terre, le Feu.

Il eft à remarquer que deux de ces fujets font répétés fur les deux fupports. L'Été, repréfenté par Cérès, figure auffi la Terre. Le Feu, repréfenté par une efpèce de Vulcain, perfonnifie également l'Hiver.

La décoration du globe terreftre comprend encore les figures de la Grammaire, de la Géométrie, de la Mufique, & de la Peinture.

Sur la bafe de ces globes font repréfentés les quatre fyftèmes, ainfi déterminés par des infcriptions : Syftème de Ptolémée, fyftème de Tycho-Brahé, fyftème de Copernic, fyftème compofé.

Il y a, en outre, fur la bafe du globe terreftre, un certain nombre d'autres figures aftronomiques.

Dans des cartouches réfervés fe trouvent les allégories du Cheval, du Lion, de l'Éléphant, du Crocodile.

Sur le globe célefte fe lifent les deux infcriptions figurées ci-après :

GlOB. CELESt.
juxtA · ASTRONO ·
RECENtio. D.
Hacquet SAC. S.
SalvatORIS
Rotho
DelINeavit

Ce qui veut dire que ce globe eft peint fuivant la méthode aftronomique d'un certain favant rouennais Hacquet, qui venait de publier récemment fon fyftème.

De l'autre côté de la fphère, le peintre en faïence a mis fon nom & la date de la fabrication de ces curieufes pièces. Dans un cartouche ovale on lit :

A · ROÜEN
. 1725 .
PEINt · PAR
PIERRE
CHAPEllE .

Ces globes, datés de 1725, sortent, suivant toutes les apparences, de la fabrique de Mme Lecoq de Villeray, laquelle vers cette époque, c'est-à-dire de 1725 à 1735 & au delà, paraît avoir occupé le premier rang dans l'industrie faïencière rouennaise : c'est déjà de ses ateliers qu'est sorti le pavage de la ferme de Lintot avec tous les accessoires qui décoraient cette maison de campagne appartenant à la famille de Villeray.

Le souvenir de ces globes, véritables ouvrages d'exception, se retrouve dans plusieurs recueils & publications du temps; ce qui prouve à quel dégré ces œuvres frappèrent l'esprit des contemporains.

Nous rappellerons d'abord, à cette occasion, une citation d'Expilly :

« Il y a à Rouen, dans le fauxbourg de Saint-Sever, à la gauche de la Seine, plusieurs manufactures de faïence qui sont très-considérables. On assure même qu'elles pourroient suffire à la fourniture de tout le royaume. On y a vu des globes terrestres & célestes de 17 pouces de diamètre, qui faisoient l'admiration des curieux; les uns étoient soutenus par des Atlas, & les autres étoient sur un pied formé par quatre consoles. Sur ces globes étoient peints les quatre éléments & les quatre systèmes. » (Expilly, *Dictionnaire géographique des Gaules & de la France*, t. V, p. 227-8, art. NORMANDIE, 1768.)

Cette citation est empruntée tout entière à Piganiol de la Force, ou du moins à ses continuateurs, édition de 1754, à la différence de quelques passages peu importants.

Nous trouvons la mention ci-après dans une note ajoutée par l'abbé Guiot à la citation du passage d'Expilly sur les globes célestes en faïence : « Il y avoit un de ces chefs-d'œuvre dans le jardin de feu M. François Le Normand, curé de cette paroisse » (la paroisse de Saint-Sever).

M. François Le Normand fut curé de la paroisse de Saint-Sever, de 1741 au 30 octobre 1769, époque de sa mort.

Nous avons déjà dit qu'il y avait, dans le jardin de Fouquay, un globe analogue, supporté par « un petit More », suivant l'inventaire dressé après le décès de ce fabricant.

Il y avait aussi un « globe céleste en faïence, dans le vestibule des appartements du roi à Choisy, par Pierre Chapelle de Rouen, portant la date de 1726 », si nous en croyons une autre note, recueillie par l'abbé Guiot pour son *Histoire du commerce de la province de Normandie* restée manuscrite, p. 224.

Il réfulte de ces citations que les beaux produits avaient excité l'admiration dès le fiècle dernier.

Il eft probable que les faïences décorées de perfonnages, les buftes & les grandes pièces fortaient d'un petit nombre de fabriques, une demi-douzaine au plus, peut-être trois ou quatre feulement. D'abord une partie des fabriques, par fuite de la réglementation de l'induftrie, ne pouvait fabriquer que du *brun*, & une autre partie devait être exclufivement vouée à la fabrication des faïences communes.

Plateau aux armes du duc de Saint-Simon, l'auteur des *Mémoires*.

Avant de clore la nomenclature de ces œuvres de marque & d'un caractère exceptionnel, nous y ajouterons la mention importante d'un riche plateau de table, portant les armes du duc de Saint-Simon & de fa femme, fille du duc de Lorges. Comme on le verra en jetant les yeux fur la planche XL *bis*, cette peinture, d'un goût parfait & d'une richeffe extrême, peut à bon droit être réunie, dans cette hiftoire du décor, aux plus magnifiques travaux de nos peintres en faïence.

La *Revue de la Normandie* a publié fur ce plateau, dans fon numéro de mai 1867, p. 318, une note de M. R. Bordeaux, dont il eft utile de reproduire ici les paffages fuivants :

« On a vendu en novembre 1866, à Dreux, la collection de faïences, objets d'art & de curiofité de feu M. Laméfange... Parmi les objets qui ont été le plus vivement pouffés, nous fignalerons un plateau en faïence de Rouen, carré long, à pans coupés, avec bordure bleue & rouge & bouquets polychromes aux quatre coins, qui préfente de l'intérêt à caufe du perfonnage aux armes duquel il avait été décoré. Ce plateau porte au centre deux blafons accolés avec manteau de pair de France, couronne ducale & collier d'ordre de chevalerie. Le premier de ces blafons eft écartelé : *au 1er & 4e échiqueté d'or & d'azur, au chef d'azur chargé de 3 fleurs de lys d'or,* qui eft de Vermandois; *au 2e & 3e de fable à la croix d'argent chargée de cinq coquilles de gueules,* qui eft de Rouvroy Saint-Simon. Le fecond blafon, celui de la femme, eft *écartelé au 1er & 4e à une bande... au 2e & 3e à un lion rampant,* qui font de la maifon de Durfort de Lorges. Ce double blafon nous a permis de déterminer pour quel feigneur ce plateau de fabrique rouennaife a été exécuté.

« L'*Hiftoire généalogique* du P. Anfelme conftate en effet que Louis III, duc de Saint-Simon, pair de France, grand d'Efpagne, gouverneur de Blaye, né le

16 janvier 1675, chevalier des ordres du roi le 2 février 1728, avait épousé, le 8 avril 1695, Geneviève-Françoise de Durfort, fille de Guy-Aldonce de Durfort, duc de Lorges. Or, ce Louis III de Saint-Simon est précisément le célèbre auteur des *Mémoires*. Cependant, tout d'abord nous avons cru qu'il s'agissait de son fils, Jacques-Louis de Saint-Simon, chevalier de la Toison d'or, marié le 26 mars 1727, à Catherine-Charlotte-Thérèse de Gramont, fils d'Antoine, duc de Gramont, pair & maréchal de France, & de Marie-Christine de Noailles, parce que les armoiries de cette dame se composent des mêmes pièces que celles des ducs de Lorges. Le maréchal de Gramont portait en effet : *écartelé au 1er & au 4e d'or au lion rampant d'azur,* qui est de Gramont, *& au 2e & 3e, de gueules à la bande d'or,* qui est de Noailles. La confusion était donc très-possible, pour peu que le dessinateur ait interverti l'ordre des quartiers.

« Bien que l'attribution de ces armoiries n'ait point été faite au moment de la vente, & que, pour l'expert aussi bien que pour les enchérisseurs, il s'agit simplement d'un plat en faïence de Rouen, à armoiries quelconques, le feu des enchères a été fort animé. Un de nos collectionneurs normands a poussé l'enchère au-delà de 800 fr.; cette pièce de céramique a été adjugée à 825 fr. à un marchand de curiosités de Paris qui, dit-on, le soir même, l'a cédé à un confrère pour plus de 1,600 fr. Nous ne savons si le possesseur de ce plateau si vivement disputé a été depuis renseigné sur les armoiries peintes au milieu, & où nous avions tout d'abord cru reconnaître les armoiries de Saint-Simon & de Noailles; mais un croquis pris hâtivement au moment de la vente, le 15 novembre dernier, nous a permis de vérifier depuis, dans le grand ouvrage du P. Anselme, que l'objet en question avait appartenu au célèbre écrivain, & non point à son fils ... »

Ce plateau fait partie aujourd'hui des riches collections de M. Dutuit, à Rouen, & l'on comprendra sa haute valeur en considérant qu'un objet de faïence, aux armes de l'historien qui a précisément fait connaître la cause de la vogue de la faïence à la fin du règne de Louis XIV, se trouve être un véritable monument historique. Le lecteur devra donc se reporter non-seulement à la planche XL *bis,* mais encore à la page 122, où le passage de Saint-Simon est rapporté textuellement.

Une autre personne de cette puissante famille, Claude-Suzanne-Thérèse de Durfort de Lorges, fut nommée abbesse de Saint-Amand de Rouen, le 17 juin 1721. Elle fit exécuter à ses armes deux services de table en faïence de

Rouen : l'un en camaïeu bleu, l'autre de genre chinois polychrome, dont nous avons rencontré quelques beaux échantillons.

STYLE ROCAILLE.

1° *Scènes galantes ou champêtres.* — Quand, fatigués de la rectitude & de la folennité des deffins rayonnants & des exagérations de l'art chinois, les peintres rouennais voulurent s'infpirer à des fources nouvelles, ils fuivirent la mode du jour & firent en faïence du *rocaille,* ainfi qu'on en demandait alors pour les bronzes & les meubles.

Style rocaille. Scènes galantes ou paftorales.

D'abord ce genre, d'une élégance toute françaife, fuit la tradition des tableaux de l'époque, & s'attache à la reproduction des fcènes galantes ou champêtres traitées avec tant de grâce par les artiftes du temps.

Pendant la première période, le faïencier copie plutôt que d'innover. Il cherche à fe rapprocher des maîtres, en fuivant pas à pas les infpirations qu'il reçoit de leur faire & de leur génie par l'intermédiaire des gravures à la mode. Alors éclofent fous le pinceau de nos ingénieux artiftes des œuvres éminemment françaifes, d'un goût achevé dans leur originalité cherchée. Il nous fuffira de citer la pièce capitale du Mufée céramique, figurée planche LIV, que je confidère comme le type le plus parfait qui puiffe caractérifer la belle période du genre rocaille. On peut rapprocher de cette grande & riche pièce le plateau à figures de la planche LIII, fi complet dans fon enfemble & fi charmant dans fes détails.

2° *Trophées, carquois, &c.* — La feconde manière du genre rocaille confifte dans une ornementation compofée d'une bordure femi-régulière & dans l'emploi pour le décor intérieur de trophées d'armes, d'inftruments de mufique, de carquois, d'arcs & de flèches, de torches enflammées, &c. De tout ce fyftème d'ornementation un motif typique fe dégage, c'eft le motif dit *au carquois,* que nous attribuons au peintre Dieul, dont le nom fe retrouve fouvent fous des affiettes ainfi décorées.

Motif au carquois.

Ce genre eft pauvre en combinaifons & peu varié. Une affiette, primitivement chargée de fruits en relief, datée de 1759, que poffède M. P. Delaunay, & qui me paraît le chef-d'œuvre de ce genre, montre que le talent des ornemaniftes de cette fabrique comme deffinateurs & inventeurs était affez médiocre. Pourtant,

l'agencement de ces pièces eſt élégant & la planche LVI montre ce que pouvait donner ce mode de décoration, quand il était exercé par des mains habiles.

Type à la corne d'abondance; fleurs iſolées.

3° *Corne d'abondance, fleurs iſolées, &c.* — Parmi les types divers de décoration des faïences rouennaiſes en dehors du ſyſtème rayonnant, l'un des plus populaires & des plus connus eſt le motif à la corne d'abondance, qui a été employé dans toute la ſeconde moitié du ſiècle dernier, pour produire ces innombrables faïences dites *à la corne,* qui conſtituent le troiſième groupe du genre rocaille.

Il faut diſtinguer le motif typique de décoration à la corne d'abondance d'un autre ſyſtème d'ornementation inſpiré de l'art chinois, où ſe trouve, parmi des fleurs d'aſpect étrange, un cornet tronqué par la baſe.

Ce motif plus ancien eſt caractériſé par une imitation aſſez exacte d'un deſſin chinois ou japonais, conſiſtant principalement dans un petit vaſe ou cornet un peu contourné, d'où s'échappent des tiges portant des fleurs. A l'oppoſé, une eſpèce de clôture en bâtons parallèles & ſerrés les uns contre les autres, qu'on retrouve ſur certaines porcelaines de Saxe de ſtyle primitif. Les couleurs, où le rouge domine, ſont vives & le plus ſouvent dures & crues. Le décor dit à la corne d'abondance me paraît poſitivement procéder de ce type, dérivé des imitations chinoiſes de la première moitié du ſiècle.

Ce décor eſt tellement fréquent, tellement caractériſtique, que nous croyons intéreſſant de dénombrer les couleurs employées pour un plat de ce ſyſtème, véritable type du genre. On y trouve : le jaune citron vif; — le rouge briqueté ſombre; — le bleu légèrement foncé; — le vert ſale, très-fixe; — le violet de manganèſe foncé; — le brun carmélite foncé; — le noir. Les quatre couleurs principales, inſcrites en tête de l'énumération ci-deſſus, ſont employées pour les fleurs, les feuilles, les oiſeaux, les papillons & les inſectes. Le violet de manganèſe deſſine les tiges, les branches, quelques boutons infloreſcents. Le brun carmélite détermine un cadre autour de deux cartouches ovales qui ornent le milieu de la corne, & on le trouve, en outre, ſur quelques folioles. Enfin, le noir ſert partout de contour au deſſin décoratif & forme deux liſtels à l'ouverture des deux cornes.

La planche LVII, n° 1, préſente une aſſiette tout à fait analogue, au point de vue des couleurs, au plat que nous venons d'examiner.

La faïence *à la corne* eut auffi fes jours de fplendeur.

Un fervice de table de deux cents pièces environ fut commandé par l'empereur Pierre III, vers 1760, pour un de fes favoris, le comte Golowine. Celui-ci le tranfmit à fes defcendants, qui le confervèrent jufqu'à ces dernières années, où il fut vendu en 1866, à Saint-Péterfbourg. De ce fervice décoré *à la corne,* dont les pièces principales, plats, foupières, &c., font remarquables par leur grandeur extraordinaire, leur beau modelé & l'éclat de la couleur, une partie de choix fut achetée pour le Mufée induftriel de Mofcou, par M. Grégorowitch, confervateur, l'autre partie par des amateurs.

En même temps que les motifs pour ainfi dire claffiques, dits *à la corne,* les peintres produifaient de nombreufes variantes de ce type primordial. Une charmante commode de la collection de M. Paul Baudry, de Rouen (planche LV), nous montre quelle variété les faïenciers favaient jeter encore dans un deffin devenu banal par fon extrême vulgarité.

A cette époque les chiffres & les armoiries font rares fur les faïences; d'ariftocratique, l'art eft devenu bourgeois. C'eft à peine fi un écuffon vient de temps en temps fe montrer fur une bordure, comme dans l'affiette figurée planche LVII, n° 2, qui nous fait voir ce que devenait la faïence de Rouen quand elle voulait imiter les bouquets de fleurs ifolées mis en vogue par la porcelaine de Saxe.

On conftate parfois la réunion en un même objet de détails particuliers à divers types.

Ainfi, une lampe à fufpenfion pour églife, de la collection de M. P. Delaunay (planche LII), préfente à la fois les œillets du cornet chinois, les feuilles de chardon nuancées de violet qui caractérifent certaines affiettes *à la corne,* & enfin les bandes en quadrillés verts des faïences de la fabrique de Guillibaud. Il ne ferait donc pas impoffible d'établir une certaine relation entre ces trois types qui peut-être font les produits fimultanés ou fucceffifs de la même fabrique; & ceci paraît d'autant plus vraifemblable que, dans les affiettes où figure le cornet ancien, les infectes font traités avec un foin & des détails pointillés qui rappellent tout à fait les plus beaux échantillons de l'imitation chinoife.

FAÏENCES-PORCELAINES.

Imitation des fabriques de Strafbourg & de Marfeille. — La vogue extraordinaire de la porcelaine pouffa nos fabricants à produire une faïence deftinée à (Imitation des faïences de Strafbourg & de Marfeille.)

contrefaire cette précieuse matière. On s'efforça d'obtenir un blanc de fond d'aspect laiteux & un modelé plus perfectionné. Ce fut la fin de la faïence...

L'imitation des faïences de Strasbourg & de Marseille fut pratiquée à Rouen avec un certain succès. Cette imitation, tentée au moins dans une des principales manufactures, celle de Levavasseur, est un fait aujourd'hui complétement avéré, non-seulement par la présence de pièces signées : *chez Levavasseur à Rouen,* par l'existence de quelques autres signées seulement *W,* — marque bien authentique de quelques produits de cette fabrique; mais surtout par l'affirmation de M. Lelièvre qui a travaillé, ainsi que son père, dans les deux manufactures de La Mettairie & de Lambert, & qui m'affirme que cette fabrication particulière était portée, dans la manufacture Levavasseur notamment, à un haut degré de perfection. M. Lelièvre possède plusieurs séries d'assiettes, d'une blancheur d'émail, d'un éclat de couleurs carminées & vertes, comparables à ce que Strasbourg a fait de plus beau, & qu'il fait positivement provenir de cette fabrication. Il regarde, comme un signe caractéristique de cette origine, la trace extrêmement visible des *pernettes* au dos de ces assiettes, trace, assure-t-il, à peine sensible dans les assiettes de fabrication rhénane.

Suivant cette observation, & après l'examen attentivement fait de ces belles productions de la fabrication rouennaise, il est à peu près certain que la plupart des pièces de faïence de ce genre, & surtout des assiettes, plats, &c., qu'on rencontre si abondamment dans notre contrée, avec des réussites très-différentes, un grand nombre même présentant une fusion incomplète de la belle couleur carminée, ou l'émail de fond un peu verdâtre, ou telle autre défectuosité qui trahit une fabrication peu sûre de ses résultats, doivent être attribués à la fabrication rouennaise, fabrication qui fut tentée par plusieurs manufactures à la fois parmi lesquelles celle de M. Levavasseur paraît avoir tenu le premier rang.

C'est donc un fait bien constant que la fabrique rouennaise, vers la fin de son existence, abandonnant ses anciens procédés & ses modèles séculaires, & tentant de se transformer par l'imitation des produits étrangers, rhénans, anglais & autres, a créé de nombreux spécimens qu'il sera presque impossible de jamais distinguer de leurs modèles. On peut dire avec raison qu'alors la faïence de Rouen n'existait plus; la faïence de Strasbourg, les terres dites cailloutages d'Angleterre, l'avaient remplacée, & ces derniers produits, quoique fabriqués à Rouen, ne sauraient dans la plupart des cas être réclamés par cette fabrique, puisque presque jamais ils ne sont signés.

On nous permettra de donner ici la defcription d'une des pièces notables de ce groupe, figurée à la planche LVIII de cet ouvrage : ce bel échantillon de nos imitations des faïences de Stralbourg & de Marfeille porte au revers l'infcription fuivante : *Va Vaffeur à Rouen.*

Defcription d'une pièce notable de la fabrique de Levavaffeur.

Cette mention eft placée fous une jardinière de forme carrée, à tablette mobile, appartenant à la collection de M. A. de Bellegarde, de Rouen. Cette pièce conftate d'une manière authentique l'imitation tentée & à peu près réuffie des faïences à bel émail crémeux, avec emploi, dans la coloration, de couleurs fines ufitées pour la porcelaine, & furtout du beau rouge carmin, qui caractérife les belles faïences des bords du Rhin, & celles qu'on a récemment attribuées à la fabrique de Marfeille, lefquelles fe diftinguent par des fcènes maritimes & par des groupes de perfonnages en coftume oriental. La jardinière qui nous occupe eft particulièrement imitée de ces dernières faïences; elle eft décorée en avant d'un groupe de Levantins, & d'un fond de payfage maritime. Les couleurs font fines & le rouge carmin y domine; mais fa nuance tourne un peu au pourpre ou à la lie de vin. L'exécution des figures eft médiocre; toutefois l'afpect rappelle parfaitement les fonds d'affiettes qu'on rapporte à la fabrique de Marfeille. Ce qui peut fervir à conftater l'origine rouennaife de cette pièce, c'eft que l'émail du fond, au lieu de cette blancheur de lait des faïences d'origine marfeillaife ou rhénane, eft légèrement verdâtre, quoique très-fin.

Cet échantillon eft évidemment une pièce d'effai bien réuffie; le nom du fabricant placé au deffous, pour qu'on ne doute pas de fa provenance, l'indique fuffifamment. C'eft toujours ainfi que les effais s'affirment. — FAICT A ROUEN 1647 — A ROUEN 1542 — font d'autres exemples de ce genre de conftatation appliqué à des débuts de fabrique, à des effais de fabrication nouvelle. Il ne ferait peut-être pas impoffible de conjecturer le nom de l'artifte qui chercha à importer chez Levavaffeur, rue Toufvents, le genre de fabrication marfeillaife ou ftrafbourgeoife. Il y a au Mufée céramique de Rouen une forte de cafetière moulée fur argenterie, à émail verdâtre & commun, mais inconteftablement de Rouen; ce vafe eft décoré de fleurs dans le genre de Stralbourg, en couleurs fines mais très-mal réuffies, furtout le carmin qui eft très-fale. C'eft évidemment une première tentative faite en vue de s'approprier cette fabrication. La pièce eft fignée *Jacques Borelli;* or, les Borelli font encore repréfentés dans notre contrée par des perfonnes d'origine méridionale. L'auteur de la jardinière était probablement auffi du même pays, puifqu'il peignait un fujet marfeillais.

Autre jardinière de ftyle marfeillais.

Si le genre marfeillais fe révèle quelque part, avec toute fa vérité d'allures, c'eft dans une jardinière, forme de caiffe carrée, ventrue, couverte d'émail verdâtre, tout à fait identique à celui de notre faïence ordinaire, & qui fe trouve aujourd'hui au Mufée céramique de Rouen. Décorée, fur fes deux faces principales, d'un côté, d'un port de mer, avec tour fur le côté, barques, rochers, &c., & fur l'autre d'un fujet oriental, un Turc accroupi fur une eftrade dans un jardin & abrité d'un parafol par un ferviteur; les deux bouts font ornés de deux bouquets de fleurettes. Les couleurs, parmi lefquelles dominent le rouge carminé d'un beau ton franc, le bleu fin, le vert intenfe très-tranfparent, un vert d'eau également très-tranfparent & un affez grand nombre de tons rompus, jaune fale, gris noirâtre, &c., témoignent d'une palette bien fournie & fufceptible de tous les effets décoratifs.

Les petits bouquets de fleurettes chatironnés de noir font caractérifés par de très-petites fleurs bleues à pétales rayonnants, rencontrées déjà fur des pièces analogues de fabrication rouennaife ou fuppofée telle.

En réfumé, cette pièce eft inconteftablement à mes yeux de fabrication rouennaife. Je fuis porté à croire qu'elle pourrait être l'œuvre de ce Jacques Borelli, qui a figné la cafetière dont j'ai parlé plus haut. Seulement, quoique exécutée comme la précédente fur émail de Rouen, auffi verdâtre que tous les produits courants de cette fabrication à fon déclin, elle eft parfaitement réuffie, & les émaux ont acquis à la cuiffon toute la tranfparence & l'éclat dont ils font fufceptibles, tandis que la cafetière, pièce d'effai fans doute, montre des émaux ternes & à peine vitrifiés.

Affiette blafonnée.

Nous rapportons à la même fabrique une affiette de la collection de M. Alph. Maze, fur laquelle fe trouve un blafon caractériftique.

Cette affiette, décorée fur l'émail cuit de bouquets de fleurs à l'imitation de la porcelaine, porte fur le bord un écuffon lofangé, furmonté d'une croffe d'abbeffe. Les armoiries fe lifent ainfi : *d'or, à trois chevrons de fable, au chef d'azur chargé d'un lion naiffant d'argent, couronné d'or & lampaffé de gueules.*

Ce blafon appartient à Mme de La Baume de Suze, abbeffe de Saint-Amand de Rouen en 1770, c'eft-à-dire à l'époque précife où l'imitation du genre de Strafbourg & de Marfeille était pratiquée avec fuccès dans la faïencerie de Levaffeur.

Je n'héfite pas un inftant à rapporter à la fabrication rouennaife l'origine de

cette pièce, qui ſe rapproche, du reſte, par ſon caractère, de la peinture d'autres productions bien connues du même fabricant.

Il eſt à remarquer que toutes ces imitations des faïences de Straſbourg & de Marſeille ſont décorées au feu de moufle.

M. Riocreux *(Deſcription du Muſée céramique de Sèvres,* art. des Faïences de Rouen, p. 177), mentionne, ſous le n° 143, une aſſiette à bord feſtonné, ſur laquelle on a fait des eſſais de couleur purpurine; elle porte la date de 1774, & de même que beaucoup d'autres analogues, elle eſt authentiquement ſortie des fabriques de Rouen.

Emploi de la couleur purpurine.

Je ne doute pas que des eſſais heureux de couleur purpurine n'aient été faits à Rouen, vers l'époque de la Révolution : j'ai vu des groupes, imitation de ceux de Saxe ou de Straſbourg, qui m'ont paru, à la qualité de l'émail blanc, être de fabrication rouennaiſe & qui préſentaient parmi leurs couleurs, le pourpre, mais mal réuſſi & d'un ton ſourd virant au brun.

Rappelons-nous que Dorio ſollicitait, dès le commencement du ſiècle, de faire, à Rouen, une certaine peinture ſur faïence où ſe trouvent employées les couleurs propres à l'émaillerie.

Peinture ſur faïence avec les couleurs propres à l'émaillerie.

On fait généralement honneur aux Hannong d'avoir les premiers appliqué, ſur la faïence, les couleurs employées en Saxe & en Allemagne pour la peinture ſur porcelaine; mais ce judicieux emploi, qui a contribué à donner tant d'éclat aux faïences dites de Straſbourg, a été trouvé bien antérieurement par l'artiſte remarquable qui a décoré la belle potiche de notre planche ix, dans laquelle on reconnaît évidemment les couleurs des émailleurs limouſins du commencement du dix-huitième ſiècle.

Avant de clore ce chapitre conſacré à l'hiſtoire de la décoration, rappelons en un mot, ce qu'étaient les faïences à émail brun, jaſpé de blanc. Communes quant à la couverte, lourdes de forme, deſtinées aux plus vulgaires uſages domeſtiques, ces faïences ſont inconteſtablement d'origine rouennaiſe; j'ai eu entre les mains deux pièces, une ſoupière & une eſpèce de coquemar, qui portent en bordure, l'une ſur le pied, l'autre au contour de l'orifice, le nom en lettres en relief de Flandain, manufacturier, rue Saint-Sever. Flandain figure dans les états de ſituation de 1749 à 1774.

Faïences à émail brun jaſpé de blanc.

Faïences blanches fans peintures.

On trouve auffi un grand nombre de faïences émaillées de blanc fans aucun décor, & le Mufée céramique de Rouen renferme toute une vitrine de ces fpécimens de la fabrication courante. Produites dans ceux des établiffements qui n'avaient le droit de faire que de la faïence blanche non peinte, il nous fuffira de mentionner ces pièces fans ornementation caractériftique. Une remarque pourtant doit tenir fa place ici : c'eft que, pour compenfer fans doute l'abfence de la peinture, la forme des objets en blanc eft prefque toujours excellente & d'une élégante recherche.

Faïences blanches à applications dorées de pâte non cuite.

Certaines faïences blanches font ornées d'applications dorées de pâte plaftique non cuite. M. Brongniart (*Defcription du Mufée céramique de Sèvres*, p. 187, n° 241), les attribue à la Perfe & fe dit autorifé par des Perfans qui ont reconnu ces faïences comme étant de leur pays : les amateurs les attribuent ordinairement à la Hollande ; mais je ne doute pas qu'on n'en ait fabriqué en France, furtout à Rouen, & j'en ai rencontré dans plufieurs collections des fpécimens affurément rouennais, d'après la nature de la terre & la couleur verdâtre de l'émail du fond.

Ornementation jugée par M. Fillon.

Nous ne pouvons mieux terminer ce chapitre, où nous avons fait en forte de réfumer les phafes principales de notre céramique décorative, qu'en reproduifant ici l'opinion d'un juge éclairé fur les caractères faillants de la faïence rouennaife. Voici ce que dit à cet égard M. B. Fillon, dans fon remarquable ouvrage *L'Art de terre chez les Poitevins*, p. 111. Après avoir étudié la phyfionomie des arts d'ornement au feizième fiècle, l'auteur ajoute :

« ... Le dix-feptième fiècle a d'autres allures. L'imagination eft moins vive, les couleurs font plus ternes, les lignes plus compaffées. Le relief a difparu pour faire place aux caprices de l'arabefque découpée en appareils gymnaftiques par Boulle & par Bérain. Tout cela n'eft pas d'un goût parfait & fent fort la mife en fcène, mais il y a néanmoins quelque chofe de net, de précis, de fièrement campé dans ces caprices, qui font loin de déplaire, furtout lorfqu'ils nous apparaiffent, au début du fiècle fuivant, fur l'élégante vaiffelle de Mouftiers ; mes préférences font néanmoins pour les décors de Rouen, conçus dans une donnée plus large & mieux nourrie. Le Nevers, fauf dans les pièces imitées du perfan, a des crudités qui déplaifent....

« Au dix-huitième fiècle, la faïence perd encore de la fermeté de fon caractère original. Les ornements, qui ne fe font le plus fouvent tenus entre eux, depuis

le milieu du règne de Louis XIV, que par des miracles d'équilibre plus ou moins heureux, finiffent par s'en aller en pièces, à l'inftar de la fociété qui les infpire... La décoration des poteries marche à l'uniffon. Encore pourvue d'un refte de vigueur fous la Régence, le règne des courtifanes la fait fe délayer. Alors furgiffent les *bouquets jetés* & toute l'ornementation petiote & pimpante *empruntée à la robe de Mme de Pompadour*. Ce n'eft pas aux faïenciers, aux porcelainiers qu'il faut en faire le principal reproche. Les malheureux, ils fubiffent le fort de tous les ouvriers qui travaillent pour le public, ils font à la merci de fes caprices.

« Autre fymptôme non moins caractériftique. Jufque-là chacune des manufactures avait confervé fon caractère propre. Il était impoffible de confondre fes productions avec celles de fes rivales. Les contrefaçons mêmes qui en avaient été faites n'avaient pas eu la prétention de donner le change aux acheteurs, tandis que, à dater des vingt dernières années du règne de Louis XV, les poteries du royaume entier commencent à revêtir une livrée commune. L'unité fe fait dans les tendances. Des types généraux courent tous les ateliers. Un efprit original fort-il des voies battues, vite on fe met à copier fa manière. Ainfi fait-on des faïences émaillées de Jofeph Hannong qui font contrefaites d'un bout du royaume à l'autre. Qu'on juge par là de la difficulté, pour le collectionneur, d'opérer un triage dans un pareil chaos. »

Caractères de la faïence rouennaife d'après M. Champfleury.

Un efprit original, M. Champfleury, le fpirituel auteur du *Violon de faïence*, a fait reffortir en quelques lignes d'excellent ftyle les principaux caractères qui diftinguent la fabrication rouennaife.

« La faïence normande a le privilége d'éveiller le fentiment du folennel & du robufte à la fois..... C'eft quelque chofe de grand, d'éloquent, de radieux, de calme & de majeftueux..... Art peu varié qu'on ne fe laffe pas d'admirer, pas plus qu'on ne fe laffe de certaines formules muficales qui reviennent fans ceffe dans l'orcheftration d'un Haydn.....

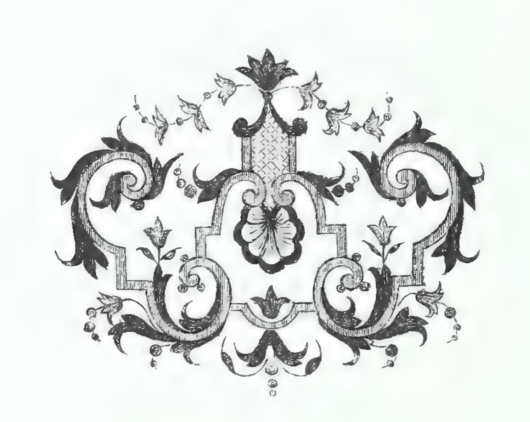
« Nulle part en France la couleur n'a été employée avec tant de maîtrife.... La première manière,... d'un bleu monochrome, prefque févère, s'imprime dans de grands plats que l'auftère Port-Royal n'eût pas repouffés.

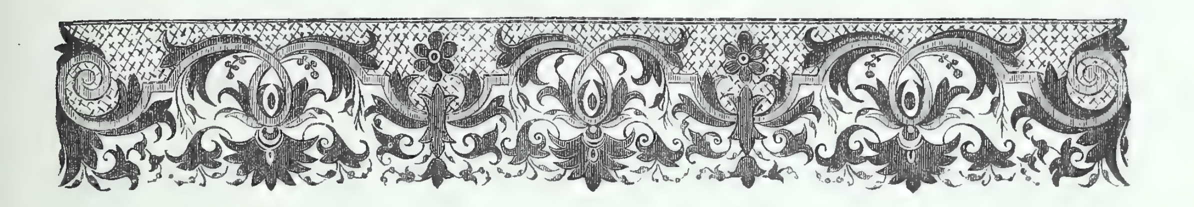
« La feconde période eft moins févère, mais c'eft toujours du grand art. Le jaune, le bleu, le rouge y jouent des trios de coloration pleins d'allégreffe & de férénité.....

« Il en eſt des faïences de Rouen comme de la littérature du grand ſiècle. Tourmentes, révolutions, modes, peuvent faire méconnaître momentanément la gloire de Molière, de Paſcal, de la Bruyère; les eſprits altérés viendront toujours ſe rafraîchir à ces ſources. » *(Moniteur univerſel* du 4 mai 1864, article intitulé : Exposition de céramiques a Évreux, *paſſim.)*

On ſe demandera peut-être s'il eſt poſſible de déterminer, au moyen de dates préciſes, la ſucceſſion des différents modes de décoration qui ont été examinés dans ce chapitre, & dont nous avons donné à la page 275 le tableau réſumé. Bien que tous les ſyſtèmes employés tour à tour ſe ſoient confondus induſtriellement à l'origine de chacun d'eux, au point de rendre parfois contemporaines des productions d'inſpiration diverſe, nous croyons toutefois que l'on peut, ſans trop de chances d'erreur, dreſſer de la manière ſuivante la chronologie du décor :

LES PAVÉS D'ÉCOUEN	EN 1542.
LES ORIGINES DE LA FABRICATION	DE 1647 A 1710.
LE STYLE RAYONNANT & SES TRANSFORMATIONS	DE 1710 A 1760.
L'IMITATION CHINOISE	DE 1725 A 1740.
LES PIÈCES EXCEPTIONNELLES & A FIGURES	DE 1725 A 1740.
LE STYLE ROCAILLE & SES DÉRIVÉS	DE 1750 A 1770.
LES FAIENCES-PORCELAINES	DE 1770 A 1775.





CHAPITRE DIXIÈME.

Marques & monogrammes. — Il n'y a pas, à proprement parler, de marque de fabrique à Rouen. — Pièces fouſcrites d'une fleur de lys. — Explication des chiffres qui ſe rencontrent ſous certaines faïences. — Les ſignatures de peintres ou les noms de fabricants ont toujours été une exception. — Tableau de divers ſignes & d'inſcriptions, relevés ſous des faïences d'origine rouennaiſe appartenant aux différentes époques de la fabrication.



'EST M. Brongniart (*Traité des arts céramiques*, II, p. 39) qui a émis le premier, je crois, cette allégation : que la fabrique de Rouen fut privilégiée par Louis XIV, pour le ſervice de ſa maiſon, lorſque ce monarque ſe défit de ſon argenterie, & que les pièces deſtinées à cet uſage portaient pour marque une fleur de lys. Cette opinion eſt ſuſceptible d'être controverſée; en effet, dans les titres officiels, nous ne trouvons pas trace de cette fabrique royale; d'un autre côté, la marque à la fleur de lys ſe rencontre ſur des faïences de différentes manufactures. Opinion inexacte de M. Brongniart.

Dans la *Deſcription du Muſée céramique de Sèvres*, par MM. Brongniart & Riocreux, à l'article des Faïences de Rouen (p. 176-7), on mentionne un certain nombre de pièces marquées de la fleur de lys. Marque à la fleur de lys.

Indépendamment des pièces portant cette marque que poſſède le Muſée de Sèvres, & de celles que j'ai vues dans la collection de M. A. Le Véel (aujourd'hui au Muſée de Cluny), & qui ſont inconteſtablement de Rouen, j'en ai rencontré un certain nombre d'autres dont l'origine n'eſt pas rouennaiſe. Ainſi, je poſſède une belle ſoupière à couvercle ſurmonté de légumes & de fruits & une petite bannette

genre ofier treffé, que je croirais être de Strafbourg ou de Marfeille. J'ai vu, en outre, un groupe qui m'a paru auffi être de Strafbourg.

Il réfulte des termes d'un arrêt du confeil, rendu le 26 juillet 1774 pour autorifer l'établiffement, à Nantes, d'une fabrique de faïence, fous le titre de *Manufacture royale,* que, parmi les priviléges que donnait ce titre, tel que celui d'infcrire cette défignation accompagnant les armes de France fur un tableau au-deffus de la porte d'entrée, d'avoir un concierge à la livrée royale; il y avait, en outre, celui d'avoir une marque repréfentant une fleur de lys, à laquelle les impétrants devaient ajouter un chiffre compofé des lettres initiales de leurs noms. Cet arrêt eft cité *in extenfo* dans l'ouvrage de M. B. Fillon, *L'Art de terre chez les Poitevins,* p. 168.

Dans fes *Recherches fur les manufactures lilloifes de porcelaine & de faïence,* M. Jules Houdoy fait obferver que la ville de Lille ayant pour armoiries une grande fleur de lys, certaines faïences marquées d'une fleur de lys fortent probablement des manufactures de Lille.

On remarquera auffi, quant à l'interprétation à donner à cette marque, qu'il exifte des pièces à la fleur de lys décorées d'armoiries particulières. J'ai vu une affiette ainfi marquée & qui offre, en fon centre, un grand écuffon d'armoiries qui fe blafonne ainfi : *De gueules à la bande d'or, chargée de deux dauphins d'azur (?) & d'une coquille du même pofés en bande.* (Collection de M. Guft. Gouellain.)

Marques & monogrammes fur les faïences de Rouen.

En général, les marques & monogrammes qu'on rencontre fur les faïences & les porcelaines de toute origine font des indications de la fabrique d'où les pièces font forties. Il fuffit de parcourir la collection des marques recueillies par MM. Brongniart, Marryatt, &c., pour en être convaincu. Les fabriques de Rouen font feules exception à cette règle. Les marques qu'on rencontre fous les faïences de cette origine font pour ainfi dire innombrables; tous les jours on en découvre de nouvelles, & furtout on trouve des marques différentes fous des pièces fimilaires, deux marques par exemple fous des pièces fe faifant pendant, & jufqu'à fept à huit marques fous une douzaine d'affiettes. On ne faurait donc confidérer ces marques comme des indications de fabrique; ce font évidemment des fignatures individuelles d'ouvriers, & particulièrement, on peut même dire exclufivement, d'ouvriers peintres. La marque indiquant l'ouvrier tourneur, mou-

leur ou façonneur, ne pouvait ſe trouver autrement que gravée en creux dans la terre, & il en exiſte un très-petit nombre de ce genre; tandis que la marque du peintre devait naturellement être tracée au pinceau, ce qui eſt le cas de la preſque totalité. La faïence étant d'abord cuite en biſcuit pour être enſuite émaillée & peinte; la pièce, une fois ſortie des mains du façonneur, & ayant paſſé à la cuiſſon avec des milliers d'autres, avait perdu tout caractère d'origine & n'aurait pu être reconnue par celui qui l'avait façonnée, ſauf quelques cas exceptionnels : tandis que le peintre pouvait facilement appoſer ſa marque au pinceau au moment où il venait de terminer la décoration d'une pièce. Les marques ordinaires ſont donc inconteſtablement celles d'ouvriers peintres.

Les marques ſont beaucoup plus communes ſur les pièces de l'époque de la décadence que ſur celles de l'époque primitive. La plupart des plus belles pièces, qu'on pouvait conſidérer comme des chefs-d'œuvre, ſont ſans marque; tandis qu'une foule de pièces médiocres, de l'époque de décadence, telles que des pièces décorées de l'éternel cornet, ſont pourvues de marques : c'eſt au moment où les artiſtes deviennent indignes de ce nom, & ſe transforment en ouvriers voués à la routine, qu'ils prennent à tâche de mettre partout leurs monogrammes, leurs noms même, lorſqu'il n'y a plus aucun intérêt à les connaître. Il eſt probable que l'introduction de cet uſage devait répondre à quelque néceſſité du travail. On trouve dans l'enquête de 1757 la conſtatation de ce fait : que les ouvriers peintres travaillaient en chambrées, que l'ouvrage était diſtribué entre eux par le maître, par partage égal; mais que, pour l'exécution, le jour de la livraiſon étant fixé, les ouvriers ſe concertaient de telle ſorte que la part des moins aſſidus ou des moins habiles était en partie faite par les plus diligents & les plus exercés, & qu'une compenſation pour le partage du ſalaire s'établiſſait entre eux.

Couleurs uſitées pour tracer les marques au revers des pièces.

On voit ſouvent des amateurs, ſurtout parmi ceux qui s'occupent de la deſcription raiſonnée des pièces, attacher une certaine importance à déterminer la couleur des ſignes, monogrammes ou marques quelconques dont les ouvriers ont ſigné les pièces de faïence, ſuppoſant ſans doute que cet indice pouvait conduire à la détermination des fabriques ou caractériſer toute autre particularité intéreſſante à connaître. Il ſe peut que ce détail ait, dans beaucoup de cas, une valeur réelle; mais, appliqué aux faïences de Rouen, dans le but, ſoit d'en tirer un caractère général qui les faſſe reconnaître, ſoit de ſpécialiſer les diverſes

fabriques qui exploitaient ſimultanément cette induſtrie, ſoit enfin de particulariſer les œuvres de tel ou tel ouvrier, nous avons l'intime conviction qu'il n'a aucune ſignification. La marque, lorſqu'elle exiſte, était tracée par l'ouvrier peintre, &, dans la preſque totalité des cas, elle était le témoignage de ſa participation perſonnelle à la décoration de l'œuvre; or, il ſe ſervait pour la tracer de la couleur dont il venait de faire emploi. Ainſi, par exemple, lors de la prédominance du ſyſtème rayonnant, lorſque la décoration monochrome en bleu était la plus généralement employée, toutes les marques ſont bleues; lorſque, au contraire, les imitations de la porcelaine de Chine, les compoſitions du genre rocaille auquel appartiennent les types dits *au carquois, à la corne,* &c., furent en vogue, & néceſſitèrent l'emploi de pluſieurs couleurs, les marques ſont tantôt rouges, tantôt vertes, quelquefois jaunes, ſouvent noires, ſans qu'on puiſſe remarquer dans l'emploi de ces nuances aucune régularité ſuivie, aucune intention appréciable dont on puiſſe tirer une induction. Le choix de la couleur eſt un pur effet du haſard & rien de plus.

Interprétation des chiffres numériques que l'on rencontre ſous les pièces.

Il eſt aſſez fréquent de rencontrer ſous les pièces décorées, même richement, des chiffres numériques, 3-4-6, par exemple, accompagnés de lettres que l'on conſidère comme la ſignature des artiſtes. J'avais d'abord penſé que ces chiffres pouvaient indiquer le nombre des pièces d'une même ſuite : le nº 4, par exemple, aurait indiqué le dernier d'une ſérie de quatre grands plats; mais comme je n'ai jamais vu de paire de plats numérotés 1 & 2, ainſi que j'ai vu une douzaine & demie d'aſſiettes numérotée de 1 à 18, il faut renoncer à cette explication. Je penſe donc que ce numérotage pourrait s'expliquer par cette particularité de fabrication qui ramenait toutes les pièces à une unité déterminée, & qui évaluait la valeur des pièces d'un prix ſupérieur à cette unité, en les aſſimilant à pluſieurs unités réunies; de ſorte qu'on diſait un plat de 2, de 3, de 4, de 6 pièces, ce qui indiquait que ſa valeur, tant à l'égard de l'ouvrier qui l'avait confectionné qu'à l'égard de l'acheteur, était égale à 2, 4, 6 plats de l'eſpèce priſe pour unité. Ainſi donc, d'après cette interprétation, un plat (& il s'agit ici preſque toujours de grands plats) marqué 4 ou 6, indiquerait que, ſuivant l'évaluation de l'artiſte qui l'avait décoré, ce plat était de 4 ou de 6 pièces.

Ce fut un uſage conſtant parmi les faïenciers, tant dans leurs rapports avec leurs ouvriers que vis-à-vis des acheteurs, de prendre, pour chaque nature de pièces, un type ſimple qui était l'unité; ainſi l'on diſait un plat, un ſaladier, une

fontaine, &c., d'une pièce, de pièce & demie, de deux pièces, de trois, de quatre, de ſix, de huit pièces, c'eſt-à-dire valant 2, 4, 6 ou 8 fois l'unité. Les inventaires, les fixations de ſalaires, les prix courants ſont remplis de ces déſignations.

La manière de compter des faïenciers mérite une mention explicative.

Ainſi la grande douzaine d'aſſiettes dite de *3 pour 1* était de 36 aſſiettes. La grande douzaine d'aſſiettes de *2 pour 1* était de 24 aſſiettes; ces dernières plus grandes n'étaient plus en uſage chez M. Lambert.

La grande douzaine d'aſſiettes, dites aſſiettes de portion pour les enfants, était de 36 aſſiettes, comme le 3 p. 1; c'était le dernier échantillon.

Cette manière de compter, univerſelle dans la fabrication & la vente de la faïence, avait ſurtout pour objet de ſe prêter aux aſſortiments & aux ordres venant du dehors qui, ne pouvant porter la plupart du temps ſur des pièces dont on ignorait la proportion exacte & la forme particulière, ſpécifiaient à l'aide d'expreſſions générales telles que celles ci-deſſus rappelées.

Obſervation ſur les marques des ſucriers à jour ou poudriers à ſucre.

Il faut faire ici une obſervation particulière ſur les marques des petits ſucriers à jour, dits *ſucrières* ou *poudriers* à ſucre. Ces pièces portent ordinairement une marque qui eſt répétée ſous le pied ou à l'intérieur & au fond du couvercle. C'eſt habituellement une ſeule lettre de l'alphabet, A, par exemple, ou R, &c. Nous penſons que ce n'eſt pas là une marque indiquant le nom de l'artiſte peintre, mais un moyen employé par le peintre pour faire reconnaître facilement les deux parties de la pièce deſtinées à ſe compléter l'une par l'autre. Comme ces pièces ſont généralement rattachées l'une à l'autre par un pas de vis taillé dans la terre avant la première cuiſſon, & que, pour faire parfondre l'émail à la ſeconde cuiſſon, il fallait iſoler les deux parties, on conçoit que, ſans ce moyen facile de repère, lorſqu'il y avait en même temps dans le four un certain nombre de pièces de ce genre, d'une décoration analogue ou même uniforme, on aurait longtemps tâtonné, au riſque de briſer quelques pas de vis, ſi l'on eût cherché au haſard la partie complémentaire de chacune des pièces. Avec la ſérie des lettres de l'alphabet, employée comme moyen déſignatif, le rapprochement devenait certain & facile. Il ſerait donc inutile de chercher ſous ces lettres le nom problématique de l'artiſte.

Marques d'ouvriers.

Il eſt aſſez fréquent, ſurtout aux époques anciennes, de voir de grandes & belles pièces, telles que des plats, marquées d'une ſimple croix, ou d'une

croix cantonnée de quatre points, ou même d'une croix entourée d'un cercle. On a de la peine à voir là une ſignature d'ouvrier; mais, quand on a parcouru quelques regiſtres des actes d'état civil tenus par les curés des paroiſſes, & qu'on a vu l'immenſe quantité de perſonnes, au moins les quatre cinquièmes, qui ſignent à l'aide d'une croix, & qui cherchent parfois à diſtinguer ce ſigne ſi commun par quelque particularité telle que quatre points, un cercle autour, &c., alors on ne doute pas que ces ſignatures ne ſoient identiques à celles qu'on rencontre ſur les faïences.

Après avoir relevé, ſous un grand nombre de faïences inconteſtablement rouennaiſes, une quantité conſidérable de monogrammes, nous reconnaiſſons la variété ſingulière de ces ſignes, & l'impoſſibilité de les interpréter dans la plupart des cas. Toutefois, comme ce travail ne ſerait pas complet, s'il ne donnait pas au moins les marques les plus fréquemment employées, ſi capricieuſes qu'elles puiſſent être, nous avons voulu opérer une tentative de claſſement par ordre alphabétique. En partant de cette hypothèſe que ces marques ne ſont autre choſe que les initiales des noms & prénoms des peintres, nous avons établi le tableau ſuivant, où, au-deſſous d'inſcriptions ou de ſignatures authentiques, nous donnons place à bien des ſignes que nous ne voulons pas même chercher à expliquer. L'arbitraire & l'eſprit de ſyſtème ſe gliſſent trop ſouvent dans l'interprétation de pareils documents, & nous préférons laiſſer à ceux que ces études intéreſſent le ſoin de rapprocher ces diverſes lettres initiales des noms des peintres avec leſquels elles pourront s'adapter d'une manière plus ou moins probable. Chacun des monogrammes repréſentés eſt ſuivi de l'indication ſommaire de la pièce ſur laquelle nous l'avons relevé. Cela pourra être utile aux amateurs pour la claſſification de faïences d'une attribution douteuſe.

MARQUES ET MONOGRAMMES.



Couvercle de fontaine, décor bleu & rouge.
(Muſée céramique de Rouen.)



Plateau oblong à anſes, bordure en broderie bleue & rouge.



Affiette décor bleu de ftyle rayonnant, exécution fine & foignée.

(Mufée céramique de Rouen.)



Plateau d'aiguières, décor en camaïeu bleu.



Plat d'époque intermédiaire, broderie commune.



Cornet de cheminée, riche décor en camaïeu bleu.

(Collection de M. Maillet du Boullay.)

AB

Compotier à bords ondulés, décor analogue à celui de la planche LVI.



Affiette à bordure quadrillée verte, imitation chinoife.



Affiette, décor polychrome, fleurs & oifeaux.

BB

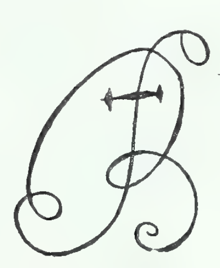
Affiette à décor régulier polychrome, cartouches & guirlandes.

BD

Saucier de la fin du XVIIIe fiècle. Cette marque eft en vert.



Plateau à payfage chinois, décor polychrome.



Très-beau plat de ftyle rayonnant.

(Collection de M. P. Delaunay.)

Vafe ovoïde cannelé, décor en camaïeu bleu.

B2H

Cuvette ovale à cannelures, décor en broderie de ftyle rayonnant.

(Mufée céramique de Rouen.)

B 3 IB

Compotier décoré d'une rosace centrale, avec bordure en camaïeu bleu.

(Musée céramique de Rouen.)

B
3 IB

Théière décorée en camaïeu bleu.

B ID 2

Aiguière en camaïeu bleu.

B·L

Aiguière, décor en camaïeu bleu.

C

Plateau oblong, décor en camaïeu bleu, style rayonnant.

Cb

Bouquetière, broderie bleue très-simple, mais bien exécutée.

CH

Assiette, broderie bleue à réserves.

CH

Assiette, oiseaux & fleurs, type du décor *à la corne.*

C I B

Seau à rafraîchir, broderie bleue à réserves.

CO

Grand plat rond à sujet chinois polychrome.

C O

Petit plat octogone, décor bleu.

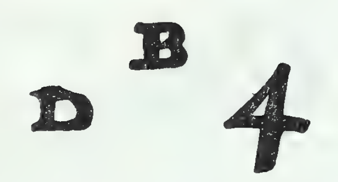
·C·S·

Plateau décoré d'une composition architecturale, style rocaille.



Plat décor bleu, style rayonnant.

(Collection de M. P. Delaunay.)



Grand plat rond d'une belle exécution en broderie bleue.

DD
y

Compotier à bords déchiquetés, décor bleu, travail peu ſoigné.

D g

Compotier, décor rocaille dit *au carquois.*

DM

Plat polychrome, décor *à la corne.*

DP

Grand plat ovale, imitation chinoiſe.

E

Saucier d'époque ancienne, décoré en bleu.



Aiguière en camaïeu bleu, ſtyle rayonnant.

f

Plateau octogone, décor régulier polychrome.



Grand plat rond, décor bleu.

(Muſée céramique de Rouen.)

fr B

Compotier à bords découpés, type du décor *à la corne.*

6
FB
B

Grand plat rond de ſtyle rayonnant à roſace centrale couvrant tout le fond.

(Collection de M. Lepel-Cointet.)



Grande fontaine en forme de vaſe, décor régulier polychrome.

(Collection de M. Gve Gouellain.)



Plat polychrome, fleurs & feuillages, fin de la fabrication.



Aſſiette décor bleu, travail ſecondaire.

Compotier octogone, décor bleu & rouge.

G·3

Plateau, riche décor bleu rehauſſé de rouge.

GA

Théière ornée de quadrillés verts & de fleurs polychromes.

Pot pourri, imitation chinoiſe polychrome.

Plat, décor bleu, ſtyle rayonnant.

Gha

Aſſiette, bordure quadrillée, type chinois.

GIB

Baſſin décoré dans le ſtyle rayonnant de légères broderies bleues.

GL

Aſſiette, type du genre hollando-japonais.

Aſſiette à bordure quadrillée, imitation chinoiſe de Guillibaud. Ce ſigne, qui s'interprète GLLD, rappelle le nom du fabricant.

(Collection de M. G^ve Gouellain.)

Plateau oblong, bordure quadrillée, imitation chinoiſe.

GRD 2

Compotier de genre hollando-japonais.

GS 2

Plateau oblong, imitation chinoiſe polychrome.

HB

Aſſiette, décor *à la corne*.

1732

Seau à rafraîchir, décor bleu & rouge.

H T
4

Grand plat, broderie bleue, riche & belle exécution.

Sucrière, broderie bleue très-fine & très-délicate.

HR

Assiette, type du décor *à la corne*.



Plat octogone, riche bordure en broderie bleue.

IB 10

Grande fontaine forme de vase, camaïeu bleu.

IVLR
1734

Plat à bordure en camaïeu bleu, deux personnages grotesques au centre.

LA

Assiette, décor bleu.

L C
1735

Bassin rond, imitation chinoise polychrome.

LD

Pot à l'eau, type du décor *à la corne*.

L S

Assiette, décor en camaïeu bleu.



Aiguière, décor en camaïeu bleu.

L m

Soupière & son couvercle d'époque intermédiaire.

M

Assiette, riche décor bleu, armoiries.
(Collection de M. A. Loisel.)

M

Grand plat, style rayonnant, décor en camaïeu bleu.
(Musée céramique de Rouen.)

M·D·

Tasse à deux anses, fleurs polychromes, exécution soignée.

M I ſ

Plateau à piédouche, médiocre décor en broderie.

MP

Plateau décoré de guirlandes en broderie bleue.

MR

Aſſiette, camaïeu bleu, travail ordinaire.

MH

Saucier à deux anſes, type du décor *à la corne.*

NIB

Petit baſſin de travail primitif, décor en bleu.

P 3

Marque en relief, ſous un plateau de ſtyle rayonnant & d'époque ancienne en camaïeu bleu.— Peut-être l'initiale de l'un des Poterat.

P·a

Aſſiette *à la corne.*

PAR

Aſſiette, même décor que la précédente. Ne peut-on pas interpréter cette marque : *Pottier à Rouen?*

PB

Aſſiette, broderie bleue d'ordonnance maigre.

PD

Plat d'époque intermédiaire & d'aſſez mauvaiſe exécution.

Pn

Huilier décoré en bleu.

PX

Jardinière, fleurs & corne d'abondance.

R

Aſſiette, genre chinois multicolore.

RD

Plat de ſtyle rocaille, très-ſimple.

S

Soupière ornée de fleurs, d'oiſeaux & d'inſectes, comme les pièces *à la corne.*

SG

Aſſiette d'époque primitive, camaïeu bleu.

T

Compotier octogone, guirlandes régulières polychromes.

T ✠ B

Cuvette avec payſage au fond, ornementation en broderie de médiocre valeur.

T P
1776

Caiſſe à fleurs, ornementation polychrome.

V

Grande & belle ſoupière oblongue, ornementation rocaille.

V D

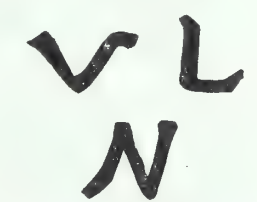
Cuvette d'encoignure, ornementation régulière en couleur.



Marque en creux ſous l'émail d'un plat à barbe.

VL
2

Marque en creux ſous l'émail d'un compotier rocaille, motif *au carquois*.



En creux ſous l'émail d'un plateau de fabrication groſſière.

VR

Saladier *à la corne*.

VR

Plateau oblong, décor *à la corne*.

W....

Marque en roſe ſous une jardinière décorée de fleurs & de payſages, analogue à la pl. LVIII. — C'eſt l'abréviation du nom du fabricant Levavaſſeur.

W n° 5

Bouquetière décorée dans le genre de la précédente. — Même ſignification pour l'attribution, avec chiffre de ſérie.

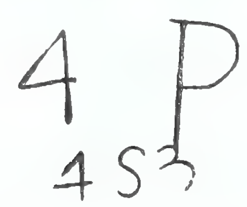
XBC

Plateau à décor bleu avec roſace centrale.

CHIFFRES.



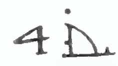
Grand plat avec armoiries centrales, large deffin rayonnant & détails de genre hollandais.



Grand plat décoré en camaïeu bleu à double bordure.
(Mufée céramique de Rouen.)



Grand plat, décor bleu, d'époque fecondaire.



Salière en broderie bleue, médiocre exécution, mais belle forme.

4
Ene

Sucrière, riche décor bleu très-fin rehauffé de rouge.

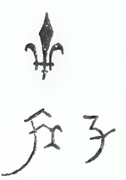


Très-grand plat rond en broderie bleue d'exécution ordinaire.



Grand plat rond, décor en camaïeu bleu, de la même main que le précédent.

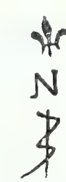
VARIANTES DE LA MARQUE A LA FLEUR DE LYS.



Salière ovale à couvercle, décor en broderie bleue très-fine.
(Mufée de Cluny.

P.B:|

Seau à rafraîchir, belle compofition en broderie très-fine.
(Collection de M. de Leftanville.)



Compotier cannelé, décor analogue au précédent.
(Mufée céramique de Rouen.)

INSCRIPTIONS ET SIGNATURES.

Pinxit

•1736•

•CB•

Inſcription relevée ſous le plat figuré pl. XXXIX :
Vénus & Adonis.
(Collection de M. Alf. Baudry.)

Borne
Pinxit
Anno
1738

Inſcription relevée ſous le plat figuré pl. XXXVIII :
Les Quatre Saiſons.
(Collection de M. Alf. Baudry.)

dieul

Aſſiette, avec ornementation ſemblable à celle de la pl. LVI.

faict a Rouen
1647

Inſcription relevée ſous le plat figuré pl. II.
Fabrication primitive d'Edme Poterat.
(Collection de M. G^{ve} Gouellain.)

Fossé

Bannette à jour décorée au fond d'un ſujet galant, camaïeu bleu très-fin.

gardin

Aſſiette, analogue comme décoration à la pl. LVI.

Gille

Plat d'imitation chinoiſe, analogue aux produits de la fabrique de Guillibaud.

J. Guillaume.

Signature gravée dans la pâte derrière un cartel porte-montre de ſtyle rocaille & polychrome.

(Collection de M. de La Herche.)

Mrs Guillibeaux

Inſcription ſous le plateau aux armes du duc de Montmorency, pl. XLIII.

(Collection de M. Gve Gouellain.)

Hilaire
1759

Compotier décoré d'un ſujet galant, peinture polychrome.

(Collection de M. Alf. Baudry.)

Mallet

Plat à fleurs iſolées, analogue à l'aſſiette no 2, pl. LVII.

(Collection de M. Gve Gouellain.)

1790

1789
fait Par Pierre
omont

Ces deux mentions ſont réunies ſous un pied de croix : la première eſt peinte en noir ; la ſeconde eſt gravée en creux dans la pâte.

(Collection de M. l'abbé Colas.)

SAS

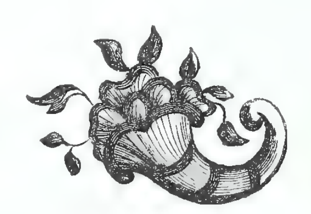
Vaſes de cheminée, décorés de fleurs, fruits, inſectes polychromes.

(Collection de M. Le Coupeur.)

va vaſſeur.
a Rouan

Inſcription analogue à celle de la bouquetière figurée pl. LVIII.

(Collection de M. A. de Bellegarde.)





CHAPITRE ONZIÈME.

Documents commerciaux. — Tarif du prix des faïences en 1792. — L'importance de l'induſtrie céramique amène dans la province l'établiſſement d'un certain nombre de petites fabriques. — Principaux centres où fut exercée en Normandie la fabrication de la faïence. — Imitations des produits rouennais en France & à l'étranger.



AINTENANT, jetons un coup d'œil ſur quelques documents commerciaux relatifs à l'exportation des faïences rouennaiſes. Exportation des faïences.

Expilly, dans ſon *Dictionnaire géographique des Gaules & de la France,* t. VI, p. 497 & ſuiv., art. Rouen, relate quelle fut l'exportation des faïences par le port de Rouen, en 1768. Il eſt à remarquer que, dans ce tableau, on ne trouve aucune mention de nos colonies, avec leſquelles il ſe faiſait pourtant une immenſe exportation.

« Il eſt ſorti du port de Rouen, dans les ſix premiers mois de l'année 1768, pour différents ports étrangers, 72 navires.

Il a été exporté par ces différents navires :

— Pour l'*Eſpagne :*

Faïences	5,430 liv. peſant.
12 poêles de Faïence.	
— Pour le *Portugal*.	13,988 —
— Pour l'*Angleterre*.	7,499 —
1 caiſſe porcelaine.	
70 muids de terre à pots.	
A reporter. .	26,917 liv. peſant.

Jjjj

	Report. . .	26,917 liv. pesant.
— Pour l'*Allemagne* :		
52 muids de terre à pots.		
Faïences.	6,084	—
— Pour la *Hollande* :		
43 muids terre à pots.		
Faïences.	2,370	
— Pour le *Danemark*, la *Suède*, la *Russie* :		
42 muids terre à pots.		
12 barriques & 30 paniers dito.		
Faïences.	2,780	—
847 pièces porcelaine.		
32 douzaines de vaissèlle du faubourg Saint-Antoine.		
		38,151 liv. pesant.

Droits de sortie sur les faïences.

Nous trouvons dans les archives de la Chambre de commerce de Rouen, carton n° 11, à la date du 1er juillet 1746, un fort curieux mémoire des fermiers généraux à M. de Nantouillet, sur la fixation des droits de sortie des faïences :

« Les fermiers généraux ont l'honneur de représenter à Monseigneur qu'il s'élève souvent des difficultés à la romaine de Rouen au sujet des droits de sortie qui doivent être perçus sur les faïences de la manufacture de cette ville. Ces droits sont fixés par le tarif de 1664, lettre V, à trois sols par chaque douzaine de vaissèlle, tant grande que petite; mais il est presque impossible de vérifier les déclarations des négociants, parce que, en déballant ces faïences & en les comptant, cela pourrait occasionner du préjudice au propriétaire dont la marchandise serait altérée & exposerait le fermier à des prétentions continuelles de dommages & intérêts.

« Ces inconvénients ont été reconnus en 1725, à l'occasion d'une saisie faite à Saumur pour 5,567 douzaines de pièces de faïence, excédant les déclarations faites par les marchands de Nevers. Ces marchands se plaignirent même alors non-seulement que leurs faïences avaient souffert de la vérification, mais aussi que le droit serait excessif si l'on prétendait percevoir *trois sols par douzaine* sur les petites pièces de faïence de même que sur les grandes; & c'est pour faire règlement sur ces différentes difficultés qu'il fut rendu arrêt le 7 août 1725, du consentement du fermier & de l'avis de MM. les députés du commerce, par lequel Sa Majesté ordonna que la vaissèlle de faïence des manufactures de Nevers payerait à l'avenir les droits de sortie au poids, à raison de *cinq sols du cent pesant*.

« Les fermiers généraux prennent la liberté d'observer à Monseigneur que cette façon de percevoir le droit de sortie est avantageuse aux négociants par son extrême modicité, & qu'en même

temps elle eſt commode pour la régie des fermes, parce qu'il eſt facile de vérifier les déclarations ſans embarras & ſans riſques; c'eſt auſſi la règle qui ſe ſuit pour les faïences qui entrent dans dans l'étendue des cinq groſſes fermes, & qui acquittent le poids.

« C'eſt pourquoi ils ſupplient Monſeigneur de vouloir bien leur accorder un arrêt qui rende commun pour les manufactures de faïences de Rouen & pour toutes les autres établies dans l'intérieur des groſſes fermes, l'arrêt du 7 août 1725 pour les faïences des manufactures de Nevers, & ordonner en conſéquence qu'elles acquitteront les droits de ſortie ſur le pied de *cinq ſols du cent peſant;* pour cet effet, ils prennent la liberté de joindre ici un projet d'arrêt. »

A cette pièce eſt joint ledit projet d'arrêt conforme aux énonciations de ce mémoire, ainſi que le tarif-poids ſuivant l'ancienne & nouvelle taxation de toutes les marchandiſes de faïence. Les différents genres de pièces portent les déſignations ſuivantes : *aſſiettes, pots à l'eau, taſſes à thé & ſoucoupes, ſeaux à rafraîchir, huilliers, plats à barbe, bannettes de deſſert, compotiers, ſauciers, théières, cuvettes, plats, moutardiers, poivrières, pots de chambre, ſoupières & couvercles, ſallières, ſaladiers, écritoires, jattes, grands ſeaux, fontaines & leurs cuvettes.*

Chacune de ces ſortes de pièces eſt ſpécifiée de pluſieurs grandeurs différentes, quelquefois juſqu'à ſix.

On s'eſt ſouvent demandé quelle était autrefois la valeur des faïences rouennaiſes. Voici la reproduction exacte d'un imprimé de 1792 : Tarif du prix des faïences.

PRIX COURANTS

DES MARCHANDISES DES MANUFACTURES EN FAÏENCE

DE ROUEN.

	1er choix.		2e choix [a].	
Les Vaſes & les Sceaux à laver, bleux & blancs. . . .	22 l.	ſ.	20 l.	ſ.
Les Fontaines, Pots de commodité, Tuyaux de lieux, Soupières blanches ou brodées & Baſſins de lit. . .	15	»	13	»
Garde-robes, Cuvettes de pots à l'eau.	13	»	12	»
Saladiers, Plats à barbe, Pots à l'eau, brodés, &c., & toute la broderie, ainſi que les Salières.	12	»	11	»
Aſſiettes en broderie.	10	»	9	»
Aſſiettes blanches ou peintes en commun	9	»	8	»

[a] Le tout par douzaine de pièces.

Saladiers, Pots à l'eau, Urinoirs & tout le blanc ordinaire, ainfi que les Lauriers	11 l.	f.	10 l.	f.
Pots de chambre, ronds & ovales	12	»	11	»
Les Sceaux blancs de pièce, pièce & demie & deux pièces.	13	»	11	»
Boîtes à confitures.	8	»	7	»
Pots à pommade	4	»	»	»
BRUN.				
Plats ifolés	9	»	8	»
Plats creux, Soupieres, Écuelles, Brocs, Théieres, Cafetieres, Pots à l'eau, Pots à bouillon, Bolles & tout le creux ordinaire.	10	»	9	»
Affiettes ifolées.	8	»	7	»
Affiettes à foupe	7	4	6	4
Taffes & Soucoupes	7	4	6	4
Pâtés ronds & ovales, Gîtes à lievre & à lapin. . . .	14	»	12	»

Arrêtés entre nous Manufacturiers en Faïence, ce 2 Février 1792.

N'oublions point, du refte, que les prix étaient fubordonnés à la fineffe de la peinture. Il y avait, d'après le tarif établi par M. de La Bourdonnaye, en 1753, quatre divifions bien tranchées dans la réglementation des ouvrages des peintres, & les conditions ci-après fervaient de règle dans tous les ateliers :

Le très-fin, bleu ou couleurs, était payé, la grande douzaine.	9 liv.	» f.
Le demi-fin, la grande douzaine.	4	»
La broderie, bleu ou couleurs, la grande douzaine	2	5
Le commun, la grande douzaine	1	»

Coalition des revendeurs contre les fabricants.

Nous trouvons encore, parmi les pièces & particularités hiftoriques relatives à la profeffion de faïencier, un renfeignement bon à placer ici. C'eft la preuve de véritables faits de coalition, exercés par les revendeurs de faïence contre les fabricants rouennais.

Les revendeurs ne voulant pas acheter aux fabricants, ceux-ci ne pouvaient payer leurs ouvriers; ils vinrent donc parfois expofer leurs faïences en vente fur la place publique. Là-deffus oppofition des revendeurs, & fentence du bailliage-

police de Rouen, du 14 février 1728, par exemple, qui permet à Maugrard, fabricant, de vendre, à l'entrée du faubourg Saint-Sever, & jufqu'à concurrence de 3,000 liv., mais autant que les marchands faïenciers refuferaient d'acheter à prix raifonnable pour pareille fomme de faïences.

Fabriques diverfes de faïence en Normandie.

Faïencerie de Dangu.

Par fuite de la vogue extraordinaire des faïences rouennaifes, un certain nombre de fabriques, plus ou moins importantes, furent établies en Normandie ou dans le voifinage de Rouen. Nous nous contenterons d'indiquer brièvement les principales.

D'abord une manufacture de faïence à Dangu, près Gifors, fut fondée par trois perfonnes de Rouen, dont deux ouvriers faïenciers. Des pièces concernant cette manufacture font confervées aux archives de l'Eure, fonds de Dangu. Ces pièces ont rapport à une faifie de meubles & de marchandifes que fit opérer le baron de Dangu, pour être payé de 900 liv. repréfentant trois années de location. Ce font des autorifations de faifir & de vendre, & des exploits d'oppofition par divers créanciers.

Des documents cités dans ces diverfes pièces, il réfulte que : le 11 juillet 1753, le baron de Dangu loua fa manufacture de faïence, fituée à Dangu, au prix de 300 liv. par an, à Dominique Pelvée (*fic*, fans doute pour Pellevé), marchand & peintre en faïence, Adrien Lévefque, mouleur en faïence, & Jacques Vivien, bourgeois de Rouen. Le baron fit faifir les meubles & les marchandifes le 24 janvier 1755; il obtint, le 26 avril 1757, l'autorifation de faire vendre à la porte de la manufacture, vu la fragilité de la marchandife qui rendait difficile le tranfport au marché voifin.

Parmi les créanciers qui fe préfentent, on trouve : Charles Vallée, ouvrier en faïence, demeurant à Rouen, pour 66 liv.; Michel Legros, ouvrier en faïence, demeurant à Dangu, pour 94 liv.; Jean le Conte de la Tivolière, bourgeois de Varepte (Vorepte) en Dauphiné, pour 600 livres [a].

Établiffement d'une manufacture de faïence à Saint-Denis-fur-Sarthon.

Bien que la localité dont il s'agit ici foit éloignée de Rouen, nous mentionnerons un arrêt du confeil d'État & des lettres patentes, en date des mois de décembre 1749 & 23 feptembre 1750, accordant au fieur Jean Ruel, confeiller du roi & contrôleur ordinaire des guerres, un privilége pour l'établiffement d'une

[a] Note communiquée par M. Lebeurier, archivifte départemental de l'Eure.

manufacture à Saint-Denis-sur-Sarthon, généralité d'Alençon, pendant vingt années consécutives, pour y faire fabriquer de la faïence; avec ces clauses : que ledit sieur Ruel, ses préposés & ouvriers, jouiront pendant ce temps de tous les priviléges & exemptions dont jouissent les entrepreneurs & ouvriers des autres faïenciers, à la charge par lui de mettre ladite manufacture en valeur dans un an, à compter du jour de la date de l'arrêt du conseil, & d'avoir toujours un fourneau en travail, suivant qu'il est plus au long mentionné auxdits arrêt du conseil d'État & lettres patentes.

Fabrique de Verneuil.

En 1775, il existait une fabrique à Verneuil... « Le sieur Gabriel Violette, père, de Verneuil, offre à louer une faïencerie; de fournir toutes les terres nécessaires & le bois à moitié meilleur marché qu'à Rouen. » *(Annonces & affiches de Normandie,* 1775, p. 47.)

Fabrique de Saint-Adrien.

Si nous nous rapprochons de Rouen, nous trouvons une manufacture de faïence à Saint-Adrien, près Belbeuf, le long des roches... « Il sera vendu, par décret, au bailliage de Rouen, une manufacture de faïence à Saint-Adrien, paroisse de Belbeuf, & deux acres de terre clos de murs & bâtis, & un jardin paroisse de Sotteville, saisis réellement sur la dame veuve Druault (Madeleine-Anne Ravoise, veuve en premières noces de J.-B. Soudet, & en secondes noces de Michel Druault). » (*Annonces & affiches de Normandie,* 1783, p. 183.)

Fabriques d'Ingouville & d'Harfleur.

Il y avait aussi des faïenceries à Ingouville & à Harfleur.

Il paraît que ces deux fabriques s'alimentaient particulièrement avec la terre tirée des environs de Rouen, car, dans le *Mouvement du port de Rouen* & dans le *Journal de Rouen,* années 1802 & 1803, on trouve fréquemment, à la destination du Havre & de Harfleur, des bâtiments chargés de terre à faïence.

Un avis, inséré dans le *Journal de Rouen* du 18 germinal an X, nous apprend ce que c'est que la fabrique de faïence, façon anglaise, établie à Harfleur près le Havre, par M. A. Decaen.

« Cette faïence souffre le feu; elle imite parfaitement celle d'Angleterre par la légèreté & la beauté de son émail qui est d'un beau blanc de lait.

« Les négociants & marchands trouveront dans cette fabrique des assortiments propres pour l'intérieur & pour les colonies françaises, tant en platerie qu'en creux, en blanc & en couleur de fonds. »

A Ingouville exiſtait, en 1802, une manufacture de faïence brune, blanche & à deſſins. Entrepreneurs : MM. Delavigne frères, négociants au Havre, Paris & Ledemandé.

A Martincamp, commune voiſine de Forges, ſe trouvait à la même époque une manufacture de poterie & de carreaux, pavés, tuiles, &c.; elle fournit tout le département. On en fait des envois conſidérables dans l'intérieur & à l'étranger par l'intermédiaire des négociants de la ville de Rouen, qui tiennent cette partie en gros.

Enfin, on a cité à Caen une manufacture de faïence. Cette fabrique travaillait la porcelaine à l'inſtar de la manufacture de Sèvres. Il s'en faiſait un commerce très-grand avec Paris, ainſi qu'avec l'étranger. Manufacturier : Deſmare & Cie. Faïences & porcelaines de Caen.

Ces détails, peut-être exagérés, ſont extraits du *Tableau général du commerce de la Normandie*, in-8°. Rouen, 1802, *paſſim*.

De toutes les fabriques de faïence, façon anglaiſe, celle de Forges-les-Eaux fut la plus importante. Faïencerie de Forges-les-Eaux.

D'après une ſtatiſtique inédite de la Seine Inférieure, conſervée aux archives départementales & dreſſée vers 1798, nous apprenons que : « On ne trouve point de faïenceries dans la contrée des plaines du centre, mais dans celle des vallées de l'eſt. Forges poſſède un établiſſement de ce genre dirigé d'après la méthode anglaiſe & qui s'eſt beaucoup perfectionné depuis qu'il eſt en activité. Il occupe à peu près 40 ouvriers qui fabriquent & façonnent tous les objets qui dépendent de l'art de faïencerie. La terre qu'on employe ſe trouve dans Forges même. Les différentes préparations qu'elle ſubit lui donnent une excellente qualité. On peut donc eſpérer que inceſſamment nous rivaliſerons avec avantage les produits de l'Angleterre dont les progrès ont été lents comme les nôtres. Il s'élève déjà dans Forges de nouvelles fabriques de ce genre, qui donneront à la première une émulation très-avantageuſe pour le perfectionnement des morceaux qu'elle exécute. »

La ville de Rouen produiſit auſſi des imitations des fabriques anglaiſes. Imitation de faïences anglaiſes à Rouen.

Nous ne nous arrêterons pas ſur ce point qui nous éloignerait de notre ſujet. Sur ces faïences, ſur les cauſes de leur vogue, ſur leurs qualités & leurs défauts,

on peut lire un chapitre de l'ouvrage de Fourmy (*Mémoire ſur les ouvrages de terres cuites,* Paris, 1802, in-8°, p. 81 et ſuiv.); elles y ſont parfaitement appréciées.

Quant aux faïences de Rouen proprement dites, de véritables imitations furent tentées par d'autres fabriques.

Faïences de Sinceny.

Nous citerons tout d'abord la fabrique de Sinceny, près de Chauny.

Boſc d'Antic, dont les œuvres ont été imprimées en 1780, après avoir dit, dans ſes *Obſervations ſur la faïencerie,* in-12, p. 259, que les ſeules manufactures de faïence de France, qui aient de la réputation, ſont Monſtiers (Mouſtiers) & Rouen, ajoute : « La faïence de Saint-Cenys en Picardie étoit anciennement très-recherchée; elle eſt tombée dans le diſcrédit ».

On doit donc ſuppoſer, d'après ce paſſage, que la fabrique de Sinceny a eu ſa période de ſplendeur, & on peut alors lui attribuer une multitude d'œuvres dont la provenance était juſqu'ici incertaine, & qui diffèrent tout à la fois de la Hollande, de Nevers et de Rouen.

Diſtinction à établir entre les faïences de Rouen & celles de Sinceny.

La diſtinction ſera toujours difficile à établir entre les faïences de Rouen & celles de Sinceny, lorſque les marques particulières à ces dernières, & qui paraiſſent être des marques de fabrique, manqueront ſous les pièces. Les deux fabrications ſont évidemment en poſſeſſion des mêmes procédés & ſecrets de métier; les émaux ont le même aſpect; les couleurs, le rouge principalement, ſont les mêmes; le Sinceny imite évidemment le Rouen & marche de concert avec lui. C'eſt dans le deſſin ſeulement qu'on peut trouver les moyens de les diſtinguer; parce que la fantaiſie, l'imagination des artiſtes ſont choſes plus perſonnelles & plus variables que ne le ſont les procédés & les modes d'opérer des fabricants. Ainſi, il me paraît qu'il y a plus d'invention & de caprice dans les types rouennais, qui montrent néanmoins une remarquable fixité, témoin le type dit *à la corne,* qu'on a reproduit avec une déſeſpérante monotonie pendant plus de quarante années, ſans qu'on voie à peine quelques modifications de détail.

L'hiſtoire de la fabrique de Sinceny a été préſentée par le D[r] A. Warmont, dans un livre qui complète heureuſement une notice du même auteur ſur *Les faïences anciennes de Sinceny,* lue le 2 juin 1863 en ſéance du comité archéologique de Noyon. (Noyon, 1863, in 8° de 16 pages.)

Les ateliers parisiens du dix-huitième siècle ont fréquemment imité la faïence de Rouen.

Imitations de Paris, de Saint-Cloud, de Menecy, de Clermont, de Lille, la Rochelle, &c.

M. Brongniart (*Description du Musée céramique de Sèvres*, pl. XXXVI, fig. 9, & p. 174, n° 114), cite un pot de pharmacie, orné d'arabesques polychromes, en broderie, d'un genre très-analogue aux types rouennais, comme sortant des ateliers de Digne, faïencier parisien du milieu du dix-huitième siècle.

On imitait aussi nos faïences, avec un grand succès, à Saint-Cloud & à Menecy-Villeroy : des types incontestables de ces fabrications ont été réunis, par les soins de M. Riocreux, au Musée céramique de Sèvres.

La fabrique de Clermont, celle de Lille, ont emprunté aussi, malgré la distance, certaines de leurs inspirations à nos produits normands.

Suivant l'opinion de M. B. Fillon, on fit des imitations de Rouen à la Rochelle : « L'Aunis et la bas Poitou sont remplis de faïences décorées en bleu, dans le goût des imitations chinoises de Hollande, puis ensuite des poteries rouennaises à lambrequins, qu'on assure avoir été fabriquées par eux (les faïenciers de la Rochelle). Les pièces portant le dernier de ces décors sont postérieures au dix-septième siècle... Les lambrequins qui les couvrent sont peu habilement tracés, mais ils font un assez grand effet. » (B. Fillon, *L'Art de terre chez les Poitevins,* p. 150.)

La fabrique de la Rochelle doit se confondre dans ses productions avec celle de Marans; des pièces de facture rouennaise portant cette dernière mention ont été signalées depuis quelques années.

M. Fillon signale encore l'existence d'une fabrique à Saint-Porchaire, près de Bressuire. « Les faïences qui sortaient de Saint-Porchaire étaient brunes en dessous et blanches en dedans avec des dessins bleus imités de Rouen. Ce ne sont, en général, que de simples bordures fort étroites & des petits pots de fleurs au milieu. Les plus anciens spécimens remontent peut-être à la fin du règne de Louis XIV. La couleur jaune pâle se mêlait parfois à cette époque au bleu. » (B. Fillon, *L'Art de terre chez les Poitevins,* p. 161.)

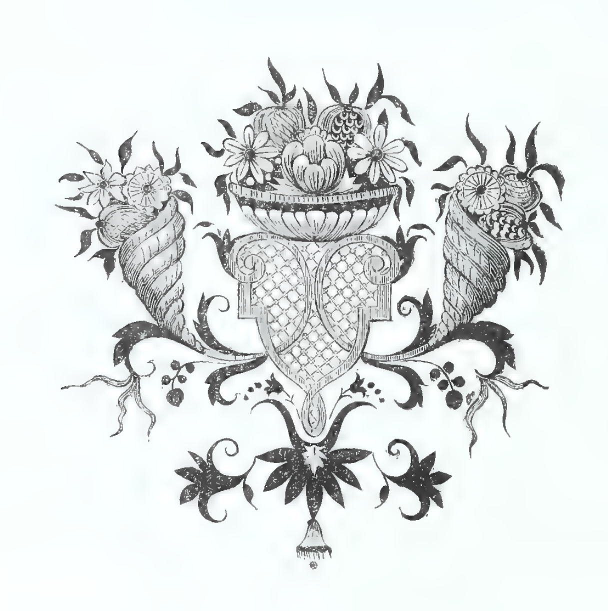
A Nevers, se fabriquaient aussi des imitations de faïence de Rouen, que M. Du Broc de Ségange a parfaitement fait connaître.

Hors de France, à Anspach, en Allemagne, on fit aussi de nombreuses imitations des décors de Rouen : on les reconnaît à ce signe que le bleu est plus dur, & s'enfonce dans l'émail blanc du fond de manière à produire sous le doigt une dépression appréciable.

Imitation des faïences de Mouſtiers faites à Rouen.

La fabrique de Rouen a rarement imité les produits des fabriques rivales; cependant, comme elle a ſouvent copié avec plus ou moins de ſoin & d'exactitude les porcelaines du Japon et de Chine, elle s'eſt par cela même ſouvent trouvée ſur la même voie d'imitations que les fabriques de Hollande & de Nevers.

Elle produiſit auſſi, par exception, des imitations des faïences de Mouſtiers, à petits entrelacs & à rinceaux. Ces pièces ſont aſſez rares; cependant j'ai rencontré un ſaucier à double bec, & un plateau à piédouche, tous deux évidemment de faïence rouennaiſe, par la nature de leur émail, et qui ſont des imitations évidentes de la faïence de Mouſtiers. Ces imitations, le plateau ſurtout, étaient d'une exécution commune et maladroite.





CHAPITRE DOUZIÈME.

Témoignages d'auteurs & mentions diverſes ſe rapportant à l'induſtrie de la faïence de Rouen. — Citations extraites d'ouvrages publiés au ſiècle dernier ou de manuſcrits du temps. — Expoſition de produits induſtriels & de faïences faite à Rouen en 1802.

Citations de divers auteurs à propos de la faïence de Rouen.

NOUS terminerons cette hiſtoire de la faïence de Rouen, par la citation de divers témoignages d'auteurs du ſiècle dernier, & de mentions ſe rapportant à cette induſtrie.

Dans le *Mercure de France* de mars 1738, on trouve, page 466, une diſſertation de M. Juvenel, ſur les manufactures. On y lit, p. 481 : « C'eſt en France que la manière d'émailler ſur la terre a été heureuſement pratiquée; particulièrement à Nevers, où l'on fait aujourd'hui des ouvrages d'un coloris charmant. Il faut avouer toutefois qu'on eſt allé plus loin, à cet égard, à Saint-Cloud & à Rouen; cette dernière manufacture l'emporte ſur toutes les autres par la beauté des couleurs & par le bon goût du deſſin. »

Le préſident De Broſſes, dans ſes *Lettres ſur l'Italie*, porte ce témoignage ſur la faïence de Rouen : « Le commerce de la ville (Savone) eſt non-ſeulement en ſavon, mais encore en faïence fort renommée, & qui ne vaut cependant pas notre faïence de Rouen, à l'exception de quelques pièces deſſinées de bonne main ». Cette lettre porte la date de juin 1739.

Touſſaint Dupleſſis a laiſſé le témoignage ſuivant qui n'eſt pas exempt d'inexactitudes, mais qui confirme pluſieurs opinions émiſes dans le courant de cet ouvrage : « Le faubourg Saint-Sever eſt devenu célèbre par la faïence qui s'y fabrique depuis l'an 1673, que le ſieur Poterat, homme habile dans ſon

art, établit ſa manufacture, en vertu de lettres patentes. (*Deſcription de la haute Normandie,* 1740, t. II, p. 120.)

Une publication récente a fait connaître les appréciations ſuivantes, émiſes, vers le milieu du ſiècle dernier, ſur le mérite de la fabrication rouennaiſe : « Je ne crains pas de propoſer pour modèle la faïence de Rouen : elle eſt généralement eſtimée & même préférée, ſurtout dans les pays étrangers, parce qu'elle eſt parfaitement travaillée & d'un excellent uſage; j'ai pour garant de ce que j'avance le témoignage univerſel... Il ne faut pas être ſurpris ſi ces ouvrages ſont tellement recherchés qu'on en tranſporte aux Iles, en Eſpagne, en Portugal, en Angleterre & en Hollande même; ſi les manufactures ſont nombreuſes & conſidérables; ſi l'on compte plus de deux mille ouvriers qui y ſont employés, & près de cinq mille perſonnes qu'elles font ſubſiſter dans cette province... » Ces lignes ſont extraites du *Mémoire ſur les manufactures de faïence établies près de la ville de Rouen,* par Bollioud, 1746, publié par M. Léopold Deliſle, dans le volume intitulé : *Documents ſur les fabriques de faïence de Rouen*, p. 10 & ſuiv.

Le même recueil contient encore, p. 76, une note de Guillaume de la Foy, avocat, ſur l'induſtrie rouennaiſe à la fin du dix-huitième ſiècle : « MM. de Saint-Étienne, de Villerey, gentilshommes, Guillibaud, père de l'avocat, & Macarel ſont les premiers qui aient formé des établiſſements de faïenceries à Saint-Sever, qui les ont enrichis ».

Le compte rendu au contrôleur général par les receveurs généraux des finances de la généralité de Rouen, ſur l'état de cette généralité, en 1767, mentionne au nombre des induſtries importantes, cultivées alors dans cette partie de la province, les faïenceries de Rouen.

Dans l'*Encyclopédie méthodique* (Arts & métiers, art. FAÏENCERIE, p. 506), on mentionne les fabriques françaiſes en ces termes : « Il y a préſentement (en 1773), dans le royaume de belles manufactures établies à Nevers, à Rouen, à Saint-Cloud..... »

Extrait d'un voyage manuſcrit.

Voici un curieux extrait d'un voyage à Rouen, rédigé en 1777, par un ſieur G., & dont le manuſcrit fait partie de la bibliothèque publique de Rouen, collection de Montbret, petit in-folio, p. 45. Ce volume eſt reſté inédit. « ... Il faut encore viſiter (au faubourg Saint-Sever), quelques manufactures de faïence; il y

en a qui occupent plus de quatre-vingts ouvriers. Les procédés de ces manufactures font connus; après avoir vu la préparation des terres fur le mélange defquelles les fabricants gardent toujours un peu de fecret, il faut paffer à l'atelier des tourneurs, enfuite à celui des peintres où fe met l'émail & la couverte. La faïence paffe deux fois au four, comme la porcelaine; une première fois pour cuire la pâte, une feconde fois pour que la couverte s'uniffe par la cuiffon à la pâte & que les couleurs métalliques que l'on employe fe fixent & s'amalgament dans la couverte. Les pièces font renfermées dans des tourteaux de terre (tambours ou cazettes), afin qu'elles ne prennent pas un trop grand feu qui les ferait fendre. On fait dans ces manufactures non-feulement des faïences communes, mais auffi beaucoup de faïences dans le goût de celles de Sceaux & de Strafbourg. »

Peut-être ne trouvera-t-on pas déplacé ici l'avis de la chambre de commerce de Rouen, fur les effets du traité de commerce avec l'Angleterre, en 1786 : *Effets du traité de commerce avec l'Angleterre en 1786.*

« .... Les poteries & faïences françoifes ne peuvent éviter un préjudice notable; le bas prix du charbon de terre permet aux Anglois d'établir ces articles à vingt-cinq pour cent au-deffous de ceux fabriqués en France. Les faïenceries de Rouen confervent encore le débouché & la préférence qu'elles ont obtenus depuis longtemps dans nos colonies; mais elles y auront néanmoins à combattre la rivalité étrangère pour certains ouvrages, & ne pourront pas la foutenir pour la confommation intérieure du royaume. La faïencerie angloife n'étant tarifiée qu'à douze pour cent de fa valeur, il en eft déjà arrivé à Rouen des cargaifons confidérables, &, comme il eft à préfumer qu'il en eft de même dans les autres ports, les faïences de Rouen, & en général celles de France, font privées d'un débit néceffaire pour en affurer la profpérité. Cette branche de fabrication nourrit à Rouen un nombre confidérable d'ouvriers. » (*Obfervations de la chambre du commerce de Normandie, fur le traité de commerce entre la France & l'Angleterre.* Rouen, 1788, in-8°, p. 25.)

L'état de l'induftrie, en 1787, eft ainfi apprécié dans le *Rapport fur l'état du commerce*, préfenté à l'Affemblée provinciale de la généralité de Rouen, tenue aux mois de novembre & décembre 1787 (Rouen, 1787, in-4°, p. 63) : « Les faïenceries de Rouen occupent un grand nombre d'ouvriers. Leurs productions fe débitent pour la confommation du royaume & ont été préférées *État du commerce en 1787.*

jufqu'ici dans nos colonies. Mais le bas prix du charbon en Angleterre permet aux Anglais de vendre cette marchandife en France à vingt & vingt-cinq pour cent au-deffous de la nôtre; ils en envoient des cargaifons confidérables qui font enlevées rapidement. La faïence de Rouen ne peut pas foutenir cette concurrence dans le royaume, & il eft fort douteux qu'elle conferve le débouché des colonies. »

Citation du Dictionnaire de Peuchet.

En l'an VIII, Peuchet, dans fon *Dictionnaire,* porte l'appréciation fuivante fur notre induftrie céramique : « ... La faïence de la fabrique de Rouen, établie en 1672, jouit de quelque réputation; il s'en faifoit des envois confidérables pour l'Amérique, quoique Rouen ne foit pas une des premières villes où l'on ait fait de femblables établiffements à l'imitation de ceux de nos voifins. Les terres qui fervent aux faïenceries font tirées de Saint-Aubin, on les mélange avec d'autres terres de Quatremares, près Sotteville. On a effayé, dans quelques fabriques, d'imiter la façon & le deffin de Strafbourg, mais les effais n'ont eu qu'un fuccès médiocre, la nature des terres s'étant montrée rebelle à fubir les préparations qu'on emploie dans le chef-lieu du Bas-Rhin. » (*Dictionnaire univerfel de la géographie commerciale,* par J. Peuchet, in-4°, t. V, p. 436, col. 2. Paris, an VIII.)

Paffage d'une ftatiftique manufcrite.

Une *Statiftique manufcrite du département de la Seine-Inférieure,* dreffée vers 1798 à 1800, & confervée aux Archives départementales, nous fournit fur la fituation de l'induftrie faïencière à cette époque les renfeignements qui fuivent : « L'art du faïencier a été pouffé très-loin à Rouen; auffi fervait-il d'aliment à une branche d'induftrie & de commerce très-étendue & d'un grand produit pour les fabriques qui s'en occupaient.

« Rouen poffédait avant la Révolution beaucoup plus de manufactures de faïence qu'aujourd'hui. Ainfi, en 1781, elles entretenaient 570 ouvriers, dont un fixième de peintres; elles avaient 25 fours en activité. L'apprêt d'une fournée exigeait huit jours. En 1789, elles occupaient 380 ouvriers, mais la peinture avait déjà reçu un grand échec; on ne comptait plus que 24 fours en médiocre activité. En 1796, répondant à l'an IV de la république, il ne reftait plus que 150 ouvriers faiblement occupés, & 9 fours qui l'étaient encore moins. L'apprêt d'une fournée exigeait trois décades (un mois). Aujourd'hui, il y a 10 manufactures de faïence qui employent 250 ouvriers, nombre qui préfente une augmentation fenfible, fi on le compare à celui de l'an IV.

« A quelles caufes doit-on attribuer la grande différence qui exifte dans le nombre de bras employés en 1781 & 1796, à quinze ans d'intervalle ? Entre plufieurs caufes, on en diftingue deux principales, favoir : la concurrence de la poterie (faïence) anglaife & les événements inféparables de la Révolution. La nature des terres n'a pas changé; les peintures & les formes qu'on donne aux vafes & pièces de faïence fe font même perfectionnées; mais, nonobftant cette amélioration, la poterie anglaife, importée chez nous, a toujours eu la préférence parce qu'elle était plus belle & moins chère, & que, d'ailleurs, elle plaifait davantage comme objet de fabrication étrangère.

« Les conféquences de la Révolution n'ont pas été moins funeftes à la profpérité de ces manufactures. L'exceffive cherté des matières premières, la parcimonie dont on a ufé néceffairement à l'égard de l'émail & de la fabrication en général; l'emploi de la foude de warech en remplacement de celle d'Alicante; celui de l'étain de vaiffelle allié de plomb, au lieu d'étain en pièce & de bonne qualité; celui de la mine de plomb de Paris, au lieu de celle d'Angleterre, &c.; toutes ces caufes ont eu une grande influence fur la décadence des manufactures de faïence; fi plufieurs d'entre elles font parvenues à lutter contre cette foule d'obftacles ou de préventions, ce n'a été qu'au prix de facrifices de tout genre dont elles ne feront indemnifées qu'à la paix.

« Les faïences qui fe fabriquent à Rouen font de différentes efpèces. Les unes font en blanc, les autres en brun; toutes ont beaucoup de folidité, auffi font-elles généralement eftimées. Il s'y fait des pièces de toutes les formes & grandeurs, particulièrement de la vaiffelle plate. On a auffi effayé, & avec fuccès, d'imiter les faïences de Nevers, qui font plus fines & moins pefantes. Il a été fait auffi des effais fatisfaifants pour imiter cette faïence élégante & remarquable par la fraîcheur & le poli de fon émail, la vivacité des couleurs qu'il reçoit, & la légèreté des formes, que l'on fabrique à Strafbourg. Les faïenciers rouennais ont approché très-près des modèles, &, s'ils n'ont pas obtenu de réfultats abfolument identiques, il faut moins l'attribuer à leur connaiffance perfonnelle qu'à l'efpèce de raideur que leur ont oppofée les terres qu'ils étaient forcés d'employer.

« Rouen a fait plufieurs effais pour imiter la poterie ou faïence anglaife; malheureufement, ils n'ont pas obtenu le fuccès qu'on s'en était promis.

« Ces effais ont eu lieu tant à Rouen qu'à Grammont & à S. Adrien, mais on n'a pu donner à la faïence blanche, façon d'Angleterre, les qualités qui diftinguent celle que nous recevons des Anglais.

« Ces qualités font d'être très-compacte & très-dure, quoique peu matérielle, & très-peu fenfible au paffage fubit du chaud au froid. Au défavantage que la faïence imitée à Rouen préfentait fous ce rapport, fe joignait celui du haut prix auquel elle s'élevait, quoique d'une qualité inférieure à celle des Anglais. Auffi les divers établiffements qui s'occupaient de cette fabrication ont-ils ceffé leurs travaux.

« Les diverfes faïenceries du département de la Seine-Inférieure font très-avantageufement placées, & fi les relations commerciales avec les colonies d'Amérique reprennent leur activité à la paix, ces faïenceries verront bientôt doubler les diverfes commandes pour tout ce qui concerne les envois & les pacotilles dans les Iles... »

Voyage de Bonaparte à Rouen, en 1802. Expofition induftrielle.

En 1802, les faïences de Rouen figurent dans une expofition induftrielle locale, offerte aux regards du Premier Conful.

En effet... « au mois de novembre 1802 (brumaire an XI), Bonaparte, premier conful, vint à Rouen. Le commerce rouennais lui donna une fête dans le bâtiment de la Bourfe dit des Confuls, & à cette occafion eut lieu la première expofition induftrielle qu'on ait probablement vue à Rouen. Cette expofition était difpofée dans la grande falle du-rez-de chauffée, entre les fenêtres & fous les arcades vis-à-vis.

« La faïence de Rouen occupa un rang important dans cette expofition.

« D'abord, aux deux côtés de la grille d'entrée qui était en face du grand efcalier, ainfi que dans les parties latérales aboutiffant à ce même efcalier, on voyait *les Quatre Saifons* de forme coloffale & huit vafes de faïence de la manufacture des héritiers Vavaffeur.

« Dans une des arcades qui bordaient le côté de la rue de l'Eftrade, on voyait des vafes divers de faïence bronzée de la fabrique de M. de la Mettairie...

« A la fuite étaient des vafes, une jolie caiffe pour arbuftes ou fleurs, &c., & des uftenfiles de cuifine, le tout en faïence, expofés par Wood, fabricant à Forges-les-Eaux.

« Non loin de là des bifcuits de faïence de Bedeau. Les vafes que fait le citoyen Bedeau réuniffent l'utile à l'agréable; ils fervent à la fois aux ufages domeftiques & à l'ornement; il demeure rue Martainville, n° 141. » (Guilbert, *Voyage fait par le premier conful, en l'an XI, dans les départements de la Seine-Inférieure & de l'Eure,* p. 43.)

Bonaparte arriva à Rouen le 8 brumaire an XI (30 octobre 1802), à quatre heures & demie du foir.

Le lendemain 9 brumaire (31 octobre), l'archevêque lui dit la meffe dans les appartements à la préfecture; le 10, il entendit également la meffe & travailla avec les chefs des différents fervices.

Le lundi 11 brumaire (2 novembre 1802), Bonaparte vifita la fabrique de MM. Sevenne frères, manufacturiers de velours, bafins piqués, draps de coton, &c., rue Saint-Julien.

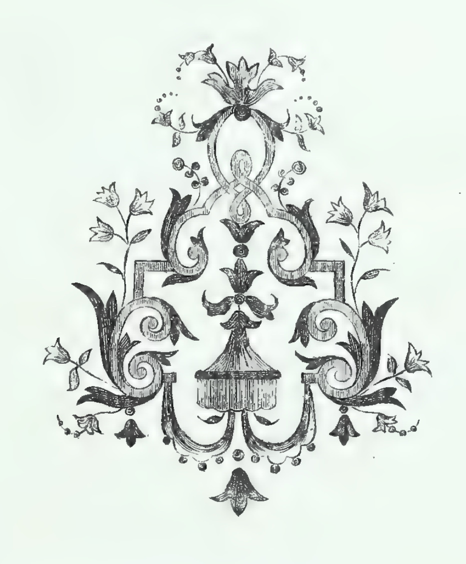
Le 12, il vifita Elbeuf.

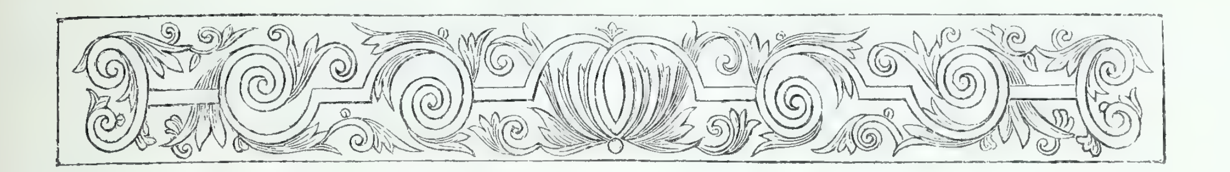
Le 13, il paffa une grande revue au Champ de Mars.

Le 14, à fix heures & demie du matin, il quitta Rouen pour prendre la route du Havre.

Mais cette vifite ne remédia point aux fouffrances de l'induftrie, qui refta frappée d'un coup fatal.

Si l'on s'en rapporte à un ancien manufacturier, M. Orpenheim, qui, en 1807, a publié *L'art de fabriquer la poterie façon anglaife,* ce ferait trois ans avant l'époque où il écrivait, c'eft à dire vers 1803 ou 1804 que l'induftrie de la faïence françaife commença à ceffer fa fabrication, vaincue par le bon marché, la légèreté & les autres qualités de la faïence anglaife.





PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

POURSUITES EXERCÉES

Sur la plainte rendue par Efme Poterat, Sieur de Saint-Estienne,
Contre Ambroife Petit, marchand faïencier;
Jean Custode & Antoine Dupas,
fes domeftiques.

(14 décembre 1646 — 26 mai 1647.)

—

INTERROGATOIRE DE JEAN CUSTODE.

DU lundi 17 décembre 1646, devant nous Pierre Roque, efcuier, fieur de Varangeville, lieutenant général au bailliage de Rouen, &c.,

S'eft comparu Jean Cuftode, pour eftre inquis & examiné fur les charges contre lui rapportées & information faite par M. Pierre Adelin, fur la plainte rendue en juftice par Efmes Portroat (*fic*), efcuier, fieur de S. Eftienne, marchand fayancier (ces deux mots biffés), demeurant en la paroiffe de S. Sever-lès-Rouen, & ledit Cuftode

A dit qu'il eft âgé de douze ans ou environ, fils de Pierre Cuftode, vallencier (*fic*), demeurant en la ville de Nevers, & de préfent demeurant en la maifon d'Ambroife Petit, vallencier, en cette ville, paroiffe S. Vincent.

Inquis s'il eft pas vrai qu'il y a environ quinze jours, à un jour de dimanche, il fut envoyé par ledit Petit, fon maître, avec le nommé Dupas, autre ferviteur de ladite maifon, en la boutique & vallencerie, fize hors le pont de cette ville, appartenant au fieur de S. Eftienne?

A répondu que ledit jour de dimanche le fieur Petit, fon maiftre, l'avoit chargé, & ledit Dupas, auffi fon ferviteur, de porter une jatte de vallence à un jardinier demeurant hors le pont, du nom duquel il ne fe fouvient, demeurant proche l'églife de S. Sever, ne peut dire s'il pourroit reconnoître la maifon d'icelluy, où eftant il avoit dit au fieur Dupas qu'ils euffent à aller jufque

à la vallencerie, dehors le pont, pour demander un maffaco [a] de bifcuit pour faire cuire du creon, qu'il auroit dit de fon chef fans que ledit Petit, fon maître, lui en eût donné commiffion; en laquelle maifon de la vallencerie il auroit efté avant que de donner la jatte au jardinier.

S'il eft pas vrai qu'il portoit ladite jatte fous fon bras, couverte de fon manteau?

A reconnu ledit interrogatoire véritable.

S'il eft pas vrai qu'eftant dans ladite maifon de vallencerie, il n'avoit montré ladite jatte à aucune perfonne, ains tenu icelle couverte fous fon manteau?

A reconnu ledit interrogatoire véritable.

S'il eft pas vrai qu'eftant dans la maifon de la vallencerie, il n'avoit falué les perfonnes pour leur donner le bonjour, ni ofté fon chaperon, ains feulement rendu le falut faifant figne de la tête?

A dit qu'il avoit tiré fon chaperon de la tefte pour faluer la perfonne qui lui avoit donné le bonjour.

Eft-il pas vrai que ladite jatte eftoit pleine de quelque drogue qui lui avoit efté bailliée par le fieur Petit, fon maître, pour jeter en les vallenceries?

A dit que non.

Inquis s'il eft pas vrai qu'il n'avoit monftré ni fait veoir ladite jatte en la portant en la maifon de vallencerie?

A dit qu'il n'avoit monftré ladite jatte, laquelle il avoit toujours tenue fous fon bras couverte de fon manteau.

Inquis de quelle grandeur eftoit ladite jatte?

A dit qu'elle eftoit de la grandeur du plus petit baffin à barbe.

Inquis du nom du jardinier auquel il dit avoir baillié la jatte?

A dit qu'il ne favoit fon nom.

Inquis par quel moyen il s'eftoit adreffé au jardinier pour baillier la jatte, puifqu'il ne favoit fon nom?

A dit qu'il avoit baillié icelle audit Dupas, eftant proche de Saint-Sever, revenant de la vallencerie, laquelle jatte avoit efté bailliée à la femme dudit jardinier.

Inquis s'il pourroit pas recongnoiftre la maifon dudit jardinier & nous mener en icelle?

A dit que non.

Inquis à quelle heure il avoit efté hors le pont & à quelle heure il en avoit fait retour?

A dit qu'il eftoit parti de cette ville environ fur les huit heures du matin, avec ledit Dupas, avoit efté droit en la maifon de vallencerie, au fortir de laquelle il avoit entendu meffe dans l'églife de S. Sever, après avoir baillié ladite jatte à la femme dudit jardinier, comme il a dit ci-deffus.

[a] Ce terme, qu'on trouve répété plufieurs fois dans l'interrogatoire de Jehan Cuftode, & qui s'applique à la dénomination d'un vafe, a fon analogue dans le mot *mazacotto*, qui fe trouve fréquemment dans Piccolpaffo, pour fignifier une efpèce d'émail employé par les fabricants italiens; & dans l'expreffion : *Pots de malfecote qui vieignent de Mylan*, ufitée dans une lettre écrite vers 1509, & citée par M. B. Fillon (*L'Art de terre chez les Poitevins*, p. 155).

S'il eſt pas vrai qu'eſtant entré dans ladite maiſon de vallencerie, il avoit eſté dans la boutique & lieu où l'on fait les ouvrages, dans le moulin & chambre où l'on fait le blanc ?

A dit qu'il n'eſtoit entré que dans la boutique où l'on travaille & en une des chambres où l'on boit & mange, & non dans le lieu où eſt le moulin & où on met le blanc pour ſervir aux ouvrages.

S'il eſt pas vrai qu'il eſtoit entré dans le lieu où eſt le moulin & le blanc avec ledit Dupas, auquel lieu eſtant il auroit mis & brouillé dans ledit blanc quelque méchante drogue qu'il portoit ſous ſon manteau ?

A dit que non.

S'il eſt pas vrai qu'il avoit auſſi approché près du puits de ladite maiſon eſtant dans la cour d'icelle ?

A dit qu'ouy.

S'il eſt pas vray qu'il avoit jetté quelque drogue dans ledit puits avec ledit Dupas ?

A dit qu'il n'avoit rien jetté dans ledit puits, ne peut dire ſi ledit Dupas y avoit jetté quelque choſe.

Inquis ſi ledit jardinier avoit acheptė de ſon maître ladite jatte ou s'il avoit reçu de lui de l'argent pour icelle ?

A dit que non, & que ſondit maître envoyoit ladite jatte audit jardinier pour récompenſe de fleurs qu'il lui avoit bailliées.

Inquis s'il a pas dit à pluſieurs perſonnes que ledit Petit, ſon maître, l'avoit envoyé & ledit Dupas à ladite vallencerie, pour demander un pot de maſſaco de biſcuit pour faire cuire du creon ?

A dit que non, mais ſeulement qu'ils y avoient eſté de leur mouvement & ſans aucun complice du ſieur Petit.

S'il eſt pas vrai qu'il avoit porté dans ladite vallencerie du ſavon noir ou melaſſe dans un vieil linge, lequel a eſté trouvé dans le coin du moulin d'icelle ?

A dit en ces termes : Comment du ſavon noir ? qu'eſt-ce qui me l'auroit baillié ? je veux mourir ſi cela eſt.

S'il eſt pas vray qu'il avoit eſté dans le lieu où eſt le moulin où eſt le blanc & dont on ſe ſert aux ouvrages de fayence, dans lequel lieu il fut vu & ledit Dupas auſſy par deux perſonnes qui aſſiſtoient des Flamands qui marchandoient de la vaiſſelle de fayence ?

A perſiſté à dire qu'il n'avoit entré dans le lieu où eſt le moulin ni vu aucun manœuvre dans icelluy, ains ſeulement eſtoit entré dans la boutique où il auroit veu les ouvriers travaillans au tour & des Flamands qui vouloient faire marché pour la marchandiſe de vallencerie avec ledit S. Eſtienne.

Signé : JEHAN CUSTODE; ROQUE; &c.

INTERROGATOIRE D'ANTOINE DUPAS.

Dudit jour après midi, &c.

A eſté admené pardevant nous, par Me Guillaume Lynant, huiſſier en la vicomté de l'Eau de Rouen, Anthoine Dupas, ſerviteur de Ambroiſe Petit, pour eſtre examiné comme deſſus & lui juré de dire vérité.

A dit eftre âgé de feize ans ou environ, natif de la ville de Nevers, demeurant de préfent en la maifon de Ambroife Petit, marchand de fayence, rue de la Harenguerie, paroiffe S. Vincent.

Inquis s'il fuft pas, le dimanche fecond jour de ce préfent mois, avec Jean Cuftode, jeune garfon demeurant en la maifon dudit Petit, avec le refpondant, viron fur les huit heures de matin, hors le pont, & ce qu'il alloit faire audit lieu?

A dit qu'il fut avec ledit Cuftode, par le commandement dudit fieur Petit, fon maître, porter un plat de fayence caffé au jardinier du fieur Vandalle, demeurant proche de ladite églife de S. Sever, que fon maître luy envoyoit en recompenfe de quelques herbes qu'il luy avoit données pour faire des eaux, lequel plat le refpondant, fans manteau, l'avoit porté fous fon bras jufques vers l'églife de S. Sever, en laquelle il avoit aperceu ledit jardinier, duquel il ne fait le nom, lequel luy avoit fait entendre qu'il avoit à lui bailler ledit plat de la part de fon maître; lequel plat ledit jardinier avoit fait prendre par fa femme eftant dans la maifon dans laquelle luy parlant & ledit Cuftode eftoient entrés, & à la fortie de laquelle luy & ledit Cuftode feurent en la maifon dudit de S. Eftienne, vallencier, demeurant en ladite paroïffe de S. Sever, rue d'Elbeuf, pour luy demander ung maffaco de bifcuit pour cuire du creon, pour apprendre au refpondant à crayonner; dans la maifon duquel de S. Eftienne eftant entrés, ils parlèrent à la fervante, laquelle nettoyoit devant la maifon, & s'arrêtèrent dans la cuifine d'icelle fans eftre montés dans les chambres ni approchés du puits de ladite maifon, ains feulement s'eftoit tenu dans ladite maifon & boutique, dans laquelle il avait veu ledit de Saint-Eftienne, auquel il avoit demandé ledit maffaco, qui luy avoit dit n'en avoir en ce préfent, & Adrien Jacob, maître de navire, fon fils & plufieurs matelots.

Inquis s'il a pas cy devant fréquenté fort fouvent en la maifon dudit de Saint-Eftienne, & s'il a pas efté dans tous les lieux de la maifon où l'on prépare la matière pour faire la marchandife de fayence?

A dit qu'il avoit efté cy devant plufieurs fois en la maifon dudit de S. Eftienne, & avoit efté en tous les lieux où l'on travaille.

Inquis fi ledit Petit, fon maître, l'avoit pas envoyé en la maifon dudit de S. Eftienne, & pour quel fubjet?

A dit que non, & qu'il y avoit efté de fon mouvement avec ledit Cuftode.

S'il a pas congnoiffance que ledit Petit, fon maître, porte envie audit de S. Eftienne, à raifon du tort qu'il dit luy eftre fait par ledit de S. Eftienne, lequel s'eft venu eftablir en cefte ville pour faire de la fayence ?

A dit qu'il fait que fondit maître ne veult pas beaucoup de bien audit de S. Eftienne, pour raifon de leur marchandife.

S'il eft pas vray que ledit jour de dimanche, allant en la maifon dudit fieur de S. Eftienne, il avoit rencontré, fur la chauffée des Emmurées, ung nommé Jean Ponfet & Nicolas Goumetz, compagnons travaillant chez ledit de S. Eftienne, aufquels il avoit dit qu'ils alloient de la part dudit Petit, fon maître, demander audit fieur de S. Eftienne, ung maffaco bifcuit ?

A recongneu ledit interrogatoire véritable.

S'il eft pas vray que le parlant eftoit lors fans manteau, & ledit J. Cuftode eftoit couvert d'ung manteau ?

A recongneu le préfent interrogatoire véritable.

S'il eſt pas vray que le reſpondant ne portoit aucune choſe ny dans ſes mains ny ſous ſon bras, mais bien ledit Cuſtode qui portoit ung pacquet ſoubs ſon manteau ?

A dit que le reſpondant portoit ung plat de fayence ſoubs ſon bras, nommé *cadain*, & pour le regard dudit Cuſtode, ne portoit aucune choſe.

S'il eſt pas vray qu'eſtans arrivés en la maiſon dudit de S. Eſtienne, ils demandèrent où eſtoit ledit Jean Ponſet (ou Ponſert), lequel néantmoins ils avoient rencontré avec ledit Nicolas Goumetz, ils luy avoient dit venir en ceſte ville entendre meſſe ?

A recongneu le préſent interrogatoire véritable.

Inquis pour lequel ſubject il avoit demandé ledit ſieur Ponſet en ſa maiſon, veu qu'il ſçavoit bien n'y pouvoir eſtre, d'autant qu'il l'avoit rencontré venant en ceſte ville entendre meſſe, ou s'il avoit pas demandé ledit Ponſet exprès pour entrer & tarder en ladite maiſon ?

A dit qu'il avoit demandé ledit Ponſet, ne pouvant ſçavoir s'il avoit fait retour pendant que ledit parlant & ledit Cuſtode avoient entendu meſſe en ladite eſgliſe S. Sever, auparavant que d'entrer en la maiſon dudit de S. Eſtienne.

S'il eſt pas vray que lorſque luy & ledit Cuſtode entrèrent dans la maiſon dudit de S. Eſtienne, ledit Cuſtode avoit ſon manteau croiſé par deſſus les bras, & que lorſque l'ung des compagnons dudit de S. Eſtienne lui avoit donné le bonjour, ledit Cuſtode n'avoit tiré ſon chappeau de la teſte?

A dit que lorſqu'ils entrèrent dans ladite maiſon, ledit Cuſtode avoit ſon manteau croiſé par deſſus les bras, ne peult dire s'il a rendu le ſalut avec ſon chappeau ou non.

S'il eſt pas vray qu'ayant tardé quelque temps dans la cuiſine & boutique de ladite maiſon, avec ledit Cuſtode, ils eſtoient entrés dans la chambre ou eſtoit le moulin & blanc ſervant à faire fayence, lorſque la chambre euſt eſté ouverte pour y faire entrer quelques Flamans ?

A dit qu'il n'avoit entré dans ladite chambre où eſt le moulin & la cuve du blanc, & n'avoir veu qu'elle euſt eſté ouverte pour faire entrer leſdits Flamans.

S'il eſt pas vray qu'il avoit approché du puits de la maiſon ?

A dit que non.

S'il eſt pas vray que ledit Cuſtode avoit porté en ladite maiſon ſoubs ſon manteau quelque ſavon noir ou autre drogue qu'ils avoient jetée malicieuſement & par le commandement dudit Petit, leur maître, dans le blanc préparé & le puits de ladite maiſon pour gaſter les ouvrages, leſquels en effet ont eſté entièrement gaſtés ?

A dit, juré & affirmé qu'il n'eſt rien dudit interrogatoire; n'a porté ny veu porter aucune choſe, jeté ny veu jeter aucune choſe dans ledit blanc & puits de ladite maiſon dudit de S. Eſtienne.

A luy remonſtré qu'il ne nous dit vérité & que ledit Cuſtode a recogneu par ſon interrogatoire avoir porté ſoubz ſon bras quelque choſe caché dans la maiſon dudit de S. Eſtienne, & dit que le reſpondant n'avoit porté ledit plat; meſme a recongneu avoir approché le puits de ladite maiſon, & le reſpondant dénie en avoir approché, outre pluſieurs autres contradictions qui ſe remarquent dans ledit interrogatoire, qui témoignent qu'il ne dit vérité, l'exhortant de recongnoiſtre la vérité s'il veult que juſtice aye pitié de luy & de ſon jeune âge.

A perſiſté à dire pour ſon regard qu'il a dit vérité, & que ſi ledit Cuſtode dit le contraire, il auroit manqué luy même à dire la vérité, &c...., & a ſigné après en avoir entendu la lecture.

Anthoine Dupas.

INTERROGATOIRE D'AMBROISE PETIT.

Du mardi dix-huitième jour de décembre mil ſix cents quarante-ſix, devant nous P. Roque, lieutenant général, &c.

S'eſt comparu Ambroiſe Petit, marchand faïencier, &c., pour être inquis & examiné comme deſſus, &c.

A dit qu'il eſt âgé de trente-huit ans ou environ, marchand de vaiſſelle de faïence, demeurant rue de la Haranguerie, paroiſſe S. Vincent.

Inquis s'il eſt pas vray que le dimanche, ſecond jour de ce mois, il avoit envoyé Anthoine Dupas & Jean Cuſtode, demeurant en ſa maiſon, en celle de Eſmes Portroat, ſieur de S. Eſtienne, ſize en la paroiſſe de S. Sever, hors le pont ?

A dit que non. Bien eſt vray que ung certain jour de dimanche ou de feſte, ne ſçait s'il y a quinze jours, trois ſemaines ou ung mois, il avoit baillé audit Dupas ung cadin ou jatte de fayence froiſſée, pour porter au jardinier du ſieur Vandalle, qui lui avoit donné des herbes pour une ſienne ſœur qui eſtoit malade. Ne peult dire ſi ce fuſt ledit Dupas ou ledit Cuſtode qui porta le cadin ou jatte audit jardinier.

Inquis ſi ledit Dupas & Cuſtode, jeunes garçons, luy avoient donné à entendre qu'ils iroient en la maiſon dudit de S. Eſtienne, luy demander ung maſſaco pour cuire du creon ?

A dit que non, tant s'en fault, qu'il n'eſt de bonne intelligence avec ledit de S. Eſtienne, raiſon qu'il a fait réſoudre par arreſt du Parlement, ung marché qu'il avoit fait avec ledit de S. Eſtienne, par lequel il luy debvoit livrer la marchandiſe qu'il feroit, & ung ſurnommé Auzoult, pendant ſept ans.

Inquis s'il fait pas encore vente d'autres marchandiſes que de vaiſſelle de fayence ?

A dit qu'il ne vend aucunes marchandiſes que de la vaiſſelle de fayence, bouteilles & des verres.

Inquis s'il vend pas, & s'il a cy devant vendu du ſavon noir de Hollande ?

A dit avoir cy devant vendu du ſavon noir, il y a viron ung an & demi ou environ, eſtant certain qu'il n'en a vendu ni acheptè depuis ung an en çà, & qu'il n'en a de préſent en ſa maiſon.

Inquis s'il a pas envoyé acheter du ſavon noir par ſon garçon ou autres perſonnes, chez des épiciers de ceſte ville ?

A dit que non.

S'il eſt pas vrai qu'il a porté & porte envie audit de S. Eſtienne, à raiſon qu'il eſt venu depuis quelque temps en çà s'eſtablir en ceſte ville pour faire de la vaiſſelle de faïence, laquelle il donne à meilleur marché que ne fait le reſpondant, qu'il fait venir de Nevers & autres lieux, &, pour cet effet, l'a menacé de le faire périr, ayant recherché les moyens de luy faire gaſter ſa marchandiſe ?

A dit qu'il n'a porté ni ne porte envye audit de S. Eſtienne, ni ne l'a menacé de le faire périr, avec lequel de S. Eſtienne il n'a parlé depuis la réſolution de leur marché, n'a que faire avec luy & n'a envoyé aucunes perſonnes en ſa maiſon.

Luy avons remonſtré qu'il ne nous dit la vérité, & qu'il ſe trouvera rapporté contre luy qu'il a menacé ledit de S. Eſtienne de le faire périr, & qu'enſuite deſdites menaces, ſes domeſtiques ayant eſté en la maiſon dudit de S. Eſtienne, entré dans ses chambres & lieux dans leſquels ſont les matières préparées pour ſes ouvrages, l'on auroit jeté du ſavon noir dans le blanc ſervant auxdits ouvrages & dans le puits de la maiſon, à cauſe de quoy tout l'ouvrage dudit de S. Eſtienne a eſté perdu & gaſté.

A dit que ne ſe trouvera contre luy rapport qu'il ait menacé de faire périr ledit de S. Eſtienne, n'a cognoiſſance que ſes domeſtiques aient jeté ni fait jeter aucun ſavon noir dans les marchandiſes & puits dudit de S. Eſtienne, & eſt tout ce qu'il a voulu dire & recongnoiſtre, & a ſigné lecture à luy faite de ſon examen.

Ambroise Petit; Roque; &c.

IIe INTERROGATOIRE DE JEAN CUSTODE.

Inquis s'il a eſté en la maiſon dudit ſieur de S. Eſtienne, vallencier, par le commandement ou congé d'Ambroiſe Petit, ſon maître?

A dit que la vérité eſt que il a demandé permiſſion audit Petit, ſon maiſtre, d'aller en la maiſon dudit de S. Eſtienne pour demander ung maſſaco de biſcuit pour cuire du creon.

Inquis s'il perſiſte à ce qu'il a dit qu'il avoit porté le cadin ou jatte de vallence, ſoubz ſon manteau à ung jardinier demeurant proche de S. Sever?

A dit que non, & qu'il recongnoit manquer d'avoir dit avoir porté luy meſme ſoubz ſon manteau ledit cadin ou jatte au jardinier, demeurant proche de S. Sever, lequel fut porté par ledit Dupas, ſon compagnon, laquelle jatte avoit eſté bailliée à la femme dudit jardinier, avant qu'ils euſſent entré en l'égliſe de S. Sever.

Inquis ſi ledit Dupas tenoit ledit cadin ou jatte deſſous ſon bras lorſqu'ils rencontrèrent la ſervante du ſieur de S. Eſtienne, ſur la chauſſée des Emmurées?

A dit que ouy.

Inquis ce qu'il portoit ſous ſon manteau lorſqu'il entra en la maiſon dudit S. Eſtienne, vu qu'il eſt conſtant qu'il avoit quelque choſe ſous ſon bras, caché de ſon manteau, vu que quand il eſt ſalué il n'avoit pu oſter ſon chapeau, s'eſt contenté de rendre le ſalut par le ſigne de la tête?

A dit qu'il ne portoit aucune choſe ſous ſon manteau, avoit tiré ſon chapeau de ſa tête, ayant rendu le ſalut.

S'il eſt pas vray qu'ayant conféré, depuis ſon premier examen avec Antoine Dupas, ſon compagnon, il eſtoit demeuré d'accord avec lui de reſpondre que ledit Dupas avoit porté ladite jatte & non ledit reſpondant?

A dit que depuis ſon examen n'en avoit parlé audit Dupas, icelui Dupas lui avoit demandé s'il avoit reconnu par ſon interrogatoire avoir porté ladite jatte, &c.

Inquis s'il connoît pas un nommé Blanchet, faïencier de Nevers, s'il l'a pas veu pluſieurs fois boire & manger en la maiſon de ſon maître, & depuis quel temps il y eſt venu?

A dit qu'il connoît ledit Blanchet, marchand de fayence de Nevers, lequel eſt venu en cette ville il y a cinq ou ſix ſemaines; n'eſt autrement mémoratif du temps; lequel a bu & mangé

plufieurs fois en la maifon dudit Petit, fon maître, comme il eft commun entre marchands qui font une même marchandife.

Inquis s'il a pas entendu que ledit Blanchet & Petit aient parlé de la vallencerie dudit de S. Eftienne, lequel fefoit tort aux marchands, donnant fa marchandife à meilleur marché que les marchands de Nevers?

A dit qu'il n'a entendu dans les difcours que lefdits Blanchet & Petit ont eu enfemble touchant la vallencerie dudit de S. Eftienne, autre chofe finon que l'on avoit dit audit Blanchet, que un nommé Petit travaillait chez ledit de S. Eftienne, lequel Blanchet fut voir ledit Petit Jean, en la vallencerie dudit de S. Eftienne.

S'il eft pas vrai que ledit Blanchet dit audit Petit, près du refpondant, que pour empêcher ledit de S. Eftienne en fa vallencerie, qu'il ne falloit autre chofe que jeter un peu de favon noir dans fon blanc & dans fon puits?

A dit, juré & affirmé, n'avoir entendu tels difcours defdits Petit & Blanchet, n'avoir congnoiffance que l'on ait jeté du favon noir dans les ouvrages dudit de S. Eftienne, & fur le tout inquis ce qu'il a voulu dire, & a figné fon interrogatoire à lui lu.

JEHAN CUSTODE.

IIe INTERROGATOIRE D'AMBROISE PETIT.

S'eft comparu ledit Ambroife Petit, pour être examiné fur les nouvelles charges, rapports & informations faites depuis fon examen, & lui juré de dire vérité, ce qu'il a promis faire.

Inquis s'il connoît pas un nommé Blanchet, marchand fayencier de Nevers, & fi ledit Blanchet n'eft pas venu en cette ville depuis fix femaines en çà, & fi pendant ledit féjour il a pas bu & mangé plufieurs fois en fa maifon, & efté avec lui en fon jardin & plufieurs endroits de cette ville?

A dit qu'il connoît ledit Blanchet, marchand fayencier de Nevers, & eft venu en cette ville il y a un mois ou fix femaines, & a bu & mangé en la maifon comme font plufieurs marchands forains quand ils viennent compter avec lui, avec lequel il s'eft promené en plufieurs endroits de cette ville, comme au jeu de boules, en fon jardin, fort proche des Capucins, rue proche aux Chartreux, & autres promenades.

S'il eft pas vrai qu'il s'eft entretenu avec ledit Blanchet de l'ouvrage de fayence que fait le fieur de S. Eftienne en cette ville, & que dans leurs difcours ils difoient que ledit fieur de S. Eftienne donnoit la marchandife à meilleur marché que la marchandife de Nevers, & ainfi que ça faifoit tort auxdites marchandifes de Nevers & autres lieux?

A dit ne s'être entretenu avec ledit Blanchet des difcours fufdits ni avoir parlé en façon quelconque, ni entendu parler audit Blanchet touchant l'ouvrage des nouvelles faïences entreprifes par ledit de S. Eftienne.

Inquis s'il eft pas vrai que ledit Blanchet a dit, préfence du refpondant, qu'il étoit bien facile de renverfer les défenfes & ouvrages dudit fieur de S. Eftienne, & que devant qu'il fût trois mois il feroit contraint de tout abandonner, pourvu qu'il fe trouvât perfonne qui fût affez hardi de jeter du favon noir dans fon blanc & dans fon puits?

A dit & juré n'avoir jamais entendu tenir tel difcours audit Blanchet ni à autres perfonnes, & fur le tout inquis ce qu'il a voulu dire, & a figné fon interrogatoire à lui lu, &c.

AMBROISE PETIT.

IIe INTERROGATOIRE D'ANTOINE DUPAS.

Avons auffi fait revenir Antoine Dupas, pour être remis fur fon examen & plus amplement informé fur l'information faite par Me Adelin, & juré de dire vérité, ce qu'il a promis faire.

Inquis s'il perfifte à la réponfe qu'il a paffée par fon premier examen de n'avoir entré dans le moulin où eft le blanc duquel ledit fieur de S. Eftienne fe fert pour la confection de fes ouvrages, ni même avoir approché du puits de la maifon ?

A dit qu'il perfifte & fe rapporte aux maîtres de navire qui eftoient dans ladite vallencerie lorfqu'il y fut avec ledit Cuftode, & l'avoir vu entrer dans ledit moulin, ni même approcher du puits.

Inquis s'il connoît pas un nommé Blanchet, marchand vallencier de Nevers, & s'il eft pas venu en cette ville depuis fix femaines en çà, & fi ledit Blanchet a pas bu & mangé en la maifon de fondit maître ?

A dit qu'il connoît ledit Blanchet, lequel eft venu en cette ville depuis fix femaines, qu'il buvoit & mangeoit ordinairement en la maifon dudit Petit, fon maître.

S'il a pas entendu parler audit Petit & Blanchet du nouvel établiffement fait par ledit fieur de S. Eftienne, d'une vallencerie hors le pont de cette ville ?

A dit que non.

S'il eft pas vrai qu'il a entendu dire audit Blanchet, fe plaignant de ce que ledit fieur de S. Eftienne donnoit fa marchandife à meilleure compofition que la marchandife de Nevers, que devant qu'il fût deux ou trois mois, on renverferoit bien tous fes deffenfes & l'obligeroit-on de tout quitter en mettant quelque favon noir dans le puits & dans la cuve où l'on met le blanc ?

A dit, juré n'avoir entendu tenir telles parolles auxdits Blanchet & Petit, & fur le tout inquis eft ce qu'il a voulu dire, & a figné.

ANTHOINE DUPAS.

NOUVEAUX INTERROGATOIRES.

INTERROGATOIRE DE JEAN CUSTODE.

Du jeudi 21e jour de mars 1647, devant nous Charles Boullenger, confeiller du roi, lieutenant particulier au bailliage & fiége préfidial de Rouen, &c.

S'eft comparu Jean Cuftode, pour être inquis & examiné fur les charges contre lui rapportées de nouveau par ledit Porterat & ledit Cuftode, &c.

Inquis s'il fut pas avec Anthoine Dupas, fon compagnon, le premier jour de l'an dernier (fur) le parvis de l'églife de Noftre-Dame de cette ville ?

A reconnu le préfent interrogatoire véritable.

S'il eſt pas vrai que ledit jour il avoit eſté devant l'eſtal d'une femme qui vendoit des plats de faïence, devant lequel il auroit dit à haute voix, parlant audit Dupas : Voilà de nos plats ?

A reconnu qu'il s'eſtoit arrêté devant l'eſtal de la femme qui vendoit de la vaiſſelle de fayence, il avoit dit, parlant audit Dupas en ces termes : Voilà des plats de façon dehors le pont; n'a pas uſé de ces termes : Voilà de nos plats.

S'il eſt pas vrai qu'il avoit fort longtemps tournoyé devant l'eſtal ou boutique de ladite revenderesſe, laquelle lui ayant demandé : Eſt-ce là de vos plats? à laquelle il tiendroit (aurait tenu) les mêmes diſcours : Voilà de nos plats?

A dit que ladite femme lui auroit parlé & audit Dupas, mais ne peut ſe ſouvenir quelles paroles elle lui avoit tenues, à cauſe du long temps.

Eſt-il pas vrai que ladite femme lui ayant dit qu'il eût à ſe retirer de devant elle, ledit (Cuſtode) & ledit Dupas eſtoient revenus viron une heure après devant l'eſtal de ladite femme, où eſtant, il avoit continué en riant à dire : Voilà de nos plats?

A reconnu qu'après avoir entendu la meſſe dans l'égliſe de Noſtre-Dame, il avoit repaſſé par devant l'eſtal de ladite femme, où il avoit continué à dire que c'eſtoient des plats de façon dehors le pont.

Inquis par quel moyen il connaiſſoit que ladite vaiſſelle de fayence eſtoit de la façon du ſieur de S. Eſtienne, demeurant hors le pont, & ſi c'eſtoit pas à cauſe qu'il ſçavoit que ladite marchandiſe étoit vicieuſe à cauſe du ſavon que ledit parlant & ſon compagnon avoient jeté dans le moulin ?

A dit qu'il avoit dit que la vaiſſelle eſtallée en la boutique eſtoit de hors le pont, attendu qu'elle eſtoit plus grande que celle qu'on appelle de Nevers & autres lieux, laquelle marchandiſe toutefois il avoit veu eſtre gaſtée.

Inquis ſi ce fut pas à ce jour de feſte que le parlant & Dupas, ſon compagnon, avoient porté le cadin en la maiſon du jardinier demeurant à S. Sever, & s'il eſtoit pas le jour de S. Martin?

A dit que ce ne fuſt le jour de S. Martin ou autre feſte, mais bien un jour de dimanche, & qu'il ſera entièrement déclaré que ledit Petit, ſon maiſtre, eſtoit allé à Noſtre-Dame entendre meſſe en la chapelle de Sᵉ Anne, où on dit tous les dimanches une meſſe de confrairie de laquelle ledit Petit eſt maître.

Inquis s'il a pas entendu dire pluſieurs fois audit Petit, ſon maiſtre, qu'il falloit qu'il fiſt périr la boutique dudit de S. Eſtienne?

A dit que non, & ſur le tout inquis, &c. Jehan Custode.

INTERROGATOIRE D'ANTOINE DUPAS.

S'eſt auſſi comparu ledit Anthoine Dupas, &c.

Inquis s'il eſt pas vray que luy & ledit Cuſtode furent le premier jour de l'an dernier devant le parvis de l'égliſe de Noſtre-Dame de cette ville ?

A dit qu'il fut ledit jour avec ledit Cuſtode pour entendre meſſe en la chapelle de Sᵉ Anne, en laquelle ſe dit une meſſe de confrérie dont ledit Petit eſt maiſtre.

S'il eſt pas vray que luy & ledit Cuſtode s'étoient arrêtés devant l'eſtal d'une femme qui diſtribuoit de la vaiſſelle de fayence devant le parvis de Noſtre-Dame, & ſi ayant reconnu des plats gaſtés, lui & ledit Cuſtode avoient pas dit en riant : Voilà de nos plats?

A dit que paſſant par devant ledit eſtal, lui & ledit Cuſtode, ils avoient dit : Voilà des plats façon de hors le pont, & non pas : Voilà de nos plats.

Inquis s'il diſoit pas que les plats eſtoient façon de hors le pont à cauſe qu'il les voyait gaſtés?

A dit que non, mais à cauſe qu'il les reconnaiſſoit au moule, lequel eſtoit différend de ceux de Nevers.

S'il eſt pas vray qu'il avoit veu les plats lors eſtallés qui eſtoient gaſtés?

A dit qu'ouy.

S'il eſt pas vray que luy & ledit Cuſtode avoient tardé longtemps devant l'eſtal de ladite femme, conſidérant ſa marchandiſe, continuant à dire : Voilà de nos plats?

A dit que non, mais ſeulement avoir dit en paſſant : Voilà de la marchandiſe de dehors le pont.

S'il eſt pas vray que la femme vendant ladite vaiſſelle leur avoit dit qu'ils euſſent à ſe retirer de devant ſon eſtal?

A dit que non.

S'il eſt pas vray que luy & ledit Cuſtode retournèrent encore viron une heure après devant l'eſtal de ladite femme, devant laquelle ils continuèrent à dire en riant : Voilà de nos plats?

A dit que non, & n'eſtre retourné par devant l'eſtal après avoir entendu meſſe.

Inquis ſi ce fut pas au jour de S. Martin dernier, ou de quelque autre feſte, que luy & ledit Cuſtode avoient porté le plat nommé cadin chez le jardinier du ſieur Dieppedalle, demeurant à S. Sever? (Ici on lit évidemment *Dieppedalle;* dans les précédents interrogatoires on lit non moins liſiblement : *Vandalle.*)

A dit que non, & ſe ſouvient qu'il eſtoit jour de dimanche, ne ſait ſi ce fut celuy d'après la Touſſaint ou celuy de devant.

S'il eſt pas vray qu'il a entendu dire pluſieurs fois audit Petit, ſon maiſtre, qu'il falloit qu'il fiſt périr la boutique dudit de S. Eſtienne?

A dit que non; & ſur le tout, &c. ANTOINE DUPAS.

INTERROGATOIRE D'AMBROISE PETIT.

Du mardi 27 mars 1647, devant nous Charles Boullenger, lieutenant particulier, &c.

S'eſt comparu Ambroiſe Petit, ci-devant examiné, pour eſtre revu ſur ſon examen, &c.

Inquis s'il eſt pas vray que par cy devant il a bu en diverſes tavernes de cette ville & fauxbourgs avec des compagnons ouvriers dudit de S. Eſtienne?

A reconnu qu'il y a environ un an & demi ou deux ans, qu'il avoit bu avec les compagnons ouvriers dudit de S. Eſtienne, lorſqu'il traffiquoit avec luy de la marchandiſe de fayence, & que les compagnons accomodoient ladite marchandiſe dans des caiſſes.

S'il eſt pas vray que, buvant avec les compagnons dudit de S. Eſtienne, & parlant de l'ouvrage

de fayence, il avoit pas dit, jurant la mordieu & mettant les doigts en sa bouche, qu'il falloit qu'il fist fondre la boutique de quelqu'un ?

A dit qu'il n'est rien dudit interrogatoire, & demande que ledit de S. Estienne ait à faire comparoir les compagnons, lesquels il prétend avoir beu avec le respondant.

Inquis s'il a connoissance que les compagnons dudit de S. Estienne, avec lesquels il dit avoir bu, soient en cette ville ?

A dit qu'il n'en sçait rien.

S'il est pas vray que buvant avec les compagnons dudit de S. Estienne, le respondant dit à l'un d'eux qu'il falloit qu'il fît sortir quelqu'un des compagnons de la boutique dudit de S. Estienne, pour lui couper les oreilles ?

A dit qu'il n'est rien dudit interrogatoire.

S'il est pas vray que témoignant le procès qu'il avoit avec ledit de S. Estienne, il auroit dit à plusieurs personnes qu'il falloit qu'il fist périr sa boutique ?...

A dit que non, & sur le tout, &c. AMBROISE PETIT.

INTERROGATOIRE DES DIVERS TÉMOINS ET CONFRONTATION DE CHACUN D'EUX AVEC LES ACCUSÉS.

Du mardi 18 décembre 1646, devant nous Pierre Roque, escuier, sieur de Varangeville, conseiller du roi en son conseil d'Estat & premier lieutenant général au bailliage de Rouen, & président au siége présidial dudit lieu, & Pierre Demoy, conseiller du roi audit baillage & siége présidial.

(Cette confrontation, dont une partie est à la date ci-dessus, & l'autre à la date du jeudi 28 mars 1647, contient peu de faits nouveaux, aussi nous sommes-nous contenté d'en faire quelques extraits.)

Le premier témoin confronté est Vivienne Vallet, servante du sieur de S. Estienne. (Ce nom de Vallet, que nous rencontrons ici pour la première fois, devient plus tard important dans l'histoire de la fabrique rouennaise.) Vivienne Vallet ajoute à sa première déposition « que lorsque ledit Custode entra en ladite maison, il avoit son manteau croisé comme s'il eust porté quelque chose dessous, & au sortir d'icelle il ne sembloit rien porter ». Elle signe en faisant une croix.

Le deuxième témoin est François Legrand, ouvrier; il affirme que Custode & Dupas entrèrent dans le moulin ou chambre au blanc, ce que ces derniers nient avec assurance.

Le troisième témoin est Pierre Nivelet, ouvrier chez le sieur de S. Estienne; il témoigne, comme le précédent, que Dupas & Custode entrèrent dans le moulin ou chambre au blanc. Custode & Dupas nient être entrés dans la chambre au blanc où est le moulin.

Les témoins suivants furent entendus le 27 mars 1647.

Le quatrième témoin est Guillaume Tabouelle, c'est celui qui rapporte contre Petit un propos tenu dans une taverne.

Le cinquième témoin est Jean Le Loutre; il ajoute à sa primitive déposition qu'il a « entendu d'un nommé Poussin, qu'il devoit s'opposer au Monitoire publié en la paroisse de S. Sever, &

déclarer qu'il avoit entendu dire audit Petit qu'il feroit périr la boutique dudit de S. Eftienne; dit auffi qu'il y a viron quinze à feize ans, qu'eftant aprentif du meftier de fayencier à Orléans, il avoit entendu dire audit Petit, parlant à un des M^{es} fayenciers de la ville, qu'on viendroit à Rouen eftablir une manufacture de fayence, ledit Petit avoit dit que s'il venoit quelqu'un à Rouen faire de la fayence, il luy feroit manger de l'*arfeure* (brûlure) ».

Dupas, confronté avec ce dernier, dit qu'il connoît ledit Le Loutre pour l'avoir vu travailler à faire de la fayence dans la boutique du fieur de S. Eftienne.

Confronté avec Cuftode, il affirme qu'il a vu ce dernier, entrant dans la maifon de S. Eftienne, faluer feulement de la tête, & non tirer fon chapeau, ayant fon manteau croifé fur fes bras, fous lefquels il fembloit porter quelque chofe.

Confronté avec Ambroife Petit, il ajoute à fa première dépofition : « que ledit Petit eft celui dont il a entendu parler par icelui, lequel auroit tenu les propos mentionnés en fa dépofition dans un cabaret de bière, proche le Vieil-Palais, en la préfence d'un nommé Girault & Petit Jean, ces derniers compagnons fayenciers dudit de S. Eftienne, lefquels font de préfent à Nevers ou autres lieux, auxquels lufdits compagnons il avoit dit qu'il feroit périr la boutique dudit S. Eftienne & la vallencerie, & y employeroit lefdits compagnons à y travailler ».

Petit repouffe énergiquement ces allégations en faifant obferver que le fieur de S. Eftienne ne met en avant, comme ayant entendu les propos rapportés, que des individus abfents & qui, dans tous les cas, feraient fufpects de partialité comme ayant demeuré chez ce maître ou travaillé pour lui. En outre il repouffe le témoignage de Le Loutre, d'autant que ce dernier eft compagnon dudit de S. Eftienne, qui lui donne fa vie à gagner.

Le fixième témoin eft Réné Eftaffe; confronté avec Petit, celui-ci interpellé :

« A dit qu'il connoît ledit Eftaffe, & ne le fait croyable d'authant que ledit S. Eftienne l'a tiré & defbauché de la maifon de lui parlant où il travailloit, ayant quitté fon ouvrage imparfait pour aller travailler en la maifon dudit S. Eftienne, où il travaille à préfent. »

« Et par ledit Eftaffe a efté dit qu'il a travaillé pour ledit Petit comme pour les autres maîtres fayenciers, lequel il a quitté d'autant que la femme dudit Petit refiftoit d'ordinaire ledit parlant qui alloit porter céans de la marchandife, & reconnoît demeurer à préfent chez ledit S. Eftienne, pour lequel il travaille. »

Le feptième témoin eft Nicolas Pouffin [qui figne Nicollas Pouchin]; confronté avec Petit, celui-ci dit « qu'il connoît ledit Pouffin, & ne le fait croyable d'authant qu'il eft journellement avec ledit S. Eftienne à boire & manger, & a gagné fa vie avec ledit, foit à travailler à fon jardin ou autres manœuvres, & eft un homme de néant ».

Et par ledit Pouffin, dit « qu'il n'eft rien dudit (reproche), & ne travaille pour ledit de S. Eftienne, & eft homme de bien & ne rapporte que vérité; que ledit Petit eft celui dont il a entendu parler dans fa dépofition, lequel avoit beu avec lui en la taverne d'un nommé Laforeft, demeurant au faubourg S. Sever ».

Et par ledit Petit, dit « qu'il n'eft rien de la dépofition dudit Pouffin, avec lequel il n'a bu en aucune taverne, mais bu avec les compagnons dudit de S. Eftienne; reconnoît toutefois avoir prié ledit Pouffin de lui faire avoir le jardin de la demoifelle Beauregard, dans lequel il demeure ».

Huitième témoin, Remy Maquerie.

Neuvième témoin, Denys R...

Ces deux témoins ne font que confirmer leurs précédentes dépofitions.

Après cette confrontation, on lit la mention fuivante :

Le procureur du roy, avant que bailler conclufions diffinitives au préfent procès, requiert que Michel Caron, jardinier, demeurant proche S. Sever, & Marion Hardy, fa femme, foient interpellés fur leurs dépofitions & confrontés auxdits Dupas & Cuftode, pour ce fait dire qu'il appartiendra, fait ce xxij^{e} jour de mai 1647.

Puis fuit le réquifitoire du procureur du roi, qui laiffe entrevoir la conclufion du procès, & l'arrêt de la Tournelle, qui condamne les accufés au baniffement.

Le procureur du roy au bailliage de Rouen, veu le procès extraordinairement fait fur la plainte rendue par Efme Portroat, fieur de S. Eftienne, faifeur de vaiffelle de vallence, demeurant aux fauxbourgs S. Sever, à l'encontre d'Ambroife Petit, marchand de vaiffelle de vallence, demeurant en cefte ville, Jean Cuftode, fils de Pierre Cuftode, vallencier, & Antoine Dupas, ferviteur domeftique dudit Ambroife Petit, prétendant, ledit Portroat, que ledit Petit avoit, enfuite de plufieurs menaces, infticqué lefdits Cuftode & Dupas à jeter des drogues dans les matières qui étoient difpofées & préparées pour faire ladite vaiffelle de vallence, afin de la gafter & rendre inutile, au grand préjudice dudit plaintif; vu la plainte rendue par ledit Portroat, information faite par M. Pierre Adelin, enqueſteur, le 14e de décembre dernier (1646), copie d'interrogatoires prêtés par lefdits Petit, Cuftode & Dupas, copie de répétitions & confrontations de témoignages, dit qu'il eft duement juftifié que ledit Petit a ufé diverfes fois de menaces envers ledit Portroat, plaintif, enfuite defquelles l'on auroit malicieufement jeté des drogues dans des matières préparées par ledit Portroat, pour faire de la vaiffelle de vallence, & icelle gaftée & rendue inutile, ce qui a efté fait par lefdits Cuftode & Dupas, enfuite defdites menaces, & à l'inftigation dudit Petit, pourquoi requert ledit Petit & lefdits Cuftode & Dupas, eftre condamnés par main commune en cent livres d'amende envers le roi, & bannis de ce bailliage & vicomté par le temps & efpace de trois ans, avec des défenfes leur eftre faites de commettre pareilles faultes à l'advenir, à peine de punition corporelle. Fait ce 26e jour de mai 1647.

Signé : Lefebure.

Le 21 juin 1647, fentence du bailli de Rouen, rapportée dans l'arrêt de la chambre de la Tournelle, copié ci-après :

17 juillet 1647.

« Ambroife Petit, marchand à Rouen, Anthoine Dupas, fils de Symon Dupas, marchand, demeurant à Nevers, & Jean Cuftode, fils de Pierre Cuftode, auffi marchand fayencier, demeurant audit lieu de Nevers, appelant de fentence rendue par le bailly de Rouen, le 21 de juin dernier.

Et Exmes Poterat, marchand faïencier, habitué au faubourg Sainct Sever de Rouen.

Vu par la cour, l'arrêt d'icelle par lequel avoit été ordonné aux parties mettre leurs pièces au greffe pour leur être fait droit. Requête en forme de plainte rendue devant le lieutenant général au bailliage de Rouen, par ledit Poterat, pour immondices & terre provenant de favon, jettés fur les ouvrages & fourneau à fayence, pour empêcher & faire perdre fon entreprife; fur laquelle requête lui avoit été permis faire informer par le premier enqueſteur dudit bailliage, du 12 décembre 1646; information fur ce, faite par Me Pierre Adelin, enqueſteur, des 14, 15 & 19 dudit mois, 2 janvier, 6 février, 19 & 20 février derniers; interrogatoires preftés devant ledit lieutenant

général, tant par lefdits Cuftode & Dupas, demeurant chez ledit Petit, que par ledit Petit, des 18 & 19 dudit mois de décembre; cahier de répétition & confrontation de tefmoins faites auxdits Petit, Cuftode & Dupas, dudit jour 18 décembre & 26 mars enfuivant; conclufions du fubftitut du procureur général audit bailliage, du 25 dudit mois, ladite fentence du 21 juin dont eft appellé, par laquelle avoit été dit qu'il étoit duement juftifié que ledit Petit avoit ufé diverfes fois de menaces envers ledit Poterat; enfuite defquelles on avoit jeté des drogues & maléficié dans les matières préparées pour ladite fayance, & icelles rendues inutiles; à ce moyen, ledit Petit & lefdits Cuftode & Dupas, ferviteurs domeftiques dudit Petit, étoient condamnés en 50 liv. d'amende envers le roy par main commune, 600 liv. d'intérêts envers ledit Poterat, avec dépens; défenfes faites auxdits Petit, Cuftode & Dupas, de commettre pareilles fautes à l'avenir fur les peines au cas appartenant; relation dudit jour d'interjection d'appel par lefdits Petit, Dupas & Cuftode, de ladite fentence; lettres d'anticipation obtenues par ledit Poterat, & exploit d'icelles du 22 dudit mois, & ce que lefdites parties ont mis & produit par devers la cour, tout confidéré.

La Cour a mis & met l'appellation & ce dont eft appel au néant, en ce qui eft de la condamnation jugée contre lefdits Dupas & Cuftode, auxquels il eft enjoint de vider la ville de Rouen, dans la huitaine de ce jour, défenfe audit Petit de les retirer ny s'en fervir. Le furplus de ladite fentence fortiffant fon plein & entier effet, & condamne ledit Petit aux dépens envers ledit Poterat, la taxe d'iceux par devers ladite Cour réfervée.

Signé : De Faucon; Lamy.

II.

DEMANDE EN RÈGLEMENT DE CHANTIER DE BOIS

POUR LES FABRICANTS DE FAYANCE.

A M. le lieutenant général de police de Rouen.

Supplient humblement les veuves Bertin & Guillibaud, Guillaume & François Heugue, Malétra, Cauffy, Foffé, Flandin, Sulmond, Macarel, tous maîtres de manufacture de fayanceries établies au faubourg de S. Sever, à Rouen. 9 juin 1740.

Et vous remontrent que le fieur Fouquay, auffi maître d'une manufacture de fayance, dans le deffein d'accaparer les bois blancs à l'ufage defdites manufactures & des plâtriers, dans un temps où tous les fourneaux des uns & des autres eftoient eftaints faute & par la rareté du bois, ledit fieur auroit furpris votre religion, en vous préfentant un feint marché pour être autorifé à en avoir l'exécution; que ledit fieur auroit auffi furpris celle de monfeigneur l'intendant, par une requête, pour avoir livraifon de deux cents cordes de bois, à l'exclufion de tous autres maîtres & des plâtriers tenant fourneaux; mais, comme cette requête n'étoit appuyée fur aucun droit, & que les autres maîtres manquoient totalement de bois dans le temps que ledit fieur Fouquay enlevoit tout, ils formèrent un haro demandant être ouïs devant monfeigneur l'intendant, fur fon ordonnance au bas de la requête dudit fieur Fouquay, où eftant en fon hôtel, requirent eftre renvoyés pardevant vous, Monfieur, vertu d'une ordonnance de police portant règlement entre

plufieurs maîtres, en date du 22 mai 1720, cy attachée avec les autres pièces, lequel renvoi leur fut accordé, dont fut dreffé procès-verbal, par le miniftère de Clergeon, huiffier, lefdits requérants fe retrouvèrent devant M. Picot, commiffaire, afin de faire juger ledit haro, ce qu'ils ne purent faire de tout le jour n'ayant trouvé aucuns juges, fe faifant tard, ils furfirent au lendemain, 28 mars, & fe rendirent conjointement avec les parties chez M. Le Page, qui, fans les entendre en leurs raifons, les renvoya à monfeigneur l'intendant, pardevant lequel ils fe retirèrent; la difcuffion débattue devant mondit feigneur, il ordonna verballement que partage feroit fait des bois entre lefdits manufacturiers, &, pour que le règlement fût en forme, que requefte feroit préfentée par les fuppliants, ce qui fut fait à l'inftant. L'affaire a été inftruite, communication en a été donnée audit fieur Fouquay; réponfe dudit fieur a été fournie; réplique de la part des requérants, & enfin un dernier écrit de la part dudit fieur Fouquay, au bas duquel eft le renvoy de monfeigneur l'intendant pardevant vous, Monfieur, écrit dont lefdits requérants n'ont eu aucune connoiffance & auquel ils font obligés de répondre; que fi ledit fieur Fouquay n'a point d'intention de faire revivre les anciens & prétendus priviléges pour fe diftinguer & être favorifé en toute occafion, à tort en prend-il la qualité dans fa requefte du 1er avril dernier, ce qui a occafionné l'incident & la conteftation qu'on lui a faite de ces prétendues anciennetés & priviléges. On convient que les (fes) manufactures font les premières établies, mais non pas ceux qui les font valoir les plus anciens maîtres, le fieur De Villeray qui n'eft plus du nombre, puifqu'il quitte, & ledit fieur Fouquay n'ayant fait valoir que depuis 1720. Il dit que des ouvriers ayant furpris les fecrets de l'art ont fait des établiffements; mais qui avoit inftruit les fieurs Poirel & Poterat? N'eft-ce pas des ouvriers? Qui l'a lui-même mis au fait? Ce font ces mêmes ouvriers. Un homme dans les emplois avoit-il quelque connoiffance d'un art où il eft entré parce qu'il avoit de l'argent à placer, & que le fieur de S. Eftienne vendoit ou engageoit fes fonds, ce que toutes fortes de perfonnes, fans aucune diftinction, auroient fait; comment peut-il donc fe donner comme l'origine & la fource? Peut-il y avoir, à ce fujet, phrafes plus outrées que celles où il dit (en parlant des foins qu'il s'eft donnés pour la profeffion), que les manufacturiers en ont goûté les fruits? « D'où vient donc cette attache continuelle de ces maîtres de faïenceries, de nuire, en ce qui leur eft poffible, à ces deux anciennes & premières manufactures? On n'en peut préfumer autre chofe finon que, honteux de leur devoir & leur origine & les différents avantages dont ils jouiffent par les foins des propriétaires de ces deux anciens établiffements, & pour étouffer la voix fecrète qui fe fait entendre au fond de leur cœur, ils voudroient qu'ils fuffent anéantis & qu'il n'en fût plus queftion. Quel procédé! ne pourroit-on pas le comparer au ruiffeau qui méconnoît fa fource! »

Peut-on fe fervir de termes pareils avec des confrères dont on fait corps? Ne donne-t-il pas à préfumer à fon tour que le trait de plume ne part que d'un grand fond de vanité; car enfin où font les devoirs que tous les manufacturiers fes égaux, la plupart fes anciens, lui doivent? Eft-ce lui qui les a établis, qui les maintient, les protége, ou les a-t-il inftruits dans l'art? S'il a fiégé au confeil, c'eft à la réquifition de toute la communauté & à leurs frais; ce qui en eft émané a été en faveur de tout le corps à qui on a fait droit fur leurs repréfentations; s'il en a impofé à ce tribunal, comme il veut faire dans ceux de cette ville en prenant une qualité qu'on lui contefte, c'eft hors la connoiffance des requérants, ou bien qu'ils n'ont pas jugé à propos de faire reprife tant qu'ils ont cru que leur intérêt n'en étoit bleffé, lefdits requérants s'oppofant toujours à de pareilles prétentions dès qu'ils en auront connoiffance, en faifant leurs humbles remontrances. Dans tous les corps, foit d'arts libéraux ou de métier, un fyndic, un député à fuivre une affaire en jugement, ou porteur des pièces concernant fa communauté, fera-t-il en droit d'exiger des

devoirs de ses confrères? C'est une absurdité qui n'est pas supportable, & dont les suppliants ont cru être en droit de faire reprise.

Tant qu'au partage du bois, le sieur Fouquay doit être content & ne peut exiger plus d'une part pareille à celles de Mmes Bertin & Guillibaud, comme l'ont proposé lesdits requérants, avec d'autant plus de raison que lesdites dames & le sieur Caussy, qui n'a que trois quarts de part, occupent chacun plus d'ouvriers que lui, ce qu'il feroit aisé à prouver s'il étoit besoin.

Ce considéré, Monsieur, il vous plaise recevoir la présente, la joindre aux pièces & instructions du procès, produites devant monseigneur l'intendant, au bas desquelles sont les ordonnances & renvoi, ordonner que le tout sera mis sur le bureau de votre tribunal, accorder aux suppliants leurs conclusions prises en leur écrit de réplique & requête, auxquelles ils se réfèrent, ainsi qu'à leurs raisons, & à celles qu'il vous plaira suppléer; y faisant droit, donner jugement en forme de règlement entre les maîtres de manufactures de faïenceries pour le partage des bois blancs & bouleaux à leur usage, entre eux & aux proportions gardées dans lesdites conclusions, les intérêts des plâtriers tenant fourneaux conservés, auxquels les suppliants n'ont jamais entendu innover; que la sentence & règlement qui interviendra sera imprimée & affichée, & vous ferez justice.

Signé : Huet-Bertin; Fossé; Nicolas Maletra; L. Sulmont; Loue Guillibaud; G. Heugue; François Heugue; Flandain; Caussy, &c.

Soit communiqué au procureur du roy, à Rouen, ce 9 juin 1740. Signé : Billard.

Vue la présente & pièces y jointes : je n'empêche toutes conventions soit verbales ou par écrit, faites précédant ce jour ou qui pourroient l'être par la suite, entre les marchands & lesdits manufacturiers, pour vente & livraison de bois blanc ou bouleau à usage desdits manufacturiers, être déclarés nuls & de nul effet, avec défense d'en faire à l'avenir; qu'à l'avenir les bois blancs & de bouleau, en telle quantité qu'il y en ait, soient apportés en droiture au quai, & y soient présentés pour être livrés par préférence aux boulangers, pâtissiers, cuisiniers & rôtisseurs qui en auront besoin, & qui se présenteront avec de l'argent ou à qui le marchand voudra bien faire crédit. Et ce qui restera, après que lesdits boulangers, plâtriers, cuisiniers & pâtissiers auront été livrés, ou après que ledit bois aura resté une demie journée en présence du quai, & qu'il ne se sera présenté personne, sera porté, aux frais & dépens du marchand, dans le faubourg S. Sever, au chantier qui sera désigné, pour y être distribué entre ceux des manufacturiers de fayance qui en auront besoin, suivant & aux termes de la proportion qui sera indiquée, à peine, contre lesdits marchands de bois, de mille livres d'amende; que défenses soient faites aux boulangers, plâtriers, curandiers, pâtissiers & rôtisseurs, d'abuser de la préférence qui leur sera donnée, &, en conséquence, de ne prendre de bûche de mort-bois ou de bouleau, sinon à défaut de cottrets, à peine d'amende arbitraire; défenses être faites à tous bourgeois & habitants de se faire livrer directement ou indirectement du bois blanc; que le bois fait transporter par lesdits marchands de bois au chantier à ce destiné, sera empilé jusqu'à la hauteur de vingt-quatre pieds au plus, à mesure qu'il viendra, par lots distincts & séparés pour chaque marchand de bois, à l'égard duquel bois sera posé une personne, laquelle aura deux registres cotés & paraphés, pour porter dans l'un la quantité de bois appartenant à chacun des marchands de bois qui en auront envoyé, l'espèce dudit bois, sa longueur, & la date du jour auquel il aura été mis audit chantier, &, dans l'autre, le jour que ledit bois aura été livré; que le bois arrivé le premier dans le chantier sera livré le premier; que ledit chantier soit ouvert deux fois par semaine; que les bois soient répartis sur la proportion de l'en-

tretien desdites manufactures de fayance qui sera indiquée; que, dans le cas où il n'y auroit suffisante quantité de bois audit chantier, les manufacturiers en seront livrés suivant l'ordre qui sera arrêté, &qu'il soit pourvu aux frais nécessaires, tant par rapport au chantier qu'au salaire du gardien d'icelui, & au transport du bois; à laquelle fin le règlement qui interviendra être lu & affiché. A Rouen, le 9 juin 1740.

Signé : Le Roy.

RÈGLEMENT POUR LES MANUFACTURES DE FAYANCE DE S. SEVER, AU SUJET D'UN CHANTIER.

11 juin 1740. L'an de grâce 1740, le samedi onzième jour de juin, en jugement devant nous Jacques Billard de Nainville, écuyer, conseiller du roy, lieutenant général de police au bailliage, ville & vicomté de Rouen;

Vu les requêtes respectives des propriétaires ou faisant valoir les manufactures de fayance établies en cette ville, faubourg S. Sever, expositives que plusieurs d'entre eux manquent totalement de l'espèce de bois nécessaire à leurs manufactures pour la fabrication des marchandises qui s'y font, ce qui provient des conventions secrètes faites par quelques-uns avec des marchands de bois pour s'assurer une grande quantité de bois blanc qu'ils font venir peu à peu & à mesure qu'ils en ont besoin, d'où il arrive que l'inquiétude se mettant parmi les autres & entre tous ceux qui ne peuvent se passer de cette espèce de bois, ils enchérissent à l'envi, & porteront bientôt la valeur de ces bois à un prix si excessif qu'on sera dans l'obligation d'abandonner les manufactures & de congédier un grand nombre d'ouvriers qu'elles font subsister; mais, comme il est de la bonne police de conserver parmi les personnes de la même profession, une certaine égalité qui entretient l'émulation & qu'il seroit odieux que les uns eussent beaucoup plus de bois qu'il ne leur en faut, dans le temps que les autres en manqueroient tout à fait; qu'enfin ces intelligences secrètes, qui cachent l'abondance & produisent le même effet qu'un accaparement réel, ayant de tout temps été défendues, ils nous présentent leurs requêtes tendantes à ce qu'il nous plût ordonner un partage de bois blanc & de bouleau à usage des manufactures de fayance entre lesdits manufacturiers, eu égard & par proportion au nombre, à la grandeur des fours & à la quantité des ouvriers qui sont dans chaque manufacture, en conservant néanmoins les intérêts des boulangers, curandiers, plâtriers, cuisiniers, pâtissiers & autres qui ne peuvent consommer que du bois blanc en conséquence des anciens règlements.

Vu pareillement la soumission faite par les manufacturiers, ou consentement par eux à nous donné de payer les frais d'un chantier qui sera par nous indiqué pour reporter ledit bois par proportion & au prorata de ce que chacun d'eux en consommera, l'arrêt du conseil du 23 janvier 1717, sentence de police du 22 mai 1720, différents mémoires donnés par les parties & autres pièces jointes à iceux, notre ordonnance de communiqué, conclusions du procureur du roi en date du 9 de ce mois (juin 1740), & après avoir entendu par différentes fois & contradictoirement lesdits manufacturiers, & séparément les marchands de bois, officiers cordeurs, mouleurs & autres, tout considéré :

Article I.

Nous avons, du consentement du procureur du roi, déclaré nul & de nul effet toutes conventions soit verbales ou par écrit qui ont été faites précédemment ce jour ou qui pourront l'être par

a fuite entre les marchands & lefdits manufacturiers, pour vente & livraifon de bois blanc ou bouleau à ufage defdits manufacturiers. En conféquence révoquons tous vifas ou permiffions émanés de notre fiége, lefquels feront regardés comme non avenus & de nul effet.

Article II.

Faifons défenfes tant aux manufacturiers qu'aux marchands de bois, de faire à l'avenir aucuns marchés ou convention particulière pour vente & livraifon de bois blanc, foit directement ou indirectement, à peine de mille livres d'amende, tant contre le marchand que contre le manufacturier, & de tous dépens, dommages & intérêts, au profit des autres manufacturiers & des boulangers, plâtriers, pâtiffiers, cuifiniers & autres ayant droit de confommer lefdits bois blanc & bouleau.

Article III.

Ordonnons, à peine de mille livres d'amendes, qu'à l'avenir les bois blancs & de bouleau, en telle quantité qu'il puiffe y en avoir, feront apportés en droiture au quai & y feront préfentés pour être livrés par préférence à ceux des boulangers, plâtriers, cuifiniers & pâtiffiers qui en auront befoin, & qui fe préfenteront avec de l'argent ou à qui le marchand voudra bien faire crédit, & ce qui reftera, après que les boulangers, plâtriers, cuifiniers & pâtiffiers auront été livrés, ou après que ledit bois aura refté une demi-journée en préfence du quai & qu'il ne fe fera préfenté perfonne, fera porté, aux frais & dépens du marchand, dans le faubourg S. Sever, au chantier qui fera ci-après défigné, pour y eftre diftribué entre ceux des manufacturiers de fayance qui en auront befoin, & aux termes de la proportion qui fera dite ci-après, argent comptant & non autrement, au prix de la police, & aux jours qui feront indiqués, où le marchand fe tranfportera, fi bon lui femble, pour y veiller à fes intérêts, & où feront auffi tenus les cordeurs, mouleurs, de fe rendre, s'ils en font requis par l'une ou par l'autre des parties.

Article IV.

Faifons défenfes aux boulangers, plâtriers, curandiers, pâtiffiers & rôtiffeurs, d'abufer de la préférence qui leur eft donnée dans l'article ci-deffus, & en conféquence ne pourront lefdits boulangers prendre des bûches de mort-bois ou de bouleau, finon au défaut de cottret de la même efpèce & dans le cas d'urgente néceffité feulement, ne pourront pareillement lefdits plâtriers fe faire livrer de mort-bois que lorfqu'il n'y aura point de bouleau, & auffi dans le cas d'urgente néceffité, enjoignant aux curandiers, plâtriers & rôtiffeurs de n'employer que l'efpèce de bois portée par les règlements qui leur font donnés, le tout à peine d'amende arbitraire & de tous dépens, dommages & intérêts.

Article V.

Défendons à tous bourgeois & habitants qui n'auront droit, par leur profeffion & en vertu des règlements, de faire ufage de bois blanc, de s'en faire livrer, directement ou indirectement, & aux marchands de leur en livrer, & à ceux qui ont droit d'en confommer, de prêter leur nom pour en procurer auxdits bourgeois, à peine, contre chacun des contrevenants, de 500 liv. d'amende, & de tous dépens, dommages & intérêts.

Article VI.

Le chantier où les marchands de bois feront porter ledit bois blanc, à fur & à mefure qu'il

arrivera, fera dans le fauxbourg S. Sever, au lieu appartenant au fieur de Préfoffé, rue de la Pie, & audit lieu fera le bois empilé jufqu'à la hauteur de vingt pieds au plus, à mefure qu'il arrivera, par lots diftincts & féparés, pour chaque marchand de bois, en telle forte que le bois appartenant à l'un ne puiffe être confondu avec celui dont un autre fera propriétaire, & reftera ledit chantier à la garde du fieur Préfoffé, lequel fera tenu d'avoir deux regiftres de nous cotés & paraphés par première & dernière, pour porter dans l'un la quantité du bois appartenant à chacun des marchands qui en auront envoyé, l'efpèce du bois, fa longueur & la date du jour auquel il aura été mis audit chantier; &, dans l'autre, le jour que ledit bois aura été livré, la quantité qui en aura été livrée, l'argent qui en aura été reçu, & la remife faite, par ledit fieur de Préfoffé, de la valeur & du prix defdits bois auxdits marchands, s'il arrive que cette valeur ait été reçue par lui, pour l'abfence du marchand, ce qui, audit cas, fera figné, à chaque article, par le propriétaire.

Article VII.

Le bois le premier arrivé dans le chantier fera livré le premier à ceux des manufacturiers qui en auront befoin ou qui feront en tour, & fera ainfi continué, de date en date, fans préférence aucune, pour quelque fujet que ce puiffe être, à peine de 100 liv. d'amende & de tous dépens, dommages & intérêts.

Article VIII.

Ledit chantier fera ouvert deux fois par femaine, pour livrer ceux defdits manufacturiers qui auront befoin de bois, favoir : le lundi & le jeudi, depuis huit heures de matin jufqu'à midi, & depuis deux heures jufqu'à fix du foir; & à l'égard des autres jours, ne fera ledit chantier ouvert que pour y recevoir les bois que les marchands pourront y envoyer, fi ce n'eft que pour un grand befoin, & par autres confidérations légitimes, autrement ne fût par nous ordonné.

Article IX.

Et, pour éviter que lefdits manufacturiers ne fe nuifent entre eux, en prenant plus grande quantité de bois que celle qui leur eft néceffaire pour l'entretien de leurs manufactures, ordonnons que les bois feront répartis fur la proportion portée en la préfente, laquelle eft & demeurera arrêtée, eu égard au nombre & à la grandeur des fours, enfemble à la quantité d'ouvriers de chaque manufacture, ainfi qu'il fuit :

Sur quarante-trois cordes & demie de bois, les repréfentants des fieurs Fouquay & de Villeray auront chacun cinq cordes;

Ceux des fieurs Bertin, Guillibaut & Malétra, quatre cordes;

Ceux des fieurs Cauffy, Guillaume Heugue, Foffé & Mouchard, trois cordes;

Les maîtres des quatre manufactures en brun [a], chacun deux cordes;

Et le fieur Thieuvin ou fes repréfentants, une corde & demie.

Article X.

Dans le cas où il n'y auroit fuffifante quantité de bois dans ledit chantier pour remplir l'état

[a] Les maîtres de ces quatre manufactures en brun étaient, d'après l'ordonnance déjà citée de 1749, les fieurs De la Mettairie, Flandain, Macarel & François Heugue.

ci-deffus, les premières manufactures, telles que celles des fieurs Fouquay & de Villeray, feront livrées d'abord, & les autres de fuite, fuivant l'ordre où elles font placées dans l'article précédent, & celles qui refteront à livrer le feront aux jours fuivants, par préférence à toutes les autres; toujours dans la proportion & ainfi de fuite, à recommencer & continuer.

Article XI.

Dans le cas où, au moment de la livraifon, quelques-uns des manufacturiers n'auroient befoin de bois, ou ne fe préfenteroient ni perfonne pour eux, la portion qui devroit leur revenir fera livrée au fuivant, fauf à ceux qui ne fe feront préfentés à réclamer à la première livraifon qui fuivra la part qu'ils auroient dû avoir à la précédente, & auxdits manufacturiers à fe faire ainfi raifon de bonne foi & par principe d'équité fur la quantité & l'efpèce dont les uns & les autres n'auroient été fournis, à laquelle fin enjoignons au gardien du chantier de tenir note exacte de chaque livraifon & de la quantité que chacun en aura eu, à peine de tous dépens, dommages & intérêts; défendons auxdits manufacturiers de fe faire livrer de plus grande quantité de bois que celle qui leur eft défignée dans la proportion mentionnée en la préfente, à peine de 500 livres d'amende & de tous dépens, dommages & intérêts envers les autres.

Article XII.

Et pour fubvenir aux frais néceffaires à l'exécution du préfent règlement, tant par rapport au chantier qu'au falaire du gardien d'icelui & au tranfport du bois audit lieu, vu la foumiffion defdits manufacturiers, de payer à proportion de la confommation de bois que chacun doit faire dans fa manufacture, nous avons ordonné que ledit bois blanc ainfi mis en chantier fera vendu vingt fols par corde au-delà du prix auquel il a été fixé jufqu'à préfent; fur lequel excédant de vingt fols il fera pris par corde deux fols pour loyer dudit chantier, & deux fols pour les peines & falaires du gardien; le furplus dudit excédant demeurant aux marchands de bois pour valoir d'indemnité des frais du tranfport jufqu'au dit lieu & de l'empilage du bois.

Enjoint aux officiers de police de tenir la main à l'exécution de la préfente, laquelle fera imprimée, lue, publiée & affichée partout où befoin fera. Donné comme ci-deffus.

Signé : Billard; Le Roy; Lernault.

(Archives du Palais de Juftice, pièce manufcrite communiquée par M. Goffelin.)

III.

DÉCLARATION DES OUVRIERS PEINTRES

DES MANUFACTURES DE FAYANCE DE ROUEN

Dans le débat exiftant entre eux & leurs maîtres fur la queftion des falaires.

PROCÈS-VERBAL.

Nous, Robert Le Noble, négociant à Rouen, l'un des fyndics de la chambre de commerce de Normandie établie à Rouen, en conféquence de commiffion à nous adreffée le 17 de ce mois de juin 1757, par M. Antoine-Paul-Jofeph de Brou, chevalier, confeiller du roi, maître des requêtes 22 juin 1757.

ordinaires de fon hôtel, intendant de juftice, police & finances, en la généralité de Rouen, aux fins d'entendre tant MM. les propriétaires faifant valoir les fayanceries en cette dite ville de Rouen, faubourg S. Sever, que leurs ouvriers peintres, fur le difcord d'entre eux inftruit, tant devant M. de la Bourdonnaye, ci-devant intendant, que au confeil d'État du roi, & renvoyé en ladite chambre de commerce pour, fur l'état de leur queftion, par les fieurs fyndics de ladite chambre, fournir leur avis, ayant fait appeler devant nous à ce jour, 22 de juin, cinq des ouvriers peintres travaillant fur lefdites manufactures, fe difant autorifés pour les autres peintres pour conférer avec nous fur ce qui n'eft fuffifamment éclairci dans les états de leur production; lefdits fieurs Louis Arnoult, Pierre Dumont, Pierre Le Cointe, Nicolas Menant, Claude Borne, peintres, s'étant préfentés devant nous ce dit jour 22 juin.

Nous leur aurions repréfenté un panier contenant vingt-quatre pièces de fayance de différentes formes, qui nous a été dépofé par le fieur P. Paul Cauffy, que après l'ouverture faite dudit panier, lefdites pièces de fayance hors dudit panier, nous avons interpellé les peintres ci-devant nommés, de nous déclarer fi les pièces de fayance repréfentées font les mêmes, de fabrique ancienne et moderne de cette ville, de Lille & de Nevers, qui ont été propofées pour pièces de comparaifon, devant M. de La Bourdonnaye, lorfque devant lui il a dû être queftion de conftater que les anciens ouvrages montroient beaucoup plus de travail que les modernes, enfemble la différence de perfection des unes aux autres, en tant que peinture, fi aucuns d'eux furent préfents lors, tant devant M. Boitard, fecrétaire de M. de la Bourdonnaye, que devant M. de la Bourdonnaye, lorfqu'il fe porta à faire appeler fix peintres & fix entrepreneurs devant lui, pour, par lui-même, difcuter vis-à-vis d'eux le plus ou le moins de travail dans le deffin de l'ancienne à la moderne, le plus ou le moins de perfection dans les ouvrages, & la différence de celui fur les fayances de Lille & de Nevers.

A été répondu par les fieurs Louis Arnoult & Pierre Dumont, que, la première fois qu'il fut queftion de difcuter fur les pièces de comparaifon, ce fut chez la dame veuve Bertin, en la préfence de M. Boitard, fecrétaire de M. de la Bourdonnaye, qu'il y fut repréfenté nombre de pièces de fayance, & que, au milieu de celles que les propriétaires de fayanceries repréfentent aujourd'hui, ils n'en reconnoiffent que quatre de celles qui furent alors préfentées devant M. Boitard, qui font : un drageoir au n° 24, un compotier au n° 19, un pot à l'eau au n° 4, qui font trois pièces des fabriques de MM. de St Eftienne; que, de la première pièce, le peintre étoit payé à raifon de trente fols de la douzaine de pièces, de la feconde, quarante fols de la douzaine, que, de la troifième, ils ne peuvent dire le prix qui en étoit courant, étant un chef-d'œuvre du nommé Du Verderet, qui n'a point eu cours dans la fabrique, en ce qu'il eft d'un deffin trop recherché fur lequel l'ouvrier n'auroit pu trouver fa fubfiftance dans les prix ordinaires, & le maître la défaite, parce que, en payant l'ouvrier de fon travail, le maître n'en eût retrouvé le prix dans celui de vente ordinaire; que la quatrième pièce eft d'un travail moderne dont, dans le principe, le maître payoit cinquante fols de la douzaine, cette pièce numérotée 13; qu'il peut être que les autres pièces repréfentées foient du nombre de celles préfentées à M. Boitard, ce qu'ils ne peuvent favoir, parce qu'ils fe retirèrent fubitement en difant qu'ils étoient prêts à travailler fur les modèles de ces pièces fi on leur donnoit le même prix.

Au furplus, que, au milieu des autres pièces, il s'en trouve deux des fabriques de Nevers, deux autres des fabriques de Lille, & que, fans rien méconnoître, ils ne peuvent pas articuler qu'elles aient été préfentées ou qu'elles foient les mêmes, fe fouvenant feulement qu'il en fut pré-

fenté de ces fabriques, mais qu'il n'en fut rien difcuté vis-à-vis d'eux; qu'ils ne peuvent encore rien difcuter, parce que, à Nevers, les ouvriers fe paient de certains ouvrages à la douzaine, & d'autres à la journée; qu'ils ne peuvent non plus difcuter fur les deux pièces des fabriques de Lille, parce qu'ils ne connoiffent pas les ufages de cette ville, mais qu'ils obfervent que l'affiette n° 20 eft d'un bien plus grand travail en deffin que ces deux affiettes; que devant M. de la Bourdonnaye il ne fut préfenté que trois affiettes; qu'il reconnoiffent celle n° 20 pour être des trois; que les deux autres qu'ils ne voient pas étoient une affiette en broderie crochet de la fabrique du fieur Cauffy, l'autre affiette en commun auffi de la fabrique du fieur Cauffy; que M. de la Bourdonnaye fit remarquer au fieur Cauffy que l'affiette à crochet étoit d'un deffin de travail plus long que le deffin de l'affiette n° 20, quoiqu'il ne payât de l'une & de l'autre que le même prix; que l'autre affiette étoit de commun dont fe paye 25 fols.

Que fi les maîtres avoient mis fous les yeux de M. de la Bourdonnaye les autres pièces repréfentées à ce jour fous les numéros qu'elles portent, qu'ils auroient de fuite requis les maîtres de repréfenter généralement à M. de la Bourdonnaye les deffins différents qu'ils font exécuter en chaque fabrique, tant en demi-fin que fin & commun, pour faire entendre que, quoique dans la même forte de fayance deffinée dans le fin, demi-fin & commun, il y ait des deffins plus chargés les uns que les autres en deffin, ou de deffins plus recherchés, ils n'en étoient cependant payés que à prix égal; qu'ils étoient peintres pour tout exécuter; que ce prix commun réglé pour tout ce qui s'appelle fin, demi-fin ou commun, ne fait en tout qu'une compenfation dans l'avantage ou défavantage d'un deffin à l'autre, que quand ils travaillent fur tel deffin, ils ne trouveroient pas leur vie dans ce deffin; que quand ils travaillent fur celui-là, ils n'en font avantagés du même prix que pour les dédommager de celui qui leur fournit perte.

Que cette même raifon eft le motif qui les fait réclamer contre l'introduction des femmes à ombrer dans les fayanceries qui travaillent en blanc, parce que, dans le principe de l'établiffement des fayanceries, les peintres, par le prix qui leur étoit fait par le maître, d'accord, étoient chargés de lui rendre fon ouvrage fini; qu'il importoit peu au maître que ce fût le peintre qui ombrât la fayance ou non; que, dans cet état, le peintre faifoit ombrer fon deffin par fa femme ou par fes filles s'il en avoit, ce qui lui facilitoit d'autant le travail, parce que, tandis qu'il fe déchargeoit de l'ombrement, il ne s'occupoit que du deffin; que, par cette raifon, il rendoit plus d'ouvrage & fourniffoit à fa condition; au lieu qu'il s'eft introduit dans la manufacture un ufage pernicieux qui lui retire fon état; que les entrepreneurs ont prétendu fe charger eux-mêmes de faire ombrer, prendre le droit de le faire faire par toutes perfonnes; que, dans cette pofition, l'entrepreneur, qui préfère les femmes à fon peintre, diminue ou retient aux peintres le quart du prix de l'ouvrage fini; qu'il eft vrai que, dans le cas où, lors des premières anciennes manufactures, il arrivoit que l'entrepreneur, pour fes fournitures, étoit preffé de livrer, ou venoit dans ce cas emprunter des femmes étrangères pour n'occuper le peintre que du deffin, l'ufage étoit de retenir au peintre le quart du travail, mais, fans cela, les entrepreneurs laiffoient agir le peintre pour qu'il ne devînt point expofé au vide d'ouvrage, & par là à chômer; que les premiers entrepreneurs avoient ainfi conçu & conduit leur direction, parce qu'il leur étoit indifférent, en ne payant au peintre qu'un prix convenu de fon ouvrage, par qui il le faifoit rendre parfait, ou qu'il s'y employât uniquement; que l'ordre du paiement a toujours été tel qu'un prix commun; que ce n'eft que depuis quarante à quarante-cinq ans que les entrepreneurs modernes ont renverfé cet ordre, au moins quelques-uns; car il eft des fayanceries telles que celles de MM. Vallet & Heugues l'aîné, qui ne

fe fervent d'aucune femme, & laiffent jouir les peintres de leur état primitif. La prétention de ces nouveaux entrepreneurs opère une ceffion d'ouvrage pour le peintre, laiffe un vide de temps en fon travail & occafionne que tel peintre, qui gagneroit le plus en rendant fa marchandife parfaite, manque d'ouvrage fuivi les deux tiers ou la moitié du temps, fuivant les circonftances & l'état du commerce.

Que c'eft ce défaut d'attention des maîtres modernes pour leurs ouvriers qui a occafionné les difcords entre eux & les peintres; même diverfes levées de boucliers contre les maîtres, que ceux-ci ont jugé à propos de traiter de cabales; que, par la même raifon, ils fe font continuellement plaints, en 1734 & depuis, de la multiplicité des élèves peintres, parce que c'étoit une autre occafion de voir régner au milieu des ouvriers les occafions d'un défaut de travail, en un temps ou en un autre, fuivant les circonftances; que, dans le temps où il n'y avoit à Rouen que deux entrepreneurs de fayanceries, & longtemps après, il n'y avoit à Rouen que viron foixante ouvriers peintres; que dans le commencement que ces entreprifes fe multiplièrent, ce nombre fuffit pour fournir à toutes; que, quoiqu'elles foient aujourd'hui au nombre de neuf, & qu'il y ait cent peintres & au delà, ils ne fe trouvent pas employés.

Ce fait, heure de midi, lefdits peintres ci-devant nommés fe font retirés, & à eux prefcrit de revenir dans le jour à quatre heures, & ont figné avec nous.

Louis Arnoult; Pierre Dumont; Pierre Lecointe; Claude Borne; Menant.

Cedit jour 22 juin 1757, lefdits fieurs peintres ayant figné cy-deffus avec nous, s'étant préfentés à cinq heures après midi, nous leur avons fait entendre qu'ils ne devoient point attribuer le chômage du travail à l'ufage que MM. les entrepreneurs font des femmes pour ombrer; que plufieurs fe plaignent du divaguement de leurs peintres & n'héfitent pas à l'attribuer à une volonté arbitraire du travail dont les établiffements ne peuvent s'accommoder; que ceux qui fe fervent de femmes pour ombrer prétendent y avoir été forcés par le divaguement; que c'eft à ce peu d'exactitude au travail qu'il paroît que l'on doit attribuer les moindres gains dont MM. les peintres fe plaignent; qu'il y a lieu de le préfumer quand on jette les yeux fur les états certifiés & délivrés en nos mains par plufieurs de MM. les entrepreneurs de manufactures, puifque, quoique tous aient travaillé depuis l'ordonnance de M. de la Bourdonnaye, du 20 avril 1753, qui a réglé par réduction le prix de leurs ouvrages, on eft en état de leur faire remarquer que certains d'entre eux, malgré cette réduction, & quoique les femmes travaillent à ombrer, ayant gagné en 1754 au-delà de 500 liv., n'ont gagné en 1755 que aux environs de 200 liv., & font revenus en 1756 à gagner au-delà de ce qu'ils avoient gagné en 1754; que les entrepreneurs attribuent ce vide de gain à des abfences momentanées & combinées, de cinq, fix & fept mois dans le cours de l'année.

Ont répondu que le divaguement d'un ouvrier ou d'un autre qui ne quitte jamais la manufacture que pour le befoin des autres affaires qui aident à fa fubfiftance & à celle de fa famille, ou par caufe légitime dont il ne doit compte qu'à lui, n'intéreffe en rien l'entrepreneur de manufacture, parce que, s'il arrive à aucun peintre d'être dans le cas de s'abfenter un jour, une femaine ou plus, même pour caufe de maladie longue, l'ouvrage que le maître diftribue à la chambre des peintres eft toujours rempli & parfait au temps qu'il convient au maître pour fa cuiffon; que c'eft ce qui fait que, fur un même atelier, on voit les ouvriers forts du pinceau ou affidus gagner le plus, & les faibles du pinceau ou moins affidus gagner le moins, mais que celui-là qui gagne le plus gagneroit le moins fi cet autre étoit plus affidu ou plus fort du pinceau, parce que il ne

gagne le plus qu'aux dépens du plus faible ou du moins affidu, qui font dans le cas de lui céder l'ouvrage qu'ils ne peuvent remplir dans le même temps quoique avec la même affiduité, ou celui-là enfin par fon abfence; que l'affiduité de l'ouvrier n'intéreffe donc en rien le maître puifqu'il n'en paie ni plus ni moins, le prix des ouvrages étant un prix réglé; qu'on peut donc bien concevoir que fi tous les peintres avoient une égalité de pinceau, ou que tous fuffent également affidus, leur gain fe trouveroit fi réduit qu'on auroit peine à en trouver quelques-uns qui, vis-à-vis de la rédućtion du prix des falaires, gagnaffent au-deffus de 400 liv., par la raifon qu'il arrive fouvent qu'en douze jours il y en a quatre de chômage pour la moitié des peintres de l'atelier, parce que le maître ne leur délivre pas d'ouvrage à fuffire pour entretenir tous les peintres de fon atelier; telle manufaćture qui occupe quatorze peintres eft dans ce cas. Il eft vrai que, fi le maître n'occupoit pas de femmes à ombrer, les peintres de fon atelier pourroient ne pas courir ce chômage, comme il eft vrai que ce font deux demoifelles, filles de maître, qui y opèrent, les peintres ne prétendent pas faire de reprife fur l'occupation de ces demoifelles; ils n'en parlent que pour établir leur état; mais, en cette même manufaćture, on y occupe une femme étrangère, il eft donc facile d'entendre que, fi trois femmes n'étoient pas là occupées à ombrer fur l'ouvrage du peintre, celui-ci le finiroit, comme cela fe faifoit dans le principe, & qu'ils n'auroient pas ces journées de chômage à effuyer; comme il eft facile d'entendre que le trop d'élèves dans les manufaćtures les réduit encore à ce chômage, parce que le maître qui a fes élèves travaillant à moitié ou gratuitement, fuivant que les conventions s'en font, retire de l'ouvrage pour l'entretien de fes élèves, d'où il s'en porte d'autant moins à la chambre des peintres.

Ce que lefdits ont figné avec nous.

Louis Arnoult; Pierre Dumont; Claude Borne; Menant.

Ce fait, nous avons interpellé lefdits peintres ayant ci-deffus figné avec nous, de nous déclarer s'ils font en état de nous adminiftrer à préfent la quantité d'élèves peintres qui aćtuellement exiftent dans le général des établiffements, en tant que élèves peintres.

Ont répondu que, quant à préfent, ils n'en connoiffent ou peuvent articuler que treize ou quatorze, dont :

Chez M. Heugues l'aîné :

Le nommé Noyon, fils d'ouvrier peintre;

Le nommé Taillefeffe, fils d'ouvrier tourneur.

Chez M. Pavie :

Le nommé Malétra, neveu de celui du même nom qui étoit autrefois entrepreneur.

Chez M. Vallet :

Le nommé Ledoux, fils d'ouvrier peintre;

Le nommé Jardinet, fils de jardinier;

Le nommé Gardin, fils de journalier de manufaćture;

Le nommé Gautier, orphelin & fils de laboureur.

Chez Mme Levavaffeur :

Le nommé De la Bofc, fils d'un tailleur;

Le nommé Lemire, dont ils ne connoiffent pas la fource;

Le nommé Hellot, fils d'un maçon de Sotteville;

Le nommé Lancêtre, dont ils ne connoiſſent pas l'origine.

Chez M. Cauſſy :

Le nommé Monpelier, fils d'ouvrier peintre;

Le nommé Delamare, fils d'un toilier.

Chez Mme veuve Foſſé :

Le nommé Lecoq, fils d'ouvrier peintre.

Ce qui ſe réduit à quatorze élèves peintres, & ont ſigné :

Louis Arnoult; Pierre Dumont; Claude Borne; Menant.

Ce fait, nous les avons interpellés de nous déclarer s'ils ont connoiſſance que, depuis l'ordonnance de M. de la Bourdonnaye, du 20 avril 1753, il ait paſſé aucun ouvrier peintre en contrées éloignées de cette manufacture, dans quel pays ils ont paſſé, & s'ils en ſont revenus?

Ont répondu qu'ils ont connoiſſance que le nommé Pain, qui travailloit chez M. Dionis, ſe retira en janvier de la même année (1753), qu'il eſt revenu ici, & que depuis il s'eſt retiré aux manufactures de St Amand, en Flandre, où il travaille ouvrier.

Que Monpelier, fils aîné, ayant été renvoyé par M. Dionis, en 1756, s'eſt retiré au même lieu de St Amand, où il travaille ouvrier.

Que depuis viron dix mois les nommés Picard le jeune & Caumont, ouvriers chez M. Heugues, ayant eu quelques difficultés avec leurs maîtres, il y a viron dix mois, partirent pour Valenciennes, où ils travaillent ouvriers en fayance.

Que, de chez M. Pavie, le nommé Bourgois s'eſt retiré & a paſſé en une manufacture de fayance en Bretagne, où il travaille ouvrier peintre.

Que, de chez MM. Vallet frères, au commencement de 1756, s'eſt retiré à Liége, le nommé Mouchard; qu'ils le croient à préſent à Valenciennes, & qu'il y eſt ſans travail, quoiqu'il y ait manufacture.

Que, de la fayancerie de Mme veuve Foſſé, en l'année 1755, ſe ſont retirés, ſavoir : Picard l'aîné, qu'ils croient être contre-maître d'une manufacture de fayance à Valenciennes; le nommé Halle, qui s'eſt engagé; Hédouin, auſſi engagé; Quetteville, qu'ils croient en Bretagne.

Que, de la fabrique de M. Cauſſy, le nommé Roſſignol, originaire de Nevers, y eſt retourné; qu'ils penſent qu'il travaille dans les fabriques de Nevers.

Lacuiſſe, auſſi originaire de Nevers, eſt à Chantilly; il étoit de la fabrique de Mme Levavaſſeur. (Total 12 ouvriers.) Et ont ſigné, &c.

Ce fait, nous les avons interpellés de nous déclarer s'ils ont connoiſſance qu'aucun ouvrier peintre ſoit reſté ſur le pavé, en défaut d'ouvrage, depuis quel temps & des cauſes pour leſquelles ils en manqueroient, & ſi actuellement il en eſt qui ne ſoient attachés à aucun atelier?

Ont répondu que le nommé Monpelier père fut renvoyé avec ſes deux fils, il y a viron onze mois, de chez M. Dionis; qu'ils ne connoiſſent pas la cauſe de ſon exil, mais que, depuis, il eſt reſté ſans ouvrage, quoiqu'il ſe ſoit préſenté à nombre de MM. les entrepreneurs.

Que le nommé Pierre Jacques, père, depuis deux ans ou viron que tous les ouvriers de Mme Levavasseur abandonnèrent son établissement, est resté sur le pavé; qu'ils croient qu'il s'est représenté chez Mme Levavasseur dans le temps qu'elle se détermina à recevoir ces mêmes ouvriers qui l'avoient abandonnée.

Ce fait, ont signé avec nous, excepté Pierre Le Cointe qui a demandé à se retirer pour affaires, dans le commencement de cette séance.

Louis Arnoult; Pierre Dumont; Claude Borne; Menant.

(Il est à remarquer que Le Cointe n'a pas signé depuis la première séance.)

Et ce jour, 28 de juin 1757, nous avons réappelé devant nous les peintres qui ont avec nous signé ci-dessus, s'étant présentés, nous leur avons remis sous les yeux les pièces de fayance qui nous ont été administrées par les propriétaires faisant valoir les manufactures de fayance, faisant partie de celles qui ont été administrées, suivant le dire des entrepreneurs, devant M. Boitard, secrétaire de M. de la Bourdonnaye, lesquelles lesdits peintres ont reconnu quatre pour avoir été proposées pour pièces de comparaison. Nous les avons interpellés de nous expliquer la différence qu'ils mettent dans le travail d'un compotier sur lequel, au revers, est une étiquette numérotée 19, d'avec un autre au revers duquel est une carte numérotée 12, quel prix on payoit de ce numéro 19, lorsque le dessin en étoit courant? 28 juin 1757.

Ont répondu que le compotier numéro 19 n'est point de fabrique de Rouen, ou il est d'un siècle, qu'ils ne le reconnoissent pas tel; que, quant au travail, qu'il paroît, au point de vue, que ce numéro 19 porte un dessin qui marque plus de travail & conséquemment doit employer plus de temps que le numéro 12, mais que ne le reconnoissant pas pour fabrique de Rouen, leur déclation ne doit leur préjudicier; que, quant au compotier nº 12, l'ouvrage en est bien plus parfait, plus recherché; que ce même dessin, avant 1734, leur étoit payé trois livres, depuis remis à cinquante sols, & que, quand les rouges étoient mêlés avec le bleu, on leur payoit vingt sols de plus à la douzaine; qu'il se fait aujourd'hui très-peu de ce dessin.

Ce fait, leur a été mis sous les yeux deux drageoirs, nos 24 & 25; ils ont reconnu le nº 24 pour être de la fabrique de MM. de Saint-Étienne; le nº 25 a dû être fait par un élève nommé Leprevost, dans la fabrique de M. Fossé; que du premier on payoit 30 sols de la douzaine; que, quant au nº 25, le dessin n'en a pas été courant dans la fabrique du sieur Fossé; que s'il s'agissoit de l'exécuter ils le rendroient plus parfait; qu'ils conviennent qu'ils feroient moins de temps à l'exécuter que le nº 19, & qu'ils estiment qu'on en pourroit faire trois contre deux du premier.

Après quoi leur a été remontré deux pots à l'eau, nos 4 & 5. Le premier a été reconnu pour avoir été fait par le nommé Du Verderet, dans la fabrique de Mme de Saint-Étienne, que c'est une pièce recherchée qui n'a pas été faite pour le courant; que celles du même dessin fabriquées dans la même manufacture, pour le courant de la vente, n'ont jamais été si chargées que ce nº 4; que le nº 5 est d'un dessin beaucoup plus court, mais qu'il ne doit pas être proposé pour comparaison vis-à-vis du premier qui est un chef-d'œuvre; que s'il est plus court c'est leur avantage, mais que lorsque les entrepreneurs exigent des dessins plus chargés & à leur désavantage, ils les exécutent de même sans proposer d'augmentation de prix : d'où le fort emporte le foible.

Ce fait, leur a été montré quatre jattes, aux nos 6, 7, 8 & 9; que du nº 6 on leur payoit originairement 5 liv.; que d'autres en payoient 4 liv.; que enfin le prix s'en est réduit communément

à 4 liv.; que la jatte nº 7, de la manufacture de Mme de Villeray, n'a eu cours que trois mois, en l'année 1724; qu'elle en payoit 3 liv., que le deffin de ce nº 7 feroit plus long que le nº 6, bleu pour bleu; mais que les couleurs variées du nº 6 le rendent plus long; que l'on payoit la peinture du nº 8 comme le nº 7; qu'ils l'exécutoient pour être payé en fort & foible, comme eft dit ci-devant; que, fi l'on n'eût fait que du nº 7, il auroit été force à l'ouvrier d'abandonner; que la jatte nº 9 n'eft pas de Rouen; qu'elle porte beaucoup de deffin, mais qu'il eft croqué; que ce ne peut être que l'ouvrage d'un élève, & qu'il n'eft pas poffible, en quelque manufacture que ce foit, pour le prix que les maîtres annoncent; que fi on propofoit à réduire ce deffin à Rouen, ce ne pourroit être que comme très-fin, & dans un arrangement régulier qui fe paieroit, comme de tout temps, à dix liv. la grande douzaine.

Nous leur avons encore montré deux compotiers anciens, n°s 10 & 11, rapprochés de celui devant montré nº 12, pour par eux reconnoître le prix qui en étoit payé lorfqu'ils avoient cours, & nous annoter la différence qu'il doivent faire de l'un & de l'autre?

A été dit que le nº 10 doit être de la fabrique de M. de Saint-Étienne qui en payoit 3 liv. à fes peintres; que M. de Saint-Étienne payoit le même prix du nº 12; que cela revient toujours à leur précédente obfervation que, exécutant les broderies plus ou moins chargées, fuivant que les maîtres les préfentoient, le fort fe prenoit pour le foible; que le maître, connoiffant ce qui convenoit à l'ouvrier pour qu'il pût fubfifter, rangeoit fes deffins de façon que il étoit content, l'ouvrier de même; que des entrepreneurs d'aujourd'hui, quelques-uns n'ont pas les mêmes vues, ce qui met le trouble partout; que plufieurs de ces entrepreneurs le voient avec regret, mais qu'ils font enlevés par les moins raifonnables; que le compotier nº 11 n'a jamais été d'ufage, qu'il eft étonnant qu'un entrepreneur ait ofé le préfenter pour pièce de comparaifon; que c'eft une pièce unique, de choix, qui a été faite pour le plaifir de l'ouvrier ou du maître qui l'a fait faire par diftinction; ils obfervent de plus que, fi on leur propofoit aujourd'hui, comme cela peut arriver, le nº 10 à exécuter comme le nº 12 enfemblement, l'entrepreneur ne leur payeroit que 45 fols l'un & l'autre, parce que l'un comme l'autre n'eft que broderie; ce qui arrive fuivant que la demande du marchand en eft. Et depuis ont dit que ce nº 10 ne s'étant pas trouvé d'ufage en janvier 1753, s'il leur étoit demandé ils ne pourroient le faire que au prix ancien.

Préfenté deux pots à l'eau, n°s 13 & 14. Le nº 13 pour ancienne broderie, a été dit que ce nº 13 n'a jamais été peint pour pièce courante; que la pièce courante de ces temps portoit le même deffin que l'on voit jufqu'à moitié du corps (de la pièce); que, au deffous, on faifoit feulement une peinture côtelée comme au nº 14; que le maître en payoit 3 liv.; que quand il s'en eft fait en plein deffin, tel que repréfente ce nº 13, ce n'étoit qu'en fin, dont on payoit 9 & 10 liv. de la douzaine; qu'il ne doit ni peut donc être mis en comparaifon avec le nº 14 dont on a toujours payé 50 fols de la douzaine.

Encore deux boîtes à fucre, n°s 15 & 16; qu'ils ne peuvent dire que ce qu'ils ont employé cidevant; qu'il s'en faifoit même de plus légers deffins que ne porte ce nº 15, & qu'ils étoient payés de ce léger comme du plus chargé.

Que deux foucoupes qu'ils voient fous leurs yeux, dont une nº 17, eft un jeu d'élève, qu'ils ne l'ont jamais vue courante dans les fabriques; quant au nº 18, que le deffin eft de l'invention de M. Cauffy, dont il payoit 50 fols.

Que quatre affiettes qu'ils voient encore fous les n°s 20, 21, 22 & 23, le nº 20 eft fabrique de

Rouen, que le numéro annoncé pour fabrique de Lille eſt un deſſin dont la friſe n'eſt queau premier trait, le fond à pluſieurs traits, imitant le travail de Rouen; que la friſe & le fond de l'aſſiette de Rouen eſt à quatre traits, d'où il eſt ſenſible que le travail de l'aſſiette de Lille doit être beaucoup moins payé que celui de l'aſſiette de Rouen; qu'ils reconnoiſſent le travail de l'aſſiette n° 22 plus conſidérable que celui de celle n° 20, ce deſſin a été fait en vue d'imiter le travail de demi-fin de Rouen; que le prix auquel il a été fait doit différer de celui de l'aſſiette n° 21; que l'aſſiette, au dos de laquelle eſt écrit Nevers à 20 ſols la grande douzaine, eſt d'un deſſin imité du fin qui autrefois ſe faiſoit à Rouen; que la plus conſidérable partie de la friſe n'eſt tirée que au premier trait, le ſurplus à deux traits, le fond à trois traits; qu'il ne pourroit jamais prendre cours à Rouen pour broderie; qu'ils ne ſavent pas ce qu'on en paye à Nevers, mais qu'ils connoiſſent que le plus fort ouvrier du pinceau d'entre eux ne pourroit jeter en ſa journée au plus que la grande douzaine; que la plus grande partie n'en jeteroit qu'une petite douzaine, à travailler de la première heure du jour à la dernière; que cette aſſiette repréſente le trois pour deux; que ſi le maître en faiſoit faire de deux pour un, qu'on ne pourroit toujours jeter dans ſa journée que 18 ou 12 aſſiettes, & que le peintre, dans ce compte, ſeroit perdant, parce que les dix-huit ne ſeroient comptées que pour neuf, & les douze pour ſix; que cependant l'ouvrier les feroit parce qu'il faut tout faire; que, au ſurplus, il n'eſt aucun maître qui ſoit capable de préſenter cette aſſiette à faire pour broderie, & qu'elle n'auroit pas dû être propoſée pour pièce de comparaiſon. Ce fait, ont ſigné :

Louis Arnoult; Claude Borne; Pierre Dumont; Menant.

Et ce jour premier de juillet 1757, ſur ce que nous aurions fait appeler devant nous pluſieurs de MM. les entrepreneurs des manufactures de fayance, pour leur communiquer le dire des ouvriers peintres devant nous au 22 de juin dernier, M. P. P. Cauſſy, M. François Heugue, & M. Vallet, ſe ſeroient préſentés, leſquels, après lecture faite de ce dire, d'avant midi & du ſoir, ont obſervé que, depuis 1734, les ouvriers peintres ſe ſont trouvés toujours occupés quoiqu'il y eût autant d'élèves & de femmes occupés dans les manufactures, ſauf les temps de guerre, défaut de bois, trop grands froids d'hiver, groſſes eaux, que les manufactures ſe trouvent réduites à cuire moins ſouvent; que les femmes ne ſont dans les manufactures que de ſupplément; qu'aucun maître n'exige de l'ouvrier peintre & n'a jamais exigé qu'il abandonnât ſon ouvrage à ombrer aux femmes dans les temps de calamité; que ſi alors les femmes ombrent, c'eſt que le peintre leur abandonne l'ouvrage de ſon propre mouvement; que lorſque ces femmes ont été introduites dans les manufactures, que ce n'a été que les peintres mêmes qui les y ont introduites, parce que il étoit plus avantageux à l'ouvrier de s'occuper du deſſin qu'à ombrer; que leurs femmes en effet travailloient chez elles à ombrer; qu'elles travailloient non-ſeulement pour leurs maris mais pour pluſieurs, & que, entre eux ouvriers, ils arbitrèrent le quart du prix aux ombreuſes; mais que le tranſport des faïences pour les ombrer occaſionnant beaucoup de perte à l'entrepreneur, par accidents de fractions involontaires, les entrepreneurs s'oppoſèrent à ce tranſport, & ayant déterminé que l'ouvrage ſe finiroit ſur l'atelier même, alors les femmes & filles vinrent travailler dans les manufactures; que la quantité d'ouvrage qu'elles ont produit a rendu néceſſaire d'appeler, outre les femmes d'ouvriers, les autres qu'on y a vues & qu'on y voit encore; que, les ouvriers s'étant inſenſiblement accoutumés à ſe gêner moins, cette partie de femmes eſt encore devenue plus néceſſaire; que, dans le temps que les ouvriers peintres étoient plus attentifs ſur eux-mêmes, tel ouvrier gagnoit juſqu'à trente livres la ſemaine, fait particulièrement atteſté par le ſieur Cauſſy,

1er juillet 1757.

préfent; & qu'il n'étoit pas de peintre en ces temps, quelque foible qu'il fût, qui ne gagnât 15 liv. à la femaine, au moins fort peu d'entre eux gagnoient moins.

Que, à l'égard des pièces de comparaifon, il eft inutile de difcourir fur ce que les peintres viennent de dire à ce fujet, finon que les pièces qu'ils n'ont voulu reconnaître que pour ouvrage de chef-d'œuvre, & pour cette raifon recherché, ne font rien moins que cela; que les magafins des marchands de Rouen font encore chargés de ces fayances de deffin conforme à la pièce de comparaifon n° 4; que la fabrique de Mme Levavaffeur, encore actuellement, fait exécuter en toutes pièces le même deffin; que la pièce n° 17 eft de la fabrique du fieur Cauffy, qui a travaillé longtemps ce deffin comme ouvrage courante.

Ce fait, nous leur avons fait lecture du dire des ouvriers peintres, au 28 de juin, en ce qui touche les pièces de comparaifon : ont dit qu'ils ont ci-devant répondu à plufieurs articles de ce dire; que le n° 7 a eu cours & a été exécuté plus de 20 ans par la fabrique de M. Levavaffeur; que le compotier n° 19 a été courant un très longtemps, ainfi que toutes les pièces repréfentées; que c'eft ignorance ou mauvaife volonté, de la part de ces peintres, de ne vouloir répondre jufte à ce qui leur a été demandé; quant au n° 18, que les peintres donnent au fieur Cauffy, il n'en a jamais été fait chez lui; & étant, tous lefdits fieurs entrepreneurs ont figné avec nous au préfent, fait ledit jour & an que deffus.

Caussy; Heugue aîné; Vallet frères; Lenoble.

(Ce procès-verbal eft extrait des archives de la Chambre de commerce de Rouen, carton xi.)

IV.

ANALYSE D'UN MÉMOIRE DES SYNDICS

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE NORMANDIE

SUR LE DÉBAT EXISTANT ENTRE LES FABRICANTS ET LES OUVRIERS EN FAYANCE

Et Ordonnance de M. De Brou, intendant, du 10 décembre 1757 pour terminer ce débat.

Les manufactures de fayance du faubourg S. Sever font en débat, depuis 1734, avec leurs ouvriers, peintres ou mouleurs & tourneurs, tantôt contre les uns, tantôt contre les autres.

Ces manufacturiers n'ont jamais formé de communauté entre eux; leurs titres font fondés fur des priviléges particuliers de l'autorité royale; ce font autant de corps féparés les uns des autres, qui ne doivent avoir d'autres règles que celles que dicte la droite raifon pour la profpérité de chaque établiffement.

Les ouvriers ne forment pas non plus de corps, ayant des lois à fuivre, ou des droits à faire valoir contre leurs maîtres, fi ce n'eft celles qui fe tirent du droit commun.

Cependant, maîtres & ouvriers prétendent s'en impofer réciproquement; c'eft fur la validité de leurs prétentions que les fyndics de la chambre de commerce font invités par l'intendant à donner leur avis, & c'eft l'objet de ce mémoire.

Ce font les ouvriers peintres qui, les premiers, en mai 1734, fe pourvurent devant l'intendant pour obliger les manufacturiers à ne prendre d'élèves, c'eft-à-dire d'apprentis que parmi les enfants d'ouvriers, &, à défaut d'enfant d'ouvriers, à ne prendre qu'un apprenti par chaque établiffement.

Ils demandoient, en outre, que les manufacturiers fuffent affujettis à tenir les grandeurs égales, fuivant la forme des pièces.

Ils demandoient enfin, qu'en cas de ceffation de travail, de la part de quelqu'un des maîtres, les ouvriers reftés fans ouvrage fuffent autorifés à former par eux-mêmes un établiffement; alléguant qu'attachés de père en fils à cette profeffion, ils avoient eu l'efpérance d'être récompenfés de cette continuité de travaux par la liberté de s'établir eux-mêmes; liberté dont les avoit privés l'arrêt du confeil d'État du roi, du 23 janvier 1723, follicité par les entrepreneurs actuels, au détriment de leurs ouvriers; alléguant, en outre, que pour les anéantir plus fûrement, les maîtres recevoient un trop grand nombre d'apprentis, ce qui multiplioit trop les ouvriers dans les manufactures.

Pour trancher ce débat, intervint l'ordonnance de l'intendant, du 28 juillet 1734, qui, par provifion, laiffa jouir les maîtres de leur liberté, en ftipulant néanmoins qu'ils préféreroient les enfants d'ouvriers pour en faire des apprentis, pourvu qu'ils fuffent auffi foumis & en état de rendre fervice que des étrangers, & qui fubftitua le titre d'élèves à celui d'apprentis. Les apprentis ne devant exifter que dans les communautés qui font corps, tandis que les fayanceries n'en font point & n'en fauroient faire : les différentes manœuvres qu'elles comportent en tout genre, indiquant que dans cet art il n'y a point d'apprentis. Tout dans cet art eft manouvrier : paffeur de terre, batteur, tourneur, mouleur, peintre, font tous des parties indépendantes les unes des autres, & aucune ne pourroit former un corps unique auquel on pourroit donner des lois particulières en fait d'apprentis.

L'intendant, jugeant en outre que les manufactures de fayance de Rouen méritoient affez d'attention pour provoquer un règlement d'état qui établît des lois de police entre les entrepreneurs & leurs ouvriers, renvoya les uns & les autres à fe pourvoir au Confeil fur toutes leurs demandes.

Les ouvriers formèrent un pourvoi; ils alléguèrent que de leur fort dépendoit la fubfiftance de 2,000 perfonnes; que les premiers établiffements s'étoient formés par quelques ouvriers dans un temps de liberté où tel qui le vouloit faifoit conftruire un four & devenoit entrepreneur; mais que, depuis 1723, comme il étoit interdit d'en former de nouveaux, les maîtres ne tendoient depuis ce temps qu'à affujettir leurs ouvriers; qu'ils s'écartoient des grandeurs & formes ufitées par d'autres formes arbitrairement imaginées, ce qui rendoit incertain le falaire de l'ouvrier; que la multiplicité des élèves expofoit l'ouvrier à manquer de travail, &c.

On ne voit pas que ce pourvoi au Confeil ait produit de réfultat, foit que l'affaire n'ait point été fuivie par les parties, foit que le Confeil n'ait pas jugé convenable d'écouter les doléances des ouvriers.

L'auteur du mémoire fait ici remarquer que les ouvriers en impofoient lorfqu'ils alléguoient que 2,000 perfonnes fubfiftoient par le travail des manufactures de fayance, puifque, des procès-verbaux dreffés fur l'inftance actuelle, en 1757, il réfulte qu'elles n'emploient que 359 ouvriers

de tout genre, y compris même les fimples journaliers. Cependant il exifte, en 1757, treize manufactures de fayance, tandis que, de 1717 à 1723, il n'en exiftoit que neuf.

Les ouvriers fe trompent encore lorfqu'ils difent que les établiffements ont été élevés par quelques ouvriers qui fe font formés à l'aventure & en toute liberté.

Les premiers établiffements ont été formés à Rouen, par M. Potart (Poterat), fieur de Saint-Étienne, au droit du privilége exclufif d'un fieur Poirel de Grandval, huiffier du cabinet de la reine, en vertu de lettres royaux des 25 feptembre 1645, 6 février 1646, 23 janvier & 15 décembre 1647, regiftrées en parlement de Normandie, le 29 février 1648.

Le privilége étoit exclufif, pour cinquante années qui ont couru jufqu'en 1698. Alors, le fieur Potart (Poterat) de S. Étienne, ayant deux fils, forma deux établiffements en fayance dans le faubourg S. Sever de Rouen; il les dirigea ainfi qu'il lui convint, emprunta probablement des ouvriers des pays étrangers pour les former, & avec ces ouvriers il dut s'en former de regnicoles pour le maintien de ces établiffements, ce qu'il ne put faire qu'au moyen d'élèves en chacun des arts qui contribuent à la création de ces produits; il établit des prix courants fuivant les convenances de la fabrication. On ignore fi ces prix ont varié pendant le cours de fa direction.

Quand les ouvriers difent que, par leurs affociations, ils font les fondateurs de ce genre de fabrication, ils veulent fans doute faire entendre que, après l'expiration du privilége de Poterat, plufieurs fe retirèrent de ces établiffements pour en fonder de nouveaux, ce qui eft vrai. Au refte, fi les informations recueillies par les entrepreneurs auffi bien que par les ouvriers font exactes, les nouveaux établiffements n'ont été fondés qu'après la mort de MM. de S. Étienne, vis-à-vis de ceux qui exploitoient à titre de droit fucceffif les premiers fondés, & c'eft de 1717 à 1723 qu'ils fe font formés par une fimple tolérance que les ouvriers ont appelée liberté.

Les premiers établiffements tentèrent de s'oppofer à ces envahiffements en 1723, en voyant les torts que leur caufoient les nouveaux établiffements; ils firent quelques démarches auprès du confeil d'État pour les faire fupprimer, ils ne purent y parvenir, feulement ils obtinrent un arrêt qui interdit non-feulement de multiplier ces établiffements au-delà de ce qu'ils étoient, & fixa le nombre des fours qui exiftoient fur chaque établiffement.

En 1742, M. le contrôleur général Orry, adreffa à l'intendant une requête en forme de plaintes émanant d'ouvriers employés dans une manufacture de fayance de Provence, formulant les mêmes réclamations que les ouvriers de Rouen. L'intendant communiqua cette requête aux entrepreneurs; ceux-ci rédigèrent un mémoire qui fut envoyé à M. Orry. Alors le miniftre fongea férieufement à établir un règlement général pour toutes les manufactures de fayance du royaume. M. de la Bourdonnaye, intendant de la généralité de Rouen, fut chargé de le rédiger, il le rédigea en effet & l'envoya au miniftre. Il ne fut pourtant pas mis à exécution, mais M. de la Bourdonnaye le prit toujours pour bafe de fes décifions dans les différends qu'il eut à régler entre les maîtres & les ouvriers, jufqu'à la fin de fa geftion.

Il paroît qu'un des articles de ce règlement devoit enjoindre aux manufactures en fayance de s'abftenir pendant quelques années de prendre des élèves, auffi les fabricants de Rouen s'en font-ils abftenus de 1742 à 1746.

Mais, en 1746, leurs ateliers fe vidant d'élèves, ils repréfentèrent à M. de la Bourdonnaye la néceffité où ils étoient d'en prendre, obfervant que fi le règlement attendu ne paraiffoit pas, les manufactures finiroient par manquer d'ouvriers. Alors, le 11 juillet 1746, parut une ordonnance

de provifion qui, en attendant le règlement, leur permit de prendre trois élèves fur chaque établiffement, pour quatre années, en donnant la préférence aux fils d'ouvriers, &, dans le cas de refus ou d'infuffifance de nombre, permet de les prendre ainfi qu'il conviendra.

Dans le même temps (1746), les ouvriers peintres élevèrent une nouvelle conteftation; ils citèrent le fieur Malétra, fabricant, pour lui faire enjoindre d'expulfer de la manufacture les femmes & filles qui y étoient occupées à ombrer le deffin des peintres, & en attendant qu'il fût fait droit à leur prétention, ils abandonnèrent entièrement l'établiffement du fieur Malétra. Le 28 juillet 1746, il intervint une ordonnance qui leur enjoignit de retourner chez le fieur Malétra, & d'y reprendre leur travail fous les peines au cas appartenant, & leur défendit de le quitter fans être au préalable munis d'un billet de congé; ordonnance toujours fondée fur la provifion, en attendant le règlement & rendue commune à tous les établiffements.

En 1742, les ouvriers peintres d'un fieur Cauffy abandonnèrent auffi leur travail par un autre motif : le fieur Cauffy, qui avoit été autrefois peintre en fayance, s'étant mis à la tête d'une fabrique, éprouva des revers qui l'obligèrent à reprendre le pinceau dans fon propre établiffement & à le faire prendre à fon fils. Il fit part de fes intentions à fes peintres, ceux-ci voulurent lui impofer la loi du partage entre eux & lui, ainfi qu'il eft d'ufage entre eux, & pour l'y contraindre, ils négligèrent leur ouvrage & lui caufèrent des pertes. Il les renvoya; ils fe plaignirent à l'autorité, & celle-ci fit paroître, le 3 juillet 1742, une ordonnance qui permit à cet entrepreneur de fe fervir de telles perfonnes qu'il avifera, femmes & filles, pour continuer les ouvrages de fa manufacture.

Le 24 juillet 1752, autre ordonnance rendue contre un ouvrier tourneur qui, fur l'établiffement du fieur Mouchard, s'étoit mutiné contre fon maître; cet ouvrier eft condamné, pour raifon d'injures, voies de fait & torts caufés à la manufacture, à deux mois de prifon & 300 livres de dommages & intérêts.

Au mois de mars 1753, les fabricants, par différentes confidérations énoncées dans un arrêté qu'ils prirent entre eux, réfolurent d'établir un rabais fur le prix des ouvrages tant des tourneurs & mouleurs que des peintres, & de ramener ces prix à un tarif commun pour toutes les manufactures; cette propofition communiquée aux ouvriers détermina un abandon général des travaux.

Les maîtres juftifioient leur réfolution en faifant remarquer que les peintures courantes en ufage alors étoient beaucoup plus expéditives & moins chargées que les anciennes, ce qui permettoit aux peintres d'exécuter beaucoup plus d'ouvrage que par le paffé, & devoit leur procurer des journées plus lucratives, furtout s'ils vouloient travailler avec affiduité.

Les ouvriers foutenoient que, fi les fayances modernes étoient moins chargées en peinture & d'un deffin plus expéditif que les anciennes, elles n'exigeoient pas moins de temps que celles-ci parce que le deffin étant moins confus & plus détaché, il exigeoit plus d'attention pour le rendre avec élégance, & ils concluoient que les prix anciens devoient leur être maintenus.

Cette conteftation provoqua deux ordonnances, la première du 8 février 1753, la deuxième du 21 du même mois, pour enjoindre aux ouvriers de reprendre leurs travaux dans les manufactures auxquelles ils étoient attachés avant le 20 janvier précédent, en attendant qu'il eût été ftatué fur leur plainte, promettant qu'ils feroient payés à raifon du tarif à établir définitivement pour fervir à l'avenir de règle entre les maîtres & les ouvriers.

Tandis qu'on difcutoit ainfi fur les falaires, les ouvriers remirent en difcuffion la queftion des

élèves, des femmes & des filles travaillant à ombrer les deffins; on les voit donc, le 2 & le 17 avril 1753, requérir qu'il foit ordonné que les entrepreneurs ne pourront prendre aucun élève avant l'expiration d'un délai de 5 ans, & qu'après ce délai, ils n'en pourront admettre que deux dans chaque établiffement; demandant au furplus à fe pourvoir au confeil d'État fi on ne faifoit droit à leur requête.

Le 20 avril fuivant (1753), les fabricants requièrent que, vu l'infuffifance du nombre d'ouvriers, il leur foit permis d'employer, pour l'exploitation de leurs manufactures, telles perfonnes qu'ils choifiroient, le tout en conformité de l'ordonnance de 1734; alléguant d'ailleurs l'efprit de cabale & d'indépendance de l'ouvrier, toujours prêt à impofer la loi à fon maître en le menaçant de l'abandon de la manufacture, & dénonçant leur peu d'affiduité au travail, & leur négligence à le perfectionner.

Le même jour (20 avril 1753), ordonnance de l'intendant qui, faifant droit fur la queftion des falaires, établit un tarif nouveau pour le prix des ouvrages des tourneurs, mouleurs & peintres; &, quant à ces derniers, fixe leur falaire ainfi :

Pour la fayance fine, grande douzaine	9 liv.	5
Demi-fine.	4	»
Broderie	2	5 f.
Commun	1	»

Avant la réduction les prix étaient 10 liv., 4 liv., 2 liv. 10 f., 1 liv. 5 f. Il propofoit le taux de 8 liv., 4 liv., 2 liv., 1 liv.

Cette ordonnance défendoit, en outre, aux ouvriers d'exiger un plus haut prix à peine de 50 liv. d'amende, & leur prefcrivoit d'exécuter leurs ouvrages dans le même goût & fur les modèles qui étoient en ufage le 20 janvier 1753, & prononçoit que fi, par mauvaife volonté, ils venoient à retarder la cuiffon des fours, tronquer leurs ouvrages ou les mal travailler, ils feroient refponfables, tenus à des dommages & intérêts envers leurs maîtres & paffibles du paiement des falaires des journaliers qui n'auroient pas travaillé par leur faute, &c.

Les ouvriers tourneurs & mouleurs fe foumirent à cette ordonnance, & cefſèrent leur cabale contre les maîtres : quant aux peintres, ils fe pourvurent au confeil d'État, demandant qu'elle fût rapportée, par le motif qu'elle changeoit un état qui duroit depuis 1720, que jamais ils n'avoient augmenté le prix de leurs falaires, laiffant leur maître en paix dans des moments où la cherté des vivres & des loyers leur fourniffoit des prétextes fuffifants pour exiger une augmentation; demandant au furplus qu'on nommât un commiffaire pour faire exécuter fous fes yeux des ouvrages de fayance de la force & qualité de ceux qui fe fabriquent à Rouen, pour établir une évaluation exacte du bénéfice fait par les manufacturiers, de manière à connoître s'il eft poffible ou non de continuer à payer les falaires des ouvriers fur l'ancien pied, & s'il eft admiffible que ceux-ci puiffent fe foutenir avec le taux de la nouvelle paye, eux qui, vu l'élégance du travail qui fatigue la tête & la vue, ne peuvent travailler auffi longtemps & d'une manière auffi continue que des ouvriers occupés à un travail purement mécanique & nullement dangereux pour la fanté.

Les propriétaires de manufactures ayant conclu, devant le confeil d'État, le 22 janvier 1754, à ce que la requête des peintres fût rejetée, les peintres en fournirent, le 29 juin de la même année, une feconde dans laquelle ils concluent à ce que vérification foit faite, devant l'intendant,

de leur gain, par la repréſentation des regiſtres & comptes que les maîtres tiennent & dont les ouvriers ont le double.

Les fabricants repouſſent les arguments que les peintres avoient fait valoir, & inſiſtent ſur ce que les peintures anciennes étoient plus chargées que les nouvelles, ajoutant que ce que les peintres employent pour faire enviſager comme une difficulté le mélange des couleurs n'eſt pas admiſſible, parce que ce n'eſt pas eux qui les couchent, mais leurs femmes. Ils avancent, en outre, que leur eſprit de rébellion les conduit à refuſer le moindre changement dans le deſſin, à préférer plutôt d'abandonner les établiſſements en laiſſant les ouvrages imparfaits; fait conſtaté par une ordonnance du 2 août 1752, où l'on voit les ouvriers peintres du ſieur Mouchard, condamnés chacun à ſix livres d'amende envers les pauvres de la paroiſſe, & chacun en 15 liv. de dommages & intérêts envers ledit Mouchard, pour faits de déſobéiſſance, refus de travailler, &c.

Dans le cours de cette inſtance il a été préſenté à M. Boitard, ſecrétaire de M. de la Bourdonnaye, des pièces de fayance tant anciennes que modernes, ſur leſquelles les maîtres ont fait en ſorte d'établir, à l'encontre de leurs ouvriers, par l'examen de chaque pièce, que, à peindre en deſſins modernes, il y avoit beaucoup plus à gagner pour le peintre. Les peintres, en eſſayant d'établir le contraire, n'ont fait qu'alléguer l'élégance qu'ils donnent aux nouveaux deſſins, & ont ajouté qu'ils préféreroient travailler aux anciens deſſins plutôt qu'aux nouveaux, quoique les anciens deſſins fuſſent plus chargés.

A cette occaſion, avant de rendre ſon ordonnance, M. de la Bourdonnaye ſe tranſporta dans quelques manufactures pour conſtater, en préſence des maîtres & des ouvriers, l'effet des anciennes peintures & des nouvelles.

Le 5 mars 1754, les ouvriers peintres reviennent à la charge, ils avancent que leurs maîtres ſe trompent quand ils diſent qu'il n'y a pas d'ouvriers ſur le pavé, qu'avant la réduction des ouvrages, ils étoient quatorze ſans ouvrage; que pluſieurs ont été obligés de s'éloigner pour en trouver ailleurs; que depuis la réduction des ſalaires, beaucoup d'autres ont été obligés de prendre le même parti; que les maîtres prétendent n'avoir, en toutes leurs manufactures, que 22 élèves, mais que leurs déclarations ne ſont pas ſincères; que tel dit n'en pas avoir qui en a; qu'à l'égard du travail des maîtres & de leurs fils, de celui des femmes & filles occupées à ombrer, & des femmes & filles d'entrepreneurs on n'élève pas de conteſtation, mais qu'on ne doit pas tolérer des étrangères de préférence à des femmes d'ouvrier, qu'il eſt juſte auſſi que les femmes d'ouvrier ſoient occupées; que certains maîtres même occupent ces femmes au deſſin, conduite qui ne peut qu'altérer l'harmonie entre les ouvriers & l'entrepreneur, &c.

Le 23 ſeptembre 1754, l'intendant rend une nouvelle ordonnance ſur la queſtion des élèves ainſi conçue :

« Ordonnons que, par proviſion, & juſqu'à ce que le règlement général ſur les manufactures du royaume ſoit intervenu, nos ordonnances du 28 juillet 1734, 3 juin 1742, & 23 juillet 1746, & autres rendues en conſéquence, ſoient exécutées ſuivant leur forme & teneur, tant par les maîtres que par les ouvriers peintres, élèves ou apprentis peintres, chacun en ce qui les concerne.

« Enjoignons à chaque maître de manufacture de fayance de dépoſer en notre greffe un état de lui ſigné, de tous les ouvriers peintres, élèves ou apprentis peintres en fayance, des femmes & filles actuellement employées dans ſa manufacture, & de remettre un double dudit état chez le ſieur Cauſſy, pour y avoir recours, parce qu'en cas de contravention de la part d'aucuns des

maîtres, nous avons autorifé les ouvriers de la manufacture du contrevenant de prendre communication de l'état des maîtres par les mains du fieur Cauffy, & à fe pourvoir devant nous pour leur être fait ainfi qu'il appartiendra. »

Appuyés fur cette ordonnance, les peintres forcèrent les entrepreneurs à dépofer les états ordonnés, & intentèrent des procès particuliers contre chaque entrepreneur; contre celui-ci, parce qu'il n'étoit pas en règle eu égard au nombre & à la qualité de fes élèves; contre celui-là, parce qu'il avoit renvoyé un fils d'ouvrier ou tel autre dont il n'avoit pas à fe plaindre, ou enfin parce qu'il avoit des élèves inconnus ou en avoit plus que le nombre prefcrit.

Les peintres taxent, en outre, les maîtres d'avoir antidaté leur déclaration, laquelle fixe le nombre des peintres occupés dans les manufactures de fayance à 79, les élèves à 18, les femmes à 26, toutes femmes & filles d'ouvrier, deux exceptées.

Ils prétendent leurs maîtres convaincus de contravention aux ordonnances, parce que au nombre de leurs élèves ils ont admis des étrangers, parce qu'ils font travailler des femmes & filles étrangères au préjudice des femmes & filles de peintres, &, après avoir déclaré qu'ils n'ont point de griefs à propofer contre les fayanciers en brun, ils concluent cependant contre eux en ces termes :

« A ce qu'il plaife ordonner à ces *bruniers* de donner aux femmes & filles de peintres la préférence aux femmes & filles de tourneurs & mouleurs fur toutes autres pour fait de peinture. »

Et quant aux maîtres en fayancerie blanche, ils concluent ainfi :

« Ordonner aux maîtres de diftribuer leur ouvrage aux artiftes peintres qui ont fait leur apprentiffage de quatre années requifes, de les préférer à tous journaliers étrangers, même à ceux qui auroient fait leur apprentiffage en autre ville du royaume, lefquels ne pourroient être occupés qu'à défaut d'ouvriers de Rouen, & dans le cas où il n'y auroit pas d'élèves prêts à monter, & pourvu qu'ils montraffent des certificats juftifiant qu'ils ont accompli le temps de leur apprentiffage.

« Ordonner, vu le trop grand nombre d'ouvriers dans les manufactures, que pendant cinq ans ils ne pourront prendre aucuns élèves, & que, après ces cinq ans, ils n'en pourront prendre que deux, de quatre en quatre ans, que dans le choix ils préféreront les fils d'ouvriers peintres à tous étrangers, qu'ils leur feront faire quatre années, fans pouvoir reculer ni avancer leur temps; qu'ils leur accorderont deux heures par jour pour aller à l'académie de peinture, y recevoir les leçons gratuites de deffin qui leur font deftinées.

« Ordonner aux maîtres de renvoyer les ouvriers étrangers, journaliers ou autres, même ceux qui s'annoncent pour avoir fait un temps d'apprentiffage en province & qui n'en rapportent pas les certificats.

« Ordonner aux maîtres de renvoyer les élèves étrangers, non fils d'ouvriers peintres, de rappeler ceux des ouvriers peintres qu'ils ont renvoyés mal à propos, & dans le cas où ils n'auroient pas leur nombre complet, de prendre les fils d'ouvriers peintres qui attendent leur tour pour être admis aux apprentiffages.

« De faire défenfes aux maîtres de donner leurs ouvrages à ombrer & travailler, en quelque façon que ce foit, aux femmes & filles, fi ce n'eft à défaut d'ouvriers ou en cas de travaux affez confidérables pouvant caufer un trop grand retard aux opérations des manufactures; &, dans le

cas où ils se trouveroient obligés d'appeler des femmes & des filles, de leur ordonner de prendre des femmes & filles de peintres de préférence.

« Ordonner aux manufacturiers de fayance brune, de donner la préférence aux femmes & filles de peintres sur les femmes & filles d'ouvriers tourneurs, mouleurs & autres étrangers. »

Telles sont les conclusions des ouvriers peintres. On voit que leurs prétentions ne faisoient que croître avec les concessions qu'on leur faisoit. D'abord ils ne se plaignoient que du trop grand nombre d'élèves & de ce que les maîtres recevoient des étrangers au préjudice des fils d'ouvriers, ensuite ils voulurent que leurs fils, leurs femmes & leurs filles eussent partout la préférence, & allèrent jusqu'à vouloir exclure les étrangers, &c.

En 1756, ils recommencèrent leurs instances auprès de M. Feydeau de Brou, qui succédoit à M. de la Bourdonnaye dans l'intendance de la généralité de Rouen ; c'est toujours contre la multiplicité d'élèves que les maîtres, par ambition, se croient en état de former des ouvriers sans avoir rempli le temps que les anciens ouvriers ont passé à se former, qu'ils s'élèvent; ils voudroient qu'avant qu'un élève fût reçu à l'état de peintre ou de modeleur, qu'il eût fréquenté, pendant un temps suffisant, l'école de dessin; qu'il produisît un morceau en forme de chef-d'œuvre; que, s'ils demandent la préférence pour leurs enfants, c'est que cela est pratiqué partout; qu'ils consentent qu'on ait égard au talent; mais ils veulent qu'avant d'admettre des étrangers, on leur fasse subir l'épreuve du chef-d'œuvre, ainsi que l'élève qu'on propose de faire passer au grade d'ouvrier, ils se récusent d'ailleurs comme juges, ils proposent que l'examen soit fait par gens connoisseurs, & si c'est possible par le professeur de l'Académie de dessin. Ils concluent donc en demandant qu'on établisse un *inspecteur* connaisseur en peinture, qui sera chargé : 1° de veiller à la partie du dessin ; 2° de former les élèves peintres en les dirigeant pendant l'espace de deux ou trois ans par ses conseils, pour le progrès de l'art & le bien de la manufacture.

Dans la réponse faite à ces réclamations, on remarque ce passage : Que les exigences des ouvriers peintres sont si extraordinaires, qu'ils vont jusqu'à conclure contre les fayanceries brunes, quoique ces dernières n'aient jamais occupé de peintres & n'en occuperont jamais.

On remarque encore dans leurs conclusions qu'ils demandent :

Que les manufacturiers de fayance blanche prendront des élèves pour en être toujours fournis au nombre de *trois*, soit tourneurs ou peintres, que ceux qui n'ont pas ce nombre s'en fourniront quand ils le jugeront à propos;

Que les élèves auront au moins 14 ans pour les élèves peintres, & 15 ans pour les élèves tourneurs, qu'ils travailleront pendant quatre années;

Que les femmes & filles de manufacturier auront la faculté d'ombrer en tout temps & lieu;

Que les femmes, filles, veuves & orphelins de toutes personnes qui travaillent dans les manufactures auront le droit d'y ombrer quand les maîtres voudront les y occuper, soit pour le blanc, soit pour le brun.

Les maîtres, en réponse, reprochent aux ouvriers leurs cabales & leur insubordination, disent qu'il n'est aucune classe d'ouvriers qui y soit plus encline que celle des peintres; qu'ils abandonnent les manufactures au premier mouvement, que l'esprit de révolte les possède sans cesse, enfin que le caprice du premier cabaleur venu réussit à les entraîner & à les faire abandonner leur travail sans autre motif que celui de nuire au maître.

Que leur demande d'infpecteur eft abfurde, que ce qui fe produit fur la fayance eft d'un genre qui diffère du deffin proprement dit, que ce n'eft qu'un ouvrage fans goût, tout de routine, & qui, en chaque forte, doit s'établir à bas prix; que les deffins recherchés arrêteroient la confommation; qu'un infpecteur eft donc inutile; que la vente ne dépend pas toujours de la beauté de l'ouvrage, mais de la réuffite des couleurs & de l'émail, & enfin du feu qui ménage les unes & les autres.

Dans une requête de 1754, les ouvriers peintres s'efforcent d'établir, devant M. de la Bourdonnaye, que leur gain ne s'étend pas de 12 à 18 liv. la femaine, ainfi que les maîtres l'ont annoncé, mais fe borne de 6 à 12 liv., &, pour le prouver, ils mettent fous les yeux de l'intendant les états de gain de 12 à 15 liv. de leurs peintres choifis entre les plus affidus & qui ne partagent pas leur temps avec d'autres occupations. Par ces états, on voit le décompte de 29 ouvriers peintres qui ne gagnent que de 6 à 10 liv. 10 f. la femaine.

Les maîtres répondent que ce n'eft point le gain qu'ils ont fait qui doit régler le prix de leur ouvrage, mais la valeur intrinfèque de l'ouvrage, que les ouvriers ne devroient pas être payés 45 f. des ouvrages actuels, ces ouvrages étant moins chargés que ceux de Nevers, où on ne les paye que 20 f., & ceux de Lille, où on ne les paye que 9 f.; que la fixation à 45 f. faite par M. l'intendant eft tout à l'avantage des ouvriers, puifqu'elle eft au-deffus du prix propofé par les maîtres.

Les maîtres allèguent encore que, depuis quelque temps, le public fe fert peu de plats de fayance qui font le gain du peintre, qu'il s'accommode de la fayance brune, où le peintre ne touche jamais; que les manufacturiers, obligés de fuivre le cours auquel le public l'entraîne, font peu d'affiettes pour s'attacher au brun, ce qui, caufant aux manufactures une perte confidérable, rejaillit par contre-coup fur le peintre; enfin, que le brun retire beaucoup d'ouvrage aux peintres; que, cependant, chez le S[r] Cauffy, ainfi que chez le S[r] Heugues, les peintres ont gagné, depuis le 20 avril 1753, jufqu'au 30 décembre fuivant, depuis 414 liv. jufqu'à 442 liv., ce qui met la femaine ordinaire à 14 liv., & que, fans les événements de commerce, ils gagneroient beaucoup plus; que les maîtres ne fauroient, pour favorifer l'ouvrier, ne faire que des plats de fayance; que ce feroit remplir leurs magafins de marchandifes inutiles, & fe priver de faire du brun, qui eft aujourd'hui le grand courant de vente; que, d'ailleurs, fept des ouvriers dont ils donnent l'état de gain ne font pas affidus aux manufactures; que les uns font épiciers, vinaigriers, l'un eft maître de mail; d'autres, empêchés par différentes occupations, ne viennent pas fouvent aux manufactures, & que, s'ils repréfentoient les comptes des Ravelets & de tant d'autres, on verroit de plus fortes femaines.

Les fyndics de la chambre de commerce de Rouen, après ce long expofé, & après avoir mis en avant l'idée de faire nommer un commiffaire du roi pour faire exécuter fous fes yeux divers ouvrages, établir le décompte des frais, & juger par là s'il eft poffible ou non de continuer à payer aux ouvriers les falaires fur leur ancien pied, ajoutent : « Peut-être feroit-il plus convenable de fupprimer le tarif & de laiffer la liberté aux manufacturiers & aux ouvriers de convenir entre eux de leur falaire, comme cela fe pratique dans toutes les manufactures, d'autant plus qu'on fait que plufieurs des ouvriers de la manufacture de Rouen font paffés à l'étranger. »

Le mémoire analyfé revient encore fur l'expofé des griefs refpectifs des maîtres & des ouvriers.

Les ouvriers peintres difent, à propos d'une comparaifon faite entre des pièces anciennes & des pièces de la fabrication actuelle, qu'on auroit dû préfenter les différents deffins qu'on fait

exécuter en chaque fabrique, tant en fin, demi-fin que commun, pour faire entendre que, quoique dans une même forte de pièces défignées par l'indication de très-fin, demi-fin & commun, il y a cependant des deffins plus ou moins chargés ou plus ou moins recherchés, & qu'ils n'en font payés que par un prix commun; que ce prix commun, compenfé pour tout ce qui s'appelle très-fin, demi-fin & commun, ne fait en tout que compenfation d'avantage & de défavantage, de balance, entre le maître & l'ouvrier; que, quand on les fait travailler fur tel deffin, ils n'y gagnent leur vie, & qu'en travaillant fur tel autre, ils y trouvent leur récompenfe.

Que cette même raifon les fait réclamer contre les femmes & filles qui ombrent leurs deffins dans les manufactures qui travaillent en blanc, parce que, dans le principe de l'établiffement des fayanceries, le feul peintre, pour le prix commun qui lui étoit fait par le maître, étoit chargé de lui rendre les ouvrages finis. Il importoit peu au maître que l'ouvrier ombrât la fayance ou non; en cet état, le peintre faifoit ombrer fon deffin par fa femme & par fes filles, de façon qu'il foutenoit par cet arrangement fa famille & fon état; que, tandis que fa femme & fes filles ombroient, il ne s'occupoit que du deffin & jetoit beaucoup plus d'ouvrage; tandis que les entrepreneurs, ayant prétendu fe charger de faire ombrer chez eux, prennent le droit de le faire faire par toutes fortes de perfonnes, & qu'ils retiennent au peintre le quart du prix pour l'ombrage; qu'il eft vrai que dans le cas où il arrivoit furcharge de travail dans les manufactures, alors on empruntoit des femmes étrangères pour ombrer; mais que, hors ce cas, les entrepreneurs laiffoient agir les peintres pour les tenir toujours en ouvrage fuivi; que les premiers entrepreneurs avoient ainfi conçu leur direction, parce qu'il leur étoit indifférent par qui l'ouvrage étoit fait, pourvu que le peintre le lui remît parfait. Ce n'eft que depuis quarante ou cinquante ans que les entrepreneurs modernes ont renverfé cet ordre établi; que, lorfqu'il n'y avoit que deux établiffements à Rouen, & longtemps après, il n'y avoit que 60 peintres qui longtemps ont fuffi; que maintenant, dans les neuf manufactures qui, feules entre les treize exiftant, employent des peintres, il y en a cent dont plufieurs ne font occupés que la moitié du temps; que la diminution de leurs gains ne peut être attribuée qu'à leur inaffiduité; car, d'après les états produits, on voit que, quoique tous aient travaillé depuis le 20 avril 1753 au prix de la réduction, plufieurs ont gagné, en 1754, au-delà de 500 liv., quoique les femmes continuaffent à ombrer; qu'ils n'ont gagné, en 1755, qu'un peu plus de 200 liv., &, en 1756, ils ont gagné plus qu'en 1754; ce n'eft donc pas la réduction des falaires qui a caufé cette différence de gain annuel, c'eft la négligence & l'inaffiduité au travail & leurs abfences volontaires de plufieurs mois.

Les ouvriers ont répondu : que l'abfence de l'ouvrier ne porte point de préjudice au maître, parce que, s'il arrive à un peintre de s'abfenter un jour, une femaine & même plus, l'ouvrage qu'il diftribue à la chambre des peintres eft toujours rempli & parfait dans le temps convenu pour la cuiffon; que c'eft ce qui fait que, fur un même atelier, on voit l'un gagner plus & l'autre moins; mais que celui qui gagne plus ne le fait qu'aux dépens de celui qui gagne moins; que fi celui qui gagne moins étoit plus affidu, ou cet autre moins fort du pinceau, le gain du plus fort fe réduiroit, parce qu'alors il lui feroit cédé moins d'ouvrage, cet ouvrage étant en partage égal, & fe finiffant ordinairement par le préfent pour l'abfent, ou par le plus diligent pour celui qui l'eft moins; qu'on peut donc concevoir que, fi tous étoient également affidus ou également forts du pinceau, on auroit de la peine à trouver un ouvrier gagnant au-delà de 400 liv., par la raifon qu'il arrive fouvent qu'en douze jours il y en a quatre en chômage pour la moitié des peintres de l'atelier; que telle manufacture qui occupe 14 peintres eft dans ce cas; qu'à la vérité la femme &

les filles de l'entrepreneur s'y occupent à ombrer avec une autre femme; que ſi trois femmes n'étoient pas occupées à ombrer ſur l'ouvrage du peintre, il le finiroit lui-même, comme il le faiſoit dans le principe, & qu'ils n'auroient pas ces journées de chômage à eſſuyer; que la préſence des élèves contribue encore à ce réſultat, parce que le maître, qui a ces élèves, retient de l'ouvrage pour leur entretien & en porte d'autant moins à la chambre des peintres.

Les entrepreneurs répliquent que, depuis 1734, les peintres ont toujours trouvé de l'occupation dans les manufactures, quoique celles-ci aient toujours entretenu également des élèves & des femmes pour ombrer, ſauf le temps de calamités, de défaut de débouchés occaſionné par les guerres, d'impoſſibilité de procéder aux cuiſſons par la diſette de bois, le trop grand froid ou les groſſes eaux, circonſtances dans leſquelles le manufacturier eſt forcément contraint de ſuſpendre ſes opérations; que les femmes ne ſont que de ſupplément dans les manufactures; qu'aucun manufacturier n'oblige le peintre à leur abandonner ſon ouvrage, que s'il le fait, c'eſt de ſon propre mouvement; que, lorſque ces femmes ont été introduites dans les manufactures, ce n'a été que par les peintres eux-mêmes, parce qu'il leur étoit plus avantageux de s'occuper du deſſin que d'ombrer; que leurs femmes faiſoient chez elles ce travail; qu'elles travailloient non-ſeulement pour leur mari, mais encore pour tous autres; que les ouvriers, par accord fait entr'eux arbitrèrent que le quart du prix ſerait alloué aux ombreuſes; mais que le tranſport des fayances pour les faire ombrer occaſionnant beaucoup de pertes à l'entrepreneur par les accidents du tranſport, bris involontaire, &c., les entrepreneurs s'oppoſèrent au tranſport & décidèrent que l'ouvrage ſe finiroit dans l'atelier même; qu'alors les femmes & les filles prirent entrée dans l'intérieur des établiſſements; que la grande quantité d'ouvrage qu'on vint à produire rendit néceſſaire d'appeler, outre les femmes d'ouvrier, les autres qu'on y a vues & qu'on y voit encore; que les peintres s'étant inſenſiblement accoutumés à ſe moins gêner, ces femmes ſont devenues de plus en plus néceſſaires; que, dans le cas où le peintre étoit plus attentif à pouſſer l'ouvrage, tel ouvrier gagnoit juſqu'à 30 liv. la ſemaine, fait particulièrement atteſté par le Sr Cauſſy, préſent, & que, dans ce même temps, il n'étoit pas de peintre, quelque foible qu'il fût, qui ne gagnât 15 fr. la ſemaine, & que fort peu d'entre eux gagnoient moins.

Quant aux pièces de comparaiſon, en fayances anciennes & modernes, les peintres conviennent ſur quelques articles que les ouvrages modernes ſont plus courts que les anciens; qu'ils évitent de s'expliquer ſur d'autres, diſant que le fort porte le faible, qu'ils ne ſont pas payés du plus chargé mieux que du moins chargé; qu'ils ne demandent pas du premier un prix ſupérieur à celui du ſecond, d'où il s'enſuit qu'on ne doit pas les diminuer pour le moins chargé; ils accordent que pluſieurs des pièces anciennes préſentent une grande recherche dans les deſſins, & ſoutiennent que ces pièces n'ont pu être de fabrication courante dans les manufactures.

Les entrepreneurs répondent que les pièces que les ouvriers qualifient de chefs-d'œuvre ne ſont rien moins que cela; que les magaſins des marchands de Rouen ſont encore chargés de ces mêmes fayances anciennes; que chez la dame Levavaſſeur on travaille encore le même deſſin de la pièce n° 4; que le Sr Cauſſy a fait exécuter pendant plus de vingt ans le n° 17; que le n° 7 a eu cours pendant plus de vingt ans dans la fabrique de M. Levavaſſeur.

Les ſyndics de la chambre de commerce concluent ainſi cet interminable expoſé :

Vu que M. l'intendant paroît déſirer l'avis de la chambre ſur les moyens de rétablir la paix dans la manufacture entre les maîtres & les ouvriers de la manière la plus convenable pour le ſoutien & le progrès de la manufacture;

La chambre eftime que, attendu la fixation qui exifte du nombre des fours, le nombre des élèves peut auffi demeurer fixé à trois, en quatre années, mais laiffant aux maîtres le choix des fujets, fans être tenus à aucune préférence, & auffi dans tel genre qu'ils jugeront à propos, foit peintres ou tourneurs, non compris dans le nombre de trois élèves les enfants des entrepreneurs.

Sur l'article des femmes à ombrer, la chambre eftime que les maîtres doivent avoir une pleine liberté d'employer à cet ouvrage femmes, filles ou veuves d'ouvriers, ou autres, ainfi qu'ils le jugeront à propos.

Et pour ce qui concerne le tarif établi par l'ordonnance de M. de la Bourdonnaye, de l'année 1753, la chambre le confidère comme un règlement provifoire, très-convenable dans la circonftance dans laquelle il a été fait pour arrêter le défordre qu'il y avoit alors dans la manufacture, mais, en même temps, elle eftime que cette fixation & toute autre, fi elle étoit établie pour toujours, ferait un obftacle au progrès de l'induftrie; que la liberté conviendroit mieux à ce genre de manufacture, mais qu'il conviendroit d'y arriver par degrés, en laiffant fubfifter le règlement pendant une année, parce que, après ce temps écoulé, les maîtres & les peintres n'auroient plus d'autre règle entre eux que les prix dont ils conviendroient enfemble de gré à gré.

Ce mémoire n'eft pas figné & ne porte pas de date; mais tout prouve qu'il a précédé l'ordonnance de M. de Brou, du 10 décembre 1757, qu'il en a été le motif déterminant, & que probablement il n'a précédé cette ordonnance que de peu de mois.

ORDONNANCE DE M. L'INTENDANT DE LA GÉNÉRALITÉ DE ROUEN PORTANT RÈGLEMENT GÉNÉRAL POUR LES MANUFACTURES DE FAYANCE DU 8 DÉCEMBRE 1757.

Antoine-Paul-Jofeph Feydeau de Brou, &c., intendant de la généralité de Rouen.....

La multiplicité des conteftations qui fe font élevées entre les entrepreneurs de manufactures de fayances des différentes provinces du royaume & les ouvriers & autres perfonnes employées aux travaux defdites manufactures, a fouvent fait défirer que l'on pût les terminer par un règlement général; mais les difficultés qui fe font rencontrées dans l'exécution ont fait préférer jufqu'à préfent le parti de remédier, par des règlements provifoires, dans chaque généralité, & fuivant les différentes circonftances, aux abus qu'il a paru néceffaire de faire ceffer... Nous avons cru ne pas pouvoir employer de moyen plus capable de faire ceffer toutes ces conteftations que de rétablir une liberté entière dans les manufactures, foit pour le choix des ouvriers, foit pour le prix des ouvrages, foit enfin pour le nombre des fours que l'on conftruira dans la fuite; en conféquence, après avoir pris l'avis de la chambre de commerce, nous avons ordonné ce qui fuit :

Art. 1er. — Il fera libre aux entrepreneurs des manufactures de fayances de cette généralité, de choifir pour les travaux de leurs manufactures telles perfonnes qu'ils jugeront à propos d'employer; il leur fera pareillement libre de former la quantité d'élèves qu'ils jugeront convenable, fans pouvoir être affujétis à donner aucune préférence aux fils d'ouvriers, peintres, tourneurs & autres de quelque efpèce qu'ils foient.

Art. 2. — Permettons pareillement auxdits entrepreneurs d'employer des perfonnes de l'un ou de l'autre fexe pour ombrer les matières & faire dans lefdites manufactures les différents ouvrages auxquels il pourra être utile de les occuper.

Art. 3. — Le prix des ouvrages ſera entièrement libre entre les entrepreneurs & les ouvriers; il ne pourra être déterminé que par les conventions particulières qu'ils feront entre eux; révoquons à cet effet tous tarifs qui pourroient porter atteinte à cette liberté.

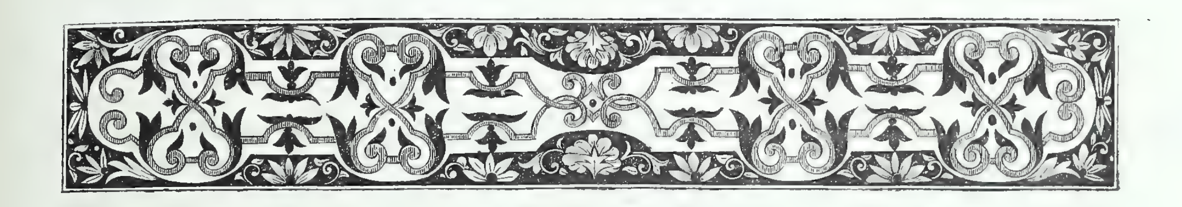
Art. 4. — Il ſera permis à toutes perſonnes indiſtinctement de faire conſtruire des fours propres à cuire de la fayance, & de former des établiſſements de fayancerie, ſous la condition néanmoins qu'elles ne feront uſage dans leſdits fours que de charbon de terre ou de tourbe; faiſons très-expreſſes défenſes d'y conſommer du bois à brûler, à peine d'être privés dès la première fois de l'uſage deſdits fours & de 200 liv. d'amende.

Art. 5. — N'entendons rien innover, quant à préſent, à ce qui a été obſervé relativement aux billets de congé; voulons qu'il en ſoit uſé à cet égard par les entrepreneurs & les ouvriers comme par le paſſé.

Feydeau.

(Archives de la Chambre de commerce de Rouen, carton xi.)





APPENDICE

A

L'HISTOIRE DE LA FAÏENCE DE ROUEN.

RECUEIL DE MENTIONS ET DE DESCRIPTIONS

DE

PIÈCES DATÉES CLASSÉES CHRONOLOGIQUEMENT

Pour servir à déterminer les phases de la fabrication.

1542—1647.

1542. La fabrication rouennaise des pavages du château d'Écouen avait été révélée par la mention : A ROUEN — 1542, inscrite sur des carreaux appartenant à M. Lejeune, architecte de la Légion d'honneur, & offerts par lui au Musée céramique de Rouen. D'après les découvertes récentes, faites par M. Gosselin dans les archives du tabellionage, nous savons aujourd'hui d'une manière indubitable que ces précieux pavés sont l'œuvre de Masseot Abaquesne, « esmailleur en terre », établi à Rouen dès le seizième siècle. (Voir la note, page 275, & la pl. I de cet ouvrage.)

(Musée céramique de Rouen.)

1647. FAICT A ROUEN, 1647. — Inscription qui se trouve sur une bouteille de pharmacie de fabrication primitive.

(Musée céramique de Rouen.)

1647—1664.

FAICT A ROUEN, 1647. — Plat de forme italo-nivernaise, décoré en son centre d'une chimère en camaïeu bleu, & sur les bords de cartouches & de végétations. (Voir page 79 & pl. II.) 1647.

(Collection de M. Gve Gouellain.)

FAICT A ROUEN, 1647. — Plat de même forme que le précédent, aux armes de la famille Poterat. (Voir page 80 & pl. III.) 1647.

(Musée céramique de Rouen.)

NOEL CHOPIN.—Petit bassin rond, à bords renversés, pour la toilette, décoré tout en bleu. Au fond, dans un cercle, le sujet de *la Crèche*. Au dessus, sur la paroi, frise circulaire de fleurs & d'oiseaux. Au-dessus du sujet, & dans l'axe perpendiculaire des figures, paraît une tête de chérubin aux ailes duquel sont appen- 1664.

dues des draperies en feftons. Au bord, petit motif courant. Au revers, lignes circulaires & perpendiculaires formant des carrés au centre defquels un motif en roface. Émail du fond très-fin & très-blanc; émail bleu également très-fin. Pièce d'origine douteufe & qui ne peut être attribuée d'une manière certaine à la fabrication rouennaife.

(Expofition d'Évreux, en 1864, nº 295 du catalogue analytique.)

1699. BRUMENT. — Cuvette portant au fond ce nom & cette date. Sujet chinois au milieu, décoration en broderie fur les bords. (Voir page 115 & pl. VII.)

(Mufée céramique de Rouen.)

1699. — Broc à émail crémeux décoré fur fa panfe d'un Bacchus affis fur un tonneau, tenant d'une main une bouteille, & de l'autre une coupe : des pampres abondants entourent fa tête & fon corps. Deffin affez large, exécution paffable; le tout en camaïeu bleu. Derrière, dans un cartouche carré, en gros chiffres, la date de 1699.

(Collection de M. Paul Baudry, à Rouen.)

1699. LOUIS LECLER. — Cuvette ronde pour la barbe, décorée, au fond, d'une large tige herbacée, forte de rofeau, en bleu ardoifé, d'où partent trois fleurs également en bleu, mais linéamentées en noir : autour, pour accompagner cette plante, deux oifeaux volant, un papillon & un efcargot, deffinés en noir comme le contour des fleurs, avec rempliffage en bleu. Au revers, le nom & la date en noir.

(Collection de M. Louis Leclerc, de Rouen.)

1703. — Broc fans nom de deftinataire, décoré fur fa panfe d'un fujet en bleu : *Le Renard & la Cigogne*. Tout le refte eft blanc.

1705. — Cuvette ronde à bord renverfé, décorée à l'intérieur d'un lacis groffier formant bordure,

&, au fond, d'une peinture primitive, repréfentant *la Vierge & l'Enfant;* le tout en camaïeu bleu. Au deffous, l'infcription : SANCTA MARIA. Par la forme & l'émail, cette pièce a la plus grande analogie avec celle portant le nom de LOUIS LECLER, décrite à la date de 1699.

(Collection de M. G^ve Gouellain.)

JACQUES THOURANT. — Broc portant 1706.
fur fa panfe une figure en pied de St Clair, avec fa tête entre fes mains, et au deffous cette infcription St CLER; le tout dans un entourage formé de deux branches de feuillage. Camaïeu bleu, très-médiocre exécution, tout le refte de la panfe blanc. Quelques enroulements le long de l'anfe.

SŒUR MARIE MADELEINE LEMON- 1707.
NIER. — Très-petit broc décoré d'une broderie bleue. Émail du fond très-blanc.

(Mufée céramique de Rouen.)

JACQUES QUIGNART. 26 MAY. — Broc 1707.
décoré fur la panfe d'une figure de St Jacques le Majeur, entre deux arbres; point d'encadrement ni d'ornements d'aucune efpèce fur la panfe. Émail blanc crémeux. Bleu brillant; deffin médiocre.

(Mufée céramique de Rouen.)

CATHERINE BOULART. — Petit broc 1707.
en faïence blanche. Sur la face antérieure eft peint d'une manière affez large un Bacchus couronné de pampres.

LOUIS BOCHERON. — Broc, décor bleu. 1707.
Sur la panfe un tonnelier cerclant un baril, autour duquel gifent à terre les outils du métier. Quelques motifs de broderie forment le refte de la décoration.

LAURENT LECLERT. — Broc à deffins de 1708.
broderie bleue affez négligés.

— Broc orné fur la face antérieure d'un fujet 1708.
peint : *Ariane abandonnée* (?), & fur le refte

de la panfe d'ornements fe rapportant aux premiers effais du fyftème rayonnant. Pièce rare & curieufe. (Voir page 116 & pl. VIII.)

(Mufée céramique de Rouen.)

1708. — Grand plat circulaire à bordure en broderie bleue fur réferves. L'ornementation fe compofe, au centre, d'une roface de médiocre grandeur, entourée, à une certaine diftance, d'une guirlande circulaire ou collier, & au bord d'une bordure en lambrequins affez étroite. Le tout affez fimple & médiocrement riche, & fans autre couleur que le bleu fur blanc bleuâtre. Au revers, la date ci-deffus & les lettres DA. (Voir page 328.)

(Collection de M. P. Delaunay, à Rouen.)

1708. — Cruche en faïence blanche, fans autre ornement qu'une figure de St Jean-Baptifte, deffinée en bleu fur la panfe. Au revers, dans un cartouche, la date de 1708. Travail d'époque primitive.

(Collection de M. Alph. Affegond, à Bernay.)

1710. — Très-petit broc qui n'eft en réalité qu'une burette. Au centre de la panfe, dans un petit cartouche, on voit ces deux lettres : M. N., & au deffous la date de 1710. La décoration confifte dans un deffin de broderie entièrement bleue, tracée d'une main ferme & avec affez de goût. (V. Pl. x, 2.)

(Collection de M. Gve Gouellain.)

1712. CHARLES FEURE. — Broc à col étranglé. Figure de St Charles Borromée en prière, dans un encadrement ovale : décoration en broderie formant palmettes en réferves & rinceaux fur le fond, tout en bleu. Les deux côtés de la panfe font ornés de deux magnifiques palmettes ou lambrequins, avec deffins intérieurs en réferves, auffi complets que le ftyle rayonnant en ait pu produire à l'époque de fes meilleures créations; d'où l'on peut conclure que ce ftyle était à cette époque entièrement formé.

THOMAS HERMEL. — Broc décoré fur toute fa panfe & fon goulot de feuillages, de fleurs & de quelques oifeaux, formant diaprure fans vides; le tout en camaïeu bleu, imitant affez bien le genre hollandais. 1715.

LE PREMIER JOUR DE JUILLET. J. L. F. — Cuvette ronde, à bords renverfés, repréfentant au fond, au milieu d'un payfage, un perfonnage en ample habit droit, à la Louis XIV, tenant d'une main un verre & de l'autre une bouteille; fon chapeau à trois cornes eft fufpendu à la branche d'un arbre voifin; au-deffous de cette repréfentation on lit : MONSIEUR AUBÉ. C'eft fans aucun doute le nom du deftinataire, tandis que le chiffre J. L. F., infcrit fur le pied, avec cette date : LE PREMIER JOUR DE JUILLET 1716, rappelle le nom de l'artifte & la date du cadeau. Le refte de la cuvette eft décoré de ce fleuronnage groffier qu'on trouve ordinairement fur les vafes de jardin. 1716.

ANTOINE DUASSÉ. — Broc. Cartouche à quatre lobes, dans lequel eft figuré un payfage repréfentant un manoir de campagne. Ornements de la panfe en broderie à réferves; le tout en camaïeu bleu. Exécution médiocre; l'infcription eft au bas du col. 1716.

NICOLAS GOIN. — Petit broc décoré, fur l'avant de la panfe, d'un St Nicolas, & fur le refte du pourtour de pilaftres en broderie avec rinceaux; le tout en camaïeu bleu. 1716.

NICOLAS FARELLE. — Grand broc tout entier décoré en camaïeu bleu, à riches motifs, avec oifeaux dans des cartouches. Sur la panfe une figure de St Nicolas avec les attributs traditionnels & l'infcription ci-deffus relatée. 1716.

JEAN HESOT. — Broc. Dans un cartouche, au centre, la figure de St Jean-Baptifte en camaïeu bleu. Décoration en broderie bleue 1718.

& rouge, très-riche; admirable exécution, type parfait de cette époque.

1718. FRANÇOIS BARBETTE. — Broc. St François-Xavier dans un cartouche ovale, central; des deux côtés deux cartouches pareils renferment des payſages, & le dernier, au dos, des fleurs. Des broderies en réſerves ſéparent les compartiments; le tout en bleu.

1719. ANNE DERADIEULLE. — Petit broc décoré très-élégamment de broderie bleue & rouge, entremêlée de cartouches remplis de quadrillés en rouge, pilaſtres, &c., d'une excellente exécution.

1720. MARIE CHATERINE *(ſic)* BOCHERON. — Broc du genre appelé pot phyſique à la Beaulieu, décoré d'une broderie bleue délicatement ouvragée.

(Muſée céramique de Rouen.)

1721. LOUIS MARETTE. — Broc. Cette pièce, tout à fait exceptionnelle, eſt entièrement décorée en camaïeu bleu, à teintes aſſez fondues, ce qui pourrait la faire conſidérer comme étant de Nevers, ſi d'autres caractères n'autoriſaient à la conſidérer comme étant de Rouen. Sa panſe eſt décorée de trois ſujets qui en embraſſent le pourtour ſans ſéparation entre eux. D'abord, en commençant par derrière, à côté de l'anſe, on voit un gars qui tient ſur ſes genoux un chat, auquel il préſente un rat qu'il tient ſuſpendu par la queue. Au deſſous, cette inſcription : MA QUEUE EST CAUSE DE MON MALHEUR.

Au centre, un peintre aſſis devant un chevalet eſt occupé à peindre un portrait. C'eſt au-deſſous de ce ſujet qu'eſt tracée l'inſcription : LOUIS MARETTE. 1721.

Enfin, au côté oppoſé au premier ſujet, un perſonnage groteſque, genre Callot, portant une hotte ſur ſon dos, tient ſous ſon bras une oie. La légende au deſſous eſt ainſi conçue : MONNOYS FAIT TOUT. (Monnaie fait tout.)

Exécution facile & négligée. Fonds de payſage continu embraſſant les trois ſujets. Ornements du goulot rappelant ceux de la fabrique rouennaiſe.

JULIENT DES MARAIS. — Broc à per- 1722.
foration en croix. Riche décor tout en bleu, compoſé de pilaſtres remplis de broderies en réſerve & encadrant des motifs de broderie ſur fond. Exécution médiocre, bleu tournant au noir.

JEAN CAREL.—Broc. Le nom & la date 1722.
ſont inſcrits au milieu de deux palmes bleues formant encadrement. Tout le reſte eſt blanc.

ROMAIN CAILLE.— Broc. Sur la panſe, 1722.
St Romain aſſis, tenant d'une main la double croix archiépiſcopale, & de l'autre béniſſant le priſonnier agenouillé, qui traîne à ſa ſuite la gargouille enchaînée avec l'étole. Motifs de broderie très-lâche; le tout en camaïeu bleu.

(Muſée céramique de Rouen.)

JOSEPH PENNEQUIN, PRESTRE. — 1723.
Broc décoré d'un ſujet en camaïeu bleu, entouré en plein d'un fond en violet manganèſe ſur lequel ſe détachent de grandes fleurs en jaune. Quelques ornements de broderie autour de l'anſe & ailleurs indiquent que ce broc, malgré la ſingularité de ſa décoration, eſt bien de fabrique rouennaiſe.

(Muſée de Cluny, à Paris.)

MARIE ANNE LECHAT. — Broc. 1723.
Décor tout en bleu; en avant, pour ſujet, *Ste Anne inſtruiſant la Vierge*, ſans cartouche; autour, rinceaux lâches, ſans réſerves; facture négligée, émail très-blanc.

LA CANNE DES MANNEUVRES DE 1723.
MONSIEUR MOGRAD FAITTE EN L'ANNÉE 1723. — Inſcription d'un broc ayant appartenu à l'atelier des manœuvres de Maugras, fabricant de faïence à Rouen. Le reſte eſt blanc.

(Collection de M. P. Delaunay.)

1724—1725.

1724. ELISABETH SAINT SOLIEU. — Broc. Décoration formée de quatre cartouches ronds ſéparés par un rempliſſage de broderie bleue ſur réſerve. Le cartouche antérieur préſente le ſujet de *la Viſitation*, en demi-figures, d'un très-médiocre deſſin. Les deux cartouches latéraux ſont occupés par une eſpèce de baldaquin d'où pend une guirlande entre deux feſtons de draperies. Le cartouche poſtérieur renferme, autour de l'implantation inférieure de l'anſe, l'inſcription ci-deſſus; le tout en camaïeu bleu; l'anſe eſt entièrement ponctuée.

1725. — Globe céleſte, magnifique pièce de veſtibule ou de bibliothèque, décrite page 307 & figurée pl. XLI.

(Appartient à M. H. d'Arboval, à Rouen.)

1725. MICHEL LENFANT. — Broc décoré d'un ſujet circulaire à perſonnages, repréſentant un bûcheron armé de ſa cognée, au bord d'un bois, & derrière lui un chaſſeur. Coſtumes de la fin de Louis XIV, en camaïeu bleu. Bonne exécution & deſſin paſſable.

(Collection de M. A. Loiſel, à la Rivière-Thibouville.)

1725. Me JACQUES. MARDOR. PRE. VICA^re^ DU. MONT. CAUVÈRE.—Grand broc décoré tout en bleu d'arabeſques & de rinceaux très-fins, en broderie de ſyſtème rayonnant. Sur la partie antérieure de la panſe eſt repréſenté un perſonnage en coſtume eccléſiaſtique d'officiant, entrant dans une égliſe entourée d'arbres. L'inſcription eſt placée entre la panſe & le col. La netteté du deſſin & l'élégance de l'ornementation, qui eſt du meilleur ſtyle, caractériſent cette belle pièce.

1725. — Broc anonyme décoré de broderie bleue & rouge, avec compartiments & cartouches remplis par des quadrillés rouges. Très-belle exécution pouvant ſervir à prouver que ce ſtyle de broderies à réſerves, avec rehauts de rouge, était alors dans toute ſa vigueur.

(Muſée céramique de Rouen.)

1726—1730.

LAURENS FEREY. — Broc décoré de perſonnages chinois, très-vivement colorés de bleu, de jaune, de rouge ſombre, de vert & de noir. Imitation ſans aucune exactitude du genre chinois, mais remarquable par l'éclat des couleurs, & ſervant à prouver, avec beaucoup d'autres exemples, que l'imitation du genre chinois appartient à toutes les époques de la fabrication. 1726.

Mr PICAR. — Plat à barbe avec bordure en broderie bleue & cartouche central jaune ocré, renfermant de petits perſonnages analogues à ceux de l'aſſiette figurée pl. XXXV. Exécution groſſière. 1726.

ROBERT LA VINGNE. — REINE MARAIS. — Broc. Deux figures de St Robert & de Ste Reine, en camaïeu bleu. Décoration en broderie bleue & rouge. Bonne exécution. 1727.

MARIE ANNE PRUDENCE SCHOLASTIQUE DUCLOS. — Petite écuelle à deux anſes perpendiculaires à jour & à pied évaſé en ſupport, finement décorée de broderie bleue & rouge. 1727.

(Muſée céramique de Rouen.)

JEAN DELALANDE. — Broc, forme burſaire ſimple, décoré de trois compartiments ſéparés par des pilaſtres remplis de broderies ſur réſerves, de pièces découpées remplies de la même manière & diſpoſées en haut & en bas de façon à relier les pilaſtres entre eux. Dans le vide, au centre des cartouches, une corbeille de fleurs accompagnée de chaque côté d'une draperie ſuſpendue en guirlande. Anſe ponctuée. Le tout en camaïeu bleu. Bonne exécution, belle & capitale pièce. 1729.

PIERRE LE CLERT. — Broc. Figure de St Pierre dans un cartouche en avant, payſage derrière; le tout en camaïeu bleu; broderie bleue groſſière rempliſſant les deux intervalles; exécution commune. 1730.

1731. PIERRE MICHEL. — Broc décoré de compartiments formant pilaſtres remplis de broderie bleue & rouge. Belle exécution.

1731. TOUT. LE MONDE. MAISME. PLEIM E. (Tout le monde m'aime pleine.) — Alluſion à la capacité de ce broc décoré de fleurs en quatre couleurs ſur fond bleu. Vaſe orné ſous le cartouche central.

1731. MATHIEU VALETTE. — Broc de très-grandes proportions décoré tout en camaïeu bleu. En avant, dans un large cartouche, l'apôtre St Mathieu aſſis près d'une table ſur laquelle eſt un volume ouvert; un ange voltige auprès de lui & ſemble lui dicter ce qu'il va écrire. Compoſition très-mouvementée, d'un grand ſtyle, draperies ſupérieurement traitées. Au dos, dans un jardin, un jardinier tenant un faucillon à la main eſt occupé à émonder un arbre. L'intervalle des deux cartouches eſt rempli par un décor de broderie peu recherchée dans ſes détails. Malheureuſement, la réuſſite de cette belle & importante pièce laiſſe à déſirer. Les formes du décor ont été altérées par le coulage des émaux. L'inſcription ci-deſſus eſt écrite de la manière la plus inexpérimentée par un ouvrier qui ſavait à peine tracer ſes lettres.

(Appartient à M. G^ve Morin, de Rouen.)

Le nom de Mathieu Vallet, ſouvent tranſformé en Valette, eſt celui d'un fabricant de faïence qui eſt ſouvent cité dans cet ouvrage. La famille Vallet, jardiniers fleuriſtes, rue d'Elbeuf, au commencement de ce ſiècle, paraît être de la même origine; de ſorte que, dans l'emblème repréſenté au dos de cette cruche, on pourrait voir un indice que la famille Vallet, primitivement livrée à l'horticulture qu'elle abandonna pour la faïencerie, revint à ſon premier état lors de la chute de cette dernière induſtrie.

Un peintre du nom de Valette travaille dans la fabrique de Dionis, de 1746 à 1752 incluſivement. C'eſt probablement lui qui devient fabricant en 1756, ou ſon fils qui travaillait d'abord avec lui en 1746.

LE BRETTON. — Broc décoré ſur la panſe 1731.
d'une figure de Bacchus couronné de pampres, à cheval ſur un tonneau. De chaque côté ſont inſcrits les vers ſuivants :

Je suis un antidotte, et je suis un poison,
Je réveille les sens, et j'endors la raison,
J'avance le trépas et prolonge la vie,
Et je sûme la guerre où la paix me convie.

(Muſée céramique de Rouen.)

PIERRE BOIMARE. — Broc. Sur la 1732.
panſe & dans un payſage continu faiſant le tour du vaſe, d'un côté St Pierre en prières, de l'autre un chaſſeur tirant ſur un lièvre. Camaïeu bleu avec le trait en noir. Exécution facile & un peu lâchée.

JEAN ARTUS. — Broc à perforation bi-la- 1732.
térale. Décor à double face, partagé par deux pilaſtres en broderie bleue & rouge; grande guirlande de fleurs ſur le devant & deux vaſes de fleurs en arrière, avec introduction de jaune & de vert. Anſe cordée, mouchetée de bleu. Bonne & ferme exécution, quoique peu fine.

CATHERINE LEGRAND. — Broc décoré 1732.
au centre, ſur la panſe, d'une Ste Catherine, &, ſur les côtés, de deux Chinois d'un bon ſtyle; arbres & rochers ſéparant les perſonnages. Couleurs : le bleu & le rouge.

CLAUDE DURIEU. — Broc. Panſe 1732.
décorée à ſa face antérieure d'une peinture de St Claude en évêque, béniſſant un enfant près d'une égliſe. Figure rehauſſée de quelques couleurs, mais ſur un payſage en bleu. Le reſte de la décoration rappelle quelques motifs ordinaires de broderie, vaſe & guirlandes, mais d'une exécution déteſtable.

1732. CATHERINE BELLEAIS. — Petite écuelle à couvercle, décorée au fond d'une figure de Ste Catherine en camaïeu bleu, & fur les bords de quadrillés verts, avec compartiments interrompant la bordure & renfermant des fleurs. Maifons chinoifes fur le couvercle. Exécution fine & bien réuffie. Figure principale d'un beau ftyle.

(Collection de M. L. de Glanville, à Rouen.)

1733. CHARLES MÉRIMÉ. — Broc. St Charles-Borromée en bufte eft en prières devant un crucifix; fujet exécuté en camaïeu bleu. Décor du pourtour en broderie polychrome, confiftant principalement en motifs de ferronnerie & en guirlandes de médiocre exécution.

1733. EMERY GODEFROY. — Broc à deffin de broderie, trait en noir. Coloration en bleu, rouge, jaune, vert. Guirlande de fruits, mafcarons, cep de vigne courant fur le dos de l'anfe. Travail très-foigné, émail fin, mais coloration lourde.

(Mufée céramique de Rouen.)

1733. OUIN. — Broc. Décoration en camaïeu bleu. Cartouche au centre de la panfe repréfentant, dans un payfage, un voyageur, le bâton fur l'épaule foutenant un léger bagage, & un chien courant en avant; peut-être la figure de St Julien. Broderie lâchée; très-mauvaife exécution.

1733. MARIE ANNE DESCHAMPS. — Cuvette ronde à bords renverfés; au fond *Ste Anne inftruifant la Vierge*, en camaïeu bleu rehauffé de jaune & de vert. Bordure en broderie exécutée partie en réferve, & partie en bouquets de fleurs fur le fond. Couleurs employées : jaune, vert, rouge, bleu. Exécution & réuffite très-médiocres.

1733. NICOLAS MALETRA. — MARIE ANNE CASSAGNE. — Broc à perforation fimple, décoré de deux fujets : St Nicolas & Ste Anne,

en polychromie, d'une exécution ordinaire. — Voir ces noms, p. 148, dans le répertoire des fabricants. Pièce rare.

(Collection de M. Alph. Affegond, de Bernay.)

PIERRE FRÈRE. — Cuvette à deffin prin- 1734.
cipal imitant des fabriques ou kiofques chinois, en camaïeu bleu, avec bordure à treillis ferré ou quadrillé vert.

JEAN GALLAIS. — Broc. Deffin en demi- 1734.
broderie.

(Mufée céramique de Rouen.)

ROBERT DROUET. — Broc tout en bleu, 1735.
décoré à fa partie antérieure d'un payfage avec fabriques, & fur le refte d'ornements groffiers analogues à ceux des vafes de jardin; œuvre de même efpèce que ces derniers.

GUILLAUME COURAGE. — Broc décoré 1735.
d'un bouquet multicore, avec fleurs écailleufes, tiges rigides difpofées en efpalier & quadrillés verts en ceinture.

(Collection de M. Leguerney, à Brionne.)

NICOLAS GREVEREN. — Broc. Un 1735.
St Nicolas en camaïeu bleu rehauffé de jaune. Au pourtour, guirlandes tombant de treillis verts.

FRANÇOIS SERY. — Broc. Figure de 1735.
St François en extafe, fur lequel un féraphin planant laiffe tomber, de fes quatre extrémités & de fon côté, des traits qui vont imprimer les ftigmates. Décoration en broderie bleue & rouge; belle exécution.

NICOLAS THOUMAS DELEAU. — Broc 1735.
décoré, fur le goulot & au haut de la panfe, de quadrillés verts, &, fur le refte de la furface, de grandes fleurs aftéroïdes à couleurs vives & de quelques infectes. Bonne exécution, analogue à celle du fervice du duc de Montmorency-Luxembourg.

1735—1736.

1735. JACQUES BOURSIER M[re] DU TROU. — Affiette à motif rayonnant, compofé par moitié de parties à réferves & de cartouches remplis de quadrillés, laiffant un vide circulaire au centre pour l'infcription.

(Mufée céramique de Rouen.)

1736. GEORGE PREVOST. — Broc décoré en avant, dans un cartouche formé par deux pilaftres, d'un S[t] Georges empanaché & à cheval, terraffant & perçant de fa lance un dragon; le tout en camaïeu bleu, avec quelques rehauts de couleur jaune & rouge. Sur le refte de la panfe, limitée par deux pilaftres remplis de treillis verts, décoration en broderie polychrome, avec larges guirlandes de fleurs. Exécution médiocre.

1736. JACQUES DESMARES. — Broc. S[t] Jacques le Majeur, en pèlerin, dans un cartouche circulaire, en avant; en arrière, payfages & fabriques groffièrement exécutés; le tout en camaïeu bleu avec quelques rehauts de vert. Autour du goulot, décoration de broderie polychrome.

1736. MARIE MAGDELENE FROYE. — Baffin de toilette rond, à bords renverfés, décoré au fond d'un fujet polychrome, *la Madeleine au défert,* repréfentée dans une grotte, fur un fond de payfage avec monuments dans le lointain. Bordure à fruits & fleurs fantaftiques fur fond bleu, avec quelques cartouches quadrillés en rouge. Au dos du baffin, le nom du peintre : S[t] OUEN, 1736.

(Appartient à M. Nion, de Rouen.)

1736. FRANÇOIS BELLEMÈRE. — Broc. Dans un cartouche central, un S[t] François en extafe recevant les ftigmates par l'intermédiaire d'un crucifix apparaiffant en l'air. Sujet en camaïeu bleu. Broderie polychrome d'ancien ftyle, à motifs bordés d'un liftel jaune. Médiocre exécution.

(Collection de M. P. Delaunay.)

1736—1738.

PINXIT. 1736. C B. — Grand & magnifique plat circulaire repréfentant *Adonis furprenant Vénus endormie.* Bordure en bande plate, compofée de fleurs & d'ornements polychromes fur fond bleu. (V. pl. XXXIX & p. 300.) 1736.

(Collection de M. Alfred Baudry.)

JEAN S[t] OUEN. — Petite cuvette ronde à trois couleurs. Figure de S[t] Jean enfant, dans un encadrement circulaire. Décor en broderie à réferves & fur fond, difpofé en large bordure; emploi de trois ou quatre couleurs, le bleu reftant dominant. 1736.

MARGUERITE TOUZÉ. — Broc à double cartouche antérieur & poftérieur; le premier renfermant une S[te] Marguerite accompagnée d'un dragon; le fecond eft rempli par un payfage. Les vides intermédiaires font occupés par de la broderie au milieu de laquelle font des encadrements remplis de treillis verts, non efquiffés en noir fuivant l'ufage. Travail de tranfition. 1736.

JEAN GALLOIS. — Broc décoré fur fa panfe de compartiments à pilaftres, en partie remplis de broderie ou deffins à réferves, & auxquels fe rattachent des guirlandes de fleurs; le tout en bleu. Bonne exécution. 1737.

JACQUES CHARLES GRAVÉ. — Broc. Sur le devant, fans encadrement, une figure de S[t] Jacques le Pèlerin tout en bleu; le refte de la panfe eft décoré de fujets chinois à perfonnages, dans le genre des plus anciens plats, c'eft-à-dire avec pointillé noir fur le jaune des vêtements. 1737.

PIERRE D'OUTÉ. — Broc. Dans un cartouche, féparé du refte du pourtour par deux colonnes à broderie bleue, rouge & jaune, eft repréfenté un Bacchus monté fur fon tonneau. Sur le refte de la panfe, décoration formée de deux cornes d'abondance & de fleurs, avec guirlandes & liftels jaunes. 1738.

1738.

1738. HENRY GROUT. — Broc. Décor à double cartouche divifé par des pilaftres remplis de broderie bleue fur réferves. Dans le compartiment antérieur, en camaïeu bleu, une figure de St Henri en empereur d'Allemagne, le globe à la main. Dans le fond du couvercle, la lettre B.

1738. JACQUES MICHEL CAMPIGNY.— Broc décoré tout en bleu, divifé en deux cartouches : dans celui de devant, un St Michel terraffant le dragon; dans celui de derrière, un payfage; le tout médiocrement deffiné & groffièrement exécuté, dans le genre, quant au payfage furtout, des vafes de jardin.

1738. SCOLATIQUE *(fic)* LIGOIS. — Broc. Décor entièrement bleu. En avant, cartouche en forme de vafe de jardin, contenant comme fujet une fainte portant la croffe. En arrière, larges rinceaux de broderie. Exécution très-ordinaire.

1738. PIERRE LORMIER. — Broc décoré en avant d'un cartouche renfermant pour fujet un St Pierre, en camaïeu bleu d'une médiocre exécution; fur les autres côtés, de pilaftres remplis de broderie polychrome, &, dans le vide qui les fépare, de deux cornes d'abondance de forme antique, en vignot, d'où fortent des fleurs. Couleurs fèches & fans tranfparence.

1738. G. N. — Cuvette décorée au pourtour d'un deffin de broderie bleu & rouge, &, au fond, d'un fingulier fujet à perfonnages. Un homme retrouffe la jupe d'une femme qui, portant fur fa tête un vafe plein, en verfe le contenu fur la tête du galant. Un troifième perfonnage armé d'une pique regarde cette fcène. Coftumes de la fin du règne de Louis XIV.

(Collection de M. A. Loifel.)

Un plat creux, carré long, à angles abattus, & décoré du même fujet, appartient à M. Alf. Vy, médecin à Elbeuf.

1738—1739.

BEDEAU. — Barillet furmonté d'un fujet champêtre en figures de ronde boffe : berger & bergère affis fur un tertre, à l'imitation des groupes de Saxe. Entourage de fleurs volumineufes, rofes & raifins. Couleurs très-vives : bleu, jaune, rouge brique, vert & noir. La date eft infcrite dans la pâte, fous l'émail, à l'aide de l'ébauchoir. Il en eft de même du nom de Bedeau, qui fe trouve auprès, & qui doit être le nom de l'artifte modeleur. 1738.

PIERRE D'OUTÉ. — Broc. Figure de St Pierre. Décoration de broderie en quatre couleurs; ftyle de tranfition. 1738.

BORNE PINXIT ANNO 1738. — Grand & magnifique plat circulaire, à fujet central repréfentant *Les Quatre Saifons*, au-deffus defquelles plane le char du Soleil; le tout en camaïeu bleu très-fin, avec introduction de quelques rares détails coloriés, tels que le feu qui caractérife l'Hiver. Large bordure en bande plate, à fond bleu, fur lequel fe détachent des fleurs de couleurs variées. Ce plat eft le pendant de celui cité à l'année 1736, & du même artifte. (V. Pl. XXXVIII & p. 300.) 1738.

(Collection de M. Alf. Baudry.)

AMANS SEBISN *(fic)*. — Sur un couvercle de falière à compartiments, avec décoration bleue de genre broderie, d'une exécution très-médiocre. Une goutte d'émail jaune ocré, tombée fur ce couvercle, fait fuppofer que, vers cette époque, le genre de décoration pratiquée avec cette couleur fe produifait encore. 1739.

(Mufée céramique de Rouen.)

CATHERINE DUBOC. — LÉONARD DUBOC. — Broc. Panfe divifée en trois cartouches par des pilaftres. Dans celui de devant, une Ste Catherine debout, foulant aux pieds fon perfécuteur; deffin d'un beau ftyle, fièrement exécuté, tout en bleu. Les deux autres cartouches font remplis par un bouquet de 1739.

fleurs suspendu à l'aide d'une draperie formant coin plissé; fleurs polychromes.

1740. FRANÇOIS LEGRIS. — Broc. Décoration en demi-broderie très-mal réussie.

1740. LOUIS CAMPION. — Saladier. Paysage au fond, bordure sans caractère particulier. Exécution grossière en camaïeu bleu.

1740. TABAC. — Date & inscription que porte une tabatière en forme de volume in-18, percée à l'une de ses extrémités, sur la tranche, d'une petite ouverture ronde susceptible d'être fermée avec un bouchon. Sur les plats de la couverture sont représentés deux paysages d'une détestable exécution, & au dessus, d'un côté, deux cœurs avec cette devise : TOUJOURS UNIS. De l'autre, un coq avec ces deux vers :

QUAND CE COQ CHANTERA,
MON AMOUR FINIRA.

1741. — Broc décoré sur la panse d'oiseaux, de plantes & de personnages de genre chinois; le tout en couleurs riches & éclatantes. Ce qui fait la rareté de cette pièce, c'est qu'elle porte des armoiries, particularité à noter ici, car on ne rencontre presque jamais de brocs blasonnés. L'écusson supporté par deux lions & surmonté d'une couronne de marquis, se lit : *d'azur, au huchet d'or, accompagné de 3 étoiles d'argent, 2 en chef, 1 en pointe.*

(Appartient à M. G. Prétavoine, de Louviers.)

1742. RENÉ LEMIRE. — Broc décoré sur la panse d'une broderie bleue, très-lâche, avec guirlandes de fleurs d'une médiocre exécution.

1742. PIERRE MARINIER. — Broc. Dans un cartouche central un St Pierre en polychromie très-grossière. Sur le fond, broderie également très-grossière.

1742. — Date inscrite sur une petite râpe à tabac, décorée de délicates arabesques polychromes

dans le goût de la fin du règne de Louis XIV. Motifs à entrelacs.

PIERRE COUSSINT. — Broc décoré dans 1742.
le genre des broderies à pilastres; mais ces parties d'ornementation sont exécutées en hachures vertes & ressortissent au genre des pièces dites *au carquois,* dans leur exécution la plus grossière.

ANTOINE PORET. — Broc avec une 1743.
figure de St Antoine ermite, en prière dans une grotte, au centre d'un paysage faisant le tour de la panse. Décoration consistant principalement en quadrillés verts, cartouches avec écrevisse; motifs très-employés dans la fabrique de Guillibaud. Belle exécution.

JEAN DUPRÉ. — Broc. Cartouche lobé 1743.
sur la panse renfermant un St Jean-Baptiste enfant, en peinture polychrome; le reste décoré de broderie sur réserves & de vases de fleurs. Couleurs employées : bleu, rouge, jaune, vert, violet & noir, d'aspect éclatant. Médiocre exécution.

(Musée céramique de Rouen.)

FESIT ANNO 1744 PAR MOI MAR- 1744.
SOLLET. — Petite pièce hydraulique formant jet d'eau, composée de deux réservoirs superposés & séparés par quatre colonnes aux angles. Le réservoir supérieur reçoit l'eau qui, passant par le centre de l'une ou de plusieurs des colonnes, vient jaillir au centre du corps inférieur pour être reçue dans un petit bassin à fond grillagé. Figures & paysages d'une médiocre exécution.

L'inscription ci-dessus est gravée sous le pied, dans la pâte molle, ce qui indique le nom du mouleur, dont la part, dans ce petit chef-d'œuvre, est naturellement plus importante que celle du peintre.

SIMON BENOIST DE LA PAROISSE 1744.
DE St OUEN DE TOUBERVILLE. — Broc.

1744—1747.

Décoration de fleurs & d'oifeaux polychromes.

(Collection de M. Gafnier, à Vimoutiers.)

1744. ROBERT THIERRY. — Plateau de balance portant ce nom & cette date dans un médaillon central.

(Mufée céramique de Rouen.)

1746. MAGDELÊNE COTTAIS. — Broc. Cartouche central renfermant une Ste Madeleine, en camaïeu bleu, devant une table chargée d'ornements de toilette. Encadrement formé de cornes d'abondance en violet foncé & jaune, auxquelles fe rattachent des conques & d'où fortent des fruits & des fleurs, des rameaux & des rinceaux.

(Defcription communiquée par M. A. Milet, chef de la fabrication à la manufacture de Sèvres.)

1746. NICOLAS DU PARC. — Broc décoré fur fa panfe d'un chaffeur tirant au vol fur un oifeau. Camaïeu bleu; pas de payfage; exécution des plus fommaires & très-lâchée. Quelques ornements vermiculés fur l'anfe.

(Collection de M. Paul Baudry.)

Cette cruche fixe la date approximative de plufieurs affiettes à bordure bleue & rouge, portant au centre cette infcription : Nicolas Duparcq garde du Roy.

1746. LOUIS GUEROUT. — Broc. Dans un cartouche quadrilobé, figure de St Louis, debout, en camaïeu bleu; autour de la panfe, deffin polychrome procédant à quelques égards du ftyle de bordure des pièces *au carquois*.

1746. PIERRE LECOQ. — Nom infcrit dans un plateau ovale, décor rocaille fur les bords; au centre, le monogramme IHS & un cœur percé de deux flèches.

1747. JACQUES BLANCHARD. — Broc décoré de gros œillets & autres fleurs au type du cornet, mélangés de gros fruits écailleux. Cette

1747—1748.

pièce peut fervir à conftater le commencement de la décoration dite *à la corne*.

MICHEL MERVILLE. — Broc. Figure 1747.
de St Michel dans un cartouche au milieu de la panfe. Décoration à fleurs polychromes, analogues au type de la corne d'abondance.

ROMAIN. — Broc. Dans un cartouche, 1747.
figure de St Romain terraffant la gargouille. Décoration polychrome en broderie lâche, figurée dans la *Defcription du Mufée céramique de Sèvres*. Atlas, pl. xxxvi, *fig*. 5.

PIERRE BARBÉ. — Petit broc. Sur la 1747.
panfe, une figure de cavalier en coftume Louis XV; le cheval eft colorié en violet; autour, fleurs polychromes du même genre que celles accompagnant le type *à la corne*.

PIERRE BARTHELEMY. — Broc décoré 1747.
à l'avant d'une corbeille de fleurs parmi lefquelles un fruit écailleux, & fur les côtés de deux branches du même type que celles du cornet ordinaire.

ELISABETH DE LA RUE. — Lanterne 1747.
décorée de fleurs & infectes polychromes à couleurs vives, naiffant d'une touffe de feuilles de chardon, & analogues à celles du type *à la corne*.

(Mufée céramique de Rouen.)

NOEL JACQUES. — Broc décoré en avant 1748.
d'un grand cartouche quadrilobé occupant la moitié de la panfe & repréfentant le fujet de la fête de Noël, avec l'*Adoration des bergers*, d'après un tableau du Baffan; dans le haut, deux anges tenant un phylactère fur lequel on lit : Gloria in excelsis Deo; le tout eft colorié avec affez d'intelligence, &, en outre des couleurs ordinaires, à l'aide de quelques couleurs rompues telles que le violet de manganèfe. Le refte de la panfe eft décoré d'une broderie polychrome.

(Collection de M. Gve Gouellain.)

1748.

1748. MARIE ANNE DUBOC. — Broc de forme commune, décoré en avant de très-grandes feuilles de chardon, d'où s'échappent des fleurs du type au cornet.

1748. ÉTIENNE LUCE. — Broc décoré en avant d'un large cartouche quadrilobé, avec un St Etienne en camaïeu bleu; le reste de la panse en broderie & guirlandes polychromes. Facture grossière.

1748. — Serre-papier en forme de livre richement relié; la date est au dos en manière de titre. Les deux plats offrent un dessin différent, mais d'un effet analogue; ce sont de riches compartiments & entrelacs vivement colorés, que font valoir des espèces de quadrillés & des pointillés distribués dans les interstices. On a simulé les attaches des fermoirs par trois boutons saillants à chaque attache, figurant des têtes de clous. Couleurs riches, dessin de bon goût, réussite parfaite de l'émail.

(Collection de M. Alf. Baudry.)

1748. GUILLAUME MARSOLET. — Broc à couvercle, décoré sur la panse d'un cartouche rocaille avec larges coquilles, dans l'intérieur duquel figurent deux génies ou amours dont l'un joue du violon & l'autre égrène une grappe de raisins. Camaïeu bleu avec emploi du vert pour les arbres. Sur le reste de la panse, fleurs & insectes du genre *au cornet*.

1748. MARIE ANNE DRÛ. — Broc, décor bleu, motif de draperie suspendue en feston & supportant des fleurs. Exécution des plus grossières, semblable en tout à celle des vases de jardin.

1748. M. M. ROBERT. — Au fond de deux assiettes, dans un cartouche rocaille, décoré de coquilles en éventail, rinceaux, fruits, fleurs, insectes & oiseaux, d'une exécution soignée; le tout polychrome.

(Musée céramique de Rouen.)

1749—1752.

JACQUES PAIN. — Broc à décor de fleurs, oiseaux & corne d'abondance. 1749.

ANTOINE HENNET. — Broc décoré de la manière la plus simple par des filets circulaires de diverses couleurs, &, au milieu de la panse, d'une bande formée d'un rinceau fortement ondulé, d'où s'échappent des deux côtés des espèces de feuilles de fougère. Type de fabrication commune. 1749.

NICOLAS DEMARE. — Broc décoré en avant d'un paysage, & en arrière de quelques fleurons de broderie de la plus grossière exécution. 1749.

MARIE MARTHE PHILIPPE. — A la base d'une petite cruche, décor *à la corne*. Sous le fond : LE 14e AOUT 1750 (au cobalt). 1750.

DUFOUR. — Broc décoré en avant d'un paysage en bleu, entouré d'une broderie polychrome à guirlandes de fleurs d'une très-mauvaise exécution. Le paysage est isolé des ornements du fond, à la manière de ceux des vases de jardin, par une espèce d'auréole formée de stries de couleurs posées par lampées; mais ici ces lampées sont jaunes au lieu d'être blanches. 1751.

MONSIEUR CHARLES ROUSSEL AU CHATEAU DE CLERRE (*sic*). — Broc décoré de personnages, édifices, fleurs & insectes, de style chinois ancien, exécutés dans les couleurs ordinaires, avec l'emploi du violet en teinte plate. 1752.

LOUIS PARI. — Broc. Cartouche quadrilobé en avant, représentant, en camaïeu bleu, un St Louis en costume royal. Autour de la panse, fleurs polychromes au type de celles qui accompagnent le cornet, & de plus un oiseau. 1752.

JEAN DECAUX. — Assiettes au nombre de quatre, à fond de paysages & fabriques, les unes paraissant représenter des sites réels : un 1752.

manoir, une porte de ville; une autre, une compofition architecturale impoffible. Le tout en camaïeu bleu. Bordures polychromes à guirlandes & fleurettes de fantaifie d'une très-mauvaife exécution, femblables à ce que l'on trouve fur les affiettes de l'époque révolutionnaire. Le nom & la date font répétés fur chaque affiette, au-deffous du fujet.

(Collection de M. A. de Bellegarde.)

1753. PRÈS A BOIRE. — E'ST-IL MORT. — Broc portant fur fa face antérieure un payfage groffièrement exécuté en camaïeu bleu, &, fur le refte de la panfe, des motifs partie en broderie, partie quadrillés, également en bleu feul.

1753. TELLIÉ. — Broc à perforation tranfverfale, décoré, fur toute fa furface, d'oifeaux & de fleurs. Les oifeaux perchés fur une branche fe trouvent fur la face antérieure, les fleurs fur le refte du pourtour. Or, ces fleurs font exactement les mêmes, couleurs & deffin, que celles qui forment ordinairement le motif appelé *au cornet* ou *à la corne d'abondance*. Bonne exécution & bien réuffie. Couleurs éclatantes. Le nom & la date ci-deffus, contre l'ordinaire, font infcrits fous le pied & affez négligemment; d'où l'on pourrait induire, qu'au lieu d'indiquer le deftinataire, ce nom ferait celui de l'ouvrier peintre. En outre, aux deux côtés de l'attache de l'anfe, à la partie inférieure de la panfe, on trouve infcrites deux lettres A. T. qui paraiffent s'appliquer au deftinataire. Un ouvrier du nom de Tellier était peintre en faïence en 1748, chez Dionis, d'après l'enquête de 1757.

1753. PIERRE JACQUES GAZET. — Deux petites confoles ou fupports d'applique terminées par un mafque barbu, & garnies fur les côtés d'appendices détachés en forme d'anfes de vafe. On lit derrière chacune d'elles le nom & la date ci-deffus. Gazet eft le nom d'un mouleur. (V. ce nom, page 194.)

JEAN NICOLAS GODEFROI. — Broc avec un S[t] Nicolas dans un cartouche, genre rocaille & polychrome. Mauvaife exécution. 1754.

— Écuelle à bouillon, décorée de fleurs & de rameaux de l'époque de *la corne*, & préfentant au fond l'infcription : R. PÈRE DOMINIQUE. 1754.

(Collection de M. Alph. Affegond.)

— Broc anonyme préfentant la complète dégénérefcence des ornements dits de broderie, reproduits d'une manière très-lâche, mais avec des couleurs variées très-vives. 1755.

GENEVIÈVE PARIN. — Broc à broderie polychrome très-ordinaire. 1755.

GUIAUME BOURDET LANÉE 1756. — Broc. Décoration à pilaftres remplis d'une broderie polychrome très-lâche & encadrant des fleurons & rinceaux de même nature. Exécution groffière avec fleurs vivement coloriées. 1756.

CA[t]. 1757. — Sous un plat à barbe décoré d'un fujet érotico-burlefque. Entre le nom abrégé : CA[t] & la date 1757, on voit moulé en relief fous l'émail le figne Ↄ, qui eft évidemment la lettre G renverfée : ceci indique que cette lettre était gravée en creux au fond du moule, car un plat à barbe était néceffairement une pièce moulée. Cette marque était certainement une indication de propriété, puifqu'elle fe reproduifait forcément fur tous les exemplaires tirés, quel que fût l'ouvrier mouleur employé. 1757.

Le fujet repréfente une fcène affez lefte à quatre perfonnages. Une femme affife, à demi couchée fur le côté, s'apprête à recevoir un clyftère qui lui eft préfenté par un individu armé d'une feringue; devant elle fe tient une fervante portant un chandelier. Un jeune feigneur s'amufe à lutiner cette dernière en lui retrouffant fa jupe. L'exécution eft très-fine &

très-fpirituelle; l'expreffion du jeune feigneur & de la fervante qui fe défend eft très-malicieufement rendue.

(Collection de M. Alph. Affegond.)

1757. ALEXANDRE DESHORMEAUX. — Saladier décoré au centre d'une figure d'évêque, & fur la marge de petits bouquets de fleurettes d'une très-mauvaife exécution; le tout polychrome.

1758. LOUIS MOUARD. — Broc. Figure de St Louis, en camaïeu bleu, dans un médaillon ovale fur la panfe. Décoration fur le refte du pourtour en large broderie à pilaftres, réferves, &c., en quatre couleurs : bleu, rouge, jaune, vert. Très-médiocre exécution.

1758. — Plaque commémorative de la fonte des cloches de l'églife de St Sever. (V. page 250.)

1759. — Compotier à bords découpés, décoration polychrome, compofée de mafcarons, de vafes de fleurs & de détails quadrillés, genre dit *au carquois*. Cette pièce portait fur fon fond des fruits en relief qui ont difparu.

(Collection de M. P. Delaunay.)

1759. HILAIRE. — Compotier avec fujet à perfonnages occupant toute la furface. Un peintre, affis près d'une table, étreint amoureufement une dame affife auprès de lui, & lui met une main fur la gorge. Deux curieux fe montrent à la porte entr'ouverte. Au milieu de la chambre eft un portrait de femme fur un chevalet. On lit au deffous ces deux rimes :

En amour et en peinture,

On doit chercher le trait de la nature.

Exécution très-médiocre, couleurs fourdes, mauvais deffin. L'artifte a mis un foin prétentieux à rendre un plafond à caiffons & une tenture à bandes perpendiculaires ramagées.

L'infcription : Hilaire, 1759, placée au dos de la pièce, indique pour nous le nom du peintre.

(Collection de M. Alf. Baudry.)

FRANÇOIS MASON. — Broc décoré *à la corne*. 1759.

JEAN DOURNELLE. — Broc décoré de fleurs & d'une corne d'abondance. Belle exécution & belle réuffite. Couleurs vives. 1759.

FRANÇOIS JOLY. — Broc décoré de pilaftres avec rempliffage de broderie lâche & de guirlandes polychromes. 1759.

THOMAS MOUCHARD. — Plat long à grandes fleurs, telles que tulipes, rofes, &c., difpofées à l'imitation des types de la faïence de Strafbourg; mais exécutées avec des couleurs violentes & groffièrement appliquées. En outre, mauvaife réuffite, émail de fond d'un vert cuivreux intenfe, & déformation de la pièce. L'infcription ci-deffus fe lit vers le bord du plat, à la face fupérieure, & paraît être le nom du peintre; d'autant plus qu'un Thomas Mouchard était peintre en faïence chez Pierre Mouchard, fabricant, en 1756 & 1757. (Voir ces noms, pages 149 & 203.) 1760.

JEAN DECAUX. — Broc décoré d'un fujet polychrome genre Watteau. Trois galants ferrent de près une femme affife fur un tertre; un manant, chargé d'une hotte d'où s'échappe un poulet, les regarde faire. 1760.

(Mufée céramique de Rouen.)

ANNE PADELOU. — Soupière ronde au décor caractériftique de fleurs ifolées, tout à fait femblable à celui de l'affiette reproduite pl. LVII, 2. 1761.

(Collection de M. Gve Gouellain.)

CATHERINE CATEL. — Broc à col étranglé, décoré en avant d'un grand cartouche 1761.

rocaille, renfermant une Ste Catherine avec tous ses attributs. Sur le pourtour, des rocailles donnant naiſſance à des fleurs imitant le naturel. Le tout peint à groſſes couleurs, parmi leſquelles beaucoup de rouge très-éclatant à l'aide d'un vernis ſuperficiel vitrifié. Sous le pied, on trouve gravé en creux le nom du mouleur, Noyon.

1762. MATTHIEU RÉTU. — Broc. Dans un cartouche rocaille polychrome, St Matthieu repréſenté écrivant ſur une eſpèce d'autel, avec ſon ange à côté de lui; le tout en camaïeu bleu. Sur le reſte de la panſe, grandes fleurs, tulipes & roſes à l'imitation de Straſbourg, mais avec les couleurs rouennaiſes.

1762. JACQUES BOULANGÉ. — Broc décoré d'un St Jacques, dans un cartouche en avant, & ſur les côtés de deux cornets.

1763. ÉTIENNE BARBÉ. — Broc préſentant dans ſa panſe une quadruple perforation, décoré de motifs rocaille, d'inſectes, d'oiſeaux, de fleurs, &c., d'une coloration vive, brillante & bien nuancée.

(Muſée céramique de Rouen.)

Il y a eu des Barbé père & fils, peintres en faïence, à Rouen, en 1757. Je ferais donc porté à croire que cette belle cruche était un chef-d'œuvre que l'artiſte de ce nom avait fait pour lui-même. Effectivement, Étienne Barbé, peintre en faïence, travaillait, en juin 1757, dans la manufacture de Guillaume Heugue. Dans la même fabrique travaillait en même temps Barbé l'aîné, ſans doute frère d'Étienne Barbé.

1763. MADELENNE DEHAYE. — Broc à perforation ſimple & ayant, en outre, ſon anſe parcourue par un canal terminé en haut par un biberon qui permet d'aſpirer le liquide du fond du vaſe. Décoration compoſée d'un cartouche rocaille polychrome, dans lequel eſt repréſentée *Madeleine en prière*, en camaïeu bleu, avec vêtements chargés de jaune. Sur les deux côtés,

deux cornets à fleurs; exécution des cornets excellente, deſſin de la figure très-médiocre.

CATHERINE AUBÉ. — Broc. Cartouche rocaille renfermant une figure de Ste Catherine en pied & en camaïeu bleu. Entourage de fleurs polychromes. Très-médiocre exécution. 1763.

JEAN LE CŒUR. — Broc. Décoration en broderie de ſtyle dit de tranſition. 1764.

GEAN PIERRE DELAMARE (*ſic*). — Broc. Sujet principal : la figure de St Jean. Décoration en broderie dite de tranſition. 1764.

— Broc ſans nom de deſtinataire, mais décoré en broderie polychrome, dite de tranſition. 1765.

JEAN BOURGEOIS. — Broc décoré de pilaſtres, guirlandes & broderie polychrome. 1765.

GUILLAUME CINSAULIEU. — Broc. Dans un cartouche quadrilobé, figure de St Guillaume, caſqué, en robe de religieux & le bourdon à la main, en camaïeu bleu. Au pourtour, décor compoſé de pilaſtres remplis de broderie polychrome. 1765.

— Plaque rectangulaire deſtinée à former le deſſus d'une table à jeu, & figurant un damier à caſes blanches & bleues; aux deux extrémités, dans une large rainure pour placer les pions, des motifs *à la corne* largement exécutés, avec la date de 7bre 1765 & les initiales R. D. 1765.

(Muſée de Bernay.)

JACQUE LECOQ. — Broc décoré ſur la panſe de trois cartouches à quatre lobes, encadrant de petites fabriques en bleu. Tous les intervalles ſont remplis de broderie polychrome. Exécution paſſable. 1766.

PHILIPPE DELESTRE. — Broc décoré de broderie & de guirlandes polychromes très-lâches. 1766.

1766. W. — D. — Grand épi de faitage en quatre pièces. Décor bleu à guirlandes, travail fommaire plutôt que groffier, pour produire de l'effet à diftance. La date & les monogrammes font répétés deux fois fur deux pièces différentes. Le premier monogramme eft celui de Levavaffeur, fur les bâtiments de l'ancienne fabrique duquel il a été trouvé; le fecond eft probablement celui du peintre.

(Mufée céramique de Rouen.)

1768. JEAN BAPTISTE CEJOURNÉE. — Broc. Décoration polychrome en broderie dégénérée.

1768. AMBROISE JODAIN. — Broc. Dans un cartouche rocaille, S[t] Ambroife, debout au milieu d'un payfage dont le fond eft une ville, en camaïeu bleu; le refte couvert de fleurs polychromes. Deffin étudié.

1768. LOUIS DU MOUCHEL. — Broc. Décoration à compartiments & pilaftres remplis de motifs de broderie, tant fur réferve que fur fond, exécutée en polychromie un peu lâche, mais rappelant les bons modèles du commencement du fiècle. Facture médiocre.

1768. — Cartel porte-montre, de forme élégante, avec décor polychrome de ftyle rocaille très-accentué; à la partie antérieure, un médaillon en camaïeu bleu, repréfentant un payfage avec rivière dans le fond & pont au premier plan. Jolie pièce; date au revers.

(Collection de M. G[ve] Gouellain.)

1768. M[me] LAQUERRIÈRE. — Pot à l'eau, décoré d'oifeaux & de fleurs dans le ftyle rocaille, avec un cartouche central renfermant un payfage en camaïeu bleu. Pièce intéreffante par fa décoration polychrome, fon exécution foignée & le nom rouennais qu'elle porte.

(Collection de M. Dulac de Fugères, à Bernay.)

1769. JEAN CHVALIER (*fic*). — MARIE MARGUERITE DEVERGNE. — Broc portant au milieu d'un cartouche rocaille multicolore, d'un côté, S[t] Jean-Baptifte; de l'autre, la Vierge avec l'Enfant Jéfus : le tout en camaïeu bleu.

PIERRE CORNU. — Broc. Décoration 1769.
en broderie dégénérée, réminifcence informe des belles époques, tout en bleu. Mauvaife exécution. Emploi des guirlandes de fleurs & de cartouches quadrillés à l'intérieur.

JEAN BAPTISTE FLEURY. — MARIE 1769.
ANNE CAVELIER. — Broc décoré fur la panfe de trois quatre feuilles; deux latérales, une en arrière. Dans l'une, S[t] Jean-Baptifte; dans l'autre, S[te] Anne inftruifant la Vierge; le tout en camaïeu bleu. Sur le refte de la panfe, broderie polychrome d'une affez bonne exécution.

(Collection de M. Alph. Maze, à Paris.)

Cette pièce paraît beaucoup plus ancienne que fa date; elle eft un exemple de la perfiftance des types de décoration.

CHATERINE LE FORT (*fic*). — Saladier 1769.
forme carrée, arrondie aux angles. Au fond, grande figure de S[te] Catherine, polychrome & vivement colorée de jaune & de noir violacé; autour, cartouche rocaille & fleurs au cornet.

(Mufée de Bernay.)

PIERRE PIGERRE. — Cruche ornée de 1770.
trois cartouches renfermant des payfages & des édifices en camaïeu vert.

JACQUE DUCHAINE. — Broc. Car- 1771.
touche central offrant une figure de S[t] Jacques dans un payfage. Broderie dégénérée polychrome; exécution très-commune.

CELLERIN AVICE. — Broc décoré de trois 1771.
cartouches quadrilobés, remplis de payfages en bleu affez fin. Tout le refte eft couvert de fleurs au type de celles dites *au cornet*, fur fond bleu intenfe. Anfe barbouillée de vert. Rien de blanc

1772—1774.

dans la pièce, ſi ce n'eſt le fond des payſages. Réſultat : décoration d'un vigoureux effet.

1772. MARGUERITE MOARD. — Broc décoré ſur l'avant d'un cartouche quadrilobé, dans lequel figure une Ste Marguerite en camaïeu bleu; le reſte eſt couvert de broderie polychrome. Exécution paſſable.

1772. THÉRÈSE CRAMPON. — Grand broc décoré *au cornet*. Exécution lourde & brutale.

1773. ANDRÉ HÉDOUIN. — Broc. Style de tranſition, décor lâché.

1773. MICHEL HEROULT. — Broc décoré d'un St Michel terraſſant le démon, en camaïeu bleu rehauſſé de couleurs, dans un grand cartouche quadrilobé; le reſte de la panſe eſt orné de broderie lâche & de fleurs.

1773. CHARLES FRANÇOIS FOURAY. — Plat à barbe décoré au fond d'un St Charles Borromée à mi-corps & de profil, dans un payſage, & en adoration devant un crucifix, au pied duquel un livre ouvert préſente une prière inſcrite ſur ſes deux feuillets. Coloration polychrome vigoureuſe; emploi aſſez abondant du violet de manganèſe. Au pourtour du plat, cornet & fleurs appropriées. Sous le plat ſont gravées en creux dans la pâte les trois lettres VLI, que nous croyons indiquer la marque du moule, & probablement ſe rapporter au nom du fabricant de Villerai.

(Muſée céramique de Rouen.)

1774. SIMON SAMSON. — Broc. Décoration *à la corne;* couleurs très-vives. Marque ſous le pied : D. (Très-probablement Dieul.)

1774. JACQUE DIEULOIS. — Fleurs polychromes très-groſſières; genre de la dernière décadence.

1774—1776.

— Salière à couvercle de forme rocaille; le couvercle a un petit fruit pour bouton. 1774.

(Muſée céramique de Rouen.)

J. B. DELAMARE. — Grande cruche décorée d'oiſeaux, papillons, fleurs & payſages, remarquable par l'emploi de la couleur roſe, caractériſtique de la fabrique de Levavaſſeur. — Au revers eſt écrit le nom ci-deſſus. C'eſt le nom du peintre cité dans notre nomenclature, page 190. 1774.

(Collection de M. Adée Baudouin, à Rouen.)

THOMAS PANIÉ. — Broc. Décoration conſiſtant en broderie entremêlée de guirlandes de fleurs d'une exécution très-groſſière. 1774.

CLAUDE DIEPPEDALE. — Aſſiette à petite bordure bleue, de travail ordinaire, portant en ſon centre, inſcrits en roue, le nom & la date ci-deſſus. Ce nom, tout à fait rouennais, ſe trouve notamment cité pluſieurs fois dans le procès Ambroiſe Petit. (Voir *Pièces juſtificatives, I,* page 351 & ſuiv.) 1775.

(Collection de M. Alph. Aſſegond.)

JACQUES CÉCILLE. — Broc. Dans un cartouche, St Jacques le Pèlerin liſant dans un livre. Fonds camaïeu bleu, rehauſſé d'un peu de coloration polychrome. Ornementation très-lâche, rappelant les types de broderie ſur réſerves & ſur fond polychrome. 1775.

ROSE LEGALE FEMME LE FRANÇOIS. — Broc. Cartouche quadrilobé, dans lequel la figure de Ste Roſe en camaïeu, déſignée par ſon nom inſcrit au-deſſous d'elle. Rempliſſage groſſier de broderie polychrome. 1775.

JEAN BAPTISTE OMONTS. — Broc décoré de fleurs polychromes dans le genre de celles qui accompagnent l'ornementation *à la corne*. Exécution très-lâchée. 1776.

1776—1778.

1776. JEAN DAGNET. — Deux affiettes au fond defquelles eft repréfenté un S[t] Jean tenant une croix & ayant auprès de lui un agneau; le tout en camaïeu bleu d'un deffin des plus médiocres. Bordure très-étroite & fans intérêt.

1777. SIMON NICOLAS HOSLIER. — MARIE ANNE QUIBEL. — Broc portant dans un cartouche, en ftyle dit de tranfition multicolore, d'un côté S[t] Nicolas, de l'autre S[te] Anne inftruifant la Vierge.

1777. SŒUR ESTHER FRIGARD LA JEUNE. — Écuelle couverte, décorée à l'extérieur & au fond de la coupe de bouquets, rofes, tulipes, hyacinthes, œillets, &c.; couleurs vives, exécution affez foignée, analogue à certaines pièces fignées de Dieul. Sur le couvercle, branche de pommier en relief avec une petite pomme pour bouton.

(Mufée céramique de Rouen.)

1777. JEAN DE HAÏE. — Broc. Sous le pied, on trouve gravés en creux dans la terre molle les mots fuivants : FECIT PETRUS MASSE, ETC. ANO 1777. Décoration confiftant en un cartouche rocaille polychrome, dans lequel eft repréfenté le jeune S[t] Jean avec un agneau, partie en camaïeu bleu, partie polychrome. Sur le refte de la panfe, rocailles, fleurs & oifeaux. Mauvais deffin, médiocre exécution.

Quel eft ce Maffe, qui fe déclare l'auteur de cette cruche? Eft-ce le mouleur, eft-ce le peintre? Il femble que ce devrait être le premier, puifque lui feul était à même de graver fon nom fur la terre molle, le peintre ne la recevant que déjà cuite. (Voir ce nom, p. 201.)

1778. M[d] ADÉLAIDE HALVENT. — Encrier ou plutôt écritoire de forme chantournée, décoré fur fes angles de motifs rocaille en relief. Décoration polychrome de couleurs vives & bien fondues. Le devant était pourvu d'un tiroir qui a difparu.

1778—1779.

La deftinataire de l'encrier eft évidemment Marie-Anne-Marguerite-Adélaïde Halavent, qui époufa, le 3 décembre 1778, Marie-Thomas-Philémon Levavaffeur, manufacturier en faïence, rue Toufvents.

D'après la date de 1778, infcrite fur cette pièce, & l'époque du mariage, on peut induire que c'était un cadeau galant fait par Ph. Levavaffeur à fa future, quelques mois feulement avant leur union.

— Broc décoré, dans le genre de Saxe, d'un 1778. femis de fleurs & de bouquets. Dans un cartouche de ftyle rocaille, S[t] Martin partageant fon manteau en faveur d'un mendiant. A la partie poftérieure, un petit autel de forme antique, furmonté d'un chiffre embrouillé où l'on diftingue cependant un M, initiale du nom de Martin, indiqué par le fujet. Au-deffous, fur une bandelette ou liftel ondulé, & en caractères curfifs, cette infcription :

DÉDIÉ ET PRÉSENTÉ POUR LE JOUR DE SA FÊTE PAR SON TRÈS HUMBLE SERVITEUR ET NEVEU CHAPELLE. A ROUEN, CE 4 NOVEMBRE 1778.

MAGDELAINE DEGOIT. — Broc décoré 1778. de pilaftres remplis de broderie, de guirlandes & autres ornements polychromes.

PIERRE DUCHEMIN. — Affiettes déco- 1778. rées d'une large bordure polychrome, compofée de cartouches rocaille, de fleurs, &, au fond, d'un fujet galant repréfentant un patineur agenouillé, ajuftant des patins à une dame affife fur un tertre dans un payfage.

(Collection de M. A. de Bellegarde.)

THOMAS RABARDY. — Broc. Décoration 1779. de fleurs polychromes naiffant d'une efpèce de cartouche rocaille, placé au centre, & renfermant un femblant de payfage. Exécution des plus groffières.

1779—1780.

1779. MODELÉ PAR HENRY. — Très-grand pied ou ſupport de croix en terre rougeâtre, verniſſée d'une couverte tranſparente & avec parties coloriées, chargé des attributs de la Paſſion & de divers emblèmes, tels que l'écuſſon royal, &c. Eſpèce de chef-d'œuvre de proportions tout à fait inuſitées & qui fournit un exemple daté de l'emploi du ſimple verniſſage deſtiné à laiſſer tranſparaître la couleur de la terre. (Voir page 196.)

1779. FAITTE PAR LOUIS CORNU LE 6 AOUT 1779, A ROUEN, CHEZ M. LEVAVASSEUR. — Sous un broc à col étranglé, de forme aſſez élégante, décoré de fleurs à tiges flexueuſes polychromes, type de convention. Émail verdâtre, exécution ordinaire. (Voir ce nom, page 188.)

1779. M. MARY CURÉ. — Broc à décor polychrome, traverſé intérieurement d'un cylindre à opercules découpés. Cette pièce a été vue dans le voiſinage de St Pierre-ſur-Dives, & on a conſervé, dans le pays, le ſouvenir que ce fut un cadeau fait par des paroiſſiens à leur curé.

1780. NOD^r^ DE CACLON (pour d'Ecaquelon). P. P. T. — Broc décoré de deux compartiments en broderie très-lâche, polychrome, formant pilaſtres; le compartiment antérieur préſente une eſpèce de payſage en camaïeu bleu, dans lequel eſt un château & à côté une égliſe. Dans un bandeau inférieur, on lit ces quatre déteſtables vers, dont l'orthographe eſt abſente de même que le goût :

> JAIME LE VIN ET MA METRES
> PEUR DOUBLIER SA TENDRESSE
> JE LADORE QUAN JE SUI SOUTS
> SON NON EST ÉCRIT SIDSOUTS.

Et, quand on retourne la cruche, on trouve, ſous le pied, écrite en groſſes lettres & malheureuſement en trop bonne orthographe, cette maligne apoſtrophe : FOUTRE DES CURIEUX.

1780—1781.

— Écuelle à bouillon, décorée ſur ſon pourtour extérieur de motifs rocaille. Au fond, une ſainte en prière, & l'inſcription CATHERINE NOYON, FEMME JARDINET. L'un & l'autre de ces noms figurent dans notre nomenclature des peintres, pages 197 & 205. 1780.

(Collection de M. Ch. Benner, à Darnétal.)

A MA DAME POULAIN. — Sur un pied de croix en terre rougeâtre, verniſſée d'une couverte tranſparente avec reliefs décorés d'émaux colorés. Cette pièce fixe l'époque de tous ces médaillons, figures, groupes du même genre, où l'on a tenté de tirer parti de la couleur naturelle de la terre. 1780.

ANTOINE REMI RAULT. — Broc décoré de trois quatre feuilles remplis par des payſages en camaïeu bleu. Le reſte du décor en broderie lâche polychrome. 1780.

(Collection de M. A. Loiſel, à la Rivière-Thibouville.)

JANNE COUSIN. — Broc. Décoration à pilaſtres & guirlandes polychromes. Émail très-blanc; exécution commune. 1780.

LAURENT FAUVELLE. — Inſcription & date gravées en creux derrière un médaillon du Chriſt, colorié & verniſſé ſur terre rougeâtre ſervant de fond. (Voir page 193.) 1780.

MARIE ANNE ANCEL. — Broc avec le ſujet de la Vierge & Ste Anne, au milieu d'un entourage de fleurs multicolores. 1781.

MARIE ELISABETH BOUTEL. — Broc. Décoration compoſée de rameaux & fleurs partant d'un centre unique. Couleurs employées : bleu, vert, jaune, rouge. 1781.

ANDRÉ COCAGNE. — Broc à trois cartouches quadrilobés décorant la panſe. St André en croix dans celui du devant, payſages 1781.

dans les deux autres. Broderie très-lâche ſur réſerves entre les compartiments; décoration polychrome, très-médiocre exécution.

1781. MORLAIT LE JEUNE. — Signature dans la pâte d'un Chriſt avec ſon pied, décoré de la manière la plus groſſière, en eſſayant de ſuperpoſer des émaux; du rouge, par exemple, ſur du bleu, & en fondant le tout enſemble. Ce nom de Morlait, gravé dans la pâte, doit être le nom du mouleur. En effet, il figure dans notre nomenclature à ce titre, page 203. Il eſt probable que c'eſt lui qui a voulu tenter, nonobſtant ſon ignorance de l'emploi des émaux, la décoration de ce Chriſt dont le modèle eſt paſſable.

1782. FRANÇOIS St MARTIN. — Broc. Décoration formée de pluſieurs cartouches rocaille, reliés entre eux & vivement coloriés.

1782. JEAN B^te DUBOC. — Broc. Cartouche antérieur repréſentant un St Jean-Baptiſte; deux cartouches latéraux renfermant des édifices, le tout en camaïeu bleu. Décoration polychrome, tenant encore de la broderie dégénérée, avec rempliſſage en quadrillés rouges. Mauvaiſe exécution, couleurs vives & dures.

1782. JULIE LE ROUX. — Broc. Décor ſtyle rocaille, ornements du genre dit *à la corne*. Dans le cartouche central une ſainte en extaſe, à genoux devant un autel ſur lequel eſt écrit : MON CEUR VOLLE VERRE LE CIEL. Sous le fond & dans la pâte on lit : SIMON ANCEL FILS. C'eſt, à n'en pas douter, le nom du mouleur cité page 182. L'anſe eſt en forme de volute.

(Collection de M. G^ve Gouellain.)

1783. FRANÇOIS GOUJON. — Broc de forme très-élégante, à col étranglé, décoré en avant d'un cartouche rocaille polychrome renfermant pour ſujet St François en prière, en camaïeu bleu, rehauſſé d'un peu de jaune, d'une très-médiocre exécution. Le reſte de la panſe eſt décoré

de fleurs tenant tout à la fois du type *au cornet* & du genre Saxe. Sous le pied, on lit gravé dans la terre molle, à la pointe : FAIT PAR MOI GABRIEL ANTOINE DELISLE. 1783. (Voir page 190.)

MARIE ELIZABETH MARCHAND. — 1783. Écuelle couverte, décorée au pourtour extérieur & ſur le couvercle d'un motif polychrome *à la corne*. Dans le fond de la coupe, deux cœurs enflammés percés d'une flèche; au centre du couvercle, un fruit avec branches & feuilles détachées.

Les deux cœurs enflammés paraiſſent indiquer que l'écuelle ſe donnait en préſent, auſſi bien à l'occaſion des fiançailles que des couches d'une femme.

PIERRE FÉLIX VICTOR L'HOMME.— 1783. Broc. Cartouches quadrilobés en avant & en arrière; dans l'un & l'autre, des payſages; entre les deux, broderie ſur réſerve très-lâche & très-groſſière; le tout polychrome.

FRANÇOIS GILOTIN. — Broc. Au centre, 1783. St François en robe violette, à genoux, tenant un crucifix, & liſant au milieu d'une plaine ou d'un déſert. Pour encadrement, de ſveltes rinceaux mêlés de treillis, de chimères, de fleurettes & de conques harmonieuſement coloriés.

(Deſcription communiquée par M. A. Milet, chef de la fabrication à la manufacture de Sèvres.)

M. Milet remarque ingénieuſement que ce ſont mêmes couleurs, mêmes tons & preſque mêmes motifs que dans le broc de 1746, au nom de MAGDELÊNE COTTAIS, & que ces deux brocs, que près d'un demi-ſiècle ſépare, préſentent toute la marche que les arts décoratifs ont dû parcourir dans la céramique rouennaiſe. Ainſi, l'un montre une touche auſſi vigoureuſe dans le deſſin & dans la coloration, que l'autre de recherche & d'afféterie dans ſon exécution, charmante du reſte.

1783—1786.

1783. MARTIN LAFLEUR. — Broc décoré en avant d'un cartouche à quatre lobes, dans lequel eſt repréſenté St Martin, en camaïeu bleu; le reſte de la panſe eſt couvert de broderie lâche polychrome.

1783. MICHEL MONIQUE LA ROSE. — Broc. En avant, dans un cartouche de ſtyle rocaille, d'un deſſin maigre, la figure de St Michel terraſſant le démon & le précipitant dans l'abîme au milieu de rocs enflammés. Sujet exécuté en polychromie, ainſi que les ornements du reſte de la panſe, compoſés de petites guirlandes de fleurs ſuſpendues à quelques rinceaux.

1784. JEAN BAPTISTE BAILLEUL. — Broc; groſſe broderie polychrome à pilaſtres & compartiments.

1784. NICOLAS DUCROQ. — Broc décoré de trois bouquets de fleurs polychromes. Émail de fond blanc jaunâtre.

1784. GUILLAUME FLIPE. — Broc décoré en avant d'un cartouche quadrilobé, d'ancien ſtyle, contenant un payſage; de chaque côté, un œillet & quelques fleurettes. Émail d'une aſſez grande blancheur.

1785. THOMAS GUILLOT. — Broc. Décoration conſiſtant en cartouches de broderie polychrome entourant des payſages. Les ornements ſont ſemblables à ceux que l'on rencontre ſur d'autres ſpécimens d'une époque beaucoup plus ancienne; ce qui témoigne de la perſiſtance des types.

1786. MAGde ELISABETH MOULIN. — Grand ſaladier à bords découpés, orné à l'intérieur d'une groſſe guirlande de fleurs polychromes, relevée par des torſades terminées par des glands; ſyſtème de décoration fréquent ſur des pots à l'eau, des fontaines d'applique & leurs cuvettes. Au centre de cette pièce, très-ſoignée pour l'époque, eſt un cartouche ovale, ſupporté par

1786—1787.

deux lévriers, qui renferme les noms & la date ci-deſſus.

(Collection de M. Gve Gouellain.)

LAURENT FAUVELLE (*ſic*). — Ce nom 1786.
eſt répété quatre fois derrière deux paires de médaillons ovales repréſentant la tête du Chriſt & celle de la Vierge : l'une en terre roſâtre, verniſſée & coloriée; l'autre en terre preſque blanche ou plutôt blanc gris & émaillée de blanc, ſans application de couleurs. Les inſcriptions de nom & de date ſont gravées au revers dans la pâte.

CATHERINE DILAIS. — Broc décoré de 1786.
fleurs de la plus infime exécution, couleurs ternes & mates. Dernier terme de la décadence ou de l'exécution la plus commune.

LAURENT FAUVEL. — Sur deux petites 1786.
conſoles d'applique. Ce nom & cette date, gravés dans la terre, indiquent plutôt le nom de l'artiſte que celui du deſtinataire. Faïence du genre de celles attribuées à la fabrique de De la Mettairie, à fond de couleur roſâtre, obtenu par la nuance de la terre apparente à travers une couverte vitreuſe. Décoration en filets bleus, & rechampis diverſement coloriés.

F. LANGLOIS. — Broc. Décoration poly- 1786.
chrome, en rouge, vert, jaune & bleu foncé. Sur la partie antérieure & poſtérieure de la panſe, dans un cartouche quadrilobé, un petit payſage en camaïeu bleu très-pâle, repréſentant des villes fortifiées; rempliſſage en broderie groſſière ſur fond bleu; exécution déteſtable.

FRANSOIE VIDY. — Broc. Dans un car- 1787.
touche rocaille polychrome, une ſainte accompagnée d'un ange, en camaïeu bleu. A l'extérieur, deux cornets s'étalent ſur la panſe.

ANNE BLANCHARD. — Broc décoré en 1787.
avant d'un cartouche quadrilobé, renfermant

un S[t] Nicolas, & pour le reſte, de broderie polychrome. Exécution groſſière.

1788. PIERRE CHRÉTIEN. — Broc. Cartouche renfermant la figure de S[t] Pierre. Décoration du pourtour de la panſe en fleurs polychromes. Très-mauvaiſe exécution.

1788. JEAN BAPTISTE VERNIER. — Broc décoré de fleurs dans le genre de Saxe; exécution très-ordinaire. Le poſſeſſeur de ce broc, qui le tient de famille, a conſervé le ſouvenir traditionnel qu'il a été exécuté par un nommé Sureillot (Séreuillot?) peintre en faïence, demeurant à S[t] Sever. (Voir ce nom, page 209.)

1789. CHARLES GUILLOIS. — Broc. Décoration *à la corne.*

1789. NICOLAS CAUCHIS. — Broc élégamment galbé, à fond d'émail blanc crêmeux, mais ſans fineſſe, décoré d'un ſemis de fleurs de convention polychromes, à couleurs lourdes & ſèches.

1789. GUILLEAUME LE BOVLENGER. — Broc couvert d'une décoration de fleurettes & feuilles ſemées d'une manière uniforme, dans le genre appelé perſillage; le tout en bleu, excepté, au milieu de ce rempliſſage, quelques inſectes coloriés. Exécution très-groſſière, mais paraiſſant beaucoup plus ancienne que ſa date. Il en eſt de même des caractères de l'inſcription. C'eſt évidemment l'œuvre d'un vieillard, qui avait conſervé les habitudes & le faire de ſa jeuneſſe.

1790. — Pied de croix portant au revers un monogramme, formé de deux P entrelacés avec un C, & la date de 1790. Ce monogramme eſt peint par-deſſus une autre date de 1789, tracée en creux dans la pâte. On lit également dans la pâte la mention : Fait par Pierre Omont. A la partie antérieure eſt figurée, en camaïeu bleu, avec les chairs rehauſſées de rouge, *la Naiſſance*

de la Vierge, inſpirée d'une ancienne gravure. Sur l'un des côtés, *le Repentir de ſaint Pierre;* ſur l'autre, *la Vierge & l'Enfant.* (Voir page 336.)

(Collection de M. l'abbé Colas.)

PIERRE POTEL. — Broc décoré antérieurement ſur ſa panſe d'un cartouche renfermant un S[t] Pierre agenouillé, en camaïeu bleu, & ſur la face poſtérieure de fleurs polychromes, de feſtons entourant le cartouche, &c. Exécution paſſable. 1790.

PIERRE LANGLAIS. — Broc à col étranglé, décoré ſur ſa panſe, au milieu, d'un cartouche rocaille à conques, renfermant un S[t] Pierre agenouillé, en camaïeu bleu, avec quelques touches de rouge dans les chairs & ſur le coq placé auprès de lui. Sur les côtés & le derrière de la panſe, fleurs & inſectes ſemblables à ceux du type *au cornet.* Exécution de la figure paſſable. 1790.

PIERRE GAZET. — Broc. S[t] Pierre avec ſon coq dans un cartouche rocaille; ſur la panſe, fleurs à l'imitation de Straſbourg; le tout polychrome. 1790.

PIERRE HÉDIN. — Broc. En avant, dans un cartouche rocaille étoffé, S[t] Pierre agenouillé, en prières, au milieu d'un payſage. Sur la panſe, d'un côté, fleurs *au cornet;* de l'autre, groupe de fruits parmi leſquels une grappe de raiſin en violet. Le tout polychrome; deſſin indiqué par un trait noir vigoureux; couleurs du ſujet principal aſſez pâles; chairs modelées en rouge. 1790.

LE FRANCOIS. — Broc décoré d'un cartouche genre rocaille, portant au centre un S[t] François en prière. L'émail de cette cruche eſt blanc laiteux, & le bleu eſt un peu fondu dans l'émail; les autres couleurs ſont le jaune, le vert, le rouge, le noir. Le rouge eſt vif, mais mat, faute de fondant ſuffiſant. En ſomme, la 1791.

1792—1799.

décoration de cette pièce eſt ſingulière pour ſon époque : on la croirait volontiers de 30 ou 40 ans antérieure. Enſuite, l'émail blanc laiteux diffère complétement de celui qu'on trouve ordinairement ſur les pièces de fabrication rouennaiſe à cette époque

1792. LOUIS DANRGEVILLE (*ſic*). — Broc à tube perforant, diſpoſé en travers de la panſe & s'ouvrant à l'extérieur par deux diſques découpés. Décoration compoſée de guirlandes, du point d'attache deſquelles deſcendent des glands. Exécution des plus communes, d'un effet très-maigre, en jaune, rouge, bleu & vert. Décadence complète.

1793. CLÉMENT VIMBERT DIT FONTAINE SOUS LE BOS PAROISSE SAINTE CROIX A BERNAY. — Aſſiette avec cette inſcription & cette date en noir, ſur le bord; au centre, une bannette en bleu cerclé de noir, & un motif décoratif largement exécuté.

(Collection de M. Alph. Aſſegond.)

1793. JOSEPH CARLET : L'AN 2ème DE LA RÉPUBLIQUE. — Broc. Sur la panſe, un faiſceau entouré de rubans tricolores, ſurmonté d'un bonnet rouge & accompagné de deux drapeaux tricolores. Le tout eſt entouré de deux branches formant couronne. Couleurs vives & bien réuſſies : très-médiocre exécution.

1796. LE TELLIER. — Gravé en creux, à la pointe, dans la terre molle, ſous une petite chienne couchée, en faïence blanche, entourée de pluſieurs petits chiens, d'un aſſez bon modelé. La ſeule couleur décorative employée eſt le noir, pour les oreilles, les taches du poil & autres menus détails.

(Muſée céramique de Rouen.)

1799. AMAND LEGENDRE. — Conſole ou ſupport de forme rocaille, ſe terminant en bas par un

1799—1808.

gros vignot, & préſentant au milieu un cartouche dont on a tiré parti pour y peindre un cadran horaire. Joli modèle, évidemment plus ancien que ſa date, mais coloré de la manière la plus groſſière, avec des émaux à teintes ſalies & mal préparés. Le nom & la date ſont gravés au revers dans la pâte molle, ce qui indique que c'eſt celui du mouleur. (Voir la nomenclature des noms d'artiſtes, page 199.)

— Deux petites conſoles à maſcarons, en biſcuit colorié, genre des médaillons du Chriſt. 1799.

PIERRE FLEURY. — Broc à col étranglé. 1800.
Sur la panſe, cartouche rocaille dans lequel eſt un St Pierre en prières. Le reſte eſt décoré de fleurs au type de celles qui accompagnent le cornet. Émail aſſez blanc; mais déteſtable exécution & réuſſite auſſi mauvaiſe.

NOYON.— Broc. Cartouche central de ſtyle 1801.
rocaille encadrant un payſage; ſur le reſte de la panſe, bouquets de fleurs. Médiocre exécution, réuſſite des couleurs abſolument manquée.

BRUNO MOUTON. — Broc. Figure de 1804.
St Bruno dans un cartouche rocaille menu & étriqué; de chaque côté, deux bouquets genre Straſbourg ou Marſeille.

JEAN CECILE. — Broc de mauvaiſe forme, 1807.
à émail aſſez blanc, décoré de trois maigres bouquets où le vert & le rouge dominent; mais le vert eſt ſale & le rouge virant au brun. Exécution déteſtable.

BARBE CATHERINE BOURNISIEN.— 1808.
Petite ſoupière à deux anſes, avec ſon couvercle & ſon plateau; forme imitée de celles de l'époque de Louis XVI. La décoration conſiſte en bouquets de roſes. Trois couleurs ſeulement ont été employées : un bleu ſale & granuleux fondu dans l'émail du fond, un jaune à peine

1808—1815.

fenfible & un rouge brun foncé. Le jaune & le bleu ne fe font point mêlés pour faire du vert, de forte qüe les bouquets font réellement en camaïeu bleu. L'émail blanc du fond eft beau; mais l'effai de décoration annonce le dernier degré de la décadence & la fin de la fabrication artiftique, au-delà de laquelle nous ne voulons pas continuer ces notes.

1808. FLORENTIN BRACHIGNY. — Broc décoré de fleurs polychromes : tulipes, rofes, convolvulus, &c., imitant tant bien que mal le naturel, fur un émail verdâtre. Le tout analogue aux plats & affiettes dits *genre Strafbourg.*

1810. MICHEL FAUVEL. — Broc décoré d'un cartouche central, en violet de manganèfe, renfermant un S[t] Michel enchaînant le démon; fleurs & branchages polychromes.

(Mufée céramique de Rouen.)

1815. JACQUES LEVASSEUR. — Broc à col étranglé & élégamment galbé. Décor formé de feftons en cordelettes ou torfades, d'où pendent des glands; au deffous, quelques bouquets de fleurettes.

1815.

BAPTISTE PELLETIER. — Broc à col étranglé, préfentant, dans un cartouche rocaille, une figure de S[t] Jean-Baptifte; fur la panfe, fleurs polychromes, à émaux parfondus fur fond d'émail très-blanc. 1815.

Nous avons, à cette date, arrêté nos defcriptions, parce qu'il ne nous eft plus venu entre les mains de pièces remarquables, & que, pour nous, l'*Hiftoire de la faïence de Rouen* fe termine avec la dégénérefcence du goût & la décadence de l'art.

Mais avant de terminer nous citerons encore, à la date du 31 décembre 1740, la plaque commémorative d'une inondation, placée dans une maifon de Rouen, rue Pavée, n° 14, & qui porte l'infcription fuivante :

Par un débordement insigne
L'eau a monté a cette ligne.





TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE TROISIÈME.

CHAPITRE QUATRIÈME.

CHAPITRE CINQUIÈME.

CHAPITRE SIXIÈME.

CHAPITRE SEPTIÈME.

CHAPITRE HUITIÈME.

CHAPITRE NEUVIÈME.

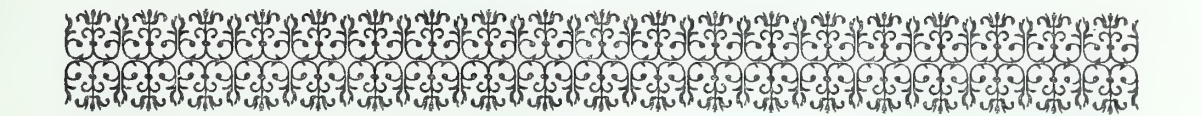
CHAPITRE DIXIÈME.

CHAPITRE ONZIÈME.

CHAPITRE DOUZIÈME.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.





LISTE DES SOUSCRIPTEURS.

S. E. Mgr le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen.
Le baron Ernest Le Roy, ſénateur, préfet de la Seine-Inférieure.
M. Massot, premier préſident de la Cour impériale de Rouen.
Le Conseil général de la Seine-Inférieure, 25 exemplaires.
La Ville de Rouen, 10 exemplaires.

MM.

Adam (Edmond), à Paris.
Allain, greffier du trib. de commerce, à Dieppe.
Albénas (G. d'), à Montpellier.
Andrieux (Jules), à Paris.
Arboval (d') fils, à Rouen.
Aroza (G.), à Paris.
Aſher & Cie, libraires à Londres, 2 exempl.
Aſſegond (Alph.), conſervateur du Muſée, à Bernay, 2 exemplaires.
Audiffret-Paſquier (duc d'), à Paris.
Aumale (Mgr le duc d').
Auvray, architecte de la ville, à Caen.
Bachelin-Deflorenne, libraire à Paris, 2 exempl.
Banaſtre (Cte de), au château de Sainte-Foy.
Bance (Alexandre), à Rouen.
Baraſſé, libraire à Angers, 2 exemplaires.
Baroche, propriétaire à Rouen.
Barthélemy père, architecte à Rouen.
Barthès & Lowell, libraires à Londres, 12 ex.
Batigne, docteur en médecine à Montpellier.
Baudry (Alfred), à Rouen.
Baudry, libraire à Paris.
Baudry (Paul), à Rouen.
Beaud, libraire à Lyon, 5 exemplaires.
Beaurepaire (Eug. de), conſeiller à la Cour impériale de Caen.
Beauvais-Allo, libraire à Amiens.
Beauvoir (l'abbé de), à Rouen.
Béghin, libraire à Lille.
Bellegarde (Albert de), à Rouen.

MM.

Bellencontre (Azaël), notaire à Falaiſe.
Berrubé, agent général de l'*Urbaine*, à Rouen.
Bibliothèque de la manufacture impér. de Sèvres.
Bibliothèque de la ville de Gournay-en-Bray.
Bibliothèque de la ville de Straſbourg.
Bibliothèque royale de Bruxelles.
Billard, maiſon Coſſe & Marchal, à Paris.
Billard (Victor), à Rouen.
Billiard, antiquaire à Rouen.
Blanchemain, au château de Longefond (Indre).
Blangy (Vte A. de), au château de Juvigny.
Bloſſeville (le marquis de), à Rouen.
Blot, libraire à Évreux, 2 exemplaires.
Bocca frères, libraires à Turin.
Bohn (Henry G.), eſq.
Bord, avocat à Montpellier.
Borrani, libraire à Paris, 3 exemplaires.
Boſquet (Mlle Amélie), à Paris.
Boſſange (Guſtave), libraire à Paris.
Bouchey-Léoménil, profeſſeur à la Faculté de médecine de Montpellier.
Bouchard, à Beauvais.
Bouchetal-Laroche, ſecrétaire général de la préfecture, à Évreux.
Boulenger, manufacturier de faïence, à Choiſy.
Boulenger fils, à Rouen.
Boullon de Martel, à Abbeville.
Bourſelet, libraire à Paris.
Boyer de Ste-Suzanne (Bon de), ſs-préfet à Sceaux.
Bréard, à la Soudière (Aiſne).

Ggggg

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

MM.

Bréard (L.), à Harfleur.
Burty (Ph.), à Paris.
Bufquet-Pagnerre, libraire à Paris.
Cadart & Luce, éditeurs à Paris.
Calvary (S.) & Cie, libraires à Berlin.
Canel, avocat à Pont-Audemer.
Carlier (Jules), avocat à Saint-Quentin (Aifne).
Caftillon, notaire à Louviers.
Cavalier, prof. à la Fac. de méd. de Montpellier.
Cenfier, confeiller à la Cour impériale de Rouen.
Chabert, à Montpellier.
Chardey, négociant au Havre.
Charlemaine (L.), à Rouen.
Châtre (Mme la Cesse de la), à Paris.
Cherbuliez (Joël), libraire à Paris.
Chrétien, procureur impérial à Yvetot.
Clément de Ris (Cte), au Mufée du Louvre.
Clouzot, libraire à Niort.
Coulet, libraire à Montpellier, 3 exempl.
Courel (Henri), à Lifieux.
Crefpin, libraire à Douai.
Darcel (Charles), à Paris.
Debèque, notaire à Cany-en-Caux.
Deboutteville, à Neufchâtel-en-Bray.
Decq, libraire à Bruxelles, 2 exemplaires.
Delange, antiquaire à Paris, 13 exemplaires.
Delaporte, au Grand-Couronne.
Delaunay, profeffeur de deffin à Rouen.
Delcroix, libraire aux Andelys, 4 exemplaires.
Deleftre (O.), à Avefnes.
Delifle (Léopold), membre de l'Inftitut, à Paris.
Deligny (Mme), libraire à Boulogne-fur-Mer.
Defbois, notaire à Sotteville-lès-Rouen.
Defchamps (Frédéric), avocat à Rouen.
Defchamps de Pas.
Defhayes, libraire à Rouen.
Defmareft, à Paris.
Defnoyers (l'abbé), vicaire général à Orléans.
Dieufy (Jules), chef de divifion hon., à Rouen.
Dieufy (Alfred), à Rouen.
Douvre, juge de paix, petit-fils de de Barc de la Croifille, ancien faïencier à Rouen.
Dubois, faïencier à Tours.
Du Boullay (Ch.-Maillet), à Paris, 2 exempl.
Dubuc (E.), à Beauvais.
Duflos, membre de la chambre de commerce, à Amiens.
Dulau & Cie, libraires à Londres.
Duménil (L.), docteur-médecin à Rouen.
Dumolard frères, libraires à Milan, 2 exempl.
Duperrey, architecte à Rouen.
Dupont-Auberville (Aug.), à Paris.
Dupuis, docteur en médecine, à Beauvais.
Durand, fyndic des huiffiers, au Havre.
Durand (A.) & Pedone-Lauriel, libraires à Paris.
Durand (Augufte), libraire à Paris.
Dutuit (E.), à Rouen.
Farcy (de), au Caftel, près Bayeux.
Farout, courtier maritime à Rouen.
Féret, libraire à Bordeaux.
Ferry (E.), négociant à Rouen.
Feuilloy, à Sénarpont (Somme).
Fillon (Benj.), à Fontenay-le-Comte (Vendée).
Finet (Alex.), négociant en vins à Arras.
Fizeau de la Martel, au château de Sainte-Vaubourg (Seine-Inférieure).
Flaubert (A.), docteur-médecin à Rouen.
Fleury (Charles), architecte à Rouen.
Fontaine (Aug.), libraire à Paris, 13 exempl.
Forton (Vte Réné de), à Montpellier.
Fouqué, huiffier à Rouen.
Fourneaux, à Paris.
Friedlander & Sohn, libraires à Berlin, 2 exempl.
Fromage (Lucien), à Rouen.
Froudière, propriétaire à Rouen.
Garnier (G.), bibliophile à Bayeux.
Garouffe, libraire à Paris, 2 exemplaires.
Gafnier, propriétaire à Vimoutiers.
Gafnault, à Paris.
Gautier (E.), à Nantes.
Geoffroy, directeur de la faïencerie de Gien.
Georget, libraire à Tours, 4 exemplaires.
Georges (de), propriétaire à Bordeaux.
Germiny (Cte A. de), tréforier-payeur général de la Seine-Inférieure, à Rouen.
Giard, libraire à Valenciennes.
Girard (de), propriétaire à Lavaur (Tarn).
Giret, libraire à Reims, 2 exemplaires.
Girancourt (de), au château de Varimpré (Seine-Inférieure).

MM.

Glanville (L. de), à Rouen.
Gonſe, conſeiller à la Cour impériale de Rouen.
Grandin (Guſtave-Victor), à Elbeuf.
Grémouin, courtier à Rouen.
Gromier, libraire à Bourg, 4 exemplaires.
Gruel-Engelmann, relieur à Paris.
Guérard, à Ingouville, près Saint-Valery-en-Caux.
Guérillon (A.), à Rouen.
Gueroult, ancien notaire à Rouen.
Guerrier, libraire à Pont-l'Évêque.
Guilbert (G.), banquier à Caen.
Hachette (L.) & Cie, libraires à Paris, 2 exempl.
Harlé, ingénieur en chef des mines, à Paris.
Hériſſey (A.), imprimeur à Évreux.
Herluiſon, libraire à Orléans.
Hermant, à Rouen.
Herpin, libraire à Rouen, 2 exemplaires.
Hettier (Ch.), directeur d'aſſurances, à Caen.
Heudières (d'), au château du Bois-David, près Brionne.
Houdemare (Bon d'), à Pont-Saint-Pierre.
Houdoy, à Lille.
Huet, libraire à Évreux, 2 exemplaires.
Iquelon (H. d'), à Rouen, 2 exemplaires.
Imbault, parcheminier à Paris.
Jouen (l'abbé), à Évreux.
Jung-Treuttel, libraire à Paris.
Keller & Guérin, à Lunéville (Meurthe).
Labbey de Druval, à Caen.
Labitte, libraire à Paris.
Laferté, pharmacien à Tours.
Lafoſſe (Mme), à Rouen.
Laloy, docteur-médecin à Belleville-Paris.
Lanctin, libraire à Rouen.
Langlois, négociant en papiers, à Rouen.
Lanon (Edmond), à Elbeuf.
Laurent, à Paris.
Laurent (Mme), march. de curioſités à Évreux.
Le Breton (Gaſton), à Rouen.
Lecœur (Émile), à Rouen.
Lecomte, graveur à Rouen.
Lecomte, propriétaire au Mans.
Leconte, libraire au Mans, 10 exemplaires.
Lecoq fils, négociant à Rouen.

MM.

Le Fèvre (Erneſt), préſident de la Société des Amis des Arts, à Rouen.
Lefort, avocat à Rouen.
Lefrançois fils, antiquaire à Rouen.
Lefuel, architecte à Paris.
Legentil, maire à Saint-Victor-l'Abbaye.
Legoſt-Clériſſe, libraire à Caen.
Legros fils, à Fécamp.
Lejeal, docteur-médecin à Valenciennes.
Leleu, libraire à Lille.
Lemaître (Mme Eugène), à Bolbec.
Lemarchand, greffier à Clères.
Lemerre, libraire à Paris.
Le Mire (Eugène), à Rouen.
Le Mire (Georges), négociant-armateur à Rouen.
Lemor, ſubſtitut à Amiens.
Le Picard (Erneſt), banquier à Rouen.
Leroux (Léonce), à Paris.
Leroy, commiſſaire-priſeur à Caen.
Lérue (de), chef de div. à la préfecture de Rouen.
Le Sant, architecte à Nantes.
Leſtanville (Ad. de), à Paris.
Le Tellier de la Foſſe, ſecrétaire général du Crédit foncier, à Paris.
Le Tendre de Tourville, préſident à la Cour impériale de Rouen.
Liepmannſſohn, libraire à Paris, 3 exemplaires.
Lieſville (A.-R. de), à Batignolles, 2 exempl.
Lingua de Saint-Blanquat (Bon de), à Dreux.
Lizé, à Elbeuf.
Loir (l'abbé), curé de Saint-Martin-de-Bienfaite, près Liſieux.
Loiſel, à la Rivière-Thibouville (Eure).
Lorenz (O.), libraire à Paris, 7 exemplaires.
Lormier (Charles), à Rouen.
Loth (l'abbé), à Rouen.
Makaire (A.), libraire à Aix.
Malétra (Émile), négociant-armateur à Rouen.
Mame (Alfred), imprimeur à Tours.
Mame (Paul), imprimeur à Tours.
Manchon (Albert), à Rouen.
Manchon (Léon), notaire au Havre.
Mangin, à Caudebec-en-Caux (Seine-Infér.).
Marais, libraire à Dieppe, 2 exemplaires.
Marcadet, à Rouen.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS.

MM.

Marcel (Eug.), notaire, officier de l'inftruction publique, au Havre.
Marefchal, à Beauvais.
Martin (William), à Paris.
Martin (L.-H. de), docteur en médecine à Montpellier.
Maffif, libraire à Caen, 3 exemplaires.
Mathon, correfpondant du miniftère de l'inftruction publique, à Beauvais, 4 exempl.
Maze (Alphonfe), à Paris.
Mehl, à Strafbourg.
Mellier (Em.), libraire à Paris.
Merval (de), à Canteleu, près Rouen.
Méry (E.), à Rouen.
Milon, libraire à Saumur.
Montlaur (de), à Montpellier.
Mortreuil, juge de paix à Marfeille.
Mouffette, docteur-médecin à Chauny (Aifne).
Mufée céramique de Nevers.
Niel (Eugène), banquier à Rouen.
Nijhoff, libraire à La Haye.
Novitzhy, général ruffe.
Pain, docteur-médecin à Saint-Aubin-d'Elbeuf.
Pannier (A.), à Lifieux.
Pelay (E.), à Rouen.
Pellène (B^on de), à Paris.
Petitpas, libraire à Nantes.
Pichon (E.), à Paris.
Piéton aîné, au Havre.
Pillet (A.), libraire à Paris.
Pineau (veuve), libraire à Beauvais.
Piquerel, à Rouen.
Ponticourt (L.), à Abbeville.
Pouyer-Quertier fils, manufacturier à Rouen.
Powell (T.), ingénieur mécanicien à Rouen.
Prairies (Robert des), percepteur à Noyers.
Quarré, libraire à Lille.
Rapilly, libraire & marchand d'eftampes à Paris.
Reinwald, libraire à Paris, 2 exemplaires.

MM.

Ridel, antiquaire à Vimoutiers.
Romanet (P.), à Yonville (Somme), 2 exempl.
Rondeaux-Pouchet (Mme), à Rouen.
Rouland, tréforier-payeur général de l'Eure, à Évreux.
Rouquette, libraire à Paris, 3 exemplaires.
Roys (Vte des), à Paris.
Sabine, architecte à Paris.
Saint-Denis & Mallet, libraires à Paris.
Satgé, adminiftrateur de la *Gazette des Beaux-Arts*, à Paris.
Schlumberger-Rouff (Mme), propriét. à Rouen.
Schneider, libraire à Rouen.
Schnetz, à Paris.
Schulz & Thuillié, libraires à Paris.
Sinclair (Robert), à Londres.
Stœffer, manufacturier à Rouen.
Techener (L.), libraire à Paris.
Tellot (Henri), à Dreux.
Thierry, à Caen.
Tillard, propriétaire à Bayeux.
Tiffié (Louis), banquier à Montpellier.
Topino (Th.), libraire à Arras.
Touroude, libraire au Havre, 2 exempl.
Touffaint, avocat au Havre.
Trigt (G.-A. van), libraire à Bruxelles, 4 ex.
Trofs, libraire à Paris, 2 exemplaires.
Utzfchneider & Cie, manufacturiers de faïence à Sarreguemines.
Vallée, négociant à Saint-Jacques de Lifieux.
Vallois (Félix) fils, à Rouen.
Vallon (C^esse de), à Rofay (Eure).
Van Souft, à Bruxelles.
Varnier, libraire à Avize.
Vaffeur (Charles), à Lifieux.
Verdier, libraire à Rennes, 3 exemplaires.
Viénot, agréé au trib. de commerce, à Rouen.
Villers (G.), adjoint, à Bayeux.
Warmont (A.), docteur-médecin à Chauny.

Il a été tiré trois exemplaires fur peau de vélin,
& vingt-cinq exemplaires fur papier Whatman, numérotés à la preffe.

ÉVREUX DE L'IMPRIMERIE D'AUGUSTE HÉRISSEY. — 1269.

HISTOIRE

DE LA

FAÏENCE DE ROUEN.

PLANCHES.

SEIZIÈME SIÈCLE.



MOTIF DE PAVAGE

AU CHIFFRE DU CONNÉTABLE ANNE DE MONTMORENCY

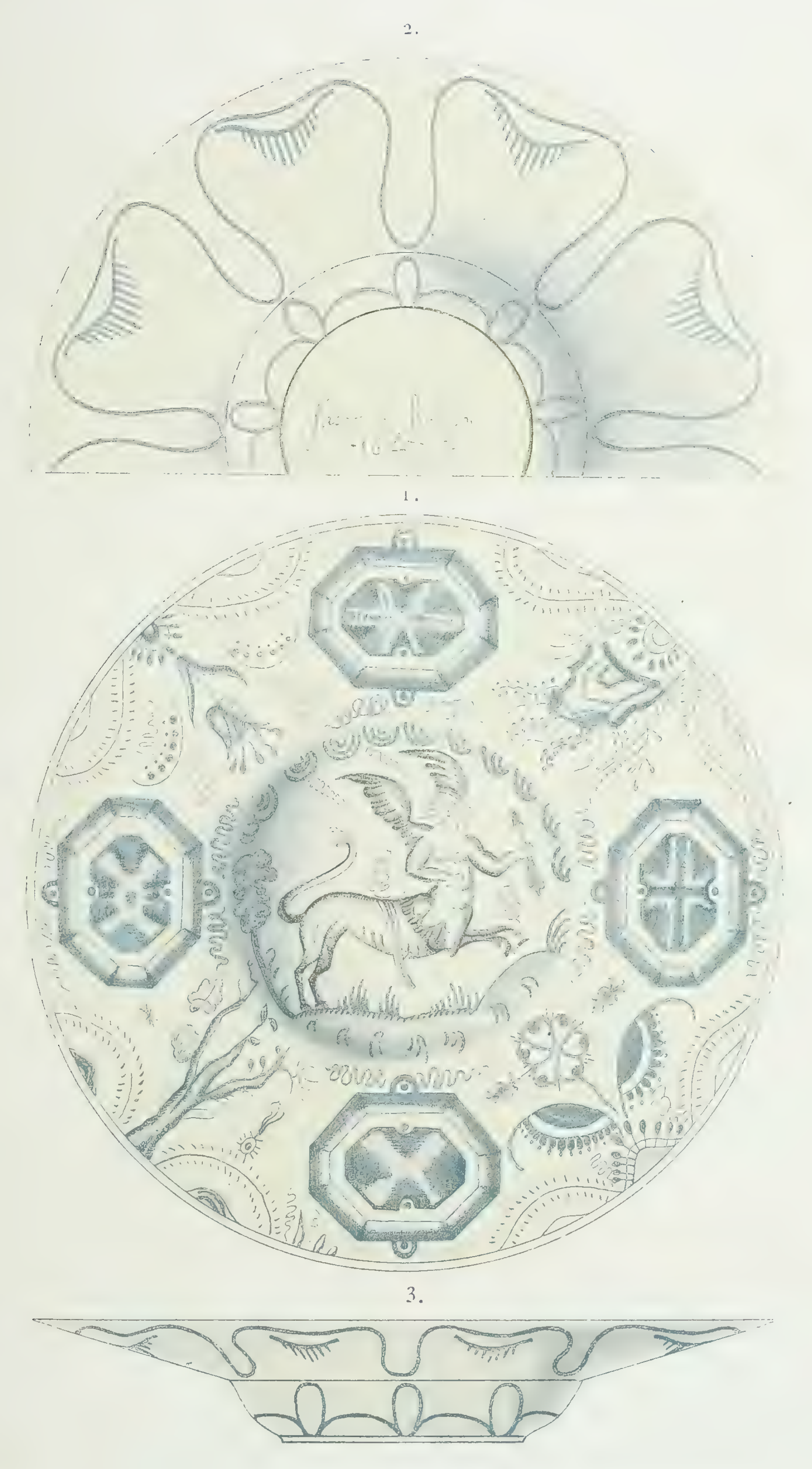
portant la mention à Rouen 1542.

Dimenſion du pavé, 11c de côté, 2 1/2c d'épaiſſeur.

Musée céramique de Rouen.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

ORIGINES DE LA FABRICATION.



1. PLAT PRIMITIF DE LA FABRIQUE D'EDME POTERAT

Décoré dans le genre Italo-Nivernais.

2. REVERS AVEC L'INSCRIPTION : FAICT A ROUEN 1647.

3. PROFIL HORIZONTAL.

Diamètre 31c. Collection de M. Gve Gouellain.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

ORIGINES DE LA FABRICATION.

1.



1. PLAT PRIMITIF DE MÊME FABRIQUE QUE LE PRÉCÉDENT

Aux armes de la famille Poterat.

2. TALON AVEC L'INSCRIPTION : FAICT A ROUEN 1647.

3. PROFIL HORIZONTAL.

Diamètre 32c. Mufée céramique de Rouen.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

ORIGINES DE LA FABRICATION.



PLAT A FIGURES DANS LE GENRE ITALO-NIVERNAIS,

analogue aux pièces datées de Rouen 1647.

Diamètre 36c.

Collection de M. Gve Gouellain.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

TYPE HOLLANDO-JAPONAIS.



ASSIETTE A PERSONNAGES CHINOIS DE GENRE HOLLANDAIS

Aux armes du duc François III d'Harcourt, gouverneur de Normandie.

Diamètre 25c. Muſée céramique de Rouen.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

PORCELAINE TENDRE ROUENNAISE.



1. SUCRIER A RICHE ORNEMENTATION DE STYLE RAYONNANT,

analogue à celle des faïences de la même époque.



2. MOUTARDIER DÉCORÉ DANS LE SYSTÈME PRÉCÉDENT.

Grandeur de l'original.
Idem.

1. Mufée céramique de Rouen.
2. Mufée céramique de Sèvres.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

PREMIERS ESSAIS DE POLYCHROMIE.



BORDURE ET CENTRE D'UN SALADIER

préfentant les motifs du style rayonnant accompagnés de couleurs de rehaut.

Diamètre 33c.

Mufée céramique de Rouen.

PREMIÈRES ANNÉES DU 18e SIÈCLE.

Inscription sous le fond·

Anno Dni
26me Juillet
1708

Revers.

Face.

CRUCHE A DÉCOR COMPLEXE,

rappelant par les ornements l'imitation Hollando-Japonaise, et par les couleurs le style Italien.

Hauteur, 17c; diamètre de la panse, 14c.
(Pièce fragmentée.)

Mufée céramique de Rouen.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

TENTATIVES DE DENIS DORIO.



GRANDE POTICHE POLYCHROME A SUJET CENTRAL

(JÉSUS ET LA SAMARITAINE)

Décor de fleurs & figures dans la manière des émailleurs.

Hauteur 40c. Musée céramique de Rouen.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

COMMENCEMENTS DU STYLE RAYONNANT.



1. ÉCHANTILLON PRIMITIF DES MOTIFS DE L'ORNEMENTATION DITE A RÉSERVES.

Relevé sur un broc portant la date de 1707.



2. BURETTE D'HUILIER.

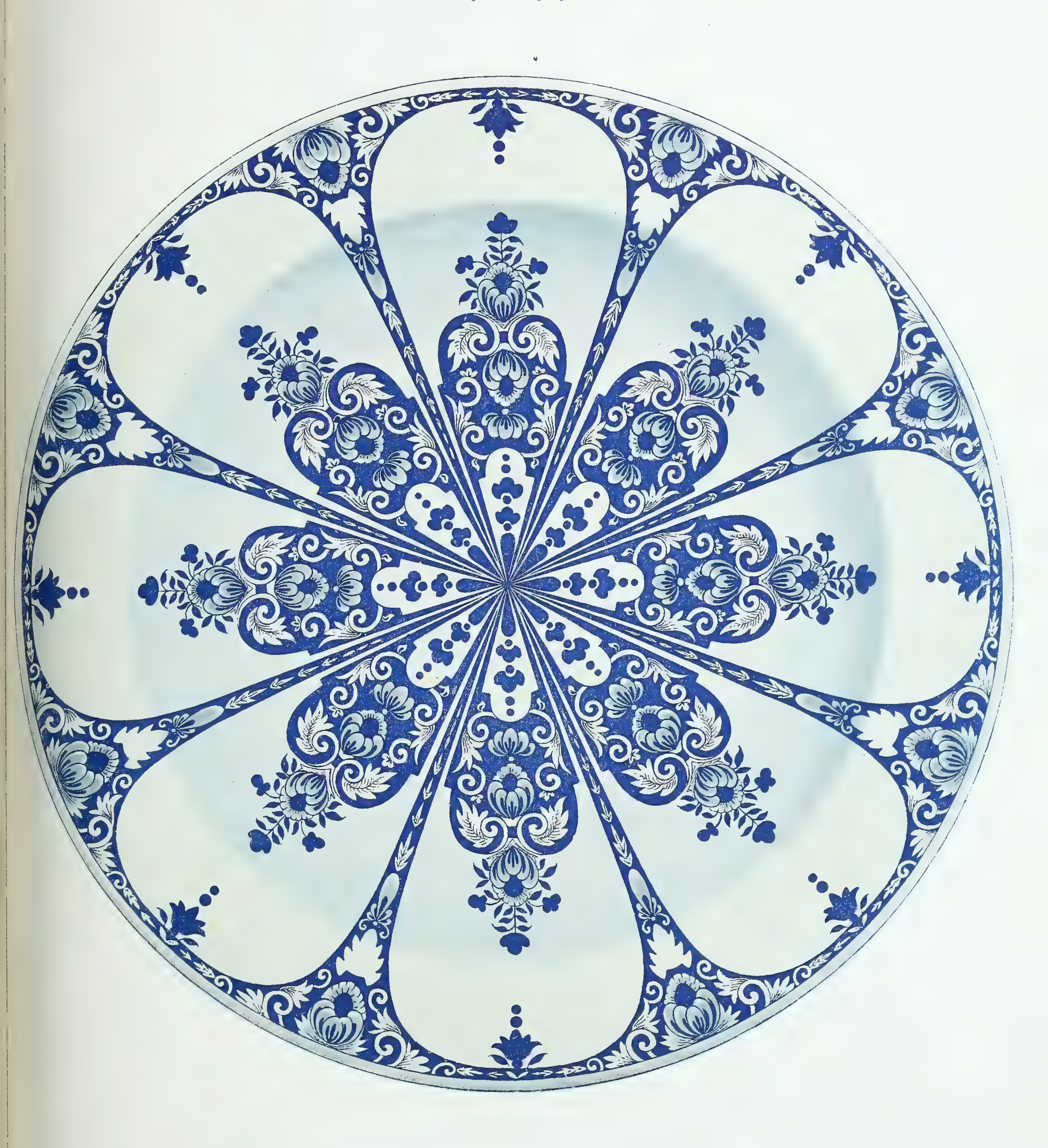
Préſentant l'emploi des motifs ci-deſſus indiqués, & rappelant par sa date les premiers temps de ce genre de décoration.

1. Grandeur d'exécution.
2. Dimenſion de l'original.

1. Muſée céramique de Rouen.
2. Collection de M. Gvr Gouellain.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

STYLE RAYONNANT



ASSIETTE EN CAMAÏEU BLEU

Riche décor à compartiments & à réferves

Diamètre de l'original, 24c

Mufée céramique de Rouen

STYLE RAYONNANT



ASSIETTE EN CAMAÏEU BLEU

Riche décor à compartiments & à réserves

Diamètre de l'original, 23c

Musée céramique de Rouen

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN

STYLE RAYONNANT



ASSIETTE EN CAMAÏEU BLEU

Spécimen du décor sans réferves

Diamètre de l'original, 22c

Collection de M. H. d'Icquelon

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN

STYLE RAYONNANT.



AIGUIÈRE EN CAMAÏEU BLEU

Aux armes de Froulay-Tessé, évêque du Mans.

Grandeur d'exécution. Collection de M. L. De Glanville.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

STYLE RAYONNANT



ASSIETTE EN CAMAÏEU BLEU

Décor à réserves avec alternances régulières

Collection de M. G. Aigoin

Diamètre de l'original, 22 1/2c

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN

STYLE RAYONNANT.



SUCRIÈRE PYRIFORME.

Riche décor en camaïeu bleu avec détails en réſerve.

Grandeur d'exécution.

Muſée céramique de Rouen

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.



PORTE-HUILIER & SES BURETTES.

Décor en camaïeu bleu avec nombreuſes réſerves.

Muſée céramique de Rouen.

Grandeur d'exécution.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

STYLE RAYONNANT.



MOTIFS DE BORDURES D'ASSIETTES

Décor en camaïeu bleu.

Diamètres 21 à 23c.

Collections diverses.

STYLE RAYONNANT.



MOTIFS DE BORDURES D'ASSIETTES

Décor en camaïeu bleu.

Diamètres 21 à 23c.

Collections diverses.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

STYLE RAYONNANT.



POTICHE CYLINDRIQUE POUR ORNEMENT DE CHEMINÉE

Décor bleu rehauſſé de rouge.

Grandeur d'exécution.

Muſée céramique de Rouen.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN

STYLE RAYONNANT.



COUVERCLE DE SOUPIÈRE RONDE

Décor bleu rehaussé de rouge.

Grandeur d'exécution.

Collection de Mme Garvey.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

STYLE RAYONNANT.



PLATEAU CARRÉ

Décor bleu rehaussé de rouge.

Grandeur de l'original.

Collection de MM. De Merval.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

STYLE RAYONNANT.



FRAGMENT D'UN SALADIER

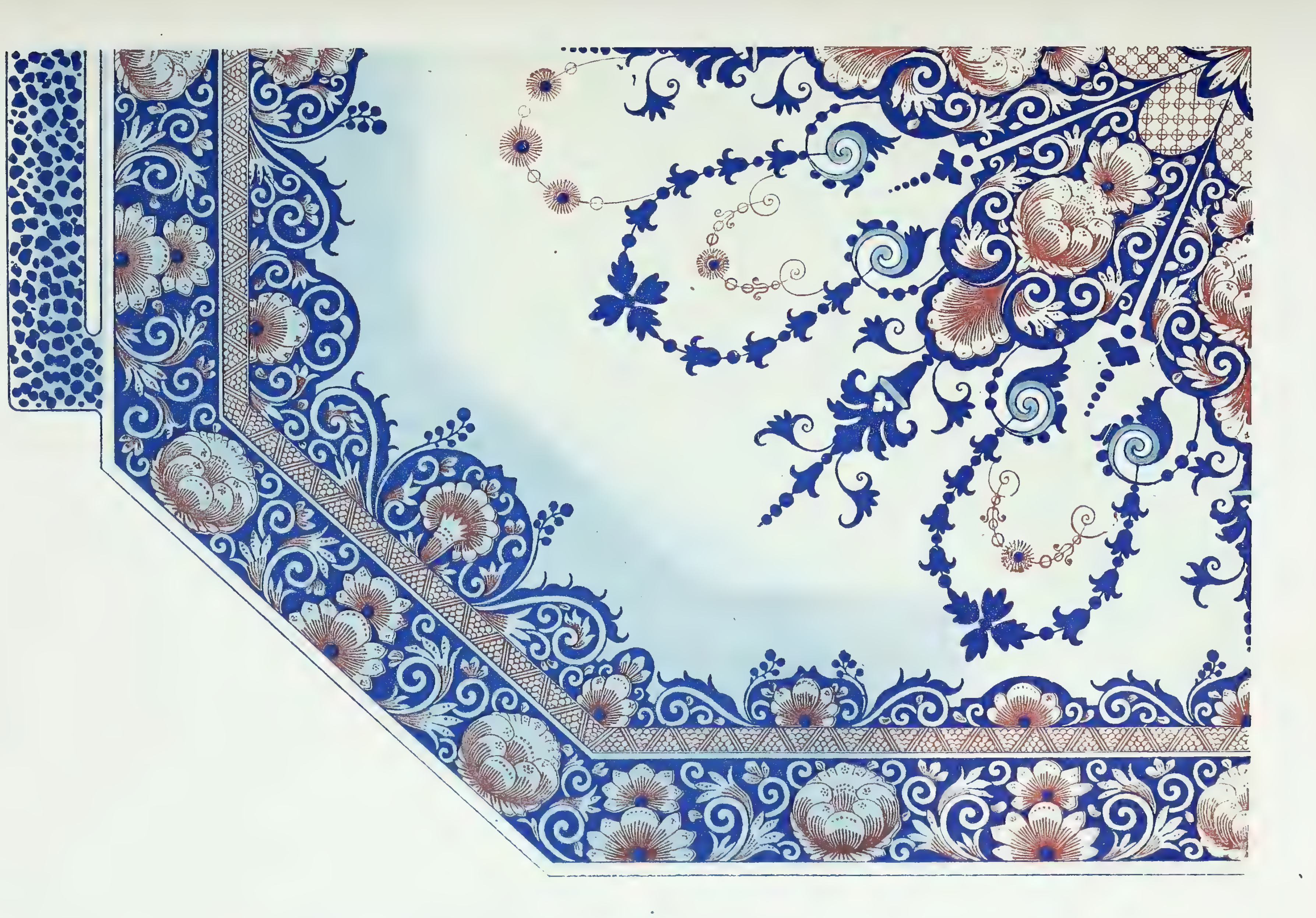
Riche décor bleu rehaussé de rouge.

Diamètre 30c.

Musée céramique de Rouen.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

STYLE RAYONNANT.



SECTION AU QUART D'UN PLATEAU LONG A HUIT PANS

Riche décor bleu rehaussé de rouge.

Grandeur d'exécution.

Collection de M. L. de Glanville.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN

STYLE RAYONNANT



VASE A HUIT PANS DE FORME APLATIE

POUR ORNEMENT DE CHEMINÉE

Décor bleu rehaussé de rouge

Hauteur, 31c

Musée céramique de Rouen

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN

STYLE RAYONNANT.



FRAGMENT D'UN PLATEAU OCTOGONE SUR PIÉDOUCHE.

Riche décor bleu rehaussé de rouge.

Grandeur d'exécution.

Collection de M. l'abbé Jouan, chanoine d'Evreux.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

STYLE RAYONNANT.



POTICHE DITE POT-POURRI

POUR GARNITURE DE CHEMINÉE

Riche décor bleu rehauffé de rouge.

Hauteur 32c

Mufée céramique de Rouen.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

STYLE RAYONNANT.



FONTAINE D'APPLIQUE

Riche décor bleu rehaussé de rouge.

Hauteur 75c.

Musée céramique de Rouen.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

STYLE RAYONNANT.



MOTIFS DE BORDURES DE PLATEAUX

Décor bleu rehaussé de rouge.

Collections diverses.

Grandeurs d'exécution.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

STYLE RAYONNANT



MOTIFS DE BORDURES D'ASSIETTES

Décor bleu rehaussé de rouge

Diamètres, 21 à 23c

Collections diverses

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN

STYLE RAYONNANT



MOTIFS DE BORDURES D'ASSIETTES

Décor bleu rehaussé de jaune & de rouge

Diamètres, 21 à 23c

Collections diverses

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN

STYLE RAYONNANT.

RICHE ÉCRITOIRE DE BUREAU

Décor bleu rehaussé de rouge.

Musée céramique de Rouen.

Largeur 30c, hauteur 23c, profondeur 25c.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

STYLE RAYONNANT



1. SALIÈRE A TROIS COMPARTIMENTS DE FORME TRILOBÉE

à couvercle tournant sur pivot central



2. COFFRET DE FANTAISIE POUR ÉPINGLES OU BIJOUX

Décor bleu rehaussé de rouge & de jaune

1. Grandeur de l'original
2. Longueur, 13c4m; largeur, 5c3m; hauteur, [illegible]

1. Musée céramique de Rouen
2. Collection de M. Renaudeau

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN

APOGÉE DE LA FABRICATION.



ASSIETTE A ROSACE CENTRALE

AVEC DOUBLE ÉCUSSON D'ARMOIRIES.

Type exceptionnel du décor en arabefques noires sur fond jaune ocré.

Diamètre 23c 1/2. Mufée céramique de Rouen.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.



ASSIETTE A ROSACE CENTRALE

AVEC PERSONNAGES.

Type remarquable du décor en arabesques noires sur fond jaune ocré.

Diamètre 24c.

Musée céramique de Rouen.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

SURTOUT DE TABLE

(VÉNUS ENTRE DEUX SATYRES)

Décor en arabefques bleues sur fond jaune ocré.

Longueur 45c, Largeur 34c.

Collection de M. E. Dutuit.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

APOGÉE DE LA FABRICATION.



POT TROMPEUR

à riche ornementation compoſée de motifs du style rayonnant, de quadrillés & de figurines
remarquable par l'emploi du jaune ocré.

Grandeur d'exécution.

Muſée céramique de Rouen.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.



PLAT POLYCHROME

à riche bordure encadrant un sujet central. (Les Saisons.)

Au revers : Borne Pinxit, Anno 1738.

Diamètre 58c.

Collection de M. Alf. Baudry.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.



PLAT POLYCHROME

à riche bordure encadrant un sujet central. (Vénus et Adonis.)

Au revers : Pinxit 1736 C B, monogramme de Claude Borne.

Collection de M. Alf. Baudry.

Diamètre 58c.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

PIÈCES A PERSONNAGES.



PLAQUE D'ORNEMENT DE POËLE OU DE CHEMINÉE

Avec médaillon central encadrant un sujet peint.

(UNE DAME JOUANT DU CLAVECIN.)

33c 1/2 de côté.

Collection de M. Gve Gouellain.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.



GRAND PLATEAU DE TABLE

Aux armes du duc de Saint-Simon et de sa femme.

Longueur 65c, largeur 59c.

Collection de M. E. Dutuit.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

PIÈCES A PERSONNAGES.



SPHÈRE CÉLESTE. — MEUBLE DE VESTIBULE OU DE BIBLIOTHÈQUE.

Hauteur 1m,50c.

Collection de M. d'Arboval

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

PIÈCES A PERSONNAGES.



SPHÈRE TERRESTRE. — MEUBLE DE VESTIBULE OU DE BIBLIOTHÈQUE.

Hauteur 1m,50c.

Collection de M. d'Arboval.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

IMITATION CHINOISE.



PLATEAU DE SERVICE

AUX ARMES DU DUC DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG

Gouverneur de Normandie.

ongueur, 47^{c}; largeur, 35^{c}.

Collection de M. G. Gouellain.

DÉTAILS D'EXÉCUTION DE LA PIÈCE CI-DESSUS.

Grandeur de l'original.

Au revers, signature : M. Guillibeaux

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

FONDS BLEU-LAPIS.



POT A L'EAU

Fleurs & motifs rappelant l'imitation chinoife.

Hauteur 20c 1/2.

Mufée céramique de Rouen.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

FONDS LAQUÉS.



PLATEAU OCTOGONE SUR PIÉDOUCHE

Fleurs & motifs rappelant l'imitation chinoife.

Aux deux tiers de l'original.

Collection de M. A. Dupont-Auberville.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

DÉCOR RÉGULIER EN QUATRE COULEURS.



CACHE-POT OU SEAU A RAFRAICHIR.

Hauteur 15c, diamètre intérieur 12c5.

Mufée céramique de Rouen.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

DÉCOR RÉGULIER EN QUATRE COULEURS.



DÉTAILS DE LA BORDURE D'UN PLAT

Ornementation polychrôme régulière, remarquable par l'emploi du rouge pour le linéament extérieur du deſſin.

Diamètre de l'original 40c.

Muſée céramique de Rouen.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

DÉCOR RÉGULIER EN QUATRE COULEURS.



RAPE A TABAC

Riche ornementation polychrôme à motifs réguliers.

Hauteur 37c.

Collection de M. G. Simon.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

DÉCOR RÉGULIER EN QUATRE COULEURS.

1.

2.



1. COUVERCLE DE SOUPIÈRE RONDE.

2. SUCRIER.

Types d'ornementation polychrôme à motifs réguliers.

1. Diamètre 24c.
2. Grandeur d'exécution.

1 & 2. Muſée céramique de Rouen.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.



PLATEAU OBLONG A HUIT PANS,

Décor polychrôme de fleurs & de guirlandes encadrées de motifs de ferronnerie.

Longueur 39^{c}, largeur 26^{c}.

Mufée céramique de Rouen.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

DÉCOR RÉGULIER EN QUATRE COULEURS.



SUCRIÈRE PYRIFORME

Décor polychrôme de fleurs & de guirlandes encadrées de motifs de ferronnerie.

Grandeur de l'original.

Collection de M. A. De Bellegarde.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.



TYPES DE BORDURES D'ASSIETTES.

Décor polychrôme de fleurs & de guirlandes encadrées de motifs empruntés à la ferronnerie.

Diamètres 24 & 25c. Collections diverses.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

STYLE ROCAILLE



LAMPE D'ÉGLISE

Décor compofé des motifs ordinaires du genre » A LA CORNE « & d'ornements empruntés à l'imitation chinoife.

Hauteur 32c, Diamètre 39c.

Collection de M. P. Delaunay.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

STYLE ROCAILLE.

PLATEAU POLYCHROME AVEC PERSONNAGES

Sujet galant rappelant la maniere des peintures du temps.

Longueur 38c, largeur 25c

Musée céramique de Rouen.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

STYLE ROCAILLE.



COLONNE DE CHEMINÉE

Riche & remarquable spécimen de l'ornementation polychrôme conftituant le style rocaille.

Mufée céramique de Rouen.

Hauteur 1m,55c.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

STYLE ROCAILLE.



COMMODE. — PETIT MEUBLE DE FANTAISIE.

Motifs élégants & typiques du style rocaille ordinaire.

Hauteur 29, largeur 38, profondeur 20.

Collection de M. Paul Baudry.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

STYLE ROCAILLE.



COMPOTIER A BORD DÉCOUPÉ

Motif central compofé d'emblémes conftituant le décor dit » AU CARQUOIS. «

Diamètre 22c. Mufée céramique de Rouen.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN

STYLE ROCAILLE.

1.



2.

1. ASSIETTE-TYPE DU DÉCOR « A LA CORNE. »

2. ASSIETTE A DÉCOR DE FLEURS ISOLÉES

Rappelant le syftème d'ornementation de la porcelaine.

1 & 2. Diamètre 25c.

1 & 2. Mufée céramique de Rouen.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

FAÏENCES – PORCELAINES.



JARDINIÈRE DE FORME CARRÉE A DOUBLE ÉTAGÈRE

Spécimen des imitations du genre de Strasbourg ou de Marseille.

Hauteur [illegible], largeur [illegible], profondeur [illegible]

Collection de M. A. D. Bellegarde.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN





